156

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU
DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

PUBLIÉ PAR LA

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Arrondissement de Saint-Pol

TOME III

ARRAS
SUEUR-CHARRUEY ET DELVILLE, IMPRIMEURS-LIBRAIRES-ÉDITEURS
20 ET 22 PETITE-PLACE
1884

DICTIONNAIRE

DU

PAS-DE-CALAIS

Pas de Calais 2
E

DÉPOT LÉGAL
PAS-DE-CALAIS
N° 142
1884

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

PUBLIÉ PAR LA

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Arrondissement de Saint-Pol

TOME III

ARRAS
SUEUR-CHARRUEY ET DELVILLE, IMPRIMEURS-LIBRAIRES-ÉDITEURS
20 ET 22 PETITE-PLACE
1884

CANTON

DE

SAINT-POL

BEAUVOIS

Bellovacum Artesiœ et *Vicus bellovacensis* (XIIe et XIIIe siècle)*Beauvoir lès Œuf, Beauvoir-en-Ternois* (XVe siècle), *Beauvois-les-Humiéres.*

Nom de situation : d'après M. Harbaville *voïs* dans l'idiôme picard est synonime de *val.* Comment expliquer ce nom avec la position du village qui est situé sur un plateau élevé ? Ne pourrait-on pas plutôt en trouver l'origine dans la vue assez étendue dont on jouit de ce village ?

Cette commune entourée de nombreuses plantations et privée récemment, par le défrichement, du seul petit bois qu'elle possédait, a un territoire argileux et fertile. Il contenait en 1569, 763 mesures ; en 1761, 700 mesures de terres, 123 mesures de manoirs et 3 mesures de bois. D'après le cadastre de 1836, il a 268 hectares 34 c., dont 41 hectares 84 en vergers et pâtures. Notons parmi les lieux dits : le *Bois des moines,* le *Marquois*, les *Préaulx*, la *Corbière*, les *Croisettes*, la *Vallée à couteaux,* les *Livois*, les *Montois,* le *Buisson St-Moblain*, les *Cornillers.* Sa population était de 62 habitants en 1698 (1), de 192 en 1806, de 213 en 1881. Il y a 52 maisons.

La seigneurie de Beauvois, tenue de M. de Crèvecœur à cause de sa terre d'Œuf, appartenait au XVe siècle à la famille de Surques. Jean Venant, mari de Charlotte de Surques, servit à la

(1) Le chiffre de la population des communes en 1698 dans le baillage de St-Pol est indiqué d'après un manuscrit de l'Intendant Bignon conservé à la bibl. d'Arras.

comtesse de St-Pol un dénombrement de deux fiefs à Beauvois; Lucien Dubois de Siracourt y avait aussi un fief (1). En 1569, Henri Le Cherf était seigneur de Beauvois et y possédait une maison seigneuriale. Parmi les autres propriétaires de cette époque nous citerons Jean Bouteleu d'Hesdin : ferme avec 10 mesures de manoirs et 90 mesures de terres; Josse Guiarin, bailli d'Audenarde époux de Jeanne de Labonne, ferme avec 11 mesures de manoirs et 50 mesures de terres; Mlle Regnaut y avait un droit de terrage.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, ce fut la famille Palisot dont plusieurs membres remplirent des fonctions importantes au Conseil d'Artois (2) qui posséda cette seigneurie jusqu'à Am-

(1) Les fiefs du comté de St-Pol sont copiés en général dans un *terrier du comté de St Pol* conservé à la bibliothèque nationale à Paris, et dans les *registres* de *centièmes* de 1569 et ceux de *vingtièmes* de 1757 et 1761 qui se trouvent aux archives du Pas-de-Calais. Ils ont fourni également les renseignements sur les propriétés les plus importantes de chaque village, leur contenance et les noms des propriétaires.

(2) La famille Palisot avait pour armes : « *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses tigées d'or, en pointe d'un lys de jardin au naturel.* » Blaise Palisot, seigneur de Beauvois, conseiller du Roy, contrôleur des guerres, commissaire des troupes d'Arras et de Bapaume, et maître d'hôtel ordinaire du Roy, naquit à Paris, fut reçu bourgeois d'Arras, paroisse Notre-Dame, le 11 mai 1664, devint chevalier d'honneur au Conseil d'Artois en 1657, obtint pour lui et ses descendants des lettres de chevalerie au mois d'octobre 1664, mourut le 12 décembre 1679 et fut enterré à Arras dans l'église St-Nicolas-sur-les-Fossés qui devint le lieu de sépulture de la plupart des membres de cette famille. Il avait épousé Louise-Catherine Wallart, fille de Jean, chevalier, seigneur d'Incourt et Beauvois. Son second fils Philippe-François, chevalier, échevin d'Arras, fut présenté par Me Jean Desfontaines comme son substitut dans la charge de conseiller pensionnaire de la ville d'Arras. On voit dans les registres de l'échevinage d'Arras (1649 à 1684 p. 283), qu'une maladie l'empêchant d'exercer ses fonctions, on lui accorda la faveur d'en toucher les appointements. Un édit du Roy de novembre 1695 ayant rendu cette charge héréditaire moyennant finances, M. Palisot obtint le 13 août 1695 et au prix de 10,000 livres l'hérédité de cette fonction. Il fut nommé député aux États d'Artois pour le tiers, devint conseiller du Roy en ses conseils et premier président du Conseil d'Artois en 1703. Il était seigneur de Warluzel et d'Incourt et avait reçu de ses parents la terre de Beauvois, en 1672, lors de son mariage avec Barbe de Lélis dont il eut six enfants. Sa descendance forma les Palisot de Beauvois, d'Incourt, de Warluzel et d'Athies. Son fils, François-Ignace, né à Arras en 1681, fut aussi conseiller pensionnaire de la ville d'Arras, avocat au Conseil d'Artois en 1697, puis conseiller en 1706, enfin président lors de la démission de son père en 1707. Il n'avait que 32 ans et 1 an de séance comme conseiller; aussi dut il obtenir des dispenses de 7 ans et demi pour l'âge et de 9 ans pour le service comme conseiller. Il mourut en 1718 et fut enterré près de ses parents. Il avait obtenu cette même année pour lui et ses descendants le droit de dé-

broise-François Palisot connu sous le nom de Baron de Beauvois, hardi explorateur et botaniste distingué. Il vit cette terre, unie à celle de Mingoval, érigée en baronie en sa faveur. Il mourut à Paris en 1820, membre de l'Institut (1). Cette famille possédait avant la Révolution dans cette commune une maison seigneuriale et une ferme avec 10 mesures de manoirs, 60 mesures de terres, plus des droits de dîme et terrage, le tout affermé 665 livres; les droits seigneuriaux, rentes foncières, etc., rapportaient en sus 83 livres. M. de Servins des Havernets (ou d'Havernas) était propriétaire alors du fief de *Metz* rapportant 12 livres par an; M. de Servins de Lannoy d'une ferme avec 5 mesures d'enclos et 30 mesures de terres qui passa, je crois, au comte de la Basecque et M. Lallart de Lebucquière, chanoine et doyen de la cathédrale d'Arras, d'une autre ferme avec 14 mesures de manoirs et 110 mesures de terres, plus d'un petit bois

corer leurs armes d'une couronne de comte. Les mémoriaux du Conseil d'Artois contiennent sur lui et son père de curieux détails.

M. Palisot de Warluzel et un autre fils M. Palisot de Beauvois, capitaine de dragons n'eurent pas d'enfants et ce fut leur frère Ambroise-Alexandre, sieur d'Incourt né à Arras en 1681, qui hérita d'une partie de leurs biens et devint seigneur de Warluzel, Divion, Aix-en-Gohelle, Beauvois et autres lieux. Il fut d'abord receveur des domaines et finances de Flandre et Artois à Lille, fonction qui était dans sa famille depuis 1685. Puis après la mort de son frère il devint conseiller du roi en ses conseils et premier président du Conseil d'Artois en 1718. Il mourut en 1746. Il avait son hôtel à Arras rue du Saumon où se trouve actuellement le couvent des Augustines. Quand le Roi Louis XV vint à Arras en 1744, M. d'Argenson, ministre de la guerre logea chez lui. De Marie-Louise de Vollant, il eut quatre enfants dont l'aîné Louis-François, seigneur de Warluzel né à Arras en 1713, devint en 1735, conseiller au Conseil d'Artois, puis premier président par provision de survivance le 15 juin 1743, et prit possession le 20 avril 1746. Il fut nommé membre de l'Académie d'Arras en remplacement de M. du Fétel le 2 juin 1742. Les registres de cette société savante ont conservé son discours de réception; M. de Ransart lui répondit. Il fut nommé chancelier en 1746 et répondit à M. Cauwet de Baly quand celui-ci fut nommé de l'Académie. Il mourut peu après, le 16 octobre 1752 et fut enterré dans l'église St-Nicolas-sur-les Fossés. Il avait épousé Anne de Blondel, fille du baron d'Ardenhove et passait la belle saison au château de Divion.

(1) C'était le neveu d'Ambroise-Alexandre Palisot d'Incourt, né à Arras en 1752. Il fut élevé au collège d'Harcourt, devint mousquetaire, puis avocat au Parlement de Paris; plus tard, il hérita de son frère aîné la charge de receveur général des domaines à Lille. Cette place ayant été supprimée, ses relations avec M. Lestiboudois, professeur de botanique à Lille lui firent diriger ses études vers cette science où il acquit des connaissances aussi étendues que profondes. Il entreprit de nombreux voyages en Amérique pour ses études. La Révolution ne lui permit de rentrer en France

et de droits de dîme et de terrage. Il y ajouta 83 mesures qu'il acquit de Mlle Brassart. Le sieur de Westoude y avait aussi un fief avec une cense bâtie sur 11 mesures de manoirs et 102 mesures de terres tant sur Beauvois que sur les terroirs voisins, enfin M. de Courteville y avait 35 mesures de terres.

Le fief du *petit Beauvois*, actuellement sur Croix, relevait de la terre de Croix, Drieu de Beauvois en était seigneur en 1387. Il appartint depuis à François de la Vacquerie, à Jean Marlette en 1438 et passa par achat à la famille de Grenet, seigneur de Werp (1) qui le possédait encore en 1622, avec une ferme composée de 16 mesures de manoirs et 150 mesures de terres. Aloyet du Bois y avait un fief tenu de Mathieu de Werp et chargé d'une rente de 3 sous par an envers l'église de Croisettes (2).

Beauvois eut beaucoup à souffrir des gens de guerre au XVIe siècle, surtout des garnisons de Doullens et de Montreuil et lors du siège d'Hesdin et de la surprise de St-Pol. Un affreux orage vint encore augmenter les désastres. Après la paix de Crespy on espérait pouvoir réparer ses malheurs quand un corps d'armée de 6000 hommes de pied allant à Boulogne y séjourna un jour et une nuit et mit tout au pillage; le village était taxé alors à 6 livres pour aydes, et ne put les payer. Andrieu de St-Pol, homme de guerre de M. le comte de Rœulx, obtint quelque temps alors la jouissance du domaine principal de Beauvois confisqué sans doute sur un sieur Le Cherf tenant party pour les François (3).

qu'en 1798, il soutint plusieurs procès pour retrouver une partie de sa fortune. Il a laissé de nombreux ouvrages sur la botanique, quelques plaidoyers et pièces de théâtre. Son collègue M. de Jussieu, prononça son oraison funèbre, quand on l'enterra au cimetière de l'Est à Paris. Son éloge par M. Thiebault de Berneaud fut couronné par l'Académie d'Arras en 1821 et inséré dans ses mémoires. M. Depping a écrit sa vie dans la biographie de Michaud, et l'Académie d'Arras conserve dans ses archives une notice inédite composée par le comte d'Héricourt sur ce savant distingué.

(1) Antoine de Grenet chevalier sieur de Werp, Petgam etc., des Conseils d'Estat et de guerre, de leurs altesses les archiducs, époux de Charlotte de Zoeete, fonda à St-Omer en 1619 pour 12 pauvres l'hospice des apôtres. (Voir l'Histoire des établissements hospitaliers de St-Omer, par M. Deschamps de Pas.)

(2) Déclaration des fiefs de la comté de St-Pol en 1475 (archives du Nord).

(3) Impositions d'Artois (archives nationales).

L'abbaye de Blangy, le collège d'Anchin à Douai remplacé plus tard par les jésuites, les curés d'Œuf et de Croix, le chapelain d'Ocoche, les sieurs Lallart de Lebucquière, de Westoude et Ramon se partageaient la dîme de Beauvois. En 1569 il n'y avait pas d'église paroissiale, mais seulement une petite chapelle bâtie sur 2 verges; elle existe encore et ne présente aucun intérêt. Elle possédait avant la Révolution 8 mesures et demie de terres.

Jacques du Clercq, l'historien, était seigneur de Beauvois en partie et nous avons trouvé dans le terrier du comté de St-Pol de 1474, conservé à la bibliothèque nationale : « Jacques du Clercq, écuyer, demeurant en la cité d'Arras a un fief à Beauvois à 60 sous parisis de relief, pareil ayde et moitié cambelage, tenu au service des plaids au chastel de St-Pol, manoirs, terres, seigneurie vicomtière valant 24 sous. La demoiselle de Cunchy, veuve de feu Rasse Frémin a droit de douaire sa vie durant sur ce fief, et possède en outre un fief de 30 mesures tenu de M. de Crèvecœur, seigneur d'Œuf, plus un autre tenu de M. d'Humières à 10 livres parisis de relief, pareil ayde et moitié cambelage valant 100 sols, sur lequel ladite demoiselle a aussi son douaire. » On voit qu'il avait une seigneurie d'une certaine importance, aussi certains auteurs le font-ils naître dans cette commune. Mais il n'en parle pas et sa famille était originaire de Douai. Son père licencié en droit, conseiller et advocat de Monseigneur le duc de Bourgogne, en la châtellenie de Douai, avait épousé Jeanne de Comelin dont il eut cinq enfants. Jacques le troisième né en 1424 (1) épousa Jehanne de la Lacherie dont il n'eut pas d'enfants. Jehan du Clercq qui passe pour son oncle fut abbé de St-Vaast de 1428 à 1462; il fut surnommé le grand bâtissier et le bon abbé, Monstrelet fait un grand éloge de sa charité. Ce fut sans doute lui qui fit venir Jacques du Clercq à Arras. Cet historien que M. Buchon trouve sec et peu habile a pourtant laissé une chronique intéressante qui s'étend de 1448 à 1467. Le récit du procès des Vaudois d'Arras et le tableau du désordre qui

(1) Dufaitelle. On ne sait pas où il naquit. Il écrivit, dit-il, ses mémoires « en la cité d'Arras, en la maison nommée la Monnaye. »

régna dans nos provinces à la fin du règne de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, sont de curieuses études sur les mœurs du XVe siècle. M. de Reiffemberg publia le premier cette chronique dont la bibliothèque d'Arras possède (1) une copie du XVIe siècle provenant de l'abbaye de St-Vaast: on lit sur le frontispice : « Les mémoires de Jacques Duclercq, écuyer, sieur de Beauvoir en Ternois, etc. »

Il existe aux archives du Pas-de-Calais un plan géométrique de Beauvois levé lors de la confection du cadastre. Il présente peu d'intérêt.

BERMICOURT

Bermicorté en 800, *Berminicorte* en 1000, *Bernimicourt* et *Bergnimicourt* jusqu'à la fin du XVIe siècle.

Le territoire de cette commune est en général argileux et fertile, sauf quelques parties au Nord où on trouve le bief et la craie. Il n'y a jamais eu de bois, mais les maisons sont entourées de vergers bien plantés. Il comprend, d'après le cadastre de 1836, 553 hectares 25 a. 60 c., dont 57 hectares 10 a. 35 c., en pâtures et jardins ; en 1569 il n'avait que 739 mesures et en 1761, 130 mesures de manoirs et 1057 mesures de terres. Deux rues principales formant le T, traversent le village ; il y a en outre deux maisons isolées auprès d'un moulin, construit dans la seconde moitié du dernier siècle. Voici quelques noms que nous prenons parmi les lieux dits : le *Buisson à violettes*, les *Salles varrons*, les *Valimans*, la *Bésinoire*, le *Guet*, la *Carbonnée*, le *Fond de Lafayette* (qui se continue sur le territoire d'Humières et était un fief appartenant à la famille de Créquy). Les *Houvigneuls* (ainsi nommé d'un domaine appartenant à la chapelle de St-Quentin en l'église d'Houvigneul.)

Ce village comptait en 1469 38 feux (2), en 1881, 55 maisons.

(1) N. 867 du catalogue.

(2) Déclaration des villages et feux déclarés à la Chambre des comptes de Lille en 1469. (Archives du Nord.)

La population s'élevait en 1698 à 128 habitants, à 250 au XVIIIe siècle, et à 239 en 1881.

On payait pour aydes ordinaires en 1460 avec Humereuille 32 livres (1), en 1535 35 livres, les aydes extraordinaires montaient en 1474 à 106 livres 10 sous 8 deniers. Ce village fit partie en 1790 du canton de Fleury et ses registres de catholicité remontent à 1737.

Un diplôme de Charlemagne donné à Aix-la-Chapelle au mois de juin 806 approuve la donation faite à St-Denis par Sainte Isbergue sa sœur de la villa de Bermicorte *in pago atrebatensi* (2). Cette terre releva plus tard de la seigneurie de Baillelet-en-Roellecourt et donna son nom à la famille de Bernimicourt (3) qui a fourni des gouverneurs de villes et d'autres per-

(1) Compte des aides ordinaires qui se lèvent en la comté d'Artois, Boulonnais, Saint-Pol et villes enclavées, année 1460 (id.)

(2) Malbracnq, De Morinis, tome II.

(3) Les de Bernemicourt ou de Bernimicourt avaient pour armes : « *de sable semé de fleurs de lys d'or.* » Cette famille remonte à une haute antiquité et Le Carpentier dans la généalogie qu'il en a publiée prétend que des auteurs lui donnent la même origine qu'aux Belleforière dont le cri de guerre était : « Bernemicourt,» et par conséquent la Picardie serait son berceau. Ce qui est plus certain c'est que Hugues de Bernemicourt, chevalier, joûta au tournois d'Anchin en 1096 et assista à la bénédiction de l'abbaye d'Arrouaise en 1106. Son fils appelé aussi Hugues fut gouverneur d'Oisy en 1164. Pierre de Bernemicourt est qualifié de vassal de l'évêque de Cambray en 1280; il avait épousé Clémence de Cantaing. M. Demay dans son ouvrage sur les sceaux d'Artois et de Picardie décrit le scel de Jean de Bernemicourt vivant en 1346. D'après ce scel conservé à Arras dans les chartes des comtes d'Artois, ses armes différent de celles indiquées plus haut; il y aurait en chef un *lambel* à 3 pendants. Eustache fut reçu bourgeois d'Arras en 1396 ; Jean fut maître d'hôtel d'Antoine bâtard de Bourgogne. Il épousa en 1487 Antoinette de Bonnières de Souastre, fille de Philippe, seigneur de la Thieulloy qui lui apporta cette terre qui devint la principale possession de sa famille. Son fils Charles fut grand bailly de Lens. maître d'hôtel de Marie d'Autriche, reine de Hongrie ; Il devint chevalier d'honneur au Conseil d'Artois en 1544. Cette fonction fut successivement remplie en 1554 par son fils François, en 1576 par son petit-fils Jean et en 1635 par un autre de ses descendants appelé aussi François.

A la famille de Bernemicourt appartenait François, chevalier, maître d'hôtel de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, mort en 1584 après avoir été gouverneur de Béthune, charge qu'occupa aussi son fils Jean mort en 1593, Charles-Jean, vicomte de la Thieulloye, fut gentilhomme de la bouche des archiducs Albert et Isabelle; Joseph-François fut châtelain de Lens, colonel de cavalerie, député des Etats d'Artois, il mourut en 1706. Ce fut le premier de sa famille qui prit le nom de Saluces, famille remontant à Guillaume comte de Saluces près d'Oloron en 910, et marquis de Montferrat. Ses armes étaient : *d'argent*

sonnages importants à la Cour de Bourgogne (1). Alice de Bernimicourt petite fille de Jean et d'une demoiselle de Mailly par son mariage en 1467 avec Sohier de Wignacourt porta ce domaine dans cette maison. Il n'y resta pas longtemps, puisqu'en 1475 nous le voyons possédé par Robert de Cuinchy (ou Cunchy) écuyer, seigneur de Libessart, etc. La famille de Cunchy qui est encore représentée porte pour armes : *de gueules à la face vivrée d'argent* ; elle remonte à Bauduin, seigneur de Cunchy, vivant en 1244 et est alliée aux principales familles de Flandre et d'Artois, comme les Lannoy, Melun, Lens, Griboval, Brias, Liedekerque, etc. Elle possédait les seigneuries du Quesnoy, Gonnehem, le Trembloy, Erin en partie, Fleury, Mauriaucourt, etc., Elle fournit au XVIIIe siècle de nombreux religieux et des officiers aux régiments de Marine et du roi, aux gardes wallonnes, etc. Cette maison entra aux Etats d'Artois en 1760, obtint des

au chef d'azur. La fille de Charles épousa son cousin Jean-François de Bernemicourt qui devint marquis de Saluces et mourut en 1724, ils eurent un fils Joseph-François-Marie, qui prit pour femme vers 1737 Mlle d'Héricourt de Canlers, qui avait un hôtel à Arras, rue St-Jean-Ronville.

Nous ne croyons pas qu'elle ait eu des enfants. Son mari fut inhumé en 1747 dans l'église de Douvrin auprès de plusieurs de ses ancêtres, il avait deux sœurs : l'une fut chanoinesse de Denain et l'autre Hélène-Françoise épousa le comte Vanderbruck seigneur d'Ecaussines et de Sainte-Aldegonde ; elle vivait encore en 1763. Leur fille épousa un membre de la famille de Wignacourt.

Cette famille posséda les seigneuries et terres de Bermicourt, Flers, Foucquières, Morval, Villers-au-Bois, Achinel, Febvin, Douvrin, etc., etc. Elle eut des alliances avec les Mailly, Hamelincourt, de la Cerda, de Habarcq, de Ghistelles, d'Ongnies, de Melun. de Haynin, de Marquais, etc.

On peut consulter sur cette maison les manuscrits héraldiques de Dom Lepez, bénédictin de St-Vaast (bibliothèque d'Arras), ceux de M. de Malloteau, vicomte de Villerorde (bibl. de Douai). La vente de la châtellenie de Lens en 1719, est reproduite par le Carpentier. La bibliothèque de Lille contient un manuscrit où sont décrites les obsèques de François de Bernemicourt, gouverneur de Béthune, célébrées dans l'église St-Barthélemy de cette ville le 5 novembre 1584. La bibliothèque d'Arras contient un curieux recueil manuscrit de portraits historiques exécutés au trait, où on trouve: 1° Le portrait de Charles de Bernemicourt et de Florence de Hernsted, sa femme; 2° Celui de François de Bernemicourt, gouverneur de Béthune ; 3° Celui de Anne de Bernemicourt, femme de Don Fernando de la Cerda, fils du duc de Medina Cœli ; 4° Celui de Loyse de Canteleu, dame de Douvrin, femme de François de Bernemicourt.

(1) St Genois cite Gilles de Bermicourt demeurant à Aubigny trouvé noble sur une demande de droits de nouvels acquet à la fin du XVe siècle. Il parle en outre de Lamoral de Cunchy, mort chanoine de Tournay en 1621 comme ayant une origine illustre.

lettres de chevalerie en 1760 et le titre de comte peu de temps après.

Leur domaine de Bermicourt était assez important au XVe siècle puisqu'en outre de 4 fiefs appartenant à Robert de Cunchy il y avait relevant de lui : un fief valant 15 livres à Adrien d'Anthin, un autre à Jean Rouget, un autre de 11 mesures à Collart Loullier, un autre de demi-mesure à Jean Quevillart. Jacotin Brunette était propriétaire de 4 autres fiefs chargés d'obits envers l'église de Bermicourt, trois de 5 mesures et un de 50 sols de revenu ; trois relevaient de la terre de Libessart, ainsi que deux des quatre fiefs appartenant à Nicolas Fenin, chargés de 10 livres par an à titre de douaire par demoiselle Jeanne de Cuncy, mère de Robert. Guillaume de Fleury, et Clément de Beuvry avaient aussi de petits fiefs.

Robert de Cunchy mourut en 1475. Son fils Jean eut un fils, Philippe, qui épousa Jeanne de Monchenelle et servit dénombrement de sa seigneurie de Bermicourt en 1540. Jean, son fils, servit dénombrement en 1580 à Antoine de Nédonchel, et à la demoiselle de Tenremonde, sa femme; il était alors veuf, et avait la garde noble de la demoiselle Marguerite de Cunchy, sa fille unique. Elle épousa Louis de Beaufort, seigneur de Boisleux, Warlincourt, etc. Elle mourut sans enfants: son oncle, François de Cunchy, hérita d'elle, et servit dénombrement au seigneur de Baillelet, le 15 novembre 1590.

Outre les seigneuries de Bermicourt et Libessart il possédait celles de Blangermont en partie, La Ferté, Mauriaucourt, Gouy ou Gorguy-en-Humerœuille. Il acheta de plus les baronnie et chatellenie de Pernes, et la seigneurie de Sachin du comte de Saint-Pol et de l'échevinage de Pernes, en outre la terre du grand Offin du sieur d'Ongnies(1). Il épousa Isabeau de Nédonchel fille du sieur d'Isbecque, et d'Isabelle de Noyelles (2).

(1) Leblond. Quartiers généalogiques.

(2) Le 46e registre des chartes, folio 46, v° (Chambre des comptes. Archives du Nord), contient l'autorisation de jouir de ce domaine donné par les archiducs, le 29 mars 1608. Voir sur les procès des Wignacourt avec les habitants de Pernes, dictionnaire du Pas-de-Calais, canton d'Heuchin, article Pernes.

L'Artois ayant été à cette époque ruiné par la guerre, les acquisitions qu'il avait à payer et les réparations qu'il dut faire à ses domaines furent cause qu'à sa mort il laissa des affaires assez embarrassées à ses deux enfants, jeunes encore, Adrien et Françoise, qui épousa plus tard Maximilien de Wignacourt. Adrien, à qui étaient échues les terres de Bermicourt et Libessart, fut mis en pension chez les Jésuites de Tournay, y prit la vocation religieuse et entra dans cet ordre, sous le nom du P. de Libessart. Le 9 décembre 1637 il fit donation à son collège de 30,000 florins destinés à produire 1,500 florins d'intérêt. Cette somme devait servir à payer des constructions et n'être affecté ni à la chapelle ni aux écoles. Il devait de plus 9,000 florins, mais comme son revenu montait à 3,000 il eût pu solder ces sommes peu à peu en administrant avec sagesse. Il crut plus simple d'abandonner tous ses biens à sa sœur à charge de payer ses dettes et donations. Son mari et elle acceptèrent, bien que la guerre et une mauvaise administration eussent diminué leurs revenus, aussi furent-ils obligés de demander à M. de Haynin, sieur de Wavrans, leur voisin et leur ami, de s'engager pour eux jusqu'à concurrence de 21,300 florins. Comme pendant 32 ans on ne paya ni intérêts ni capital la garantie de M. de Wavrans finit par monter à 69,660 florins ; il demanda aussi 3,000 florins pour frais de voyage, prétendant y avoir consacré 600 jours. Enfin, il finit par réclamer 89,713 livres. M. et Mme de Wignacourt étant morts, il fallut liquider ; leur caution acheta la terre de Libessart sans doute pour se rembourser et la revendit à M. Jean Courcol et à sa femme. La terre de Bermicourt fut aussi vendue le 7 septembre 1672 sur la curatelle des enfants de M. de Wignacourt. Ce domaine se composait alors : 1° de la seigneurie ; 2° d'un manoir où était le château ; 3° d'une grande cense avec 27 mesures de manoirs et 185 mesures de terres ; 4° du fief de Gorguy à Humercœuille ; 5° de rentes foncières et seigneuriales. La vente eut lieu devant M. Caron, conseiller au Conseil d'Artois, sur la mise à prix de 10,000 livres et fut adjugée, moyennant 27,050 livres, à M. Jean Courcol, écuyer, conseiller du roi, premier élu d'Artois, seigneur du

Valhuon, etc., époux de Mlle Elisabeth de Rouvroy. Les Wignacourt possédaient en outre une ferme à Bermicourt connue sous le nom de la *Maison blanche*, un domaine seigneurial à Blangermont et une ferme à Hernicourt dite la *Commanderie de Mauriaucourt*. Comme M. et Mme de Wignacourt n'avaient jamais payé aux Jésuites de Tournay pour la donation faite par le P. de Libessart ni capital ni intérêts, ceux-ci, le 6 mai 1642, les avaient tenus quittes de tout à condition d'abandonner au couvent les trois propriétés dont il vient d'être question et les droits seigneuriaux en dépendant, leur accordant pourtant le droit de reprendre ces biens dans l'année qui suivrait la conclusion de la paix, si eux ou leurs ayant-cause pouvaient remettre 28,000 florins. Ils étaient trop obérés pour le faire, et quand M. de Roubaix, Mme de Preudhomme d'Ailly et les autres créanciers eurent obtenu en 1665, après leur mort, une sentence du Conseil d'Artois pour la vente des biens, saisis sur la curatelle de leurs enfants, les Jésuites demandèrent la distraction des trois fermes ; les créanciers s'y opposèrent prétendant que l'accord de 1642 avait été fait en fraude de leurs droits. De là naquit un long procès qui durait encore en 1723, qui alla jusqu'au Parlement de Paris et que les Jésuites finirent par gagner (1).

Jean Courcol, si nous en croyons le P. Ignace, avait une grande fortune. Outre ses biens personnels, il avait hérité des biens considérables de son aïeul, François Foucquier, de sa mére, Marie Boucquel, et de son oncle, Robert Boucquel, chanoine d'Arras, et acheta avec son épouse pour plus de 110,000 livres de biens. Après sa mort, arrivée en 1690, sa femme augmenta le domaine de Bermicourt, acheté conjointement avec lui et dont elle devint seule propriétaire, de deux censes provenant du sieur et de la dame de Werp et de Jacques de Cunchy prévôt de Bavay (2). Ces diverses acquisitions donnèrent lieu à des discussions pour les terrages avec le duc de Longueville, comte de Saint-Pol.

(1) Le dossier de ce long procès fait partie des archives du Collège des Jésuites de Béthune et est conservé aux archives du Pas-de-Calais.

(2) Archives de la famille de Rouvroy.

M. et Mme Courcol n'eurent pas d'enfants, et par leur testament ils laissèrent en bonnes œuvres des sommes considérables qu'on pourrait évaluer à près d'un million de notre monnaie actuelle (1). La pauvreté d'Arras fut surtout l'objet de leur pieuse générosité ; outre leur maison qui devint le siège de cet établissement, ils lui léguèrent des biens dont faisait partie la belle ferme de Bermicourt, aussi les hospices, qui ont remplacé la pauvreté, conservent-ils encore actuellement les portraits de leurs bienfaiteurs. Cette propriété composée de 32 mesures de manoir et 273 mesures de terre, de rentes foncières, etc., rapportait en 1757, 1951 livres par an, et fut vendue nationalement en 1795 avec d'autres biens moins importants. Cette mesure inique,qui frappait les pauvres de la ville, fut réparée plus tard et on donna en dédommagement aux hospices les bois de Saint-Eloy et d'autres biens qui compensèrent largement cette perte.

La terre et seigneurie de Libessart ainsi que le château et la seigneurie de Bermicourt avec quelques terres sur cette commune n'avaient pas été donnés et furent laissés à M. Jacques de Rouvroy, par sa tante Elisabeth. Ces domaines et les droits seigneuriaux valant, en 1721, 122 livres 3 sous par an étaient encore possédés en 1789 par son descendant, M. de Rouvroy de Libessart, doyen des conseillers au Conseil d'Artois.

Outre la seigneurie principale, il y avait à Bermicourt des fiefs moins importants. Ainsi, nous voyons dans le compte d'Adam de Héricourt (1516), qu'Orengois de Libessart tenait de sa mère Jehanne de Libessart un fief à Bergnemicourt et qu'il traita avec Messieurs du Conseil pour obtenir passemain et saisine moyennant un double relief de 9 livres. D'après le P. Ignace (2), en 1537, Adrien de Belvallet, écuyer, conseiller au Conseil d'Artois, seigneur d'Humerœuille y possédait un fief important (par suite du mariage qu'il avait conclu à Arras en 1523 avec Marie de Bernemicourt, fille de Jean, conseiller au Conseil

(1) Archives de la famille de Rouvroy.
(2) Mémoires II, p. 597. Bibl. d'Arras.

d'Artois, et d'Isabeau de Grenet.) L'abbaye de Blangy avait aussi un fief sur 5 quartiers de manoirs et 11 mesures 26 verges de terres rapportant annuellement 2 livres 9 sous, M. d'Alsace d'Hennin de Wavrans un autre de 10 livres de revenu ; M. Boucquel, le fief de Marquehel rapportant 12 livres 7 sous ; le comte Marnix un autre de 2 livres. Un sieur Cail de Lumbres y avait des censives produisant 30 livres par an.

L'ordre des Jésuites ayant été supprimé en France et leur collège de Béthune réuni à celui d'Arras par édit du roi, de septembre 1768, cet établissement posséda quelques années la ferme de Bermicourt dite *la Blanche maison* dont il a été question plus haut qui consistait alors en une cense avec 9 mesures de manoirs et 60 mesures environ de terre, plus des droits de terrage, etc. Les Pères de l'Oratoire chargés du collège d'Arras devinrent propriétaires du domaine et ils en furent aussi dépossédés sous la Révolution.

Bermicourt eut à souffrir de cruelles épreuves pendant les guerres du XVIe siècle. Nous allons donner ici *in extenso* l'enquête qui y fut faite en 1538 (1) pour constater les dommages causés et accorder s'il y avait lieu une diminution d'impôts. Elle se fit également dans un grand nombre de villages d'Artois qui avaient eu le même sort, mais comme les mêmes faits se reproduisent souvent nous n'en donnerons pour les autres communes qu'un court résumé : « Pour les manants et habitants du village « de Bernemicourt ont été vus et examinés suivant la requête à « eux portée Thouin Hallette, marchand, âgé de 54 ans, et Jehan « Dupont, aussi marchand, âgé de 42 ans, le tout ou environ ; « lesquels ont dit, juré et affirmé que dans le cours de la guerre « dernière et principallement depuis la surprinse de St-Pol, ont « été par plusieurs et diverses fois pillés et entièrement détruits « à cause que ledit village est situé entre Hesdin et St-Pol dis- « tant dudit Hesdin de 2 lieues et de St-Pol de lieu et demie, « aussi que c'était les passages des Français lorsqu'ils tenaient

(1) Cette enquête existait à la chambre des comptes de Lille, une copie se trouve actuellement aux archives nationales. T. 1016 et 1017.

« camp à Pernes et auraient iceulx habitants pour sûreté de leurs
« personnes esté absents de leur résidence pour le temps et es-
« pace de 5 à 6 mois, et se retirèrent ès villes d'Amiens, St-Omer
« et aultres lieux sans pouvoir retourner audit lieu, et eulx re-
« tournés auraient trouvé leur manoir et hortiez bruslés et de-
« puis y a été telle mortalité que de cent personnes n'en est
« demeuré que le tierch ou environ. Et aussy après le camp
« desdits Français party, l'armée de vostre majesté aurait passé
« et traversé ledit villaige après la conqueste dudit St-Pol et
« lorsqu'ils allaient dudit St-Pol à Montreuil. Et mesmement
« l'année d'avant la guerre la fouldre du ciel aurait gasté entiè-
« rement les biens du terroir dudit lieu sans qu'ils puissent
« proufiter comme rien de bled et aultres grains estant sur leurs
« terres. Davantage il y a eu plusieurs habitants dudit villaige
« qui furent constitués prisonniers et emmenés en France où ils
« ont esté un long de temps et aulcuns jusqu'à la trève et absti-
« nence de guerre, et a esté l'église dudit lieu pareillement fort
« abîmée et tous les biens, ornements, calices, livres, cloches et
« aultres choses emportées, mesmement la table d'autel cassée
« et aultres pièces gastées et rompues de sorte que pour pouvoir
« y faire le service divin a beaucoup cousté et couste journelle-
« ment auxdits habitants. En effet ledit villaige est diminué plus
« de la moitié. Autant qu'auparavant la guerre ils soulaient
« nourrir sept à huit cents blanches bestes au villaige ou actuel-
« lement ils n'en ont que environ my cent et ils n'ont d'aultres
« bestiaux que le tierch de ce qu'ils soulaient. A ceste cause ne
« leur serait aulcunement possible, attendu les pertes, payer au
« fermier le montant des taxes de vostre majesté, les arrérages
« desquels ils sont demeurez redevables pour le temps de guerre
« portant à la somme de 177 livres 2 sous pour plusieurs termes
« échuz le premier jour de septembre 1538. Pour ceste cause, et
« en considération de ce qui est dit cy dessus joint que l'assiette
« dudit villaige est fort petite iceulx habitants requièrent qu'il
« plaise à vostre Majesté de ceste somme les vouloir tenir quit-
« tes. Fut demandé quelle grâce et modération ils ont eu de
« leurs rentes foncières, disent qu'ils n'en ont obtenu de leurs

« seigneurs, mais en espièrent en avoir aulcune et quant aux « censives et..... disent qu'aulcuns ont eu modération pour le « temps des guerres de my tierch et les aultres n'en ont eu, et « est ce qu'ils ont dit. » Suivent les signatures. A la suite se trouve : « Semble auxdits commissaires sous correction de vos- « tre Majesté que l'on peult quitter lesdits habitants les deux « tierch en diminuant l'aultre. » Une autre enquête fut faite en 1548. On interrogea Gilles Lejosne, Bardin Tumel et Tassinot Seuron tous trois de la commune; ils dirent que les habitants avaient dû se sauver à Arras et Béthune abandonnant tout ce qu'ils possédaient. Cinq qui étaient restés,confiants dans la sauvegarde qu'on avait obtenue,furent nonobstant emmenés prisonniers et leurs bestiaux pris. Ils éprouvèrent surtout de grands dommages après la prise de Lillers et après la paix, lorsque l'arrière-garde de l'armée se rendant à Boulogne passa à Bermicourt. Aussi la moitié des terres resta-t-elle en friche cette année, et comme ils ne purent payer leurs rentes foncières,leurs propriétaires leur intentèrent des poursuites. Pourtant le sieur Seuron déclara qu'il avait obtenu une petite diminution de François Bouffin, homme de guerre, à qui l'empereur avait donnés quelques biens confisqués dans la commune. En 1769 une maladie épidémique régna à Bermicourt, il mourut plus de trente personnes sans compter les enfants. Les lieutenant et gens de loi de la commune adressèrent une demande de secours aux Etats d'Artois disant que le village était pauvre et n'avait aucune ressource pour secourir les indigents et qu'il y avait parmi les morts beaucoup de chefs de famille. Cette demande appuyée par le curé d'Humerœuille et le sénéchal de St-Pol leur procura quelques secours. Les actes de l'Etat-Civil pour l'année 1792 furent perdus, nous ne savons pour quelle cause le District donna l'ordre de les rétablir (1).

Bermicourt dépendait autrefois du doyenné de Fillièvres; son église sous le vocable de Notre-Dame possède un chœur de style ogival qui paraît remonter au XVIe siècle, les nervures entre-

(1) District de St-Pol. Archives du Pas-de-Calais.

lacées de la voûte lui donnent beaucoup d'élégance. Sur une corniche extérieure on a sculpté avec talent des animaux fantastiques posés au milieu de feuillages et de rinceaux. La nef est plus moderne et sans caractère, le clocher porte la date de 1761. D'après un épitaphier manuscrit conservé au château d'Havrincourt il s'y trouvait au commencement du XVIIe siècle une verrière où étaient peints les huit quartiers de la famille de Cuinchy, sans doute donateurs du vitrail, savoir de Cunchy, de X., de Croix, de Marchennelle, de Betencourt, de Noielles, du Bietz, et de Bours. Sur un tableau funèbre accroché à la muraille on avait reproduit au centre les armes de Cunchy, à gauche celles des Cunchy et Nédonchel, à droite celles des de Croix et du Bietz, surmontées d'une couronne soutenue par deux lions d'or; tous ces souvenirs des anciens seigneurs de Bermicourt ont sans doute disparu quand, par un arrêté du District de St-Pol en date du 6 thermidor an II, cet édifice fut affecté à la fabrication du salpêtre, 200 livres furent alloués pour y installer l'atelier, et on ordonna l'enlèvement des objets servant à l'exercice du culte. On y prit un ostensoir, un ciboire, une boîte aux saintes huiles le tout en argent et pesant trois marcs cinq gros, plus un calice et sa patène, quatre chandeliers, une croix, deux branches appliques le tout en cuivre. Naturellement les 10 mesures de terres louées 150 livres en 1791 que possédait l'église eurent le même sort (1).

L'abbaye de Blangy possédait avant la Révolution dans cette commune la dîme de sang et onze vingtièmes de la dîme champêtre le tout rapportant 700 livres par an. Le curé d'Humerœuille en avait aussi 2 vingtièmes, mais il les céda à l'abbaye et ils étaient compris dans les onze vingtièmes. Les chanoines de Dourietz en avaient 7 vingtièmes leur rapportant 225 livres et provenant d'une fondation faite autrefois à la chapelle Notre-Dame de Sains-les-Fressin, un sieur de Billy en avait également 2 vingtièmes dont il tirait 100 livres par an. On voit que c'était à l'abbaye de Blangy que revenait la grosse part de la dîme et.

(1) Archives du District de St-Pol, départ. du Pas-de-Calais.

qu'incombait particulièrement l'entretien du chœur. Nous voyons dans ses archives (1) qu'elle y fit travailler en 1747 et 1787. En 1781 on y établit une nouvelle charpente et on arrangea les fenêtres, l'année suivante on plaça une balustrade et on répara le confessionnal.

En temps de guerre la dîme était aussi parfois l'objet de confiscations temporaires. Aussi voyons-nous dans un compte de confiscations que la dîme de Bermicourt appartenant à M. Jean Choquet (sans doute le curé) et valant par an 24 livres, a été donnée avec d'autres biens par lettres de l'empereur en date du 22 mai 1522, à MM. Morand Fovet et Pierre Dupré, chapelains de M. le vicomte de Gand en dédommagement du revenu des chapelles de Caumont et Frencq en Boulonnais que le roi de France avait fait saisir. En 1595, les Espagnols opérèrent une nouvelle confiscation et ils la donnèrent à ferme à Andrieu Devienne au rendage de 80 livres (2).

L'abbaye de Blangy donnait (en 1757) 150 livres par an à un vicaire pour desservir cette paroisse dont le curé d'Humerœuille était titulaire. Il tenait en même temps l'école, et se concilia sans doute l'affection des habitants puis que les archives du district de Saint-Pol nous apprennent qu'en l'an II, après son départ, on ne put trouver personne pour instruire les enfants.

L'ancien château de Bermicourt servait de résidence à François de Cunchy au commencement du XVIIe siècle, la guerre en avait incendié et détruit une partie. On le répara sous la minorité de son fils Adrien, puis il devint la résidence du fermier. Quand ce domaine passa à la famille de Rouvroy, il ne restait plus que les restes d'une tour et une petite pièce placée en encorbellement et appelée le *Nid d'hirondelle*. Les travaux nécessaires furent entrepris pour permettre d'en faire une habitation d'été. Tout fut démoli il y a environ 50 ans et le grès qui se trouvait sur la porte d'entrée et où étaient sculptées les ar-

(1) Archives du Pas-de-Calais.

(2) Archives de la Chambre des Comptes de Lille.

mes des Cunchy, a été placé dans une des chapelles de l'église. Le château, de style grec, bâti en pierres blanches, avec ailes en marteau et galerie, qui existe actuellement a été commencé en 1826 par M. de Rouvroy de Libessart le dernier représentant de la branche aînée de cette famille et est passé par alliance à la famille de Hauteclocque, qui l'a fait terminer et a fait dessiner le parc.

Il existe aux archives du Pas-de-Calais un plan de Bermicourt avec répertoire; il est assez bien fait et a été dressé pour les Pères de l'oratoire de Béthune par Danthin, arpenteur à Fleury, en 1735, renouvelé en 1781.

BLANGERMONT

Blangermont qu'on appelait autrefois *Blansellemont*, *Blingelmont*, *Blainsel* et *Blainzel-le-Mont*, est un petit village qui paraît faire partie de Blangerval. Seulement, comme son nom l'indique, il est sur le plateau, tandis que Blangerval est dans le vallon. Son territoire est accidenté, de nature variée et de peu d'étendue, puisqu'il ne contient, d'après le cadastre de 1836, que 113 hectares 43-60 dont 19 hectares 38-40 en pâtures et en jardins. En 1761, il y avait 56 mesures de manoirs et enclos et 182 mesures de terre. Les cahiers de centièmes de 1569, indiquent trois bois appelés 1° *le bois d'Essars*, de 30 mesures ; 2° *le bois Caudron*, d'une mesure ; 3° et *le bois pendu* ou *pendant* de 8 mesures faisant partie du domaine appartenant à la famille de Cunchy ; ils n'existent plus sur la commune. Parmi les lieux-dits, notons : « Les *Argillettes*, le *chemin de Biametz*, les *pâtés*, *la piedsente du prêtre*.

Ce village comptait en 1469, 14 feux, en 1881, 20 maisons. Il payait pour aides en 1460, 8 livres 10 sous ; en 1538 il fut taxé

à 47 livres 4 sous (1), et pour aides extraordinaires en 1474 à 18 livres 5 sous 4 deniers. La population était de 113 habitants en 1698, de 91 en 1881.

Nous voyons dans les comptes d'Adam de Héricourt, receveur des exploits du comté de St-Pol : « Reçu de Jehan Leclerc, demeurant à Montreuil, qui a acheté par décret royal un fief qui appartenoit à Jehan de Blainsel, tenu du chastel de St-Pol, pour en joïr après 4 personnes moyennant la somme de XI fr. dont, au droit de Mgr qui print et doit avoir le quint denier, monteroit XL francs, sur quoy mondit seigneur mande par ses lettres patentes données à St-Omer le XXe jour de septembre l'an 1416 que dudit quint denier est content moyennant la somme de 32 francs. Pour ce cy 32 francs qui valent 25 livres 12 sous. » Et plus loin : « (Reçu) de Jehan Leclerc, demeurant à Montreuil, et Leurens le Bar, clerc d'office de l'ostel de mondit seigneur, à quy mondit seigneur a donné par ses lettres données à St-Omer, le 20 septembre 1416, c'est assavoir audit Jehan 8 francs du roy au rachat de certains droits seigneuriaux qu'il luy devoit pour ung fief qui est le fief de *Blansellemont* qu'il avoit achepté par décrept du roy à Jehan de Blainsel, escuyer, et audit Leurens, 34 francs tels qu'ils dus sont pour et en récompensation de certains deniers qu'il avoit païé pour mondit seigneur ainsy qu'esdictes lettres étoient plus au loing contenu ; pour ce cy 32 francs qui valent 25 livres 12 sous » (2).

En 1475, la seigneurie de Blangermont appartenait à mademoiselle Jeanne de Cunchy, fille de Robert, et valait 42 livres par an, déduit les charges. Il y avait alors d'autres seigneurs ; le principal était Jacques de Cornehotte, dit Cardon, demeurant à Montreuil. Son fief tenu de Mlle de Cunchy, devait relief de bouche et de main, valait 20 livres par an, et était chargé de rentes envers l'église et de gages de bailli (3). Nicolas de Cor-

(1) Sans doute pour plusieurs aides, puisqu'en 1545 il ne fut taxé qu'à 5 livres 10 sols. Impositions d'Artois, archives nationales.

(2) Archives du Nord.

(3) Archives des Jésuites de Béthune, dépôt du Pas-de-Calais.

nehotte, sans doute son fils, servit dénombrement, le 15 janvier 1512, à la comtesse de St-Pol, dont il tenait son fief à plein lige, évalué en 1537 d'une valeur annuelle de 120 livres. C'est peut-être lui, qui, d'après les cahiers de centièmes de 1569, avait maison seigneuriale, 6 mesures de manoir, 18 à 20 mesures de terres, un bosquet de 10 mesures plus une cense avec 12 mesures de manoir et 150 mesures de terres. On voit dans l'épitaphier de Thurien d'Aubrometz, que Maximilien de Oostrelinck, sieur de Blangermont, lieutenant de la garnison de la cité d'Arras, sous l'autorité de quatre gouverneurs successifs, épousa Barbe de Verloingt, mourut le 10 janvier 1630, et fut enterré à St-Nicaise.

Comme nous l'avons dit dans la monographie de Bermicourt, par suite d'une donation du P. Adrien de Cunchy, les Jésuites de Béthune devinrent propriétaires en 1642 d'un domaine et d'une des deux seigneuries de Blangermont. Ils achetèrent en 1685 pour 10,000 livres la moitié de l'autre seigneurie, puis le 25 mai 1701, la seconde moitié et 28 mesures de terres moyennant 17,300 livres. Ils firent cette acquisition de Pierre de Zouches, chevalier de S. Louis, seigneur de la Beuvrière, de la Londe etc., commandant la ville de Metz, et de dame de Balétrie, sa femme, de qui venait cette propriété; et pour la payer ils vendirent à M. Jean Courcol, et à la dame Elisabeth de Rouvroy, sa femme pour 3,000 livres un droit de terrage sur Bermicourt, dont ceux-ci avaient déjà acquis une partie. Les jésuites se trouvaient donc possesseurs de toute la seigneurie, d'une maison seigneuriale et d'une ferme bâtie sur 23 mesures et demie de manoir avec 327 mesures de terre sur Blangermont, Héricourt et Filliè-vres; plus 2 mesures de bois et 37 mesures de bosquet et rietz en deux parties, le tout loué, en 1761, 1659 livres plus 40 livres de droits seigneuriaux et 130 livres de censives. Ce domaine relevait pour la plus grande partie du comte de St-Pol, à 60 sols parisis de relief, moitié de cambelage et le reste de M. d'Harchies, seigneur de Plumoison, comme le prouve un dénombrement servi au XVIIe siècle. Ce domaine passa aux jésuites d'Ar

ras en 1768, puis aux pères de l'Oratoire de Béthune, et fut vendu nationalement.

La famille de Bassecourt avait, au XVIIe siècle, un fief et un domaine à Blangermont (1).

Blangermont eut beaucoup à souffrir des gens de guerre au XVe et au XVIe siècle. En effet, nous lisons dans un compte de 1474, rendu par Pierre de Saissy, receveur général du duc de Bourgogne : « La ville de Blingelmont, dont recepte est faite ci-dessus de 18 francs, 5 sols, 4 deniers pour les trois aydes et où solait avoir quinze maisons, n'a de présent que huit maisons les aultres sept ont esté bruslez et leur église et ornements ; lesquelles maisons payaient pour une ayde 3 francs et demi et pour ce icy reprins pour lesdits deux termes et pour deux aydes et ung tierch la somme de 8 francs 2 sous 8 deniers. » L'enquête de 1538 constate que ce village fut ravagé lors du siège d'Hesdin par les Français, que son église fut de nouveau pillée, les cloches emportées. Quand les Espagnols assiégèrent Thérouanne les Français vinrent de nouveau à Blangermont commettre mille désordres qui se renouvelèrent en 1542.

D'après l'enquête de 1545, la garnison d'Hesdin obligea les habitants d'apporter dans cette ville vivres et « furnitures ». Les Français en revenant de Lillers, et après la paix se rendant à Boulogne, pillèrent de nouveau et emmenèrent des prisonniers pour en tirer rançon. De plus Jehan du Bietz, homme de guerre, à qui on avait donné quelque domaine par droit de confiscation, et Jehan Çaurel, commis aux confiscations, réclamèrent avec rigueur leurs fermages. Ce village eut plus tard à subir de nouvelles dévastations ; car nous lisons dans un registre aux confiscations de 1595 : « Guillaume Lejosne, tient en ferme la dicte terre et seigneurie de Blaingelmont, appartenant à maître Jehan Gallet, licencié ès-lois, avocat au présidial d'Abbeville, pour 650 florins par an... n'ayant ledict Lejosne aulcunement joy d'icelle ferme depuis la guerre publiée pour estre ledit Blingelmont, frontier de Brance, ayant ledict fermier esté prins

(1) Voir gros d'Arras année 1683.

prisonnier et ses bestiaux emmenez, et mis à grande ranchon telle qu'il a esté ruyné.comme du depuis il aurait esté pillé et ses advestures mengées et emportés, ensamble pour plusieurs aultres raisons contenues et une certifficacion de Jehan Bar, huissier d'armes, auquel auroit esté donné le rolle pour exécuter les fermiers, ayant trouvé tout mort de la maladie contagieuse. » Et plus loin : « Remises que faict ce receveur de plusieurs parties et rentes par luy comptées et non receues pour les deshabandonnements qu'il a convenu faire par les fermiers tenans les biens des franchoiz à cause de la guerre journellement augmentant, desquel y est impossible à compter en recepvoir aulcune chose pour les raisons après assignez (1).

Blangermont dépendait autrefois du doyenné de Fillièvres. L'église présente peu d'intérêt et est sous le vocable de St-Jacques. L'autel en fut conféré dès le XIIIe siècle à l'évêque de Thérouanne, d'où il passa en 1560 aux chanoines d'Ypres qui avaient la collation de la cure. C'était déjà, comme de nos jours, une annexe de Linzeux, el les cahiers de centièmes de 1569 constatent qu'il n'y avait alors dans la commune ni presbytère ni maison de plaisance. L'abbaye de Blangy avait une partie de la dîme et elle traita en 1703 avec l'abbé Noel, curé de Linzeux-Blangermont qui, à ce titre, jouissait de presque tout le reste. Elle lui vendit la part du couvent pour lui tenir lieu de pastoral et se décharger de la réfection du chœur et de la fourniture et de l'entretien des objets du culte. L'église avait aussi une faible partie de cette dîme, plus 2 mesures d'enclos, 2 mesures et demie de terres sur Linzeux, et 8 mesures sur Fillièvres.

En septembre 1845, mourut à Paris, à un âge peu avancé, M. Charles Labitte, né à Blangermont. Après avoir été professeur de littérature étrangère à la faculté de Rennes, il remplaça M. Tissot, dans sa chaire de poésie latine, au Collège de France,

(1) Archives du Nord.

et débuta par une dissertation sur la poésie satirique des Latins (1).

Un plan de Blangermont, datant de 1748, est conservé aux Archives du Pas-de-Calais. Il a été fait pour les jésuites de Béthune, par Jacques Devis, qui a indiqué avec soin leur domaine qui se composait à peu près d'un seul bloc de terre. Deux autres plans de l'an XII et de l'an XIII, levés pour la confection du cadastre et offrant peu d'intérêt, sont conservés au même dépôt.

BLANGERVAL.

Blangelval, Blainzel-au-Val, Blainsel-à-la-Rivière, Blangerval, tels sont les différents noms que porta cette commune. Comme nous l'avons déjà dit, ce village paraît être la continuation de Blangermont; sa situation est pittoresque on y arrive par une pente assez raide qui devient une longue rue occupant le fond d'une vallée réserrée par des coteaux couverts d'arbres et de pâturages; peut-être y passait-il autrefois une rivière comme l'indique le nom qu'il portait au XVe siècle mais les sources sont ta-

(1) Il composa, pour la *Revue des deux Mondes*, de nombreux articles de critique littéraire, écrits avec conscience, mais avec une sévérité peut-être exagérée et où il se sert souvent de l'ironie qu'il employait avec talent. Il avait débuté, bien jeune encore, dans le *Puits artesien*, par une nouvelle historique : Les Aventures d'Assoucy, et une pièce de poésie intitulée : A un enfant, dont voici la première strophe :

Il faut souffrir, enfant, sur cette triste terre,
Le mal tient les mortels avec sa forte serre
Enchaînés et captifs sous son fatal réseau
Et chaque vie humaine est un rapide drame
Dont la funèbre trame
Commence par les pleurs et finit au tombeau.

Les obsèques eurent lieu à l'église Saint-Germain-des-Prés ; les cordons du poêle étaient tenus par MM. Tissot et Lerminier, professeurs au Collège de France, Buloz, directeur de la *Revue des deux Mondes*, et le docteur Magne. Il fut enterré au cimetière de l'Est, où deux discours furent prononcés par MM. Sainte-Beuve et Tissot.

ries. Le territoire est accidenté et de qualité et nature fort diverses il contient, d'après le cadastre de 1836, 349 hectares 87, dont 27 hectares 65 en vergers et 16 hectares 94 en bois; il y avait, en 1589, 56 mesures de bois, en 1761, 42 mesures, plus 89 mesures de manoirs et 669 mesures de terres. Voici les noms des cantons à cette époque : *derrière le bois*, le *combat*, le *meillez*, *les sept à grez*, *le quazemont*, *la chapelle*. Notons parmi les lieux-dits le *bois de Blangerval*, le *bois de Stère*, le *fond du bois d'Hassart*, le *Dauphiné*, la *Tartre*, (sans doute le territoire) a *part*, *le flos*. Blangerval comptait, en 1469, 18 feux; en 1741,45 maisons et en 1881, 32. Il payait pour aides, en 1474, 6 livres. La population était, en 1698,de 172 habitants, en 1806 de 207, et en 1881, de 148. Blangerval fit partie du canton de Framecourt.

La terre de Blangerval, tenue du château d'Hesdin, a donné son nom à une famille éteinte avant 1450 ; elle a passé par succession aux de Croix, le Vasseur, de Mièvre, Dubois de Fiennes dit de Boufflers, (1) du Chatel,d'Assignies et de Lannoy, elle n'avait jamais été aliénée avant 1789.Ce fut Claude de Mièvre dame de Blangerval qui porta cette terre à son mari, Jean Dubois de Fiennes, dont un fils qui n'eut pas d'enfants, et une fille, Jeanne morte en 1559, épouse de Jacques du Chatel, écuyer, seigneur de Marconnelle, mort en 1574. (2) Son fils hérita du frère de sa

(1) Armes : *d'argent au lion de sable.*

(2) Les du Chatel ou du Chastel de Blangerval avaient pour armes : *d'azur au chevron d'or accompagné* de 3 *croix pommelées au pied fiché de même* » D'après Dumont cette famille d'origine Flamande remonte à Gille-du Chatel, conseiller de Louis de Male, comte de Flandre et de son beau-fils Philippe Hardi puis du duc de Bourgogne, comte d'Artois. Aussi, dans les chartes de ces seigneurs conservées aux archives du Pas-de-Calais, on trouve son scel apposé à une pièce relative à l'ordonnance du duc de Bourgogne du 11 octobre 1398 concernant les habitants d'Arras. On voit sur ce scel les trois croix et le chevron timbrés d'un heaume cimé d'un vol supporté par 2 griffons (Demay). Jacques du Chatel fut employé en diverses ambassades, gentilhomme de la maison de Charles-Quint et de Philippe II, chatelain de Lille. Il avait épousé Jeanne du Bois de Fiennes dame de la Bourse et de la Vacquerie décédée en 1559. Philippe,leur fils,fut créé chevalier par Philippe II en 1565, devint capitaine du château de Lille, gentilhomme de la bouche en 1574, gouverneur et grand bailli d'Audenarde en 1607, capitaine de chevau-légers etc. Il hérita de la terre de Blangerval et acheta celle de Rolleghem de Charles de Croy. Il épousa Marie de la Salle dame de Terramesnil. Maximilien, son fils, créé chevalier en 1615, fut gouverneur et grand bailly d'Audenarde. De Susanne d'Andréa dame de Petrieu,il eut un fils,Jérome Philippe qui devint également

mère cette seigneurie ; son petit fils Jérome, colonel d'infanterie, fut créé comte de Blangerval en 1661 par Philippe IV roi d'Espagne. François Eugène marquis d'Assignies (1), seigneur de Werquin et Allouagne, en épousant Marie-Albéricque-Philippine du Chatel devint propriétaire de ce domaine qui se composait d'une maison seigneuriale avec 8 maisons de manoirs 120 mesures de terres, droits de champart, grange pour la dîme que percevait l'abbaye de St-Pierre de Corbie, le tout valant 1130 livres de revenu, plus 36 maisons de bois et des droits seigneuriaux. Son fils Charles-François-Florent avoué de Thérouanne, mort en 1753, avait épousé Marie-Madeleine de Tramecourt dont la fille Marie-Françoise-Antoinette d'Annappes par son mariage, en 1756, avec François-Ferdinand comte de Lannoy baron de Wismes lui porta cette terre qu'il conserva jusqu'à la révolution. (2)

colonel d'infanterie et grand bailli d'Audenarde en 1658, et comte de Blangerval. Il avait épousé Louise de Belleforières dont il n'eut pas d'enfant, il se remaria avec Marie-Anne de Gand dit de Villain dont il eut deux fils; l'aîné prit pour femme Mlle de Varennes. Leurs deux fils moururent sans alliance et leur fille fut mariée le 24 juillet 1714 au marquis d'Assignies. La famille d'Assignies était non moins illustre que celle du Chatel puisque Jean d'Assignies commandait 500 lances sous Philippe-le-Bon duc de Bourgogne et un de ses descendants hérita du nom et des biens de Philippe de Tournay comte d'Oisy.

Eléonore du Chatel, petite fille de Philippe, épousa Jacques d'Ostrel, baron de Flers. Un autre membre de cette famille Albéric Adrien François comte de Pitrieu seigneur d'Houplines et de la Vacquerie eut de sa femme Ernestine de Houchin un fils Albéric-Albert Soulpt comte du Chatel, de Trein et autres lieux, habitant le château de Beaumanoir près Lille, qui fut admis aux états d'Artois. Il vendit la seigneurie de la Vacquerie-les-Hesdin en 1780 à Marie Yolande Le Caron de Canettemont veuve de Monsieur de Hauteclocque de Wail. Il avait épousé en premières noces en 1763 Albertine de Lannoy ; ayant perdu sa femme, il se remaria dans la chapelle de l'évêché d'Arras en 1777 à Mlle Anne Depont de Rennepont chanoinesse de Denain fille du feu comte de Rennepont seigneur de Roélie, Belaincourt, etc, et de Louise de Saint-Blimond.

Une autre famille Flamande connue sous le nom de du Chatel de la Hovarderie ne doit pas être confondue avec celle de du Chatel de Blangerval.

(1) Armes : *fascé de gueules et de vair de six pièces.*

(2) Le comte de Lannoy colonel des grenadiers de France, entrant aux Etats d'Artois, né en 1732 appartenait à une famille qui remonte à Jehan chevalier seigneur de Lannoy en Flandre en 1312 illustrée par des alliances et les charges importantes dont elle fut honorée, elle avait pour armes : d'*argent à trois lions de sinople armés et couronnés d'or.*

Jean de Gargan habitait Blangerval en 1505. (1)

L'hôpital d'Hesdin possédait dans cette commune dès 1569 une ferme avec 4 mesures de manoirs et 103 mesures de terres. Jean Lesarge une autre ferme avec 7 mesures de manoirs 80 mesures de terres et 9 mesures et demie de bois.

Blangerval subit au XVIe siècle, par suite de la guerre, les dévastations ordinaires aux villages de ce canton; une partie fut brûlée et l'église pillée quand les Français assiégèrent Hesdin, dit l'enquête de 1538. Quand ces mêmes soldats allèrent à Tournehem et en revinrent, ils séjournèrent trois jours en ce village. En août 1544, les Anglais paraissant se diriger vers Montreuil et Hesdin, la garnison de cette ville se hâta de venir enlever dans cette commune tout ce qu'elle pouvait emporter. A ces dégâts vinrent se joindre dans les champs ensemencés le passage et repassage des grosses compagnies avec leurs chariots, artillerie etc.

Blangerval est aujourd'hui annexe de Linzeux; avant la révolution il dépendait au spirituel de Conchy et faisait partie par conséquent du diocèse d'Amiens, et du doyenné d'Auxy-le-Château. Les abbayes de St-Pierre, de Corbie, d'Auchy-les-Moines et de St-Jean-au-Mont partageaient la dime. Les curés de Conchy, Croisettes et Monchel ainsi que l'église de Blangerval, les jésuites de Douai, les religieuses grises de St-Pol, Monsieur le Rat et le baron de Flers en avaient aussi des parties peu importantes. En 1776 le sieur Dangert curé de Conchy et Blangerval dut plaider pour obtenir la portion qui lui revenait dans la dime. L'église avait pour patron St-Pierre et pour collateur l'abbaye d'Auchy. (2) La fabrique avait cent livres de revenu compris le produit de 7 mesures de terres sur Blangerval et 6 quartiers sur Linzeux. Bien que l'église fut indiquée en bon état à

(1) Généalogie de la maison de Gargan. Metz 1881.

(2) Cette abbaye dut à Enguerand comte d'Hesdin et à Mathilde sa femme de nombreuses donations dont faisait partie « altare de Concy et membra qui ad illud pertinent » par conséquent l'autel de Blangerval ; ces pieuses générosités qui permirent à cette abbaye de se relever de ses ruines furent ratifiées en 1079 par Hubert évêque de Thérouanne et en 1120 par Charles le Bon comte de Flandre. (Cartulaire d'Auchy).

la fin du XVIIIe siècle par un ancien pouillé du diocèse d'Amiens, (1) elle était sans doute peu convenable pour l'exercice du culte puisqu'en 1862 on l'a rebâtie en entier sur les plans de M. Norman et dans le style roman. Cette jolie construction n'a qu'une nef ; l'abside se termine par un mur droit où se trouvent trois fenêtres accouplées surmontées de deux rosaces, La tour est éclairée par huit baies géminées et est surmontée d'une flèche en bois percée de lucarnes.

Il n'y a jamais eu dans cette commune ni presbytère ni maison de plaisance.

Vers 1780, dit le pouillé que nous avons déjà cité, vivait un hermite appelé Antoine Caron, âgé de 80 ans, et qui depuis 35 ans s'était retiré dans les bois situés près de Blangerval.

On trouve aux archives du Pas-de-Calais un plan géomètrique de Blangerval levé lors de la confection du cadastre. Il présente peu d'intérêt. On voit qu'il existait alors deux bois dont un situé contre les haies du village du côté de Blangermont.

BRYAS.

Bryas, d'après M. Harbaville vient du celtique *brie*, *bria* lieu d'habitation; le nom de ce village s'écrivait *Briast* au XIIIe siècle *Briach* et *Bryas* au XVIe siècle.

Le territoire de cette commune est assez accidenté dans sa partie Ouest; le sol est en général argileux et fertile, parfois biéfeux et calcaire. Le vaste parc du château et les petits bois qui se confondent avec les pâtures font paraître Bryas un des plus grands villages du canton de Saint-Pol. Deux hameaux en dépendent. *Grossart* et *Britel*, ainsi qu'une ferme isolée dite l'*abbaye de Neuville* et quelques maisons d'Antin. C'est une station

(1) Bibliothèque d'Amiens, manuscrits.

du chemin de fer du Nord, ligne de St-Pol à Béthune ; de cette gare part une bifurcation pour Bully-Grenay.

La contenance était, en 1761, de 170 mesures de manoirs, 107 mesures de bois et 4152 mesures de terres ; d'après le cadastre de 1837 elle est de 774 hectares 10, dont 56 hectares 31 40 pour les pâtures et jardins et 74 hectares 05 60 pour les bois (une partie a été défrichée). Parmi les lieux-dits, nous citerons : le *bois carré* le *bois d'Epilourderie* le *bois de l'Eperon* (enclavé dans la forêt de Saint-Pol, le *bois de chapelle*, le *bois gros bonnet*, la *vallée Boutarde*, le *terroir à part*, *l'enclos des morts* (contre Antin). Voici quelques anciens noms de rues : la *Garenne*, *Carbonnier*, *Beglien*, *Boullenais* etc. Cette commune comptait en 1698 140 habitants, en 1806 345; en 1881, 403 dont 165 pour les hâmeaux, repartis en 85 maisons. Elle payait pour aide, en 1548, 18 livres et en 1790 fit partie du canton de Monchy-Breton.

Ses registres de catholicité remontent à 1646.

Bryas était la 26e pairie du comté de Saint-Pol. Sa valeur en 1470 était de 60 livres de rentes, et de 300 livres en 1737. Elle était tenue à 10 livres de relief et à 20 ou 24 livres d'hommamages (2). D'après M. Lambert, (1) des chartes, du XIIe siècle, qu'il n'indique pas, citent Bryas comme l'apanage d'une branche cadette des Châtillon, comtes de Saint-Pol. Ce qui est certain, c'est que Hugues de Bryas servit le 17 octobre 1448, au comte de Saint-Pol dénombrement de la pairie de Bryas consistant en un manoir amazé de plusieurs maisons et granges, en prés, jardins etc. Jacques de Bristel en 1474 déclare : 1o la pairie de Bryas chargée de douaire pour Jacqueline de Royon sa mère et valant 60 livres, 2o la terre de Bristel chargée de 90 livres, 3o trois fiefs à Trois Vaulx, chargés de 10 livres et tenus de Rollencourt, 4o un fief à Hucliers, tenu de Bours, 5o un fief à Gricourt tenu de Noyelle-les-Pernes, chargé de 1 livre. Le tout valant 162 livres 4 sous (3). Bertrand Paliart possédait aussi à

(1) Sauvage histoire de St-Pol.

(2) Puits Artésien.

(3) Registre des fiefs tenus du comté de St-Pol, Archives du nord, chambre des comptes.

cette époque trois fiefs tenus du seigneur et contenant 60 mencaudées de terre et Robert le Maire un fief de 4 mesures. Jacques de Bryas releva en 1526 la pairie de Bryas qui lui était échue par le décès de son père. Charles, deuxième du nom, était baron de Moriamé, premier pair de Liège, gouverneur de Mariembourg etc. En récompense de ses services militaires, le roi d'Espagne Philippe IV érigea en comté la terre de Bryas unie à celles de Britel, Troisvaulx, Grossart, Rollancourt en partie, Hernicourt, Saint-Martin-Glise, Béthonval, Béthonvallet, Lannoy, Gauchin et Verloing. (1) Le domaine des Bryas se com-

(1) La famille de Bryas a pour armes : *d'or à la face de sable surmonté de trois cormorans de même becqués et membrés de gueules*, tenants: *deux licornes*. L'écu couronné d'un manteau de gueules formé d'hermine et frangé d'or ; surmonté d'une couronne ducale, devise : *fides in adversis Bryas*. Dans une charte du XIIe siècle, conservé aux archives du Nord relative à la ville de Landrecies on voit comme témoin Thierri de Briastre; Le Carpentier cite Adam de Briast qualifié chevalier en 1169. Henri et sa femme firent des donations à l'abbaye de Clairmarais en 1199 et 1202 ; les archives de la Flandre orientale à Gand contiennent une liste des hommes liges de l'avoué d'Arras, seigneur de Béthune, où figure en 1250 Huars de Bryas ; Guignart de Briast fut à la prise d'Oisy en 1254. Guillaume est cité dans le cartulaire d'Auchy. On voit que cette famille est ancienne, et que son nom s'écrivait de diverses manières. Elle porta aussi le nom de Bristel dont elle possédait la seigneurie. Jean de Bryas, en épousant en 1448, Jeanne de Créquy, d'après le P. Anselme, devint possesseur des terres de Royon, et Wambercourt. Il servit dénombrement au comte de Saint-Pol de la pairie de Bryas et fut tué à la bataille de Montlhéry en 1465 en combattant pour le duc de Bourgogne. Son second fils Louis fut le premier de la branche des Bryas, marquis de Royon depuis 1692, et qui s'est continuée jusqu'à nos jours. Jacques, son frère de sa seconde femme Jeanne du Plessy eut un fils appelé également Jacques, gouverneur de Renti pour l'Espagne en 1549, puis de Marienbourg en 1563, colonel d'infanterie etc. Il avait épousé, en 1536, Jeanne de la Cressonnière. Leur fils Jacques, 3e du nom, devint baron de Moriamé, premier pair du pays de Liège, colonel, gouverneur de Marienbourg et de Namur pour Charles-Quint; il fit partie d'une députation extraordinaire que les Etats d'Artois envoyèrent à la cour en 1598. D'Adrienne de Nédonchel dame de Molinghem, sa seconde femme, il eut quatre fils et trois filles. Son second fils Henri baron des Granges fut colonel gouverneur de Philippeville et de Furnes ; son troisième fils Guislain fut gouverneur de Luxembourg et vit sa terre de Malinghem érigée en marquisat en 1645. Etant mort sans enfant son marquisat passa à son neveu Englebert. Le quatrième fils Maximilien, maître de camp d'infanterie, fut gouverneur de Douai. Le frère aîné Charles fut aussi gouverneur de Marienbourg, commandant d'un corps d'armée, vit ériger en sa faveur en comte la terre de Bryas en 1649. Il eut six enfants. L'aîné après avoir été maître de camp se fit carme à Douai et y professa la théologie ; le frère cadet Jacques Théodore, devint, jeune encore, évêque de Saint-Omer, puis archevêque de Cambray. Ce prélat remarquable mourut en 1694. Ce fut son frère Englebert qui continua la maison. Il quitta l'ordre de Malte pour épouser Albertine comtesse d'Argenteau, dont il eut deux enfants. De ses deux fils, l'aîné mourut jeune, et le second, Englebert

posait, en 1757, d'une maison seigneuriale bâtie sur deux mesures, d'une ferme avec 28 mesures de manoirs, 240 mesures de terres, 4 mesures et demie de prés flottés, de 72 mesures de bois coupés tous les 9 ans, de 143 livres de censives, de 40 livres de droits seigneuriaux, plus des droits de terrage, champart etc. Parmi les autres possesseurs de fiefs en cette commune, nous citerons: Philippe Pingrelin écuyer, avec une ferme de 40 mesures environ, Guislain de Houdain avec une cense sur le rietz composée de 12 mesures de manoirs et 106 mesures de terres. Thomas de la Dienné procureur général du comte de Saint-Pol avec une cense ; les religieuses Conceptionistes de Béthune avaient le fief de *Regnol* et 27 mesures de terres.

Britel. — Ce hameau portait aussi le nom de *Bristel*. L'épine de Bristel était une des limites de la banlieue de Saint-Pol, fixée par une charte de 1221. Il était tenu par indivis du château de

aux dignités paternelles, ajouta la baronnie d'Hernicourt, le titre de seigneur souverain des villes de Fumay et Revins sur Meuse etc. Il fut tué à la bataille de Derkeren en 1703. De Wilhelmine comtesse de Mérode, il eut un fils, Englebert, membre de la noblesse des Etats d'Artois qni épousa en 1749 Marie, comtesse de Hamal, dont cinq enfants. Son troisième fils devint officier au régiment de Berry et chambellan du roi des Pays-Bas, en 1817. L'aîné des quatre fils, Alphonse prit la carrière des armes, se maria avec Ernestine de Croix, fut nommé en 1790 commandant des gardes nationales du canton de Saint-Pol et, quelques temps après, donna à ses soldats un banquet au lieu-dit le marais de Gauchin. Son fils aîné, Alexandre, fut chef d'escadron au régiment du Roi, (cuirassiers), chevalier de la Légion d'honneur, fit les principales campagnes de l'empire. Rentré dans la vie privée il fut élu député en 1828 et mourut la même année. Son fils Charles de Bryas fut également nommé député par l'arrondissement de Saint-Pol en 1848 et 1870; il mourut en 1879. Ses deux fils ont pris du service dans les armées françaises.

La famille de Bryas avait un hôtel à Saint-Pol ; son histoire généalogique a été écrite par St-Allais et se trouve également dans un grand nombre d'auteurs héraldiques. M. Crépeaux qui devint rédacteur du Progrès du Pas-de-Calais et mourut en 1842, à l'occasion des obsèques du comte de Bryas en 1828, fit un poéme élégiaque en quatre chants avec cette épigraphe : « la vertu sous les traits d'un mortel adoré habitant de Bryas...» voici le commencement :

Doux sèjour des vertus, lieu charmant que j'adore
O Bryas ! sol sacré naguères heureux encore

. . . . . .

Pour perdre le bonheur il suffit d'un seul jour,
Heureux les habitants quand ils avaient leur maître !
La nature riait à leurs cœurs satisfaits
Leur ivresse en volant à leur travail champêtre
Attestait, ô Bryas, le prix de tes bienfaits.

cette ville et de la terre de Troisvaulx, comme le prouve un dénombrement, servi le 12 novembre 1446 par Jean de Bristel, seigneur de ce lieu et de Bryas au comte de Saint-Pol et à Gilbert de Griboval, sieur de Troisvaulx. Cette terre resta toujours dans la famille de Bryas ; elle valait, en 1473, 90 livres de revenu, et en 1537, 100 livres. Il existait un château qui disparut sans doute dans les guerres du XVIe siècle, et sur son emplacement on construisit une belle ferme dont les bâtiments entouraient une cour carrée et qui possédait un pigeonnier. Ce domaine se composait, en 1761, de 20 mesures de manoirs, 195 mesures de terres, une demi-mesure de pré, 45 mesures et demie de bois en trois parties, plus un moulin, des censives rapportant 25 livres par an, et des droits seigneuriaux de 8 livres de revenu. En 1475, Eustache du Colet de Gauchin y avait un fief tenu du seigneur de Gauchin.

Grossart. — Ce hameau relevait aussi indivisement du château de Saint-Pol et de Troisvaulx, et d'après M. Harbaville, en 1649, de la terre de Bryas. En 1474, ce domaine rapportait 16 livres de revenu et appartenait à Jean de Boudart à cause de sa femme, puis il passa à Jean Blassel qui le vendit à Pierre de Vichery. La famille Desmettre ou Dewettre possédait au XVIIIe siècle, Béthonval et Grossart. Le hameau dépendait autrefois au spirituel, partie de Bryas, partie de Belval.

L'abbaye de Neuville. — On donnait ce nom à deux fermes appartenant à l'abbaye de Clairmarais, et situées entre Bryas et la Thieulloye. Voici l'origine de ce domaine : Anselme de Pas vers 1142, fit hommage à perpétuité à l'abbaye des biens qu'il possédait à Neuville avec la dîme et la mouture (1) ; en 1162, un certain Aloux (*sic*) lui donne par l'intermédiaire de Milon, évêque de Thérouanne, des terres et une partie de la dîme de

(1) Dans une charte sans date (de 1160 environ) conservée à Paris aux archives nationales (K 1145) on voit qu'Anselme, comte de Saint-Pol, confirma, en présence de ses barons, les donations faites à l'abbaye de Clairmarais par Enguerrand de Camp d'Avesnes, son père. Les terres de Bodardy à Neuville, d'autres à Antin, d'autres achetées d'Adam de Bryas, firent partie de cette donation.

Bryas, moyennant une redevance annuelle : en 1171, Jean, abbé de Saint-Eloy, abandonna, moyennant une redevance, à ses confrères de Clairmarais tous les biens que son couvent avait à Antin et Antigneul et la dîme qu'il percevait sur les biens déjà possédés par les religieux; en 1198, Hugues, comte de Saint-Pol, abandonne sous la même condition ses terres de Bryas, en 1199, l'abbaye acheta d'Adèle, abbesse d'Etrun, une autre partie de la dîme de la commune ; cette même année, Henri de Bryas fit donation d'une assez grande quantité de terres situées dans ce village. Les comtes de Saint-Pol, Anselme et Enguerrand confirmèrent cette générosité (1) ; en 1201, un certain Hébert et sa femme donnèrent la moitié de la dîme qu'ils avaient sur toutes les terres de Bristel ; en 1202, Adelide et Bauduin son fils firent hommage à ce monastère de toutes les dîmes qu'ils possédaient sur Bryas, et Bauduin y ajouta des terres à Bristel. En 1225, cette abbaye acheta sur Bryas un champ nommé le Mont Saint-Etienne; cette acquisition fut approuvée par Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol. En 1270, elle acquit encore de Hugues d'Occoche un terrage sur cette commune, et en 1279, du même seigneur, 153 mesures de terres sur Bryas et le Valhuon ; en 1295, Pierre d'Ostreville lui vendit le droit de seigneurie qu'il avait sur ces biens. En 1359, Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol, fit donation à ces religieux du droit de seigneurie vicomtière sur toutes les propriétés qu'ils possédaient dans l'étendue de son comté. Aussi les comtes de Saint-Pol étaient-ils considérés comme les bienfaiteurs de l'abbaye et y avait-on placé leurs armoiries (2). On voit combien était important ce domaine; il contenait, en 1761, 28 mesures de manoirs, 22 mesures de bois et 524 mesures de terres. En y joignant les deux tiers de la dîme de Bryas, des censives de 120 livres de revenus, des droits seigneuriaux rapportant 12 livres, on arrivait à un produit annuel de 3332 livres. Ce couvent avait en outre un autre propriété im-

(1) Archives du Conseil d'Artois, dépôt du Pas-de-Calais.

(2) Nous avons trouvé ces renseignements dans les archives du Conseil d'Artois, dépôt du Pas-de-Calais et dans l'histoire de l'abbaye de Clairmarais, par M. de Laplane.

portante entre Grossart, Fiefs et Nédonchel (1). Ce domaine de Neuville donna lieu, en 1721, à un procès avec les habitants de la commune (2). Ces belles fermes furent longtemps occupées par la famille Petit (3).

Bryas souffrit des guerres du XVIe siècle. L'armée française, en 1536 passa et repassa par ce village non sans dommages; il y eut cette même année un affreux orage qui détruisit une partie des récoltes et des fruits. L'armée espagnole, en 1537, y vint fourrager lors de la reprise de Saint-Pol et s'empara de toutes les récoltes et des deux tiers de bestiaux. Le voisinage de la forêt était fort nuisible, les divers partis y dressant des embuscades qui se terminaient toujours pour les malheureux habitants par des larcins et des pilleries ; aussi étaient-ils fort arriérés dans leurs contributions et en 1538 on leur réclamait 132 livres (4).

Les registres de catholicité mentionnent sous la date du 2 novembre 1647 un fait assez singulier : Un sieur Jean Gabart étant mort, fut enterré *in agris* ainsi que sa fille Antonia, morte six

(1) M. Lambert (Puits Artésien) croit qu'il y avait jadis un prieuré dans cette commune et il base son opinion sur les vestiges d'une chapelle qu'on voyait autrefois dans une des granges de la ferme, nous croyons qu'il se trompe. Les Bernardins de Clairmarais comme les autres membres de cet ordre, n'avaient, dit M. de Laplane, ni prieurés ni pied à terre, mais des exploitations rurales appelées granges (grangia) confiés à des frères convers dépendant de l'abbaye et devant contribuer à l'entretien du couvent. Aussi, d'après la tradition, les frères de la *grange* de Neuville fabriquèrent une partie du pain que consomma la communauté quand on construisit leur couvent au XIIIe siècle ; il n'est pas étonnant que ces frères aient eu une chapelle. Ce même auteur ajoute qu'il y avait aussi dans cette commune un prieuré dépendant d'un couvent de Samer, ordre de Saint-Benoît; il veut sans doute parler du prieuré de Baillelet en Roellecourt qui dépendait en effet d'un couvent de Samer.

(2) Archives du Conseil d'Artois. Dépot du Pas-de-Calais.

(3) Un de ses membres, Jean-Baptiste Petit, plus connu sous le nom dé Petit de Bryas, né à Magnicourt-sur-Canche en 1787, entra à l'Ecole polytechnique, devint officier d'artillerie, abandonna bientôt l'état militaire pour venir aider son père dans l'exploitation de son domaine. Nommé maire de Bryas en 1818 il devint, en 1830, membre du Conseil général, et en 1842 fut le principal fondateur de la Société d'agriculture de Saint-Pol. Ses connaissances variées le firent nommer membre correspondant des Sociétés d'agriculture de Boulogne et de Saint-Omer et de la Société des Antiquaires de la Morinie. En 1848, il fut élu représentant du Pas-de-Calais à la Constituante.

(4) Impositions d'Artois ; Archives nationales.

jours après. On n'en dit pas la raison ; étaient-ils morts d'une maladie contagieuse ? Etaient-ce des libres-penseurs ?

Au XVIIIe siècle les Etats d'Artois firent refaire le grand chemin de Saint-Pol à Béthune qui traversait Bryas et il existe aux archives du Pas-de-Calais un plan avec profils dressé par Branquart, géomètre en 1746. En 1791, ce chemin n'était pas encore terminé puisque le comte de Bryas offrit de céder les terrains nécessaires pour sa construction sous la condition qu'on lui abandonnerait la vieille route. Demiautte, l'ancien architecte voyer des Etats d'Artois fut chargé des plans, et un atelier de charité établi pour les exécuter, mais il fit peu de besogne et on finit par adjuger le travail aux sieurs Theret et Deligny à raison de 4 livres 15 sous de la toise (1).

Le 26 septembre 1792 un volontaire de Bryas demanda avant de partir pour l'armée une messe du Saint-Esprit (*sic*). Elle fut dite par le curé d'Ostreville; mais comme ce prêtre avait prêté serment à la constitution civile du clergé, il fut fort mal reçu, et on dut envoyer des troupes qui procédèrent à quelques arrestations (2). Dans les registres aux pétitions du district de Saint-Pol, on voit que le sieur Potier, fermier à Britel, homme riche et industrieux, y est-il dit, ayant fait travailler toutes les terres de sa ferme à la bêche demanda ainsi que les fermiers de Neuville-Convers que leurs terres ne fussent pas louées par la Nation en proportion de la beauté de leurs récoltes, vu que si elles étaient dans d'autres mains elles seraient moins belles ; le district donna un avis favorable.

L'église de Bryas, sous le vocable de saint Martin, appartenait au style ogival tertiaire et n'offrait rien de remarquable ; le chœur était plus élevé et paraissait plus ancien que le reste du monument. Elle devait avoir été bâtie au XVIe siècle ; car les cahiers des centièmes de cette époque disaient que cette église était alors en assez bon état, pourtant comme elle se trouvait

(1) Archives du Pas-de-Calais.
(2) Archives du District de St-Pol. Dépot. du Pas-de-Calais.

« non deument ramazée, le seigneur présenta requête à Sa Majesté pour lever quelqu'assiette pour sa réfection. » Il se plaignait aussi de l'état du presbytère. Quatre fenêtres éclairaient le chœur ; un même nombre se trouvait dans la nef ; les vitraux et les inscriptions funéraires ainsi décrits par l'épitaphier d'Havrincourt avaient disparu : « A la première fenêtre est peint un seigneur et une dame vestus de cottes d'armes et manteau de même avec huit doubles écussons qui sont : *Wissocq — Bernimicourt — Tamise — Hemredi — Bryas — Licque* — X — *Legrand* ; à la deuxième verrière derrière le grand chœur est un seigneur et une dame vestus de cotte et manteau d'armes avec ces huit écussons anolés : *Bryas-Laplanque* — X — *Renty-Licarie* (sans doute Licque) — *Legrand* — *La Cressonnière* — *Dubois* ; à la troisième verrière dudit chœur est un seigneur et une dame vestus de cotte et manteau d'armes avec ces huit quartiers d'armoiries : *Habarcq* — *Hardenthun* — *Bryas* — *Les Planques* — X — *X* — X — *Renti*. Audit chœur sont deux tableaux funèbres des surnoms de Bryas et l'autre d'une femme du surnom de Bussy avec leurs écussons accolés. Au pied de la grande table d'autel du chœur est écrit : Cette table d'autel a été donnée à l'honneur de Dieu et décoration de cette église par messire Jaçques de Bryas chevalier sieur dudit lieu, Bristelle, Troisvaux, et gouverneur de Renty au temps que Henri de Valois, roy de France, l'assiégea, l'an 1554, depuis gouverneur de Mariembourg, colonel des Vieilles enseignes Wallonnes au camp du roy catholique Philippe près Dourlens, et à la retraite de Guillaume de Nassau, prince d'Orange et chiet, au secours de Midelboucque, pensionnaire de S.M. et maître impériale et roy. En laquelle église ledit sieur se fait fier au vif avec feue Madame Jehanne de la Cressonnières, jadis sa compaigne et tous les enfants qu'ils ont eus ensemble. Priez Dieu pour la prospérité des vivants et le repos des trépassés. L'an 1595, était pour dicton : *Fides in adversis Bryas*. Agé de 81 ans, ayant deux fils et trois filles. A la troisième verriere de ladite chapelle est peinte une dame à genoux avec huit quartiers d'armoiries qui sont tels : *Bryas* — *Créquy* — X — *Renty* — *Humières* — *Villierval* — *Bailleul* — *Melun*

— *Pingrelin* — *Bernicourt*— *Licque* — *Melletaut.* » (1). Il ne reste plus que les pierres tombales de plusieurs baillis de Bryas, et celle d'un sieur Lédet, chanoine d'Aire, mort en 1733, etc. L'église possédait une tour carrée assez élevée en briques surmontée d'une flèche en bois; on voyait dans le bas et sur les contreforts des fragments de niches et de sculptures gothiques, la porte était surmontée d'un écusson et plus haut se trouvait le reste d'une galerie dont les panneaux étaient sculptés avec hardiesse et dans le goût du XVIe siècle

Cet édifice vient d'être reconstruit dans le style ogival du XIIIe siècle, grâce à la générosité de la famille de Bryas. Il forme une croix latine. A droite est une chapelle castrale, à gauche la sacristie; les autels latéraux sont adossés à la grande arcade qui sépare la nef du chœur. Il y a une tribune et une tour. Cette belle église a été bâtie en briques et pierres sur les dessins de M. Duthoit, d'Amiens. (2).

La collation de la cure appartenait à l'évêque de Saint-Omer à cause de la prévôté de Watte. Bryas avait autrefois Huclier par annexe. Les huit dixièmes de la dîme appartenaient à l'abbaye de Clairmarais; le curé du lieu, celui de Valhuon, les chapitres de Saint-Pol et de Boulogne, l'abbaye de Saint-Eloy, un sieur Lombart, se partageaient le reste. Bertrand Paillart, d'Arras, avait donné, le 2 août 1477, 40 mesures de bois à cette église sous la condition qu'on dirait annuellement 80 messes pour le repos de son âme et qu'il serait enterré dans la chapelle dite de Sainte-Catherine. La fabrique avoit en outre 400 livres à prendre, sur la cure de St-Pierre à Monchy-Cayeux, 9 mesures de terres, 1 mesure de pré, 3 quartiers de bois sur Bryas, le tout produisant 1,060 livres en 1784; on voit que c'était une des plus riches du pays. Les 40 mesures de bois ont été échangés en 1859 contre 25 mesures de terre et une soulte de 8,000 francs. Les habitants sauvèrent aussi l'église sous la Révolution; elle avait été vendue au sieur Lampon de Béthune, mais ils brûlèrent

(1) Manuscrits Godin. Archives de l'Académie d'Arras.
(2) Note de M. Vaillant, curé de Bryas.

ses échelles et l'empêchèrent de la démolir; de son côté, le garde de la commune put conserver, en la cachant, la statue équestre de Saint-Martin. On a bâti récemment sur la place un élégant presbytère et plus loin dans le village une belle école de filles.

L'ancien château, fort abîmé par les guerres, se trouvait près de l'église et avait été plusieurs fois restauré. Il fut reconstruit il y a près d'un siècle par Jacques Théodore de Bryas, archevêque de Cambray; on en voyait encore naguère qnelques débris. Ayant l'intention de l'abandonner, le comte Alexandre de Bryas en fit construire au XVIIIe siècle un autre plus vaste dont un dessin est conservé aux archives du Pas-de-Calais. Il était de ce style grec qu'on employait sous Louis XV. La partie du milieu de la façade principale formait une saillie avec 3 fenêtres et était ornée d'un fronton; il y avait deux ailes en marteau ayant chacune 3 fenêtres; après les ailes se trouvait encore une petite construction éclairée par une fenêtre, le toit était à la Mansard. L'autre façade était moins régulière; un bâtiment venait en équerre sur le corps de logis; il était flanqué de 3 tours qu'on avait recouvertes de toits; d'autres maladroites réparations avaient fait perdre le caractère d'une construction féodale. Devant l'habitation, du côté opposé au village, se trouvait un jardin dessiné à la française; il se terminait par une avenue et un petit bois de 10 mesures et demie. Il y avait un autre bois au sud-ouest du parc du côté de Troisvaux. Malgré les bienfaits de la famille de Bryas, les énergumènes révolutionnaires de Saint-Pol, après avoir pillé et ravagé ce château, à peine terminé, obtinrent du district de cette ville, le 17 mai 1793, qu'il fût mis sous séquestre; bientôt après, il fut vendu et démoli, bien que l'estimateur l'eût déclaré propre à former un établissement national et une maison avec la chapelle. Les ruines de cette belle habitation existaient encore en 1815, M. Lambert raconte que après la bataille de Waterloo, le bruit s'étant répandu dans le pays de l'arrivée d'un régiment des alliés, les élèves du collége de Saint-

Pol, partageant l'horreur qu'on avait alors pour le gouvernement impérial, avec la permission de leur supérieur, M. Joanne, escortés de quelques jeunes gens de la ville, partirent, en agitant des drapeaux blancs et en faisant retentir l'air de leurs chants au-devant des troupes qu'on annonçait. Ils avaient déjà dépassé Grossart lorsque d'un détachemeut français qu'on avait pris pour les alliés, partirent deux coups de fusil. Les jeunes gens effrayés, coururent se réfugier dans les ruines du château. Ils y trouvèrent une retraite pour quelques instants. D'après le baron de Calonne, dictionnaire de l'arrondissement de Montreuil, les terres de Clenleu appartenant aux hospices de cette ville, ayant été vendues nationalement, l'empereur donna en dédommagement divers biens dont l'emplacement du château de Bryas; plus tard, le comte de Bryas l'échangea avec cet établissement contre une petite ferme à Troisvaux.

Ce fut en 1823 qu'on commença le nouveau château à quelque distance de l'ancien; c'est une des plus belles résidences de l'Artois. Il est en pierre de taille, à 33 fenêtres de façade; le milieu fait saillie avec acrotère et fronton. Le parc, dessiné à l'anglaise, est orné d'arbres superbes et contient plus de cent hectares.

BUNEVILLE

Bugneville, *Buigneville*, *Boigneville*, *Bugniville*, (XIIe et XIII siècles), *Beuneville*, *Buneville*; ces noms, que porta la commune à diverses époques, viennent-ils, comme le croit M. Lambert, de *Bunonis villa*, ou de *Bunii villa*, la campagne de la rave ou des plantes potagères ?

Ce village est situé dans une plaine vaste et fertile et est entouré de plantations comme la plupart des communes du canton, sa place est assez grande. Son territoire contenait, au

XVIIIe siècle, 914 mesures ; il est, d'après le cadastre de 1837, de 376 hectares environ dont 38 hectares 66 en pâtures et jardins et 2 hectares 37.10 en bois. Voici le nom de quelques lieux dits : Les *Vaudières* (petit vallon), le *Quoirot* (place carrée), le *Champ ferie*, (on y a trouve une espèce de scorie en métal qui fit sans doute croire à quelque lieu hanté par les fées,) *Le fond de Notre-Dame*. Cette commune comptait, en 1469, 27 feux et « ung noble » ; aujourd'hui il y a 54 maisons. La population en 1698 était de 117 habitants, en 1804 de 240, en 1882 de 234. Le village payait pour aides, en 1460, 10 livres et la même somme en 1544 ; pour aydes extraordinaires en 1474, 33 livres 5 sous 4 deniers. Il fit partie en 1790 du canton de Magnicourt-sur-Canche.

Bunneville est mentionné dans une charte de 1112 (1). Cette terre était anciennement possédée par les sires de Rollencourt elle relevait alors de leur seigneurie en deux fiefs. Au XVe siècle elle était passée à la famille Adin dit de Monchaux, représentée en 1569 par Pierre Adin, écuyer demeurant à Mézières et qui avait pour armes : *de sinople fretté d'or*. Sa cense contenait 16 mesures de manoirs et 164 mesures de terres. François de Caverel, écuyer, sieur de la Vasserie, possédait également une ferme avec 9 mesures de manoirs, 80 mesures de terres et un droit de terrage ; cette propriété lui venait de sa femme Marie de Renti qui la porta à son second époux Gabriel de Loiserel ou de Roiserel comme le constate cet extrait d'un registre aux confiscations de Jean Regnaud de l'année 1595 : « Noël Feroul tient en ferme du seigneur de Hemencourt, à cause de sa femme, demourans au pays de france, la dicte maison et terres à labœur contenant cent mesures de terre et les manoirs, sept à huit mesures pour 300 livres par an. » (2) et un autre acte du 18 mars 1597, porte « Philippe II accorde main-levée de terres sises à Wandonne-lez-Renty et d'une maison au Villaige de Bune-

(1) Cartulaire d'Auchy.

(2) Archives du Nord (chambre des comptes).

ville et Frévench, consistant en dix mesures de jardinages et pastures et 86 mesures à labœur valant par an 300 florins q i avaient été confisquées au moment de la déclaration de guerre avec le prince de Béarn, sur Marie de Renty, veuve de Gabriel de Loiserel, écuyer, seigneur de Hauvencourt, auparavant de François de Caverel, écuyer, seigneur de la Vasserie, la dite dame demeurant à l'époque précitée en France avec son second mari depuis la mort duquel elle est venue se fixer à Arras. » (1) Gabriel de Roiserel y avait aussi une résidence construite sans doute par lui, puisqu'en 1569 il n'y avait ni maison de plaisance, ni presbytère. A cette époque Catherine Flament, veuve de M. Jean Lebrun, demeurant à St-Omer, avait une ferme avec 13 mesures et demie de manoirs et 108 mesures de terres. La Seigneurie de Buneville passa du prince d'Orange par vente au Comte d'Annappes, gouverneur de Lille, puis par retrait lignager à Aimé de Withem, veuve de Jacques d'Ongnies. Elle la vendit le 22 avril 1611 à Antoine Vignon, écuyer, sieur d'Auvencourt et à Marie de Couronnel sa femme. Gérard de Cuinghem, écuyer, sieur de St-Laurent, demeurant à Fontaine-l'Etalon et Marie-Madeleine de la Porte sa femme vendirent en 1718 la ferme et marché de Buneville à Philippe de Gargan, écuyer, sieur de Rollepot. (2) En 1757, nous trouvons M. Leroy de Buneville (3) possesseur du domaine d'Adin de Monchaux et

(1) Archives du Nord (chambre des comptes), 41e registre des chartes folio 70.

(2) Archives du *gros* d'Arras.

(3) Voici ses armes : « *d'or au lion de gueules au chef d'azur à 3 étoiles d'or rangées en fasces.* »
Cette famille descend de Charles Leroy, né à Festubert près Béthune. Son fils Pierre, avocat au conseil d'Artois, fut reçu bourgeois d'Arras en 1690 ; François, fils de Pierre, aussi avocat, fut le premier qui fut seigneur de Buneville ; il fit partie de la société littéraire d'Arras lors de sa fondation en 1738. Il avait épousé Anne Guérard de Razincourt, fille d'un conseiller au Conseil d'Artois, dont Antoine François, seigneur de Buneville et Hurtebise, né en 1743, conseiller au Conseil d'Artois en 1768. Il fut nommé membre de l'Académie d'Arras en 1769, en remplacement de M. de Gouve, et prononça le 18 mars son discours de réception, qui est conservé dans les archives de cette société. Prenant pour sujet les princes qui ont encouragé les sciences et les lettres, il fait l'éloge du czar Pierre le Grand, de Louis XIV, du cardinal de Richelieu, du prince Palatin, etc. En 1777, il donna sa démission d'académicien.

seigneur principal, avec maison seigneuriale bâtie sur 4 mesures, ferme de 29 mesures, droit de terrage rapportant 240 livres, censives de 110 livres et revenus seigneuriaux de 40 livres. Le sieur de Billy, commissaire des guerres à Arras, mort à Hesdin, avait alors une ferme avec 12 mesures des manoirs et 90 mesures de terres, droits de dime et de terrage.

Le comte de Bures obtint par confiscation la seigneurie de Buneville vers 1542; il ne se montra pas trop rigoureux envers ses tenanciers appauvris par la guerre.

Le 22 Frimaire an II, le citoyen Lambert Logez, ci-devant avoué demeurant à Arras, déposa au district de cette ville différents titres féodaux qu'il avait chez lui. Une partie concernait le fief d'Ambroisin en Buneville qui appartenait, au XVIIIe siècle, au sieur Hobet ou Hovet ainsi qu'une ferme de 18 mesures de manoirs et 122 mesures de terres plus droits de dîme, terrage, etc. (1)

En 1815 un incendie fit disparaître avec la maison du maire les registres de l'état-civil et les autres papiers administratifs. En 1818, M. Benoit Molin, originaire de cette commune fut attaché à la Cour de Bernadotte, roi de Suède.

Buneville dépendait, avant la Révolution, du doyenné de Frévent. L'église sous le vocable de Notre-Dame a une tour carrée en pierre surmontée d'une flèche peu grâcieuse; les boiseries du chœur et l'autel appartiennent à l'époque de Louis XV. La cloche est curieuse et d'une grande épaisseur. Le curé était autrefois à la nomination de l'abbé de Ham-les-Lillers à cause du prieuré de Framecourt. La dîme appartenait en partie à l'hôpital de Saint-Pol, à raison de 300 livres par an, aux chanoines de cette ville à raison de 315 livres; le reste se parta-

Compris, ainsi que ses deux sœurs, dans l'accusation criminelle intentée sous la Terreur à Madame Bataille et à ses prétendues complices, il fut de plus accusé d'avoir servi de témoin à un mariage célébré par un prêtre non assermenté. Tous trois furent condamnés à mort et exécutés en 1794. François de Buneville n'eut pas de postérité et son seul neveu étant mort en célibat, cette famille est éteinte.

(1) District d'Arras. — Féodalité. — Archives du Pas-de-Calais.

geait dans de plus faibles proportions entre la chapelle castrale de Rollencourt et le curé d'Hauteclocque qui desservait la paroisse. En 1757 il y avait un vicaire qui recevait 150 livres de fixe. La fabrique avait alors 4 mesures de manoirs amazés, 8 mesures et demie de terres sur Buneville, 2 mesures sur Neuville et 6 mesures sur Sibiville. La pauvreté du lieu possédait 2 mesures de terres sur Neuville ; tout fut pris sous la Révolution ainsi qu'une croix 5 chandeliers, 1 calice, et ciboire, etc.

Il se trouve dans cette commune un château moderne appartenant à M. Détape.

CROISETTES

Cruciolae, en 1080, *Crusetes*, *Croisetes* (XIIe et XIIIe siècles), petites croix.

D'après M. Lambert, la direction des rues qui forment comme une *croisette* serait l'origine de ce nom ; M. Ledieu, d'Amiens, la trouve dans une machine de guerre en usage chez les Gaulois et qui s'appelait ainsi. Ce grand et beau village est situé au milieu d'une plaine fertile en grains et riche en pâturages, dit Expilly. Une partie importante de son territoire forme un seul domaine, et par là il fait avec Bryas une exception et présente un exemple de grande culture rare dans ce canton où la propriété est d'ordinaire divisée. Cette commune comprenait en 1761, 165 mesures de manoirs, 1281 mesures de terres et 16 mesures de bois ; d'après le cadastre de 1836, sa contenance est de 763 hectares 14. 90. dont 58 hectares 28 en jardins et pâtures.

Voici les noms que portaient les cantons en 1761 : *le Pressendart*, *le Mont-Brûlé*, *les Campiaux*. Parmi les lieux dits nous voyons : *le Chemin des Soldats*, *l'Abiette* (ferme), *le Libera*, *le Fossé à Loups* (ravin). Deux hameaux dépendent de Croisettes :

Wignacourt et l'Abiette. Il y a une institutrice laïque et c'est la résidence d'un percepteur chargé de la recette de 14 communes. Ce village fit partie en 1790 du canton de Framecourt. Les registres de catholicité remontent à 1696.

En 1469, il y avait 75 feux, en 1881 117 maisons. La population en 1698 était de 152 habitants (sans doute sans les hameaux) en 1805 de 535, aujourd'hui de 476. Croisettes payait avec Héricourt, pour aides, 24 livres en 1460, la même somme en 1548, et 80 livres pour aides extraordinaires en 1474.

La commune de Croisette n'étant pas seule à porter ce nom, il serait difficile de l'assigner pour berceau à Hue de Croisettes, qui signa un arrêté du bailly d'Artois en 1278,(1) à Pierre de Croisettes, auditeur à la cour de Rome, en 1373 (2), et à Martin de Croisettes, bourgeois d'Arras en 1377 (3). Elle relevait partie de la sénéchaussée de St-Pol, partie de la Régale de Thérouanne. La seigneurie principale a appartenu depuis des temps reculés, jusqu'à 1789 à l'abbaye de Messine en Flandre. Cette abbaye avait été fondée en 1062 par Adèle, fille du roi Robert, et femme du comte Baudouin de Lille, pour 12 prêtres et 30 religieuses bénédictines (4).

Adèle prit elle-même le voile dans ce couvent et sa fille Nathalie en fut nommée abbesse. Elle obtint de Philippe, roi de France en 1066, des lettres pour l'amortissement. Son fils Robert, comte de Flandre en 1080, et le pape Eugène, en 1147, confirmèrent la donation faite par elle de la terre et principauté de Croisettes (5). Ce domaine, qui lui venait sans doute de son grand-père le roi de France, relevait immédiatement de la couronne. Il donnait le droit de justice à 3 piloris et aultres instruments à exercer la haute justice, le droit de confiscation sur les biens des

(1) Danvin. — Histoire du Vieil Hesdin, pièces justificatives, page 29.

(3) Guesnon. — Sigillographie de la ville d'Arras.

(2) St-Genois. — Monuments anciens des provinces de Flandre, Artois etc.

(4) Gazet, Histoire ecclésiastique des Pays Bas.

(5) On trouve ces actes dans Mirœus, diplom., et aux archives nationales à Paris (J. 790).

condamnés, et assurait le titre de princesse et de comtesse à l'abbesse de Messine. A celle-ci appartenaient aussi la collation de la cure, des droits de dîme, terrage, etc. En 1569, la terre de Croisette comprenait 6 mesures de manoirs, 444 mesures de terres et 22 mesures de bois, plus un moulin ; elle était louée 11, 12 et 16 patards la mesure, selon la qualité. La dîme et le terrage étaient affermés 240 livres ; en 1757 la propriété était augmentée et consistait en une maison seigneuriale en pierre, une ferme avec 18 mesures de manoirs et 368 mesures de terres, en la ferme de l'*Abiette*, avec 10 mesures de manoirs et 132 mesures de terres, en un moulin à vent, en droit de champart, dîme, etc., le tout loué à 4370 livres, plus 80 livres pour compléter la portion congrue du curé. Il y avait en outre des censives rapportant 35 livres et des droits seigneuriaux 60 livres. Les charges se composaient de 100 livres par an pour les gages des officiers, de 50 livres pour une tonne d'huile à l'église, de l'entretien du chœur, etc. Le fermier Panet demanda une diminution de fermage quand on supprima les dimes.

En 1793, lors de la sécularisation de cette abbaye, ses biens furent affectés par l'Autriche, à la nourriture et à l'entretien des soldats blessés, qui y furent établis. Le district de St-Pol demanda que la réunion de la Belgiqne à la France ne fit pas supprimer une fondation aussi utile et que ce domaine fut conservé et administré comme bien national. Cela n'empêcha pas, le 8 frimaire an II, de brûler à Croisettes tous les titres féodaux concernant l'abbaye trouvés dans la commune. La plus petite, ferme, celle de l'*Abiette*, fut incendiée le jour de Pâques 1825, et reconstruite depuis, hors du village, du côté de Guinecourt (1).

Outre la seigneurie principale il y avait d'autres fiefs. Ceux d'*Alencourt* et *Aboval* appartenaient, en 1569, à Louis Damiens, écuyer, sieur d'Aboval, et en 1606, à Marie Damiens, veuve de Claude de Proisy, écuyer, seigneur de Maigny-en-Picardie ; les

(1) Les archives du Pas-de-Calais contiennent plusieurs rapports, dénombrement etc., servis par l'abbaye de Messine, des registres aux saisines de 1733 à 1785 voir aussi 5e registre aux commissions f° 509 etc.

archiducs Albert et Isabelle lui permirent alors de vendre ce domaine au sieur Dupuich (1). Le fief d'*Aboval*, consistant en rentes, droits seigneuriaux, cense avec 10 mesures et demie de pâtures et 108 mesures de terres dépendaient du fief de *Clama* à Nuncq, et était loué en 1595, à Jean Rimbault, pour 600 livres par an. Voici les autres propriétaires importants que nous trouvons : En 1569, un sieur de la Haye, manoir et terres louées 300 florins à Antoine Prevost ; un sieur du Peron, ferme avec 9 mesures et demie de manoirs et 168 mesures de teres ; Jean de Moncheaux, 3 mesures et demie de manoirs amazés et 37 mesures de terres; la Chapelle St-Jean, 10 mesures de terres ; en 1757, les comtes de Guînes et de Lannoy, le prince de Salm. Le domaine du sieur du Perron était passé, croyons-nous, à M. Lallart ; en 1780, M. du Carrieul avait une ferme avec 8 mesures de manoirs et 118 mesures de terres, M. Merlaude, conseiller au Conseil d'Artois, une autre ferme avec 12 mesures de manoirs et 61 mesures de terres, elle vint par héritage à la famille de Rouvroy de Libessart.

Croisettes eut beaucoup à souffrir des guerres du XVIe siècle. Quand le roi de France alla prendre Hesdin et surprendre St-Pol, son armée passa par ce village qui eut fort à en souffrir ; il en fut de même quand les Espagnols revinrent prendre St-Pol. Lors de l'information de 1542, on entendit comme témoin Antoine le Wicque, bailli de Croisettes. Il déclara que cette commune ainsi que ses voisines avaient été pillées par la garnison d'Hesdin accompagnée de la bande du sieur de Créquy; plus tard le duc de Vendôme donna aux habitants quelque sauvegarde. Ils durent fournir des réquisitions qui leur coûtèrent 50 patards par mois; on leur prit en outre 50 chevaux, 40 bêtes à cornes, 500 blanches bêtes sans compter les pourceaux, les biens meubles, grains, etc. Le bâtard de Montcavrel vit la propriété qu'il possédait, du chef de sa femme, confisquée pour quelque temps par le roi de France et donnée à Louis du Frestel. Nous lisons dans un registre aux confiscations de 1595, qu'Antoine Prevot,

(1) Voir cet acte de vente au gros d'Arras.

fermier des biens du sieur de la Haye, « n'a pu proufficter de ses labeurs qu'il n'auroit peu continuer depuis la guerre publiée, ayant esté ledit villaige par plusieurs foiz pillé et ravagié par les ennemys franchois et ses despoulles mangiées et emportées tant par lesdits ennemys que par noz gendarmeries passans et repassans et y séjournans comme estant le lieu passagier ; semblablement et du depuis esté détruit à l'arrivée du camp d'iceulx ennemys ce qui aurait causé son insolvence (1). »

Croisettes obtint une coutume particulière le 10 septembre 1507 ; elle contient la plupart des clauses de la coutume générale de St-Pol; pourtant elle n'admet pas le droit d'aînesse en certains cas. On y voit qu'il y avait dans la commune 7 échevins, et qu'on était obligé d'accepter cette charge ; l'échevin élu devant donner, dans l'année qui suivait son élection, un *past* ou dîner à ses confrères. Une des assemblées échevinales s'appelait *franche vérité*. On y jugeait les contraventions commises pendant la moisson, etc. Les religieuses de Messine faisaient remettre ce jour-là, par leur receveur, 20 sols pour le dîner. On voit dans ces coutumes que, lorsque les terres étaient restées trois ans en friche, l'abbaye pouvait les faire cultiver et en percevoir les fruits. Les hommes veufs avaient le droit de douaire coutumier, mais cet avantage est qualifié de coutume inusitée et impertinente pour les tenants d'icelle seigneurie. Ces coutumes sont signées par de Wignacourt, bailli, Penet et Troisvaux (2).

Croisettes dépendait autrefois du doyenné de Frévent et avait Héricourt pour secours. L'église, sous le vocable de St Martin, était à la collation de l'abbesse de Messine, diocèse d'Ypres, qui avait la plus grande partie de la dîme, le curé possédait le reste; il était à la portion congrue de 300 livres. En 1757, il y avait un vicaire touchant 150 livres plus le revenu de 9 mesures et demie

(1 Archives du Nord.

(2) Elles ont été publiées par M. Bouthors en 1845 d'après une copie conservée à la bibliothèque de la cour d'appel d'Amiens. Il en existe une copie à Croisettes ainsi qu'un ancien terrier.

de terres dont il jouissait comme bénéficier de la chapelle de St-Nicolas dont cette même abbesse avait aussi la collation. L'église avait en outre 6 mesures et, d'après les renseignements fournis à l'évêché par un ancien curé, son revenu avant la Révolution montait à 150 livres. On a conservé un ancien registre des recettes et dépenses de la fabrique remontant à 1737.

Le chœur porte la date de 1634; il est en briques et pierres, la nef était plus ancienne et indigne d'une commune de cette importance, mais elle a été rebâtie dans ces dernières années, dans le style du chœur. La tour est surmontée d'une flèche. Les pierres tombales de plusieurs membres de la famille d'Amiens, ci-dessus mentionnée qui exercèrent à Croisettes les fonctions de lieutenant de l'abbaye, existent encore dans le chœur. On croit qu'un caveau se trouve sous la nef. Cette église, vendue nationalement allait, être démolie, quand les habitants s'y opposèrent; elle fut depuis vendue 300 francs à M. Saison, et rachetée par la commune en 1800. La Révolution lui enleva 2 cloches pesant 1188 livres et une petite de 31 livres.

Une chapelle, dédiée à saint Pierre, s'élève au milieu d'un tertre ombragé; c'était autrefois un lieu de pèlerinage fréquenté. La famille Pruvot, en 1744, affecta le revenu de 4 mesures de terre qu'on a pu conserver, sous la Révolution, à l'entretien d'un calvaire qu'elle avait fait élever; celui qui le remplace actuellement est fort beau.

La plus grande ferme a une porte monumentale surmontée d'un fronton triangulaire; on y trouve également une ancienne salle voûtée.

WIGNACOURT Vignacourt. — Ce hameau relevait de la principauté de Croisettes et les appels en justice se portaient directement au Conseil d'Artois. Il a donné son nom à une famille qui était depuis 1200 en possession de ce domaine et avait en outre l'avouerie de Croisettes (1). En 1474, Louis de Wignacourt,

(1). Les Wignacourt ont pour armes : *d'argent à trois fleurs de lys d'orau pied nourri*: avec couronne de marquis et deux lions pour supports. Leur devise est : *durum patientia frango* ; leur cri de guerre : *quieret*.
Cette ancienne et illustre famille, dit M. Borel d'Hauterive, a fourni des

écuyer, en était seigneur et avait aussi le fief du bois Flayel, contenant 60 mesures. En 1695, Joseph Marie, comte de Gomicourt, possédait une ferme avec chambre, grange, étables et autres édifices, 12 mesures de manoirs, 44 mesures de terres à la solle et un bois. En 1759, M. de Wignacourt, de la branche des barons d'Humbercourt, était propriétaire de cette terre composée alors d'un château à usage de ferme, 13 mesures de ma-

chanoinesses et des dignitaires dans les chapitres nobles des Pays-bas et a contracté des alliances avec les maisons d'Aremberg, de Berghes, de Créquy, de Croy, de Fiennes, de Ghistelles, de Ligne, de Mailly, de Mérode, de Renti, de St-Omer, de St-Aldegonde, de Saveuse, etc. Elle avait de grandes possessions en Flandre, Artois, Picardie, Champagne, Alsace etc.

On n'est pas d'accord sur l'origine des Wignacourt ; les uns à cause de leur cri de guerre les font descendre des Quieret vicomtes de Montreuil, d'autres plus nombreux des vicomtes d'Amiens seigneurs de Vignacourt en Picardie. Le comte de Galametz, dont nous partageons l'opinion, place en Artois le berceau de cette famille. Car elle n'a jamais rien possédé à Vignacourt (et non Wignacourt) en Picardie, tandis que nous la voyons en possession de la seigneurie du hameau d'Artois du XIIIe au XVIIIe siècle, et tous les généalogistes reconnaissent que les deux grands maîtres de Malte descendaient de Jean seigneur de Wignacourt, Ligny, Croisettes. Des branches de cette famille fixées plus tard en Picardie donnèrent lieu sans doute à cette confusion.

La tradition veut que ce soit St-Louis qui, à la bataille de Mansourah, autorisa Simon à mettre des fleurs de lys dans ses armes. Gauthier son fils vivant vers 1240 épousa Alix *alias* Jeanne de Créquy dont *Adam* mari d'Ides de Tincques vers 1322, chevalier seigneur de Wignacourt près St-Pol, de l'avouerie de Croisette etc. Son fils aîné Jean à ces domaines ajouta la seigneurie d'Herlincourt en partie; son arrière petit-fils Othon forma la tige des seigneurs de Ligny, Hurtebise, Rollencourt en Liévin, Villerval en partie etc. qui ont fourni un prévôt de St-Vaast, des chanoines d'Arras, Aire et Cambray, un échanson de la reine de Hongrie, un gouverneur de St-Riquier des gentilhommes de la chambre du Roi etc. Charles conseiller au Conseil d'Artois, mort en 1623, plaça dans les armoiries indiquées plus haut un canton formé *d'azur au croissant d'or*.

Le chef de la branche d'Artois au XVIIe siècle était Antoine Nicolas créé chevalier par Philippe II en 1595. Il épousa Claire de Hornes puis Marie de Berghes et eut dix enfants. Il était Baron de Pernes et avait une grande fortune mais nous avons dit dans les notices sur Pernes et Bermicourt, comment ses enfants la perdirent en partie par suite des guerres et de la mauvaise administration. Adrien marquis de Wignacourt, Baron de Pernes commandant au régiment de marine mourut sans postérité en 1773. Avec lui finit la branche d'Artois. Sa fortune passa à son cousin le Baron d'Humbercourt qui ne laissa lui même que des filles, dont une épousa un de Servins d'Héricourt et à sa cousine la dame de Berghes.

Nous ne parlerons pas des autres branches de la famille de Wignacourt dont plusieurs sont aujourd'hui éteintes et des deux grands maîtres de l'ordre de Malte. Le comte de Warocquier a écrit une généalogie des Wignacourt dans le tableau historique et généalogique de la noblesse t. 1er p. 132 ; Dumont, Leroux, Goetals et la plupart des auteurs héraldiques s'en occupent également.

noirs, 138 mesures de terres, 7 mesures de bois. Peu après, Catherine-Charlotte de Wignacourt l'apporta à son mari, M. Boudart de Couturelle; M. Pecquet de Noyencourt, qui avait épousé leur fille, la vendit ainsi que celle d'Ourton. M. de Gomiecourt, écuyer, seigneur de Deniers, avait une cense au XVIe siècle à Wignacourt. L'ancien château fut sans doute détruit en grande partie par les guerres du XVIe siècle; l'annuaire du Pas-de-Calais de 1808 mentionne encore ses murs épais, ses rares ouvertures laissant passer peu de jour et lui donnant l'aspect d'une prison, ses fossés à moitié comblés. M. Lambert parle aussi de l'épaisseur des murailles, des fenêtres en forme d'entonnoir. Depuis lors le temps a marqué son passage et il est à craindre que le canton de Saint-Pol ne conserve bientôt plus que le souvenir d'une de ses dernières constructions féodales. Ces ruines, entourées de verdure, ont encore un aspect majestueux et pittoresque; on voit la place des anciens fossés, des pans de murs en pierres blanches soutenus par des contreforts, le soubassement d'une salle ogivale. On peut encore distinguer la naissance des ogives et des culs de lampe dont l'un représente une tête grimaçante, enfin la base d'une ancienne cheminée ornée de tores.

Il existe aux archives du Pas-de-Calais un plan géométrique de Croisettes fait en l'an XIII pour le cadastre et peu intéressante; on y a indiqué les trois buissons qui servaient de point de repère pour cette opération, savoir : *le buisson Hovette, le buisson à Noire tête* et *le buisson du Bois brûlé*. Il y avait alors deux bois dits *du Flayel* et *de Wignacourt* qui ont été, croyons-nous, défrichés.

CROIX.

Crux, en 1131, *Crois*, *Crous*, *Croix* (XIVe siècle). C'est un joli village, bien planté, sur un plateau fertile. La grand'route de Saint-Pol à Hesdin passe contre les haies de la commune. Le territoire contenait autrefois 952 mesures de terres, 111 mesures de manoirs et 8 mesures de bois ; d'après le cadastre de 1836, il y a 662 hectares 44.80 dont 38 hectares 57.15 pour les jardins et pâtures, le seul bois ayant 6 hectares 65 a été récemment défriché. Nous remarquerons parmi les noms de lieux-dits : *Les Flahauts*, *le Fond des Vignols*, *le Champ aux os*, *la Plaine du bois Capendu.* » Les registres de catholicité remontent à 1738. En 1790, Croix fit partie du canton de Fleury.

Il y avait, en 1469, avec Siracourt, 35 feux, en 1881, 57 maisons. La population était de 105 habitants en 1698, de 284 en 1806, de 243 en 1881. On payait pour aides en 1460, avec ce même village, 18 livres, la même somme en 1537, et pour aides extraordinaires, en 1474, 60 livres.

Les mémoires de Hennin parlent de Baudechon de Croix et Monstrelet de George de Croix guerroyant avec le comte de Saint-Pol, et tous deux vivant au XVe siècle. Etaient-ils bien de cette commune?

Croix comprenait deux seigneuries principales, celle du grand Croix et celle du petit Croix. La première relevait de la terre de Verchin et en arrière fief du château de Lisbourg. Cette mouvance, contestée par les officiers du comte de Saint-Pol qui avait un domaine dans cette commune, fut reconnue par lui le 30 mars 1495. La famille d'Incourt possédait le domaine le plus important aux XIVe et XVe siècles ; celle de Lannoy avait des droits sur deux petits fiefs dont un de 2 journaux et demi appartenant à Jean Martin. En 1475, deux fiefs étaient passés à Jean le Viézier, sieur de Pipemont, demeurant à Montreuil. Il

en avait un autre au petit Croix tenu de Jean Boutry, de Blangy, qui le tenait lui-même de M. de Neuville; un fief de 4 mesures à Mme Roussel et un de 40 à Aloyet Du Bois en dépendaient. Il servit dénombrement le 21 juin 1502. Ses descendants quittèrent le nom de le Viézier et retinrent celui de Pipemont.

Leur domaine contenait, en 1569, une ferme avec 3 mesures de manoirs, 160 mesures de terres, plus un droit de terrage rapportant 20 livres 12 sous. Pierre Dupré, écuyer, seigneur d'Esclenaux, avait dans cette commune une cense avec 12 mesures de manoirs et 152 mesures de terres. Croix fut décrété sur Léges François de Pipemont et les deniers provenant de la vente distribués en 1677. Dès le XVe siècle, la famille Lejosne Contay était un des principaux propriétaires du village; son fief se composait en 1757 d'une ferme avec 4 mesures de manoirs, 125 mesures de terres et appartenait à la demoiselle de Contay, demeurant à Feuchy. Il fut vendu nationalement sous la Révolution.

La seigneurie du petit Beauvois relevait de cette terre et l'épine devant Croix était depuis 1221 une des limites de la banlieue de St-Pol.

Le fief du petit Croix était tenu à demi-lige de Blangerval. La seigneurie en appartenait à l'ancienne famille de Ghistelles (1).

(1) Cette famille qui porta le nom de Ghistelles, Ghistelle, Guistelle, Gustelle doit son nom à la terre de Ghistelles, près Audenbourg en Flandre. Elle habita cette province et l'Artois, alliée aux Créquy, Croy, Houchin, Hornes, Mailly, Maulde, Melun, Mouchy, Hallewin, Ongnies, Béthune, Bourgogne, Chatillon, Poix, Rambures, Bonnières, Berghes, La Viefville et à plusieurs autres illustres maisons.

Les Ghistelles ont pour armes: *de gueules au chevron d'argent chargé de cinq mouchetures d'hermine.*

On cite Bertrand, sire de Ghistelles, cousin du comte de Flandre, vivant en 1060, Bertoff qui, dit-on, mit à mort sa femme, sainte Godelive, et fit pénitence; Wielfrid venu de Danemarck converti par saint Arnulphe en 1080, la tradition lui attribue la construction du château de Ghistelles. La généalogie de cette famille ne devient certaine qu'à partir d'Arnulphe qualifié « seigneur et vicomte de Ghistelles » en 1171. Roger fut tué à la bataille de Bouvines en 1214. Jean, surnommé le grand, fut chambellan et conseiller du comte de Flandre en 1299. Son fils remplit les mêmes fonctions. Un de ses descendants défendit Audenarde, un autre fut grand veneur de Flandre, un autre grand bailli de Bruges en 1381, un autre périt à Azincourt. Nous trouvons d'autres membres de cette famille occupant des fonctions de chambellan, conseiller et échanson à la Cour de Bourgogne.

Un des membres fut créé marquis de Saint-Floris et de Croix en 1674 et un autre obtint, en 1760, de l'empereur d'Autriche, le titre de prince de Ghistelles. Ces seigneurs possédaient à Croix, au XVIIIe siècle, un château plus une ferme avec 34 mesures de manoirs dont 12 sur Gauchin, 200 mesures de terres, un bois de 12 mesures, des censives et droits seigneuriaux rapportant annuellement 216 livres; en tout un revenu de 1777 livres. Les archives des Jésuites de Béthune font mention d'un fief nommé *Créquy* situé à Croix, qui relevait de leur seigneurie de Mauriaucourt et avait appartenu aux Ghistelles. Le sieur de Corbehem avait, au XVIIIe siècle, une cense avec 9 mesures de manoirs et 42 mesures de terres, les religieuses noires de Saint

La branche d'Artois descend de Wauthier, sieur de la Motte, époux de Béatrix d'Esclebeke. Elle fournit des baillis de Saint-Omer, de Courtray et de Flandre, des chambellans et conseillers. Charles, gouverneur de Malines, mort en 1592, avait épousé Barbe de la Plancque, dame de Saint-Floris, etc. Un de ses fils mourut au siège d'Ostende un autre en Hongrie; un de ses descendants fut aumônier de Louis XV, puis évêque de Béziers et se démit de sa charge et mourut simple chanoine à Lille; un autre, Bertulphe fut abbé de Blangy en 1754, et édifia le couvent par ses vertus, son frère Philippe, fut chambellan de l'électeur de Cologne, il avait épousé une princesse de Hornes, dont Philippe qui se maria à Isabelle-Louise, princesse de Melun et qui prenait les titres de princes de Ghistelle, Ricquebourg et du saint Empire romain, grand d'Espagne, connétable héréditaire de Flandre, sénéchal de Haynault, pair et baron de Bretagne, prévot héréditaire de Douai, vicomte de Gand et de Montreuil, marquis de vielle-Chapelle, *de Croix* et de Saint-Flors, baron d'Esclimeux, seigneur de Bouvigny, Boyeffles, Montbernanchon, Aix-en-Gohelle, pair de la Fosse, sénéchal d'Huisson, mayeur d'Hendelotte (ou d'Honschote), de Ricquebourg, etc.

Au moment de la Révolution française, le chef de la branche d'Artois était Charles-François, comte de Ghistelles-Serny, il émigra et perdit comme la plupart des autres membres de cette famille, la plus grande partie de ses importants domaines.

Cette famille actuellement éteinte est, dit M. Parenty, une de celles de la province qui ont rempli le plus de grandes charges nobiliaires, et il est peu de couvents et de chapitres, où elle n'ait compté des dignitaires. Elle avait une de ses sépultures dans la cathédrale d'Arras à droite de l'autel de la Sainte-Manne. On voyait encore au dernier siècle un de ses tombeaux surmonté de statues à genoux. La rue des Bouchers-de-Cité s'est appelée rue de Ghistelles.

Les archives du Pas-de-Calais possèdent une partie des titres de cette famille, plusieurs remontent au XIIIe siècle; Paradin, curé de la Madeleine à Arras, a composé un fragment généalogique sur les Ghistelles que le P. Ignace nous a conservé.

Les Ghistelles avaient aussi une sépulture à Vieille-Chapelle, près Béthune qui était une de leurs terres. (Voir Dictionnaire du Pas-de-Calais. Béthune I, p. 235.)

Pol possédaient 19 mesures et l'hôpital de Saint-Pol 16 mesures.

Le 6 ventôse an II, 25 volontaires, allant d'Hesdin à Saint-Pol, s'arrêtèrent à Croix et y commirent quelques excès; la municipalité leur reprocha surtout d'avoir tué six poules. Le district de Saint-Pol après information en fit arrêter plusieurs (1).

Croix dépendait autrefois du doyenné de Frévent et avait, comme aujourd'hui, Siracourt pour annexe. L'église sous le patronage de Saint Martin, a été reconstruite en grande partie; les travaux furent commencés en mai 1861, grâce à un don de 20,000 francs fait par Mme Caron. Elle est construite en briques et pierres et dans un style qui se rapproche du roman. Elle est assez élevée et des colonnes la divisent en trois nefs. La tour est la seule partie qu'on ait conservée; elle porte la date de 1611, est soutenue par des contreforts et éclairée par huit baies géminées en plein cintre. Une petite flèche en bois la surmonte. L'abbaye de Blangy la fit construire ainsi que l'ancien chœur.

Dans l'intérieur de l'église se trouve une pierre tombale qu'on avait retournée, sans doute sous la Révolution, pour en faire une partie du pavage du chœur, c'est ce qui l'a conservée. Elle est en grès de 1 mètre 20 de long, on y voit les armes des *Pipemont* et des de Fiennes surmontées d'un casque avec un hibou pour cimier, sur le côté se trouvent huit quartiers d'armoiries qui sont *Lefebvre* ou *Lorfèvre* — *Volle* — *Francieres* — *Fiennes* — *Bencthun* — *Grospré* — *Fléchin*, — au centre cette inscription : « Chy devant gist noble homme Jacques de Pipemont, vivant écuyer sieur dudit lieu, Croix, Faviere lequel trépassa le 24 décembre 1611. Chy gist aussy noble demoiselle Philippe de Fiennes, femme dudit sieur, laquelle trépassa le ..... » Les sculptures sont d'une bonne exécution. D'après l'épitaphier d'Havrincourt, on voyait au XVIIe siècle, attaché à la muraille du chœur de l'église, le tableau funèbre d'un membre de la famille de Pipemont avec, au centre, ses armoiries surmontées d'un cimier et

(1) Archives du district de Saint-Pol, dépôt du Pas-de-Calais.

huit écussons qui étaient : *Pipemont — Volle — Boubers — Fléchin — Lorfèvre — Francières — la Chapelle des Ursins — de Vaulx* ; il a disparu. Un tableau représentant l'éducation de la sainte Vierge et qui orne un autel n'est pas sans mérite.

L'abbaye de Blangy, d'après ses archives, avait, depuis 1213, par suite d'une donation, la collation de la cure, les trois huitièmes de la dîme champêtre et le tiers de la dîme de sang. Ces droits de dîmes, étaient loués avec ceux sur Siracourt 300 livres en 1660 et 450 livres en 1785. Le reste de la dîme était, au XVIIe siècle, partagé ainsi : le curé 2 huitièmes plus le surplus de la dîme de sang, le bénéficier de la chapelle d'Ocoche 3 huitièmes; plus tard il y eut quelques changements. Nous pensons que le chapitre de Saint-Pol remplaça la chapelle d'Ocoche. Les Jésuites de Douai et l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer avaient une part puisqu'ils furent condamnés par le Conseil d'Artois, en avril 1699, à contribuer au paiement de la portion congrue du curé. Si nous en croyons des renseignements fournis à l'évêché, ce pasteur, avant la Révolution, avait le droit de résilier sa cure. D'après un décret de nivôse an XIII, il fut payé par la commune. Sous la Terreur, un Père Récollet, dit le Père Carpentier, administra la paroisse. Il était caché chez M. Pruvot de Siracourt. L'ancien curé, M. Coulogne, avait refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé et était parti pour l'exil. On prit à l'église, à cette époque, une cloche de 304 livres, un calice et sa patène pesant 7 marcs d'argent plus divers objets en cuivre pesant 30 livres (1).

L'ancien château de Croix a disparu ; il avait sans doute beaucoup souffert pendant les guerres du XVIe siècle qui causèrent de grands dommages à cette commune plus exposée qu'une autre par sa position sur la route d'Hesdin à Saint-Pol et sur celle de Doullens à Thérouanne. La garnison d'Hesdin y faisait souvent des réquisitions. Les habitants ne voulurent pas prêter serment au Roi de France, aussi ne profitèrent-ils pas de sa

(1) Archives du district de Saint-Pol, dépôt du Pas-de-Calais.

sauvegarde et quand les français vinrent camper trois jours à Hernicourt, ils vinrent piller le village; 28 habitants moururent de misère et de mauvais traitements. En 1537, le comte de Rœulx, gouverneur d'Artois, logea 40 chevaux, au château qui existait encore en 1569 et était bâti sur un clos de 6 mesures compris le jardin. Un pavillon carré datant du dernier siècle, précédé d'une belle avenue qui mène à la grande route est tout ce qui reste de l'ancienne habitation de Ghistelles.

C'est à Croix qu'habitait, en 1778, Ansart du Petit-Vendin, ancien capitaine d'infanterie, né à Arras, correspondant de l'Académie des sciences de Paris.

Les archives de l'Académie d'Arras dont il était membre honoraire depuis 1770, contiennent des lettres de lui qui montrent qu'il s'occupait avec succès de la mécanique, de l'hydraulique, de l'art de la guerre, etc. Il était en correspondance avec Cassini et d'autres savants (1).

ECOIVRES.

Esquavias (1079), *Squavis* (1094), *Esquaves* (1270), *Escoives* (1429), *Eschoaves*, *Escouvres*, *Escoyvres* (XVIe siècle), *Ecoivres*, d'après M. Ricouart, vient du teuton *squaw torrent*. C'est un petit village dont le territoire était en 1741 de 341 mesures de terres et 30 mesures de pâtures et enclos. Le cadastre de 1836 lui donne 221 hectares 73.70, dont 28 hectares 57.80 en jardins et pâtures. Parmi les lieux-dits nous trouvons : la *Beunette*, la *Canardière* (ancien fossé), *Ricametz* (ancien fief de la famille de ce nom). Cette commune avait 13 feux en 1469, en 1881, 40 maisons ; 117 habitants en 1698, 177 en 1806 et 143 en 1881. Elle

(1) Histoire de l'Académie d'Arras par le chanoine Van Drival. Dictionnaire biographique du Pas-de-Calais par M. de Cardevacque.

payait pour aide, 6 livres en 1460, et pour aydes extraordinaires en 1474, 20 livres. Elle dépendit, en 1790, du canton de Frame court.

M. Harbaville dit qu'Ecoivres relevait en 1259, de la baronnie de Flers. Cette assertion dont il ne donne aucune preuve est contestée. Ce qui est certain, c'est qu'il relevait, plus tard, en fief vicomtier, du château d'Hesdin et était possédé de temps immémorial par la famille de Ricametz. Dans la seconde moitié du XVIe siècle, Claude d'Estavage qui appartenait à une famille du pays de Vaud, fils et héritier de la demoiselle Guillemette de Ricametz, dame de ce lieu et Hérissart, vendit la terre d'Ecoivres à Pierre Payen, dit Longueval, avocat fiscal au Conseil d'Artois, et déjà propriétaire par sa femme Bonne Herlin de la terre de Hauteclocque. Ce domaine se composait de 11mesures de manoirs et 140 mesures de terres. Pierre Payen était fils de Jean, dit *Hector*, procureur au Conseil d'Artois, puis notaire à Arras, et d'une demoiselle de Warlincourt, il fut annobli en 1582 et portait pour armes : *d'or à l'aigle de sinople becqué et membré de gueules au premier canton de gueules chargé de 3 bandes de vair*. Il avait épousé Jeanne Bassée, son fils et héritier, Pierre eut une fille, Isabeau, qui, en épousant, en 1602, Adrien du Carieul lui porta cette terre (1). Cette famille resta en possession de la

(1) Les Du Carieul ont pour armes : *d'argent au sautoir de gueules* Des lettres patentes de 1710 permirent d'y ajouter une couronne à cinq fleurons d'or et deux griffons pour supports. Ils remontent à Jehan qui avait le fief de Cardevacque à Beaumetz-lez-Cambray en 1362, et dont le frère Robert fut échevin d'Arras en 1403. Son petit-fils Jean fut receveur de Charles-Quint en son domaine de Bapaume, seigneur de la Barque, Lagnicourt etc., obtint sentence de noblesse en 1590. De Michelle de Caverelle, fille de Jean seigneur de Neuville et d'Anne de Monchaux, il eut un fils Adrien qui devint lieutenant-général de la gouvernance d'Arras, capitaine d'Artois, seigneur de Boubers etc.. créé chevalier en 1632. C'est lui qui avait épousé en 1602 Isabeau Payen, dame d'Ecoivres et de Gavain-les-Flers, fille de Pierre et de Marie Levasseur du Valhuon. Ces deux époux furent enterrés dans l'église de la Madeleine à Arras et leur pierre tombale en partie effacée existe encore dans la cave de la maison bâtie sur l'emplacement de cet édifice. D'Aubrometz, dans son épitaphier raconte qu'ils avaient donné une clôture (grille) à cette église et fait de nombreux legs pieux. Cette dame était, dit-il, bonne mère et nourricière des pères capucins de cette ville. Aussi à son service qui fut fort beau, vit-on trente religieux de cet ordre ayant chacun une chandelle ardente.

seigneurie d'Ecoivres jusqu'à Philippe-François du Carieul qui, étant mort sans enfants, en 1775, eut sans doute comme héritier François Hubert, baron de Coupigny, seigneur de Verchocq, etc., demeurant au château de Fiefs, époux de Valentine-Charlotte du Carieul. En effet, nous voyons celui-ci propriétaire de la terre d'Ecoivres composée d'une maison seigneuriale avec 142 mesures de manoirs et terres et de droits seigneuriaux rapportant 100 livres de revenu. Les registres du gros d'Arras, contiennent la vente que lui fit, le 10 juillet 1786, le sieur de Monchaux (1), dont le père habitait Ecoivres : 1° d'un fief tenu du comte de Marnix à cause de la baronnie de Rollencourt, et consistant en mouvance féodale et côtière sur 35 mesures de manoirs amazés et non amazés situés sur Ecoivres, Hauteclocque et Petit-Hauteclocque, et sur 19 mesures de terres labourables audit Ecoivres; 2° du fief du *Hamel* ou *Hermel* tenu de la princesse de Berghes à cause de la principauté de Boubers et consistant en 3 mesures 42 verges de manoirs et une 1 mesure de terre sur Ecoivres et 10 mesures de terres sur Boubers (2); 3° de la terre et seigneurie de *Hailly*, tenu du seigneur d'Ecoivres et consistant en mouvance côtière sur 16 mesures de manoirs et 13 mesures de terres sises audit village. Ce fief dit aussi d'*Hérlis* ou des *Orlis* avait été possédé par les familles de St-Léger, Le Francq, Noyencourt. La famille de Monchaux qui, comme on le voit, avait une seigneurie importante dans la commune eut avant cette vente de grandes discussions avec M. de Coupigny pour la possession du banc seigneurial; elles allèrent jusqu'à

Elle souffrit patiemment pendant une longue maladie qui l'emporta vers 1638. Leur fils aîné Jean fut seignenr du Bietz; un autre chanoine d'Aire. Philippe-François-Dominique petit-fils de Jean fut admis aux Etats d'Artois; il avait épousé Charlotte de Boudart de Couturelle et mourut en 1775, ce fut le dernier de sa branche

Dans la notice sur Fiefs nous avons parlé de la branche descendant de Guillaume, cinquième fils d'Adrien du Carieul; un de ses membres appelé aussi Adrien fut créé marquis en 1772. Cette maison alliée aux Boufflers, Beaufort, Créquy, Pronville, etc. s'est continuée jusqu'à nos jours.

(1) Louis de Moncheaux seigneur d'Ecoivres vers 1700 portait *d'or à un pal d'azur chargé d'un annelet d'argent.*

(2) Ce fief donnait droit à un pain, un oiselet deux flèches un verre. trois gants, une laisse et un collier à lévrier etc., (gros d'Arras.)

amener des rixes qui furent suivies d'arrestations et poursuites en 1742, par ordre de l'intendant Chauvelin. Le sieur de Moncheaux se prétendait noble, ce que niait M. du Carieul.

Ecoivres ne fut pas épargné dans les dévastations du XVIe siècle, aussi les habitants durent quitter leur village depuis la prise d'Hesdin par les Français jusqu'à la trève de Bomy et ils se trouvaient arriérés de 44 livres 14 sols sur leurs impôts. Vers 1545, les Français, embusqués dans les bois de Boubers, venaient souvent les rançonner; les habitants se sauvèrent, ne laissant que des femmes et des enfants, qui étaient en général respectés et servaient à préserver le village de l'incendie, mais on les emmena prisonniers à Hesdin pour forcer leurs maris, par cette prise de corps, à apporter dans cette ville « des *furnitures* et *salades* ». Un sieur Sterman était alors propriétaire à Ecoivres d'une cense, il prit parti pour les Français, et comme les Impériaux la confisquèrent et la donnèrent à Michel Baillon qui servait sous le comte d'Espinoy. Le 20 octobre 1594, le roy d'Espagne accorda permission à Jean Le Gris, marchand à Frévent, « d'ériger plusieurs moulins dans ce quartier où il en existe très peu, ce qui oblige les habitants à porter moudre leurs grains çà et là, tantôt sur la frontière de France, souvent à plus d'une lieue de leur domicile : il en construira un entre Moncheaulx, Houvin et Houvigneul, sur le chemin royal traversant lesdits villages et menant à Saint-Pol, à l'endroit de certaine place et riez nommé l'Empire; un autre entre les villages de Nuncq et Ecoivres, sur le grand chemin y passant à l'endroit de certaine croix y posée » (1).

L'église, sous le vocable de saint Martin, était autrefois dédiée à Notre-Dame et existait déjà en 1569, il n'y avait pas alors de presbytère. Elle était, avant la Révolution, comme aujourd'hui, annexe de Flers dépendant alors du diocèse d'Amiens. La colla-

(1) Archives du Nord 41e Registre des Chartes, f° 187 V°

tion et une partie de la dîme appartenaient à l'abbaye d'Auchy dès le XIe siècle (1).

Les Jésuites de Douai eurent plus tard une partie de la dîme valant par an 150 livres, la portion de l'abbaye était affectée au traitement de son prévôt et rapportait 175 livres, sans doute déduction faite de ce qui revenait au curé pour sa portion congrue, puisqu'elle devait contribuer à l'entretien du chœur et des ornements pour les deux tiers. D'après M. Lambert, pendant longtemps celui qui habitait la maison seigneuriale d'Ecoivres était obligé de donner tous les dimanches le pain bénit à la chapelle de St-Eloy, de Flamermont-en-Flers. Cet usage était abrogé depuis quelques années lorsque la Révolution éclata et amena la vente de l'église d'Ecoivres qui fut rachetée et sauvée de la destruction par Mme de Moncheaux ; il n'en fut pas de même de la maison, des 3 mesures un quart de manoir et des 2 mesures de terre que possédait la fabrique qui furent vendus nationalement. L'église n'a de curieux qu'un portail latéral aujourd'hui bouché qui se compose d'une partie cintrée surmontée d'une élégante arcature ogivale avec pinacle ; au-dessus se trouve une niche de même style soutenue par un ange formant encorbellement. Dans l'intérieur de l'édifice on trouve des fonts baptismaux anciens : sur un socle octogone en grès s'élève un fût de colonne en pierre avec son chapiteau, le tout orné de feuillages, têtes, enroulements ; malheureusement les sculptures ont beaucoup souffert.

(1) En effet nous voyons dans le cartulaire de cette abbaye cité au nombre des ses possessions en 1079 : «altare de Budberg (Boubers) et membre silicet vacaria Fleirs, Esquavias, Frodmermont etc. » La même phrase avec la même orthographe est reproduite dans une charte confirmative de Charles comte de Flandres (1112). Jean de Neux, clerc, et Hugues de Guignecourt avaient perçu indûment plusieurs dimes appartenant à ce même couvent, entre autres une située à Esquaves. Revenus à de meilleurs sentiments ils déclarèrent en présence de Gérard, curé de Conchi, qu'ils reconnaissaient le droit de propriété de l'abbaye et que dorénavant ils le respecteraient. Ce qui fut confirmé par l'évêque d'Amiens le 7 avril 1210. En on trouve dans le cartulaire d'Auchy une charte de mai 1224 par laquelle Robert d'Esquoaves, en présence de Gérard, évêque de cette ville, vend au même couvent, moyennant 30 livres ce qu'il possédait dans la dime d'Ecoivres.

Un plan géométrique fait pour le cadastre d'Ecoivres en l'an XIII, et qui se trouve aux archives du Pas-de-Calais, présente peu d'intérêt. Il y avait alors un petit bois contre la route de Nuncq.

FLERS.

Fleirs, *Frodmermund* (XIe siècle), *Fles* (XIIe siècle), *Flormermont*, *Flomiermont* (XIIIe siècle), *Flers-en-Flamermont* (XIVe siècle). D'après M. Lambert, *Flers* viendrait du mot saxon *fleot*, courant d'eau, ruisseau. On comprend difficilement cette origine du nom, car le village est situé dans une plaine dominant deux versants, l'un se dirigeant vers Boubers, et l'autre vers Blangerval et Conchy et malgré des accidents de terrain assez importants, il n'y existe aucun cours d'eau. *Flamermont*, d'après M. Harbaville, viendrait de *Flandeberti Mons*.

Flers est une des plus grandes et des plus belles communes du canton et ses hameaux de *Flamermont* et du *Hamel* ne sont que de longues rues faisant partie du village. Les voies publiques sont généralement larges; la place est plantée de tilleuls et une partie sert de jeu de paume; enfin, les bois et les remises confondent leur verdure avec les arbres qui ornent ses prairies.

Le territoire contenait, en 1569, 205 mesures de manoirs et 877 mesures de terres; le cadastre de 1837 indique 550 hectares 29.70, dont 57 hectares 11.90 en pâtures et jardins et 63 hectares 03.40 en bois. Voici les noms des cantons en 1781 : *le Moulin*, *le Bois coulon*, *le Calvaire*, *les Veaux*, *la Raie connin*, *la Caudebière*, *la vallée Brognart*; ajoutons-y quelques noms de lieux : le *Pillot*, la *Bretagne* (ancien fief), la *Beunette*, le *Gard*, l'*Epinette*, les *Montignies*, le *Combat* (plaine du côté de Maisnil où l'on a trouvé des armes anciennes). Les registres de catholicité re-

montent à 1671. Flers, en 1790, fit partie du canton de Framecourt.

Cette commune payait pour aides, en 1460, 20 livres, et pour aides extraordinaires, en 1474, 76 livres 10 sous 8 deniers. Il y avait, en 1469, 69 feux et 101 maisons en 1881. Sa population s'élevait, en 1698, à 187 habitants, à 507 en 1806, et à 438 en 1881.

Flers et Flamermont relevaient en partie du château d'Hesdin et dépendaient de ce baillage. Ces deux terres ont appartenu autrefois à la famille de Flamermont. On voit souvent cité ce village et ses anciens seigneurs dans les actes du Moyen Age. Les archives de l'abbaye de Saint-Pierre au Mont-Blandin mentionnent, à la date du 6 octobre 972, une donation de biens situés à Flers, faite à ce couvent par Elbodon et sa femme Emma. Le cartulaire d'Auchy-les-Moines, à la date de 1079, nous indique que, lors de la fondation de ce monastère par Gauthier et Enguerrand, comtes d'Hesdin, ils lui donnèrent l'autel de Flers (qui dépendait alors de la cure de Boubers) et celui de Fradmermont. Charles le Bon, comte de Flandre en 1120, confirma cette donation. Gauthier de Flers figure comme témoin dans une acquisition faite à Monchel par ce couvent, et en 1218 il échangea des biens situés à Bonnières contre des dîmes à Fontaines et Flamermont, appartenant au prieuré de Saint-Georges. Le pape Honoré III confirma cette même année les donations faites à l'abbaye d'Auchy dans ce village, et particulièrement celle de biens à Jean de Nuncq. En 1217, l'évêque d'Amiens, Evrard, avait signé une charte relative à la dîme d'Ecoivres et Flers accordée à ce couvent. En 1248, Jehan de Flamermont se reconnaît homme lige de l'abbaye (1). L'évêque d'Amiens, en

(1) Jehan chevalier et sire de Flamermont fait savoir à tous chiaus ki chest escit verront et oiront que je suis hum lige de l'abbé d'Auchy et de l'église, et doit estre tousdis mes hoirs après mi par le tenanche de XII journeus de terre, ki je tieng frankement d'eux par dîsme piaiant aussi frènkement comme ils le solaient tenir, gisant en trois pièches; che fait assaboir 7 journeux (peu plus peu moins) entre Selleri et Samberch, 3 journeus, peu moins, entre Couchi et Flers, avieckes les hostes de d'entre costé de l'âtre de Flers, ki je tieng ensement frenkement d'eus. Et ches tenanehes me doivent y waraudir envers tous chieus ki à loy et a

1255, certifie que cette maison religieuse avait toujours joui paisiblement du patronat de Flers. Un acte en langue romane de 1266 constate qu'une rente de 48 sols par an lui est due par Robert de Flamermont pour un droit qu'elle avait sur le moulin de briques, nommé *Blanrech*, à Hesdin, et sur celui des *Escorcherous* dans cette même ville. Ce seigneur est pris pour arbitre dans un différend qu'avait l'abbaye d'Auchy pour la justice de Wicquinghem en 1167. En 1269, Robert, comte d'Artois, déclara que Robert de Flamermont, chevalier, lui avait cédé l'hommage de Jean le Maressaus, écuyer dudit comte, et qu'il lui avait donné en échange l'hommage de Jean de Conchy, chevalier, et les hommages que ce dernier tenait de Robert d'Artois à Flers ,savoir : ceux de pierron Lemoistre, de Gillon de Lenseus, de Maricen Oistarde, de Jean Tesson et de Jean le fils de Nicolas, et du prévot de Flers, à charge de les tenir du comte d'Artois de même que Jean de Couchy. Celui reçut en dédommagement sept journaux de terre situés près des courtils de Couchy, un pré appelé *le Bois*, l'hommage que Renaut Fières tenait du comte à Conchy, savoir : 7 journeaux et l'hommage de Jean le Prévot de Conchy pour les tenir à toujours des comtes d'Artois (2). Cette même année, il permet à Jean de Conchy, son homme, d'acheter en Artois 40 soldées de terre qu'il tiendra du comte avec les 7 journaux dont il a été parlé. Notification de cet acte fut fait à Arras en février 1270 (3). En 1275, Jehan et Robert de Flarmermont, chevaliers figurent dans un échange de terrage au Mont Robert fait par l'abbaye d'Auchy; Robert seul est témoin dans un autre échange de biens à Wicquinghem conclu par ce monastère en 1282. D'après un compte du bailli d'Hesdin, Robert

droit en vaurant venir, en ou tel manière comme suit doit warandir le fief sein lige humme. Et ne cheste chose soit ferme et esternel, je l'ai recontée devant les hommes; et si ja perdu mon scel. Che fut fait en l'an de l'incarnation nostre seigneur 1248 et mois de février. » (Cartulaire d'Auchy.)

(2) Ces lettres sont conservées aux archives du Nord premier cartulaire d'Artois. St-Genois les a reproduites dans les monuments anciens essenment utiles à la France, aux provinces de Hainaut, Flandre, Artois, Paris, Souillart 1762.

(3) Trésor des chartes d'Artois, dépot du Pas-de-Calais.

de Plaissie, donna, en 1301, 115 sous à Me Jehan de Flammermont qui avait fourni « 23 jours de servisse pour faire paier d'Andrieu d'Aussi » (1).

Nous trouvons aussi dans les archives de l'abbaye d'Etrun : qu'en 1119 « *apud Fliers Ranulfus de Coreris unum curtile dedit* » (aux dames de ce couvent) (2) ; et une bulle du pape Innocent II confirme les possessions de ces religieuses à Flers : *Apud Flers unum curtile et in Alcy*(probablement Auchy-les-Moines) *et in Antin unum curtile.*

Le domaine des Flamermont passa aux familles Personne, de la Viefville, de Gandy et d'Ostrel. Charles de la Viefville, chevalier, sieur du Fretay, Flers, Sains, Lamothe, etc., était chambellan du roi, sénéchal du Ternois et bailli du comte de St-Pol, en 1501 (2). Un registre aux confiscations de 1595 donne l'importance de ce domaine : « Nicolal Boursin, demeurant en la ville d'Arras, tient en ferme et amodiation la terre et seignèurie de Flers et Flamermont, laquelle se consiste en ung chasteau, donjon et édifices avecq les jardinaiges y appendans ; item, cent et trois florins 5 s. 11 d.; item, 177 chapons et demi et le tierch d'ung ; item, 6 stiers 3 quartiers 13 boisteaux d'avoine, le tout de rente fonssière par chacun an; la maison, censse, granges et estables avec les jardinaiges et terres labourables y appendantes; item, ung mollin à vent à usaige de mouldre bled; ung droit de terraige; ung four bannier et droit d'afforaige; item, cincq mesures de bois à Coppe ordinaire par chacun an et aultres parties, pour 892 l. par an » (3).On voit que Flers était alors une terre assez importante, mais les guerres ne l'épargnèrent pas. Le fermier se plaignit d'être hors d'état de payer « ayant les habitants dudit lieu perdu leurs despeulles au mois d'août 1595 par le passage de l'armée de Sa Majesté (le roi d'Espagne) allant à Auxy-le-Château, conduite par le marquis de Warembon et aultres semblables pistes du depuis par les ennemys fran-

(1) Ibidem.
(2) Charte de Robert II, évêque d'Arras.
(3) Turpin. Mémoires inédits.
(4) Archives du Nord.Chambre des comptes.

choys. » En 1569, le château était ruiné et habité par le fermier à charge d'entretien (1). Le procureur fiscal et le greffier d'Hesdin vinrent dresser procès-verbal au sujet de la prinse et caption à Flers d'Antoine Danel, huissier, pour aucuns soldats de la garnison de Doullens où ils l'auraient mené prisonnier (2).

Philippe-Emmanuel de Gandi vendit la seigneurie de Flers (67,000 livres) à messire Robert d'Ostrel qui la releva en 1616. Erigée en baronie en faveur de Jacques d'Ostrel en 1662, elle donnait entrée aux Etats d'Artois. Elle consistait en une maison seigneuriale avec 24 mesures de manoirs, 187 mesures de terres, 62 mesures de bois, des censives rapportant 480 livres et des droits seigneuriaux de 40 livres. Au moment de la Révolution, elle était plus considérable et consistait en 426 mesures sur Flers dont 113 en bois (3). Le dernier membre de la branche d'Artois de cette famille étant mort il y a peu d'années, cette terre passa à son neveu, M. le baron de Fresnoye de Flers.

Voici les noms des principaux propriétaires au XVIe siècle : Nicolas de Fromessen de Flers, ferme avec 6 mesures de manoirs et 80 mesures de terres; Jean de Vaux, autre ferme bâtie sur 4 mesures et demie de manoirs avec 40 mesures de terres, plus le dimeron de Naufleau ; Nicolas de l'Espine, écuyer, et sa femme, cense avec 5 mesures de manoirs et 49 mesures de terres, plus au terrage. En 1761, nous trouvons le sieur Caudron possesseur d'une ferme de 89 mesures qui passa à Mme Dacheux, veuve Bard. L'hospice d'Hesdin y avait quelque bien.

D'après une tradition contestable et que rien dans nos recherches n'est venu confirmer, il y avait autrefois à Flers une ferme appartenant aux Templiers au lieu appelé encore actuellement la *Bretagne* et dont on voyait encore des vestiges il y a 50 ans. Il y avait eu aussi, dit-on, un couvent de femmes près d'un petit bois dit *le Bois des Dames*.

(1) Cahiers de centièmes. Archives du Pas-de-Calais.

(2) Archives du conseil d'Artois.

(3) Elle avait été augmentée le 17 septembre 1744 de la terre et seigneurie de *Boutaux* vendue à Antoine d'Ostrel par François de Venant seigneur d'Ivergny et sa nièce Elisabeth Quarré, veuve d'Ignace de Venant seigneur de Famechon (*gros* d'Arras.)

Sous la Révolution, une petite fille de Flers prétendait guérir la fièvre ; pour cela il fallait, le Vendredi-Saint, à l'heure de la mort de Notre-Seigneur, prendre du pain et du vin dans certaines conditions ; le district de St-Pol s'en émut (1).

L'église est sous le vocable de S. Eloy ; autrefois elle était sous l'invocation de la Ste Vierge (2).

Flers dépendait autrefois du diocèse d'Amiens, et on se servit jusqu'en 1830 des livres liturgiques de cet évêché. L'abbaye d'Auchy-les-Moines avait les deux tiers de la dîme rapportant par bail du 31 juillet 1769, 383 livres 6 sous 8 deniers, mais quand on avait déduit les frais d'entretien du chœur et des ornements et ce qu'il fallait donner pour compléter la portion congrue du curé, il ne restait guère que 50 livres. L'abbaye d'Anchin et les Jésuites de Douai avaient le reste de la dîme ; ces derniers religieux eurent des difficultés à ce sujet avec le baron d'Ostrel et les habitants d'Ecoivres.

La tour de l'église est en pierre, de forme carrée, soutenue par des contreforts. Une tourelle qui y est accolée renferme l'escalier. Le porche est ogival et au-dessus de la porte se trouve une arcade ornée de 4 personnages sculptés, qu'à leurs attributs on reconnaît pour le seigneur fondateur de l'église, le curé, l'architecte et le constructeur ; on y voit aussi des restes de nervures et des culs de lampe dont l'un représente une tête grimaçante. Malheureusement ces sculptures sont en mauvais état. Une des chapelles de l'église paraît plus ancienne que le reste de l'édifice et les seigneurs de Flers s'en prétendaient

(1) Archives du Tribunal de St-Pol.

(2) Voici sans doute la cause de ce changement : il existait à Flamermont une grande et belle chapelle dédiée à St-Eloy. De nombreux pélerins s'y rendaient le 1er décembre, jour de la fête de ce saint, et les fermiers y amenaient leurs chevaux. Ce sanctuaire était entouré d'un cimetière et desservi par un vicaire ou chapelain qui y disait la messe tous les jours, sauf le dimanche où il venait dire la première messe pendant que le curé allait biner à Ecoivres. Il n'était pourtant pas reconnu et en 1750 le curé s'en plaignit. La chapelle ayant été démolie sous la révolution, sans doute pour conserver le souvenir du pélérinage, on mit l'église sous le patronage de St-Eloy.

autrefois propriétaires. La voûte est ce qu'il y a de plus joli : les nervures s'y entrecroisent, reposant sur des consoles où on a finement sculpté des anges tenant tantôt un glaive, tantôt des écussons, un diable, une femme avec une coiffure du XVe siècle, etc. Les clefs de la voûte sont de petits médaillons où on a représenté le jugement dernier, Jésus-Christ souffleté, flagellé, couronné d'épines et enfin portant sa croix. Un autel de style gothique et d'une bonne exécution y a été placé dans ces derniers temps. Plusieurs pierres tombales presqu'effacées se trouvaient dans cet édifice, les voici : « Cy gisent messire Robert d'Ostrel, chevalier, et dame bonne de Lannoy, sa femme, vivant seigneur, et dame de Cambligneul, Flers, Flammermont, Bellencourt, Conchy, Marconelle, Baillencourt, Diéval, etc., lesquels trépassèrent en l'an 1653, ladite dame le 12 mars de l'an 1660 : Priez Dieu pour son âme. *Requiescant in pace* » Dans le chœur de cette église repose messire Antoine-Joseph d'Ostrel, baron de Flers, seigneur de Conchy, Bellencourt, Cambligneul et autres lieux, décédé le 5 avril 1765, dans sa 70e année de son âge, lequel avait épousé, le 7 avril 1720, dame Marie-Joseph Mayoult, fille unique et dernière de la branche de Charles-François Chrétien, écuyer, et de dame Marie-Joseph Menche, décédé à Saint-Pol, le 18 avril 1784, dans la 80e année de son âge, dont le corps repose dans le cimetière, derrière la chapelle Saint-Antoine, puissant protecteur de cette illustre et ancienne maison. Il reste de ce mariage 6 enfants dont plusieurs sont établis hors de cette province. » Dans le haut se trouve un double écusson. L'église, avant la Révolution, avait 6 mesures de terres louées 50 livres. Dans les registres de catholicité de Flers, on trouve les noms des membres des confréries de Saint-Hubert, du Saint-Sacrement et de Notre-Dame érigées dans cette paroisse, un sire d'Ostrel faisait partie de la première, et sa femme Eléonore du Châtel de la troisième. Dans le cimetière se trouve une croix monolithe en grès de un mètre 20 de haut, l'inscription est illisible.

L'ancien château-fort a disparu, on en voit encore, dit-on, l'emplacement des retranchements dans un bois situé contre le parc. En travaillant au jardin, on a trouvé des armes, mors, fers,

étriers, etc., etc., et en 1841, dans une maison du village des pièces d'or à l'effigie des ducs de Bourgogne. Le nouveau château est un des plus beaux du pays; il date de 1781 et a été dernièrement restauré. Il est dans le style grec du temps de Louis XV, en briques et pierres, avec un corps avancé de trois fenêtres surmonté d'un fronton ; il a des ailes faisant une légère saillie. Autrefois, la cour d'entrée était entourée de bâtiments formant le cintre ; on y pénétrait par une voûte placée dans un pavillon un peu massif orné de pilastres d'ordre dorique avec un fronton cintré et avec campanille orné d'une horloge. Ce pavillon est à peu près ce qui reste des anciennes dépendances. Le parc autrefois à la française, aujourd'hui dessiné à l'anglaise, a perdu la plus grande partie de ses anciennes charmilles qui avaient jadis une certaine célébrité. Elles étaient ainsi décrites il y a cinquante ans : « Flers est dans un lieu fort élevé, plat et sec entouré de bois au midi, levant et septentrion ; le château est entouré de fort belles et hautes charmilles qui rendent le séjour de cette habitation fort agréable, joint à sa belle position; la vue y est fort étendue. »

Mais ce qu'il y avait de plus curieux à Flets, c'était un magnifique tilleul dont les branches couvraient une demi mesure de terrain. Il était sur la place et avait 5 à 6 mètres de circonférence, pris au milieu du corps, en comprenant les cavités entre les saillies extérieures dont l'assemblage faisait présumer que c'était 5 à 6 arbres soudés ensemble. La hauteur du tronc était de 4 mètres et demi, et plusieurs des branches eussent formé des troncs d'arbres d'un fort diamètre. Ce tilleul, l'orgueil du pays, où la jeunesse allait danser, abritée par son feuillage, a disparu avec le dernier des d'Ostrel de Flers, il n'en reste plus qu'une partie du tronc (1).

(1) M. L'agent-voyer Vernisson raconte ainsi sa fin : c'est le 3 décembre 1863 qu'une tempête affreuse mêlée de pluie et qui fit de grands dégâts dans la contrée amena vers 10 heures du matin une trombe puissante accompagnée de torrents d'eau, qui en deux minutes vint semer des ravages irréparables sur les 9 ou dix branches que portait encore le beau tilleul déjà fort abimé le 23 mai précédent par un ouragan. Elles résistèrent d'abord; leur sommet paraissant faire des mouvements de rotation,

On a trouvé attaché au tronc une petite vierge en plomb avec une plaque du même métal avec cette inscription : M. V. (Maria Virgo), 1171.

Philippe Meyer, historien de Flandres, « discret et vertueux personnage », avait épousé Jeanne de Vaux, native de Flers, (fille sans doute de celui dont nous avons parlé plus haut). Il était imitateur, en toute bonne vie, du prophète Job et du sage philosophe Socrate, pour avoir épousé femme qui journellement par ses sottises le faisait endiabler. » C'est du moins ce que raconte Thurien d'Aubrometz.

Aux archives du Pas-de Calais se trouve un plan géométrique de Flers, fait l'an XIII pour le cadastre.

Les bois du chêne Tonnaie, Coulon, des dames ou madame, du Gard, le grand bois et 2 remises y sont indiqués. Le bois du Gard a été très augmenté au siècle dernier par de nouvelles plantations.

puis elles revenaient sur elles-mêmes et on entendait sortir du sein de l'arbre des craquements ressemblant à des cris et à de courts gémissements Les barres de fer qu'on avait mises pour le consolider à la suite d'avaries antérieures grinçaient dans les agrafes qui les unissaient, la violence de la trombe les tordait, les couchait. Elles faisaient des efforts pour résister à la pression qui s'exerçait sur les branches, quoique fortement ancrées, cette résistance d'un instant devint impuissante et dut céder sous les éfforts de cette force irrésistible. En un instant on vit deux masses énormes s'ébranler, s'attirer mutuellement au moyen du fer qui les unissait, mais qui céda bientôt comme un simple fil de laiton. Les deux groupes de branches formant ensemble environ 40 stères de bois s'abattirent avec des craquements aigus, pénétrants, éclatants et jonchèrent le sol de la plaine et de la route. Les feuilles de zinc qui recouvraient le tronc volèrent comme des fauilles de papier, et les barreaux tordus, pliés en arcs de cercle, étirés, tombèrent au milieu des branches cassées, comme de faibles tronçons qui n'ont pas de résistance, Tout était accompli ! L'œuvre de la destruction avait donc dit son dernier mot : l'arbre qui avait porté la tête haute pendant 7 siècles avait jeté son dernier cri. Il ne reste aujourd'hui qu'un tronc énorme relevé d'une seule branche, pour attester la magnificence de l'arbre séculaire qui a fait si longtemps l'admiration des gens du village, qui protégeait la jeunesse de son abri pendant les divertissements et les nombreux touristes qui venaient de près et de loin pour le contempler, se reposer et se rafraichir sous son épais feuillage pendant la belle saison. Ainsi finit cet arbre

De qui la tête au ciel était voisine,
Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts....

FOUFFLIN-RICAMETZ

Foufflin porta les noms de *Foufling* (XIIe siècle), *Fonfelin* (XIIIe siècle), *Foflin*, *Fouchin*; Ricametz fut appelé *Ricomansum*, *Ricomensum*, *Ricametz*. On a réuni ces deux seigneuries et on voit encore, d'après M. Lambert, les grès qui les séparaient. On en a formé un seul village qui n'est pas encore bien important, puisque son territoire ne contenait avant la Révolution, que 536 mesures de terres et 114 mesures de manoirs. Le cadastre de 1826 lui donne 299 hectares 65. 20, dont 26 hectares environ en pâtures et jardins. Il y avait en 1460 30 feux, en 1881, 42 maisons. La population était de 303 habitants en 1698, de 242 en 1804, de 204 en 1881. Ce village payait pour aides en 1460 avec Ternas et Neufville 24 livres ; pour aides extraordinaires, en 1474, 80 livres. Nons voyons parmi les lieux-dits : *le Puits des Templiers*, *les Bersilles*, *le Dervige*. Les registres de catholicité remontent à 1737. Foufflin fit partie en 1790, du canton de Monchy-Breton.

Le chapitre de Thérouanne possédait, en 1156, la quatrième partie des alleux de Fouflin (1) et l'abbaye du Mont-St-Eloy, avait la seigneurie de ce village depuis les temps très anciens. Elle y possédait dès 1569 une ferme avec 11 mesures de manoirs et 120 à 140 mesures de terres, un bois de 8 mesures, un demi terrage, des censives et droits seigneuriaux, le tout rapportant au XVIIe siècle, 1632 livres. La famille de Ricametz avait aussi un domaine au XVIe siècle, puisque nous voyons dans un registre aux confiscations de 1520 : « Reçu d'Artus, de Ricametz, pour une rente qu'il doit au chapitre de Thérouanne, à cause d'une terre à Foufflin, 45 livres. » On trouve dans les cahiers de centièmes de 1569, la veuve et les enfants de Jean de Ricametz,

(4) Cartulaire de Thérouanne, page 27.

possesseurs d'une ferme et d'une maison seigneuriale avec 12 mesures de manoirs et 96 mesures de terres.

La seigneurie de Ricametz a donné son nom à une famille des plus considérables d'Artois (1), possédant dans le comté de St-Pol la terre de Ricametz (tenue de Maisnil), celle d'Ecoivres (tenue d'Hesdin), celles de Roellecourt et Héricourt (tenues de Rollencourt). Elle se divisa en plusieurs branches qui s'éteignirent au XVIIe siècle Elle suivit au XVIe la fortune de la France, aussi la terre de Ricametz fut-elle momentanément confisquée par le gouvernement espagnol et donnée, le 26 mars 1522, à Philippe baron de Montmorency et de Nevele, en dédommagement des biens que les Français lui avaient saisis.

La terre de Ricametz passa, au XVIIIe siècle, aux de Valicourt, héritiers de la famille de Belloy. M. de Valicourt, seigneur de Ricametz, fut membre de l'académie d'Arras, à son origine en

(1) La famille de Ricametz a pour armes : *de gueules à 3 coquilles d'or.*

Le Carpentier cite une charte de 1071 où figure comme témoin Alard de Ricametz. Les archives de l'abbaye d'Arrouaise font mention de Bauduin de Ricametz à la date de 1096. Harpin était au nombre des gentilshommes qui accompagnèrent Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dans une expédition qu'il fit en Champagne contre Louis VII, roi de France. M. Demay a trouvé dans les archives de la Somme un acte provenant des chapelains d'Amiens où se trouve le scel de Jehan de Ricametz, seigneur de Roellecourt, Rocourt, etc. C'est un amortissement du fief de la *Bucaille* fait en 1515. Il est timbré d'un heaume cimé d'une tête de cygne et supporté par deux hommes sauvages. Du Bellay parle du sire de Ricametz tué en 1522, en repoussant la garnison d'Arras, qui était allée piller du côté de l'Authie et de Doullens. Arthur vint en 1549 attester avec d'autres seigneurs des environs de Saint-Pol, que cette ville, alors en possession d'une garnison française, avait été en 1537, prise et pillée par les généraux de Charles-Quint. François fut homme d'armes de la compagnie de M. de Lalaing, vers 1550, et tué à la bataille de Gravelines. François *Alias* Antoine, lieutenant du gouverneur de Bapaume, épousa Isabeau ou Adrienne de Habarcq; leur fils fut vicomte d'Arleux.

Les Ricametz eurent des alliances avec les familles de Berghes, de Blondel, de Longueval, de Hauteclocque, de Barbançon. Ils possédèrent les seigneuries de Ricametz, Roellecourt, Hérissart, Ecoivres, Fontaines, Le Rocquier, Lambres, Mouriez, Blangermont en Arleux, Paluel, Morval, etc. Ils fournirent des abbesses à l'abbaye du Vivier à Arras, en 1635, une chanoinesse de Maubeuge, etc.

Cette famille se divisa en plusieurs branches qui s'éteignirent au XVIIe siècle. La dernière représentante de la principale fut Anne de Ricametz, vicomtesse d'Arleux, fille de Valentin et de Marguerite de Bretencourt, qui épousa Jehan de Berghes saint Winoc. Sa sœur Eugénie, morte en 1632, était la femme de Charles de la Glizeulle, sieur de Villiers-Campeaux ; ces deux dames n'eurent pas d'enfants,

1733. Ce domaine fut donné en 1764, par Anne-Marie de Valicourt, épouse de messire Charles,comte de Laizer de Sciougeat, chevalier,seigneur d'Ecquemicourt, etc., à messire Jean-Etienne de Valicourt de Brunemont, son oncle et son seul héritier apparent demeurant à l'abbaye de Bellezaime, en Normandie (1). Cette terre se composait alors d'une ferme avec 13 mesures de manoirs, 165 mesures de terres, moulin, droits seigneuriaux de 100 livres par an, terrage, etc., le tout produisant 1200 livres annuellement, mais cette dame s'était réservé l'usufruit et mourut en 1804 après son oncle. Voici les principaux propriétaires au XVIIIe siècle : MM. d'Estanage, Robert Lescuyer, lieutenant de l'abbaye de St-Eloy et sieur de Britel, Nattier, avocat à Arras (un moulin, un reste de château bâti sur 11 mesures et 130 mesures de terres plus un terrage), les carmes de St-Pol et M. de Créquy.

Foufflin et ses hameaux eurent beaucoup à souffrir des guerres du XVIe siècle. Occupés plusieurs fois par les garnisons de Doullens et d'Hesdin ; ils furent pillés après la prise de Lillers, Pernes et Tournehem. « Les François emmenèrent vingt des habitants qui furent inhumainement emprisonnés par les Italiens de la garnison d'Hesdin et mis à plus de 300 écus de ranchon sans les autres prisonniers qui ont pareillement esté composez ; le château fut pris et brûlé par les François avec tous les meubles du censier qui fut emmené prisonnier avec ses enfants, serviteurs et gens de guerre de par-deça qui étoient lors audit château ; ensemble toutes les bêtes, chevalières dudit censier, et étoient pareillement lesdits François faisant courses et pilleries esdits lieux tellement que les habitants ont bien perdu 26 bêtes chevalines 60 pourceaux et 300 blancs bestiaux, avec tous les meubles, grains et ablais et aultres ustensiles de ménage, et avant ledit feu ils durent plusieurs fois nourrir des gens de chevaux et de pied qui s'étoient retirés au château. » Les Espagnols y firent aussi plusieurs fois séjour non sans dommage pour les habitants ; ceux-ci durent, en 1537, abandonner quatre à cinq

(1) Archives du greffe du *Gros* d'Arras. Depot du Pas-de-Calais.

mois leur village, la misère et la maladie augmentant leur détresse; aussi devaient-ils alors pour arriéré d'impôts 165 livres 12 sols (1).

L'église avait pour patron S. Martin et était à la collation de l'abbé de St-Eloy; déjà en 1132, Milon, évêque de Théronanne, avait reconnu ce droit (2) qui fut confirmé en 1133, par Renaut, archevêque de Reims, et en 1167, par le pape Innocent. La dîme appartenait aussi à cette abbaye. C'était déjà avant la Révolution une paroisse avec Ternas et Neuville pour annexes. Le presbytère, bâti sur un quartier, fut détruit dans les guerres du XVIe siècle.

L'église construite sur une demie mesure échappa, mais, sous la Révolution, on lui prit 10 mesures de terres, 2 cloches pesant ensemble 2048 livres, et le garde d'artillerie d'Hesdin ayant écrit en 1791, au District de St-Pol, pour avoir des parchemins propres à faire des gargousses, on envoya les livres et papiers des églises de Foufflin-Ricametz, Wavrans, Bermicourt, etc., et ceux qu'on trouva chez le sieur de la Sablonnière, à Ternas, etc. (3). Le vaisseau de l'église eut à souffrir et on ne laissa debout que le clocher placé au centre et séparant le chœur de la nef. C'est une construction en pierre, carrée et massive, soutenue par des contreforts et surmontée d'une flèche. Le bas est voûté dans le style ogival; les arètes sont supportées par des culs de lampe sculptés qui ont malheureusement souffert. On y voit encore des rinceaux, des têtes, des animaux; on a représenté aussi une barque et un homme endormi sur le rivage, S. Martin et le Diable. Mais ce qui offre le plus d'intérêt ce sont deux pierres tombales en marbre de Belgique, d'environ 1 mètre 50 de haut assez bien conservées et d'un travail qui, sans être parfait, ne manque pas de mérite. Elles furent découvertes en 1854 en fai-

(1) Impositions d'Artois, archives nat., f. 1016.

(2) Ces chartres sont reproduites dans la collection Moreau, 255, f° 159, — 256, f° 48, — 257, f° 161. Bibl. nat. manuscrits.

(3) Archives du district de Saint-Pol. Quelques maires firent des objections à cette réquisition.

sant des embellissements à l'église. L'une représente en rond de bosse nn cadavre d'où sortent des vers et on lit ces inscriptions, la plupart gravées sur des banderolles : « Vermibus hic donor et sic ostendere conor, quod sunt hic ponor positur animi honor. Quisquis ades quia morte cades, sta vespere plora. Sum quod evis modicum cineris, pro me precor ora.— Chy gist Catherine de Barbenchon, filie de noble et puissant seigneur, et dame Christofle de Barbenchon, en son vivant sieur et seigneur de Carn et Vachies (la généalogie des Barbenchon dit: Carny et Canny), et de dame Jehanne de Sarrebruck. Icelle Catherine, en son vivant demoiselle de Champies et femme de Jehan de Ricametz, seigneur dudit lieu, Roellecourt, Hérissart et Ecoivres, laquelle finit le vendredi 20e jour de mai 1515. Priez ponr elle. » L'autre pierre tombale représente aussi en rond de bosse, un seigneur vêtu de son armure; sur sa cotte de mailles sont des coquilles de pèlerin; ses pieds sont appuyés sur un lion; au-dessus de sa tête est un casque; on a mis cette inscription : « Maistre Jehan de Ricametz, en son vivant seigneur dudit Ricametz, de Roellecourt, d'Hérissart et d'Ecoivres, décédé en juillet 1504. »

Il y avait autrefois, dans cette commune, un pélerinage à S. Antoine très suivi. D'après M. Lambert, le château de Ricametz, actuellement une maison de campagne, était une forteresse importante et solidement bâtie, si on en juge par une tour adossée contre le pignon de l'Est et dont les murailles ont plus d'un mètre d'épaisseur. Il ajoute que dans le jardin, servant de banc, se trouve un grès large d'un mètre sur 2 mètres et demi de long orné de moulures; c'était l'entablement d'une ancienne cheminée de cuisine dont les supports en grés existent encore. Au milieu on lit cette légende écrite en lettres ornées : « Barbe de Créquy, née de Rocourt. » Au-dessus la date de 1546, les armes de Créqui y sont aussi sculptées.

FRAMECOURT

Auframacourt, Offremmecourt, Offrancourt, Offremacourt, Wulfraincourt, Wulfraimcourt, Wulfrancourt, Wulframecourt, Wulfrencourt, Wlgini prioratus: tels sont les différents noms de cette commune qu'on trouve dans les archives d'Auchy-les-Moines, le Gallia christiana, etc. D'où vient ce nom ? Il y a à ce sujet diverses opinions : d'après les uns, c'était la demeure de saint Wulfran; mais ce dernier habita surtout la Picardie; selon d'autres auteurs, ce fut celle de Saint-Wulgan ou Vulgan (1).

Malbrancq croit que Framecourt veut dire maison de campagne de sainte Framehilde ou Frameuse (2).

Framecourt est situé sur un plateau légèrement ondulé. Son territoire argileux et fertile contenait, en 1761, 79 mesures de manoirs, et 415 mesures de terres ; le cadastre de 1836 lui donne 227 hectares, 87. 40 dont 24 hectares, 53. 95 en jardins et pâtures. Il indique parmi les lieux dits : la *Savonnerie*, la *Chaudière*, le *buisson dn prieur*, le *terroir à part*. La population était, en 1698, de 117 habitants; en 1806 de 145; de 135 en 1881. Il y avait en 1469 13 feux, et en 1881 33 maisons. Ce village payait pour aydes en 1460 5 livres et pour aydes extraordinaires en 1474 13 li-

(1) Cet évêque régionnaire, né à Cantorbéry, vécut d'abord en solitaire; il s'embarqua vers l'an 560 avec deux compagnons Ruric et Kilien, et la tempête les ayant jetés à Wissant, près de Boulogne, ils devinrent pendant sept ans les apôtres du diocèse de Thérouanne, et surtout des habitants des campagnes. Saint Vulgan après avoir opéré un grand nombre de conversions, mourut en 570. Son corps fut transporté plus tard dans la collégiale de Lens et il devint le patron de cette église. D'après M. le chanoine Van Drival (*Légendaire de la Morinie*), il finit sa vie dans un hermitage et ses compagnons passèrent en Ponthieu où leurs prédications convertirent beaucoup de monde, entre autres un seigneur important qui devint saint Ricquier. C'est peut-être ce qui a fait confondre saint Wulgan avec saint Wulfran, qui vivait au VIIIe siècle.

(2) Sa vie est peu connue. On la croit originaire de la Germanie, puis elle devint la femme de Batofrid ou Badefrid, premier comte d'Hesdin, et donna le jour à sainte Austreberthe. Elle mourut en 709. Son mari était un des favoris de Dagobert qui le nomma comte de son palais.

vres, 5 sous, 4 deniers. Framecourt fut chef-lieu de canton en 1790; Blangermont, Blangerval, Boubers, Conchy, Ecoivres, Flers, Guinecourt, Hauteclocque, Héricourt, Herlin-le-Sec, Linzeux, Monchel, Nuncq, Séricourt et Sibiville en dépendaient.

Acard, seigneur de Framecourt et de Sains-les Hauteclocque, fils de Jean, un des bienfaiteurs de l'abbaye de Blangy, pour obtenir de l'abbaye de Ham-les-Lillers l'établissement, dans son village, d'un prieuré de bénédictins sous l'invocation de saint Wulgan, fit don à ce couvent de sa maison de Sains et du quart, des domaines qu'il y possédait, comme le prouve une charte de Gérard, évêque de Thérouanne en 1084; on y voit aussi que ce prélat y ajouta l'autel du lieu et celui d'Hauteclocque (1).

Le monastère de Ham s'occupa peu de ce prieuré, dont il n'est

(1) Voici cette charte tirée des archives de l'abbaye de Ham :

« Au nom de la sainte et indevise Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, moy Gérard, de la seule bonté de Dieu, et nullement par mes mérites, évesque des Morins, je veux qu'il soit notoire à tous les enfants de l'Eglise qu'eu égard à la dévotion et prières d'un certain chevalier nommé Acard, je donne l'autel du village vulgairement appelé Vulfraimcourt pour le besoin des moines d'Ham qui y servent Dieu, libre de tout droit d'exaction, sauf douze deniers que les Frères qui y sont résident payeront annuellement à l'église mère un jour de la cène du Seigneur. Je leur donne de même un autre autel nommé Hauteclocque, libre *sub persona*, mais qu'ils ne reçoivent pas nos excommuniés ou pénitens, qu'ils nous demandent l'huile et le saint crême. »

Le susdit Acard donne aussy son habitation dans le village qu'on appelle Sains, avec la quatrième partie du village luy appartenant.

« Que si par le don de Dieu, ledit lieu vient à s'augmenter de telle sorte qu'on y mette un prieur ou un abbé, son élection des mêmes frères et du chapitre des frères de l'abbaye d'Ham, et l'élu sera présenté pour estre consacré à ce siége de Térouanne à qui il rendra une soumission due. »

« Si quelqu'un présume de violer cet acte il sera soumis à l'excommunication des SS. Apôtres saint Pierre et saint Paul, et à la nôtre jusqu'à ce qu'il ait satisfait par sa pénitence. »

« Fait cette année de l'Incarnation du Seigneur MLXXXIV, Indiction VII, du temps de Grégoire Pape VII, du règne de Philippe, roy de France, de la domination de Robert, comte de Flandres, la première année de la prélature de Gérard en présence des témoins suffisans. »

« Moy, Gerard, je souscris, seing de Rotreron, archidiacre, seing d'Arnould, archidiacre, seing de Jean, abbé (de Saint-Bertin), seing de Gérard, abbé d'Ham, seing d'Ouën, abbé de.... seing de Milon, doyen, seing d'Obon, trésorier, seing de Rainer, seing de Bauduin, seing de Bernard, seing d'Anselme, seing de Robert, vicomte; seing d'Eustache, avoué, seing de Mantel, seing d'Arnould; seing de Meinard, seing d'Hugues, comte de Saint-Paul; seing d'Arest Costard, seing de Bauduin. seing d'Eustache, seing de Mainard. »

Les archives nationales à Paris (J. 790), possèdent aussi cette charte.

guère question dans les documents du moyen-âge ; il n'y eut d'ordinaire qu'un seul religieux, aidé parfois d'un chapelain. En 1631, le prieur s'appelait Georges de Formanoir. Le dernier fut M. Delpierres; il avait succédé en 1782 à M. Labitte. Les privilèges du prieuré furent souvent contestés par le curé d'Hautecloque : en 1340, intervint une convention pour régler les droits réciproques (1).

En 1609, l'abbé de Ham ayant laissé le prieuré de Framecourt dix-huit mois sans titulaire pour en employer les revenus à la reconstruction des bâtiments. Nicolas le Creux fut désigné comme prieur par le Pape. En 1610, l'abbé réclama ce prieuré. On le lui rendit, en louant Philippe de Caverel, abbé de Saint-Vaast, de l'avoir empêché de passer à des étrangers (2). En 1781, une sentence du Conseil d'Artois défendit au prieur de prendre le titre de curé. Ce prieuré avait la seigneurie vicomtiére de Framecourt, relevant de la sénéchaussée de St-Pol et donnant droit de haute, moyenne et basse justice. Elle était tenue en pairie sans cependant être une pairie conformément aux coutumes de St-Pol et d'Artois, confirmées par sentence du Conseil d'Artois du 6 juin 1603. Ce prieuré était bâti sur 4 ou 5 mesures, en 1569, et possédait en plus, en 1757, 4 mesures de terre, le tout rapportant alors 757 livres, compris 182 livres de droits seigneuriaux, 180 livres pour les deux tiers de la dime champêtre (3) 25 livres pour la dime de sang, 160 livres pour droits de champart. Ce prieuré existe encore. C'est une construction en bri-

(1) Cette Convention est conservée dans les archives de l'abbaye de Ham. Elle fut approuvée par Raimond évêque de Thérouanne cette même année. Un second accord eut lieu plus tard, entre le Prieur et le curé d'Hautecloque.

(2) Nécrologe de St-Vaast, par le chanoine Van Drival, p. 163.

(3) Cette dîme consistait en 8 p 0/0 et le terrage aussi en 8 p 0/0 des gerbées, bottes et Warrats. Ces redevances devaient être ramenées dans la cour du prieuré par les fermiers sous peine de 60 sols parisis d'amende. Là on les partageait entre les décimateurs etc., au droit de chacun. Ces renseignements sont extraits d'un terrier en forme de cueilloir de la Seigneurie de Framecourt renouvelé par Dom Michel Rogeau prieur du dit lieu an 1746, d'après le plan figuratif dressé par Claude Renversé, arpenteur à Œuf et consenti par le Seigneur d'Hauteclocque et les sieurs Taffin, demeurant à Hesdin et Vasseur, demeurant à Auxy-le-Château. (Archives du Pas-de-Calais).

ques et pierres datant de 1713; il fut vendu nationalement en prairial an III, pour trois cent dix mille livres (en assignats), avec 5 mesures et demie de terres, il fut racheté en 1799 par M. Chartrel, maire de Béthune, ainsi que l'église, qu'il rendit à la commune. Le prieuré devint une maison de campagne. Dans les enclos on a retrouvé des restes de tours et de fossés provenant sans doute d'un ancien château ou de fortifications défendant la maison. On a aussi recueilli un ancien chapiteau en grès avec des sculptures représentant des serpents.

Framecourt a donné son nom à une famille dont plusieurs membres sont cités dans les anciennes chartes. Enlard de Framecourt, d'après St-Genois, habitait Béthune au XVe siècle et fut reconnu noble, Jean de Framecourt, homme du château de Lillers en 1449, avait des coquilles dans ses armes et son écu timbré d'un heaume cimé d'un arbre avec deux lions pour supports (1). Ces mêmes armoiries se voyaient autrefois sur un vitrail de l'église d'Anvin (2). Cette famille, ayant passé au service de la France, vit ses biens confisqués par Charles-le-Téméraire au profit de Jean de Poitiers et après avoir été alliée aux premières familles d'Artois s'éteignit au XVIe siècle. La dernière descendante, fille d'Antoine de Framecourt, porta ce domaine à son mari, le sieur de Barlimont. Celui-ci, ayant pris parti pour la France, vit sa terre frappée de confiscation par lettres du 20 juin 1522 et donnée en récompense à Antoine du Pré lieutenant du bailliage d'Hesdin, dont relevait du reste ce fief. Il avait été fait prisonnier à la prise de cette ville, avait perdu tous ses biens et été mis à 1200 livres tournois de rançon. Dans la déclaration des fiefs de 1474, nous voyons : Denis de Framecourt a un fief tenu d'Etienne de Renti, seigneur du dit lieu, avec 10 mesures de manoirs, 89 mesures de terres et un bois de 14 mesures. Il y a dans la commune quatre hommes de fief qui sont Adam et André de Héricourt, Etienne de Renti, etc.

(1) M. Demay, cite son scel, dans son ouvrage sur les scels d'Artois et Picardie.

(2) Manuscrit d'Havrincourt.

En 1569, nous trouvons Jean Leconte, écuyer, possédant un fief dans ce village du chef de sa femme. Catherine Flameng, de Saint-Omer, y possédait une ferme avec 16 mesures de manoirs, et 176 mesures de terres, plus une autre petite ferme; Hugues de Moyencourt y avait aussi une cense. On voit dans les registres de l'élection d'Artois une sentence de noblesse rendue au profit de Jean de Bruyn, seigneur de Framecourt, datée du 10 juillet 1604, il avait pour armes de gueules à 3 écussons d'argent posés 2 et 1 ; accolé d'argent à un écusson de gueules posé en cœur accompagné de 8 oies de sinople. Un de ses descendants François procéda avec le curé d'Herlin, vers 1666. Il avait épousé Louise de Bournelle. En 1703 Jacques Wllart possédait un fief (1). M. de Bertoult en 1775, avait également une seigneurie peu importante qui, avec les censives tant en plumes qu'en argent, et compris un quartier de manoir amazé, rapportent 60 livres par an. Guillaume Vasseur, d'Auxy-le-Château, possédait un fief de 8 livres de produit, plus 7 mesures d'enclos et 72 mesures de terre ; François Sellier, demeurant à Hesdin, une partie du terrage, les Carmes de St-Pol, 54 mesures de terre, l'Hôtel-dieu d'Arras, 21 mesures sur Héricourt payant centième à Framecourt.

Framecourt eut sa part des désastres des XV et XVe siècles ; nous voyons dans un compte de Pierre de Saissy receveur des exploits du Comté de Saint-Pol en 1474.

« Aux manans et habitans de la ville de Framecourt, desquelz ledit recepveur fait recepte cy-devant de XIII fr. V s. III d., aucune chose n'en a esté receu pour ce que en ce villaige n'y demeure personne, et s'y sont les habitans retrais sur le Conté de Saint-Pol, et pour ce icy reprins pour les dictes II aides et ung tier d'aide pour le temps de ce compte que lesdis habitans sont demourés par arriérage, XIII francs V sols IIII deniers. » Vers 1536 la gendarmerie du Dauphin de France y fit

(1) Par son testament conservé aux Archives du Pas-de-Calais. Conseil d'Artois 563 ham. Il donna à son fils les Seigneuries d'Œuf, Framecourt et Sibiville.

de grands ravages. En 1542 et 1543 les dégâts recommencèrent, aussi un des propriétaires, se contenta-t-il d'exiger 30 livres de son tenancier qui lui en devait 120.

L'église de Framecourt est sous le vocable de St-Wulfran dont la fête se célèbre le 5 novembre et a toujours été celle du prieuré.

Comme nous l'avons vu plus haut, le curé d'Hauteclocque était le pasteur suppléé par le prieur. La dîme appartenait à l'abbaye de Ham et à celle d'Auchy-les-moines par donation des comtes d'Hesdin confirmé en 1079 par Hubert, évêque de Thérouanne, en 1120 par Charles-Le-Bon, comte de Flandres, et en 1218 par le pape Honoré III (1). Ces deux couvents ne s'entendirent pas toujours pour l'exécution des travaux nécessaires à l'entretien de l'église puisqu'une sentence du Conseil d'Artois, du 4 décembre 1689 les condamne tous deux à faire des réparations au chœur, bien que les religieux eussent prétendu que ce n'était qu'une chapelle à l'usage du prieur (2). L'église n'a d'intéressant que le chœur qui date de 1685. La voûte est en pierre, de style ogival, les arêtes reposent sur des consoles fort abîmées ; une arcade de même style sépare le chœur de la nef. Cet édifice servit dans la terreur aux assemblées révolutionnaires, et fut fort dévastée, on brisa même la cloche dans une de ces réunions ; enfin elle fut dépouillée de ses reliques et d'une petite statue de Saint Wulgan.

GAUCHIN-VERLOING

Ce village qu'on appelait *Gauchain* et *Gaucin* au XIIIe siècle est un des plus pittoresques du canton ; il s'étend dans la large

(1) Cartulaire d'Auchy.

2) Archives d'Auchy-Manuscrits de dom Legris, religieux de ce monastère.

et verdoyante vallée de la Ternoise, dont les bords sinueux sont longés par une belle allée servant de promenade aux habitants de St-Pol. Le voisinage de cette ville a transformé plusieurs habitations de la commune en de jolies maisons de campagne dont les jardins s'étagent sur les bords de la rivière.

Gauchin avait en 1469 avec Verloingt 33 feux et en 1881 75 maisons. La population était, en 1698, de 146 habitants de 251 en 1805 de 359 en 1881. On y payait pour aides ordinaires 10 livres en 1460 et pour Verloing, 7 livres 10 sous; et pour aides extraordinaires, en 1474, 33 livres, 4 deniers et Verloing, 25 livres. Le territoire de Verloing, contenant, en 1569, 717 mesures de terres et 46 mesures de bois, en 1761 avec celui de Gauchin, il se composait de 213 mesures de manoirs, 46 mesures d'enclos, 844 mesures de terres, 126 mesures de bois. Le cadastre de 1837 indique 591 hectares 68. 40, dont 13 hectares 81. 16, en patures et jardins, 1 hectare 95. 85. en viviers, (ce qui est assez rare en ce canton) et 65 hectares 84.50 en bois. Le sol est généralement fertile quoique parfois trop humide, le bief et la craie dominent dans certains cantons. Voici les noms de quelques lieux dits : la *valente*, le *bois de la tetuse*, le *fossé cagnu*, le *paradis*, le *bois de Gauchin* ; deux hameaux appelés le *petit Gauchin* et *Lannoy* dépendent de cette commune où on trouve aussi une fabrique de savon, une brasserie et un moulin à eau. Les registres de catholicité remontent à 1695.

Pour l'intelligence de l'histoire de cette commune nous ferons remarquer, avec M. Lambert, qu'avant la révolution elle était divisée en trois petits villages, Verloing, Gauchin et Rocourt. Le premier s'étendait sur les deux rives de la Ternoise depuis le confluent du ruisseau de Framecourt jusqu'au sentier du Fruisveau et le fossé Cagnu qui va de la rivière à l'extrémité du bois de Montifaux. De sorte que ce bois, aujourd'hui défriché avec sa belle promenade ombragée de peupliers le long de la rivière de Ternoise, l'église et la maison étaient compris dans son petit territoire. La maison seigneuriale était près de

l'église sur le bord de la rivière, vis-à-vis de l'endroit où fût bati depuis le moulin à l'eau. La partie de la ville de St-Pol située sur la route de Gauchin, ainsi que les maisons appelées de nos jours faubourg d'Aire, portaient autrefois le nom de rue et faubourg de Verloing ou de Thérouanne. Le territoire de Gauchin commençait à 2 kilomètres au delà du pont du Brule, et longeait la rive gauche de la Ternoise jusqu'à Mauriaucourt. M. Lambert y trouve l'origine du nom de la commune; il ajoute que près de ce pont, avant d'arriver au marais, existaient il y a un siècle, quelques maisons dépendantes alors de Verloing et qui portaient le nom de petit Gauchin, sans doute parce qu'elles étaient également *à gauche* de la rivière. Ce village que traversait alors la route de Monchy-Cayeux et de Fruges n'avait qu'une rue, mais possédait deux maisons seigneuriales; l'une située en face du chemin de Croix et du calvaire portait le nom de *Lannoy* et faisait partie d'une ferme démolie il y a environ 60 ans pour agrandir celle de Verloing. On conserva d'abord cet édifice pour loger un petit cultivateur, puis il finit par disparaître en 1834. L'autre maison seigneuriale bâtie sur la même rive mais à l'extrêmité du village du côté de Mauriaucourt, portait alors le nom de château de Gauchin. A l'opposite de cette commune, Rocourt s'étendait sur la rive droite de la Ternoise depuis les limites de Verloing jusqu'à Mauriaucourt; c'était le plus petit des trois hameaux; la maison seigneuriale qui tombait en ruines a été vendue il il y a 60 ans à un bourgeois de St-Pol qui la fit démolir et employa les pierres dans la construction d'une maison bâtie près du pont du faubourg d'Aire.

Verloing et Lannoy. — Les seigneuries de Verloing et Lannoy relevaient du château de St-Pol, tandis que celle de Gauchin était tenue en partie de la terre de Créquy, et dépendait, croyons-nous, de la régale de Thérouanne. Verloing donna son nom à une famille qui jouit au moyen âge d'une assez grande notoriété Jean de Verloing, chevalier, seigneur de ce lieu en 1340, servit con-

tre les infidèles et rendit de grands services à la chrétienté (1). Pour le récompenser, le St-Père lui accorda dit-on, le personnat de St-Pol, dignité ecclésiastique qui donnait droit à des dimes plus ou moins importantes. Ses descendants en souvenir de cette faveur prirent le nom de *la Personne*. (2) Georges de la Personne, écuyer, seigneur de Verloing et de Flers, servit un dénombrement à l'abbaye de Cercamps. (3) Il possédait, sans doute à cause de son personnat, des droits de dîme sur Sibiville, la Monjoie, et Canettemont. En 1569 nous trouvons comme seigneur Guillaume de Wignacourt, écuyer, sieur d'Aurigny, etc. possédant maison seigneuriale avec cense de 24 mesures de manoirs et 120 mesures de terres, plus une partie de la dîme. Il avait alors pour bailli Thomas de la Dienné. La ferme et la seigneurie de Lannoy après avoir appartenu aux familles de Gribeauval et de la Viefville étaient arrivées, en 1569, à Marie de Lannoy et elles se composaient de 12 mesures de manoirs, de 36 mesures

(1) Il avait épousé une dame d'Erin et portait pour armes : *de Sinople à la bande d'argent*. Son fils Antoine, épousa Marie d'Ailly, dame de Flers, Flamermont, etc. Sont-ce leurs descendants qui se fixèrent en Picardie et dont parle M. de Belval ? Un autre descendant de Jean de Verloing fut la souche d'une branche qui porta le nom de Verloingt le petit, à cause de la taille exiguë de son auteur. Elle fournit un bailli de St-Pol en 1465, un bailli de Saulty anobli par Philippe en 1589 pour services militaires, un gouverneur de Nivelles qui obtint des élus d'Artois sentence de noblesse en 1577. Jean, seigneur de Fontaines, servit l'empereur Charles-Quint. Ce prince lui donna de nouvelles armoiries qui furent *coupées d'argent et d'azur, l'azur chargé d'un chevron renversé et l'argent chargé d'un chevron de gueules*. Jean, sieur d'Esquires, fils de Jean argentier de la ville d'Arras, et d'Isabeau de Boyaval, naquit en cette ville et y devint conseiller pensionnaire, puis procureur général en 1606 et plus tard conseiller au Conseil d'Artois. Il fut reconnu noble par sentence de l'élection en 1604. Il écartela ses armes de sa famille et porta *au 4e de sinople à la bande d'argent chargé de 3 mouches de sable, au 2e et 3e d'argent à l'aigle éployé à deux têtes de sable*. Dans cette même branche nous trouvons Jean de Verloing surnommé le *franeq* à cause de sa loyauté et de son courage, nom qu'adopta sa postérité. Son fils Gaspard, *Alias* Jean, fut gentilhomme de Louis de Luxembourg connétable de France en 1467. Il avait épousé Mahaut de St-Leger, fille du seigneur d'Ecoivres dont un fils Wallerand qui se maria avec Marie Coulon, dame de Wail, veuve de Jean d'Hauteclocque.

Dom le Pez, le Carpentier et d'autres auteurs donnent la généalogie de cette famille aujourd'hui éteinte,

(2) Pourtant, d'après M. Roger, Simon de la Personne, écuyer, capitaine du château de Gouy portait déjà ce nom en 1321.

(3) Archives de l'abbaye de Cercamp. Dépot du Pas-de-Calais.

de terres (sans doute à la solle) et d'un moulin à l'eau (1), plus du bois de Gauchin qui contenait alors 40 mesures. Pierre Dupré, écuyer, seigneur d'Esclaireaux (?) avait aussi la ferme et seigneurie *du Brule* avec 15 mesures de manoirs, 90 mesures de terres et 16 mesures de bois; il y faisait sa résidence. La seigneurie de Verloing passa dans la famille de Longueval, par le mariage de Philippe de Longueval avec Suzanne de Wignacourt au XVIe siécle. Le 7 octobre 1608 les archiducs Albert et Isabelle permirent de vendre les terres d'Hermaville, Sus-St-Leger, Verloing et le personnat de St-Pol, provenant de la succession de messire Jean-Antoine de Longueval, fils du Philippe seigneur de Harancourt et de Marie de Miraumont. Il avait épousé Anne de Muridor et fut tué en 1597 au siège d'Amiens, où il servait en qualité de mestre de camp. Cette vente eut lieu à la requête de Claude de Reinach, chevalier, seigneur de Balemont Sénéchal de Lorraine. Il était créancier de ce seigneur comme s'étant porté plège et caution pour sa rançon et ayant dû fournir des deniers à cette occasion. (2) La vente eut lieu en vertu d'un arrêt du grand conseil de Malines de 1612 et produisit 15760 livres; les acquéreurs furent les sieurs Delmont, de Hennin, de Nedonchel, et de la Vacquerie; ils firent leur partage en 1617. Cette terre composée de 23 mesures de manoirs et 174 mesures de terres ainsi que celle de Gauchin et le personnat de St-Pol passa ensuite à la famille de Bryas qui les possédait encore au moment de la Révolution.

Gauchin. — Jean de Gauchin était sergent de monseigneur le duc de Bourgogne en 1399 (3). La terre de Gauchin passa des Saint-Aubin aux Gribeauval. Madame Jeanne de Saint-Aubin, veuve de Guilbert de Griboval, chevalier, seigneur de Gauchin, possédait une rente assignée à son profit sur un fief à Héricourt

(1) Les archives du Conseil d'Artois (dépot du Pas-de-Calais). contiennent un compte de la seigneurie de Verloing et du domaine de Lannoy appartenant à Mlle de Lannoy. (B. 710).

(2) Archives du Nord. 46e Registre des chartes folio 94,

(3) Sigillographie de la ville d'Arras, par M. Guesnon.

Peu après Jacqueline de Gribeauval porta par son mariage ce domaine dans la famille de la Viefville. Il fut momentanément confisqué puisque nous voyons dans un compte aux confiscations de 1595 que François de la Diennée, seigneur de Wast, tient en ferme de messire Charles d'Amette, gentilhomme français, toutes les terres de Lannoy, Gauchin, Héricourt, Béthonval, Béthonvallet et Saint-Martin-Eglise avec leurs appendances tant en censives, fermes, meubles, coppes de bois, argent, droits seigneuriaux, reliefs, confiscations, et revenus extraordinaires pour 2520 livres par an. Le 22 mars 1608 les archiducs permirent à messire Guislain de Nédonchel, chanoine de Tournay, de jouir des terres qu'il avait achetées le 6 août 1606 du seigneur de Buissy, gentilhomme français, et consistant en deux seigneuries « estant seulement hameaulx et point villaige ni bourg, l'un nommé Lannoy, l'autre Gauchin, tenus du sieur de Créquy ». Il les avait payées 12700 florins; le vendeur avait dû acquitter en outre les droits seigneuriaux s'élevant à 2500 florins. « Ledit Ghislain était frère de François, sieur d'Isbergue et de Ramecourt. » Jacques de Bryas ayant épousé en secondes noces, en 1584, Adrienne de Nédonchel dame de Molinghem, fille de François, hérita sans doute de son oncle le chanoine, la terre de Gauchin et la porta à la famille de Bryas qui la possédait encore en 1789. Elle consistait alors enune ferme avec 40 mesures de manoirs et 135 mesures de terres, 65 mesures de bois, 2 mesures de manoirs données au garde, censives, terrage et droits seigneuriaux, valant 66 livres par an. Le fief de Lannoy, lui donnait en outre 20 livres par an. La ferme de Verloing consistait en 20 mesures de manoirs, 162 mesures de terres, 25 mesures de bois, 12 mesures de pré, droits seigneuriaux valant 63 livres, demi terrage, etc. Ce domaine rapportait en tout à la famille de Bryas avec le revenu d'un moulin à l'eau 3150 livres. En 1474, Jean de Gore avait dans ce hameau un fief valant 8 livres et tenu de la seigneurie principale (1). Au XV siècle, le sieur de Colet de Gauchin avaît un autre fief. Au XVIIIe siècle,

(1) Chambre des comptes de Lille. Fiefs du Comté de St-Pol en 1474.

monsieur de Corbehem y possédait une cense avec 9 mesures de manoirs, 61 mesures de terres, 2 mesures de bois; le sieur Lamoral de Moncheaux, un petit fief et le sieur Attaignant une ferme avec 30 mesures de manoirs et 136 mesures de terres.

Rocourt. — Pierre Blasse, avocat, était propriétaire, en 1569, d'un droit de seigneurie, d'une cense composée de 10 mesures manoirs, 96 mesures de terre, plus du bois de Rocourt ayant 40 mesures. Il résidait dans la ferme du *Brule* qui était voisine et qui lui appartenait également. Le sieur de Marquais, puis un sieur Levêque devinrent successivement possesseurs de ce bien. Sur le penchant de la colline, dit M. Lambert, à droite de la Ternoise, au-dessus de l'emplacement de l'antique manoir féodal de Rocourt, existe une petite chapelle qui était souvent visitée par les habitants de Saint-Pol, à cause de sa proximité. C'est sans doute celle qui, d'après Turpin, fut fondée en 1326, par Jean de Châtillon, qui la dota de 21 livres de rente annuelle à prendre sur la prévôté de Saint-Pol, à charge par le chapelain d'y dire chaque jour la messe, etc.(1). Avant la Révolution, les élèves du

(1) Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, Jean de Châtillon, comte de Saint-Pol, à tous ceux qui ces présentes lettres verront ou oiront, Salut en nostre Seigneur, sachent tous que nous considérant et regardant les grands biens, grâces et honneurs que nous avons reçus et recevons encor de jour en jour de Dieu le Père tout-puissant, etc. Avons volonté et dévotion de donner nos biens temporels pour Dieu et voulons et ordonnons qu'en une Chapelle dite de Notre-Dame, séante en notre ville de St-Pol et ville de Verloing de la diocèse de Thérouenne soit fondée et donnée une Chapellenie au nom et en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie, laquelle nous espérons être notre Advocate et Aidresse envers son benoit Fils notre Seigneur Jésus-Christ qui pour notre Rédemption a bénignement son benoit Sang respandu. Et sera ladite Chapelle dotee de vingt et une livres parisis de rente annuelle et perpétuelle, de laquelle rente le Chappelain qui pour le tems sera, en aura vingt parisis chacun an et pour dire et célébrer une messe chacun jour de l'an. C'est à sçavoir chacun lundi une messe de Requiem et chacun autre jour de toutes les semaines une Messe telle qu'au jour appartiendra. Et les vingt sols de remanant ledit chapelain aura pour trouver Clerc et pour servir et gouverner ladite Chappellenie de luminaire. Lesquels XXI livres de rentes nous voulons et ordonnons que le Chappelain prenne et ait chacun an sur notre Pruvotez de St-Paul à trois termes, au Noël, à Pâques et à la St-Jean Baptiste.

Nous, Jean de Chastillon comte de St-Paul avons fait mettre notre scel à ces présentes lettres en témoignage de vérité et prions et requerons à R. Père en Jesus-Christ notre cher et aimé cousin Engrand, par la grâce

collége des Carmes y allaient souvent en promenade et, selon l'usage des écoliers, y traçaient sur les murs des inscriptions ; on en voit encore qui remontent à 1680. Après la Révolution, il n'en restait plus que les murs,et la chapelle allait disparaître, quand un jeune homme ayant attribué à la sainte Vierge la grâce d'avoir été exempté, en 1817, du service militaire, y plaça une statue de sa protectrice dans une niche élégamment sculptée; pour la protéger, on couvrit la chapelle en chaume; malheureusement on ne continua pas à l'entretenir.

Gauchin-Verloing eut beaucoup à souffrir des Français et des Allemands pendant les guerres du XVIe siècle. Quand on attaquait Saint-Pol, les habitants étaient les premiers pillés et incendiés; en 1544, on brûla quatre maisons à Verloing, ainsi que le moulin; le cinquième des habitants s'enfuit, laissant un tiers du territoire en friche. En 1538, on eut à souffrir d'un affreux orage. Aussi, en 1545, Verloing devait 29 livres 12 sous pour impôts arriérés. Cette commune est une des premières du canton où on coupa l'arbre de la Liberté après la Terreur (1).

L'église n'a rien de curieux; elle était bâtie (en 1569) sur une demi-mesure compris le cimetière; le presbytère alors n'avait que 4 verges de terrain; la dîme appartenait au chapitre de Saint-Pol, au comte de Bryas, à cause du personat et à un sieur Herduin (XVIIIe siècle). Cette commune fut longtemps une annexe de Saint-Pol, comme enclavée dans la banlieue de la ville; puis, en 1751, réunie à la cure de Ramecourt,enfin supprimée comme paroisse sous la Révolution. Le 9 janvier 1792, on prévint le District de Saint-Pol qu'on y célébrait illégalement les

de Dieu Evêque de Thérouenne qu'il lui plaise à faire et instituer une Chappellenie perpétuelle en la Chapelle des susdite et fonder icelle sur les biens temporels des susdits et comme d'Authorité Evesque souverain authoriser, confirmer et approuver toutes choses des susdites mettre ses assentements, icelle louer et approuver. Prions encore et requérons à homme sage et discret et à nos bons âmes les Doyen et Chapitre de Thérouenne que ès choses des susdites et à chacune par le temps veuillent gréer et assentir en tant que à eux peut toucher et appartenir.Fut fait en l'an de grace de Notre-Seigneur mille trois cent vingt-six, le jour de St-Rémy et scellées à double queue de lacques de soie rouge de cire verde.

(1) Archives du district de Saint-Pol.—Dépot du Pas-de-Calais.

offices religieux ; il ordonna de suite à la Municipalité de faire l'inventaire des objets servant au culte et de les vendre immédiatement. On ne voit plus l'autel, au pied duquel était peint, d'après l'épitaphier conservé au château d'Havrincourt, un double écusson et cette inscription : « à l'honneur de Dieu et pour la décoration de cette église damoiselle Barbe de Cuinghem, veuve de feu Philippe Dubois, en son vivant écuyer sieur de Béhagnies, petit Longastre, a donné cette table d'autel le 28e jour d'apvril l'an 1614. » On a pu conserver une relique de la vraie Croix qui donne lieu à une neuvaine assez suivie.

Les archives de la mairie de Saint-Pol contiennent un plan en mauvais état de cette commune ; on le leva lors des études faites pour la canalisation de la Ternoise.

GUINECOURT.

Guignecort, *Guignecourt*, *Guinecourt*, tels sont les trois noms que porta cette commune au XIIe, XIIIe et XIVe siècles. C'est un des plus petits villages du canton, mais ce n'est pas le moins joli. Il est situé dans une gorge ombragéede beaux arbres et couronnée par un petit bois. Son territoire est de nature, qualité et valeur fort variées. Il contenait, en 1767, 33 mesures de manoirs, 20 mesures d'enclos et 396 mesures de terres, et était divisé en deux cantons : *Les Forétiaux* (petits forts) et les *Hayettes*. D'après le cadastre de 1836, il se compose de 223 hectares 91.41, dont 12 hectares 80.80 pour les pâtures et jardins et 5 hectares 07.80 pour les bois. On y voit comme lieux-dits : les *Forétiaux*, le *Tarcheux*, le *Fond de la Guinette*, les *Fossés à loups*. Il y avait 8 feux en 1469 et 16 maisons en 1881, 23 habitants en 1698, 45 en 1807, 72 en 1881. Il n'y a jamais eu ni église ni école et la dîme appartenait depuis 1112 au prieur d'Œuf (1) ;

(1) Harbaville. Memorial du Pas-de-Calais.

puis elle passa aux Jésuites de Douai qui en tiraient 120 livres en 1757.

Guinecourt dépendait autrefois d'Œuf et était justiciable du bailliage d'Hesdin. Une famille porta ce nom aux XIIe et XIIIe siècles. Hugues de Guignecourt figure dans une charte où le pape Honoré III confirme l'abbaye d'Auchy dans ses possessions (1218). On conserve aux Archives du département de l'Oise, attaché à un acte de 1248, relatant d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Laurent-au-Bois (1), le scel de Guillaume de Guignecourt, chevalier; c'est un écu fretté. Un descendant de la famille de Verloing appelé Antoine de la Personne, dit *le Francq*, fut seigneur de Guignecourt; il avait épousé Marie Boileau. Sa fille Françoise devint la femme de Claude de Beaulaincourt, fils d'Hercule, seigneur de Bellenville, et de Suzanne d'Esclaibes. Il suivit au XVIe siècle la fortune de la France, et l'Espagne lui confisqua momentanément les biens qu'elle put saisir, comme on voit dans le compte de la recette des biens saisis au bailliage d'Hesdin et comté de Saint-Pol sur les sujets « absens, fugitifz et rebelles tenans parti contraire à Sa Majesté. 1580-1582. Biens appartenant à Claude de Beaulencourt et à damoiselle Franchoise Le Francq, sa femme, situés à *Guignecourt*, lesdis demeurant à Cambray : sept mesures de manoirs et 24 mesures de terres situées tant à Œuf que Guignecourt, bailliées en cense à François Everard pour trois, six ou neuf ans, en payant par an 170 livres et des rentes en avoine, chapons et poules, outre « avec ce de labourer chacun an six mesures de terre *à la solle*, en temps et saison, au prouffict de Anthoine Lefrancq, écuyer, seigneur dudit Guignecourt, père de ladicte damoiselle, en enssieuvant la donation qu'il luy en auroit faict traictant son mariaige, selon qu'il est déclairé par le bail pour ce en faict et passé en la ville de Sainct-Pol le XVIIe de janvier XV cent soixante-dix-neuf, dont la minutte originalle ne se a peu présentement re-

(1) Demai. Sceaux de la Picardie et de l'Artois, 1877. (Archives de l'abbaye de Saint-Vincent.)

couvrer pour avoir esté bruslée au feu dernièrement faict par les Franchois en ladite ville de Saint-Pol. — Les termes de Noël et Saint-Jean avaient été payés audit Le Francq pour être employés au paiement des dettes dudit de Beaulencourt. Trois mesures de manoirs et vingt-cinq mesures de terres prises en bail par Fremin le *Josne*, pour 162 livres par an. D'autres terres baillées à Marand Lanvin, François du Fortel et Jacques Lanvin, dont on rend 162 livres. — Sy entendent lesdis censsiers diminuer le paiement par eulx faict pour l'érection d'un fort faict audit Guignecourt cheste présente année, en enssieuvant les placars de Sa Majesté, et un demy centiesme des ouvraiges de Hesdin accordé ladicte année quatre-vingt-un, quy portera pour eulx trois la somme de cinquante flourins, y comprins aussy aultres parties extraordinaires sy comme chariots, pionniers, etc. » (1).

On voit qu'on construisit à Guinecourt des fortifications; c'est sans doute l'origine d'un des lieux-dits les *Forétiaux* ou *Fortiaux*. Dans un autre registre aux confiscations de 1595, on lit : 1° que « François Baudelot, drapier à Saint-Pol, a pris à ferme la terre et seigneurie de Guignecourt appartenant au sieur d'Inxem, gentilhomme français, pour 85 livres par an ». Ce sieur d'Inxem était Jacques de Monchy, chevalier, qui possédait déjà en 1569 cette seigneurie, la plus importante de la commune; l'autre seigneur, Antoine Lefrancq avait le plus grand domaine consistant (1569) en 12 mesures de manoirs et 206 mesures de terres; 2° que « Fremin le Josne tient en ferme ung certain fief seitué au villaige de Guignecourt appartenant au seigneur de Caveron que l'on dit se consister en menues rentes d'argent, deux chappons et ung petit droit de terraige, avec un aultre petit fief nommé le Fay qui se comprend en un petit bois seitué près le villaige de Quœulx portant au nombre de deulx mesures et demye par chacun an à coppe, pour 70 livres par an ». Ce seigneur de Caveron appartenait à la famille *dit* L'Aigle de Suins qui possédait déjà, en 1474, ce fief valant 34 livres et dont dépen-

(1) Archives de la Chambre des Comptes de Lille.

dait 7 hommages(1). Bourgois du Sellier y avait alors un arrière fief et Jean Gode, prêtre, fils aîné de feu Guillaume et de Jeanne Coulon un fief de 43 mesures de terres tenu de Rollencourt. En 1569, Anne de Gouve, veuve de Jean Carpentier, y possédait un terrage et M. d'Hauteclocque une rente de seize sols et d'un setier d'avoine. En 1630, nous trouvons comme seigneur Guillaume de Cuinghem, écuyer, sieur de Boisimont, Saint-Laurent-les-Arras, etc., créé chevalier le 1er août 1630 (2). Jean, son héritier, demeurant à Buneville, vendit moyennant 10,750 livres à l'Hôtel-Dieu d'Arras, la terre et seigneurie de Guinecourt consistant en rentes foncières et seigneuriales, droits casuels, etc., et une cense avec 17 mesures et demi de manoirs et enclos, un bois de 7 mesures sur Héricourt et 87 mesures environ de terres (12 mai 1678), les hospices d'Arras possèdent encore ce domaine. Une partie importante de la seigneurie n'avait pas été aliénée puisque nous trouvons comme seigneur, en 1757, Marie-François de Saluces, vicomte de la Thieulloy (cense avec 17 mesures de manoirs et 130 mesures de terres), et en 1780, Raoul Tanneguy le Prévot, marquis de Saint-Julien, d'une famille de robe de Normandie. Sa terre consistait en une maison seigneuriale et une ferme avec 10 mesures de manoirs, 120 mesu-

(1) Archives du Gros d'Arras.

(2) C'était le neveu de Philippe de Caverel et il assista à ses funérailles. « Il remplissait à son tour les fonctions de conseiller et receveur du roi d'Espagne en ses levées de centièmes en son pays et comté d'Artois et aussy à son tour celles de provincial spirituel des confrères et consœurs du tiers-ordre du P. Séraphique Saint François en la ville d'Arras ; qui, ayant fait les voyages d'Espagne, et y servi le duc d'Arschot, mourut audit Arras (vers 1536) où il fut échevin à son tour, grâce à la protection de l'abbaye de Saint-Vaast et de son oncle l'abbé. Il fut enterré dans l'église des Récollets, mais on lui fit un service superbe à Saint-Géry, sa paroisse. Sa femme ayant appris que les Croates, commandés par un sieur Forgeat, avaient brûlé son château de Saint-Laurent, attrapa la contagion et mourut en 1635. Elle était devenu couverte de taches livides et les religieuses qui la soignaient l'avaient quittée. Elle fit alors appeler son mari, lui demanda un dernier baiser et le pria de donner 150 florins à tous ceux qui auraient le courage de lui tenir compagnie jusqu'à sa mort. Deux Récollets et quelques domestiques consentirent à lui donner des soins jusqu'à son décès. Ces détails sont extraits de l'épitaphier de Thurien d'Aubrometz ; on y décrit également les funérailles de Guillaume de Cuinghem. Arnould de Cuinghem fut chevalier du Conseil d'Artois, baron de Vis, à son tour grand bailly de Saint-Vaast.

res de terres, terrage, droits seigneuriaux de 100 livres, en tout 750 livres de revenu; le marquis de Bertoult, un droit de champart de 18 livres et 2 mesures de terre.

HAUTECLOCQUE.

Alta campana, *Alta cloca*, *Hautecloka* (XIe et XIIe siècles), *Autecloke* (XIIIe siècle), *Hautecloke* (XIVe siècle), *Haulteclocque* (XVe siècle); ce nom vient sans doute de la hauteur du clocher.

Ce village, situé dans un vallon, est entouré de bois et plantations; deux hameaux en dépendent : *Sains* et *Petit-Houvin*. Une des rues du village a parfois porté le nom de *hameau de Saint-Aubin*; quelques maisons isolées se sont appelées le *Petit-Hauteclocque* ou la *Galope*. Le territoire plat et fertile contenait, en 1761, 66 mesures de manoirs et enclos et 598 mesures de terres (sans les hameaux). Le cadastre de 1836 donne une contenance de 684 hectares 49, dont 55 hectares 39 en bois et 59 environ en prairies et jardins. Parmi les lieux-dits, notons : *Terroir à part*, la *Chapelle-Boistel*, le *Moulin-du-Bouffiaux*, la *Cornaillère*, le *Mont Hiquet*, le *Leuwet*, la *Carrière Fatoux*. Il y avait, en 1469, 25 feux, en 1761, 28 maisons, en 1881, 72 maisons. La population était, en 1698, de 140 habitants plus 58 pour Sains, en 1804, de 127, plus 72 pour Sains et 33 pour le Petit-Houvin, en tout 232, de 353 en 1881.

Les aides s'élevaient, en 1480, à 13 livres, et les aides extraordinaires, en 1474, sans Petit-Houvin, à 43 livres 5 sous 4 deniers. Il y a une station de chemin de fer à Petit Houvin (ligne de Béthune à Abbeville).

On prétend qu'il existait une fabrique de tabac avant que les droits ne fussent établis et qu'elle envoyait ses produits jusquà

Amiens (1). Les registres de catholicité remontent à 1644, mais avec des lacunes. Hauteclocque fit partie, en 1790, du canton de Framecourt.

Ce village était autrefois une pairie ou fief médiat du comté de Saint-Pol, comme le prouvent des lettres données par Charles de la Viefville, Sénéchal du Ternois en présence de Gavin, seigneur d'Hauteclocque, et de Jehan le Tellier, hommes de fief jugeant au chastel de Saint-Pol le 5 juin 1487. Il dépendait partie du bailliage d'Hesdin et partie de la sénéchaussée de Saint-Pol. Des chartes provenant des abbayes de Saint-Jean d'Amiens, de Cercamps, de Saint-André-au-Bois, d'Auchy-les-Moines, parlent aux XIe et XIIe siècles du village d'Alta-Cloca ou Alta-Campana.

Hubert, évêque de Thérouanne, confirma la donation faite à l'abbaye d'Auchy par les comtes d'Hesdin d'une partie de la dîme de Hauteclocque (2). Le grand cartulaire de Saint-Bertin (folio 118), dit que cette abbaye avait des tenanciers à Audinfort, Clarques, Seninghem et Hauteclocque. Guy d'Alembon à qui appartenait la seigneurie de ces lieux (*comitatus*) ayant troublé ces tenanciers, il y eut entre ces religieux et ce seigneur un accord sur leurs droits respectifs approuvé par Manassès, comte de Guînes, en décembre 1127.

Comme un grand nombre de villages d'Artois et du Ternois, tels que Bryas, Framecourt, Créquy, Noyelles, etc.; cette commune, dit M. Lambert, a donné son nom à une des familles nobles des plus anciennes de la province et qui avait son entrée aux Etats d'Artois dès 1414 et aux chapitres nobles du pays. Elle fut gratifiée de plusieurs titres de noblesse et descend de

(1) Note du Maire Prevost.

2) « Unam gerbam de budza de Alta campana et de membris scilicet *Olvin* (Petit-Houvin) Senonis, (Sains) et Wulfrancurt (Framecourt). » Cartulaire d'Auchy. Cette donation fut ratifiée par Charles le Bon, comte de Flandres, en 1120, et par les papes Calixte et Honoré III, en 1123 et 1218.

de Wilbert de Hauteclocque qualifié chevalier dans une charte de l'abbaye de Cercamps de 1174 (1).

(1) La terre de Hauteclocque était depuis le XIe siècle dans la famille de ce nom quand Pierre de Hauteclocque, fils de Marie Coulon, dame de Wail, céda la seigneurie d'Havernas-en-Hauteclocque à son frère Walleran. Celui-ci prétendit qu'un autre fief était compris dans cette donation; de là un procès qui fut peut-être cause que cette terre passa à une autre famille. En effet, Pierre n'ayant pas eu de postérité de Catherine de Ricametz, vendit, en 1536, ce domaine et cette seigneurie à Jean Herlin, bourgeois d'Arras. Walleran laissa le fief de Havernas-en-Hauteclocque à son troisième fils Hugues qui le vendit en 1590 au sieur de St-Delys. Son frère aîné, Robert, aurait pu le reprendre puisque l'acte de partage portait que « s'il voulait ravoir ledit fief pour cause qu'il se trouverait chef, il le pourrait faire en bailliant ou achetant en faveur de Hugues un autre fief et seigneurie de même valeur... » Nous ignorons pourquoi il n'usa pas de ce droit; sans doute il était plus occupé de guerre que d'affaires, étant homme d'armes des ordonnances au service de l'Espagne.

La maison de Hauteclocque a pour armes : *d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or ;* devise : *on entend loin Haulte-Clocque ;* tenants : *deux sauvages ;* cimier : *sauvage issant;* couronne *de comte.*

Gauthier et Wilbert de Hauteclocque furent bienfaiteurs des abbayes de Saint-Jean d'Amiens et de Cercamps. Guy fut appelé *le Moine,* c'est à-dire le Pieux, quand il eut pris part à la croisade de 1217 ; Wauthier se croisa également en 1270 avec Guy de Chatillon, comte de Saint-Pol ; ce fut lui qui, en souvenir de cette expédition quitta les trois cloches, autrefois sur les armes de sa famille, pour prendre les armoiries indiquées plus haut. Son petit fils Brognart, chevalier, suivi de deux écuyers, assista en 1340 à la journée de Saint-Omer. Colart fut du nombre des 121 gentilshommes artésiens qui siégèrent aux E tats d'Artois en 1414. Son fils Regnaut épousa Jeanne de Bryas ; Jean fut tué à la prise de Saint-Denis en aidant Charles VII à reconquérir son royaume. Walleran fut, en 1550, lieutenant des ville et château de Bapaume. Il avait épousé Marie de Vérité, dame de Quatrevaulx ; son second fils Walterand, d'après Expilly, embrassa l'état ecclésiastique et fut honoré par le Saint-Père du titre de *légat a latere.* Son frère Robert siégea aux Etats d'Artois, en 1574, contribua l'année suivante à la pacification de Gand qui maintint l'Artois dans la religion catholique et la possession de l'Espagne. De Marguerite de Beaufort il eut Elisabeth qui fut abbesse d'Etrun, en 1625, qui fit imprimer les constitutions de son ordre et rebâtit l'église du couvent; aussi plaça-t-on ses armes et sa devise « *patientia* et *caritate* » au-dessus de la porte principale. François, son frère aîné, de Antoinette de Caverel, eut sept enfants dont un, Jeanne, fut aussi abbesse d'Etrun, en 1662. Son frère Philippe, ayant été chargé, en 1637, par sa tante Elisabeth de défendre son abbaye contre les pillards fut pris en les combattant par une bande de Croates qui le mirent à mort. Son fils Philippe épousa Marguerite de Berghes et fut du nombre des 22 gentilshommes qui siégèrent aux Etats d'Artois tenus à Saint-Pol en 1661. Ses petits fils, Charles-François et Hector-Constantin, officiers au régiment de marine, obtinrent du roi de France, en 1753, des lettres de chevalerie héréditaire et le droit pour eux et leurs descendants, de timbrer leurs armes d'une couronne de comte sous la condition d'attendre qu'ils eussent fait ériger une terre en comté pour pouvoir en prendre le titre.

Adrien, fils aîné de Charles, n'eut pas d'enfants de Marie de Bassecourt; il servit dans les chevau-légers du roi et fut plusieurs fois choisi comme

En 1536, Pierre de Hauteclocque, son descendant, et seigneur de ce village, n'ayant pas eu d'enfants, vendit sa seigneurie et son domaine à Jean Herlin, sous réserve d'usufruit pour lui et sa femme. Elle mourut la dernière, au château de Hauteclocque, en 1552, dix ans après son mari.

La fille de Jean Herlin épousa Pierre Payen, avocat général au Conseil d'Artois, et lui porta le domaine de Hauteclocque. En 1600 il passa, aussi par mariage, à la famille de Bertoult qui entrait aux Etats d'Artois depuis 1589 (1). Cette terre, unie

député de la noblesse des Etats d'Artois. Son frère François-Joseph continua la famille, et servit en qualité d'officier dans le bataillon provincial d'Artois. Il épousa 1° Mlle de Lassus; 2° Mlle de Monet de Lamark et eut cinq fils. L'aîné, Stanislas, fut officier supérieur du génie, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, assista au siège de Saragosse et à la bataille d'Austerlitz, contribua en 1812, à mettre en état de défense les places fortes de la Pologne, etc. Le second, César, chef de bataillon dans la garde royale, servit avec distinction dans les campagnes d'Allemagne, d'Espagne et de Portugal. Il obtint comme récompense la croix de Saint-Louis et le brevet d'officier de la Légion d'honneur. Le troisième, Constantin, aussi chevalier de la Légion d'honneur, fit les campagnes de Hollande et de Russie, devint conseiller de préfecture du Pas-de-Calais et obtint de Sa Sainteté Pie IX le titre héréditaitre de comte romain par un bref de 1857. Le quatrième fils, Alphonse, fut officier dans les chasseurs à cheval; le cinquième, Léopold, quitta au bout de peu de temps l'état militaire. Devenu maire d'Arras en 1826, il eut l'honneur de recevoir le roi Charles X quand il vint en 1827 visiter le Nord de la France. Sous son administration on établit un marché aux chevaux, on améliora la voirie, on restaura l'hôtel de ville, le théâtre, le collège, les écoles, la maison des vieillards; on donna plus d'importance à la maison de charité; la salle des concerts fut créée, la société philharmonique établie, une école de dessin ouverte, etc. Il obtint, en 1822, de Louis XVIII, le titre héréditaire de baron, fut creé chevalier de la Légion d'honneur, de l'ordre de Malte et de Charles III d'Espagne. La révolution de 1830 le fit rentrer dans la vie privée.

La famille de Hauteclocque posséda en Artois les seigneuries d'Hauteclocque, Havernas-en-Hauteclocque, Herlincourt en partie, Sibiville, Séricourt, Wail, Quatrevaulx, Œuf en partie, Pernes en partie, Neuville-au-Cornet, Belvalet, Flines-en-Auberchicourt, Ligny-Saint-Flochel en partie, Le Quesnoy, Créquy-en-Villeman, Berles-en-Beaurains, Noyelles-tes-en-l'Eau, le Taquet, les Averdigneuls, etc., etc.

La généalogie de cette maison existe dans un grand nombre d'ouvrages héraldiques, les plus complètes se trouvent imprimées dans Expilly, Moreri, la Chesnaye-des-Bois, et, de nos jours dans Saint-Allais. Lainé, de Courcelles et surtout dans Goethals. M. le baron de Hauteclocque ayant, jusqu'à sa mort, fait partie de l'Académie d'Arras comme membre honoraire, M. de Sède, baron de Lieoux, a écrit sur lui une notice biographique insérée dans les mémoires de cette société (année 1872).

(1) Les de Bertoult ont pour armes : *de gueules à la fasce d'or accompagné en chef de trois coquilles et en pointe d'un lion passant, le tout d'or*. Leur nom s'est écrit : Bertoult, Berthoult, et Bertout.

C'est, dit Roger, une très ancienne famille noble, originaire d'Arras, illustrée par ses services militaires et par ses alliances. Le premier qui

à celle d'Œuf, fut érigée en marquisat en 1766 en faveur de messire Louis de Bertoult qui obtint pour lui et ses descen-

soit cité est Philippe, seigneur du Ponchel, qui vivait au commencement du XIVe siècle et épousa, dit-on, Jeanne de Licques, dont 3 fils, Colart, Jean et Philippe; les deux premiers formèrent une branche. Jacques, petit fils de Philippe fut reçu bourgeois d'Arras en 1458 et devint le père de Jacques archer du duc de Bourgogne, puis échevin d'Arras en 1481; ce dernier de Jacqueline de Wailly eut 5 enfants, dont l'un fut abbé de Rollergues en Lorraine. Une de ses filles épousa Thomas de Wignacourt, une autre Guillaume de Belvalet. Robert, son fils, écuyer, sieur de Hallengues-en-Bucquoy eut un fils Robert, écuyer, premier élu d'Artois, seigneur d'Hallengues, Wailly, le Ponchel etc. obtint sentence de noblesse en 1547. Il fut le père de Robert qui testa en 1603 et eut 9 enfants de Jacquelines de la Salle, fille de Pierre, sieur de Terramesnil. Un fut prêtre, deux furent religieuses, une fille, Jacqueline, épousa François de Grosprè, fils d'un président au Conseil d'Artois, Adrien, le fils ainé, écuyer, seigneur, de Fiefs, Wailly, Beaurains Mercatel etc. fut reçu aux Etats d'Artois en 1599. Lieutenant dans l'infanterie wallonne, il prit part à la défense de Juliërs contre le duc de Brandebourg. Il eut 7 enfants d'Anne Le Vasseur du Valhuon qu'il avait épousée en 1618. Trois moururent de la peste à Arras vers 1636; un entra chez les carmes; une seule fille Claudine se maria avec Philippe du Carieul, sieur de Boubers. Ses enfants héritèrent des biens de cette branche.

Dans la seconde branche on eut beaucoup d'enfants qui formèrent plusieurs rameaux dont les résidences furent Douai, Arras, Cambray, Laon, etc. On y trouve des religieux de St-Eloy et de St-Vaast, des trinitaires, des religieuses de la Paix, un chanoine de St-Norbert à Furnes. Parmi les membres qui occupèrent des fonctions civiles à Arras nous citerons des échevins, un argentier, un receveur des aides, des avocats au Conseil d'Artois (en 1545), et à la gouvernance de Douai. D'autres furent militaires ou chevaliers de Malte; ainsi Robert périt en Italie, en 1568, au service de l'Espagne. Adrien, mort en 1575, fut guidon d'une compagnie d'hommes d'armes. Son fils Louis, seigneur d'Herbeval, Agny, Hingettes, etc, épousa Catherine Payen, dame de Bellacour, qui hérita de son père la terre et seigneurie de Hauteclocque et dont il eut Adrien, écuyer, sieur d'Herbeval et Hauteclocque. Celui-ci, après la mort de son frère aîné Jean, tué en Bohême, se maria en 1626, avec Jeanne Grenu, fille du seigneur du Fay et de Marguerite le Prevost de Basserode. Le petit fils d'Adrien portait le même prénom que lui et prit pour femme Marie-Françoise Franau, dame de Lestocquoy, dont la mère était Marie de Belvalet. Ils eurent 9 enfants; Le fils aîné Louis-François, obtint, en 1722, sur l'avis favorable des princes du sang consultés à ce sujet, des lettres de chevalerie où l'on rappelle que son père a servi comme capitaine dans le régiment de Solre. Il épousa Jeanne-Eléonore Wllart, dame de la baronnie d'Œuf, dont la mère était une Lejosne-Contay; leur fils Hector, Louis, Philippe, Joseph obtint en 1666, le titre de marquis Les lettres patentes ajoutent que son père, encore bien jeune s'engagea comme volontaire dans le régiment du Dauphin, infanterie, puis passa aux mousquetaires où le grand père d'Hector avait déjà servi etc. De Marie-Eléonore Duglas, dame d'Arency en Laonnais, fille de François, Hyacinthe, Louis, comté de Duglas de Sibiville, et de Marie, Angélique, Rosalie de Vassan, qu'il épousa en 1763, il eut un fils Amable, Louis, Eléonore, chevalier de St-Louis, officier de dragons, mort à Laon en 1848.

Cette famille, qui existe encore, a eu des alliances avec les du Carieul, de Maussion, Obert, de Pronville, de Tenremonde, de Vitry, de Hornes, de Brandt, de Bernimicourt, d'Hespel, de Colbert, etc.

dants le droit de prendre le titre de marquis de Bertoult d'Œufs.

Wallerand de Hauteclocque, frère de Pierre et seigneur de Quatrevaulx, est l'auteur de la famille de Hauteclocque qui existe encore aujourd'hui en Artois, Picardie, Flandre, etc. Il avait conservé le titre de seigneur de Hauteclocque (1) et son domaine se composait, en 1569, d une maison avec 6 mesures de manoirs, 50 mesures de terre et un terrage (2), le tout rapportant 60 florins de revenu.

Jehanne de Gardin, veuve de feu Jehan de Pronnay « pour les droitures de VI journeaux de terre, ou environ, seitués au terroir de Hauteclocque, tenues de Monseigneur (le comte de de Saint-Pol) en coterie par icelle accatées à Jehan de Boffles et à sa femme doit la somme de 27 frans, monnaie roiale 72 sous. » Dans un mémoire manuscrit de M. Lejeune de la Furjonnière, on lit que le 28 may 1428, Pierre du Saulchoy dit le Franc, escuyer mari et bail de Jehanne de Hezecques dame dudit lieu, *Hauteclocque*, et d'Ellencourt en partie servit dénombrement au comte de Saint-Pol. La déclaration des fiefs de ce comté en 1474, nous indique les autres domaines féodaux de la commune : « Jehan de Sains à cause de sa terre de Hauteclocque, Jacquemint de Saint-Léger, un fief valant 110 sous tenu du même. Jehan le Stièvre un fief à plein lige de 5 journeaux valant 20 sous tenu de Mlle de Grossart; Andrieu de Hauteclocque dit Gauvain : 1° un fief appartenant à Jehan de Sains tenu de la seigneurie de Hauteclocque et de celle de Pronay. 2° Un fief demi-lige tenu du même et de Hortequint de Wulframecourt par indivis valant 60 livres. 3° Un fief plein lige tenu de l'abbaye de Ham valant 24 sous. Dans les comptes des aydes de 1469 on voit que Mlle de Hauteclocque « pour ung petit domaine qu'elle tient audit lieu des religieux de saint Jehan du mont les Thérouanne

(1) On peut en voir la preuve dans une pièce que nous citons plus loin en note.

(2) Ce terrage est peut-être le fief acquis, en 1487, par Adrien de Hautecloque de Brongniart de Neufville et qui était mouvant de la seigneurie d'Havernas-en-Hauteclocque appartenant alors au sieur d'Ailly dit l'Aigle de Sains, seigneur de Caveron.

au lieu de Pierre Haurroye dont elle rend par an au terme de Noel, comme elle a certifié par Artus de Ricametz, 32 sol. »

Voici les principaux propriétaires de Hauteclocque, d'après les centièmes de 1569 : Pierre Payen, une cense avec 15 mesures de manoirs, 182 mesures de terre et un petit droit de terrage, le tout loué 200 florins plus des faisances ; Wallerand de Hauteclocque, comme nous l'avons vu plus haut ; Jean Prevost de Verloing, une ferme avec 4 mesures de manoirs et 21 mesures de terre. En 1761, monsieur de Bertoult, était propriétaire d'une maison seigneuriale avec 7 mesures d'enclos, d'une ferme composée de 19 mesures de pâtures et de 202 mesures de terre, de quelques pièces détachées, d'un bois de 10 mesures, de droits seigneuriaux de 85 livres, d'un terrage de 360 livres, d'un autre peu important sur Héricourt, d'un moulin rapportant 300 livres par an et d'une brasserie. Dans un dénombrement servi le 11 janvier 1764, par le comte de Lannoy, pour sa terre de Blangerval, on voit que Louis-François de Bertoult, seigneur de Hauclocque, tenait à demi-lige un fief nommé *Séricourt* (*alias Siracourt*), séant au terroir de Hauteclocque et environs, et consistant : 1° en 3 journeaux de manoirs amazés devant l'église au midi ; 2° en 3 journeaux et demi de manoirs « qui soullait être la vieille terre en allant entre les étables des chevaux et la maison du censier jusqu'aux champs amazés de maison, salles, granges et autres tourelles, y compris manoir et jardin du censier ; » 3° en 7 quartiers de terre et prés tenant au chef-lieu ; 4° en 3 journaux dit la *fosse louvresse ;* 5° en 3 quartiers de manoirs dit le *petit marquet* tenus en fief du sieur de Hauteclocque ; 6° en cotteries et 4 arrière-fiefs à demi-lige (1). Les Jésuites d'Arras et les religieuses du Vieil-Hesdin avaient quelque bien à Hauteclocque. La chapelle de saint Ladre, un terrage, les bénéficiers de Saint-Pol, à cause de la chapelle de saint Louis, un autre afférent au marquis de Bertoult et rapportant 110 livres. Enfin, d'après le P. Ignace, un sieur Hébert d'Arras avait hérité un fief d'un sieur Jacquemont de la même ville.

(1) Archives de la Chambre des comptes de Lille.

Au moyen âge, les pauvres habitants d'Hauteclocque furent bien châtiés par la guerre et avaient bien de la peine à payer leurs impôts. En effet, nous voyons dans le compte des aides de 1469 (1). Dépense : « Aux manans et habitants de la ville de Hauteclocque, dont le receveur fait recepte ci-devant de IV livres, toutesfoy ce receveur n'en a reçu que XXIIII s. VI d. tournois pour ce que en ladicte ville ne sont que trois povres habitans qui dès piéça furent justichiez pour toute l'assiète de ladicte ville, à laquelle justice ilz s'opposèrent et eurent jour devant les esleux à Arras, où fut soutenu par les dis esleux que les dis habitans ne paieroient que à proportion de ce que chacun endroit eulz souloit paier à l'assiette de ladicte ville pour le temps qu'elle étoit en valleur et bien peuplée. Et aussi, à la vérité, se aultrement en eust esté appoinctié, iceulz povres habitans se fussent absentez. par quoy Monsieur le Duc, sans recouvrer, euist perdu toute l'assiète de ladicte ville ; de laquelle sentence il est apparu par vidimus. Est vray que iceulz povres habitans en l'an LX se trairent devers Messeigneurs des Comptes, et leur présentèrent une requeste contenant leur povreté en ce que dit est dessus ou en substance et obtinrent lettres de mesdits seigneurs desdis comptes adrechans ausdis esleux à Arras contenans en aultres choses que par eulz veue ladicte requeste ilz pourveissent ou feissent pour veir ausdis supplians sur ce qu'ilz requarroient, en modérant et limittant leur porcion de ladicte assiette ainsi que en équitté et bonne justice verroient appartenir, tellement qu'ils n'eussent cause di habandonner leurs lieux comme avoient fait les aultres, en signiffiant ce que appointié et ordonné en aroient au receveur desdites aydes ou son Commis à Hesdin pour selon ce les traittier; lesquels esleux, en obtempérant ausdictes lettres de mesdits seigneurs des Comptes, rescripvirent à ce recepveur que, veue ladicte requeste et lettres des susdictes, il leur sembloit que cedit receveur se pooit et devoit depporter à constraindre ou faire constraindre lesdis habitans tant et jusques à ce que le récólement desdites aydes seroit

(1) Ibidem.

fait, en luy ordonnant ainsy de faire. » Dans le compte de pierre de Saissy de 1474, dépense : « Aux manans et habitans de la ville de Haulteclocque, dont recepte est faicte de 10 frans, n'a esté receu que V f. VI s. IIII d. pour ce que en la ville ne sont que trois pauvres maisnages qui dés piécha ont eu sentence des esleux à leur prouffit de non paier que leur porcion.... » Ce village ne fut pas plus heureux au XVIe siècle ; sa situation sur la route de Frévent à Saint-Pol, l'exposait à se voir enlever grains et bestiaux, à subir réquisitions, rançons, amendes et compositions. Ainsi il fut complètement pillé, en juillet 1542, lors de la surprise de Saint-Pol par les Français. Ceux-ci firent défense « à tous manans et habitans de la comté de Saint-Pol et dudit bailliage de dépouiller aucun mencaud de terre (probablement sans autorisation) sous peine de la hart. » Une partie des habitants de Hauteclocque résolurent de tout abandonner. On devait pour aides, en 1535, 96 livres 17 sous ; en 1545, 40 livres 19 sous (1). Wallerand de Hauteclocque souffrit également des désastres de la guerre (2).

(1) Ibidem.

(2) Charles par la divine clémence Empereur des Romains toujours auguste, Roy de Germanie, de Castille, de Léon, de Grenade et de Navarre, de Naples, de Sicile, de Mayorque, de Sardaigne, des Isles Indes et terre ferme de la Mer Oceane, Archiduc d'Austrice, Duc de Bourgongne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre, Comte de Flandres, d Artois et de Bourgoingne, palatin et de Hayneau, de Hollande, de Zélande et de Frise, de Huguenault, de Namur et de Zutphen, Prince de....., Marquis du St-Empire, Seigneur de Frise, de Salins, de Malines, des cité, ville et pays d'Utrecht, d'Overyssel et Groningue et dominateur en Asie et en Afrique.

A nos amis et feaulx les Chefs présidents et gens de nos privé et grands Conseils, gouverneur, président et gens de nostre Conseil provincial en Artois, gouverneurs de Lille, Douay et Orchies, Chef trésorier général et commis de nos domaines et finances. Eux commis et à commettre de par nous saisir, arrester, inventorier et mettre en nostre main les biens des François et aultres tenant parti à nous contraire et à tous aultres nos justiciers et officiers que ce regarderont, Salut et dilection. »

« Scavoir vous faisons que à l'umble supplication et requeste de nostre bien aimé Waleran de Haulteclocque, *Seigneur dudict lieu* et de Quatre Vaulx et pour en partie le récompenser des pertes et dommaiges que à cause de la présente guerre d'entre Nous et le Roy de France il soustient en ses biens et terres, Nous, pour ces causes et aultres à ce nous mouvans après que ledict sieur de Haulteclocque nous a fait apparoir que les dittes deux terres sont situées au bailliage d'Hesdin et luy pouvaient valoir en temps de paix 500 f. de 40 gros par an estimées à monnoie ré-

L'église est dédiée à saint Léger; elle fit autrefois partie du doyenné d'Houvin puis de celui de Frévent. Elle était déjà paroisse au XIIe siècle et avait Buneville et Framecourt pour annexes; aujourd'hui Buneville est remplacé par Herlincourt. La collation appartenait, comme nous l'avons dit dans la notice sur Framecourt, à l'abbaye d'Ham-les-Lillers, ainsi qu'une partie de la dîme rapportant 151 livres. L'abbaye d'Auchy, on l'a vu plus haut, avait la plus grande partie de la dîme louée à la fin du siècle dernier 600 livres. Si on en déduisait le supplément de 87 livres dû au curé pour compléter sa portion congrue et un tiers de celle du vicaire, il restait 446 livres 6 sous. Le curé, la chapelle saint Louis à Saint-Pol, l'abbaye de Saint-Jean-au-

duite et par dessus les charges à environ 400 f. dicte monnoie, dont ne peult joyr obstant la guerre. Avons à iceluy par la délibération de nostre très chière et très aimée sœur la Royne douayrière de Hongrie, de Bohème, etc.; pour nous Régente et Gouvernante en nos pays de pardeça Donné et Accordé, donnons et accordons de grâce espéciale par ces présentes la joyssance soubz nostre main de la cense que tient Anthoine Dubois de Fressin, les douze mencauldées de terre à Vaulx, appartenant à Lescuier de Hendecourt que tient Adrien le Poivre, les cinquante trois mencauldées de terre appartenant au Lieutenant de Péronne à Beaumetz que tient Noël Tatté; la cense de trente mencauldées de terre que tient Augustin Bonnart à Assiet-le-Petit, le tout au quartier de Bapalmes, la cense que tient Gaultier Fourdin à Westrehem des sieurs et dame de Morvillers au quartier d'Aire et 60 f. dudit prix de 40 gros par an sur la terre et seigneurie de Bondues près de Lille à nous adveneuz et écheuz par droit de guerre et confiscation au moïen de ce que les dessus nommez résidans en France, tenant parti à nous contraire. Pour par ledict suppliant en jouyr et prouffiter dès le jour de St-Remy 1551 icelle guerre durant ou jusques à ce que par nous aultrement en soit ordonné. A charge des modérations qui cherront estre faictes aux fermiers et redevables à cause de la dicte guerre ou aultres justes causes et comme à bon usufructuaire appartient. »

« Si voulons et vous mandons par ces présentes et à chacun de vous en droit soy et si comme à luy appartiendra que de nostre don et accord vous faiciés, souffriez et laissiez ledit suppliant pleinement et paysiblement joyr et user en baillant à notre Receveur du domaine au quartier copie autentique de cestes pour s'en descharger sur ses comptes avant pouoir joyr de l'effet d'icelles cessant tous contrediz et empeschement au contraire. Car ainsi nous plaist nonobstant quelconques ordonnances, restrictions, mandemens ou deffences à ce contraire. »

« Donné en nostre ville de Bruxelles le 25e jour d'Octobre l'an de grâce mil cinq cent cinquante deux de nostre empire le 33e et de nos règnes de Castille et aultres le 37e. »

« Par l'Empereur,

d'Overloepe. a. p. »

Cet acte original en parchemin, jadis scellé, fait partie de nos archives et nous le devons à l'obligeance de notre érudit et savant collègue M. Dancoisne.

Mont en avaient aussi de faibles portions. Cet édifice, en 1569, était bâti sur un quartier de terrain; la nef fut reconstruite au siècle dernier et le chœur en 1783. En 1845, on construisit une tribune; quelques années après, de pieuses et abondantes générosités permirent d'élever une nouvelle église dans le style gothique. On ne conserva que la tour qui était ancienne, de forme carrée, en pierres, soutenue par des contreforts. Au-dessus de l'entrée, formée d'un porche ogival dont l'arcade est ornée de sculptures tribolées, de rinceaux, de feuilles de choux, etc., on voit encore la croix des armes de la famille de Hauteclocque. Après avoir été administrée quelque temps par un prêtre assermenté, l'église fut fermée en 1792. On lui prit les 17 mesures et demie de terre que la fabrique louait 229 livres, deux cloches pesant 832 livres, une clochette de 20 livres, on supprima les 94 livres de fondations qu'elle recevait annuellement, et on finit par mettre l'édifice lui-même en vente. Il fut racheté par des prête-noms avec l'argent fourni par les familles de Bertoult et de Canettemont, et ouvert au culte en 1802. Le presbytère, en 1569, était construit en bois sur 12 verges. En 1715, le seigneur de Hauteclocque, représentant la commune, eut un procès avec les hameaux de Sains, Petit-Houvin et le village de Buneville, relativement à la part que chacun devait prendre à la reconstruction de ce presbytère.

Quant au château, il avait été détruit sans doute par les guerres, car en 1569, il n'existait « aucun somptueux édifice ni maison de plaisance. » En 1687, on le rebâtit et il est remplacé aujourd'hui par une jolie construction dans le style dit de Louis XIII. Une assez longue avenue permet de le voir de la grande route. C'est la résidence du marquis de Bertoult. Si nous en croyons M. Prevost, maire de la commune en 1813, le bois de Hauteclocque, situé sur une haute éminence, près de la route, attirait la curiosité des voyageurs par la beauté et le nombre de ses arbres, et les corbeaux des environs venaient s'y nicher en si grand nombre, que matin et soir ils formaient un nuage qui obscurcissait la clarté du jour. Un champ voisin est encore

appelé la *Cornaillère*. Le fond d'Hauteclocque était autrefois un effroi pour les voyageurs.

SAINS — *Senonis villa* (XIe siècle), *Pagus sanctus* ou *sanus*. — L'abbaye de Blangy et le sieur Accard se partageaient ce domaine au XIIe siècle. Nous avons dit que ce dernier avait fait don de sa partie pour l'établissement du prieuré de Framecourt. Plusieurs endroits portant le nom de ce hameau, il est difficile de savoir si au nombre de ses seigneurs, il faut compter : Robert de Sains, chevalier, qui figure dans une vente faite à l'abbaye d'Auchy en 1295, Jacques, écuyer en 1312, et Jean aussi écuyer en 1326, qui avaient pour armes une croix échiquetée, Aléaume de Sains, écuyer, qui prit part en 1342 à la chevauchée de Saint-Omer, et Tassart vivant en 1352, dont les écus portaient un chef billeté et un sautoir brochant sur le tout (1). Enfin, Jehan de Sains, qui en 1372, survit au dénombrement de la terre de la Vacquerie (2). Ce qui est plus certain, c'est qu'au XIVe siècle, cette seigneurie appartenait à Collart d'Ailly, dit l'Aigle de Sains. En 1475, voici ce que dit d'un de ses descendants la déclaration des fiefs du comté de Saint-Pol : « C'est ce que Jehan de Sains, seigneur de Haulteclocque, tieng du chastel et comté de Saint-Pol : c'est assavoir deux fiefs tenus chacun à 60 s. p. de relief, aide et moitié cambrelaige quy sont situez en la ville et terroir dudit Haulteclocque, quy se comprend en cens, rentes et terres ahanables, prez et manoirs qui poevent valoir chacun an chinquante livres. Item, ung aultre petit fief tenu dudit chastel et comté de Saint-Pol, quy se comprend en XVII journeux de terre ahanable, tenu à VII s. VI d. de relief, aide et cambrelage quy peult valoir chacun an LXX s. en disme et terrage, à cause desquelz trois fiefz j'ay plusieurs hommes de fiefz et cottiers quy me doivent reliefz et services quand le cas y eschiet, des noms desquels hommes de fiefz la déclaration s'ensuit : Jaspart le Francq, à cause de sa femme, en tient demy

(1) Voir Demay. — Sceaux de l'Artois et de la Picardie.
(2) Trésor des chartes d'Artois. — Archives du Pas-de-Calais.

trois fiefz, Jehan le Caron de Haulteclocque, en tient ung petit fiefz, Gavain de Haulteclocque en tient ung fief; Baudrain du Gardin en tient ung fiefz; Jacquemart de Saint-Légier, ung fiefz; Jehan de Poittiers, ou lieu de Regnauld de Framecourt, ung fiefz. Tous lesquels hommes sont serfs à service de plais aussi bien que je suis serf en la court de mondit sieur le Duc. Item, tieng de Haulteclocque en arrière-fief ung petit fiefz seitué au terroir de Haulteclocque quy se comprend en XVIII mesures de terre chergiés de dismes et de terrage, tenu à XXX s. de relief, pareille aide et moittié cambrelage, et pœult valoir chacun an LXXII s. à le cherge que je suis serf à service de plais (1). »

Cette famille de Sains avait sans doute servi fidèlement les Comtes de St-Pol puisque nous voyons dans les comptes de leurs receveurs du commencement du XVe siècle qu'on avait payé au seigneur de Sains 295 livres, pour une rente à lui faite en récompense de bons services.

Dans cette même déclaration de fiefs de 1475 on voit encore f°s 74 et 79 (Sains-lez-Hauteclocque) Louis Bullot : fief de dix mencaudées tenu de Messire Mauroy de Saint-Léger à cause de sa terre et seigneurie de Sains-lez-Haulteclocque. — Déclaration des terres et seigneuries de Sains et de Hezecque, fourni par Bouret de Bristel au nom de Monseigneur Jean dit Maury de Saint-Leger, chevalier, seigneur dudit lieu et de Hérimés, à présent possesseur des terres de Sains et de Hézecque a luy données par récompensse par M. le Duc de Bourgogne, déclairé par ledit Bouret en l'absence dudit chevalier, quy est présentement au service de mondit seigneur en Bourgongne soubz le conte de Marle qu'il tient du chastel de Saint-Pol. » On voit qu'il y avait plusieurs seigneuries à Sains; la principale composée de 3 fiefs vicomtiers, fut érigée en pairie relevant du comte de Saint-Pol à 20 livres de relief, en août 1482, en faveur de Charles de la Viefville, seigneur du Frestoy, acquéreur de Nicolas de Jeumont et de sa sœur Jeanne de Saint-Amand, épouse de Guillaume Le Blond, seigneur de Oteux. Plus tard la famille

(1) Archives de la Chambre des Comptes de Lillé.

de Lannoy posséda à Sains un fief important; en effet, nous voyons dans les cahiers de centièmes de 1569 que Mlle de Morvillers-Lannoy, dame dudit lieu, Troisveaux, *Sains*, etc. avait dans ce hameau une cense avec 13 mesures de prairies, 110 mesures de terres, 60 mesures de bois, plus un terrage sur Sains et Petit-Houvin, enfin un moulin.

Comme Hauteclocque, Sains et ses seigneurs furent au XVIe siècle victimes de la guerre : aussi, nous voyons dans les registres aux confiscations qu'en 1521 la terre et seigneurie de Sains appartenant à Charles de Poto fut accordé par l'Empereur d'Allemagne au sire de Glasjon, en dédommagement des biens que le roi de France lui avait confisqués. En 1595 on trouve dans ces mêmes registres : « qu'Anthoine Bouret, fermier, depuis la publication de la guerre avait souffert grandes pertes et intérêts par les gens de guerre tenants leur garnison en la ville de Doullens ayant été contraint par les ennemis d'abandonner icelle ferme ou estant retourné après la prinse d'icelle ville auroit derechief tout perdu par les Allemans et aultres gens de pardeça estant par ce moyen iceluy insolvable. » Cet Antoine Bouret tenoit en ferme, pour 1200 livres par an, du seigneur et de la dame de Thois (branche de la Viefville) les bois, terres, rentes, censives, manoirs et moulin appartenant audit seigneur et qui avaient été frappés aussi de confiscations. Cette famille aliéna ce domaine en 1605 au profit de François de Nédonchel (1).

(1) 1605, 20 août. « Sur la requête de François de Nédonchel, seigneur d'Isbergues, Ramecourt, demeurant audit lieu, Comtenant comme deffuncts Franchois de Nédonchel, seigneur desdits lieux, et sa Compaigne, ses pères et mère, ont toujours fait leur continuelle résidance audit Ramecourt, conté de Saint-Pol, quoy qu'elle soit fort frontière et abbandonnée en temps de guerre, si est ce que ayant descouvert que le sieur de Thois, François, vouloit vendre un petit hameau nommé Sains, de la paroisse de Hauteclocque, ne pensant mesprendre s'il l'achetoit, il en seroit convenu pour le pris de 11600 livres monnoie d'Artois, à la charge que les dis seigneur et dame de Thois, payeroient les droits seigneuriaux deuz au comté de Saint-Pol, pour estre la dicte seigneurie tenue du château dudit Saint-Pol, et selon les aultres conditions plus au long reprinses par les lettres de vendition, pour à quoy furnir il luy a convenu vendre aucunes aultres parties à luy appartenantes de la succession de ses prédécesseurs, en quoy il n'entendoit en rien préjudicier à noz ordonnances. Toutesfois, comme depuis nagaires noz officiers fiscaux ont fait saisir la dicte terre pour n'avoir obtenu noz lettres d'octroy, ledit suppliant nous a supplié très humble-

Une fille de François de Nédonchel et d'Isabeau du Bietz, dame de Ramecourt, porta ce fief à son mari Jean de Belleforière-Soyecourt. Son fils Alexandre époux d'Anne Catherine de Sainte-Aldegonde, vendit cette seigneurie en 1871 à Jean le Caron, seigneur de Canettemont, conseiller au Conseil d'Artois (1); La

ment que prennant favorable regard à ce que ledit feu son père auroit esté en actuel service du temps de feu de très haulte mémoire le Roy Philippe, deuxième de ce nom, nostre très honoré seigneur et père, tant en estat de capitaine de gens de pied soubs le feu comte de Reulx du commencement des troubles, comme de lieutenant d'hommes d'armes sous le comte de la Roche, que aultres diverses charges esquelles il s'est toujours fidèlement acquicté, ce qu'ayant esté ensuivy par ses filz Anthoine de Nédonchel, aussi seigneur d'Isberghe, tué à la prise de Laigny en France soubs le feu ducq de Parme, et François de Nédonchel, présent suppliant, tant au siège de Dourlens, Cambray, Calais, Ardres, voyaige d'Amyens, et en aultres divers voyages et factions qui se sont présentées, à ses propres fraiz et dèspens, nostre bon plaisir luy accorder noz lettres d'octroy à ce requises, » .... le Roi autorisa l'acquisition faite. Chambre des comptes de Lille. 42e reg. des Chartes, folio 234.)

(1) Cette famille a pour armes : *écartelé* 1 *et* 4 *d'argent à deux fasces de sable au* 2e *et* 3e *de gueules à* 3 *coquilles d'argent*.

Les archives municipales d'Arras contiennent une quittance de 16 livres parisis payés pour les deux termes de la pension d'André le Caron, prêtre chargé de la chapelle Notre-Dame en la halle échevinale d'Arras en 1397. Jean le Caron était homme de fief de l'abbaye de Saint-Vaast en 1427. Jean le Caron, vivant au commencement du XVIIe siècle eut un fils, Rolland, qui épousa Antoinette de Lettres et un petit fils Jean, né à Arras, successivement licencié ès-lois, avocat à la gouvernance de cette ville et enfin conseiller au Conseil d'Artois en 1664. Il mourut doyen de cette assemblée, en 1678. Il était seigneur de Sains et Canettemont et avait épousé Marie-Anne Legrand, fille d'Antoine, seigneur de Canettemont, Burgaland, échevin d'Arras, etc., dont : 1° Jean qui suit; 2° Marie-Scholastique, dame d'Orlencourt, qui devint, en 1679, la femme de Jean de Valicourt, seigneur de Ricametz et d'Ambrines, capitaine des gardes-sauves du roi en 1680.

Jean, seigneur de Sains, Canettemont, Burgaland avait épousé en premières noces Marie-Yolande Damiens de Waringhien, fille d'un lieutenant de la gouvernance de Béthune, et en secondes noces Marie Catherine, douairière de Philippe de Widebien, sieur d'Ignaucourt. De la première, il eut plusieurs enfants : 1° Jean-François-Joseph qui suit; 2° Louis-Dominique, écuyer, sieur du Rollois-en-Vitry, né à Arras en 1686 et échevin de cette ville. Il épousa Anne-Marie de Torcy, nièce d'un lieutenant-général des armées du roy, successivement gouverneur de Parthenay, Orléans, Dieppe, Arras, etc., et de Suzanne d'Humières. Leur fille Yolande devint la femme de Charles-François de Hauteclocque, seigneur de Wail, Quatrevaulx, etc.; 3° Marie, qui épousa M. Lefebvre de Gouy, conseiller au Conseil d'Artois; 4° Agnès, se maria, en 1720, avec M. Quarré de Boiry.

Jean-François-Joseph, né à Arras en 1679, mort en 1728, épousa, en 1703, Jeanne-Françoise-Fromentin, fille d'Adrien-François, écuyer, seigneur de Monchy-au-Bois et conseiller au Conseil d'Artois, dont Philippe Marie-Dominique, seigneur de Sains, Canettemont, etc., mort à Arras en 1746. Il fit partie de l'Académie d'Arras lors de son établissement en 1737. Il

famille de sa femme possédait depuis longtemps des propriétés dans ce village, puisque nous voyons dans les cahiers de centièmes de 1569 Marie Legrand, demeurant à Arras, inscrite pour 2 mesures de manoirs et 19 mesures de terre.

La famille de Canettemont est encore propriétaire de ce domaine qui se composait, en 1757, de 189 mesures de terres et 85 mesures de bois, plus des censives et droits seigneuriaux valant 150 livres par an, en tout 1,676 livres de revenu ; en 1780, il y avait 262 mesures dont 66 en bois. Fourcy Blassel, à Péronne, possédait, au XVIe siècle, une propriété à Sains. Il n'y avait alors ni chapelle ni maison de plaisance. Ce fut seulement en 1774 qu'on bâtit le joli château, style *dit* Louis XIII, nouvellement restauré et auquel on a adjoint une chapelle. Le maire Prevost, que nous avons déjà cité en donne cette description. « En 1813, il existe à Sains une maison de campagne bâtie dans le nouveau goût depuis 24 ans ; ce petit château situé à l'endroit le plus élevé des hâmeaux est des plus agréables. Un jardin d'agrément, à la façade du midi, renferme quantité de fleurs et plantes étrangères et de pays. Deux autres d'utilité à droite et à gauche et deux petits bosquets divisés symétriquement par des

avait épousé à Valenciennes, en 1739, Marie-Françoise Leduc, fille de François, chevalier, seigneur de Masny-Saint-Pierre, Tupigny, etc., et de Marie-Françoise Le Hardy de Famars, dont : 1° François-Dominique qui continua la descendance ; Philippe-Léopold, écuyer, sieur des Marais, dit *M. de Sains*, capitaine au régiment de Chartres, chevalier de Saint-Louis. Il fut blessé, en 1758, d'un coup de feu à la poitrine, à la bataille de Crevelt, et ne s'en guérit jamais. Ses services militaires ne l'empêchèrent pas d'être traduit, par ordre de Joseph Le Bon, devant le tribunal révolutionnaire de Cambray; condamné à mort sous le futile prétexte d'avoir désiré le rétablissement de la féodalité et cherché à avilir la monnaie nationale, il fut exécuté en 1794. Il n'eut pas d'enfants de son mariage avec Valentine-Védastine de Hauteclocque ; 3° Marie, épousa Louis d'Espalungues, chevalier, sieur de Saint-Vaast, etc. ; 4° Marie-Josephine, devint la femme d'Albert-Emmanuel-Fromentin de Gommecourt.

Jean-François-Dominique-Joseph, fut d'abord mousquetaire du roi, il épousa en 1771, Marie-Charlotte de Lencquesaing, fille de Dominique, grand bailli de Saint-Omer ; plus heureux que son frère, bien qu'il eut été emprisonné, il put échapper à l'échafaud révolutionnaire.

Son fils Charles-Louis-Joseph, né à Arras en 1779, prit pour femme, en 1801, Louise-Charlotte de Boudart de Couturelle, fille de Charles, comte de Couturelle, chevalier de Saint-Louis, chambellan du prince Palatin, et de Louise-Joséphine-Jeanne Bonaert. Il mourut en 1837, laissant 3 enfants dont l'aîné, Anatole, épousa Hermine du Blaisel du Rieux et a laissé postérité.

chemins plantés d'arbrisseaux et de fleurs en augmentent l'agrément. En avant de la grille de fer de la cour se trouve une partie de terrain plantée de tilleuls et distribuée en promenade couverte et découverte. Deux chemins en fer à cheval entourent cette promenade, le château et le jardin d'agrément et la séparent des autres et des deux bosquets; ils se terminent en pointe à l'extrémité du jardin de plaisance et se réunissent pour n'en former qu'un qui conduit directement à Buneville et forme une avenue agréable. » Depuis lors, le parc a éte dessiné à l'anglaise, il communique avec un bois planté de belles futaies de hêtres et dont les allées sinueuses et ombragées servent de but de promenade aux habitants de Saint-Pol. Dans plusieurs endroits du bois on a trouvé des retranchements de forme ovale qui ont toujours porté le nom de forts (1). Dans les pâtures de la ferme du château on voit encore des restes de fossés et de constructions assez considérables portant la trace de l'incendie et indiquant l'emplacement d'un ancien manoir féodal détruit pendant les guerres. Le bois voisin, s'appelle encore *bois du château*. Le moulin fut aussi incendié au XVIe siècle.

Petit-Houvin. — *parva hofa* petite métairie. D'après M. Lambert, il y avait, en 1569, deux seigneuries dans ce hameau : l'une appartenant à la famille de Servins d'Héricourt, qui en tirait au XVIIIe siècle, 1,323 livres de revenu avec la ferme de 167 mesures dont 14 en manoirs et un droit de champart; l'autre était la propriété de Jean Allemand, écuyer, sieur de Précourt ; il avait aussi un dîmeron sur Sains. La confrérie du Saint-Sacrement de l'église paroissiale de Saint-Pol possédait, en 1757, un droit de dîme de 50 livres par an à Petit-Houvin.

(1) Il est difficile de prouver qu'ils remontent à l'époque romaine, comme on l'a prétendu; des fouilles faites récemment n'ont pas produit le résultat qu'on en espérait.

HAUTECOTE.

Hautescostes (XIIe siècle), *Hondeschote* (XIVe siècle), *Autencotte.* D'après M. Ricouart, ce nom signifierait l'étable à chiens ; selon d'autres auteurs, il devrait son étymologie à sa situation topographique.

Hautecôte ne forme qu'un village avec Nuncq. Son territoire est assez accidenté; il contenait, en 1757, 53 mesures de manoirs et 283 mesures de terres. Le cadastre de 1837. lui donne 196 hectares 34.20, dont 19 hectares 62 en jardins et prairies : le *Travet*, le *Séhu*, l'*Epaule*, sont des lieux-dits. Les maisons étaient au nombre de 28 en 1759, de 26 en 1881. La population a varié de 111 habitants, en 1698, à 129 en 1804 et à 131 en 1881. D'après les centièmes de 1569, il n'y eut jamais ni église ni âtre ni maison de plaisance, ajoutons, ni école.

Il est question de Hautescotes dans une charte de 1179, relative au prieuré de Ligny qui possédoit dans ce village un droit de dîme et un fief avec 8 mesures de manoirs et 114 mesures de terres, plus un terrage. « Le tout lui rendait chacun par an 64 livres, plus 7 septiers de blé, 12 septiers d'avoine, une mine (*sic*) de pois (mesure d'Hesdin), 2 pourcheaux gras, un mouton gras pris des meilleurs, un agneau gras, 3 oizons gras, 200 gerbées et obligation d'aller quérir avec ses chevaux et charriots six ponchons de vin aussy loing que Corby ou Capy, et d'aller tous les deux ans faire une voiture à Abbeville ou St-Omer. » Le prieuré conserva ce domaine jusqu'en 1791.

On trouve dans les archives de l'Abbaye de Cercamps un titre de 1318 relatif à la location d'un manoir appelé le Vieil-Hondescote : « Je, Guillaume d'Arras, chevalier, fait savoir à tous ceux qui ces lettres verront ou oiront que comme iceluy (l'intimé) ait été entremis d'une part et le portier de Cercamps d'autre part pour che ledit portier demandait avoir 3 sous et 6 deniers chacun an au jour de Saint-Rémy pour ledit manoir et je ne vois sentence que

ledit manoir n'y fut en rien tenu. Sachent tous que ledit portier m'a imfourmé pourtant de bonnes gens qu'on a accoustumé de payer lesdits 3 sous et 6 deniers,qu'on leur paye che en or ou en argent, en tel témoignage de che, j'ai ches lettres scellé de mon scel, etc. »

La seigneurie de Hautecôte passa de la famille de la Cauchie dans celle de Berghes-Cohem. Elle était possédée, à la fin du XVIe siècle, par les Payen, branche des seigneurs d'Essars. D'après Lefebvre d'Aubrometz, on voyait « dans l'église Saint-Nicolas-sur-les-Fossés à Arras au-dessus d'un grand marbre servant de pavement qui est assis en la chapelle à main droite addossant le chœur ; au pied dudit icelle était écrit : Cy gît Ponthus Payen, écuyer, sieur d'Essars, *Hautecoste*, et demoiselle Catherine le Hardy, sa femme, étant ledit décédé le 9 de may 1609, et ladite demoiselle le 8 juillet 1589, et demoiselle Marguerite Lannel, sa seconde femme, etc. » Maximilien Payen, écuyer, époux de Marie de la Chapelle, fut échevin d'Arras, ainsi que son fils Adrien, écuyer, seigneur de Hautecôte, membre de la confrérie de Saint-Eloy à Béthune. Il prit pour femme, le 4 novembre 1646, Claire de Cuinghem, dont deux filles : l'une épousa, à la fin du XVIIe siècle, Antoine-Joseph Quarré, écuyer, sieur du Repaire (1). M. Quarré de Chelers était seigneur d'Hautecôte, ce qui lui procurait des droits de 19 livres en 1789. Il avait une ferme avec 14 mesures de manoirs et 203 mesures de terres. En 1569, Adrien de Lannoy possédait dans ce village une cense composée de 6 mesures de manoirs et 22 mesures de terres.

L'église de Nuncq était propriétaire à Hautecôte de 66 verges de terres, et le presbytère de cette commune de 71 verges.

Les comtes de Saint-Pol, au XVe siècle, percevaient chaque année sur ce village 4 livres 17 sous 4 deniers, 16 chapons un quart et le tiers et demi, tiers d'un chapon avec une poulle ; le

(1) Cette famille fournit des mayeurs et échevins d'Arras. Elle avait pour armes : *d'azur à un chevron d'argent chargé sur la pointe de deux merlettes de sable et accompagné de trois bezans d'or.*

tout payable à Noel. En mars ils avaient droit à une redevance d'avoine, etc. (1).

HÉRICOURT

Hérikort (XIe siècle), *Héricort*, *Héricourt-les-Croisettes*, *le Héricourt* (XIVe siècle). Messieurs Lambert, Harbaville et Ricouart trouvent l'étymologie de ce nom dans *Héri curt*, le courtil ou la maison du seigneur. Ce village est situé dans une plaine vaste et fertile, et, comme les villages des environs, ses pâturages sont plantés d'arbres. Il y avait 22 maisons en 1741, 39 en 1881. La population s'élevait à 82 habitants en 1698, à 142 en 1804 et à 201 en 1881. Le territoire contenait, en 1761, 86 mesures de manoirs et enclos, 830 mesures de terre et 58 mesures de bois qui ont presque complètement disparu. Le cadastre de 1837 indique 494 hectares, 96.80, dont 25 hectares 86 en pâtures et jardins. Voici le nom des cantons en 1761 : *le bois du Quesnoy*, *la Bouloie*, *le bois Jean Regnaut* (il n'avait que 2 mesures). Citons quelques lieux dits : *la Guinaise*, *le bois Germeau*, *les Pressendars*, *les Grasses Maronnes*, *la tête du Geai*, *le Buisson fait tout* (point d'intersection de plusieurs cantons), *les Croisettes*, *le Ravin*, *la rue aux Loups*, *la rue de la basse Boulogne*, *la Bretagne* etc. Les registres de catholicité remontent à 1703. Ce village fit partie en 1790 du canton de Framecourt.

Héricourt est souvent cité dans les actes du moyen âge, et il a donné son nom à une famille qui remonte à Pierre, vivant en 1026, seigneur de Héricourt, au comté de Saint-Pol, et qui se fixa ensuite en Picardie, où elle s'est éteinte il y a peu d'an-

(1) Compte de Gilles de Saulty, 1474 (Archives du Nord).

nées (1). Nous avons souvent eu recours aux comptes d'Adam de Héricourt, receveur des exploits du comté de Saint-Pol. Beauduin de Héricourt fut chargé par le comte de Charolais de donner la sépulture aux cadavres gisant sur le champ de bataille d'Azincourt ; il mourut un an après, en 1416. Sa seigneurie d'Héricourt, tenue de Rollancourt, était devenue peu importante, puisqu'en 1474, elle est qualifiée de fief de Somercourt, sur lequel Mlle Marie de Héricourt prend son douaire. Une demoiselle d'Héricourt, à la fin du XVe siècle, avait porté à son mari Beauduin de Bryas, plusieurs fiefs sur Héricourt et Guinecourt, tenus en 1474, de Jean de Ricametz, de M. de Verloingt, etc. Cette famille augmenta son domaine, en 1605, d'une autre seigneurie assez importante, passée de la famille de Ricametz

(2) La famille d'Hèricourt avait pour armes : *d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles du premier émail.*

Adam, chevalier seigneur d'Héricourt, mourut vers 1200 et fut enterré à l'abbaye d'Hasnon, près Valenciennes. Bauduin qu'on croit son petit fils, posséda plusieurs fiefs à Canlers près Fruges. Son fils Euguerrand, écuyer, seigneur d'Héricourt et de Guinecourt, vivait en 1386. Un autre; Bauduin, fut seigneur de Blingel et d'un fief à Canlers, auquel il donna son nom. Son petit fils appelé également Bauduin, épousa, en 1434, Firmine de Créquy. On voit aux archives du Nord (registre des chartes 57e, f° 20) que le 2 juin 1602 les Archiducs Albert et Isabelle, confirmèrent la vente de biens sis à Fruges et à Lisbourg faite à Antoine de la Haye, sieur de la Haye. Croisettes, etc. par messire Antoine de Héricourt, chevalier, seigneur de Canlers et de Héricourt. Ferry de Héricourt, épousa Isabeau de la Rosière, fille du seigneur de Ribeaucourt en Domart et de Françoise de Mons. Ce fut peut-être cette alliance qui fixa la famille d'Héricourt en Picardie. Cette maison fournit des officiers et des chevaliers de Malte. Plusieurs furent tués; les uns au siège de Pavie en 1525, les autres à la bataille de Zoara en 1552 au siège de St-Quentin en 1557, à la bataille de Lens en 1648, au siège de Verceil en 1698, etc. On y trouve des gentilhommes du duc de Cleves, du duc de Bourbon, un maréchal de camp, commandeur de l'ordre de St-Louis, des magistrats dont un fonda l'académie de Soissons ; son fils auteur érudit, en fut directeur. Enfin elle obtint de l'archiduc Albert le titre de chevalier et forma différentes branches. Celle des seigneurs de Barastre, du Hamel et de Canlers. D'après le comté d'Héricourt, finit avec Pierre Lamoral d'Héricourt, seigneur d'Hénu qui n'eut de son mariage avec Mlle de la Ville qu'une fille, qui épousa en 1720 Charles Maximilien de Coupigny pour qui la terre d'Hénu fut érigée en comté en 1720

Dans la branche des seigneurs d'Hedouville Nicolas d'Héricourt acheta en 1770 la terre du Plessier-lez-Roye. Il était officier et chevalier de St-Louis D'Elisabeth Roussel de Belloy il eut cinq enfants. Un fils marié à Rose de Bryas n'eut qu'une fille qui épousa le marquis de Grollier ; un autre fils ne laissa pas de postérité et ses filles conclurent des alliances avec J. B. de Morgan d'Epagny, Pierre de Sandelin et J.-B. Robert Florimond Jourdain de Thieulloy.

dans celle de Créquy, par le mariage de Jean de Créquy avec Catherine de Ricametz, dame de Roellecourt. Nous pensons que Anne de Bryas, dame héritière d'Héricourt, porta ce domaine à son époux Gilles de Fiennes, seigneur de Regnauville. Des lettres de chevalerie furent accordées par Louis XIV, en 1685, à Alexis-Charles de Fiennes, seigneur d'*Héricourt* et de *Convalle* (1).

Messire Antoine d'Orignies, chevalier, seigneur de Bruay, paya, en 1470, pour droits seigneuriaux et double relief d'un fief, situé à Héricourt et tenu à plein lige du château de Saint-Pol, 60 sols parisis de relief et moitié cambellage « duquel fief possédait à présent messire Jean Cossart, écuyer, seigneur de Moncheaux et Madame Perrine du Bos, sa femme (2), lequel fief iceluy seigneur de Bruay a relevé et appréhendé comme plus prochain héritier apparent de feu Guy Guilbaut; duquel il a payé 9 livres » (3). Ce domaine seigneurial est aussi repris dans la déclaration des fiefs du comté de Saint-Pol, en 1474 : « Trois fiefs à Héricourt appartenant à M. Jean Cossart dit Galois, chevalier, et Mme Perrine Guillebaud, sa femme, et par avant à feu messire Gavain Quiéret, en son vivant seigneur de Drucœul ». On y voit aussi Aloyet du Bois pour un fief de 5 mesures, Jacques de Cornehotte, à Montreuil, pour un de 10 journaux, Jeannot Boucquery pour un de 6 mesures tenu de la seigneurie d'Ecoivres appartenant à Jean de Ricametz. Le domaine possédé par le seigneur de Bruay, qui, sans doute, avait suivi le parti français, fut confisqué par Charles-Quint, le 26 mars 1521, et donné à la veuve et aux enfants du sieur de Glazon, en compensation du domaine de Chaumont qui avait été saisi par le roi de France.

Dans la première partie du XVIe siècle, Jean de Servins l'ainé, seigneur du Petit-Houvin, fit l'acquisition de plusieurs

(1) Registre de l'élection d'Artois de 1676 à 1714, f° 169. (Archives du Pas-de-Calais).

(2) Les du Bos, en 1700, étaient seigneurs de Flers en partie et avaient pour armes : *d'or à un chevron engrelé de sinople.*

(3) Compte de pierre de Wavrans. — Archives du nord.

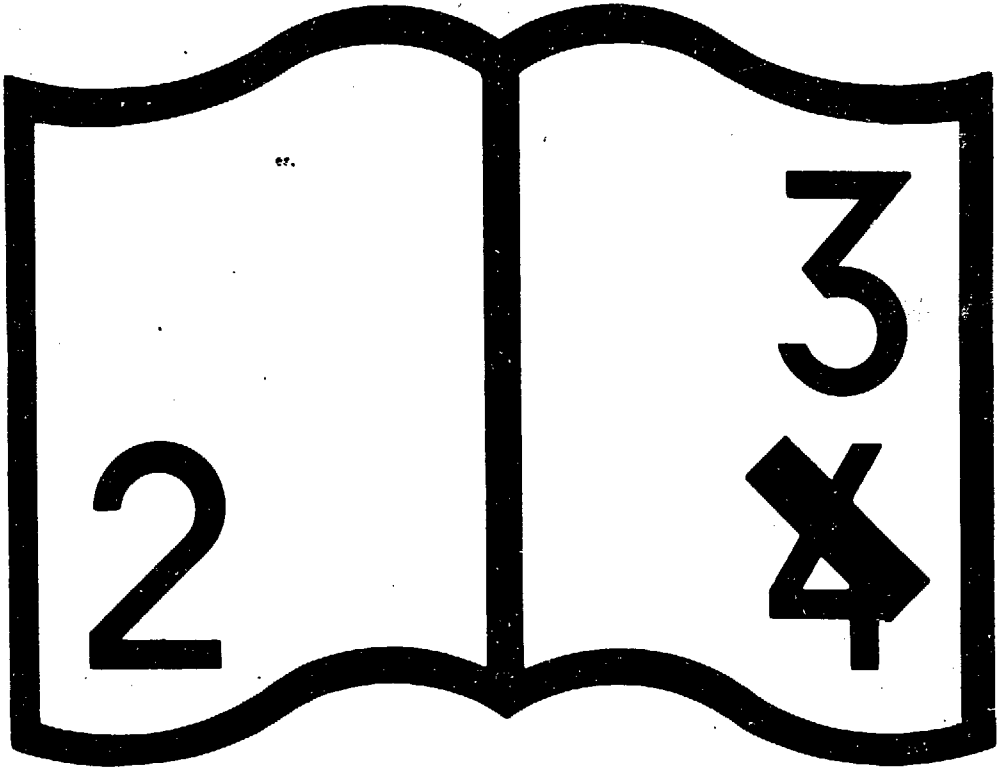

Pagination incorrecte — date incorrecte

NF Z 43-120-12

de ces fiefs qui lui formèrent un domaine assez important, composé d'une ferme avec 11 mesures de manoirs, 160 mesures de terres et un terrage. Il s'était réservé en plus 9 quartiers de terres et 36 mesures de bois. Sa maison seigneuriale, bâtie sur 7 quartiers de manoirs, avait un mobilier qu'on estima 200 florins en 1569, somme assez élevée pour le temps. Il devint le principal seigneur du lieu (1); la famille de Bryas conservait sa

(1) La famille de Servins d'Héricourt a pour armes : *d'azur au croissant d'or accompagné de 5 étoiles de même posées 3 et 2.*

Avant le XVe siècle, on n'a, dit Roger, aucun renseignement sur cette famille, que l'on croit originaire d'Italie. A cette époque Antoine de Servins s'allia à Marie, dame de Béthencourt-en-Artois. Leur fils Guy vivait vers 1472. Il suivit Charles-Quint dans les Pays-Bas. Son fils Jean fit l'acquisition de divers fiefs à Héricourt; il épousa : 1° Marie-Françoise de Preudhomme d'Ailly ; 2° en 1502, Nicole Lecointe, veuve d'Antoine de Créquy. Son fils Nicolas se maria, en 1533, avec Adrienne Le Vasseur, fille du seigneur de la Bucaille, et de Jeanne de Lannoy. Il testa en 1547; cette année, son fils Ferry épousa Marguerite de Bayart-Gantau, fille de Jean, et de Marguerite de Beauffort. Il fut homme d'armes des ordonnances du roi et fait prisonnier au siège de Lens, en 1557. Son fils Guislain prit pour femme, en 1588, Hélène Le Cerf, fille d'Henri, et d'Hélène de Salperwick. De cette union naquit Wallerand, seigneur du Petit-Houvin, Héricourt, etc., qui épousa Louise de Woortd dont Guislain marié en 1648 à Françoise du Bietz. De ce mariage vint Pierre-François qui siégea en 1681 aux Etats d'Artois, ce que firent aussi ses descendants. Il avait épousé Isabelle-Caroline de Génevières. Son fils, Charles-François, prit pour femme Marie Barbe Le Sergeant d'Hendecourt. De leurs six enfants, un fut chanoine de Boulogne; un autre capitaine aux grenadiers de France, chevalier de Saint-Louis, épousa, en 1753, Mlle Legay de Ramecourt; Louis, l'aîné, fut créé chevalier par lettres patentes de 1760 et marquis de Servins d'Héricourt par lettres patentes de 1779. Il s'était marié en 1752 avec Agnez-Joseph Lericque, fille de Procope, seigneur de Rougeville. Son fils Louis-Joseph-Eugène fut capitaine au régiment de grenadiers-Dauphin et mourut à Guernesey en 1807. Un des trois fils qu'il avait eus de Marie-Charlotte de Belvalet, fille du marquis d'Humerœuille, eut un seul enfant de Thérèse de Bucy, sa première femme. Sa seconde femme fut Caroline Boistel du Cardonnois. Il mourut à Arras en 1843, chevalier de Malte.

Ce fils unique, appelé Achmet naquit à Arras en 1819. Une mort prématurée l'enleva en 1871 aux nombreux amis que lui avaient créés son obligeance et l'aménité de son caractère. M. le chanoine Van Drival a écrit avec talent sa biographie, nous dirons seulement ici qu'il fut du nombre de ces ardents travailleurs qui remuèrent la poussière de nos bibliothèques et de nos archives pour faire revivre notre histoire locale. Le comte d'Héricourt fut un des premiers collaborateurs du Puits artésien, les rues et les sièges d'Arras sont ses deux principaux ouvrages. A 24 ans on le reçut à l'Académie de cette ville et il en fut le secrétaire de 1860 à 1866. En 1868 on lui conféra le titre de membre honoraire quand il eut quitté Arras. Il fit partie à sa création de la commission départementale des Antiquités du Pas-de-Calais, et comme secrétaire-général prit une part active à l'organisation

cense avec 14 mesures de manoirs et 200 mesures de terres, plus un terrage. Nicolas de Gomiecourt, seigneur d'Herlincourt à cause d'Isabeau de Labroye, sa fille mineure, avait aussi une cense avec 8 mesures et demie de manoirs et 102 mesures de terres sur Héricourt, Croisettes et environs, plus une demeure; mais ses meubles n'étaient estimés que 100 florins. Il avait en outre un petit bois de 8 mesures, un terrage et il en louait un autre. Une demoiselle de la Claye était propriétaire d'une ferme avec 8 mesures de manoirs et 140 mesures de terres; ce domaine fut acquis à la fin du XVIe siècle par le sieur de Pipemont, seigneur de Croix. Il dut « présenter requeste à Sa Majesté afin d'avoir octroy dudit achat ». On consulta à ce sujet les officiers fiscaux du Conseil d'Artois; ceux-ci donnèrent un avis peu favorable et il eut quelque peine à obtenir cet octroi; sans doute il avait pris parti pour les Français. Jean Payen, avocat fiscal à Arras, seigneur d'Ecoivres, eut les mêmes difficultés pour le domaine qu'il avait acquis de messire Claude d'Estavage, puisque le gouverneur général d'Artois écrivit d'Anvers, le 19 novembre 1575 pour l'en rendre paisible possesseur (1).

Au XVIIIe siècle nous trouvons le domaine principal divisé entre plusieurs membres de la famille de Servins d'Héricourt. Le droit de champart leur rapportait alors 100 livres, les censives et droits seigneuriaux, 50 livres. Le comte de Lannoy avait alors le fief *du Candas* avec 15 mesures de manoirs, 225 mesures de terres, droits de champart, dime, etc., le tout valant 1,400 livres de revenu. Ce domaine fut acheté par la famille de Servins d'Héricourt dans la seconde moitié du XVIIIe siècle; elle

du Congrès scientifique qui eut lieu à Arras en 1853. Peu, après, il fut récompensé de ses utiles travaux par la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Nous ne pouvons passer son silence les services qu'il rendit en créant à Arras une Société de secours mutuels en exerçant les fonctions de secrétaire de la Société centrale d'agriculture de son département et de maire de Souchez.

La famille de Servins d'Héricourt, alliée aux de Lauretan, de Morel-Tangry, de Wignacourt, Doresmieulx, de Fouquières, de Willerval, etc., compte encore des représentants, dont un, écrivain élégant et érudit, occupe une position importante dans les Consulats.

(1) Conseil d'Artois, 1er registre, f° 503. Archives du Pas-de-Calais.

avait aussi un fief appelé *Grimbert* relevant du château de Saint-Pol. Une autre partie de leur seigneurie relevait de Rollencourt. La terre d'Héricourt fut érigée en marquisat en faveur de Louis Joseph de Servins d'Héricourt et de ses descendants par lettres patentes du roi (août 1779). Cette famille entrait aux Etats d'Artois depuis 1681. Elle est encore représentée de nos jours, et un de ses membres, le comte Achmet d'Héricourt, par ses ouvrages et ses démarches, a rendu de grands services aux études historiques dans notre département. M. de Salperwick, marquis de Grigny, avait le fief de *Créhem* avec 4 mesures de manoirs, 11 mesures et demie de terres, 7 mesures de bois, champart, etc., le tout rapportant 575 livres. Le marquis de Saint-Floris, seigneur de Croix, avait aussi un petit fief.

La commune faisait autrefois partie du doyenné de Frévent. Son église, sous le vocable de St-Léger, dépendait de la paroisse de Croisette et la collation appartenait à l'abbesse de Messine. La dîme commune qui était la plus étendue, était répartie en 12 parts, dont 4 aux religieux d'Auchy-lez-Moines, rapportant 150 livres en 1772,(1) 3 au bénéficier de la chapelle de Rebreuves ou personnat de Maizières, 2 et demie au monastère de St Jean-au-Mont-lez-Thérouanne, 2 et demie au curé du lieu. Le prieur d'Œuf avait aussi un dimeron sur Héricourt, Siracourt, etc. et les religieuses grises de St-Pol, un autre sur 25 mesures de terres.

La dîme de St-Léger, patron de la paroisse, s'étendait sur 25 mesures de terre en 5 pièces; la dîme de Ste-Catherine et la dîme inféodée se percevaient ensemble sur les mêmes corps de terres, et se répartissaient par tiers, dont deux formant la dîme

(1) Le cartulaire d'Auchy-lez-Moines contient deux chartes qui indiquent comment ce couvent est devenu propriétaire de ces dîmes. L'une est une donation datée d'Avril 1093 faite par Jean Bonart et Hugues son neveu et héritier ainsi que par Anselme de Le Héricort et Adam son fils du tiers de la dîme d'Héricourt. L'autre est également une donation de droits de même nature en ce village faite par Roger de Dors seigneur de Rollencourt tant en son nom qu'en exécution des volontés de son père Robert. Cette libéralité datée de l'an 1213 fut confirmée par le pape Honoré III en 1218.

inféodée appartenant au seigneur par achat du comte de Lannoy, et l'autre au bénéficier de la chapelle de Ste-Catherine, autrefois au château de St-Pol, puis transférée à la collégiale. L'église fut bâtie, dit-on, par la famille d'Héricourt au XVIe siécle. Sans doute les autres décimateurs contribuèrent aussi à la dépense; elle fut restaurée à la fin du siècle dernier. C'est un édifice en pierre, la flèche est assez jolie ; sur le clocher on voit encore un écusson dont les armoiries ont été brisées. Il y avait autrefois deux cloches pesant 576 livres, plus une clochette de 18 livres ; sur l'une on lisait: « laudate eum in cymbalis bene sonantibus, laudate eum in cymbalis, jubilationibus laudet Dominum. Me fecit jaspra Munier 1569. » Chaque mot était séparé par deux feuilles. Elle avait peu de hauteur, comme les cloches de cette époque: 65 centimètres, et 2 mètres 21 de circonférence. Sans doute elle disparut sous la terreur avec les riches ornements que la paroisse tenait de la générosité de la famille de Servins d'Héricourt. On lui prit en l'an II un calice et sa patène, un ciboire, une remonstrance, deux boîtes aux saintes huiles, une cuillère, trois cœurs, une petite couronne, quatre petites têtes d'anges, quatre petits ornements, le tout en argent. (1) Elle perdit en outre la plus grande partie de ses 200 livres de revenu, (2) pourtant on sauva 2 mesures de terres sur 3 qu'elle possédait, et les reliques de St Firmin et de St-Félicien avec un authentique signé de Mgr de Pressy, évêque de Boulogne. Lors du baptême d'une nouvelle cloche, en 1862, on prit les parrain et marraine parmi les descendants des anciens seigneurs. Dans l'intérieur de l'église se trouve une pierre tombale recouvrant un caveau; on y lit : « Cy gist Catherine de Wignacourt, fille de Maximilien, lieutenant civil... » Le reste est effacé.

Un château fort se trouvait autrefois près de la place de la commune. Il fut remplacé au siècle dernier par une habitation qu'on appela le château neuf qui fut vendu et démoli vers 1820. M. Lambert en fait l'éloge et un plan sur velin de la seigneurie

(1) Archives du District de St-Pol. Dépôt du Pas-de-Calais.
(2) Notes du curé de Croisette, communiquées par l'Evéché.

d'Héricourt, dressé en 1723 par Pierre Branquart, arpenteur pour Charles François, baron de Servins, écuyer, seigneur d'Héricourt, Aubrometz, petit Houvin, etc. nous en a conservé le dessin (1) Il était précédé d'une avant-cour plantée d'arbres; on y entrait par une grille dont la partie dormante formait le fer à cheval ; l'habitation était grande et belle d'aspect avec ailes en marteaux. Ces ailes existent encore ainsi que la belle ferme formant le carré et le pigeonnier isolé qui se trouve auprès. Le château fut dévasté le 5 frimaire an II par les révolutionnaires qui brulèrent les portraits de famille et les tableaux représentant des souverains. Une belle avenue partait du jardin à la française traversait une pièce de terre et le bois du Quesnoy ; les bois du Gard, de la Boulloy et un autre bois complètaient ce joli domaine. Ils existaient encore lorsqu'on fit en l'an XIII le plan géométrique de la commune pour le cadastre (2).

HERLINCOURT

Les noms *d'Erlinkort*, *Erlincort*, *Erlencort*, *Helincort*, *Hellencort*, *Helencourt*, *Erlencourt*, *Ellancourt*, *Ellencourt*, *Ellaincourt*, *Ellincourt*, que porta cette commune du IXe au XVIIe siècle paraissent tous venir d'*Herluini Cortis* la ferme d'Herluin, Herlin ou Hellin.

Ce village est bâti sur un plateau fertile, légèrement accidenté, au Nord surtout où se trouve une vallée sèche qui est le prolongement de celle de Framecourt. Les bois qui l'environnent et qui se confondent avec les plantations des prairies font

(1) Ce plan est déposé aux archives du Pas-de-Calais. — Il y a un répertoire, les maisons y sont dessinées.

(2) Ce plan est conservé aux archives du Pas-de-Calais.

paraître cette commune, où il n'y a guère qu'une longue rue, plus grande qu'elle ne l'est en réalité. La population en 1698 était de 98 habitants, en 1806 de 140, en 1881 de 175. Il y avait 22 feux en 1469, 30 maisons au XVIIIe siècle et 37 en 1881. On payait 9 livres pour aides en 1460 et 30 livres pour aides extraordinaires en 1474. Le territoire contenait, en 1761, 80 mesures de manoirs et 463 mesures de terres. D'après le cadastre de 1837, il se compose de 294 hectares 63.60; dont 66 hectares 70.65 en prairies et jardins. Parmi les lieux dits notons le *Bouffiau*, le *bois du Flayel*, le *buisson Griset*. Les registres de catholicité remontent à 1737. Quelques fragments cependant sont d'une date plus ancienne. Herlincourt fit partie en 1790 du canton de Framecourt.

Ce village relevait du château de Saint-Pol. Dans le cartulaire de Thérouanne (1) nous voyons à la date de 1156 que les chanoines de cette ville avaient des propriétés « tam in nemoribus quam in campis » à Hellencourt, et, en 1180, deux parts de la dîme. En 1422 ils possédaient encore des droits. Lors du procès de Robert d'Artois en 1329 parmi les hommes liges de la comtesse Mahaut, chargés de recevoir les dépositions on trouve : Thomas d'Erlincourt, Gilles de Neuville, chevalier, etc. En 1362, Rasse d'Erlincourt était maître d'hôtel du sénéchal de Flandre. Les comtes de Saint-Pol avaient autrefois un domaine en ce village et y battaient monnaie. Dans un rôle des fiefs et possessions appartenant, à la fin du XIVe siècle, à Wallerand de Luxembourg, comte de Saint-Pol (2), nous voyons qu'il était possesseur d'une terre à Erlincourt et d'un donjon ne relevant *que de Dieu*. Sans doute il vendit peu après cette propriété. Parmi les autres seigneuries, l'une appartenait, en 1423, du chef de sa femme, à Pierre du Saulchoy, dit le *Franc*, écuyer, mari et bail de demoiselle Jehanne de Hezecques, une autre dite

(1) Cartulaire de Thérouanne imprimé par les soins des antiquaires de la Morinie, page 54.

(2) Archives nationales à Paris (J. 792).

du camp Fleury était la propriété, déjà en 1331, de Jean de Wignacourt. En 1474, elle était passée 1° à Louis de Wignacourt et se composait de divers fiefs: un de 7 mesures, un autre de 13, un troisième de 15 dit le *camp Ramon* « auxquels fiés sont chargées envers trois filles que ledit Loys a en religion et vers lesquelles iceluy Loys est obligé en la somme de 24 livres » ; 2° pour la plus grande part à Haudequint de Wignacourt qui avait un fief et 2 arriéres fiefs tenus de Wallerand de Bailleul; en 1569, il était remplacé par Charles de Wignacourt, seigneur d'Ourton, Montbernanchon, etc., qui possédait aussi le bois de *Frages* ou de *Flayel* de 55 mesures. En 1474, Jean de Hauteclocque avait aussi une seigneurie à Herlincourt ; c'est peut être lui qui servit, en 1511 à Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Pol, douairière de Bourbon-Vendome, aveu et dénombrement des terres et seigneuries de Hauteclocque, Havernas et *Ellincourt en partie*. Un sieur d'Aboval y avait alors une propriété.

La terre d'Herlincourt passa dans la première partie du XVIe siècle de la famille de Wignacourt dans celle des Legrand dit de Gomiecourt; sans doute par mariage puisque Jacques, seigneur de Deniers, fils de Robert et de Louise de Mailly, avait épousé (1), en 1525, Nicole de Wignacourt, fille de Jean, et de Marguerite d'Hédicourt (2).

Pierre de Gomiecourt, 2e du nom, fils de Jacques, seigneur d'Erlincourt, Deniers, et Wignacourt, lieutenant-général au gouvernement d'Hesdin, fut tué devant Harlem, en 1596, ainsi que son frère Nicolas, lieutenant-colonel des gardes Wallonnes. Il fut enterré dans l'église d'Herlincourt avec Isabelle de Gosson, sa femme. Ni lui ni son frère ne paraissent avoir laissé d'enfants et leur héritage passa en partie à leur neveu, Pierre, fils de Jean, bâtard de Robert. D'après le père Ignace, il fut

(1) Dumont. Généalogies des familles nobles des Pays-Bas.

(2) La famille Legrand dit de Gomiecourt, d'après le Carpentier, porta aussi le nom de Gounelieu. Percleval de Gomiecourt avait été apanagé par le duc de Bourgogne de la terre de Gomiecourt en Artois, en 1416 ; elle fut érigée en comté, en 1633, par Philippe IV. Cette maison prit part aux croisades et fournit des gouverneurs d'Arras, Hesdin et Béthune. Elle portait : *d'or à la bande de sable.*

gentilhomme de la chambre des archiducs Albert et Isabelle, et seigneur d'Herlincourt en partie. Un de ses fils, Paul, devint prieur du couvent de Saint-Nicolas à Furnes, et un autre, Michel, procureur général du Conseil de Flandre. Ils vendirent sans doute leur seigneurie au XVIIe siècle. Des membres de cette famille continuèrent de résider à Arras. Un d'eux fut membre de l'Académie de cette ville, de 1747 à 1759 (1). Au XVIIIe siècle nous trouvons Mme de Noyencourt d'Amiens propriétaire de leur domaine, lui venant, croyons-nous, par les Wignacourt, et grévé d'usufruit au profit de M. de Courteville d'Hodicq qui jouissait encore, en 1789, du château et d'une partie de la propriété. Elle se composait, en 1747, d'une maison ou ferme seigneuriale bâtie sur 18 mesures de manoirs avec 133 mesures de terres, plus des censives de 97 livres de revenu et des droits seigneuriaux rapportant 20 livres, en tout un produit annuel de 1067 livres. Ce domaine seigneurial fut acheté par M. Wartelle, conseiller au Conseil d'Artois. Ses descendants en portèrent le nom et en conservèrent la propriété jusqu'à nos jours (2). Napoléon Ier érigea, en 1815, Herlincourt en baronie

(1) Il mourut à Amiens en 1754. L'Académie d'Arras lui fit chanter un service chez les dominicains. On a conservé son discours de réception. Il ne contient que des remerciements à cette société savante, M. d'Hattecourt, en lui répondant, dit qu'on avait voulu honorer en lui l'homme de guerre et l'homme de lettres.

(2) La famille Wartelle d'Herlincourt a pour armes : *d'azur au chevron d'or accompagné de 2 étoiles d'argent en chef et d'un croissant de même en pointe.*

Jean-Baptiste Wartelle, reçu bourgeois d'Arras en 1698, épousa Anne Durieux dont Pierre-Philippe, échevin de la cité d'Arras qui, de Marie-Madeleine du Puich, eut 7 enfants. Les deux aînés furent abbés de Vauchelles et d'Arrouaise; le troisième, Adrien, ne laissa que des filles; le quatrième, Jean-Baptiste, forma la seconde branche; enfin deux filles furent religieuses aux Ursulines d'Arras, et une autre, Marie-Madeleine, épousa, en 1717, Charles Testar, écuyer, sieur de Saint-Eloy en partie.

2e branche. — Jean-Baptiste *alias* Régis Wartelle fut prévôt de la cité d'Arras. De Marie-Augustine Godelskake, née à Armentières, il eut : 1° J.-B. qui suit; 2° Ursule-Angélique, née à Arras en 1732, mariée à M. de Lannoy de Ranguilluy.

Joseph-J.-B. Wartelle, né à Arras en 1726, conseiller au Conseil d'Artois, en 1747, seigneur d'Herlincourt et de Siracourt en partie, épousa, en premières noces, Marie-Marguerite Wartelle, sa cousine germaine; en secondes noces, Marie-Louise Evrard, fille du procureur syndic de la ville de Douai, morte en 1778. Arrêté le 2 mai 1793, il comparut, le 24

au profit de M. Wartelle d'Herlincourt, maire d'Arras. M. de Servins, au XVIIIe siècle, avait une autre seigneurie vicomtière avec 6 mesures de manoirs et 29 mesures de terres, plus un château bâti sur 2 mesures, un bois, des censives de 17 livres et des droits seigneuriaux de 9 livres, en tout un revenu de 282 livres. M. de Wignacourt, la chapelle de Saint-Jacques de Saint-Omer, le prieur de Framecourt avaient des fiefs à Herlin-

avril 1794, à l'âge de 72 ans, devant le tribunal révolutionnaire d'Arras avec sa sœur, veuve de M. de Lannoy, âgée de 63 ans, et malgré plusieurs mémoires qu'il composa pour se justifier, sa sœur et lui furent condamnés à mort et exécutés.

De son premier mariage il avait eu une fille, Albérique, mariée à Charles-Ignace de Brandt de Loos ; du second, un fils, Pierre-Mathias qui suit, un autre J.-B.-Baltazar, qui forma un autre rameau dont nous parlerons plus loin, enfin une fille, Sophie, qui épousa François-Joseph Baudelet lequel devenu veuf se remaria avec Marie-Jeanne Dubois de Fosseux.

Pierre-Joseph-Mathias, né à Arras en 1773, à son retour de l'émigration fut choisi pour être administrateur des hospices d'Arras en 1804, conseiller municipal et capitaine de la garde nationale en 1806, membre du Conseil général du département en 1810 et président de cette assemblée de 1811 à 1813 et de 1818 à 1823. En 1813, il succéda à son beau-père, M. Vaillant, comme maire d'Arras, fut créé baron le 2 octobre de cette même année et sous la Restauration, Herlincourt fut érigé en majorat pour rendre son titre héréditaire. Nommé chevalier de la Légion d'honneur, en 1814, il fut député du Pas-de-Calais de 1816 à 1824 ; fit partie de l'Academie d'Arras, lors de sa réorganisation en 1818 et prononça le discours d'ouverture à la première séance publique du 24 août de cette année. En 1856, M. Harbaville prononça sur sa tombe son éloge au nom de cette société savante Un de ses parents, M. Wartelle, chanoine de Saint-Eloy, en avait déjà fait partie avant la Révolution, comme membre associé. Il composa des mémoires sur les fossiles et les coquillages qu'on trouve en Artois, sur l'âme des bêtes, etc.

Le baron d'Herlincourt eut de Léonide-Marie-Adélaïde Vaillant 4 enfants: 1° Léon, né à Arras en 1806, chevalier de la Légion d'honneur, membre du Conseil général d'agriculture de France, vice-président de la Société centrale et de la Chambre d'agriculture d'Arras. Il fit partie longtemps du Conseil général du Pas-de-Calais et de l'Académie d'Arras. Il fut 17 ans député du département, il mourut en 1866; 2° Victor, ingénieur des ponts et chaussées, décédé à Arras en 1848 ; 3° Joséphine, mariée à Charles-Louis-Eugène Harlé d'Ophove, député du Pas-de-Calais, puis pair de France ; 4° Louise, qui devint la femme de M. de Chauvigny.

J.-B.-Baltazar, né en 1774, épousa Marie-Anne de Pillersdorff, née à Milowiz (Moravie), devint chevalier de Saint Louis en 1816, commandant de la garde nationale d'Arras, membre du Conseil municipal et du Conseil d'arrondissement. Il mourut en 1833 et laissa quatre enfants : 1° Charles, né en 1804, fit partie du corps d'état-major, et de l'ordre de la Légion d'honneur. Il a rempli les fonctions d'adjoint de la ville d'Arras en 1837, de conseiller de préfecture, de membre du Conseil général, de député en 1849, etc. ; 2° Louis, né en 1805, mort en 1871 fut lieutenant-colonel de cavalerie ; 3° Constant, né en 1807, mort en 1877, après avoir été juge de paix et membre du Conseil d'arrondissement, etc. ; 4° Henri, né en 1809, colonel d'artillerie, officier de la Légion d'honneur.

court. Une demoiselle Pouques de la Valonnie y possédait une petite ferme et l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras quelque bien affecté à une hôtellerie et à une maison d'infirmes. Elle eut même à ce sujet des difficultés (1). Nous croyons que cette propriété est passée aux hospices d'Arras. M. de la Fontaine Solare y était possesseur d'un bois de 40 mesures et de 75 mesures de terres.

Herlincourt eut le sort commun aux villages du pays pendant les guerres du XVIe siècle. Il souffrit surtout quand lès Français allèrent assiéger Hesdin et surprendre Saint-Pol, puis quand ils revinrent de l'incendie de Lillers. Au mois de mars 1536 on prit aux habitants 55 vaches, 24 veaux, 450 brebis, tous les porcs, 6 chevaux, etc. L'église fut complètement dépouillée ; on y enleva le saint ciboire, le reliquaire d'argent où était une relique de la vraie croix, une pomme d'argent ; tous ces objets étaient ornés de pierres précieuses et de grande valeur. On s'empara aussi des cloches pesant 3,000 livres. Nous voyons encore dans un registre aux confiscations de 1595 que « Jean Rimbault... n'a pœu aulcunement proufficter du parfaict de son bail pour les journalières incursions des ennemis franchois sy comme ceulx de Dourlens par avant la réduction, Monstrœul, Rue, Saint-Ricquier, La Ferté et aultres forteresses allenviron, aïans par plusieurs fois pillé et ravagié ledit villaige. Aussi que la despoulle de l'an 1595 auroit esté mangée et emportée par l'armée de Sa Majesté retournant du siège de Cambray comme auroient faict les guernisons des bourgs d'Auxy, Boubers et Ligny, tellement que pour avoir esté prins prisonnier et journellement constrainct à plusieurs contributions auroit esté constrainct le tout habandonner et pareillement les terriers fermés » (2). « Anthoine Bonnel, fermier... lequel, depuis la publicacion de la guerre, auroit souffert grandes pertes et intérestz par les gens de guerre tenans lors guernison en la ville de Doullens ennemys, ayant esté constrainct habandonner icelle

(1) Voir les Rues d'Arras par le comte d'Héricourt, tome I, p. 126.
(2) Chambre des Comptes de Lille, archives du Nord.

ville auroit de rechief le tout perdu par les Allemans et aultres gens de guerre de pardeçà, estant par ce moïen tombé insolvable. »

« A l'ouest d'Herlincourt, dit M. Lambert, existait avant la Révolution un vaste espace de terrain ordinairement appelé le *terroir à part* provenant d'un monastère de templiers qui disparut avec cet ordre en 1307 (1). Le terrain au milieu duquel s'élevaient la maison et la métairie de ces religieux militaires, contenait environ 257 hectares (600 mesures) limités par les territoires d'Hauteclocque, Ecoivres, Flers, Héricourt, Croisettes et Herlincourt. Ce domaine ne faisait partie d'aucun village environnant, ne dépendait d'aucune seigneurie et il n'était sujet à aucune charge ; était-ce à cause de l'anathême qui frappa cet ordre ? Toutefois, en vertu de la maxime de droit féodal : nulle terre sans seigneur, celle-ci était censée relever immédiatement de la couronne, ce qui obligeait les propriétaires à payer en cas de décès une somme modique au roi. Quant à la dîme, elle ne se percevait qu'à raison d'une gerbe sur 110. Pendant une longue suite d'années, les fermiers qui cultivaient le champ des Templiers, s'apercevaient qu'à certains endroits du terrain, sur des lignes formant des parallélogrammes, les récoltes ne parvenaient jamais à la hauteur ordinaire, que souvent même les feuilles se desséchaient avant la moisson ; ils eurent l'idée d'y faire des fouilles. On découvrit bientôt à quelques centimètres de profondeur, les fondations des bâtiments et enclos du monastère ; on s'empressa de les faire disparaître. Il y a quelques années, un laboureur heurta du soc de sa charrue un corps dur ; c'était un vase de terre renfermant une grande quantité de petites pièces, monnaies de billon, fort oxydées qui remontaient aux XIVe et XVe siècles. En exécution de la loi de 1790 sur le cadastre, le district de Saint-Pol, envoya des commissaires pour diviser le *terroir à part* entre les six

(1) L'opinion de M. Lambert nous paraît contestable : il n'en donne pas de preuve certaine, et une habitation aurait pu exister sans qu'elle provînt d'une maison de templiers. Pourtant le lieu où on a trouvé les restes de constructions s'appelle encore les *templeries*.

communes limitrophes. Malgré cela, en vertu d'une vieille coutume, les bergers des six villages voulurent continuer à mener leurs troupeaux sur toute son étendue, ce qui amena des discussions et procès. »

Herlincourt faisait autrefois partie du doyenné de Frévent et était annexe d'Herlin-le-Sec, maintenant il dépend de Hauteclocque. Son église est sous l'invocation de la Sainte-Croix, ce qui a fait parfois donner à la commune le nom d'Herlincourt Sainte-Croix. Elle devait ce nom à une précieuse relique dont nous avons raconté plus haut la disparition. La collation dépendait de l'évêque de Boulogne. La dîme appartenait à l'abbaye d'Auchy-les-Moines, grâce à la donation d'un comte d'Hesdin, confirmée par l'évêque de Thérouanne en 1079, le comte de Flandres en 1120 et le Pape en 1218 (1). Elle rapportait au dernier siècle, 306 livres, 12 sous, 8 deniers, dont il fallait déduire 185 livres pour compléter la portion congrue du curé; l'autre tiers était partagé entre l'hôpital de Saint-Pol pour 75 livres, les Jésuites de Béthune et le curé du lieu; ils devaient participer à l'entretien du chœur et des ornements chacun pour sa part; l'abbaye d'Auchy dut procéder, en 1738, pour forcer l'hospice de Saint-Pol à contribuer à cette dépense obligatoire pour les décimateurs. Cette église était autrefois une des plus riches du canton en biens fonds. M. Thomas Waast, prêtre, né à Pronay, demeurant à Saint-Pol, ayant, dans un testament du 10 janvier 1575, fait de nombreuses donations aux pauvres d'Herlincourt, aux couvents, églises et hôpitaux de Saint-Pol, et laissé une maison et 15 mesures et demie de terre et manoirs situés à Berlincourt, à l'église de la paroisse, sous la condition d'avoir le droit d'y être enterré et l'obligation de dire solennellement des services religieux pour lui et ses parents. Il attribuait comme honoraires 100 patards, le reste du revenu devait être pour les pauvres (2). Mais, l'argent ayant perdu de sa valeur, en 1759, le curé se plaignit d'être rénuméré d'une manière insuffisante,

(1) Voir Cartulaire d'Auchy.

(2) Ce testament est reproduit dans le Puits Artésien.

relativement surtout au revenu qui était de 183 livres. Mgr l'évêque de Boulogne fit droit à sa réclamation, et Mgr de La Tour-d'Auvergne régla de nouveau, le 15 mars 1808, cette question et le mode de distribution de l'excédant aux pauvres. Ces biens, sous la Révolution, ayant été réclamés par la commune, furent conservés, et on ne vendit que l'église et quatre mesures de terre sur Croix, appartenant à la fabrique. Il ne restait plus que les quatre murs quand le village recouvra la possession de l'église, aussi fut-elle longtemps couverte en chaume. Les fenêtres privées de leurs meneaux de pierre sont de style ogival. Dans le mur extérieur se trouve un petit bas-relief, en très-mauvais état de conservation, représentant une *pieta;* peut-être ornait-il le tombeau de Thomas Waast? Dans le chœur est une pierre tombale prequ'illisible ; on voit en haut un écusson orné de rinceaux et en bas un ange, sans doute le support de l'écu. L'inscription suivante s'y lisait encore en 1775 : « Cy gisent les corps de très nobles personnes M. Pierre de Gomiécourt, écuyer, sieur d'Erlincourt, Deniers, Wignacourt, lieutenant général gouverneur d'Hesdin, qui trépassa le 15 août 1596, et de demoiselle de Gosson d'Ambrines Ploiez (Plouich) et autres lieux, sa femme, qui décéda le 20 de février 1597. Lesquels ont fondé dans cette église d'Erlincourt une messe pour chaque.. de l'an et un obit anniversaire (1). Le Père Ignace parle de cette pierre (2) et ajoute que sur le marbre bleu il y avait 8 quartiers d'armoiries savoir: *Gosson — Ghistelles, — de Boigne, — Ambrines, — de Poix*, etc. D'après lui, Pierre de Gomiécourt, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques de Compostelle, seigneur de Lagnicourt, Noreuil, Herlincourt et gentilhomme de la bouche de leurs altesses sérénissimes les archiducs, capitaine d'une compagnie wallonne, fut parrain de la cloche d'Herlincourt en 1619. Dans l'église se trouve une cha-

(1) Cette inscription a été conservée grâce à un procès-verbal du mayeur et des officiers de la seigneurie existant dans les archives de la commune. M. Lambert les a consultés et y a trouvé alors assez de documents, ce qui est bien rare dans les villages de ce canton. Elles étaient déjà en mauvais état aussi quand j'ai été les consulter moi-même, les pièces anciennes étaient rares et peu intéressantes !

(2) Mémoires, t. VI, p. 87. — Bib. d'Arras.

pelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours. C'est peut-être celle qui, d'après le registre aux confiscations de 1595, appartenait à Jean de Cambronne et dont le revenu fut saisi.

Près de l'église, dans une prairie, est l'emplacement de l'antique castel d'Herlincourt nommé le *Bos*. On voit encore le carré que formaient les bâtiments et la place des fossés. Le petit château, élevé au commencement du dernier siècle, par M. de Courteville, gentilhomme peu fortuné, existe encore, et ne présente pas d'intérêt; on l'a restauré et embelli dans ces derniers temps.

HERLIN-LE-SEC

Hellin et *Herlin* (XIIe et XIIIe siècles), d'après M. Lambert, viendrait d'Helwin ou Herluin, nom propre à plusieurs seigneurs du moyen âge.

Ce village, qu'Expilly, qualifie d'assez fertile, est entouré de plantations et situé sur un plateau. On y voit les belles habitations agricoles de MM. Bonnières et Darré. Il y avait en 1469, 25 feux, en 1881, 47 maisons. La population a varié de 64 habitants en 1698, à 143 en 1804 et à 208 en 1881. On payait pour aides ordinaires, 5 livres 10 sous et pour aides extraordinaires, en 1474, 18 livres 5 sous 4 deniers. La contenance du territoire était, en 1761, de 90 mesures de manoirs et 752 mesures de terre d'après le cadastre de 1836, il y a 345 hectares 82 40, dont 30 hectares 06 en jardins et pâtures. La *Laquette* est le seul lieu dit à citer. Les registres de catholicité remontent à 1737. Herlin en 1790, fit partie du canton de Framecourt.

D'après une charte octroyée par Elisabeth de Camp d'Avaines, comtesse de St-Pol, la banlieue de cette ville s'étendait depuis les hayes de Jehan, fils d'Helwin ou Herlin, jusqu'à Pronay. Nous avons trouvé peu de renseignements sur cette commune.

En 1569, il y avait deux nobles. Une famille d'Herlin eut au moyen âge une certaine importance, mais comme il y avait plusieurs villages de ce nom, nous ignorons celui dont elle était seigneur. La déclaration des fiefs du Comté de St-Pol de 1474 indique Bauduin de Villeman, chevalier, seigneur de Vallières, comme titulaire de la seigneurie d'Herlin, tenue de la terre d'Hézecques. Il y avait en ce village un fief à Pierre de Bristel, tenu de M. Moncavrel. L'an 1550, dit M. Lambert, Jean François de Partz de Pressy, par son mariage avec Catherine Payen, fille du seigneur de Hautecote et d'Isabeau de Lattre, devint propriétaire d'un fief et d'une ferme à Herlin. Si on en croit un manuscrit, provenant de M. Dubois de Fosseux, cette commune fut pillée par les impériaux au XVIe siècle et Pierre de Partz, fils du précédent, ayant éprouvé de grands dommages, Charles-Quint, par lettres du 24 octobre 1552, lui accorda en indemnité la terre de Callimont-lez-St-Pol, qu'il avait confisquée. En 1544 et 1545, lors du retour de Lillers, ce village fut pillé par les garnisons françaises de Doullens et d'Hesdin et une cense appartenant au sieur de Sterman fut confisquée vers 1543 et donnée à Michel Baillon qui servait sous le comte d'Espinoy.

La seigneurie principale, après avoir été longtemps, croyons-nous, la propriété de la riche famille de Bailleul passa à la famille de Hornes et à celle de Salm. Leur domaine comprenait, en 1757, une ferme de 91 mesures, un terrage et des droits seigneuriaux de 99 livres plus un petit bois. Ce domaine, relevant de la seigneurie de Bomy, produisait en totalité 777 livres non compris 56 mesures de terres louées au détail. Il était devenu moins important quand il fut vendu en 1793, 37000 livres à la requête des créanciers du prince de Salm. Il ne se composait que de la maison du lieutenant et de 44 hectares 18 ares de terre. — Les jésuites d'Arras, remplacés plus tard par les Pères de l'oratoire, avaient à Herlin, une ferme avec 12 mesures de manoirs, 129 mesures de terres et un petit fief. Ce bien leur avait été donné en 1599, par Antoine de Nœux, pour faciliter leur établissement à Arras. L'Evêque de cette ville et le Conseil

d'Artois approuvèrent cette donation. — Les jésuites acquirent depuis 17 mesures de terres. Le tout était loué 1500 livres comme la ferme qu'ils possédaient à Saint-Michel et qui avait la même origine. Les chanoines d'Hesdin et M. de Flers, avaient de petits fiefs, les sœurs grises de Saint-Pol, 13 mesures de terres. La famille de Partz conservait toujours sa seigneurie et son domaine composée d'une ferme avec 9 mesures de manoirs et 120 mesures de terres plus une autre petite ferme sur Ocoche, avec 6 mesures de manoirs et 48 mesures de terres, des droits seigneuriaux de 6 livres, en tout un produit annuel de 1106 livres.

L'église, sous l'invocation de saint Martin, était autrefois secours d'Herlincourt. Aujourd'hui, c'est une annexe de Ramecourt. La collation de la cure appartenait aux évêques de Boulogne. La dîme frappant 560 mesures, se partageait ainsi : au chapitre de Saint Pol, deux neuvièmes, au collège des Jésuites d'Arras deux neuvièmes, au prieuré de Framecourt un neuvième, au sieur Thelliez de Ricametz deux neuvièmes, à la chapelle d'Epenchain un neuvième. L'abbaye de Saint-Jean-au-Mont avait le dernier neuvième et les deux tiers de la dîme de sang, un tiers appartenant aux Jésuites de Béthune. La dîme était inféodée à Monseigneur l'Evêque de Boulogne, à cause de la salle épiscopale de Thérouanne. Le revenu ordinaire de la cure était de 18 livres, 13 sous, 3 deniers, qu'on devait compléter pour la portion congrue du curé. L'église n'avait, avant la Révolution, qu'une mesure de terre (1), pourtant avec le produit des bancs, les pourchats et 14 livres versées annuellement pour fondations, son revenu montait à 106 livres. Le 2 floréal an IV, on y célébra publiquement le culte catholique à la grande fureur du district de Saint-Pol. L'ancienne église était petite ; le chœur portait la date de 1615. Elle fut vendue nationalement et rendue au culte par l'acquéreur. Comme elle était trop étroite et insuffisante, on vient de la démolir et de la remplacer par un édifice

(1) Note du Curé.

de style grec. Le clocher qui porte la date de 1780, a été conservé; il se compose d'une tour carrée en pierres surmontée d'une flèche.

On a trouvé il y a quelques années dans un champ entre Herlin et Saint-Pol, de nombreux ossements, chaines, objets en fer; on suppose que c'était l'emplacement de l'ancien gibet de Saint-Pol.

La ducasse d'Herlin est une des plus fréquentées de la contrée, d'après M. Lambert.

HERNICOURT

Hernicort (XIIe siècle), *Hiernicourt* (XIIIe siècle), *Hernicourt*. D'après M. Harbaville, Hernicourt vient du teuton *em* ou *hem* terre en friche; la fertilité du sol rend cette étymologie difficile à justifier. Ce village riant et pittoresque, est situé dans la riche vallée de la Ternoise; les deux églises et le château de Sautricourt apparaissent au milieu de vastes prairies et de nombreuses plantations de tabacs qu'encadrent de leur feuillage les arbres des bois et des pâturages. On y trouve une brasserie et deux importantes usines hydrauliques, l'une pour la farine et l'autre pour l'huile. Ces deux moulins sont mus par la Ternoise augmentée d'un de ses affluents, *le ruisseau venant* qui prend sa source à Hernicourt et rejoint la rivière après un parcours de 800 mètres. Dans le fond de la vallée se trouvent des parties trop humides que M. le comte de Bryas paraît avoir améliorées par d'importants travaux de drainage exécutés il y a peu d'années. En 1569, le territoire contenait 1921 mesures de terres et prairies et 140 mesures de bois. En 1761, il y avait 179 mesures de manoirs, 29 mesures d'enclos, 97 mesures de bois et 1655 mesures de terre. En 1837, lors de la confection du cadastre on trouva, 985 hectares dont 84 hectares 01.60 en prairies et jar-

dins, et 70 hectares 73.80 en bois; une petite partie a été défrichée. La terre y est en général fertile, sauf la rive droite de la Ternoise qui est ardue, biéfeuse et surtout crayeuse. Hernicourt possède 4 hectares 78 ares de propriétés communales. Il y a 4 hameaux : *Saint-Martin-Glise ou Eglise*, *Sautricourt*, *Mauriaucourt*, *Bethonval*. *Le moulin de Belval*, *les Croisettes*, *les Gauchettes* ou *Gauvettes* sont des dépendances moins importantes. Voici en 1761 les noms des cantons : *Les Egroux*, *le Valetrois*, *le fossé Legay*, *Mauriaucourt*, *Sautricourt*, *le Marchez à char*, *les Zuliers*, *le Crocq*. Les principaux lieux dits sont : *le Mandelier*, *le Mont-Saint-Bernard*, *la Montagne des Egroux*, *le Terroir à part*, *le Champ à aiguilles* (mauvaise terre), *le Vignols*, *le bois des Chanoines*, *le Crevecœur* (côte escarpée), etc.

La population était de 140 habitants en 1698, de 497 en 1804, dont 90 pour Saint-Martin, 54 pour Sautricourt, et 15 pour Mauriaucourt; en 1881, on compte 625 habitants, logés dans 125 maisons. On payait pour aides, avec Saint-Martin, en 1460, 16 livres, et pour aides extraordinaires, en 1474, 53 livres 5 sous 4 deniers. Ce village fit partie en 1790, du canton de Fleury.

Il y avait plusieurs seigneuries en cette commune; celle d'Hernicourt a donné son nom à une famille qui jouit d'une certaine illustration. Aldon d'Hernicourt assista à la bénédiction de l'abbaye d'Arrouaise, en 1106, puis servit sous les ordres de Philippe de Bourgogne, comte d'Auvergne et de Boulogne, et défendit Saint-Omer contre les Anglais. Bauduin, abbé de Ruisseauville, fut un des trois commissaires chargés de faire donner la sépulture aux Français tués à Azincourt. En 1475, Jean de la Viefville, seigneur de Westrehem et d'Hernicourt, bailli de Saint-Quentin, tenait de Rollencourt un fief « sestué ès vallée de Hernicourt, Béthonval, Béthonvallet, Saint-Martin-Eglise, Sautricourt et pays environ valant 200 livres de revenu par an. Laquelle maison dudit Hernicourt a yarves et molin sont de grans retenues et sy a gaiges de bailli et recepveur. » On voit que c'était alors une terre importante. Anne de la Viefville porta ce domaine avec les seigneuries de Lannoy, Trois-Vaulx, Gau-

chin-Verloing, Sains-les-Maisnil, Neufville-au-Cornet, La Motte, Bailleuil-aux-Cornailles, Bethonval, Béthonvallet, etc., au comte de Lannoy, son mari (1). Le comte de Lannoy résidait en France et suivit sans doute la fortune militaire de ce pays; aussi l'Espagne confisqua-t-elle momentanément ses seigneuries(2). Celle d'Hernicourt se composait, en 1569, d'une cense avec 26 à 30 mesures de manoirs et prés, 80 à 100 mesures de terre et 66 mesures de bois. Sa fille Marie épousa un M. de Lameth qui, ayant combattu l'Espagne, fut aussi frappé de confiscation (3). Le 4 décembre 1605, les archiducs Albert et Isabelle confirmèrent l'achat de la terre et seigneurie d'Herniconrt au comté de Saint-Pol, fait par Henri-Jacques de Bryas, chevalier gouverneur de Mariembourg, du sieur de Lameth, gentilhomme français, moyennant la somme de 13.000 florins (4). La famille de Bryas possède encore de nos jours ce domaine qui comprenait, en 1757, une ferme avec 22 mesures de manoirs et prés, 150 mesures de terre, quelques pièces louées au détail, 80 mesures de bois, un moulin à blé et à huile, mû par l'eau et bâti sur 3 mesures, qui donna lieu à un procès avec M. Espillet, sieur de Rocourt (5), des censives produisant 341 livres, des droits seigneuriaux de 115 livres de revenu et un droit de pêche ne rapportant rien, en tout un revenu annuel de 2422 livres. Le chapitre Saint-Sauveur de Saint-Pol avait alors dans la commune 12 mesures de terre; l'église paroissiale de cette ville

(1) La famille de la Viefville est une des plus anciennes d'Artois. Antoine fut chambellan de l'archiduc d'Autriche Philippe le beau et chevalier de la Toison d'or. Un de ses descendants obtint de Louis XIV, en 1710, le titre de marquis. Il avait pour armes : *fascé d'or et d'azur de 8 pièces à 3 annellets de gueules parés en chef brochant sur les deux premières fasces.* La maison de Lannoy était plus illustre encore et portait : *d'argent à 3 lions de Sinople couronnés d'or armés et lampassés de gueules.* Elle a fourni en 1448 un Stathouder de Hollande, plus tard un vice-roi de Naples à qui François Ier rendit son épée à la bataille de Pavie, etc..

(2) Les archives du Pas-de-Calais (Conseil d'Artois, liasses 874 et 875, années 1535-1551) contiennent plusieurs comptes de ces biens confisqués.

(3) Registres aux confiscations de 1595.

(4) Archives du Nord. Chambre des comptes, 46e registre des chartes, folio 232.

(5) Archives du Pas-de-Calais. Conseil d'Artois

4 mesures de manoirs et 18 mesures de terre; les Religieuses noires une petite ferme avec trois mesures de manoirs et 22 mesures de terre; le sieur Hanotel, prêtre, une cense avec 20 mesures de prairies et 110 mesures de terre; M. de Servins, une autre cense avec 14 mesures de manoirs et 52 mesures de terre qui passèrent au sieur de Courteville, vers 1780, par son mariage avec une demoiselle de Servins. Le seigneur de Belval avait à Hernicourt un moulin à vent, l'église de Conteville 14 mesures de terre, celle de Monchy 4 mesures et la pauvreté de Wavrans 2 mesures.

Hernicourt et ses annexes subirent pendant les guerres du XVIe siècle des désastres analogues à ceux que nous avons racontés pour d'autres communes. D'abord cinq ou six maisons furent brûlées; plus tard trois censes et deux maisons eurent le même sort; les autres demeures furent pillées. La gendarmerie française passa trois jours dans ce village, le rançonnant ainsi que les environs, obligeant les cultivateurs à porter leurs réquisitions à Hesdin, et prenant les cloches et ornements de l'église. Les Espagnols, de leur côté, maltraitaient et rançonnaient les habitants. Ceux-ci durent se sauver, la misère et la maladie accablèrent ces malheureux, ils ne purent payer leurs reliefs et furent saisis. Aussi, étaient-ils en retard, en 1537, pour leurs impôts, de 119 carolus d'or, et en 1545, de 54 livres 8 sous.

L'église d'Hernicourt était à la collation de l'Evêque de Boulogne et sous le vocable de St-Vaast. La dîme appartenait, en 1569, pour la plus grande partie aux comtes de St-Pol et pour le reste aux chanoines de cette ville, au sieur d'Origny et à l'abbaye de Blangy. Ces décimateurs furent remplacés plus tard par MM. Hanotel de Cauchy, Prenel, Herduin, Furnes, Lambert, Thelliez, les seigneurs de Sautricourt, d'Hernicourt et de Wavrans. En outre, le curé de St-Martin recevait 100 livres et celui d'Hérnicourt 90 livres Ce dernier était payé par la commune en vertu du décret de Nivôsé an XIII. M. Loison, curé d'Hernicourt, eut, en 1705, un procès contre les administrateurs de l'église St-Martin, son secours, qui ne voulaient pas contribuer

à sa portion congrue, bien qu'il eut renoncé aux gros fruits et droits de dîme appartenant à sa cure, imitant en cela l'abbaye de Blangy et le chapitre de St-Pol. Ces derniers, vu le peu de produit de leurs droits les avaient abandonnés pour être exonérés des charges L'église a été rebâtie, en 1854, dans le style ogival et sur les dessins de M. Grigny, architecte.

SAUTRICOURT. — Cette seigneurie était tenue d'Erin. Elle a appartenu aux familles Werchin (1474), d'Olverchin, de Genevières (1). le sieur d'Olverchin, en 1569, avait une ferme avec 44 à 48 mesures de manoirs et 40 mesures de terres; Mathieu de Locre, chanoine de St-Pol une autre avec 12 mesures de manoirs et 120 mesures de terre. Au dernier siècle, le domaine principal se composait d'une maison seigneuriale avec 30 mesures de jardin, autrefois en marais, de 2 bois à coupes (2), d'une ferme avec 21 mesures de manoirs, et 196 mesures de terres, d'un droit de dîme de 100 livres, de droits seigneuriaux de 39 livres; le tout produisant par an 1755 livres.

Le château fut brûlé par les Français en 1535. Il était habité par Charles de Sautricourt. En 1646, ce domaine appartenait à François d'Assonneville, seigneur de la Couture, qui le tenait de sa mère et y demeurait. En 1671, il vint habiter le château d'Averdoingt et loua sa propriété de Sautricourt 280 livres, monnaie d'Artois. Sa petite fille Marie, porta cette terre à son époux, Messire François de Wamin, seigneur de Fléchin (1666). Au XVIIIe siècle, nous trouvons les Wallart de St-Pol, comme propriétaires: en 1772, le château était habité par la dame Marie-Jeanne-Antoinette Wagrez de Sautricourt. M. Duval, de Fiennes (3), acquit ce domaine vers 1775 et bâtit le château

(1) Jacquelines de Genevière, dame de Sautricourt, morte en 1623, fut inhumée aux Jacobins de St-Omer; elle avait épousé MM. de France et de Briois (Du Hays, esquisses généalogiques.)

(2) D'après un plan conservé aux archives du Pas-de-Calais et dressé en 1752, par Danthin, arpenteur à Fleury, il y avait quatre bois. *le bois Notre-Dame*, du côté de Wavrans, *le bois Miquet*, plus loin, *le bois Grotissart*, soit Libessart. *le bois Haboude*, plus une remise.

(3) Son fils fut de 1782 à 1790, lieutenant des maréchaux de France et du

actuel. Il est d'un assez bel aspect et construit en pierres comme la petite chapelle hexagone qui se rouvre auprès. Elle est éclairée par des fenêtres cintrées et ornées de quelques sculptures aux clés de voute. Dans l'ancienne basse-cour se trouvait un pigeonnier que les démagogues de l'an III trouvèrent trop féodal. Ils firent vendre la partie supérieure et conservèrent la voûte qui se trouvait au dessous (1). On l'a remplacé dans ces dernières années, par une construction en équerre, avec une tourelle originale à l'angle; un peu plus loin a été bâtie récemment une élégante maison de jardinier. On a dessiné le parc à l'anglaise, en conservant le bosquet percé en étoile et garni de charmilles, tel qu'on le voit dessiné sur un plan de 1760 (2)

Cette propr.été passa successivement par alliance ou héritage dans les familles de Lemercier du Carieul (3), Payen de la Bucquière, d'Humières, de Jonghe d'Ardoye et de Poéderlé.

La Ternoise longe la propriété; l'autre rive est accidentée et s'appelle le *Rietz des Follies*. Cette rivière était autrefois très sinueuse à cet endroit, et les broussailles qui garnissaient ses bords rendaient les inondations fréquentes en gênant le cours de l'eau. La dîme de Sautricourt appartenait à l'abbaye de Blangy et était loué 50 florins, en 1661.

Saint-Martin-Glise — ou Eglise. — La seigneurie appartint aux familles de Bailleul, de La Viefville, de Lannoy et de Bryas. Cette dernière en était propriétaire au moment de la Révolution. Ce hameau n'a de remarquable que la position pittoresque de son église bâtie sur une éminence boisée d'où l'on domine toute la vallée. Je crois qu'elle remplace la chapelle bâtie par André de Bailleul, en 1145, qui devint, en 1152, une paroisse. Mainte-

point d'honneur à St-Pol; quand il fut convoqué, en 1789, pour nommer des députés aux états généraux, il donna sa procuration à son beau frère M. Payen de la Bucquière, demeurant alors au château de Brebières près Douai.

(1) Archives du Pas-de-Calais. District de St-Pol.

(2) Archives du Pas-de-Calais. District de St-Pol. Plan pour le redressement de la Ternoise à Sautricourt.

(3) Madame Lemercier du Carieul, fille de M. Duval de Fiennes, n'eut qu'un fils mort en 1812 et enterré dans l'église de la paroisse. Sa sœur, Madame de Lebucquière n'eut pas de postérité.

nant ce n'est plus qu'une annexe de Wavrans. En 1569, elle était construite sur un enclos de 6 quartiers; et avait, en 1761, 6 mesures de terres et 2 mesures de bois, plus une rente de 6 livres; son revenu total s'élevait à 160 livres, compris une part dans la dîme.

Béthonval-Béthonvallet sont des fiefs peu importants qui eurent les mêmes seigneurs que Saint-Martin-Glise.

Mauriaucourt. — *Morolcourt* en 1050. C'était autrefois une pairie du comté de Saint-Pol à 10 livres de relief, en 1537, et dont dépendaient 9 à 10 fiefs. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un hameau sur la route départementale de Boulogne à Saint-Pol entre Gauchin et Hernicourt. Jehans *de Mauriaucourt* figure, en 1295, comme homme lige de très haut et noble prince Guyon de Châtillon, comte de Saint-Pol (1). La famille de Cunchy était seigneur de Mauriaucourt en 1537. Nicolas de la Personne posséda cette terre du chef de la femme Marie de Cunchy; mais comme ils n'eurent pas d'enfants, elle revint dans la famille de celle-ci, puis passa par héritage au Père de Cunchy qui la donna aux jésuites de Béthune. Après la suppression de cet ordre, elle arriva aux Pères de l'Oratoire. Les Jésuites eurent des difficultés, en 1736, avec leur voisin, le comte de Bryas pour, le marais de Mauriaucourt. Ce domaine se composait, en 1569, d'une cense avec 26 mesures de manoirs amazés de divers édifices et entourée par des viviers pleins d'eau, de 140 mesures de terres, d'un bois de 12 mesures, d'un terrage, d'un droit de chasse et de pêche le tout rapportant, en 1557, 930 livres de revenu, plus de 17 livres de droits seigneuriaux.

Turpin, dans ses mémoires inédits, citant la vie de Saint Hubert par le P. Roberti, jésuite, parle d'une forteresse à Mauriaucourt. Elle était habitée par la famille Régnier qui aurait eu le privilège de guérir la rage (2).

Aux archives du Pas-de-Calais se trouve un plan dressé en

(1) Sauvage; histoire de St-Pol.

(2) Voici ce qu'il dit à ce sujet : il y a une forteresse appelée *Mauriaucourt* qu'on dit être la première baronnie du comté de St-Pol et qui était

1752 par l'arpenteur Branquart pour le comte de Brias, des seigneuries d'Hernicourt, Béthonval et St-Martin-Glise avec index. On y voit indiqués les fiefs du prince de Hornes, du sieur de Mestre, de l'église et de la pauvreté de Conteville, relevant du comte de Brias qui avait aussi le fief de *Formentel;* on y voit les bois d'Hernicourt, de Gauchin, auprès celui de Mauriaucourt celui des Clairaux (plus haut que le bois d'Hernicourt.) L'église de Saint-Martin et sa tour y sont dessinées en petit.

autrefois le domaine et seigneurie de la famille Regnier descendue de la lignée de St-Hubert. Le chef de cette noble maison est aujourd'hui Jacques de Regnier, seigneur de la Thure-Camp-de-glaive, lequel a déclaré de bonne foi devant qui il appartenait ce qu'on va rapporter : 1° dans la forteresse de Mauriaucourt, avant la dernière guerre de France, il y avait une chapelle consacrée à St-Hubert et auparavant un cabinet d'où on avait vue en icelle et où ceux qui étaient attaqués de rage faisaient une neuvaine en l'honneur du Saint, il y avait de plus en ce lieu un canal ou aqueduc pour y boire de l'eau et laver les plaies des personnes enragées. On avait grand soin de le boucher parce qu'on avait appris par expérience que si un chien y avait mis la gueule et en tant soit peu il était attaqué de rage ; 2° Ce privilège de guérir ce mal accordé d'en haut à la famille Regnier était contenu dans des lettres patentes que les malheurs de la guerre nous ont dérobés ! 3° ce qui en reste est de François de Melun, évêque de Thérouanne, par lesquelles on lui donne la préférence de faire célébrer la messe dans la chapelle de Mauriaucourt, et on approuve la manière de guérir les personne attaquées de rage tels qu'avait le grand père de Jacques avant 120 ans ; 4° Depuis peu, l'an 1520, l'évêque de Boulogne a transporté cette permission de dire la messe dans la forteresse de Thure, dans laquelle ledit Jacques a l'intention de faire bâtir une chapelle dédiée à St-Hubert ; 5° il conste de l'expérience de plusieurs années, que ceux attaqués de rage sont amenées à ce seigneur ; dès qu'ils sont arrivés à sa terre, ils sont d'abord traitables ; il y en avait même de ceux que quatre hommes ne pouvaient dompter ; dès qu'ils avaient vu ce seigneur ou qu'ils avaient mis le pied dans sa porte devenaient tranquilles ; 6° On a remarqué que certains qui n'avaient pu être guéris par des autres parents de St-Hubert ont été guéris par Jacques de Regnier qui attribuait cette prérogative à ce qu'il descendait en droite ligne de St-Hubert ; 7° Outre tant d'autres délivrés ces années passées d'une rage cruelle, l'an 1619 dans le seul mois d'août, on vit une si grande multitude, qu'à peine pouvait-on les compter et ils furent tous guéris. Rapportons-en quelques exemples : Dans les temps que Thérouanne était assiégé, on amena à Michelle, la grand'mère de Jacques, un homme attaqué d'une rage inouïe. La matrone, après avoir agi comme de coutume, voyant que sa guérison n'arrivait pas, lui demanda s'il n'était point hérétique ou non baptisé, ce n'était pas cela, mais elle apprit qu'il était tenu du lien d'excommunication. Ayant été relevé par un ministre de l'église, il guérit, etc.»

En 1785, une femme chercha à continuer les traditions de la famille Regnier en guérissant de la rage.

La forteresse a disparue depuis longtemps et la ferme qui porte le nom de Mauriaucourt a dû être construite avec ses débris. Quant à la dévotion à St-Hubert, elle n'existe plus guère dans ce village.

HUMERŒUIL

Humeroles (1200), *Humeroëles* (1330), *Humerœuille*. Ce village cité par Expilly, comme bâti dans un pays de plaines et très-fertile, n'a de remarquable qu'une assez grande place, dont une mare occupe une partie importante. Le territoire contenait, en 1761, 131 mesures de manoirs, 503 mesures de terre et 50 mesures de bois; d'après le cadastre de 1836, il se compose de 323 hectares 31.80, dont 44 hectares 84.20 en prairies et jardins. Les cantons s'appelaient, en 1761, les *Sablonnières*, le *Cerisier*, le *Valadin*. Voici quelques lieux dits : les *Valliettes*, la *Bouillarde*. Le bois d'Humerœuil qui avait environ 30 mesures, a été défriché; il reste encore un bosquet près du château. Humerœuil avait en 1469, 29 feux, en 1881, 58 maisons. Il y avait 134 habitants en 1698, 237 en 1804, et 252 en 1881. On payait pour aides, en 1460, 13 livres, pour aides extraordinaires, en 1474, avec Bermicourt, 106 livres, 10 sous, 8 deniers. Les registres de catholicité remontent à 1624, mais ne sont complets qu'à partir de 1704. Ce village fit partie, en 1790, du canton de Fleury.

Il existait une famille portant anciennement le nom d'Humerœuille. Adrien d'Humerœuille, dit *Drevot*, écuyer, fut reçu bourgeois d'Arras en 1435; Hugues de Tortequenne, écuyer, seigneur de Hamel, possédait en 1475, dans cette commune, un fief du chef de sa femme, Colle d'Humerœuille. Cependant, la seigneurie principale appartenait, dès 1150, dit M. Harbaville, à la famille d'Humières, et était tenue de la terre d'Anvin, possédée au XVe siècle, par la famille de la Viefville. Louis de Crévant, devenu possesseur des biens de cette illustre maison d'Humières, par son mariage avec la dernière héritière, vendit, croyons-nous, ce domaine en 1604, à Jacques de Belvalet, écuyer, par contrat passé devant Mes Richer et Herbin, notaires gardes-

notes du roy en son châtelet de Paris (1). La famille de Belvalet d'Humerœuille, possède encore cette terre qui se composait en 1757, d'un château bâti sur 5 mesures avec jardin, avenue, 10 mesures de manoirs et 63 mesures de terre exploitées par le châtelain; plus d'une ferme, avec 18 mesures de pâtures et 86 mesures de terre (sans doute à la solle), d'un bois de 30 mesures et demie, d'un droit de champart de 12 livres et de droits seigneuriaux de 25 livres, le tout d'un revenu de 1194 livres. En février 1766, le roi de France donna des lettres portant union et incorporation des fiefs *de la Planque*, *Espagnies*, *Gennes*, *Blangy*, *Hezecques-le-Petit*, *la Marette et le Bray*, à la terre d'Humerœuille pour ne faire par la suite qu'une seule et même seigneurie, sous le nom d'Humerœuille, et l'érigea en marquisat en faveur de Jacques-Onuphre de Belvalet, de ses enfants et de ses descendants.

(1) Les de Belvalet ont pour armes *d'argent au lion rampant de gueules*. D'après Le Carpentier, cette famille était connue dans le Cambrésis dès 1250, où une charte de l'abbaye du Mont-St-Martin, fait mention de Hugues de Belvalet, sieur de Loge et de Mauroi. Le fief de Belvalet etait situé commune de Troisveaux, au comté de St-Pol. Dans les archives communales d'Arras on trouve un acte de fondations de messes faite par Agneux Buletel ou le Bullette dit de Belvalet et daté de 1447; il y est qualifié d'hommes de fief de Marie de Mailly. Sur le sceau qui a été conservé on voit un lion rampant, timbré d'une heaume, cimé d'une tête de singe dans un vol supporté par deux aigles. Il possèdait un fief à Humières. Son fils Guillaume épousa 1° Françoise du Bosquel; 2° Catherine de Bertoult. Il ne paraît pas avoir eu d'enfants. La descendance se continua par son frère François, dont les fils formèrent plusieurs branches qui se fixèrent en Espagne, à Humières, Arras, St-Pol, Seclin, près Lille. Cette famille alliée aux Damiens de Ranchicourt, de Bassecourt, du Tertre, de Salperwick, de Hauteclocque, de Coupigny, Dumont de Courset, etc. a obtenu sentence de noblesse en 1583, a fourni des hommes d'armes des ordonnances du roi d'Espagne et un capitaine des gardes, un vice roi de Catalogne, trois maréchaux de camp dont un fut gouverneur d'Alcantara, un mayeur d'Arras, quatre conseillers au Conseil d'Artois, une abbesse d'Etrun, etc.

Jacques de Belvalet d'Anne de Bayart-Gantau eut Jacques Onuphre, qui épousa 1° Léonore-Françoise de Grospré, dame de Lannoy, 2° en 1674, Marie-Catherine Lecherf. De sa seconde femme, il eut Jacques Onuphre, cornette au régiment d'Artois, dragons. Le fils de celui ci portait les mêmes prénoms fut membre des états d'Artois et épousa en 1747 Charlotte-Eléonore de Fléchin dont Henri-Charles-Onuphre qui servit en émigration sous les ordres du duc de Bourbon. Il eut de Louise Léocadie Hubert de Mons-en-Bareuil, fille du seigneur d'Humière, qu'il avait épousée en 1784, Charles-François-Onuphre, officier de la garde nationale du Pas-de-Calais, Sous-Préfet de St-Pol. Ce dernier n'ayant laissé que deux filles, dont une mariée à M. Morel de Boncourt, cette famille est éteinte en Artois.

Voici les autres principaux propriétaires de la commune : d'abord en 1475, Jean Rouget : un petit fief tenu des héritiers de feu Bouret de Humerœuilles. Jean Rouget déclare qu'il a servi le Duc « de ma personne en tous ses voyages et guerres comme homme d'arme, en la compagnie de messire Phelippe de Crévecœur, comme il est notoire à ses officiers par décha, et entretenu jusques à ores gens et chevaulx oultre mon possible et en ai frayé beaucoup, et chergié mes fiefs au couvent de saint Jeorge de Hesdin et à Jehan Lequien en la somme de XXV l. rente héritable chacun an. » Jacques Doret : Cinq fiefs, trois tenus de la s^rie^ de Humerœuilles; deux tenus de la s^rie^ de Blangy (1).

Un certain du Mortier, huissier au Parlement de Paris, avait une cense en 1522 (2). En 1569, la demoiselle Françoise de la Follie, veuve du sieur de Moncheaux, donnait en métairie une ferme avec 6 mesures de manoirs et 104 mesures de terre. Ce fut sans doute cette ferme, louée 470 livres au sieur Louvet, qui fut confisquée en 1595, par les Espagnols, sur M. de Cunchy, seigneur de Fleury et gentilhomme français, qui avait pris parti contre eux. Au XVIIIe siècle, M. de Croy d'Erin, avait un fief en ce village; M. de Rouvroy de Libessart, trois fiefs rapportant 122 livres; l'abbaye de Blangy un droit de terrage sur une pièce de 54 mesures au bois d'Erin, appartenant à la famille de Belvalet et sur cinq quartiers de manoirs.

Humerœuil souffrit beaucoup au XVIe siècle, quand les troupes des deux partis se rendaient d'Hesdin à St-Pol ou réciproquement. L'armée de l'empereur allant reprendre Saint-Pol, y fit de grands dégâts. Il en fut de même quand le roi de France marcha sur Tournehem, en 1543; on emmena 5 à 6 personnes pour en tirer rançon, et les habitants pillés, obligés de mener des réquisitions dans cette ville, etc. finirent par abandonner leurs demeures pendant deux mois et demi. Après la paix, ils souffrirent de rechef du passage de l'armée du roi tirant vers Boulogne. La bande du Dauphin et autres archers y passa jour

(1) Déclaration des fiefs du comté de St-Pol. Archives de Lille.
(2) Archives du Nord registres aux confiscations.

et nuit, mangeant et ravageant vivres et« advestures(1).» Réduits à la misère, les habitants étaient en retard de leurs impôts, en 1537, de 110 livres, 10 sous. Ces dégâts se renouvelèrent à la fin du XVIe siècle, surtout pendant le siége de Doullens.

Humercœuil faisait autrefois partie du doyenné de Fillièvres, et son église, sous l'invocation de saint Vaast, était à la collation de l'abbaye de Blangy. Ce couvent avait aussi la dîme champêtre et la dîme entre deux bois; il la louait en 1650, 80 livres au curé qui en avait déjà les deux huitièmes. Plus tard, cet arrangement cessa, et la dîme avec le produit d'un petit terrage, ne rapporta plus que 290 livres par an, déduction faite de 50 livres pour compléter la portion congrue du curé (2). L'abbaye était naturellement tenue de contribuer pour partie aux réparations du chœur, et elle eut à ce sujet avec les habitants un procès qu'elle gagna devant le Conseil d'Artois le 11 décembre 1620. D'autres difficultés s'élevèrent entre elle et Pierre de Valeries (sans doute Valieres), pour la dîme d'Humercœuil et celle de Bergueneuse.

L'église était bâtie en 1569 sur un petit *mazet* contenant environ un quartier et le presbytère sur un manoir de six quartiers; elle eut beaucoup à souffrir, vers 1537, des Français. Ils la pillèrent, brisèrent les vitreaux pour prendre le plomb, et la dévastèrent tellement, qu'on dut se servir d'une jatte de terre pour baptiser les enfants. L'abbaye de Blangy y fit travailler en 1712, 1715 et 1769. Lors de la Révolution française, on prit six chandeliers, une croix, une lampe; des vases sacrés, et le reste du mobilier fut vendu; M. le marquis d'Humercœuille, déjà en émigration, fit racheter l'autel qui était assez beau, orné de colonnes et d'un tableau, qui existe encore. On a, dans ces dernières années, fait d'importantes réparations à l'édifice. Une horloge a été placée dans le clocher qui est en briques et surmonté d'une flèche en bois. Le sieur Prevost, en 1746, était en même temps curé de la

(1) Impositions d'Artois. Archives nationales.
(2) Archives de l'abbaye de Blangy. Dépôt du Pas-de-Calais.

commune et doyen de Fillièvres (1). M. Lesot, autre pasteur de ce village sous la Révolution, refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé, bien qu'on lui fit espérer d'être nommé évêque d'Arras, et préféra l'exil, où dut bientôt le rejoindre un jeune séminariste d'Humerœuil, l'abbé Matelin, qui l'avait remplacé dans quelques-unes de ses fonctions curiales et avait échappé par miracle aux satellites envoyés pour l'arrêter (2). Les Récollets du Vieil-Hesdin venaient parfois aider à l'administration de la paroisse.

Le château bâti vers 1717 en briques et pierres, est vaste. Quelques parties saillantes rompent l'uniformité de sa longue façade. Il est entouré par un parc dessiné à l'anglaise, dont fait partie un petit bois. C'est la résidence de la marquise de Belvalet d'Humerœuille.

HUMIÈRES

Humericœ, *Humeriæ*, vient, dit-on, de *humus*, *humidus*, ou peut-être *d'ulmus*, orme. C'est une des plus importantes communes du canton. Elle se compose d'une rue principale très-longue, traversant une vaste place; un groupe de maisons sur la route nationale d'Hesdin à Saint-Pol porte le nom de *bout-haut*, d'après une tradition peu justifiée, c'est l'emplacement d'un couvent de Templiers. Voici quelques noms de lieux dits : *le champ de Boulogne* (fief de 328 mesures sur lequel l'évêque de Boulogne avait certains droits), *les Seurettes*, *le Mont de Marles* (fief), *le fond de Lafayette* (autre fief aux Créquy), *le pain d'épices*, *le cent d'œufs* (allusion au village d'Œuf qui est voisin), *la ferme Moret* ou *la Morette*, *la Planquette*, *la Brurie*, *la Carœulle*, *la Chapelle mon*

(1) Registres de catholicité de la paroisse.

(2) Notes du curé. L'abbé Matelin desservit plus tard très longtemps la paroisse d'Humerœuil.

Père (vers Neulettes), *la rue du Brun*, *le Courtil à trois cornets*, *l'Arbre Haye*, *le bois de la Queue*, *le bois du Moine* (vers Œuf), *le bois Frucquois*, *le bois du Moulin*, *le bois de la Chapelle*. Le territoire est fertile, légèrement ondulé à l'ouest. Il contenait, en 1569, 260 mesures de manoirs, 1534 mesures de terre, 39 mesures de bois, et était divisé, en 1761, en deux cantons, la *Morette* et les *Obtets* (ancien fief) ou *Lafayette*. D'après le cadastre de 1836, la commune se compose de 681 hectares 00-2, dont 29 hectares 83 en bois et 68 hectares 74 en vergers et jardins. Il y avait en 1469 65 feux et 109 maisons en 1881. La population était de 233 habitants en 1698, 452 en 1804 et 426 en 1881. On payait pour aides en 1460, 24 livres; et pour aides extrordinaires 80 livres en 1474. Les registres de catholicité remontent à 1666. Ce village fit partie en 1790 du canton de Fleury.

Humières dépendait avant la Révolution du baillage et de la recette d'Hesdin; le 18 avril 1334, Isabelle de Caumont, dame de Queux, manda à Jean de Digeon, gouverneur d'Artois, de payer à Mathieu Doré 28 livres à prendre sur la terre d'Humières. Elle avait, paraît-il, des dettes, puisque le 17 août, elle fit compte avec un de ses créanciers appelé Anthoine Briscot ou Brisquoy, à qui elle devait 194 livres pour acquisitions faites à la foire de Troyes, en 1332. Celui-ci n'étant pas payé, avait fait écrire au bailly d'Amiens par Jacques de la Noërie et Mathieu Desquennes gardes des foires de Champagne et Brie, pour la forcer à le solder. Elle ne lui donnait que des à-compte. Elle finit par être détenue dans la prison d'Hesdin et vit vendre sa terre d'Humières par suite de saisie. Ce domaine rapportait alors 104 livres 9 sous et fut acheté par Jean de Melun, gouverneur d'Artois, au nom de M. le comte d'Artois (1). En 1309, le couvent de Notre-Dame de Boulogne paya 300 livres à la comtesse d'Artois, à cause du fief qu'il avait acheté à Renaud de Sains, chevalier (2). Dans un dif-

(1) Archives de Lille. Chartes d'Artois.

(2) Chartes d'Artois. Archives du Pas-de-Calais. Dans ce même fonds on trouve : « pour les dépens des hommes du conté (d'Artois) menées à Humières par deux fois pour informer le prévot de Doullens que Humières est des fins d'Artois, parce que il le debet 21 sous 6 deniers. 1290. »

férend survenu entre l'abbaye d'Auchy et le bailli d'Hesdin, nous voyons comme témoin Jean d'Humières, qualifié d'homme de fief de cette abbaye (1334) (1). En 1402, Pierre d'Humières était chapelain du château d'Hesdin. Il y avait une autre seigneurie qui donna son nom à une illustre famille (2). Jean d'Humières était seigneur de ce village vers 1150. Mathieu augmenta cette terre de fiefs acquis de Guy de Caumont (1372), de la dame de Pecquencourt, du sieur de Relli, de Perrinne de la Capelle, etc. Le duc de Bourgogne lui fit remise de la moitié des droits de reliefs à la sollicitation du comte de Saint-Pol dont il était le serviteur. Andrieu, en 1434, acheta de Mathieu de Pessancourt tous les fiefs que ce seigneur possédait à Humières, moyennant 1400 *saluts* d'or. Jean, en 1502, servit dénombrement au roi, à cause du château d'Hesdin et de la terre d'Humières. Le sire d'Humières, en 1474, devait fournir au duc de Bourgogne, dont

(1) Charte citée par M. de Cardevacque. Histoire de l'abbaye d'Auchy.

(2) Les d'Humières avaient pour armoiries *d'argent fretté de sable en 6 pièces ;* les Crevant les écartelaient 1 *et 4 d'argent et d'azur* qui étaient leurs armes.

D'après le P. Anselme deux terres portaient ce nom et étaient possédées par cette maison l'une en Artois, l'autre en Picardie, appelée aussi Monchy-le-Pereux, près Compiègne. Jean d'Humières, vivant vers 1150, était seigneur d'Humières, Humerœuilles, etc. Son fils Jean, devint, croyons nous, gouverneur de l'Artois. Sara d'Humières qui épousa Guillaume de Hauteclocque était peut-être sa fille? Mathieu fut gouverneur du pays entre l'Escaut et la Scarpe, et Jacques, des frontières de Flandre et Haynault, nous ne pouvons donner ici la généalogie de cette illustre famille qui vit plusieurs de ses membres périr en combattant à Poitiers, Azincourt, etc., et servir comme chambellans plusieurs ducs de Bourgogne et rois de France, fournit des gouverneurs de St-Quentin, Corbie, Péronne, Meaux, des capitaines des gardes, des chevaliers de la Toison d'or et des ordres du roi, un gouverneur des enfants de France, un lieutenant général pour la Picardie, un évêque de Bayeux, des abbés. Les premières familles de France conclurent des alliances avec les d'Humières.

Jacqueline d'Humières, devenue seule héritière de cette famille et épouse de Louis de Crevant, vicomte de Bregueil, eut deux fils : l'un, Charles, marquis d'Humières, fut tué au siège de Royan en 1622, l'autre Louis, grand maître de l'artillerie gouverneur des Boulonnais, puis de la Flandre et du Haynault, etc., obtint, en 1690 l'érection de sa terre de Monchy, en duché pairie. De Louise de la Châtre, ileut 6 enfants; aucun de ses fils n'eut de postérité et sa fille Anne-Louise-Julie devint duchesse d'Humières et épousa François d'Aumont, marquis de Chappes, lieutenant général des armées du roi, gouverneur des Boulonnais, etc., ils n'eurent qu'un fils, mort à 4 ans, et une fille Louise-Françoise, mariée en 1710, à Antoine Louis-Arnauld, duc de Gramont, mort en 1741. Le duché d'Humières en vertu des lettres d'érection, s'était éteint avec son beau-père.

relevait la basse-cour de son château, à cause de sa terre de Marconnelle, deux combattants à cheval et deux à pied (1). En 1569, le seigneur était messire Jacques d'Humières, sieur dudit lieu, Monchy, etc., chevalier des ordres du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye. Il avait un château et une ferme avec 24 mesures de manoirs, 240 mesures de terre, 39 mesures de bois, demie terrage, etc. L'héritière de cette famille porta son nom et ses biens, en 1604, à son mari Louis de Crevant, capitaine de cent gentilshommes de la maison du roi, gouverneur de Compiègne et aïeul du maréchal Louis de Crevant, gouverneur de Lille, pour qui la terre d'Humières, unie à celles de Monchy, Condrieu, etc., fut érigée en duché-pairie. Il mourut à Versailles, sans postérité masculine, le 30 août 1694. Son duché passa, comme l'avaient prescrit les lettres d'érection, à Louis-François d'Aumont, devenu son gendre en 1690. Le nouveau duc ne laissa pas non plus d'héritier mâle, et ainsi disparut cette maison qui a fourni tant de grands personnages et de vaillants capitaines dont les hauts faits de guerre sont racontés par Monstrelet, du Bellay, de Barante, etc. Ce domaine passa avec quelques terres sur Veaux et Humerœuilles, le tout estimé d'un revenu de 2,800 livres, à la duchesse de Gramont, fille du duc d'Aumont. Elle avait sans doute des dettes, puisqu'au mois d'août 1750, on afficha dans Paris le placard suivant : « Grande terre titrée sous le nom de marquisat de Monchy, ci-devant duché d'Humières, situé près de Compiègne en Artois, à vendre par décret forcé à la 3e chambre des requêtes du Parlement. Le produit annuel est de plus de 31,000 livres, toutes charges déduites (2). » Cette terre ne fut pas vendue alors, puisqu'elle ne fut aliénée que vers 1780, par le comte de Guiche, héritier du duc de Gramont, au profit de Charles-Antoine-Hubert de Mons-en-Barœuil, seigneur de ce lieu Tannay, etc., lieutenant des maréchaux de France à Lens,

(1) Chambre des comptes. Archives de Lille.
(2) Père Ignace. Manuscrit de la bibliothèque d'Arras.

demeurant à Arras (1). Il avait épousé Marie-Louise de Bertoult, dame d'Hingettes. Sa petite fille a porté cette terre dans la famille de Prémont. Il y eut entre le vendeur et l'acheteur un procès relativement à ce domaine, composé alors d'un château avec 24 mesures de manoirs, 212 mesures de terre, un bois de 36 mesures, un de 17, un terrage, etc.

Au XVe siècle, le sieur Colart dit l'Aigle de Sains, chevalier, seigneur de Ricquemaisnil, et dame Péronne de la Houssaye, sa femme, avaient un fief à Humières, tenu du château d'Hesdin, valant 17 livres 6 sous par an. Ils en firent cadeau aux mayeur et échevins d'Hesdin, à charge de faire dire et célébrer dans l'église des Frères Minimes de cette ville, où ces seigneurs avaient une chapelle, quatre messes par an pour le repos de leurs âmes; l'échevinage accepta ce don au nom de la ville le 5 novembre 1408 (2).

(1) Il avait pour armoiries : *d'argent à la fasce d'azur accompagnée de 3 trèfles de sable, 2 en chef et 1 en pointe.* Il descendait de Jean Hubert, seigneur de Manca-lez-Aire, celui-ci acquit ce fief en 1437, et mourut en 1479 à Thérouanne où il habitait. Il avait épousé Marie de Renats et son fils Jean eut de Marie de Croix quatre enfants qui formèrent les deux branches des seigneurs de Manca et des seigneurs du Perroy. Parmi ces derniers nous citerons Pierre, homme d'armes des ordonnances du roy, mayeur d'Aire, Deux des fils qu'il eut de Jeanne Bracquepot furent également militaires. Charles fut échevin de cette même ville en 1616, Paul par son mariage avec Marie Claude de Markais, devint seigneur de Tannay en-Mazinghem. Antoine son petit fils fut lieutenant mayeur d'Aire en 1695 et mayeur de cette ville en 1709, il épousa à St-Omer en 1686, Hélène-Marguerite Dragon, dame de la Flamengerie, fille de Bauduin, seigneur de Mons-en-Bareuil et de la Robarderie et d'Antoinette de Liot. Leur fils Charles-Joseph, fut prévôt de la terre domaniale d'Esquermes, près Lille et mourut en 1761; il avait épousé à Aire en 1750 Alexandrine Isbergue de Brandt, fille du seigneur de Prompsart et de Marguerite Lejosne Contay. Leur fils, Charles-Antoine-Joseph, acquéreur de la terre d'Humières, fut lieutenant des maréchaux de France admis aux états d'Artois en 1775, et mourut à Humières en 1788. Il avait pris pour femme, en 1761, Agnès-Marie-Louise de Bertoult dont Louis-François-Philémon, chevau-léger de la garde du roy. Celui-ci épousa en premières noces, en 1786, Charlotte-Louise de Couronnel, et en secondes noces Eulalie du Val de Fiennes, fille de Anne-François chevalier, seigneur de Sautricourt et de St-Martin-Glise et de Marie-Louise de Lascaris de Vintimille. Sa sœur Marie-Louise-Léocadie devint en 1784 la femme de messire Charles-Onuphre de Belvalet marquis d'Humercœuille. Ernest issu du second mariage épousa en 1720 Louise Waysse de Rainneville dont la mère était Marie-Louise de Malet de Coupigny. Ils eurent deux filles.

Une partie des papiers généalogiques de cette famille fut confisquée sous la Révolution et déposée aux archives du Pas-de-Calais.

(2) Archives du Nord. 6e Registre des chartes, fo 29 8o.

Au XVIIIe siècle ce fief appelé *de Ricquemaisnil* à cause de son ancien propriétaire valait 27 livres et était possédé par l'église d'Hesdin. En 1501, Robert de Saint-Pol, écuyer, sieur de Herlin, Vallières, etc., paya droits de relief au duc d'Humières, représenté par Mathieu de Tilly, son bailly pour un fief de 40 journaux sis entre Humières et Pierremont tenu de la seigneurie des Oblets du Maisnil, relevant elle-même du château de Ulfren (1).

Catherine de Saint-Pol, en 1569, avait porté à son mari Jehan de Fléchin, seigneur de Wamin, ce fief composé de 5 mesures de manoirs amazés, 19 mesures de manoirs non amazés et 261 mesures de terres, dont 25 sur Bermicourt, 6 sur Eclimeux, etc., plus une petite dîme, A cette époque, le sieur de Norem ou de Norim demeurant à Eclimeux, à cause de sa femme, Marie de Tilly, sans doute fille du bailly, avait une cense avec 4 mesures de manoirs et 60 mesures de terres et une petite dîme. Il tenait ce bien en rente de l'abbaye de Saint-Eloy, qui en tirait 50 livres en 1761. M. Jehan de Belvalet et Mlle Marie de Bernimicourt, sa nièce, résidaient à Humières et y avaient 9 mesures de manoirs et 109 mesures de terres dont 5 sur Eclimeux et 3 sur Humerœuil. Au XVIIIe siècle, M. de Créquy d'Oberval possédait les fiefs de *le Porte* et de *Bouretz*. etc., consistant en une maison seigneuriale bâtie sur une mesure, 9 mesures de manoirs, 180 mesures de terres, 11 mesures de bois, terrage rapportant 13 livres, censives et droits seigneuriaux de 30 livres en tout 1,335 livres de revenu. L'évêque et le chapitre de Boulogne avaient un fief rapportant 71 livres, M. de Westoude le fief *Poilleteux*, Mme veuve Watelet avait une ferme avec 14 mesures de manoirs, 34 mesures de terres, les religieuses noires de St-Pol, 22 mesures d'enclos, 12 mesures de terres, le sieur de Renaucourt une ferme avec 16 mesures de manoirs et 101 mesures de terres. Le sieur Cornuel, avocat à Arras, une autre ferme.

Voici quelques détails sur les ravages de la guerre dans cette commune au XVIe siècle : sa position sur la route d'Hesdin à

(1) Archives de la famille de Hauteclocque.

St-Pol l'exposait plus qu'une autre à être pillée par les armées. Les cahiers de centièmes de 1569 constatent que depuis 50 ans on n'avait rien coupé dans les bois, les soldats ayant pris tous les arbres et n'ayant laissé que quelques petits chênes. Dans le registre aux confiscations de 1595 nous lisons : « Charles Truffier... ayans les manans desdicts villaiges, depuis la guerre publiée supportez grandes pertes, foulles et mangeries de noz gendarmeries conduites à diverses fois en ces quartiers tant durant le séjour du camp devant Doullens que aultres passaiges et repassaiges des garnisons de Hesdin et Saint-Pol, lorsqu'il y en at eu, ayant pillé et emportez les dépoulles, fouraiges et foings, par ce moyen ruynez, comme du depuis par l'armée franchoise... Charles Truffier, marchant demeurant à Lens, tient en ferme et admodiation la terre et seigneurie de Humières, Humerœulles et Waulx, appartenans au seigneur dudit Humières, avecq tous les droix seigneuriaux, proffitz et émolumens d'icelle terre, ensambla la maison et censse dudict Humières, ainsy que le tout se comporte, soit en jardinaiges, preiz, pastures, avec les terres labourables d'icelle censse, et ce pour 1,900 florins par an. Philippe Prévost, laboureur, tient en ferme et louaige de Jehan de Fleschin, escuïer, seigneur de Wamin, et de Franchois et Anthoine de Fleschin, ses enffans, iceluy Jehan en qualité de père et soy faisant fort de damoiselle Antoinette de Fleschin, sa fille, à marier, une maison en censse appartenant ausdis enffans comme heritiers de deffuncte dame Catherine de Saint-Pol, leur mère, se consistant en dix à unze mesures de mannoirs et héritaiges admasez de maison, grange, estables avecq le nombre de nœuf vingtz dix mesures de terres labeurables seantes en plusieurs pièches au terroir dudit lieu, et ung certain droit de terraige quy se prend et cœulle sur plusieurs terres aussy au terroir dudit lieu, et ce pour 620 florins par an, duquel rendaige Jacques le Noir, escuier, seigneur du Rossignol, mary de ladicte Anthoinette, demeurant au comté de Saint-Pol, dict luy en estre deubt ung tierch portant 200 livres, et ledict Franchois, demeurant eu ce pays, dict aussy luy en estre deubt ung aultre tierch de pareille somme de 200 liv.,

et l'autre tierch de 220 liv. appartient audit Anthoine de Fleschin, filz aisné résident au pays de France » (1).

Humières avait autrefois Noyelles pour annexe et faisait partie du doyenné de Fillièvres. L'église, sous l'invocation de Saint-Martin, était à la collation de l'abbé de Saint-Eloy, elle était *séculière*, dit le P. Ignace (2). Le marquis du Rietz avait le droit de nomination à la chapelle de Saint-Martin à cause de sa terre de Queux ; ce droit avait sans doute appartenu autrefois à Isabelle de Caumont dont nous avons parlé plus haut, et était resté attaché à la seigneurie de Queux. La dîme appartenait, en 1569, au marquis de Fléchin, au sieur de Norem, au curé, à la chapelle du clocher de la cathédrale de Thérouanne, puis à celle d'Ypres, et enfin à celle de Saint-Omer représentée en 1757 par le sieur Lannet, bénéficier et chapelain, qui en tirait 100 livres par an. Les autres décimateurs étaient alors M. de Froom, avocat à Aire, la veuve Dubois de Blingel, le sieur Cornuel, le vicomte de Guiche et le curé.

En 1569, l'église était bâtie sur un quartier et avait en outre « un petit mazet alors démazé par le fait et ruiné par la guerre contenant 5 à 6 verges et sur lequel est bâti le presbytère » (3). Cette église est de style gothique, belle et bâtie en pierres ; on l'a nouvellement restaurée, allongée et dotée d'un beau clocher. Ses trois nefs sont séparées par des arcatures ogivales, soutenues par des piliers carrés. L'ancienne tour portait la date de 1627 et avait quelques restes de sculptures. Philippe Wippre fut curé de la paroisse pendant 41 ans et mourut en 1707, doyen de Fillèvres, dit son épitaphe écrite en vers français et placée dans un mur extérieur de l'église. C'est lui qui bénit, en 1691, nne cloche dont fut parrain Louis, duc d'Humières, et marraine, Thérèse de la Châstre, sa femme (4). D'après le comte d'Héri-

(1) Archives du Nord. Chambre des Comptes.

(2) Receuil. tom. IV p. 59. Bibl. d'Arras.

(3) Cahiers de centièmes. Archives du Pas-de-Calais.

(4) Voici l'inscription de cette cloche :
Très havst et pvissant Seignevr M. Lovis de Crevant dvc de Hvmières, pair, grand maistre et capitaine général de l'artillerie de France, chevalier des ordres dv roy, govvernevr général de la province de Flandre,

court, Andrieu d'Humières, mort en 1458, fut enterré dans cette église sans doute avec d'autres membres de sa famille ; rien n'y indique plus leur sépulture. Le doyen de Fillièvres résidait souvent dans cette paroisse : sous la Révolution on prit à l'église deux cloches pesant 1,633 livres, un calice avec sa patène, un porte-hostie, etc., et les 25 mesures de terres qu'elle possédait sur Œufs, etc. Monseigneur de Pressy institua la confrérie du Saint-Rosaire qui existe encore. On a dernièrement bâti près de la route une petite chapelle dédiée à saint Benoît Labre.

Le château est une importante construction, d'un côté en pierres, de l'autre mélangé de briques et pierres ; il date du dernier siècle (1), mais a été augmenté et embelli dans ces dernières années ; le parc est étendu et dessiné à l'anglaise. On y voit, dit-on, les traces d'un ancien château-fort.

Il existe aux archives du Pas-de-Calais un plan d'Humières dressé en l'an XIII pour le cadastre ; il est sans intérêt.

LIGNY-SAINT-FLOCHEL.

Legniacum, Lengiacum, Lenniacum, Lenniacum in Wandini campania, Laini, Laigny, Legny, Luigny, Leniacum, Ligniacum, Lignicum, Ligny en Vandelicampaigne, et *Vandelincampaigne* (XIIIe au XVIe siècle), *Ligny-Saint-Flochel* (XVIIe siècle).

Ce village est bâti sur un plateau fertile d'où partent trois petites vallées ; la flèche en pierre de son église et son élégant petit château de style *dit* Louis XIII, encadré dans la verdure de nombreuses plantations attirent les regards du voyageur qui

govvernevr particvlier des ville et citadelle de Lille, ville et châteav de Compiègne, général des armées de Sa Majesté, et très havte et pvissante dame Lovise-Antoinette-Thérèse de la Chastre, épovse dv D' seigneur maréchal-dvc. — I a y esté bénitte par maistre Philippe Wiprey, curé et doïen de hvmières l'an 1691.

Faitte en Dovay par Charles Blampain, le — D' — MDCLXXXXI.

(1) L'escalier porte la date de 1787.

parcourt la route de Saint-Pol à Arras. Autrefois au bout de la grande rue se trouvait une assez vaste place appelée *le Rietz* (1).

La population était de 228 habitants en 1698, de 312 en 1806, de 304 en 1881 avec 81 maisons. Deux hameaux dépendent de la commune : *la Belle-Epine* qui avait 13 habitants en 1858, et *Pont-Durand* avec 21. On y payait pour aides, en 1460, 12 livres et pour aides extraordinaires, en 1474, 40 livres. La contenance du territoire était, en 1569, de 998 mesures et 31 mesures de bois, en 1761, de 124 mesures de manoirs, 649 mesures de terres et de 14 mesures de bois. D'après le cadastre de 1836, la superficie du village est de 522 hectares 93, dont 40 hectares 34 en vergers et 32 hectares 42 en bois. On a défriché 3 bois qui se trouvaient à droite de la route en allant de Saint-Pol à Arras; deux appartenaient à M. d'Héricourt, le troisième s'appelait le *bois Hutin*. Le *bois de Roberval* était contigu au *bois dit Dessous le Château* faisant partie de celui d'Averdoingt. Lieux-dits : les *Burgiles*, la *Chapelle-de-Bailleul*, l'*Epinette*, la *Belle-Epine* (groupe de 2 ou 3 maisons sur la route nationale), la *Guinguette*, les *Chaudières*, le *Moulin-à-l'Huile*, le *Chemin-des-Corniaulx*, les *Robertsaux*, le *Cornet-Brûlant*, le *Cornet-Flipot*, la *Besace*, la *Haute-Sève*, le *Bois-de-la-Carnoie*, le *Bois-de-Ligny*. Il y a dans cette commune une station du chemin de fer d'Arras à St-Pol. Les registres de catholicité remontent à 1715. Ligny fit partie, en 1790, du canton de Monchy-Breton.

D'après M. Harbaville, ce village doit son nom (Ligny de Lignum bois) au voisinage des bois importants qui l'entouraient autrefois et dont une partie du côté d'Averdoingt subsiste encore, on y a ajouté au moyen âge Wandelicampagne qui signifie sans doute habitation de Wandin (2). Enfin, dans des temps plus modernes, il est devenu Ligny-Saint-Flochel (3), pour perpétuer

(1) Lambert. Puits artésien.

(2) D'après M. Ricouart. Ligny, Lingny vient de *Latiniacum* maison de Latinus.

(3) On sait peu de chose sur la vie de St-Flochel ou Flocel ou St-Flon : les uns en font un évêque d'Orléans martyrisé vers l'an 500; les autres

une tradition qui veut que ce saint ait été inhumé dans une pièce de terre de la commune. On l'appelle encore de nos jours *la Fosse-Flochel* et elle est située du côté de Roellecourt près d'un ravin et d'un bosquet presqu'entièrement défriché (1).

La plus ancienne charte où il soit question de ce village date du pontificat du pape Lucius III (1181-1185). C'est une bulle par laquelle il confirme l'église de Notre-Dame de Thérouanne dans la possession de l'autel de Ligny déjà associé à celui de Marquais « Altare de Linnii et de Markais » (2). Les titres de cette église relatent également à la fin du XIIe siècle, et sous l'évêque Didier les mêmes droits « redditus altaris quod Lenniacum in Wandini, campania, etc. » Bauduin, seigneur de Ligny vivait en 1238 ; il donna son consentement à la donation que fit au prieuré de

un jeune homme qui, sous Marc-Aurèle, par ordre de Valérien, mourut martyr à Autun ou Bayeux. On ne s'explique pas bien pourquoi on l'aurait enterré dans ce village, quoiqu'il en soit, on rapporte que lorsqu'il fut question d'exhumer ses restes pour en faire la translation solennelle dans une église des environs, on les déposa sur une voiture, mais les chevaux qui devaient la traîner ne voulurent jamais avancer, tant qu'on les dirigea vers Rœllecourt, Marquay, Ternas, ou Foufflin, mais qu'ils se mirent à marcher sans aucune difficulté et comme entraînés par une force irrésistible aussitôt qu'on les tourna du côté de Ligny. Cette tradition amena un pèlerinage pour la guérison des enfants dont la marche est retardée. La fête de St-Flochel se célèbre le 17 septembre.

(1) Plan de 1782. Archives du Pas-de-Calais.

(2) Le cartulaire de Thérouanne publié par la Société des antiquaires de la Morinie, contient plusieurs pièces où il est question de Ligny: 1° une charte de l'évêque Milon (1136) parle d'une terre possédée à Ligny par les chanoines de Thérouanne appelée *la culture de Sainte-Marie* « cum hospitibus ad eam pertinentibus » ; 2° une charte de l'évêque Adrien (1156) en parle egalement ; dans la pièce intitulée : De IX lectionibus in festis Sancti Livini et Sanctœ Catherinœ et de dono altaris de Laigny in Wandini campania (sans date 1170-1191) on lit· Notum sit tam eis qui supersunt quam eis qui futuri sunt et ad instrumentum et ad exemplum quoniam venerabilis Walterus, Flandrensium archidiaconus, volens nomen suum esse inter eos qui alios memores sui fecere merendo, capiensque et sanctos et mortales sibi obligare solemnitates sanctorum Livini videlicet martyris et Catherinœ virginis quod legerat memoriam sui facientibus veniam impetrasse, solempniter VIII lectionum agi, agens inter vivos in ecclesia morinensi instituit; pariterque post decessum, anniversarium suum recoli hoc pacto confirmavit. Ad hœc quippe procuranda, redditus altaris apud Lenniacum in Wandini campania constituti quos obtinuerat per manum venerabilis Desiderii morinorum episcopi, ei ecclesie resignans, ad vina ordinavit ; 3° le pape Alexandre, en 1179, reconnut les droits dont il vient d'être parlé. Dans la division des bénéfices de cet évêché, faite en 1254, on trouve le chanoine Jean Gentil, jouissant de revenus que son chapitre possédait à Ligny. Jean de Ligny était chanoine et official de l'église de Thérouanne.

Framecourt, Elisabeth, comtesse de Saint-Pol, d'une pièce de terre située à Ligny dite *le Champ-Troncoi* (1).

Ligny est une des communes du canton où il y avait autrefois le plus de fiefs. La seigneurie principale dépendit toujours de celle d'Averdoingt et passa de la famille d'Auxy à Jean de Bruges, époux de Marie d'Auxy (1490-1498), dont une fille qui devint la femme de Jacques de Luxembourg, chambellan de l'empereur, mort en 1530 sans postérité. Sa sœur, Françoise, apporta ce domaine à son mari, le comte d'Egmont (2). Quand Lamoral, comte d'Egmont, fut condamné à mort, en 1568, cette terre fut momentanément confisquée et administrée par le receveur des aides d'Artois ainsi que le moulin d'Averdoingt situé sur Ligny. La famille du comte rentra bientôt en possession de cette seigneurie qui arriva au duc de Luynes, par son mariage, en 1738, avec Nicole-Marie de Pignatelli d'Egmont, et appartint à ses descendants jusqu'à la Révolution.

Le domaine de Ligny, en 1569, consistait en une cense avec 12 mesures de manoirs, 150 mesures de terres, un petit bois, 4 mesures de manoirs amazés louées séparément et un terrage sur Marquais. En 1757, il n'y avait plus qu'un terrage de 217 livres de revenu, des censives, des droits seigneuriaux rapportant 63 livres par an et un moulin à blé.

Voici les autres principaux fiefs en 1475 : « Etienne Bertin tient de la terre d'Averdoing : un fief de deux mencaudées; un autre fief de trois mencaudées; un fief tenu de Robert Sarazin contenant trois mencaudées. Jean Ricart tient les fiefs suivants de la terre d'Averdoing : un fief de quatre mesures; un fief de six quartiers; un fief de cinq mesures de Sohier de Boisrobert; un fief de treize verges de Jean de Markais; un fief de neuf mesures du sieur d'Espinchain et un autre de sept mesures dudit sieur. Jeanne de Bon, veuve de Mathieu Truffier : un fief de trente huit mesures tenu d'Averdoing; un fief de six quartiers tenu du fief du Quesnel. Robert Landry : trois mesures tenus

(1) Archives de l'abbaye de Ham les-Lillers. Dépôt du Pas-de-Calais.
(2) Notice sur Auxy-le-Château par M. A. de Cardevacque.

d'Averdoing. Jacques Le Télier : un fief d'une mesure tenu d'Averdoing. Jean Le Parmentier dit Wardavoir : un fief d'un dîmeron tenu d'Averdoing. Robert Sarazin : trois fiefs tenus de Jean de Markais, seigneur dudit lieu ; deux autres fiefs tenus d'Epinchain ; un autre fief tenu de Jean Merchant. Gérard Vaillant dit Morel : un quartier tenu d'Averdoing. Jacques Tabary, prêtre (curé de Roellecourt), un fief de 40 s. tenu d'Averdoing. Colart Morel : un fief de 20 s. tenu d'Averdoing. Pierre de Pénin : un fief de trois boitelées tenu de Robert de Sarrazin à cause de sa terre de Bailleul-aux-Cornailles » (1).

Antoine de Canton, ayant sans doute suivi le parti des Français, le terrage qu'il possédait à Ligny fut confisqué par Charles-Quint, le 13 juin 1522, et donné à Nicolas de Beaumetz, en dédommagement des pertes qu'il avait subies. On confisqua à la même époque une maison occupée par Jeannet du Thilloy, moyennant 104 sous de fermage tenue de Colette Truffier.

En 1569, le sieur de Gantau, seigneur de Neuville-au-Cornet, avait un fief avec 5 mesures de manoirs, 120 mesures de terres et un petit bois. Ce domaine passa ensuite à la famille de Caverel. Autres propriétaires de Ligny : Renaut Wallart d'Arras, un manoir de 10 mesures amazé, 112 mesures de terres et 12 mesures de bois ; Jean de Sarton et consorts, une cense avec 13 mesures de manoirs et 152 mesures de terres ; Guillaume du Bietz, écuyer, ayant l'administration de Jehan Carrel, un manoir de 8 mesures amazé et 80 mesures de terres et « non des meilleures ; » le chapitre de Saint-Omer, remplaçant celui de Thérouanne, un terrage.

Pour se rendre compte des diverses possessions seigneuriales existantes à Ligny aux XVIIe et XVIIIe siècles, il est nécessaire de consulter un plan terrier de la seigneurie des comtes d'Egmont, dressé par Bernard Cuvillier, arpenteur à Maizières, en

(1) Fiefs du comté de St-Pol folios 28, 29, 38, 39, 40, 46, 50, 58, 75, 84, 87. Archives du Nord.

1782 (1). Aucun fief n'était bien important; la plupart des terres étant tenues en coteries du seigneur principal. Neuf fiefs sont indiqués :

1° Ligny, dont nous avons déjà parlé, était possédée à la fin du XVIe siècle par Alexandre Wallart; il passa à son fils Jean et à son petit-fils Antoine, écuyer, sieur d'Incourt. Celui-ci eut pour héritière sa sœur Louise-Catherine, qui épousa Blaise Palisot, chevalier, maître d'hôtel du roi, dont un fils, Philippe-François, baron d'Athies, seigneur d'Incourt, Warluzel, Ligny-St-Flochel, etc., lequel laissa cette dernière seigneurie à sa fille Barbe-Françoise, qui épousa Pierre de la Rue, chevalier, sieur de la Grange, capitaine au régiment de Provence en 1713; Antoine-Angélique de Pons-Bourneuf, ayant pris pour femme Marie-Barbe de la Rue, en devint possesseur en 1745. Nous croyons qu'il la vendit vers 1770, à Alexandre-Philippe Palisot, chanoine d'Arras, seigneur d'Incourt. Elle comprenait le *fief du bois Hutin*, et une ferme avec 15 mesures de manoirs, 14 mesures de bois et 83 mesures de terre. Par contrat du 4 septembre 1783 et 10 août 1784, M. Boussemart de Thiennes acheta du chanoine Palisot d'Incourt cette seigneurie vicomtière dont dépendait trois arrière-fiefs, tenus d'Averdoingt en franche vassalerie; les deux premiers à 60 sols parisis de relief, moitié cambellage et aides pareils au relief; le troisième à 7 sols 6 deniers pour relief, moitié cambellage et aide pareil au relief. Le propriétaire du fief principal avait seul le droit de colombier.

2° *Le Fief du bois Hutin* était comme le précédent une seigneurie vicomtière relevant à plein lige du château d'Averdoingt, à 60 sols parisis de relief, moitié cambellage et aide pareil. Philippe Palisot de Beauvois, sieur de Ficheux, Bélacordel, etc., la possédait en 1680. Louis-Robert Hanon ayant épousé Marie-Madelaine Palisot de Beauvois, en devint propriétaire; après lui, Ambroise Palisot d'Incourt l'acheta vers 1724.

(1) Archives du Pas-de-Calais. Il n'y a pas de répertoire. M. Bouttemy, propriétaire et maire à Ligny nous a donné aussi à ce sujet d'utiles renseignements. Depuis il a publié dans l'Abeille de la Ternoise une intéressante notice sur Ligny-St-Flochel, etc.

Son fils François en hérita en 1747, et le garda jusqu'en 1763, où il le vendit au chanoine Palisot, qui lui-même l'aliéna en 1783 et 1784 au profit de M. Boussemart de Thiennes. Huit fiefs dépendaient de cette seigneurie.

3° *Le fief de Corbelmont*, dont nous avons déjà parlé comme passé à la famille de Caverel, arriva par héritage à Marie-Anne de Hauteclocque, qui le porta à son mari Jean de Créquy, vicomte de Langle, d'où il arriva en 1686 par mariage dans la famille de Carpentin, et par retrait lignager dans celle de Coupigny, qui le possédait encore en 1780. Il se composait alors d'une ferme avec 14 mesures de manoirs et 90 mesures de terres. C'est la dernière des seigneuries vicomtières de la commune. Il y avait encore un fief au prieur de Ligny-sur-Canche, un autre qui passa du prieuré de Baillelet-en-Roellecourt à l'abbaye de Samer avec 41 mesures de terres; un autre au chapitre de Boulogne; un autre au prince de Salm.

4° *Le fief de Layens*, entre Ligny et Marquais, appartenait à M. de Gargan, en 1730, par suite de son mariage avec Mlle de Runes. Il en sortit en 1759 à la mort de cette dame et arriva à M. de Crény. Le sieur Nicolas Brun avait en 1757 un fief et un droit de dîme de 80 livres de revenu. Les La Viefville, par héritage de la famille de Runes, possédaient, avant 1757, un fief et un droit de dîme de 80 livres de revenu, une ferme avec 23 mesures de manoirs, 168 mesures de terres, 7 mesures et demie de bois, un terrage, et 2 petits fiefs valant 48 livres, le tout rapporportant par an 1798 livres. L'église d'Averdoingt avait 9 mesures de terres, les Religieuses Noires et les Carmes de Saint-Pol quelque bien.

5° *Le bois de la Carnoye* ou de la *Cardonoye*, était un fief qui dépendait de Ligny et contenait, au XVIIIe siècle, 80 mesures. Dans un autre bois, à l'opposite, dit le P. Ignace, appelé le *bois de Ganteau*, il se passa un tragique évènement (1).

(1) En voici le récit emprunté aux archives du Conseil d'Artois : Antoini de Rune, écuyer, sieur de Marquay et demeurant audit lieu, se rendit le 27 octobre 1700 vers midi à son bois, pour y faire la vente de taillis. Il avait l'épée au côté et une canne à la main. Il était accompagné de son garde et sergent François Vasseur et son fils âgé de 12 ans, armé d'un petit

Voici quelques détails sur les faits de guerre qui eurent lieu à Ligny :

L'année suivante, les mêmes alliés campèrent trois semaines dans les environs de Ligny et commirent une foule d'excès.

Sans doute à cause de sa misère, ce village fut dégrevé d'impôts en 1405 ; en effet, nous trouvons une attestation de Pierre de Dours, collecteur de Waudelin-Campaigne « qui est tenue et sujette de M. le comte de Saint-Pol, que pour le fait de l'ayde du mariage de Monseigneur le comte de Rethel, naguère accordée au pays d'Artois, les habitants de ladite ville n'ont aucune chose paiée mais en ont estés tenus paisibles par Jehan de Pressy, receveur dudit ayde, 14 décembre 1405 (1). »

fusil pour tuer les oiseaux. Le sieur de..... seigneur de Bailleul-aux-Cornailles et Monchy-Breton, habitait une commune voisine et était en procès avec le sieur de Rune pour ce bois, sans doute à cause de la chasse. Il se livrait à cet exercice ce jour-là avec deux de ses amis, son valet, Lafontaine, Lepiètre, son sergent, Jacques Briffault, autre sergent, un maréchal-ferrant de Bailleul nommé Goudemetz. Le dernier avait un bâton, les autres des fusils. Ils vinrent trouver le sieur de Rune dans son bois et sans doute après une vive discussion le sieur de..... cria qu'il le fallait traiter à coups de bourade, ce qu'un de ses compagnons se mit à faire, le sieur de Rune recula d'un pas et saisit le fusil de son fils en s'écriant : « comment, messieurs, à coups de bourades » Il n'avait pas fini de parler que 4 à cinq coups de fusils partirent à bout portant et il reçut 3 blessures dont une au cœur ; il recula de deux ou trois pas et tomba mort... Son garde reçut à la tête un coup de fusil chargé de menu plomb. Une partie de la charge frappa le jeune de Rune et lui fit une fracture au bras droit et des contusions au visage; il resta comme mort. D'après un préjugé qui existe encore de nos jours on laissa le sieur de Rune étendu par terre jusqu'à ce que les officiers du Conseil d'Artois furent venus constater son décès et eurent fait transporter son corps au château d'Averdoingt. La place où il avait été tiré relevant de cette seigneurie, Madeleine de Rune, femme du défunt, porta plainte, les hommes de fiefs ordonnèrent l'arrestation des coupables, mais ils avaient pris la fuite. Le Conseil d'Artois les jugea par coutumace et les accusés n'ayant pas produit leurs moyens de défense furent condamnés à 12000 livres de dommages et intérêts et à être rompus vifs au lieu ordinaire. Ce qui s'exécuta par effigie le 31 janvier 1701. Nous ignorons si les condamnés firent réformer ce jugement. Le jeune de Rune guérit, mais s'étant rendu près du même bois, il voulut se servir de son fusil pour monter sur un arbre ; le coup partit et le frappa en pleine poitrine, ce qui causa sa mort. Il avait, dit le P. Ignace (recueil tom II f° 221. bibl. d'Arras) quatre sœurs : l'aînée épousa M. de la Viefville, mort en 1737, lieutenant de roi et commandant de St-Venant ; la seconde épousa M. de Preudhomme d'Ailly, seigneur d'Hannescamps ; la troisième fut religieuse aux Augustines d'Arras.; la quatrième eut pour mari M. de Gargan, dont un fils qui hérita de la seigneurie de Marquais de son aïeul maternel et du fief de Layens dont nous avons parlé plus haut. Cette descendance n'est pas admise par certains généalogistes.

(1) Archives du Nord. Chambre des comptes.

En 1536, la garnison de Saint-Pol vint piller cette commune. Lors de la prise et de la reprise de cette ville, les Français et les Allemands logèrent à Ligny, non sans dommage pour le pays. Le village devait pour aides arriérées 125 livres 8 sous. En 1546, le pillage recommença malgré une sauvegarde accordée ; les routes furent défoncées par le passage des gens de guerre, etc.

Août 1710. — Durant le siége de Béthune, l'aîle gauche du prince Eugène alla fourrager vers Barly, où était campé le maréchal de Villars. Il n'avait qu'une garde de 500 chevaux et de 1,000 fantassins danois et hessois. Villars qui en avait été averti la nuit précédente, détacha 30 escadrons et fit attaquer les fourrageurs. Il se trouva à l'action, lorsque 4 escadrons de carabiniers attaquèrent les 500 cavaliers du prince Eugène; d'autres s'avançaient pour les envelopper. La cavalerie des alliés plia d'abord. Les fourrageurs la joignirent et repoussèrent les Français. Ceux-ci grossissant, se raillièrent et contraignirent les alliés de se retirer à leur tour. Leur retraite se fit en bon ordre jusqu'au village de Ligny-Saint-Flochel. Ils envoyèrent avertir au camp de leur situation. Villars avança en personne; il fit environner ce poste, somma l'infanterie de se rendre et, sur son refus, il fit mettre pied à terre à ses cavaliers pour la forcer. Les troupes de Hesse les reçurent avec tant de bravoure, qu'elles les mirent en désordre. Le piquet du prince Eugène s'avança, et le prince y alla en personne avec sa cavalerie. Alors Villars se retira, pour éviter un combat général. Il y perdit un colonel, 20 officiers et 300 soldats prisonniers. Il y eut beaucoup de monde tué de part et d'autre (1).

L'église de Ligny est sous le vocable de saint Flochel ; la collation appartenait au chapitre de Boulogne, la grande dîme à celui d'Ypres, par suite d'un partage entre ces deux diocèses, après la destruction de Thérouanne, dont le chapitre possédait, comme nous l'avons vu plus haut, la collation et la dîme. Il existait dans cette paroisse, depuis 1751, une confrérie du Saint-

(1) P. Ignace. Suppl. f° 653. Bibl. d'Arras.

Sacrement, érigée par Mgr de Pressy, sur la demande du curé, M. Goullart (1). En 1569, le presbytère et l'église étaient bâtis tous deux sur une demi-mesure, et cette dernière avait en plus 5 quartiers de manoirs et 8 mesures de terres sur la commune, dont 7 lui provenant d'une donation faite par Philippe de Chelers et Gabrielle Quidet, sa femme. On les recommandait autrefois chaque dimanche au prône. Nous pensons que leur pierre tombale existe encore dans l'église de Marqnais. Catherine Tetelain fut aussi une des bienfaitrices de la paroisse. Le patronage de saint Flochel, procurait à la fabrique une dîme de 144 livres de revenu; malgré cela elle était pauvre en objets servant au culte. Le curé était à la portion congrue de 300 livres, il renonça en 1667 et 1780 à sa part dans la dîme. Messieurs de Saint-Vaast étaient aussi décimateurs.

Lors de la constitution civile du clergé, le curé J.-B. Poillion, refusa le serment, et en 1792 partit pour l'émigration. Il fut remplacé par l'ex-bénédictin Luc Cathelain, prêtre assermenté (2). Celui-ci exerça en même temps les fonctions de curé et de maire. Ses administrés étaient peu partisans des idées nouvelles; vingt-neuf jeunes gens de Ligny délivrèrent dans le bois de Baillelet le P. Théodore Carpentier de Dunkerque, qu'on avait arrêté baptisant dans une maison de Saint-Pol, et qu'on conduisait à Arras pour être sans doute envoyé au Tribunal révolutionnaire. L'église à cette époque fut dépouillée de ses terres, de deux cloches pesant 900 livres et d'une clochette de 18 livres. La plus grosse cloche put être conservée (3). Puis le mobilier fut vendu, le carrelage enlevé, les objets d'or et d'argent envoyés au District, les boiseries et les statues brûlées dans le cimetière. L'édi-

(1) Les Statuts étaient encore conservés en 1839. (Note du curé de cette époque).

(2) Plus tard il rétracta son serment.

(3) Voici l'inscription de cette cloche : « L'an 1716 j'ai été bénit par maître Jacques Bellèvre, curé dudit Ligny, et nommée Procope-Marie par M. Guislain Dambrines, lieutenant général des baronies d'Aubigny, au nom de très illustre prince, Messire Procope-Marie d'Egmont Pignatelli, comte d'Egmont, né duc de Gueldres, prince de Gavre et du St-Empire, seigneur de Ligny-de-St-Flochel et de cette église, et par dame Marie-Ansart, dame d'Angres. »

fice, après avoir servi quatre mois d'atelier pour faire du salpêtre puis de salle d'amusement aux enfants, fut vendu en 1799; la commune put la racheter ainsi que le presbytère, et par là fut conservé un monument qui offre des sujets d'études historiques et archéologiques (1). Il paraît appartenir au XVe et XVIe siècle. On y voit les dates de 1477, 1482, 1496, 1500, 1578, 1600. Elles indiquent sans doute l'époque des divers travaux. Le chœur fut reconstruit en 1719, par Antoine Delione aux frais des moines de Fléchinelle, dont il était le supérieur. Le bénitier porte la date de 1630, mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la tour qu'on a récemment reconstruite. Elle est de forme octogone, soutenue par des contreforts et ornée de clochetons, de pinacles, de dais, de niches, soutenus par des anges portant un écusson d'un joli travail, mais ayant beaucoup souffert. Cette tour se termine par une plate-forme qu'entoure un mur d'appui supporté par des modillons en forme de machicoulis et au bas duquel court un cordon délicatement sculpté. Sur cette plate-forme repose une flèche octogone en pierre, de forme élégante. La porte de la tour est ogivale, assez élevée, avec des moulures, choux frisés, salamandres. Un écusson sert de clé de voûte; un autre, brisé en partie, est au-dessus de l'entrée (2).

Les armes des Caverel, aussi possesseurs d'une seigneurie à Ligny, se trouvent, dit-on, sur un mur latéral; ils portaient : *d'argent au chevron de sinople accompagné de trois feuilles de gueules.* Il est probable que cette tour, avec ses meurtrières et ses machicoulis, servait de refuge en temps de guerre; ceci expliquerait l'existence d'une chambre avec cheminée qui se trouve au-dessus

(1) La plupart des détails qui vont suivre sont extraits de mémoires inédits communiqués à la commission départementale des antiquités du Pas-de-Calais.

(2) C'est peut-être le blason de Charles comte d'Egmont, seigneur principal de Ligny, prince de Gavres, chevalier de la Toison d'or en 1614, qui épousa Marie de Lens. Il avait pour armes *écartelé 1 et 4 d'or au chevron de gueules*, au 2e et 3e *d'argent à 2 fasces bretessées et contrebretessées de gueules, avec 2 griffons pour supports, le haume torsé au tiers, avec les lambrequins aux émaux de l'écu, cimier une pomme de pin de sable, entouré du collier de la Toison d'or.* On ne distingue guère sur l'écusson que le collier de la Toison d'or et les deux griffons tenant une bannière sur laquelle il y a un sanglier passant.

du porche. Elle est voûtée en ogives et on y a déposé un groupe en bois assez ancien, représentant le couronnement de la sainte Vierge. Le Père Eternel, ayant sur la tête sa triple couronne ou tiare orientale, devenu le signe de la papauté, place de sa main gauche une couronne sur la tête de Marie, tandis que Jésus-Christ, son fils, la soutient de sa main droite. C'est un large bandeau circulaire orné de feuilles trèflées. Ce travail est exécuté en plein cœur de chêne, par un ciseau assez habile. La pose un peu raide des personnages et la tiare qui couvre la tête de Dieu le père, donnent à l'exécution de ce groupe une assez haute antiquité, mais la régularité des traits de leur figure jointe à la facilité des contours et au moelleux des draperies ne permettent guère de la faire remonter au-delà de la fin du XVe siècle. Le groupe qui devait former un carré d'environ 80 centimètres en tous sens, eut offert plus d'intérêt s'il n'avait été l'objet d'une horrible mutilation dont la cause est ignorée. On ne voit plus de l'effigie de Dieu le Fils que la main qui soutient la couronne, le reste avait été séparé du tronc auquel il tenait à l'aide de chevilles.

Un autre objet intéressant à étudier, est une ancienne chasuble conservée dans la sacristie et appartenant au XVIIe siècle d'après sa forme, la nature et le style de ses ornements. Le fond est en velours cramoisi et sa conservation fait croire qu'il est plus moderne que la chasuble. La croix est en broderie à la main, en fils de soie et d'or généralement bien conservés, l'ornementation indique le style de la renaissance : chaque face est divisée en trois cases séparées par des bandes transversales, les unes simples, les autres à denticules. La partie principale de la chasuble représente le Christ en croix et les deux saintes femmes pleurant sa mort au pied du Calvaire. Le devant offre dans la case du bas une figure symbolique : c'est la Religion armée d'une croix et foulant aux pieds le dragon. La case du milieu représente saint François d'Assise avec son habit de bure, sa ceinture, sa corde nouée et les stigmates parfaitement marquées. Peut-être cet ornement provient-il d'un couvent de Franciscains. Le sujet de la case supérieure ne se reconnait pas aussi

bien à cause du mauvais état de cette partie de la chasuble. On croit y voir la sainte Vierge tenant dans ses bras l'Enfant-Jésus qui joue avec saint Jean-Baptiste. La traverse de la Croix offre à chacune de ses extrémités une espèce de marquetterie ou damier qui n'a rien que de fort ordinaire. M. de Linas a reproduit ces médaillons pour le comité archéologique de Paris.

Le grand autel, la balustrade, les boiseries du chœur et l'autel de saint Flochel, ont été placés, par Guislain Dussaussoy, menuisier à Maizières, et par les soins et sous la surveillance de M. F.-L. Cathelain, né à Ligny, ancien religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur à Caen, maire de la commune, et de M. L.-N. Hérissart, curé de la paroisse, année 1806 (1). Ils proviennent, ainsi que les stalles, de l'abbaye du Mont-Saint-Eloy.

LINZEUX.

Letsales, *Leutsales* (IXe siècle), *Linanriæ*, *Lisin*, *Lizin*, *Linzi* (XIe siècle), *Linseul*, *Linseus*, *Lenceus*, *Lenzeulx* (XIIIe siècle), *Lenseus*, *Lenzeus*, *Lenzels* (XVe siècle). *Linseul* (XVIIe siècle), vient, d'après M. Ricouart, *de Letorum Sala* le plaid ou la maison des Lètes. Ce village est bâti partie sur un plateau, partie sur la pente d'un coteau ; aussi son territoire est-il assez accidenté dans sa partie nord-est. Cependant il est en général argileux et fertile. Le ter-

(1) Voici d'après le registre aux mariages de la commune la description de l'ancienne ornementation : « L'an 1719, le chœur de cette église, la table d'autel, le beau tabernacle doré avec les figures tant des anges au côté de l'autel, que des docteurs, des apôtres et la décoration de la chapelle de la Sainte-Vierge aussi bien que la figure de la Sainte-Vierge portative à la procession, celle de St-Joseph, ornement d'autel de ladite chapelle dont l'autel fut aussi posé et autres décorations et ornements ont éte faits et travaillés et donnés gratuitement par les hermittes de Fléchinelle aux soins de..... frère Antoine-Léon de la ditte hermittage qui a fait le tout pour la plus grande gloire de Dieu et en reconnaissance, quoique natif d'Averdoingt, de son élevation en cest lieu, je prie mon successeur en apprenant sa mort de lui dire un service ainsi que je me suis engagé par reconnaissance. Signé : Bellèvre, curé de Ligny. »

ritoire contenait, en 1761, 129 mesures de manoirs et 910 mesures de terres ; d'après le cadastre de 1836, il a 471 hectares 45.50 dont 57 hectares 64.15 en jardins et pâtures. Nous voyons parmi les lieux-dits : la *Canonnée*(rue), le *Chartrel*, la *Chapelle*, le *Fossé-Roussette*, les *Fossés-Potiers*, les *Molinaux*, le *bois Delcourt*, le *bois des Luciets*. On comptait, en 1469, 33 feux ; en 1881, 95 maisons. La population s'élevait en 1698 à 128 habitants, en 1806 à 348, en 1881 à 331. Le village payait pour aides, en 1535, 18 livres, et pour aides extraordinaires en 1474 40 livres. La commune a 15 ares de biens communaux. Ses registres de catholicité remontent à 1714. Les archives de la fabrique sont les plus riches du canton ; elles contiennent des documents assez complets sur les anciennes possessions et les anciens revenus de l'église. Linzeux fit partie en 1790 du canton de Framecourt.

Linzeux était enclavé dans le bailliage d'Hesdin « de sorte que les habitants tiennent bien 300 mesures de terres labourables audit bailliage tant du terroir de Fillièvres que du terroir de Villeman » (1). M. Harbaville croit que c'est le village dont parle Malbrancq sous le nom de *Linariœ* comme mentionné dans un diplôme de Charlemagne de 806, relatif à une donation faite par sainte Isbergue à Saint-Denis. Les comtes d'Hesdin donnèrent à l'abbaye d'Auchy : « De Lizin una Gerba de Budza. » Cette donation fut confirmée, en 1079, par une charte de l'évêque de Thérouanne.

Le chapitre de cette ville était depuis longtemps seigneur du clocher et de la moitié du village (2), à charge de certaines redevances. En effet, on lit dans un terrier de l'abbaye de Dammartin à la date de 1480 : « Doyen et chapitre de Notre-Dame de Tervane nous doibvent chacun an au terme de la Saint-Adrien deux muys de bon bled, mesure de Hesdin, prins par nous en la ville de Linzeux, là où il nous est par eulx assigné. — Modo :

(1) Ceci est copié dans les registres aux naissances de la commune.
(2) Impositions d'Artois en 1537. Archives nationales.

les chanoines Graduez affectez transferez de Thérouanne en la cathédrale d'Ypres. » (1) On voit qu'après la destruction de Thérouanne son chapitre fut remplacé par celui de Saint-Martin d'Ypres Quant aux droits sur cette commune, ils rapportaient. en 1757, 198 livres en censives, 16 livres en droits seigeuriaux plus un terrage et le revenu de 6 mesures et demie de terres, (leur domaine n'était pas important), en tout un produit annuel de 913 livres. En 1569, l'abbaye d'Auchy-les-Moines y était propriétaire du *fief des Grands-Sarts* qui séparait la commune de Linzeux de celle de Fillièvres, était borné de l'autre côté par le bois du Hermet et le territoire de Willeman et rapportait 38 livres, 11 sous 3 deniers (2). En 1757, la Pauvreté d'Arras possédait la seconde seigneurie avec droits seigneuriaux, demi-terrage, le tout d'un produit de 610 livres, mais, en fait de domaine, il n'y avait qu'un petit manoir en plus. L'abbaye de Cércamps et M. de Salperwick, marquis de Grigny, avaient de petits fiefs. Voici quelques autres propriétaires. En 1569: M. Herry de Heurroy, maison avec 7 mesures de prés et jardin et 80 mesures de terres; Guillaume de Jupienne, écuyer, à cause de demoiselle Françoise de Hestrus, sa femme, une maison avec 6 mesures et demi de manoirs et 120 mesures de terres sur Linzeux et environs. En 1757 : les

(2) A la fin du XIIe siècle, Henri Costar, *advocatus*, donna à l'église de Thérouanne ses possessions de Linzeux, une charte de l'évêque Milon de 1136, indique Ernulfus Tireas, comme ayant donné pour le repos de son âme et ceux de ses fils un *hospites* à Linzels aux mêmes chanoines (cartulaire de Thérouanne) un acte de 1155-1157 indique aussi un hospites, mediatatim quadrantis, et une dime que Adam leur avait rendue (id). Mathieu de Squerde, chevalier, et sa femme Mabile vendirent et donnèrent au chapitre tous leurs droits de dîmes et autres à Linzeux vers 1209, dans la division des bénéfices en 1251, le chanoine Calumpna eut les droits de Linzeux. Dans les archives de ce chapitre, on voyait à la bourse des obits : « Cy sont les terres de Linzeux qui sont en la main de mess. doyen et capitle de Thérouanne, par deffault de relief en l'an de grâce 1431. » Dans un autre titre : s'ensievent les rentes appartenants à mess. doyen et Capitle de Thérouanne, de leur terre et seigneurie de Linzeux pour l'an de grâce 1431 cy après, désignées et déclairées par Baldin Houroye et Pierre Thorel, bailleu et hommes de messeigneurs du Capitle. » etc. Voir dans le cartulaire de Thérouanne, publié par les antiquaires de la Morinie, les actes relatifs à Henri de Costar (sans date vers 1185 et 1187) et à l'autel et à la dîme etc., de Linzeux acquises de Mathieu de Squerde et de sa femme (page 6 et 9).

(1) Les archives de l'abbaye d'Auchy (dépot du Pas-de-Calais) contiennent un plan de ce fief.

sœurs grises et noires de Saint-Pol, le séminaire, Notre-Dame à Douai, le seigneur de Hauteclocque y avaient quelque bien. En 1780, M. de Cremenil possédait une ferme avec 10 mesures de manoirs et 83 mesures de terres, M. de Percheval une autre avec 4 mesures de manoirs et 80 mesures de terres, MM. Cauwet et Guffroy d'autres petites censes.

Linzeux n'échappa pas aux dévastations guerrières du moyen âge; ainsi on voit dans le compte de Pierre de Saisy de 1474 « la ville de Linzeux dont recepte est faite ci-dessus de 40 frans, en ladicte ville sollait avoir 28 maisons dont en a esté bruslé VI qui paiaient pour une seule ayde 4 frans 10 sous. » L'église sans doute fut aussi détruite et on utilisa à Saint-Pol les matériaux, puisqu'on lit dans un compte de 1417 : « Maçonnerie, charpente, etc., pour la reconstruction de la Halle. Pour avoir mis en œuvre sur les nœfvez chambres de la porte du Chastel de Saint-Pol III M IIII xx XVI l. de plonc, venus tant de l'église de Lenseux et de Saint-Omer par Caisin de le Tour comme de ce qui fut recueilli après le feu de meschief advenu à Sainct-Pol. Et est assavoir que ledit plombier avoit receu de Caisin de le Tour IIII xx XV l. de fin estain de quoy il a estamé et soudé le plonc des susdit XXI l. IIII s VIII d. » Enfin, dans les impositions d'Artois de 1537 on lit encore que le village fut pillé, mis à rançon, brûlé en partie et que les habitants n'y purent rentrer qu'au mois d'août 1537. Les bandes Italiennes et Piémontaises de la garnison d'Hesdin leur firent beaucoup de mal vers 1544.

Linzeux était autrefois paroisse avec Blangermont pour annexe. La dîme appartenait aux chanoines d'Ypres et à la pauvreté d'Arras qui se partageaient la seigneurie. Le presbytère était bâti sur 8 à 9 verges et l'église sur 10 à 12. On lui prit sous la Révolution 18 mesures de terres qu'elle possédait sur la commune (1) et deux cloches pesant 618 livres. Elle servit alors à faire du salpêtre et ne fut pas vendue. Cette édifice sous le vocable de Notre-Dame date du XVIIe siècle; la tour est carrée,

(1) Note du curé.

en pierre, soutenue par des contreforts. Un nouvel autel dédié à la Sainte Vierge et dans le style gothique est d'un joli travail. Il existe dans la paroisse une confrérie de Notre-Dame auxiliatrice érigée en 1834.

Jean de Linzeux, prêtre était receveur des obits de Saint-Martin d'Hesdin, en 1376, Monsieur Demay a décrit son sceau où se trouvait gravé un bélier. Au XVIIIe siècle, M. Heus, curé de Linzeux, paraît avoir été un prêtre aussi modeste que dévoué au bien (1).

Il existe aux Archives du Pas-de-Calais un plan de cette commune levé en l'an XIII pour la confection du cadastre, il présente peu d'intérêt; il n'y avait plus alors qu'un petit bois du côté de Blangermont.

MAISNIL

Mesnilio (1275), *Manilium*, *Maisnilium*, *Maisnil-en-Ternois*, *Le Maisnil*. Le Mansionile ou le Maisnil, vient du mot *manilium* ou *maisnilium* qui, en basse latinité, signifie maison ou habitation. Ce village assez boisé, n'a de remarquable qu'une grande

(1) En effet, on lit dans la chronique manuscrite de St-André-au-Bois par Antoine Boubert 36e abbé de ce monastère : « Le 10 janvier 1710, maître Philippe Heus, chanoine d'Hesdin cy devant curé de Linzeux, et depuis agrégé à nostre communauté, mourut dans le séminaire d'Hesdin âgé d'environ 65 ans. Il s'était acquitté avec un zèle infatigable de son office de curé, ne s'occupant que des œuvres de charité, à placer les filles, à faire étudier les garçons, etc. Ne pouvant plus entendre les confessions à cause de sa surdité il vint en 1694 demander l'habit de St-Norbert, abandonnant les 100 livres de pension qu'il s'était réservées sur sa cure de Linzeux. Après avoir édifié ici pendant sept à huit mois, il sortit pour aller demeurer au séminaire d'Hesdin, à la sollicitation de Madame de Limarre qui lui avait obtenu un canonicat de Monseigneur de St-Omer. Pendant 14 ans qu'il y demeura, il a toujours été le premier à l'église paroissiale pour y faire la prière aux pauvres et les catéchiser ; de là, il visitait les malades et les prisonniers. Tout le jour, il était occupé dans des exercices de piété et de charité qu'il continua de faire jusqu'à sa mort. Tous les ans il venait faire une visite à St-André. »

place plantée de tilleuls qui sert de jeu de paume. Son territoire uni et fertile contenait, en 1761, 110 mesures de manoirs et 551 mesures de terre, et d'après le cadastre de 1836, 434 hectares 7 ares, dont 58 hectares 88.65 en pâtures, vergers et jardins. Parmi les lieux dits nous voyons : *le Pacquet d'Hesdin*, *le Chemin des Marquerois*, *la Savonnière*. La population était en 1698, de 82 habitants, en 1806 de 207, en 1881, de 275. Il y avait en 1469, 33 feux, en 1881, 63 maisons. On payait pour aides, en 1460, 10 livres, et pour aides extraordinaires, en 1473, 16 livres, 10 sous, 8 deniers. Deux hameaux dépendent de ce village, *Ocoche* et *Tachincourt*; quelques maisons isolées portent le nom de *Vert-Tilleul* (1). Les registres de catholicité remontent à 1694. Maisnil fit partie en 1790 du canton de Magnicourt.

Maisnil était une des quatre pairies de Rollancourt. Les comtes de Saint-Pol firent un accord avec le chapitre de Saint-Sauveur, au sujet du moulin de Maisnil (1201-1202) (2). On rencontre souvent dans les chartes les noms de seigneurs de Maisnil, mais comme plusieurs villages s'appellent ainsi, il est assez difficile de savoir s'ils appartiennent à celui-ci. Nous le croyons pour Robert de Maisnil qui figure comme témoin dans un acte donné à Lucheux en mars 1201, pour Raymond, abbé de Saint-Vaast, accordant certains priviléges au village d'Estrée-Wamain et condamnant certaines exactions et usurpations commises par les comtes de Saint-Pol (3). Il parut aussi dans une charte de l'abbaye de Saint-Eloy (4). On peut douter que le sire de Maisnil, chevalier, cité par Roger comme ayant assisté avec six écuyers à la journée de Saint-Omer et plusieurs autres seigneurs de ce nom dont parle le Carpentier, aient eu des rapports avec le village du comté

(1) En 1858, la population de Tachincourt était de 42 habitants, celle d'Ocoche de 38, celle du Vert-Tilleul de 9.

(2) Cet acte est reproduit dans l'histoire de la maison de Chatillon, par Duchêne. page 34, dans l'histoire des comtes de Saint-Pol, par Turpin, page 91, et dans le Cartulaire de Notre-Dame de Thérouanne, page 82.

(3) Le *Puits Artésien* a donné cette charte. Année 1859, p. 158.

(4) Voir *Histoire de l'Abbaye de Saint-Eloy*, par M. de Cardevacque; pièces justificatives.

de Saint-Pol. D'après dom Le Pez, Nicole, dame du Maisnil, Belval, Troisvaux, etc., apporta par mariage la terre du Maisnil à son mari Bauduin, chevalier, seigneur de Souastre, Monchy, etc. Elle fonda avec son époux, une chapelle castrale dans ce village en 1318. Leurs descendants, les de Bonnières de Souastre, restèrent en possession de cette seigneurie jusqu'à la Révolution. Ce qui est certain, c'est que la famille de Bonnières de Souastre était seigneur de Maisnil dès le XIVe siècle. Aussi, voit-on indiqué sur les anciennes cartes d'Artois, une route unissant Souastre près Pas avec Maisnil, et portant le nom de chemin de Maisnil à Souastre (1). En 1474, Jehan de Bonnières, chevalier, était possesseur de la terre de Maisnil (elle valait alors 180 livres de revenu), mais il ne devait en jouir que jusqu'à la mort de sa femme ; puis elle devait passer à son fils Philippe, seigneur de La Thieulloye. Hugues de Mons avait alors un fief de 20 mesures, tenu du seigneur principal. Adrien de Herlin, demeurant à Cambrai, possédait un domaine, et Pierre Blass, avocat postulant au conseil d'Artois, une ferme avec 8 mesures de manoirs et 84 mesures de terre; Gilles de Saulty, une ferme avec 14 mesures de manoirs et 72 mesures de terre. Jean d'Amiens, lieutenant de la principauté de Croisettes, avait acheté en 1693, de Charles de Moncheaux, un fief à Maisnil, tenu de la seigneurie principale (2). Ce domaine passa par héritage à la famille Prevost de Brebières. Au XVIIIe siècle, il se composait d'une ferme avec 11 mesures de manoirs et 135 mesures de terre.

Le domaine principal appartint quelque temps, au XVIe siècle, à Madame d'Halluin, veuve de Monsieur de Bonnières de Souastre, comme ayant la garde noble de Charles de Bonnières, son fils mineur; il consistait alors en une maison et une cense avec 14 mesures de manoirs, des terres, 40 mesures de bois, un terrage, etc. (3). En 1757, il se composait d'une ferme avec 11

(1) M. Lambert, *Puits Artésien*.

(2) Jean d'Amiens fut enterré dans l'église de Maisnil. Cette famille avait des armoiries.

(3) Dom Le Pez (manuscrit 333, p. 535. Bibl. d'Arras) donne un dénombrement de la terre et seigneurie du Maisnil en 1563.

mesures de manoirs, 100 mesures de terre, 24 mesures de bois, des droits seigneuriaux et un terrage de 220 livres, en tout un revenu de 1123 livres. Le propriétaire, en 1781, était un puissant seigneur, Messire Adrien, duc de Guînes, comte de Souastre, marquis de Villers-Brûlin, vicomte de Rimboval, vicomte et châtelain de Lens, *pair et châtelain de Maisnil*, seigneur d'Agny, Noves, Noulettes, Petit-Berlettes, Cattines, Hinges, Locon, Illies, Hénu, Pommier, Bailleulmont, Hannescamps et autres lieux, chevalier des ordres du roi, lieutenant général de ses armées et précédemment son ambassadeur auprès de Sa Majesté Britannique, gouverneur de l'Artois, etc.

Au milieu du XVIIIe siècle nous voyons encore parmi les principaux propriétaires, M. de Campagne, ferme avec 12 mesures de manoirs et 66 mesures de terres, passée vers 1780 au sieur de Quilen. Les carmes de Saint-Pol avaient à Maisnil 4 mesures de manoirs et 27 mesures de terres ; lenr ancien domaine porte encore le nom d'*enclos des Carmes*. En 1780, MM. Cornuel et de Sailleau avaient de petites censes.

Ocoche. — Ce hameau, appelé *Auch*, *Aucoich*, *Ococh*, *Ocos*, *Aucoche*, *Aucock*, *Aucosche* aux XIIe et XIIIe siècles, était une pairie du comté de Saint-Pol évaluée à 10 livres de relief en 1537 (1). Il a donné son nom à une famille très ancienne. Turpin parle de plusieurs de ses membres dont le plus célèbre est Huon d'Aucoch, qui fut secrétaire et ami de Guy III de Châtillon, comte de Saint-Pol. Il devint, en 1283, propriétaire du domaine de Saint-Martin (Saint-Michel), où il fit bâtir un château. Il laissa une fondation pour les pauvres de Saint-Pol (2).

(1) Sauvage. Histoire de Saint-Pol.

(2) La famille d'Ocoche avait pour armes : *d'argent à la fasce de gueules surmontée de trois coqs de sable rangés en chef, membrés, becqués, crestés et barbelés de gueules*. Les trois coqs, d'après Lecarpentier, seraient des armes parlantes, Ocoche venant de coq. Nous ne discuterons pas cette opinion non plus que celle qui fait de cette famille une branche de celle de Béthune. D'après une charte de l'abbaye de Saint-Aubert-les-Cambray (1198), Hugues d'Ocoche est qualifié de chevalier. Porrus, son descendant, épousa la fille du seigneur d'Incourt. Un de ses fils, Huon, prit pour femme Marguerite de Matringhem, et fut sénéchal

Diverses alliances firent passer ce domaine de la famille d'Ocoche à celle de Bailleul, puis à celle de Hornes, enfin à celle de Salm. Il contenait 25 hectares 31 ares quand il fut vendu 29,400 livres, en 1792, à la requête des créanciers du prince de Salm-Kirbourg.

Il y avait plusieurs autres fiefs. Celui dit d'Ocoche composé de 7 mesures et demie de manoirs et 40 mesures de terres, dîme et terrage de 20 livres « rabattu la réfection d'une grange » appartenait, en 1475 à M. de Wignacourt. M. Lanvin en avait un autre tenu de M. de Bailleul et un ancien fief tenu du seigneur d'Averdoingt. En 1569, Thomas de la Diennée, écuyer, demeurant à Saint-Pol, avait à Mesnil une ferme et un bois de 6 mesures. La chapelle castrale fondée sous le vocable de Saint-Martin par Hue d'Ocoche, fut transférée au château de Saint-Pol et était desservie par l'église de cette ville. Elle avait

du Ternois; par un acte de 1269, le jeudi après la Saint-Clément, Mahaut, comtesse de Saint-Pol (et d'Artois), femme de Guy de Chatillon, dont Hugues était l'ami et le compagnon, dame de Calais et de Mère, donna, du consentement de son mari, à Huon d'Aucoch, son sergent, et à Huon, son fils, toutes les rentes en avoines qui se percevaient dans la terre de Vieulant, paroisse de Mère, pour les tenir en hommage lige à condition qu'après leur mort ce bien retournerait à Mahaut et à ses hoirs (Cartulaire d'Artois. Archives du Nord.) Plus tard, vers 1283, le comte de Saint-Pol lui accorda le droit de chasse sur une partie de ses domaines. C'est probablement lui qui donna mandement, comme garde des terres du comte de Saint-Pol aux echevins de Calais, les priant de payer aux marchands porteurs de ces lettres 180 livres comme à-compte des 400 qu'ils devaient payer à Pâques (9 mai 1284) et qui signa une commission de bailli de Calais délivré à Henri de Mont, le 1er août 1284 (Trésor des Chartes d'Artois. Archives du Pas-de-Calais). M. Demay a reproduit le sceau de Jean d'Ocoche, échevin de Calais en 1294 ; on y voit une croix pattée. Izambart eut pour mère, d'après Dumont, une demoiselle de Saint-Pierre-Maisnil dame de Manchecourt, près Béthune. Il épousa, en 1263, Oudarde d'Eps, et est la souche des seigneurs de Manchecourt. Jean d'Aucoch, chevalier, figure dans une vente faite à l'abbaye d'Auchy en 1295.

Hugues d'Ocoche eut un fils, Philippe, qui continua la filiation et une fille Bonne qui, par son mariage avec Gossuin de Bailleul, porta dans cette famille les domaines d'Ocoche, Saint Michel, etc. La généalogie de la famille d'Ocoche est assez obscure. On confond souvent les d'Ocoche d'Artois avec ceux de Picardie. Le P. Anselme, le comte d'Héricourt, M. de Belval, etc., donnent des renseignements généalogiques sur cette famille. Disons seulement que Robert *Alias* Jean d'Ocoche par son mariage avec Jeanne, dame de Neuville-Vitasse, hérita des biens de cette maison dont il prit les armes et plus tard le nom. Ses fils formèrent deux branches. L'une d'elles posseda la baronie de Beaumets, fief situé sur la Grande Place d'Arras et dépendant de l'abbaye de Saint-Vaast, et s'éteignit au commencement du XVII' siècle. L'autre branche prit le nom de Manchecourt.

400 livres de revenu et le sieur d'Ocoche lui avait attribué une partie de la dîme de Croix à charge de prières pour sa famille.

Tachincourt. — C'était autrefois une dépendance de Roellecourt, le sire de Bailleul y avait une ferme avec 7 mesures de manoirs et 60 mesures de terres quand ce domaine passa, par héritage, à la famille de Hornes. En outre des manoirs, il y avait 128 mesures de terres, 65 livres en rentes, 30 livres en droits seigneuriaux, en tout 773 livres de revenu.

Maisnil souffrit beaucoup lors de la prise de Saint-Pol par les Français. On contraignit les habitants à venir avec leurs chariots et leurs chevaux, apporter des munitions et travailler aux fortifications. Deux femmes, amenées à Hesdin, ne purent revenir qu'après quinze jours de détention et en payant une forte rançon. Ils ne furent guères plus heureux après la prise de Pernes, en 1537, et quand le roi de France vint au château de Saint-Michel. L'avant-garde française, forte de 4 à 5,000 hommes, parut le jour de Pâques; elle pilla et brûla églises, maisons et récoltes. Peu après l'empereur vint à son tour et ses soldats se livrèrent aux mêmes excès, dévastant ce qui était resté, coupant les jeunes arbres pour faire des tentes. Les malheureux habitants quittèrent leur village pendant 3 et 4 mois et la misère fut si grande qu'ils durent laisser leurs champs en rietz et acheter du pain. 50 chefs d'hôtel (chefs de famille), sans compter les autres, moururent. Ils demandèrent remise d'un aide de 31 livres 11 sous et d'un autre de 82 carolus d'or qu'ils devaient. Les sauvegardes accordées les protégèrent peu, et un sieur de Rival obtint un domaine confisqué. Un peu plus tard le château fut pris par les Français « oins y a tant seulement une tour et le lieu en estait la salle, le tout contenu dans 3 quartiers » (1). On voyait encore, il y a peu d'années,

(1) Cahiers de Centièmes de 1569. Archives du Pas-de-Calais. Est-ce l'habitation seigneuriale qui, d'après Dom Le Pez, fut incendiée le 19 mars 1569 par un gamin du village appelé Jean Berthe? Il vint lui-même en chemise prévenir de l'incendie. Malgré cela on ne le considéra pas comme fou, car plus tard ayant été accusé d'avoir mis le feu à 18 « censes ou mollins » Jean de Herlin, sans doute un des incendiés, obtint qu'il fut brûlé vif à Arras.

l'emplacement de cette forteresse, des restes de fossés revêtus de grés et dans une ferme voisine quelques parties anciennes.

Maisnil eut sa coutume en 1569.

Maisnil faisait autrefois partie du doyenné de Frévent. Son église, sous le vocable de saint Jean l'Evangéliste, était à la collation de l'abbé de Saint-Eloy qui avait aussi la dîme principale, le curé percevait le reste. Il fut payé par la commune en vertu du décret de Nivôse an XIII. L'église est en pierre, de style grec, à 3 nefs séparées par des colonnes, le clocher est aussi en pierre, de forme carrée percé de 8 baies et terminé par une flèche. Il y a trois autels dont le principal est surmonté par un demi-dôme soutenu par des colonnes. L'église fut bâtie sur un quartier et demi, sur l'emplacement, croyons-nous, de la chapelle castrale et près de l'ancienne habitation seigneuriale. La fabrique possédait 3 quartiers de manoirs et 12 mesures de terres ; on les lui prit sous la Révolution ainsi qu'une cloche pesant 703 livres. Le presbytère, construit sur 3 quartiers et demi, avait en outre 2 mesures de manoirs et 4 mesures de terres.

MARQUAY

Markes, *Markuis*, *Marchais-Campane*, *Marchais* (XIIIe siècle), *Marquays* (XVIe siècle), *Marquay*. Ce nom vient-il de *mercasium* marché ou place publique, ou de *marcasium*, étang, ou de *marca*, mot de la basse latinité, pris pour *mansum*, ferme, habitation, ou de *mark*, qui en allemand veut dire frontière, ce village étant sur la limite des diocèses de Boulogne et d'Arras ?

Ce qui distingue Marquay des communes voisines, c'est le grand nombre de fermes assez importantes qu'on y trouve ; on

peut en voir la cause dans les dix-sept seigneuries vicomtières qui, d'après le P. Ignace, y existaient autrefois.

La population a varié de 193 habitants en 1698 à 186 en 1806, à 184 en 1881 avec 42 maisons. Le territoire contenait, en 1761, 58 mesures de manoirs, 490 mesures de terre et 80 mesures de bois. Lors de la confection du cadastre en 1836, on trouva 347 hectares 30, dont 10 hectares 47 en bois, et 27 hectares 66 en pâturès et vergers. Nous voyons parmi les lieux dits : *les Fosses à taupes, le Buisson Robin, les Champs Madame, les Presles, le sentier Malevaux, le Mont-Saint-Eloy, le champ national, le bois Couteaux, les Bargiles, la Chapelle, le Séminaire* (champ de 120 mesures qui appartenait avant la Révolution au séminaire de Cambrai). Marquay, en 1790, fit partie du canton de Monchy-Breton.

D'après le cartulaire de Notre-Dame de Thérouanne, le chapitre de cette ville avait déjà l'autel de« Marchais en 1181.»Dans la répartition des bénéfices de 1254, c'était un des chantres qui avait le produit de l'autel de Marquay. Il existait au moyen-âge un château qui donna son nom à une famille célèbre en Artois, et très-ancienne, puisque Robert de Marquez fut témoin dans la charte donnée par Pontius, évêque d'Arras, à l'abbaye de Saint-Eloy en 1221 (1). Elle s'éteignit au commencement du XVIe siècle (2). La seigneurie principale était tenue du château

(1) Cartulaire d'Aubigny.

(2) Gauwin de Markai figure comme témoin dans une charte de 1178, conservée aux archives du Nord. Palamède fut tué à Azincourt en 1415; et eut pour fils Colart dit *Lupart*, écuyer, seigneur de Marquais, qui épousa Jeanne de Valhuon, suivant titre de 1424; dont Tassart dit *Harpin*, mari d'Isabelle de Pontallier, dont 4 enfants. Une fille, Péronne, devint la femme de Hugues d'Amiens, seigneur de Moncheaux ; une autre, Jeanne, celle de Philippe Lejosne-Contay, fils de Louis, gouverneur d'Arras en 1467, et de Jacqueline de Nesles, Un fils, Robert, écuyer, sieur de Villers-Châtel et de Givenchy-les-Avesnes, fut lieutenant-général du gouverneur d'Arras, et prit part, à cause de sa charge, à la condamnation des Vaudois en 1460. Trente ans après l'exécution de ces malheureux, en 1491, le Parlement de Paris déclara que lui et 30 autres qui avaient participé à ce drame sanglant « avaient mal et abusivement pris et emprisonné, procédé, sentencié et exécuté, etc. » Cette sentence fut publiée deux fois à son de trompe dans tous les carrefours de la ville et un sermon fut prêché à ce sujet devant l'Hôtel-de-Ville par un régent de theologie de la Faculé de Paris. Chose singulière! On décida qu'à l'occasion

de Saint-Pol ; d'après M. Lambert, Catherine de Marquais, dame de Givenchy, la fit passer dans la famille d'Habarcq, par son mariage avec Pierre, chevalier, seigneur de ce village et d'Aubigny la Marche, capitaine des archers de l'empereur Charles-Quint. Ces deux époux moururent en 1531 et 1532 et furent enterrés dans l'église d'Habarcq qu'ils avaient fait bâtir (1). Leur fils fut gouverneur d'Arras sous Charles-Quint. Sa fille Marie, devenue héritière de son nom et de ses biens, épousa, en 1550, Gilles de Lens, baron d'Aubigny-le-Comte, gouverneur de Béthune ; il réunit une partie des seigneuries vicomtières de Marquay et, après sa mort, elles furent vendues séparément. La principale, qui avait les droits honorifiques, fut achetée avec 5 gerbes de la dîme, par Robert, écuyer, demeurant à St-Omer ; après lui elle passa par alliance à Antoine l'Espillet. Le petit-fils de celui-ci, reçu bourgeois d'Arras en 1628, devint en 1642, échevin, et fut ensuite prevôt du roi en la gouvernance de Bé-

de cette espèce de réhabilitation on festoierait le lundi suivant et que le meilleur joueur de folie moralisée recevrait un lys d'argent, et le suivant un oyson. On fit afficher l'arrêt à Saint-Pol, Hesdin, etc. Robert de Marquais ne paraît pas avoir été autrement inquiété. Il testa le 16 mars 1497. De sa femme, Anne de Lobinel, il eut un fils, Antoine, qui fut seigneur de Marquay, en 1485, par achat de Jean de Marquais, sans doute un de ses parents, seigneur de Vaulx, et de Marguerite de Magnicourt, dite de Werchin, femme de celui-ci. Les filles qu'Antoine eut de Anne de Warlus; épousèrent les sires de Montmorency et de Bernimicourt. Les enfants de son fils aîné, Pierre, et de Anne de Cottres, furent l'un moine de Saint-Vaast, deux filles religieuses à Flines, et un fils, Jean, homme d'armes de la compagnie du vicomte de Gand. Celui-ci épousa, en 1565, Claudine des Cordes, dont Charles qui prit pour femme Anne de Grault, fille du seigneur de Tannay, dont deux filles : l'une, Marie Claude, dame de Tannay, fut la femme de Hubert, sieur du Perroy, l'autre, Claude, celle de Charles de Pressy, seigneur du Halloy. Ses enfants se réunirent à leur cousin, le sieur de Marquais pour vider par la force une question de préséance dans l'église d'Ablain-Saint-Nazaire à l'encontre de la famille de Lannoy. On mit l'épée à la main, il y eut du sang répandu et on dut interdire l'église pour quelque temps. A ce récit, Lefebvre d'Aubrometz ajoute qu'une dame de cette famille, épouse du sieur Leblanc, écuyer, sieur de Meurchin, et capitaine d'une compagnie Wallonne, fut dépouillée par les Allemands, alors alliés de l'Espagne, de tous ses vêtements. On lui arracha violemment ses boucles d'oreilles en or et on mit le feu à sa maison de Bailleul-sir-Berthoult.

Une autre branche de la famille de Marquais était dite des seigneurs de Villers, Verquin et Manchecourt, elle paraît s'être éteinte au XVIIe siècle.

(1) Voici leurs armes : *fretté d'or et d'azur de 8 pièces.* Les de Lens avaient pour armoiries : *écartelé d'or et de sable.*

thune, puis avocat au conseil d'Artois. Son frêre Bruno, était seigneur de Rocourt-Saint-Laurent (1). Il fut enterré dans une chapelle de l'église collégiale de Béthune, qu'un de ses ancêtres avait ornée d'une représentation du Jardin des Oliviers (2). Son fils, Philippe-François, n'eut qu'une fille, Louise-Adelaïde, mariée en 1727, à Louis-Philippe Lericque, sieur des Pretz-en-Sailly, reçu aux états d'Artois, et dont la famille conserva la seigneurie de Marquais jusqu'à la Révolution (3). Ce domaine se composait d'une ferme avec 23 mesures de manoirs, 111 mesures de terre, de droits seigneuriaux de 20 livres, en tout un revenu de 620 livres. Le conseil d'Artois décida, en 1696, que cette seigneurie était bien celle du clocher. La cause de ce procès paraîtrait bien futile de nos jours. Le curé s'était permis de recommander la première au prône, la famille de Rhunes, propriétaire d'une autre seigneurie vicomtière, et, un jour de dédicace, il avait offert l'eau bénite à une dame étrangère, privilége réservé au seigneur principal.

Voici les autres possesseurs de seigneuries. En 1475: 1° Louis de Wignacourt avait un fief plus un arriéré fief avec dîme et terrage tenu d'Averdoingt; 2° Jean de Beauffort un fief de 38 mencaudées, compris deux mencaudées de bois appelé *le bois de Fauquemont* plus un fief de 13 mencaudées, un de 5, un de 14, un de 17, le premier était tenu du seigneur d'Epenchain, les autres du seigneur de Rollencourt, enfin un fief de 6 quartiers tenu de Collart Sarrazin; Thomas de Baillelet avait un fief de 2 mesures. Enfin nous lisons dans un registre aux confiscations de 1595 (4) : « Jacques Vasseur, demeurant à Marquays, a tenu en ferme certain droit de terraige et de disme et les cens et

(1) Le P. Ignace rapporte (Additions aux Mémoires, tome V, p. 10) que Louis XIV lui écrivit une lettre où il l'appelait son *cousin*; il ajoute que ce fut sans doute un titre ou honneur de style.

(2) Voici les armes des Espillet : *de sinople au chef d'argent chargé de 3 molettes de gueules.*

(3) Le blason des Le Ricque de Rocourt se compose: *d'argent au chevron d'azur chargé de 3 roses des champs.*

(4) Archives du Nord.

arrentements appartenans au seigneur de Carjan (1), demourant par delà Paris pays de France, ayant ledict Vasseur tousjours tenu ladicte ferme passé quatre-vingtz ans, faisant son patrimoisne d'icelle et vivant du revenu, et n'avoit aultres biens ny patrymoisne pour vivre que ladicte ferme. Et sy tost que luy auroit esté ostée seroit décédé de ce monde, de sorte que au jour de son trespas il n'auroit délaissé aulcuns biens, mœubles ny immeubles sur quoy l'on eust peu recouvrer les trois années qu'il at confessé debvoir. Rebaillé à Jean Mollyn pour 150 livres par an. » Le sieur de Carjan avait pris sans doute le parti de la France, car son domaine fut confisqué.

Une des seigneuries-vicomtières fut vendue par les héritiers de Gilles de Lens à un sieur du Petit-Cambray d'où elle passa par mariage à Philippe de Rhunes (2), gentilhomme Picard, capitaine au régiment de Souastre (3). Antoine son fils était d'humeur querelleuse; il eut, en 1692, un procès avec le chapitre de Saint-Pol. Nous avons déjà dit qu'il prétendait être le seigneur du clocher, l'église étant sur un fief lui appartenant, tandis que la maison seigneuriale du sieur l'Espillet était sur la paroisse de Bailleul-aux-Cornailles. Dans la notice sur Ligny-Saint-Flochel nous avons raconté le dénouement tragique d'un procès qu'il eut avec un de ses voisins et la mort de son fils, jeune encore. Sa fille, Madeleine, épouse de M. de Gargan-Beaurepaire (1730), porta la seigneurie de Marquais, dans cette famille. M. de Crény, seigneur de Bailleul-aux-Cornailles, pos-

(1) Ne serait-ce pas de Gargan?

(2) Dans la généalogie de la famille de Gargan, imprimée en 1881, nous lisons que ce fief apporté en dot par Julienne, de Saveuse, à son mari Jehan de Beauffort, en 1252, fut engagé par Albert de Beauffort pour secourir son souverain et vendu après sa mort (1562).

(3) La famille de Rhunes remonte à Philippe, seigneur d'Heuqueville, vivant au XVe siècle époux de Jeanne d'Elencourt; elle forma plusieurs branches dites des seigneurs d'Heuqueville, des marquis de Baizieux, des seigneurs du Heaume. Elle a fourni des chevaliers des ordres du roi, des pages, des officiers, des gouverneurs d'Amiens, etc. Elle était alliée aux Saint-Simon, Gomiecourt, Tramecourt, Sarcus, La Tour du Pin, Lameth, etc. Elle a possédé les seigneuries de Valanglart, Moyenneville, Vieux-Rouen, Beaucamps, etc. Elle était encore représentée en 1828. Ses armes étaient : *d'argent au sautoir d'azur cantonné de 4 aiglettes de gueules.*

sédait, au XVIIIe siècle, une des seigneuries de Marquay, composée d'une ferme avec 14 mesures de manoirs, 184 mesures environ de terres et 52 mesures de bois et rietz. Les religieuses du couvent des Louez-Dieu d'Arras étaient propriétaires d'une autre ferme avec 8 mesures de manoirs et 100 mesures de terres.

Marquay souffrit moins des désastres amenés par la guerre au XVIe siècle que les autres villages plus près de Saint-Pol et d'Hesdin; cependant nous voyons dans un registre aux confiscations de 1595 : « Marquays. Jean Mollin... estant ledit villaige frontier du costé di Dourlens, ayans lesdis habitans esté ruynez, pilliez et ravagiez des ennemis franchois et semblablement de nostre gendarmerie séjournans vers Dourlens estant campez; par ce moïen le tout inhabité, dont est impossible recepvoir aucuns deniers.... »

D'après M. Harbaville, les vassaux de Ligny, de Marquais et d'Averdoingt, comme ceux des villages où existait un château fort important devaient porter des objets de couchage pour le seigneur, dans des cas déterminés, faire le guet, la garde de nuit, et surveiller les prisonniers. Ils devaient également *cars*, *harnais et varlets*, pour conduire à leurs dépens les hommes et les provisions du châtelain quand il allait en guerre. Le seigneur avait aussi le droit de prendre du poisson pour sa maison, quand on en transportait dans sa seigneurie.

Dans un champ de la commune on a trouvé, il y a quelques années, un cercueil en bois de chêne, dont les parois avaient quatre centimètres d'épaisseur; dans le fond était une espèce de cendre blanche comme du plâtre; le reste était rempli d'une matière terreuse; une des extrémités était posée sur un grès rond rayé et étoilé comme une meule de moulin et percé d'un trou rond au milieu; au fond du cercueil était un vase en terre cuite avec un peu de poussière blanche et deux pièces de monnaie de forme oblongue sans lettres, mais avec des dessins difficiles à reconnaître. Auprès on a trouvé des éperons, des tronçons d'épée dont la poignée formait la croix, des tuiles et d'autres

débris provenant de maisons, etc. Ces objets étaient à un mètre 80 de profondeur et furent découverts par M. Collet, en faisant une briqueterie (1).

L'église était une annexe de Ligny et à la collation du chapitre de Boulogne (2). La dîme appartenait à l'abbaye de Samer, après le prieuré de Baillelet-en-Roellecourt. L'abbaye du Mont-Saint-Eloy en avait trois douzièmes. Le pape Pascal II, dans une lettre de 1104, reconnut le droit de ce couvent à la moitié de la dîme de *Marchais*. Le curé en avait un douzième. Autrefois, sur les 30 maisons de cette commune, 12 faisaient partie de la paroisse de Bailleuil-aux-Cornailles, et par conséquent du diocèse d'Arras. Sur la porte de l'église est la date de 1653; au-dessous, un écusson, avec les armes des l'Espillet. La cloche fut donnée par Marguerite Le Carlier, fille d'Antoine, conseiller au Conseil d'Artois, veuve de François l'Espillet. D'après M. Lambert, ce fut cette famille qui fit restaurer le chœur. Dans l'intérieur de l'église est la pierre sépulcrale de Philippe de Chelers et de sa femme, bienfaiteurs de l'église de Ligny et de celle de Bailleul; nous en avons parlé dans la notice sur Ligny (3). On prit sous la Révolution, les 3 mesures de terre que possédait l'église de Marquay, plus une remontrance, un calice, un cœur, le tout en argent.

MONCHEAUX

Moncellis (1200), *Moncel*, *Moncheault*, *Monchiaus*, *Monceaux*, vient, selon M. Ricouart, de *Monticellus*, colline; d'après M. Harbaville, de *Moncel*, petit mont, pour le distinguer de

(1) Note fourni par Bouttemy, maire de Ligny.

(2) Autrefois c'était le chapitre de Thérouanne qui avait ce droit. Dans le Cartulaire de N.-D. de cette ville on voit qu'en 1254 c'était un des chantres qui jouissait de cette collation.

(3 Voir Notice sur Ligny.

Mont, localité voisine; d'après M. Lambert, de *Mons calidus*, mont chaud, c'est l'opinion la moins probable.

Ce village est bâti sur un plateau assez élevé; une large rue le traverse. Quelques maisons anciennes indiquent que cette commune avait autrefois une certaine importance. Son territoire contenait en 1569, 865 mesures de terre et 10 mesures de bois; en 1761, 99 mesures de manoirs, 775 mesures de terre et 7 mesures de bois. Le cadastre de 1837 donne 341 hectares 51.80, dont 38 hectares 34.75 en pâtures et jardins. Lieux dits : *le Chemin Godart, la Vaserie, le vieux Moulin, le Sault, l'arbre Laigle, le fond Raguenet, le Terroir à part.*

Moncheaux avait en 1469 26 feux, en 1881 52 maisons. Sa population en 1698 était de 122 habitants, en 1806 de 331, en 1881 de 224. On y payait pour aides, en 1460, 11 livres, et pour aides extraordinaires, en 1474, 36 livres, 10 sous, 8 deniers. Les registres de catholicité remontent à 1735. En 1790, ce village fit partie du canton de Magnicourt-sur-Canche. C'est aujourd'hui le chef-lieu d'une perception qui comprend 13 communes.

Selon Malbrancq, cette commune dépendait en 823 de l'abbaye de Saint-Ricquier et était tenue en partie en 1112, du prieuré de Ligny-sur-Canche. Plus tard elle releva, partie de Monchy-Cayeux, partie de la prévôté de Doullens. Une famille en porta le nom au moyen-âge. Etait-ce une branche des seigneurs de Moncheaux-sur-Bresle qui possédaient un des châteaux importants de Picardie? Les Adin de Moncheaux jouirent à Arras d'une certaine illustration aux XVe et XVIe siècles. Ils avaient pour armes : *de Sinople fretté d'or*, et étaient seigneurs de Monchy, Hannescamps, Foncquevillers, etc. Nous trouvons en 1260, Bauduin de Monchaus (1); en 1297, Jean, échanson du comte d'Artois; Thomas était garde du haras de Domfront en 1301; Simon périt à Azincourt en 1415; Pierre était auditeur de Beauquesne en 1418; un autre Pierre était homme de fief du

(1) Archives de l'abbaye de Cercamps, vente de terres à Castel. M. Demay a décrit son scel qui était un écu fretté au franc canton.

château d'Arras en 1446 (1); Colart était homme de fief de l'abbaye de Chocques en 1481; enfin, François, seigneur de Froideval, né à Arras au XVe siècle, fut président de l'élection d'Artois et auteur d'ouvrages juridiques estimés. Etaient-ils tous de la branche des seigneurs de notre Moncheaux? Nous ne le pensons pas; car plusieurs d'entre eux avaient des armes différentes. Turpin cite comme seigneur en partie de ce village, en 1475, Jean Blasset; à cette même époque, Jean du Bos (2) y avait trois fiefs, dont un tenu de Mlle de Moncheaux. Elle avait sans doute la seigneurie principale qu'elle transmit, peut-être par mariage, à Jean d'Amiens, écuyer, issu des chatelains de cette ville et qui signa comme seigneur la coutume en 1507. François, sans doute son fils, également écuyer et seigneur de ce lieu, âgé de 55 ans, figura comme notable, en 1549, dans une enquête faite sur les dégâts commis par les Français lors du siége de Saint-Pol en 1537. Jehan possédait à Moncheaux en 1569 une « anchienne maison et anchiens édifices» et la seigneurie principale. Nonobstant, il existait encore des membres de la famille de Moncheaux, puisque Nicolas, avocat postulant au Conseil d'Artois, avait alors un petit manoir de 5 mesures et demie. Gilles et François furent anoblis en 1599; l'héritière de Gilles de Moncheaux (3), porta à son mari, M. Preudhomme d'Ailly, une seigneurie vicomtière, tenue de l'abbaye de Blangy, et composée de 6 mesures de manoirs, 49 mesures de terre et 9 florins de droits seigneuriaux. Antoinette d'Amiens, veuve de Jean de Partz, possédait à Moncheaux, en 1569, 18 mesures de terre. Frédéric Bautry, seigneur de Auby ou Zeauwis, tenait alors propriétairement et sans bailler à ferme une maison en bois avec cense et colombier, 7 mesures de pâtures et 95 mesures de terre. Messire Heves de Bournel, chevalier, seigneur d'Estimbecques, Saint-Léger, de la pairie de Monchy-Cayeux, d'où relevait Mon-

(1) Même écu, timbré d'un heaume, cimé d'une Sainte-Catherine à mi-corps (Demay).

(2) Jean du Bos eut une fille, Perrine, épouse de Jean Costart qui devint seigneur de Moncheaux en partie.

(3) Il avait épousé, en 1582, Agnès Lamiot. — Mémoires juridiques conservés à la Bibl. d'Arras, numéros 25, 26, 27.

cheaux, etc., possédait un droit de terrage sur ce village et les environs ; M. Wallerand Obert, une ferme avec 7 mesures de pâtures et 120 mesures de terre ; Mlle de Bacquehem, une autre ferme avec 6 mesures de manoirs et 78 mesures de terre. Il y avait alors deux maisons de plaisance peu meublées (1). Dans le registre aux confiscations de 1595, nous trouvons Noel Theret, censier de la maison et cense que Duret Bautemps, demeurant à Dourlens, a audit Moncheaux, et payant par an 12 livres, 6 sous, 4 deniers. Françoise d'Amiens (2), dame de Moncheaux, porta cette terre par mariage à Edmond Felyot ou Felizot (3), sieur de la Tour, dont la fille Louise épousa François, sieur de Leval, écuyer. Leur fille Elisabeth se maria, en 1696, à François des Lyons, écuyer, sieur de Locon, Fontenelle, etc., dont les descendants conservèrent cette seigneurie et ce domaine jusqu'à la Révolution, où il fut vendu nationalement (4). Il se compo-

(1) Cahiers de Centièmes de 1569. Archives du Pas-de-Calais.

(2) La famille des d'Amiens avait pour armes : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 têtes de cygne d'argent posés 2 et 1.*

(3) Voici leurs armes : *de gueules à une bande d'or chargé de 2 fasces de gueules et au chef d'or écartelé de gueules à 3 chevrons de vair.*

(4) Les des Lyons avaient pour armes : *d'argent à 4 lions de sable armés et lampassés de gueules.*

Jean des Lyons fut anobli en 1512 ; son fils, Antoine, prévôt et argentier de la ville de Béthune, mort en 1608, eut sept enfants qui formèrent diverses branches ; Hector, son petit fils, fut successivement argentier de Béthune, greffier des Etats d'Artois, seigneur du Locon et anobli en 1634. Sa branche est la seule qui ait subsisté jusqu'à nos jours. Adrien forma la troisieme branche et Wallerand la quatrième.

Le fils aîné d'Hector, appelé Pierre, ecuyer, fut sieur de Fontenelle près Béthune. Son fils, Louis, seigneur de Locon et de Feuchin, épousa, en 1666, sa cousine. Marie Barbe des Lyons, dont il eut 7 enfants qui formèrent 2 nouveaux rameaux dits des Lyons de *Moncheaux* et de Feuchin.

Branche des seigneurs de Moncheaux. — Ignace-Léonard des Lyons, fils aîné de Louis, et sieur de Locon, Fontenelle, Bavincourt, capitaine au régiment de Solre, obtint, en 1714, l'érection de sa terre de Locon en baronie héréditaire. Sa femme, Elisabeth, fille du seigneur de Leval, lui apporta la terre de Moncheaux dont il prit le nom. Il mourut en 1744 après avoir eu 7 enfants. L'aîné, Edouard, lieutenant au régiment du Dauphin, fut admis, en 1768, dans le corps de la noblesse des Etats d'Artois, son second fils, Edouard, né en 1750, entra au service militaire comme lieutenant d'artillerie, en 1766, capitaine en 1780 employé sur les côtes de la Normandie pendant la guerre d'Amérique il commandait l'artillerie d'Arras au moment de la Révolution. Il partit pour l'émigration, devint le chef des officiers d'artillerie réunis à Tournay par ordre des princes et

sait en 1757, de 14 mesures de manoirs, 153 mesures de terre, 12 mesures de bois, dîme, terrage, droits seigneuriaux, etc., le tout produisant annuellement 1300 livres. Le fief des Bournel était passé aux d'Hinnisdal, et rapportait avec les censives, champart, etc., 249 livres par an. Il passa par vente au sieur Playoult. D'autres fiefs moins importants étaient possédés par Louis de Villers, de Frévent, l'abbé de Samer, le prieur de Ligny-sur-Canche, etc. Un sieur Benoist de Moncheaux y avait une ferme avec 21 mesures de manoirs et 258 mesures de terre, dont

reçut la croix de Saint-Louis. Il exerça à cette époque des commandements importants dans l'armée de Condé. En 1799, il fut envoyé par Louis XVIII, dans l'ouest pour commander l'artillerie et y resta jusqu'à la paix conclue en 1800. Il retourna alors en Angleterre et ne rentra en France qu'en 1802. Nommé membre du Conseil général du Pas-de-Calais en 1804, il y porta la franchise et la loyauté de son caractère, il y siégea jusqu'à sa mort, en 1817.

En 1814 et 1813, il avait montré son dévouement à la cause royale et accepté le commandement des gardes nationales de Saint Omer. Ses services militaires furent récompensés par le grade de maréchal de camp. Il sut aussi se rendre utile dans les fonctions de maire de Saint-Martin-au Laërt qu'il remplit depuis 1808. Son frère aîné, Ange-Joseph-Remy, fut aussi chevalier de Saint-Louis et capitaine d'infanterie.

La branche des seigneurs de Feuchin, Noircarmes, Zudausques, etc. a fourni des chevau-légers de la garde du roi, d'autres officiers, etc., etc.

Dans la troisième branche, nous trouvons Adrien des Lyons, mayeur de la Confrérie de N.-D. des Ardents en 1611, Pierre et Antoine, avocats au Conseil d'Artois ; ce dernier devint lieutenant de la gouvernance d'Arras et conseiller au Conseil d'Artois en 1663, fut lieutenant à la gouvernance d'Arras, avocat général au Conseil d'Artois, y devint conseiller. Son père, député des Etats d'Artois, fut anobli, dit Dumont, en 1673.

Quatrième branche. Nous y voyons Charles des Lyons, avocat fameux d'Arras, il avait épousé Agnès-Marie de Gosson. Un autre des Lyons fut tué par une bombe au siège de 1640.

Peu de familles ont fourni autant de religieux et de religieuses aux couvents de l'Artois. Outre Marie-Madeleine, fille de Charles, qui passe pour la fondatrice des sœurs de la Charité à Arras, nous y trouvons des religieuses de Saint-Omer et de la collégiale de Lens, un chanoine d'Arras, un Père de la mission, un trinitaire, un jésuite de Béthune, auteur d'une histoire de la Confrérie de Saint-Eloy en cette ville imprimée en 1643. L'académie d'Arras compta au nombre de ses membres, lors de sa fondation, en 1738, M. des Lyons de Moncheaux. Il lut, en 1741, un travail sur la rivière d'Aa et fut remplacé par Dom Taillandier. M. des Lyons, gendarme de la garde du roi, fut reçu, en 1769, de cette académie, il donna sa démission en 1777 ; on a de lui une description géographique de l'Artois ancien et moderne (1772), une étude sur les rivières et canaux de cette province (1773), des mémoires pour servir à l'histoire de l'Artois jusqu'à l'établissement de la monarchie dans les Gaules (1778), etc.

Les des Lyons de Moncheaux conclurent souvent des mariages en famille ; ils sont alliés aux Lejosne-Contay, d'Hendecourt, Taffin de Tilques de Rougemont, etc.

87 sur Sibiville, 13 sur Houvigneul, 14 sur Houvin,19 sur Mont, le tout d'un revenu de 2217 livres. Autres propriétaires : la comtesse de Bonnières de Guînes, une ferme avec 7 mesures de manoirs et 73 mesures de terre; le sieur de Noyelles, une ferme en 1780; M. de Servins et les Jésuites de Douai quelques terres en 1757.

Ce village souffrit de grandes pertes lors de la guerre de 1535 à 1537. Sur son territoire et non sans dommages pour les récoltes,passèrent les convois se rendant au camp des Français à Pernes où à Frévent,ou allant ravitailler la garnison de Saint-Pol. Les habitants découragés par les autres ravages de la guerre durent quitter leur commune avec leurs femmes et leurs enfants, et laisser leurs terres en friches, aucun château-fort ne les protégeant. L'église fut dévastée, les cloches enlevées, les fours enfoncés et mis hors de service, les maisons pillées, les portes, les tables et les ustensiles de ménage emportés. De sorte que le village qui récoltait chaque année 23 ou 24 mille bottes de blé, n'en produisait plus pendant quelque temps que 5 à 6 mille, les autres « *advestures* » à proportion. Il y avait autrefois 8 à 900 blanches bêtes, il n'en resta plus que 100. Aussi les habitants ne purent ils payer les 90 carolus d'or qu'ils devaient pour aides. De 1542 à 1545, ils furent pillés trois fois par les Français. Après la prise de Lillers, on leur prit 12 chevaux, des cochons, des grains, etc. Ils durent porter des réquisitions à Hesdin, et obtinrent par là cinq mois de tranquillité. En 1596, l'armée française, commandée par le duc de Montmorency, connétable de France, séjourna à Moncheaux (1). Vers 1648,comme nous le verrons plus loin, on prit le saint Cierge conservé dans l'église.

M. Bouthors a publié les coutumes de la terre et seigneurie de Moncheaux appartenant alors à Jehan Damiens. Elles sont datées du 24 septembre 1507, et sont signées par Prevost, prêtre curé de Moncheaux, et par d'Hornoy, prêtre desservant la chapelle fondée par les anciens seigneurs, près de leur château. Une

(1) On verra dans la notice sur Pierremont une lettre de ce général datée de Monchaux.

partie de l'ancienne demeure seigneuriale a été démolie; ce qu'il en reste est à usage de ferme et n'a rien de monumental; c'est une construction en briques à étage. Seul le pignon en *nids de moineaux*, lui donne un certain cachet d'architecture espagnole.

Moncheaux dépendait autrefois du doyenné de Frévent; l'église, sous le vocable de saint Martin, était à la collation des chanoines d'Ypres (après ceux de Thérouanne), qui partageaient la dîme avec la chapelle de Monchel, le curé de Sibiville, MM. de Villers et des Lyons de Moncheaux. La chapelle Notre-Dame, dont nous avons déjà parlé, était située dans les enclos du château et à la collation de l'évêque de Thérouanne (1), puis de celui de Boulogne; il n'en reste plus vestige. Elle possédait un manoir, 10 mesures de terre, une portion de dîme. Le revenu, en 1757, s'élevait à 202 livres, et, d'après un ancien pouillé, était passé à l'église du lieu, sans doute après la destruction de la chapelle. Il n'y a jamais eu de presbytère; en 1569, l'église et le cimetière comprenaient un quartier de terrain. Cet édifice était en mauvais état au XVIIIe siècle. Les habitants ne se pressaient pas de le recouvrir, mais après des pourparlers, ils furent forcés de faire ce travail, comme étant une charge communale, et conclurent dans ce but un emprunt, chose assez rare à cette époque pour les villages (2). L'église fut brûlée complètement et rebâtie en 1775 par les soins et aux frais de M. Ducrocq, curé de Mont (3), dont elle était annexe, et de M. des Lyons, seigneur de Moncheaux. Elle ne présente rien d'intéressant. Moncheaux avait le bonheur de posséder un fragment du saint cierge d'Arras (4).

(1) Dans la répartition des bénéfices de l'église de Thérouanne, en 1254, c'était le chanoine Adam Parent qui avait l'autel de « Monchiaus.»

(2) Archives du Pas-de-Calais. — Fonds de l'Intendance.

(3) M. Ducrocq plaida, en 1771, contre M. Briois qui avait été nommé curé par le sieur Flahaut, membre du chapitre d'Ypres, à qui appartenait la collation, seulement il n'était pas gradué, tandis que M. Ducrocq l'était, était-ce nécessaire? Le conseil d'Artois se prononça pour l'affirmative. (Bibl. d'Arras, Mémoires juridiques).

(4) Le Père Ignace (supplément aux mémoires), rapporte une charte

Nous abrégeons ce qu'en dit le P. Fatou : Il y avait à Moncheaux un cierge composé de celui d'Arras, témoin Arnould de Raisse, qui dit dans son Trésor des Reliques : « *Insuper in vico qui monticulus vocitatur inter Polopolim et Fervendium adservatur etiam una (candela).* » Le sieur Charles Damiens, seigneur de ce lieu au commencement de la longue guerre entre la France et l'Espagne, estant à Hesdin en qualité du plus ancien capitaine de Monseigneur le comte de Bucquoy, y fit prudemment apporter le saint Cierge pour le mettre à l'abri du danger. Cependant, la fervente piété de M. le curé de Moncheaux, maître Anthoine Coquart, le porta à le faire reporter dans son église environ douze ans après, de peur que la dévotion du peuple ne se ralentit en ne voyant plus ce pieux objet. Mais ce fut l'occasion de sa perte, puisqu'environ deux ans après, les gens de guerre vinrent fondre sur ce lieu, pillant les habitants et emportant cet incomparable trésor sans qu'on sût ce qu'il était devenu. Le vertueux curé, ne pouvant se consoler de cette perte, en 1653, prit témoignage de messieurs de Saint-Pol et de toutes les paroisses voisines, de la grande piété qui s'exerçait autrefois en ce lieu et vint à Arras s'adresser aux mayeurs de la grande confrérie de Notre-Dame du Joyel et obtint quelques gouttes du saint Cierge, et le pape Innocent X, par une bulle du 4 mai 1654, accorda une indulgence plénière pour le jour de l'Ascension, aux associés de la Confrérie. Cette grâce annoncée fit accourir la première fois 4,000 pélerins avec le clergé des environs, apportant les cierges les plus importants de leurs églises, les

datée de 1111, ou on voit que « pour le respectueux amour que le chapitre d'Arras a toujours eu envers l'église du bienheureux apôtre saint Pierre de Lille, pour renouveler et confirmer la charité fraternelle et l'association de prières, l'évêque d'Arras Lambert accorde à ce chapitre de Saint-Pierre l'autel de Moncels, sauf en toutes choses les droits de l'évêque d'Arras réservéset le décharge de toute levée pécuniaire sous la condition que l'église de Saint-Pierre présentera pour le desservir un prêtre capable qui devra prêter serment d'obéissance audit évêque et fera sa preuve, comme il est juste, de bonne vie et ensuite exercera gratuitement la charge d'âmes sur Moncels « Monchel s'écrivait parfois « Moncels, » il n'est pas étonnant que l'éveque Lambert qui avait reçu de la sainte Vierge ce cierge miraculeux en ait donné un fragment à une église sur laquelle Monchel avait des droits.

bannières, etc. » La fête se renouvela chaque année le jour de l'Ascension jusqu'à la Révolution. Avant le bref d'Innocent X, elle avait lieu plus tard, car Calvenère dans son calendrier de la Bienheureuse Vierge Marie, dit qu'il y avait une grande affluence la veille des fêtes de la Sainte Vierge, mais que la fête la plus importante avait lieu à la fin d'août, le dimanche qui suivait la décollation de saint Jean-Baptiste. On y disait deux grandes messes; après l'Offertoire on prononçait le sermon; puis on faisait la procession dans les rues avec le Cierge béni, précédé de musiciens et suivi du sergent et des hommes de fiefs. Avant les Vêpres on faisait une seconde procession. Ce jour-là, la commune faisait sa ducasse. Le saint Cierge échappa à un incendie qui brûla l'église, les uns disent que le feu ne le consuma pas, d'autres qu'il fut sauvé par des personnes courageuses; mais sous la Terreur il disparut on ne sait comment, ainsi que la custode en argent où était gravée en bas cette inscription : « Jean Lucas né en cette paroisse en 1547, habitant la ville de Bruges, a fait don de cette custode. » La confrérie de Notre-Dame du Joyel de Moncheaux possédait cinq mesures de terre.

Il y a aux archives du Pas-de-Calais un plan de la ferme Pasart, rue du Flégard, à Moncheaux, et appartenant à madame veuve Beugin d'Herbeval, dressé en 1774 par Talve, arpenteur. Il est peu intéressant; les terres sont situées sur Moncheaux, Buneville et Sibiville. On voit qu'il y avait alors deux moulins et deux petits bois, l'un situé du côté de la Montjoie, l'autre du côté du chemin de Saint-Pol.

MONT.

Montesium (XIe siècle), *Montz*, *Mons* (XIIIe siècle), *Monts-en-Ternois* (XVe siècle).

Ce village paraît devoir son nom à sa situation, quoiqu'il ne

soit pas sur une éminence bien élevée ; son aspect est boisé et un chêne assez gros se trouve sur la place du village. En 1569, son territoire comprenait 672 mesures de terres et 61 mesures de bois. D'après le cadastre de 1837, il contient 352 hectares 73 dont 27 hectares 93.05 en pâtures et jardins et 23 hectares 73 en bois actuellement défrichés. Notons parmi les lieux-dits : *Le Lassus* (ferme réunie à quelques maisons), le *bois de Lassus*, le *bois de Veaux*, le *Pertuis*. Il y avait, en 1469, 29 feux, en 1881 38 maisons. La population était de 93 habitants en 1698, de 185 en 1805, de 174 en 1881. On payait pour aides extraordinaires, en 1474, 23 livres 5 sous 4 deniers. Mont fit partie, en 1790, du canton de Magnicourt-sur-Canche.

D'après M. Harbaville, ce village dépendait, en 883, de l'abbaye de Saint-Riquier, et relevait, en 1340, de la baronie de Rollencourt. Une bulle du Pape Innocent II confirma, en 1142, les possessions des dames d'Etrun « in villa quæ dicitur Montz ex dono Bertæ et Ermentrudis sororis ejus. » Une famille de Mons a possédé cette seigneurie jusqu'au XVIIe siècle. Faisait-elle partie de la branche des seigneurs d'Hédicourt en Picardie, dont un des quartiers d'armoiries portait d'azur à 2 molettes d'éperon et à une rose ? On pourrait le croire, car en 1875, on a trouvé dans les débris d'une maison de ce village la matrice en cuivre d'un sceau avec un écusson où l'on voit 3 molettes ou roses et entouré de ces mots : *Scel Jehan de Mons.*

L'hommage d'Anselme de Mons fut vendu par Bauduin de Beauval au comte d'Artois en 1243 (1). Jean de Mons fit partie de la Chevauchée de Saint-Omer 1306 (2).

Nous voyons dans un compte de Pierre Evrelart de 1417 (3) : « Reçu de demoiselle Marguerite de Relly, vesve de feu Jehan de Mons, au temps de sa vie seigneur de Mons, comme aïans le bail, garde, gouvernement et administracions des enfans mineurs d'ans dudit feu et d'elle pour le relief fait par Simon

(1) Archives du Pas-de-Calais. Trésor des chartes d'Artois.

(2) Archives du Pas-de-Calais. M. Demay décrit son scel ; il y voit trois coquilles (ne serait-ce pas plutôt trois roses ou molettes ?)

(3) Archives du Nord.

Pigache, procureur d'icelle damoiselle au nom de Jehannin de Mons dit Bonnet, fil mineurd'ans dudit feu et d'elle, d'un fief tenu du chastel de Saint-Pol, qu'elle disoit estre venu audit mineur d'ans par le succession dudit feu Jehan de Mons, et qui paravant avoit esté et appartenu à feu Enguéran de Mons dit Morel, frère audit Jehan de Mons, au temps de leurs vies, LX S. pour le relief de l'éritage, XXX S. pour le cambrelage et LX S. pour le relief de bail dudit mineur d'ans, sont en tout VII l. X s. »

On trouve dans la déclaration des fiefs du comté de Saint-Pol en 1475 : « Hue de Mons, chevalier, seigneur dudit lieu : fief valant 60 l. tenu de la terre de Rollencourt ; autre fief de 18 mesures ; un fief de 89 mesures tenu de Monchy-Caieux ; un fief de 36 mesures tenu du Mesnil ; un fief de 18 journaux tenu du Mesnil ; Jeanne de Mons, demoiselle Du Ploich : fief situé à Mons. »

Il y avait encore à cette époque : Fiefs tenus du sieur de Souastre à cause de sa seigneurie du Maisnil, par Bertrand Paliart ; fief de cinq quartiers de terre ; fief de soixante mencaudées 22 verges ; fief de vingt-neuf mencaudées, lesdits fiefs ayant justice vicomtière et hommes cottiers ; autre fief de sept mencaudées tenu de M. de Mons.

En 1521, Jean de Pronville possédait en ce village une seigneurie qui fut confisquée avec une autre sise à Harponlieu et donnée à Jacques de Souare (?), écuyer, seigneur de Bellain, le 26 mars 1522 (1).

En 1569, Jacques de Mons, écuyer, était seigneur de Mons, Maretz-en-Partie, Hucqueliers, etc., et la demoiselle Catherine de Marquais, veuve de Jean de Pronville, dont il vient d'être parlé, en son vivant, écuyer, seigneur dudit Mons en partie, était usufruitière de la moitié du domaine qui consistait en une maisonnette servant de lieu de plaisance quand son mari et elle résidaient audit lieu, bâtie sur 5 quartiers, plus une cense avec prés et jardins, 21 mesures de manoirs et 248 mesures de terres,

(1) Registres aux confiscations. — Archives du Nord.

plus 4 mesures de pâtures, 111 mesures de terres réservées par les bailleurs, et un autre manoir amazé de 7 quartiers. Il fallait y ajouter un droit de terrage sur 200 mesures de terres environ et deux bois, l'un de 27 mesures, nommé *la Court-au-Bois*, et l'autre, nommé *le Bois-de-Veaux*, de 18 mesures garni de chênes médiocres, et en petite quantité. Enfin, un bosquet dit *le Bois-Ribault* de 4 mesures ruiné par la guerre et par la trop grande proximité des maisons de Gouy, ce qui fait que les habitants le pillent et le volent. Sans doute ce Jean de Pronville avait pour nièce une demoiselle de Mons.

Voici quelques autres propriétaires du XVIe siècle : Pierre Lemaire, issu de Picardie, ferme avec 9 mesures de manoirs, 199 mesures de terres, 6 quartiers de bois et une petite seigneurie ; Philippe Grenet, écuyer, sieur de Lobbes, demeurant à La Couture, autre ferme avec 7 mesures de manoirs, 141 mesures de terres et un bois de 12 mesures.

Si nous arrivons au milieu du XVIIIe siècle, nous trouvons plusieurs seigneuries : la principale appartenait à M. de Mailly ainsi qu'une ferme, un bois de 2 mesures, un terrage, des droits seigneuriaux de 46 livres, en tout 946 livres de revenu. Le sieur Yves de Vron avait une autre seigneurie de 28 livres qui, ajoutée à une ferme de 6 mesures de manoirs et 36 mesures de terres lui produisait annuellement 298 livres. *Le fief de Lees*, de 22 livres de produit, était la propriété du sieur Galhaut ainsi qu'une ferme avec 20 mesures de manoirs, 74 mesures de terres et 32 mesures de bois, le tout rapportant 771 livres. *Le fief de Plouy*, produisant 4 livres, une ferme composée de 9 mesures de manoirs et 302 mesures de terres, un bois de 9 mesures, le tout rapportant 1,587 livres par an, était la propriété de M. de Beauffort de Lassus. Le prieuré d'Aubigny avait quelque bien à Mont.

La famille de Bassecourt (1) acheta à M. Charles de Mailly

(1) Le marquis de Bassecourt était gentilhomme en exercice de Sa Majesté le roi d'Espagne, lieutenant général de ses armées, commandant général de la province de Guipuzcoa. Ses deux fils servirent comme lieutenants dans les gardes wallonnes. Cette ancienne famille avait pour armes : *d'azur à la bande d'argent chargé de trois sautoirs écotez de gueules.*

Couronnel, sa seigneurie; elle y ajouta d'autres biens venant de Jean-Baptiste Dupuich, héritier de M. Louis de Claires, de Charles Pelet de-Willerval, etc. Elle se trouva propriétaire, vers 1760, d'une seigneurie d'où dépendaient 20 fiefs et nobles ténements, dont une partie relevait de M. le comte de Guînes à cause de sa terre de Maisnil. Il y avait maison seigneuriale, moulin, ferme, avec 15 mesures de manoirs et 151 mesures de terres, le bois de Veaux de 17 mesures, terrage, etc. (1).

Pendant les guerres du XVe siècle, Mont eut sa part dans les pillages « *mangeries* » et dévastations surtout quand « le roy de France descendit devant le château d'Hesdin et lors de la « surprinse de St-Pol ». Les garnisons d'Hesdin et de Doullens mettaient souvent ce village à rançon; la population diminua de moitié et se trouva dans l'impossibilité de payer ses taxes arriérées montant à 46 livres 6 sous. De 1543 à 1545, il ne fut pas plus heureux, on prit aux habitants 8 bêtes à cornes, leurs meubles et ustensiles de ménage et huit d'entre eux furent emmenés pour en tirer rançon. On dut fournir plusieurs « grosses *assiettes*, *salades* et *furnitures* à Hesdin qui coûtèrent plus de 100 écus ». Un quart des terres resta en friche. Le roi de France confisqua les biens du seigneur et les donna à un sieur de Noril.

Mont, avant la Révolution, dépendait du doyenné de Frévent et son église, sous le vocable de saint Adrien, était à la collation des chanoines d'Ypres (après ceux de Thérouanne) (2), qui percevaient 522 livres pour leur droit de dîme; en 1521, elle fut confisquée par les Espagnols ainsi que celle de la chapelle de Saint-Jean en la cathédrale d'Amiens, dont était alors prébandier Jean de Wisques, chanoine de cette église.

Les dames d'Etrun aussi jouissaient d'une portion de la dîme

(1) On conserve aux Archives du Pas-de-Calais un dénombrement servi par M. Daverdoingt, chargé d'affaires de Mme Jeanne Lopez, demeurant à Madrid et veuve de M. de Bassecourt.

(2) D'après la répartition, en 1254, des bénéfices du chapitre de Thérouanne, c'était le chanoine Adam Parent, qui avait les droits de cette église sur Mont et Moncheaux.

et en tiraient 165 livres par an ; l'abbaye de Saint-Eloy, le curé du lieu, la chapelle de Moncheaux en avaient également de faibles parties. La cure possédait 4 mesures de terres sur Herlin et le curé était à la portion congrue de 300 livres. En 1569, l'église avec son âtre était bâtie snr 4 verges ; nous croyons que c'est celle qui, d'après la tradition, se trouvait hors du village et servait pour plusieurs communes. Elle fut pillée et sans doute détruite pendant les guerres. En 1689, il y eut des difficultés pour sa reconstruction. On finit par se contenter d'une ancienne chapelle dédiée à saint Adrien à laquelle on ajouta un chœur en 1753. Cet édifice ne présente aucun intérêt. Le presbytère, en 1569, était construit sur 6 quartiers. Plus tard, il était en mauvais état et l'on jugea nécessaire de le reconstruire. L'intendant, en 1726, dut intervenir pour y obliger le village qui se décida à contracter un emprunt destiné à payer les frais de ce travail.

NEUVILLE-AU-CORNET.

Nova-Villa, *Nœufville* (XIe siècle), *Neuveville* (XIIe siècle). Cette commune doit-elle son nom à une origine peu ancienne? Comme elle est citée dans des chartes du XIe siècle, on a trouvé une autre étymologie dans *novem villæ*, neuf maisons de campagne ou exploitations rurales. En 1758, il y avait encore quatre belles fermes dont une avec jardin, et pigeonnier ; les rues étaient larges et bien plantées, la mare grande et entourée de grands arbres (1). Actuellement c'est un petit village qui n'offre aucun caractère particulier. Son territoire plat et fertile contenait, au XVIIIe siècle, 80 mesures de manoirs et 427 me-

(1) On peut se rendre compte de l'aspect de la commune en examinant un plan de Neuville fait, en 1758, par Branquart, pour les religieux de Saint-Eloy et conservé aux archives du Pas-de-Calais.

sures de terres; le cadastre de 1837 indique comme étendue 228 hectares 15 dont 26 hectares 96 en vergers. Voici les principaux lieux-dits : *Petit-Neuville* (dépendance), *le Marqueroy*, *la Chapelle*. La population était de 81 habitants en 1698, de 118, en 1806, de 130 en 1881. Il y avait, en 1835, 25 maisons, en 1881, 31. Avant la révolution il existait un moulin à vent non banal.

D'après Turpin, on bâtit en 1266 une chapelle à Neuville. Elle fut plusieurs fois reconstruite, et existe encore, dit M. Lambert, sur le chemin de grande communication de Saint-Pol à Pas. Guy III de Châtillon, comte de Saint-Pol, et Mathilde de Brabant, sa femme, firent bâtir, en 1286, une plus grande chapelle, probablement à l'endroit où se trouve l'église. Ils la pourvurent des ornements nécessaires à l'exercice du culte, et firent don au bénéficier du revenu de leur domaine de Neuville à charge d'y célébrer chaque jour la messe.

Un grand nombre de personnages importants ont porté le nom de Neuville. Les plus célèbres sont les seigneurs de Neuville-Vitasse, près Arras (1). Parmi ceux qui, selon nous, appartenaient à notre village, nous citerons Eustache de Neufville, vivant en 1195, d'après Turpin et les archives de l'abbaye de Mont-Saint-Éloy. On trouve, dans le Cartulaire de Thérouanne, Gilles de Neuville, chevalier (1257). Hugues de Neufville, chevalier, était sénéchal du Ternois aux gages de 40 livres par an; il cessa d'exercer le 12 janvier 1491, Marguerite, la dernière héritière de cette famille porta ses domaines et seigneuries de Neuville-au-Cornet à son mari Adrien de Bailleul, seigneur de Fromentel. Jeanne de Bailleul, ayant épousé Pierre de Berghes, en 1526, une partie du domaine de Neuville resta quelque temps dans la famille de son mari. Une autre partie passa aux Nédonchel puis aux Belleforrières par le mariage de Jean avec Anne de Nédonchel.

(1) Saint-Génois a trouvé à la Chambre des Comptes de Lille les lettres de Witasse de Neuville, sieur de Matringhem, chevalier, par lesquelles il mande au comte de Flandre qu'il lui remet son hommage, voulant obéir au roi de France.

Voici d'autres renseignements extraits des archives de la Chambre des Comptes de Lille :

Comptes de pièce Evrelart de 1417 : « Des reliefs fais par Jehan Aumot, procureur de demoiselle Marie, se fille, vefve de feu Raoul le Buef tant en son nom comme ayans le bail, garde et gouvernement et administracion de Jehannin le Buef, fis mineure d'ans dudit feu et d'elle pour II fiefs seituez à Neufville. »

La famille d'Ocoche avait à Neuville un fief au XVe siècle comme le prouvent ces lettres du 27 juin 1417 citées dans une autre lettre du 20 septembre. Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne, par lettres données en l'armée au camp lez Clamart, mande : « Pour ce que Jehan d'Ococh, escuïer, seigneur de Nœfville, est souffissamment monté et armé pour nous servir en ce présent voyage à l'encontre des ennemis et adversaires de Monsieur le Roy et de nous, nous vous mandons et commandons (à tous justiciers et officiers) estroitement et à chacun de vous si comme à lui appartendra, que toutes les causes et querelles dudit Jehan d'Ococh, menés et à mouvoir, debtes, besoignes, possessions et autres choses quelconques, vous tenez et faites tenir en estat, du jour que par certificacion de son capitaine, ou autrement deument il vous apperra qu'il sera parti de son hostel pour venir en nostre dit voyage et armée, jusques à ung mois après son retour dudit voyage ; et, cependant, ne faites ou souffrez aucune chose estre faite ou innouvée au préjudice dudit Jehan d'Ococh, mais tout ce qui seroit fait, attempté ou innouvé au contraire, ramenez et faites ramener, tantost et sans délay, au premier estat et deu » (1).

Nous pensons que ce fief passa de la famille d'Ocoche à celles de Bailleul puis de Hornes et de Salm. Cette dernière le vendit vers 1750 à M. Goudemetz, avocat au Conseil d'Artois, grand bailli des terre et prairie de Saint-Michel. Il rapportait alors 10 livres en censives et 9 livres en droits seigneuriaux. On le

(1) L'original de ces lettres est sur parchemin et conservé aux archives du Nord.

revendit le 18 pluviôse an IX. Ce domaine se composait alors de la maison seigneuriale nouvellement reconstruite sur 4 mesures, de 5 mesures et demie de bois, de 2 mesures et demie de terre et d'un terrage.

L'abbaye de Mont-Saint-Eloy conserva jusqu'à la Révolution une des principales seigneuries de Neuville qui lui rapportait, avec le produit d'un domaine peu important et un droit de dîme, 1,200 livres par an, en 1771.

Voici d'autres possesseurs de fiefs en 1475 : Baugois du Célier, deux fiefs et deux arrière-fiefs. Les deux fiefs consistant en rentes et le premier arrière-fief sis à Neufville-au-Cornet; le second arrière-fief situé à Guignecourt. « Ledit Baugois avertist que pour l'année passée (1473), tous lesdis fiefs lui ont esté comme inutilles en revenu pour ce que les gens de guerre y ont comme tousjours esté logez et par ce en a comme peu ou néant receu. » Jean Jautier, dit le Borgne, demeurant à *Hucliers* : un fief à justice vicomtière valant IIII livres, un fief valant 60 s., tous deux tenus de Monsieur du Fresnoy à cause de sa terre de Nœufville. Jacques Pigache : trois fiefs, l'un consistant en rentes, les deux autres en chacun vingt journaux de terre; un fief d'une mesure et un de trois tenus de l'abbaye du Mont-Saint-Eloi ; trois fiefs tenus de Monsieur du Fresnoy, l'un de 5 journaux, les autres de 8 journaux et demi; deux fiefs tenus de Gavain le Mire, l'un de 14 mesures, l'autre de 5 journaux. Jeannin le Vasseur ; fief de 12 mesures tenu de M. du Fresnoy. Hugues de Mons, chevalier : fief de 28 mesures tenu de M. du Fresnoy. Baugois du Célier, seigneur de Neufville-au-Cornet ; fief tenu de Gavain le Mire à cause de sa terre de Neufville-au-Cornet (1).

Dans un registre aux confiscations de 1521 on indique Martin Loys comme devant, pour un bien à Neufville, une rente à Nicolas de la Potterie, seigneur de Calimont, et demeurant à Boulogne. Jean de Baucy, prestre et entremetteur des affaires de M. de Bailleul y avait aussi un petit fief. Jean de Caverel, sans

(1) Archives du Nord. Chambre des Comptes.

doute petit fils d'Adam, mayeur d'Hesdin et seigneur de Quatrevaux en 1453, était aussi posseseur de fiefs à Ligny et Neuville, et il les augmenta en achetant celui des Belleforière. Il fut receveur-général du comté de Saint-Pol, en 1556 (1), et avait épousé Anne Adin, *dite* de Moncheaux. Son fils aîné, seigneur de Neuville, en partie, épousa Marie Lécuyer de Doullens dont il eut deux enfants. L'aîné, Jean, homme d'armes des ordonnances, mourut sans postérité, et sa sœur, Antoinette, porta ce domaine à son mari François de Hauteclocque, en 1585. Ce fut son petit fils, Philippe, aussi seigneur de Neuville et de Quatrevaulx, qui, en défendant le couvent d'Etrun, dont sa tante était abbesse, fut pris par les Croates et massacré par eux près de Frévent (2). Sa fille, Anne-Françoise, porta cette terre, en 1655, dans la maison de Créquy par son mariage avec Jean de Créquy, vicomte de Langle. Antoinette-Marguerite, leur fille unique, dame de Neuville et de Ligny, ayant épousé, en 1686, Jean de Carpentin, gentilhomme picard. Les descendants de celui ci vendirent ces seigneuries vers la fin du siècle dernier, mais Amable-François de Malet de Coupigny en fit le retrait lignager du chef de Valentine de Hauteclocque, mère de Valentine du Carieul de Fiefs sa femme.

Jean du Pré, procureur général du comté de Saint-Pol, avait en 1537 à Neufville un fief vicomtier tenu à plein lige du château de Saint-Pol. Isabeau du Pré le porta, en 1630, dans la maison de Thieulaine. Le comte de Guînes et Mlle de Moncheaux y avaient aussi de petits fiefs à la fin du XVIIIe siècle.

Neuville eut à souffrir de la guerre au XVe siècle, on ne fut pas plus heureux au XVIe comme le prouvent les impositions d'Artois de cette époque (3).

L'église de Neuville était déjà, en 1201, une annexe de Mais-

(1) Voici ses armoiries : *d'argent au chevron de sinople, accompagné de 3 quintefeuilles de gueules.* Les armes des Carpentin *étaient d'argent à 3 fleurs de lys de gueules au pied nourri posées 2 et 1.*

(2) Voir le récit de cet événement dans l'Epitaphier de Lefebvre d'Aubrometz.

(3) Archives nationales, 1016 et 1017.

nil ; ce n'était encore qu'une chapelle bâtie sur 3 verges quand elle fut détruite au XVIe siècle par la guerre. L'édifice qui la remplace est petit, en assez mauvais état et ne présente rien de curieux. La fabrique, avant la Révolution, possédait sur la commune trois mesures de manoirs et une mesure et demie de terre. La dîme appartenait à l'abbaye de Mont-Saint-Eloy et pour une partie moins importante à Mlle de Moncheaux.

François-Auguste Briois, maître-ès-arts à l'Université de Douai, curé de Wamin, en 1784, était de Neuville.

NUNCQ

Inick, (IXe siècle) (1), *Nunciacum*, *Nun*, *Neum*, *Nunc*, *Neuun*, *Noon*, *Neun* (XIIe et XIIIe siècle). Ce nom vient-il de *Nuntius* ou comme le croit M. Harbaville, de *Nunciacum*, maison de poste ou du courrier ? Cette opinion est vraisemblable, car ce village était traversé par la voie romaine de Thérouanne à Amiens (2). Il l'est actuellement par la route nationale n° 16 de Paris à Dunkerque, construite au XVIIIe siècle. On n'a pas complètement suivi le tracé de l'ancien chemin, qui laissait, en venant de St-Pol, le bois du Quesnoy à droite et le bois de Fillièvres à gauche.

Ce grand et beau village est remarquable par l'étendue de ses pâtures, garnies pour la plupart de nombreuses plantations, la largeur de ses rues et de ses places. Il est bâti sur le sommet

(1) Harbaville. Mémorial historique du Pas-de-Calais.

(2) D'après M. Cappe de Baillon, le relais de poste était près de la place du village, et l'emplacement en est encore connu actuellement sous le nom de *Pré du Courrier*. On a trouvé dans cette commune divers fragments de tuiles à rebords, des meules plus ou moins entières, de la poterie romaine, rouge et noire, et une pièce de monnaie en cuivre de Posthume. En 1875, un briquetier de Croisettes a découvert sur le bord de la voie romaine, dite chemin de Thérouanne, un tombeau renfermant des urnes funéraires et une arme en bronze qui n'ont pas été conservées.

d'un plateau fertile, qui bientôt s'infléchit pour descendre dans la vallée de la Canche. Son territoire contenait en 1569, 956 mesures, en 1761, 170 mesures de manoirs, 756 mesures de terres et 19 de bois. En 1837, d'après le cadastre, on trouva 467 hectares 81 ares, dont 62 hectares 17 95 en vergers et pâtures et 11 hectares 40 en bois. Lieux dits : la *Nation*, le *Seü*, (sureau), le *Terroir* à *part, l'enclos bœuf*. Il y avait en 1469, 12 feux, en 1881 82 maisons. La population s'élevait à 222 habitants en 1698, à 456 en 1806 et à 357 en 1881. On payait pour aides 20 livres en 1545.

Il y a une fabrique de briques et de chaux. Les registres de catholicité remontent à 1678, et contiennent de curieux renseignements sur les fondations qui existaient dans la paroisse avant la Révolution. Ce village fit partie du canton de Framecourt en 1790.

Nuncq remonte à une haute antiquité. Quand Ste-Berthe épousa Sigefroy, comte du palais de Clovis, son frère Rigobert lui donna, en 661 dans le Ternois, plusieurs domaines dont Nuncq faisait partie. De là la dévotion que les habitants du village ont toujours eue à cette sainte. Ils croient que sa protection les garantit de la foudre et de l'orage (1) L'abbaye de Blangy reçut de sa fondatrice cette propriété alors assez importante, mais elle en perdit la plus grande partie par suite de la guerre et d'autres circonstances malheureuses. En 1789, elle ne possédait plus sur cette commune que deux bois, de 15 hectares en tout, dits du *Rietz* et de la *Montagne*, une pièce de terre d'un peu moins de grandeur, un tiers de la dîme, des champarts et droits seigneuriaux, le tout rapportant 800 livres. Le cartulaire d'Auchy dans une charte de 1218, relative à la confirmation des possessions de cette abbaye, parle de Jean de *Neum* comme ayant possédé une dîme à Flers. Les chroniques de St-Bertin citent cette commune à une date reculée. Nonobstant il n'y a jamais eu de maison de plaisance ni de seigneurie bien importante (2).

(1) M. le chanoine Parenty. Vie de sainte Berthe.

(2) Cahiers de centièmes de 1569. Dépôt du Pas-du-Calais.

La principale relevait en pairie de la châtellenie de Pas; un fief était tenu de la bouteillerie de Selles. La famille de Neuville était seigneur de Nuncq au XVe siècle ; en effet, nous lisons dans les déclarations des fiefs du Comté de St-Pol en 1475 : « Regnauld Caillel, tient de Madame de Neufville à cause de sa terre et seigneurie de Nunc un fief de 14 mesures. » Jean d'Ellencourt était aussi seigneur en partie, puisque ce même Regnauld tient un fief de lui. Jean de Neuville étant mort sans postérité, sa cousine Germaine-Marguerite hérita de ses terres de Nuncq et Boubers-sur-Canche et les porta à son mari Adrien de Bailleul seigneur de Fromentel, dont la fille Jeanne épousa, en 1526, Pierre de Berghes, chevalier, seigneur d'Ollehain, député de la noblesse aux états d'Artois en 1555. Ce domaine fut un instant confisqué au profit de M. de Croy, comte de Rœulx, pendant les guerres du XVIe siècle. Cette seigneurie valait au XVIIIe siècle, à M. de Berghes, prince de Raches 190 livres par an. Le domaine avait été augmenté, d'un fief vicomtier acheté de Philippe-Albert Franaux, écuyer, seigneur d'Auchy, qui en avait fait lui-même l'acquisition d'une dame d'Offlandre. Il consistait en 8 mesures de manoirs servant de chef-lieu, de droits de reliefs et seigneuriaux sur 23 mesures de terres appelées les *4 vassaux*, de rentes foncières, etc ; le tout était tenu en plein lige de l'abbaye de Blangy. (1) *Le fief de Clama* fut vendu en 1606 par la veuve de Claude de Proisy, seigneur de Margny en Picardie (2) ; c'est peut-être celui qu'acheta Ferdinand de Cardevacque, seigneur de Beauvoir, St-Amand, etc. Au XVIIIe siècle le fief du *bois Warin*, était possédé par M. Goudemetz, avocat, seigneur de Neuville en partie ; il valait 70 livres. *Le fief Maillot* de même revenu appartenait à la veuve Mailliart. Un autre fief passa de la famille Planchon à la famille Degouves qui en prit le nom (3).

(1) Archives de l'abbays de Blangy. Dépôt du Pas-de-Calais.

(2) Archives de la Chambre des Comptes de Lille. 42e registre des chartes, folio 87.

(3) Un des membres de cette famille fut subdélégué de l'intendant à Arras en 1711; un autre, M. Degouves de Nuncques fut conseiller à la Cour de Douai et député de Saint-Pol ; son fils fut préfet du Pas-de-Calais.

Voici les principaux propriétaires : en 1569, M. Josse Grenier, avocat à Arras, maison et cerse avec 15 mesures de manoirs et 196 mesures de terres ; M. Guillaume de Bury, receveur à Arras, 50 mesures de terres ; Mlle Madeleine Maret, veuve de Simon Lascour, avocat à Arras, ferme avec 9 mesures de manoirs et 36 mesures de terres ; l'abbaye de Mont-St-Eloy, 24 mesures de bois en deux parties ; le prieur de Lucheux un droit de terrage en 1757 ; les carmes déchaussés de Douai, 7 mesures de manoirs, 53 mesures de terre ; le séminaire d'Amiens, un droit de champart de 85 livres ; M. de Bertoult d'Hauteclocque une ferme avec 2 mesures de manoirs et 101 mesures de terres.

Voici ce que nous trouvons dans les impositions d'Artois sur les dégâts causés par la guerre : Dépositions faites en 1537, devant M. Regnauld Villemant, bailli de l'abbaye de Blangy et Jean Desgardins, lieutenant de M. d'Aboval ; on se plaint surtout des camps établis à Hesdin et à l'abbaye de Cercamps, ainsi que des garnisons françaises de Doullens, d'Auxi-le-Château etc. et même de Vis qui amenèrent souvent le pillage et l'incendie. Les habitants durent se sauver dans les bois et les châteaux voisins, laissant leurs terres incultes. Ils étaient fort misérables et en retard pour les aides de 82 carolus d'or. Ils furent ainsi très maltraités de 1542 à 1545. Les Français passèrent plusieurs fois à Nuncq ; ils y séjournèrent trois jours pillant et détruisant tout même après la conclusion de la paix, et malgré une sauvegarde qu'on avait obtenue. Le comté de Rœulx faisait payer avec rigueur les rentes foncières dépendant de la seigneurie principale que l'Espagne lui avait donnée, après l'avoir confisquée, comme nous l'avons vu. Plus tard, le roi de France la reprit toujours par confiscation, pour en gratifier un sieur de Noril. Les habitants durent se sauver dix mois, laissant en friche la moitié du territoire. Nous voyons encore qu'en 1595 « Jehan Maupetit et Pierre Desnoes, ausquelz a esté baillé au plus offrant et dernier enchérisseur, par les commissaires et receveur dudit Comté de Saint-Pol, la maison, manoirs et terres à labœur situées audit villaige de Nuncq, appartenant aux hoirs de Jehan Bonvarlet, demeurant à Amyens, occupées par avant par Fiacre Hanon,

naguères censier d'icelle cense, ayant déclaré ne volloir plus tenir lesdits manoirs et terres à ferme pour ne luy estre possible de labourer à cause de la guerre... Cent livres par an. »

L'Eglise de Nuncq, sous le vocable de Saint-Michel, dépendait autrefois du doyenné de Frévent et avait pour annexes Séricourt et Ecoivres où il n'y avait pas d'églises; la collation appartenait aux chanoines gradués d'Ypres, après ceux de Thérouanne. Ils partageaient la dîme avec les religieux de Blangy et le prieur de Framecourt, représentant l'abbaye de Ham. Le monastère de Blangy tirait de sa partie, en 1661, 40 livres et 17 septiers d'avoine. Le chapitre d'Ypres avait la grosse part lui rapportant,en 1763,459 livres.L'église possédait,en 1569,6 mesures de terres, et 18 mesures en 1789; le revenu suffisait à peu près pour payer la portion congrue du curé.

Cette église fut plusieurs fois pillée; on osa même y prendre le St-Ciboire. En 1536, on la dépouilla de ses ornements; on dépendit et on emporta les cloches, et l'édifice lui-même fut laissé dans le plus triste état; les habitants appauvris par la guerre ne purent de longtemps le restaurer. Enfin, lorsque le calme fut revenu, on le rebâtit, en 1616 (1).

L'église fut incendiée un peu plus tard dans la guerre entre la France et l'Espagne reconstruite en 1652 et restaurée en 1749, 1783 et 1789. La nef était divisée en 3 parties par des piliers ou colonnes; malheureusement un curé, au XVIIIe siècle (2), eut la malencontreuse idée de défaire les colonnes pour supprimer les bas côtés. Le clocher, sa flèche et la tourelle juxtaposée datent de 1678. En 1772, on plaça une horloge dans la tourelle. Actuellement cet édifice a peu de caractère architectural, il est assez

(1) Une pierre tombale, placée dans le mur extérieur du chœur, en donne la preuve. En effet, on y lit : « Après 80 ans que j'étais démoli, en 1616, je fus rebasty, et Pasquier Lenouël, lieutenant de Celles (quartier-maître) de compagnie royale, en fust autheur. Dieu en soit l'honneur. 1616. » On a gravé aussi sur la pierre une herse et une grenade pour indiquer que sieur Lenouël servait *ense et aratro* par des fonctions civiles et militaires.

(2) Sans doute le successeur du curé Hochart, mort en 1763, et dont on voit la pierre tumulaire dans le mur de l'église.

grand et on y a mis dernièrement de jolis vitraux. La chaire date de 1767 ; elle est en bois sculpté, de style dit de la Renaissance et d'un bel effet. L'église fut vendue sous la Terreur et put être conservée par la commune, mais elle perdit tous ses biens, huit chandeliers de cuivre ainsi que trois plats, une lampe et un bénitier, le tout de même métal (1), une cloche de 431 livres et une de 701, plus un calice, une patène, un ostensoir, le tout en argent (2).

On conserve un morceau de la vraie Croix, du blé du champ de Booz et des reliques de saint Benoît-Labre. Le père Albert, carme de Saint-Pol, institua dans cette paroisse, en 1668, la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel, avec la permission de son supérieur et l'approbation de Mgr Perrochel, évêque de Boulogne, renouvelée en 1820 par Mgr de la Tour-d'Auvergne. Avant la Révolution, il y avait à Nuncq une petite chapelle dédiée à saint Pierre, près du lieu appelé le *Rietz*, où était un jeu de paume; elle était desservie par des chapelains particuliers; une autre se trouvait près du chemin dit de Thérouanne. Un beau calvaire dit la *Croix de Framecourt*, indiquait la limite entre ce terroir et celui de Nuncq.

Il existe aux archives du Pas-de-Calais un plan de ce village, avec index, fait par Branquart, pour les religieux de Blangy. On voit que la seigneurie de ce couvent s'étendait aussi sur Hautecôte (écrit Autencotte) et sur Ecoivres (écrit Escouavre) et Séricourt. L'église y est dessinée.

Un autre plan, conservé au même dépôt, a été fait pour la confection du cadastre en l'an XIII ; il est peu intéressant. On y voit un buisson au milieu du terroir à part et un bois assez grand à

(1) En brumaire an II, District de Saint-Pol. Archives du Pas-de-Calais.

(2) Cet ostensoir était un don presque royal, comme le prouve cet extrait des archives de l'abbaye de Blangy : « Le 24 mars 1774 payé à M. Wacquet de Nuncq pour notre quote part d'un soleil livré à la paroisse dudit lieu, laquelle somme a été donnée aux pauvres par M. Allart, curé de Versailles. Le soleil donné par Madame Victoire, fille de France. » On put sauver un calice en argent donné par cette princesse, probablement à la sollicitation de ce M. Allart qui, sans doute, était de Nuncq.

gauche de la route de Saint-Pol à Frévent et du côté de cette ville.

ŒUF

Ovum, *Ovinum*, *Oes* (XIVe siècle), *Œux*, *Œus*, *Œulx-en-Saint-Pol* (XVe siècle), *Œufs*, vient sans doute de *hofa*, *hova*, métairie. Ce grand village situé sur un plateau fertile, dominant au nord une vallée sèche qui se dirige vers Willeman, est un des plus beaux du canton. Les maisons et les fermes y sont bien bâties; les places présentaient une surface de 2 hectares 16 ares; leur étendue a permis d'en mettre une partie en culture au profit de la commune, en réservant un vaste jeu de paume. L'importance de cette commune s'est rapidement accrue, puisqu'on n'y comptait, en 1469, que 18 feux, et il y a (en 1881), 101 maisons. La population a varié de 223 habitants, en 1698, à 450, en 1806, et à 442, en 1881. Œuf et Guinecourt payaient pour aides ordinaires, en 1460, 9 livres, 15 sols, et pour aides extrordinaires, en 1474, 43 livres, 5 sous, 4 deniers.La contenance du territoire, en 1569, était de 1629 mesures, compris 16 mesures de bois, en 1761, de 196 mesures de manoirs,1345 mesures de terres,57 mesures de bois, 73 mesures de friches, enfin en 1836, d'après le cadastre, de 875 hectares 18.20,dont 74 hectares 13.25 en jardins et pâtures, et 24 hectares 22.10 en bois. Voici les noms des divers cantons en 1761 : le *Chetroy*, les *Lominiers*,le *Mont d'Œuf*, les *Lyhois ou Livois*, les *Longues raies*. Voici quelques lieux dits : la *Timpajoucque*, la *Caboche*, le *Crépiquet*, le *Contentin*, le *Fatoux*, les *Warrats*, le *Chemin des Chasse-Marées*, la *rue Galere*, le *Fond Courbet*, *Cubillet ou Curbillet*, le *Fond de Croisettes* (ravin), le *Fond du bois Delcourt*, le *Fond du bois Jacques ; Maison neuve* est une dépendance. Les registres de catholicité remontent à 1644. Œuf, en 1790, fit partie du canton de Frame-

court. Il y a une école de filles tenue par les sœurs de la Providence de Rouen.

Œuf paraît rarement dans l'histoire et n'avait pas de seigneuries importantes. Il relevait en partie de Roi, prévôté de Doullens et recette d'Hesdin. La seigneurie vicomtière relevait du château de Saint-Pol, et s'étendait sur Pierremont, Flers et Siracourt. On prétend que Jean de Brimeu, seigneur de Grigny, fonda, en 1104, un prieuré à Œuf; nous ne savons quand ni comment il devint une dépendance de l'abbaye de Noirmoutier, le plus riche couvent de bénédictins de l'Alsace. Ces religieux y entretenaient un prieur qui, en 1569, s'appelait Nicolas Desgets. Sans doute, à cause de l'éloignement, ils aliénèrent ce prieuré, et en 1610, il était entre les mains de François de Montmorency, seigneur de Wattinne, comte d'Histere, haron d'Overkerque, et après la mort de son oncle, le comte de Morbecque, vicomte d'Aire. Dégoûté des vanités de la terre et pour assurer, dit-il, son salut éternel, il dit adieu au monde, devint chanoine et grand doyen de Liége, puis entra dans l'ordre des Jésuites et fit don à leur maison de Douai de son prieuré d'Œuf (1), composé d'une maison de plaisance bâtie sur 4 mesures 80 verges, d'un petit bois de 20 mesures, d'une ferme avec 7 mesures de manoirs, 105 mesures de terres, d'un moulin à vent, dîme et droits seigneuriaux rapportant par an 208 livres, en tout 1638 livres de revenu en 1757.

Les archives du Pas-de-Calais (2) contiennent un dénombrement servi en 1379 par N. de Raisse, sieur de Vacquerie-le-Boucq, en partie, pour un fief situé à Œuf et tenu d'Hesdin; en 1401, Marguerite, sa fille, en hérita, paya le relief, et en 1402, l'apporta à son mari Jean de la Viefville. Leur fille Bonne, demoiselle de Thiennes, Œve (Œuf), la Vacquerie, etc., releva cette seigneurie en 1418. Mlle Louise de Crévecœur, fille de François, et de Jeanne de Rubempré, la possédait en 1506 par héritage de son père. Elle épousa Guillaume de Gouffier, amiral de France,

(1) Ferri de Locre.
(2) Liasse d'Hesdin, n° 59.

et le domaine fut vendu par eux en 1518, à Jacques, bâtard de Vendôme, chevalier, seigneur de Bonneval et de Ligny-sur-Canche. Il devint plus tard la propriété de haut et puissant seigneur Charles de Halluin, gouverneur de Picardie pour le roi de France (1), et se composait en 1569, d'une cense avec 6 mesures de manoirs, 100 mesures de terres, d'un petit bois et d'un terrage. Il le vendit en 1575 à Paul Romand (2). Celui-ci mourut en 1580. Sa femme, Jeanne Moffin, le releva pour son fils mineur Jean. Wallerand ou Jean Dupont, sieur de Framecourt, possédait déjà à Œuf, en 1569, une ferme avec 8 mesures de manoirs et 100 mesures de terres, et acheta, croyons-nous, de la famille Romand, les seigneuries d'Œuf et de Vacquerie-le-Boucq et y ajouta, en 1586, un fief situé dans la première de ces communes et appartenant à l'abbaye de Lobbes près Cambray. Des titres anciens le qualifient de baron d'Œuf, mais nous n'avons pu trouver l'origine de ce titre. Antoine Dupont, sieur de la Vacquerie, Œuf, etc., laissa plusieurs filles; l'aînée eut la terre de la Vacquerie; la seconde Jeanne, celles d'Œuf et de Framecourt. Elle épousa en premières noces, Pierre Raoul, écuyer, sieur de Vaulx. Ils relevèrent, en 1630, la première de ces seigneuries. Devenue veuve, elle se remaria avec Jacques Wllart, qui devint du chef de sa femme, baron d'Œuf (3). Le fils de Jacques et de Jeanne Dupont, portant le même prénom que son père, prit pour femme Marie-Florence Le Josne-Contay, dame d'Enquin, fille de Pierre-Paul, écuyer, sieur de Versigny, de

(1) Archives du Nord. Comptes du domaine d'Hesdin.

(2) Les archives du Nord contiennent (31e registre des chartes, f° 159) des lettres de Philippe II, roi d'Espagne autorisant Paul Romand à vendre les biens qu'il possède en Artois entre autres la seigneurie de *Hue*-en-Ternois et celle de Vacquerie-le-Boucq. Données à Bruxelles le 16 novembre 1573. On lit aussi dans un registre aux confiscations de 1595 : « Quant à la terre et seigneurie d'Œuf que at acquis Jehan du Pont, icellui du Pont at faict apparoir des lettres d'aucthorisation de sadicte Majesté, pour faire l'achapt d'icelle terre du seigneur de Fiennes, aux officiers du roy au bailliage de Hesdin, estant icellui du Pont saisy par lesdis officiers ad cause que ladicte terre est tenu du chasteau dudit Hesdin, et lors il auroit faict apparoir desdictes lettres. »

(3) Il était déjà seigneur de la Madeleine près Montreuil-sur-Mer et descendait de Jacques Wllart, sieur de Hocquinghem qui portait pour armes : *d'argent à 3 anilles de gueules.*

Theux, Auchel, etc. Son père, par son testament de 1683 (1), lui avait assigné ses seigneuries d'Œuf, Framecourt et Sibiville; ses sœurs Louise et Austreberthe, eurent les biens de Ponthieu, la maison de Campigneulles, etc. Certains généalogistes lui donnent une troisième sœur, Claude, qui aurait épousé Nicolas Vaillant, en 1657, et aurait eu pour sa part le fief d'Hagerue ou d'*Hargerue-en-Œuf*, dont le nom, d'après le comte d'Héricourt (2), viendrait du mot *haga* en latin, *hayen* en allemand, *haeghe* en flamand, *hedge* en anglais, qui a servi d'origine au mot français haye. Ce fief avait appartenu, en 1569, à M. de Hauteclocque de Quatrevaulx, puis de la famille Vaillant passa au XVIIIe siècle dans la famille de Beugny (2). Il valait alors 45 livres de revenu. Jacques Wllart eut une fille unique, Jeanne-Françoise-Eléonore, qui épousa en 1717, Louis-François de Bertoult, seigneur de Hauteclocque, dont le fils, Philippe-Louis-Joseph, fut

(1) Cet acte est conservé aux archives du Pas-de-Calais.

(2) Rues d'Arras, par MM. Godin et d'Héricourt.

(3) La famille de Beugny d'Hagerue-en-Œufs a pour armes : *d'argent à l'aigle éployé de sable au pairle d'or brochant sur le tout.* Elle descend de Martin de Beugny qui vivait au commencement du XVIIIe siècle. Il fut père de Marie-Françoise, épouse de Pierre Vaillant, seigneur de Bondus, (fils d'un greffier héréditaire de la gouvernance d'Arras) et de Georges qui, par son mariage, en 1710, avec la sœur de son beau frère, Marie-Joseph Vaillant devint possesseur du fief d'Hagerue-en Œufs qu'elle tenait de son père. Il fut officier dans la maison de la duchesse de Bourgogne et mourut à Arras en 1750, après avoir eu quatre enfants. Les deux aînés ne paraissent pas avoir laissé de postérité; une fille, Marie-Joseph-Augustine, épousa Florent-Joseph de Lassus, conseiller au Conseil d'Artois; un fils Louis-Léonor, continua la famille. Il naquit à Arras, en 1719, fut conseiller du roi en ses conseils, son garde des sceaux en la chancellerie du Conseil d'Artois, et prit pour femme, en 1752, sa cousine, Gabrielle Vaillant, dont le père, seigneur de Bondus, fut avocat au Conseil d'Artois, conseiller du roi et son procureur vétéran en la Maîtrise des eaux et forêts au département d'Arras, et dont la mère était Marie-Françoise de Beugny. Le fief de Bondus resta depuis lors dans la possession de cette famille. Louis eut trois enfants : une fille morte sans alliance et deux fils qui formèrent deux branches.

1° Louis-Nicolas-Xavier, écuyer, sieur de Pommeras, Sainte-Marguerite, etc. n'eut que des filles de Marie-Albertine Le Roux du Chatelet, fille d'un secrétaire du roi en la chancellerie du Conseil d'Artois.

2° Georges-Joseph-Charlemagne, écuyer, sieur d'Hagerue, prit pour femme Marie-Anne-Robertine Le François du Faytel dont trois fils et une fille mariée à Stanislas-François de Hauteclocque. L'aîné de ses fils épousa, en 1817, Aglaé-Mélanie Le Jay de Lozinghem, fille de Marie-François, écuyer, seigneur de Masnière-en-Beauce, et de Marie-Louise-Camille de Nelle de Lozinghem.

Cette famille compte encore des représentants.

créé marquis de Bertoult d'Œufs, par lettres patentes du roi Louis XV, en 1766. Cette seigneurie qui était la principale de la commune se composait, en 1757, d'une ferme avec 13 mesures de manoirs, 100 mesures de terres, 45 mesures de bois en trois parties dites le *bois Delcourt* de 25 mesures, le *bois Robert* de 10 mesures, le *bois de Sin ou de Sains*, de 10 mesures, tous trois sur le bord d'un ravin.

Il y avait dans cette commune d'autres seigneuries vicomtières moins importantes. Ainsi, en 1475, Colart Cornailles y avait un fief de 35 livres de revenu, tenu de Rollencourt. En 1569, il était passé à Nicolas Cornaille, conseiller au conseil d'Artois. Un fief pairie relevant de la châtellenie de Pas, était possédé par le sieur de Willerval, puis en 1569, par Andrieu de Saint-Pol, écuyer. Le comte de la Basèque, avait le *fief du Croquet* avec 8 mesures de manoirs, 53 mesures de terres, champart, droits seigneuriaux, en tout un revenu de 508 livres. Voici quelques autres propriétaires : en 1569, Antoine de Canlers, d'Arras, une ferme ; Ferry du Flos, procureur à Arras, une autre ferme ; les chanoines de Saint-Louis, à Hesdin, Jean de Saint-Obin, écuyer, quelques biens ; le seigneur de la Claye, un bois de 7 mesures ; en 1757, le curé d'Hesdin, 25 mesures de terres et un droit de champart ; le chapitre d'Arras, un terrage rapportant 86 livres ; la prévôté de Lucheux, une petite ferme et un droit de champart ; les curés de Willeman et de Vacquerie, les Religieuses grises de Saint-Pol, l'Hôtel-Dieu d'Arras y avaient aussi des propriétés.

Œuf, situé sur les limites du comté de Saint-Pol et du bailliage d'Hesdin, était plus exposé que les autres villages aux déprédations des soldats. En mars 1536, cette commune souffrit beaucoup, quand les Français attaquèrent Hesdin et Saint-Pol, et malgré la sauvegarde que leur avait accordée le roi de France, ils furent si malmenés, qu'ils durent quitter leur demeure et s'en aller mendier leur pain, jusqu'à ce qu'on eût publié la trêve de Thérouanne. L'avant-garde de l'armée française passa trois semaines à Œuf, la garnison espagnole d'Arras essaya de la surprendre et « bouta le feu à 38 ou 40 maisons qui furent brûlées

et des meilleures et des principales, et il n'en demeura intactes que 5 ou 6.» Les habitants durent faire des huttes pour se loger. Les Français pillèrent l'église et enlevèrent le plomb de la couverture, ainsi que les cloches, les fonds baptismaux et jusqu'aux vases sacrés; le dégât fut estimé plus de 2,000 florins. L'armée du roi de France y établit une seconde fois son camp quand l'empereur vint attaquer Thérouanne. La misère était tellement grande qu'on ne pouvait payer ni les droits de reliefs ni les arrièrés d'impôts montant à 78 livres 11 sous. On souffrit aussi beaucoup pendant la guerre de 1542 à 1545; on prit grains et bestiaux, et les habitants aisés furent emmenés pour en tirer rançon.

Ce village, avant 1790, faisait partie du doyenné de Fillièvres; son église était à la collation du prieur d'Œuf puis du recteur du collège d'Anchin à Douai, qui avait aussi la dîme de sang et les deux tiers de la dîme champêtre; l'autre tiers était pour le curé du lieu. La fabrique possédait une pâture, 4 mesures de terres sur Beauvois, etc., le tout d'un produit de 150 livres et à charge d'obits (1). Le curé était nommé au concours comme dans la partie artésienne du diocèse de Boulogne, en vertu d'une ordonnance de 1763 de Mgr de Pressy, évêque de cette ville, rendue obligatoire en 1774, sauf certaines exceptions (2). Le presbytère était contigu au cimetière et fut brûlé pendant les guerres du XVIe siècle, l'église ne fut pas épargnée, et après qu'elle eût été pillée et ravagée au moyen-âge, un incendie, en 1818, éclata le mardi de la ducasse dans un cabaret voisin,

(1) Jacques Wllart laissa à l'église par son testament de 1683 une demi-pistole à prendre annuellement sur le revenu de sa seigneurie d'Œuf, sous la condition qu'il serait enterré dans le chœur à côté de sa femme et que chaque année, on ferait venir un prédicateur pour prêcher la passion le dimanche des Rameaux et la Résurrection aux vespres du jour de Pâques. On exécuta sa volonté, et sa pierre tombale existe encore. On y voit inscrits les noms de Emmanuel Wllart, écuyer, baron d'Œuf, seigneur de la pairie du Quesnoy, Ricametz, Framecourt en partie, Guinecourt et Beauvois en partie, et de très noble dame Florence Lejosne-Contay, fille de Jacques, capitaine au régiment de Bellebrune, et de Jeanne Dupont, fille de Jean, écuyer, baron d'Œuf. Cette dernière, par son testament de 1628, fit un certain nombre de legs pieux.

(2) Voir à ce sujet la Vie de Mgr de Pressy, par M. l'abbé Haigneré.

gagna l'édifice, et consuma la nef qui datait de 1609 et la flèche qu'on admirait de loin à cause de son élévation. Celle-ci, en s'écroulant, entraîna dans sa chûte les cloches qui pesaient près de 2,000 kilogrammes. Elles percèrent la voûte en tombant et vinrent s'enfoncer dans le sol. La tour put échapper ainsi que le chœur protégé par sa voûte de pierres; on put également conserver le maître-autel. Le presbytère fut sauvé par le curé, M. Conteville, qui, d'après M. Lambert, employa sa bière et son vin à éteindre l'incendie. Ce désastre, dont la cause resta inconnue, s'étendit à une vingtaine de maisons et au château (du reste peu remarquable) qui devinrent la proie des flammes. Une femme, en voulant sauver des objets renfermés dans sa cave, périt ainsi qu'un homme qui se dévoua pour la sauver. La perte fut évaluée à 48,692 francs ; aussi l'année suivante le gouvernement distribua 3,531 francs en primes aux habitants de l'arrondissement qui consentirent à couvrir en dur les constructions dont le toit était en paille.

On rebâtit la partie incendiée de l'église en se servant des murs qui subsistaient encore. Le chœur vient d'être nouvellement restauré, grâce au zèle de M. le curé Blondel. C'est la partie la plus curieuse de l'édifice; il date de 1456, est de style ogival ; seulement la voûte à arètes est trop surbaissée. Une partie ancienne de la corniche extérieure est intéressante à étudier; elle est formée d'arcatures au milieu desquelles on a sculpté des animaux, des quadrillés, etc., et soutenue par des consoles représentant des têtes. Les bas côtés sont aussi de style gothique et viennent d'être remis à neuf avec goût. La tour est la partie la plus importante de l'église ; elle est en pierre, de forme carrée, appuyée sur des contreforts et éclairée par des baies ; une tourelle servant d'escalier y est accolée. Elle paraît écrasée depuis qu'elle est privée de sa flèche (1).

(1) Dans l'église se trouve une curieuse pierre tombale en marbre d'Ecaussine, d'un beau travail, représentant la sainte Vierge et l'enfant Jésus entourés de deux saints. Dans le bas sont représentés le défunt et la défunte suivis de petits personnages, sans doute leurs enfants. Dans le haut on a placé deux écussons; l'un fut brisé pendant la Révolution ainsi que la plupart des têtes. On lit dans le bas : « Cy-dessous gist noble hom-

L'église, sous la Révolution, fut dévastée et servit à faire du salpêtre; on lui prit, à cette époque, 8 chandeliers, des lampes, 2 cloches pesant 2,662 livres, une couronne et deux cœurs en argent, etc. Les registres de catholicité contiennent la liste des membres des anciennes confréries. Celle de Sainte-Trinité, pour la rédemption des captifs, fut érigée le jour de la Trinité 1676; beaucoup de seigneurs des environs s'y firent inscrire. Elle fut remplacée par une confrérie du Saint-Sacrement.

Outre l'église d'Œuf qui servait aussi pour Guinecourt et Beauvois, il y avait dans cette paroisse une chapelle de Notre Dame dite de *la Malgrâce*, située près d'un cimetière. Elle était bâtie sur un quartier. Le marquis du Bietz en avait la collation; pourtant le prieur du lieu, sans doute à cause de la dîme, devait entretenir le chœur. Il existait aussi une chapelle pour acquitter les messes de fondation; elle possédait autrefois un terrage de plus de 20 mesures de terres sur Œuf et Guinecourt et de 4 sur Beauvois.

Œuf eut le bonheur de posséder un fragment de la Sainte-Chandelle (1).

me guillaume d'Yse (?) et demoiselle Jehanne de la Folie, sa femme, qui trépassèrent c'est assavoir Guillaume le..... et la demoiselle l'an 1469. » On voit encore la pierre tombale d'un membre de la famille Petit et sous un autel une autre dalle funéraire mais cassée.

(1) Voici ce que dit le P. Fatou qui avait une prédilection particulière pour cette commune où il avait prêché autrefois. « J'ai appris par une lettre de M. Becquart, curé de cette paroisse (1682), qu'il y a un cierge pesant une livre venant de celui d'Arras, et qu'on fait couler quelques gouttes dans l'eau pour la donner aux malades, dont quelques-uns en ont tiré quelques avantages. » Un sieur Fauquembergue, âgé de 42 ans, habitant Linzeux, malade depuis deux ans, y trouva sa guérison en 1864. La relique était renfermée dans une custode d'argent faite en forme de cierge. La fête fixée d'abord pendant la moisson, fut remise au deuxième dimanche d'octobre par François Perrochel, évêque de Boulogne, qui accorda aussi des indulgences. Il y eut parfois tant de pélerins venus à l'occasion de cette solennité, que quatorze confesseurs étaient occupés à la fois, et l'église, ajoute le P. Fatou, était *pleine comme un œuf*. On payait une redevance au chapitre d'Arras à l'occasion du don de cette précieuse relique qu'on croit avoir été fait dès 1105. La chapelle, où on la conservait, portait le nom de Notre-Dame du Joyel. D'après M. Blondel, elle était à l'extrémité du bas-côté gauche; on n'en voit plus que l'arcade. Quant à la sainte Chandelle, elle a disparu ainsi que la custode d'argent. Autrefois, lors de la fête, on distribuait des petits cierges ou pains de cire qu'on conservait avec vénération; on n'a pu maintenir cet usage lors de la fête qui se célèbre toujours au mois d'octobre, mais on suit la procession avec un

Dans un mur du village on voit encore une portion de façade en pierre avec pilastres, colonnettes et fronton du style dit de la renaissance. Elle est assez bien conservée et d'un joli travail ; c'est peut-être ce qui reste de la chapelle de Bon-Secours, édifiée en 1737. L'ancien prieuré ne présente plus que quelques restes de murailles en pierre avec fenêtres cintrées et ornées de moulures, mais en mauvais état. Dans une pâture se trouve une butte assez élevée où l'on a trouvé, dit-on, des substructions. Est-ce un tombeau celtique ou le reste d'une demeure féodale ? Des fouilles le feraient sans doute connaître.

M. Bouthors a reproduit les « coutumes locales de la terre et seigneurie d'Œufs-en-Ternois appartenant à haut et puissant seigneur monseigneur de Bourbon, bâtard de Vendôme, seigneur de Bonneval, etc., mary et bail de Mlle Loyse de Crévecœur, fille mineure de défunt messire François de Crévécœur, en son vivant chevalier, seigneur dudit lieu. » Elles sont contenues en 5 articles et signées, le 10 septembre 1507, par Antoine Mannequier Lejosne, bailly et Ferry de l'Etoile, vice-gérant de la cure. Elle sont semblables à celles de Saint-Pol et de Pas. Le prieuré eut aussi sa coutume particulière le 16 septembre 1507 rédigée pour vénérable et religieuse personne frère Marie Gautier, docteur en théologie, prieur dudit prieuré et signée de Jacques Lefranc, écuyer, bailli ; on a copié à peu près celle de Saint-Pol (1).

En 1850, un habitant d'Œuf mourut d'apoplexie en allant à Saint-Pol ; il avait 101 ans.

grand nombre de chandeliers en bois peint dont un orné du portrait de la sainte Vierge porte comme un autel de l'église le nom de Notre-Dame du Joyel. Cette fête attire du monde, et les habitants de cette commune se montrent hospitaliers pour les pélerins.

(1) Jean-François-Louis Lejosne, né à Œuf le 10 septembre 1772, descendait peut-être du bailly dont nous avons parlé plus haut. Il entra au service en 1792, fit les campagnes de 1792 et 1793, fut blessé au combat de Tourcoing, etc. Fait prisonnier, il fut échangé en l'an IV, et fit partie de l'armée d'Italie et de celle des Grisons; sous-lieutenant en l'an X, il obtint un sabre-d'honneur, alla au camp de Boulogne, participa aux campagnes de 1806 et 1807, à celles d'Espagne et du Portugal. Entré en 1814 dans la garde royale, il devint lieutenant-colonel en 1818, fut mis à la retraite en 1827, après avoir obtenu la croix de Saint-Louis et celle d'officier de la Légion-d'Honneur.

Il existe aux archives du Pas-de-Calais un plan de la commune levé pour le cadastre en l'an XIII; il ne présente pas d'intérêt.

OSTREVILLE.

Ortevilla (XIIe siècle), *Dostreville*, *Dosterville* (XIIIe siècle), *Ostreville* (XVe siècle), la villa de l'Est, *Ost* ou *Osten* en allemand voulant dire Est ou Orient. Ce village, en effet, est situé à l'Est de Saint-Pol.

Cette grande commune, bâtie sur un plateau fertile renfermait, en 1469, 32 feux; en 1881, 75 maisons. Sa population était, en 1698, de 245 habitants; de 262 en 1805; de 302 en 1881. On y payait pour aides, en 1460, 15 livres, et pour aides extraordinaires, en 1474, avec Ostrel, 50 livres. Son territoire contenait, en 1569, 838 mesures de terres et 34 mesures de bois; en 1861, 137 mesures de manoirs, 722 mesures de terres et 28 mesures de bois; d'après le cadastre de 1836, 388 hectares 37, dont 35 hectares 99 en prairies et jardins et 13 hectares 97 en bois. La commune possède 22 ares de terres et 1 hectare 55 ares de bois. Deux hameaux, *Boirin*, avec 37 habitants en 1858, et *Ostrel* en dépendent. Lieux-dits : *le bois Tourny*, *le bois de la Chapelle*, *le bois de Boirin*. Les registres de catholicité remontent à 1695 (1). Ce village fit partie, en 1790, du canton de Monchy-Breton.

En 1221, la banlieue de Saint-Pol s'étendait jusqu'au chêne d'Ostreville. Bauduin et Gosselin d'Ostreville, d'après Turpin, figurèrent comme témoins dans une charte de dotation de l'abbaye de Cercamps. Barthélemy, chevalier, fils de Hugues,

(1) On voit dans ces registres à l'année 1774, qu'une des causes de la dépopulation était attribuée à la coutume de Saint-Pol qui donnait les manoirs à l'aîné.

est repris dans un acte de vente faite à l'abbaye de Saint-Eloy en 1223 (1).

Il y avait dans cette commune plusieurs seigneuries. La principale était tenue de la terre de Rocourt; elles appartinrent aux familles de Wavrin, de Berlettes, Quiéret, de Noyelles, seigneurs de Marles (en 1489), de la Borde, etc. Aussi nous voyons dans la déclaration des fiefs de 1475 : « Terre et seigneurie d'Ostreville que Monsieur de Wavrin tient de Monsieur de Bailleul à cause de sa terre de Rocourt, consistant en rentes, *château*, pâtures et terres valant par an 80 livres (2). » Dans un registre aux confiscations de 1523, on lit que la cense d'Ostreville appartenant à M. du Mortier, huissier en la Cour du Parlement de Paris, et la cense d'Humerœuille lui appartenant également furent saisis le 20 juin 1522 et donnés à Jean Blassel, seigneur de Raucourt-en-l'Eau en récompense de ses services. Les dîmes d'Agnez-Grandcamp, et celle d'Ostreville, qui appartenaient alors au chapitre de Thérouanne, furent aussi confisquées momentanément et bailliées en louage à Jean Daminette au rendage de 8 livres. Dans un autre registre aux confiscations de 1595, on voit que François Lebel et sa femme tiennent en ferme la seigneurie d'Ostreville, appartenant au seigneur de la Borde président à Paris, pour 650 livres par an. Elle consistait, en 1569, en une cense avec 16 mesures de manoirs, 150 mesures de terres, 8 mesures de bois, mais le château avait été ruiné par les guerres. M. d'Estavage(?) possédait aussi un fief à cette époque et M. de Marles un autre fief avec une cense composée de 10 mesures de manoirs, 100 mesures de terres, 7 mesures de bois et un terrage. Un autre fief dit *du bois Wavrin*, relevant du château de Saint-Pol, fut possédé aux XVe et XVIe siècles par une branche de la famille de Bristel alliée aux Bonmarché, Habarcq, Gribeauval, etc.; il passa aux Maudhuy par alliance avec les Bristel ensuite aux du Bois Wavrin et au XVIIIe siècle à un sieur Hermant puis à M. Haudouart; ce dernier avait une ferme et des droits seigneu-

(1) Cartulaire d'Aubigny, f° 63.

(2) Attestation faite par Antoine Briois, bailly, et par Jean Baudelle, receveur d'Ostreville. Archives du Nord.

riaux rapportant 35 livres par an. La demoiselle Delattre de Saint-Pol était alors propriétaire d'un bois de 12 mesures; la demoiselle Maugrez d'une ferme avec 6 mesures de manoirs, 150 mesures de terres et 7 mesures de bois (c'est peut-être le domaine de M. de Marles). Charles de Saulty, écuyer, avait aussi une cense avec un terrage et une portion de la dîme.

Ostrel. — Ce hameau a donné son nom à une famille (1) qui

(1) Les d'Ostrel ont pour armes : *d'azur à trois dragons ailés d'or : deux en chef, un en pointe.* Devise : « Plaisir fait vivre d'Ostrel. » D'après M. Dumont, cette maison, originaire du Cambrésis, descend de Verné d'Ostrel, chevalier cité dans une charte de l'abbaye de Cantimpré-lez-Cambray (1198). Simon, chevalier, fut gouverneur de Guise et de Saint-Quentin. D'après Le Carpentier, il eut trois fils de Guyotte de Villers : Guy, Raoul et Jacquemart. On perd leur descendance jusqu'à Guy d'Ostrel, qu'on dit natif de Luxembourg ; il accompagna Louis De Mâle, comte de Flandre, dans la guerre contre les Gantois (d'autres auteurs disent que c'est son fils Helman); aussi reçut-il de ce prince, en récompense de ses services, la terre et seigneurie d'Ostrel-lez-Ostreville au comté de Saint-Pol vers 1363. Il eut pour femme Anne du Chastel. Helman se maria avec Godeline d'Allée, Dal ou d'Allée qu'on croit originaire d'Allemagne. Son petit-fils Pierre épousa Marie de Ricametz. Le fils de ce dernier. Philippe, prit pour femme Collette de Framecourt en premières noces (1433), et en deuxièmes noces Jeanne de Fiennes. De sa première femme il eut quatorze enfants vivants, le second Philippe, fut la souche des seigneurs de Liettres ou Lierres.

Maximilien d'Ostrel appartenait à cette branche ; il fut mestre de camp au service de l'Espagne, bailli et capitaine de Saint-Omer, conseiller au conseil de guerre. En récompense de ses services, il fut créé comte de Saint-Venant en 1655 ; sa femme était Marie-Anne de Thiennes. Le dernier de cette branche, Charles, Seigneur de Berneville, épousa Françoise de Lens ; leur unique fils mourut sans alliance.

Chez les descendants de Philippe, on trouve des abbés d'Anchin, de Corbie, de Saint-André-au-Bois et de Saint-Thierry, près Reims, etc., un prévôt de Cambray, un gentilhomme de la chambre sous Louis XI.

Robert, le premier de cette famille qui fut seigneur de Flers, épousa le 2 décembre 1602, Louise de Lannoy, dame de Buillemont. Son fils aîné, Jacques, n'eut pas d'enfants de Claire du Châstel de Blangerval. Il obtint, ainsi que son frère, des lettres de chevalerie, en 1651 ; un autre de ses frères, fut chevalier de Malte en 1630. Le deuxième fils de Robert, Noël, seigneur de Cambligneul, etc., fut créé baron de Flers en mai 1662. Son fils Robert, eut de Marguerite Boucquel, fille du seigneur de Warlus, huit enfants, dont un fut chanoine de Cambray, deux autres capitaines aux régiments du Dauphin et d'Orléans. Deux filles furent religieuses. Son fils aîné, Antoine-Joseph, après avoir été page du roi en 1714, eut plusieurs enfants ; l'un, Antoine-François Lamoral, lieutenant au régiment du roi, décéda en célibat à Flers, en 1794 ; un autre, Joseph-Gaspard Melchior, appelé le chevalier d'Ostrel, continua la famille et mourut en 1806. Il avait pris pour femme, en 1773, Adrienne-Jacqueline de Montguyot, fille du seigneur d'Urvillers, dont 1° Pierre-François, mort en 1858, à 83 ans, époux de Marie-Thérèse d'Herbois de Thun, dont un fils décédé en célibat en 1865, et deux filles ; 2° Louis-Joseph, dit le chevalier d'Ostrel, mort à Urvillers, en 1866, à 88 ans, sans alliance.

en conserva peu de temps la seigneurie, puisqu'en 1613, elle était passée à M. de Bailleul; elle se composait de 6 mesures de manoirs et 75 mesures de terres. Le prince de Salm la recueillit par mariage. Elle consistait, en 1757, en 8 mesures de manoirs, 90 mesures de terres, un droit de champart, des droits seigneuriaux, etc., en tout un revenu de 1,008 livres. Il n'y avait plus que 25 hectares 75 ares, quand elle fut vendue judiciairement 24,150 livres, en 1792.93 sur le prince de Salm. Dans ce hameau, M. de Villers avait, en 1569, une ferme avec 10 mesures de manoirs et 105 mesures de terres. (Est-ce celle qui appartenait en 1789 à M. de Cambry ?) Le sieur Gosse y avait, au XVIIIe siècle, un fief de 120 livres.

Ostreville souffrit beaucoup au XVIe siècle quand les Français établirent un camp dans le canton d'Houdain, et quand les Espagnols vinrent reprendre Saint-Pol; plusieurs maisons furent abattues, la misère y fut grande, et là où l'on donnait dans le bon temps 5 raies de charrue on n'en donna plus que 2 ou 3; 80 mesures de terres restèrent en friche.

Cette commune formait autrefois une paroisse, ayant pour annexe St-Michel, où résidait parfois le curé, par autorisation de l'évêque. C'est aujourd'hui une dépendance de Bryas. L'église, sous le vocable de Saint-Michel, était à la collation de l'évêque de Boulogne. La dîme appartenait aux chapitres de Saint-Pol et de Thérouanne (1), remplacé par celui d'Ypres et pour de faibles parties au curé et à des particuliers. L'église perdit sous la Révolution une cloche de 684 livres, une de 500 livres et 3 mesures de terres sur Ostreville et Bryas, plus une maison sur 3 quartiers. C'était sans doute le presbytère qui existait déjà en 1569. Le sieur Letombe, curé constitutionnel, y résida un instant en 1792, mais il était en mauvais état et malgré ses plaintes, les habitants, mal disposés sans doute pour lui, ne le restauraient pas, aussi se retira-t-il à Bryas (2). Un religieux de Saint-Vaast,

(1) Dans la répartition de 1254 des bénéfices de l'église de Thérouanne, c'était P. Albanensis qui avait les droits sur Ostreville.

(2) Archives du District de Saint-Pol. — Dépôt d'Arras.

appelé dom de Carnin, administra quelque temps cette paroisse. L'église, bâtie sur un quartier, n'a rien de curieux; elle fut réparée en 1639 (1). On y voit une cuve baptismale en grès portant la date de 1605. A la porte extérieure se trouvent deux pierres tombales (2).

Dans l'épitaphier d'Havrincourt, on voit qu'en 1616 il y avait dans la verrière, derrière le grand autel du chœur, 2 quadruples écussons avec les armes : 1° des *d'Estourmel*, *Douxlieu* (cette famille était baronne de ce village), *la Viefville*, *Nédonchel*; 2° des *Noyelles*, *Basselair*, *Immerselle*, *Van den Dalle*. On avait peint sur un tableau de bois fixé à la muraille : « Chy gist noble homme Josne de Bailleul, écuyer, sieur de Bailleul-aux-Cornailles et de Monchy-le-Breton, et de demoiselle Marguerite Gosson, sa femme prudente *(sic)*, lequel est trépassé le 28 d'apvril l'an 1515, et vous qui regarderez ici priez Dieu pour leurs âmes, » avec les écussons des Gosson, Bailleul, etc.

Il existe aux archives du Pas-de-Calais un plan d'Ostreville peu intéressant, dressé en l'an XIII pour le cadastre. On y voit un petit bois contre les pâtures du côté de Bryas et un autre plus grand du côté de Grand-Camp, contigu au bois de Rocourt.

PIERREMONT

Peremont, *Pieremont*, *Pirremont* (XIIe siècle). — Ce village est divisé en deux parties bien distinctes : Pierremont et le hameau

(1) Archives du Conseil d'Artois.

(2) On ferait mieux d'enchâsser ces pierres tombales dans un mur. Sur l'une on lit : « Chy gist Charles Maudhuy, seigneur du bois Wavrin, décédé le 13 février 1635. » Au-dessus est un écusson avec un casque pour cimier et les blasons des *Bristel*, *Maudhuy*, *Lenoir*, *Achy*, *Zeaulty*. Sur l'autre est gravé : « Chy gist le corps de noble homme Jacques, en son vivant seigneur de la Libaude, Ostrel (?), Herlin, Houdurelle, et Demoiselle de Rocourt. » Le reste est illisible. Ce doit être la pierre tombale de Jacques de Rocourt, seigneur de la Libaude, qui récréanta sa bourgeoisie à Arras en 1626.

de Libessart, formés l'un et l'autre d'une longue et large rue. Une vallée sèche les sépare; on y a placé l'église, le presbytère et l'école à peu près à égale distance des deux agglomérations. En outre, à l'entrée de Pierremont, du côté de la route nationale, se trouve un monticule appelé le *Crou*, et sur le point le plus élevé de ce monticule un moulin à vent en pierre qu'on aperçoit de la plupart des pays d'alentour. Cette éminence était autrefois inculte. Le prince de Salm, qui en était propriétaire, concéda à perpétuité la jouissance de la plus grande partie à charge de payer une modique redevance. La commune, qui depuis percevait cet arrentement, décida dans ces dernières annnées presque tous ceux qui le devaient à en opérer le rachat. La butte est maintenant couverte d'habitations et de carrières de sable. Quelques maisons situées à l'extrémité ouest de Libessart et de Pierremont, bien que sous la dépendance spirituelle du curé de cette paroisse, font partie de Wavrans, village assez éloigné. Cette délimitation singulière tient de l'ancienne organisation féodale, car c'étaient les fiefs de *Hault Pas* et de *la Boulloye*, compris dans la seigneurie de Wavrans.

Quand on arrive à Pierremont du côté d'Hesdin, un des plus jolis panoramas du pays se déroule sous les yeux du voyageur. A droite et à gauche se trouvent le village et son hameau dominant de leurs masses de verdure le vallon où s'élèvent l'église avec son joli clocher et quelques habitations. Ces constructions, aux couleurs variées, tranchent d'une manière heureuse sur le feuillage des bois qui forment le fond du tableau; enfin, dans le lointain on aperçoit la vallée de la Ternoise et les coteaux qui la dominent.

Pierremont comptait déjà 52 feux, en 1469. De nos jours il y a 90 maisons La population était, en 1698, de 64 habitants pour Libessart; en 1806, de 463 pour la commune entière, et en 1881, de 458. On y payait pour aides, en 1460, 13 livres, et pour aides extraordinaires en 1474, 43 livres, 5 sous, 4 deniers. La contenance du territoire était, en 1569, de 1869 mesures, plus 39 mesures de bois; en 1761, pour Pierremont seul, de 522 mesures de terres, 78 mesures de manoirs et 32 mesures de bois. Lors de

la levée du cadastre en 1836, on a trouvé 614 hectares, 62.55 en pâtures et jardins, et 19 hectares 07.10 en bois. Lieux dits : La *Carbonnée*, le *Vignol*, le *Saut d'Agache*, les *Ardennes*, le *Buisson des Gobelins*, le *bois de Pierremont*, le *bois Fabé*, le *bois Paillart*, enfin la *chapelle Willemetz*, où se trouve encore une chapelle fondée par cette famille. Les registres de catholicité remontent à 1682. Ce village fit partie, en 1790, du canton de Fleury (1).

Pierremont et Libessart furent victimes des guerres du XVIe siècle. D'après la déposition de Charles Bosquillon de Libessart et de Wallerand Herman de Pierremont, les pertes et les dommages furent grands de 1535 à 1537. Un affreux orage, au mois de juin 1536, détruisit toutes les récoltes, et l'on dut acheter chèrement du blé pour vivre et pour semer. Déjà lors de la surprise de Saint-Pol, les Français s'étaient livrés au pillage et emparés de beaucoup de bestiaux, et l'église avait été dépouillée de ses cloches et de ses ornements. Les habitants durent quitter le village pendant cinq à six mois ; la misère engendra la maladie, ils ne purent payer leurs droits de relief et autres, et les seigneurs saisirent leurs biens. Ils devaient pour aides arriérés en 1537, 100 carolus d'or. Ils souffrirent beaucoup de 1542 à 1545, surtout quand les Français revinrent de la prise de Tournehem. Aussi il y avait quatre nobles habitant la commune en 1460; et en 1569, il n'y avait plus ni château, ni maison de plaisance, ni presbytère.

Un combat assez important eut lieu à Pierremont en 1595. Le marquis de Warambon, gouverneur d'Artois pour l'Espa-

(1) L'une des deux voies romaines d'Amiens à Thérouanne passait par Pierremont, elle n'est pourtant pas mentionnée dans l'itinéraire d'Antonin; mais on la voit sur la carte de Peutinger et Dom Grenier en fait la 23e branche de la voie militaire. Elle partait, d'après M. de Baillencourt (Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie. 1876), de Bonnières pour aller passer la Canche à Frévent, on n'en trouve plus de traces, d'après M. Lion, depuis cette rivière jusqu'à Pierremont. Elle faisait, croit-on, un léger détour pour traverser Croisettes. De Pierremont à Anvin des fouilles ont fait reconnaître l'existence d'une chaussée cailloutée large de 5 mètres et de profondeur variable. Le chemin de Saint-Pol à Hesdin, avant que les États d'Artois eussent fait construire la route actuelle, passait derrière Croix, gagnait Pierremont au lieu dit *le Crou*, de là arrivait par le moulin de Bermicourt aux cabarets d'Humières.

gne, sorti d'Hesdin avec 500 cavaliers pour défendre les populations contre les agressions des Français, les rencontra près de Saint-Pol, et après un engagement assez vif, ses soldats s'enfuirent; il fut fait prisonnier et conduit au maréchal de Biron, commandant l'armée française (1). Le 27 août 1793, lors

(1) Voici le récit de cet événement :
Copie des lettres escriptes par Monseigneur le duc de Montmorency, pair et connétable de France, donnant advis d'une déffaitte sur les Espagnols au pays d'Arthois par Monsieur le maréchal de Biron. — Lyon, Thibaut Ancelin, imprimeur, 1596. — Monsieur, avec la commodité de ce gentilhomme que j'envoye en Languedoc. Je ne veux pas manquer à vous donner des nouvelles de la bonne santé et des dispositions du roy et à vous dire comme Sa Majesté eut hier ses lettres de Monsieur le maréchal de Biron qui commande à présent son armée que suivant ce qu'il luy avait cy devant mandé après l'avoir toute assemblée, il estoit entré avec icelle en pays d'Arthois, terre de l'ennemi, et après avoir fait sçavoir à tous les lieux et bourgades d'iceluy que s'il y avait aucun qui rompit les moulins enfonçant les fours ou incommodant en façon quelconque les vivres de l'armée qu'il ferait brusler lesdits villages et passer par l'épée tout ce qu'il y rencontrerait sans nulle exception et pour ceux qui ne bougeraient qu'il les traiterait doucement et ferait vivre modestement les gens de guerre sans désordre. Ceste menace intimida tellement les habitants que pour conserver leurs maisons et biens, ils ne bougèrent n'y n'ostèrent de ce qui était et leurs maisons qui se sont trouvées pleines et garnies de vivres, fourrages et autres commodités en sorte que l'armée y vit fort grassement au grand contentemement des soldats qui n'avaient été si bien il y a longtemps. Le marquis de Warembon que le cardinal d'Austriche avait envoyé sur ceste frontière sentant et voyant approcher l'armée demande un renfort et mande toutes les forces des gens de cheval et de pied entre tous lesquels il met en un gros luy et le comte de Monteculli en la cavalerie légère italienne jusqu'à sept compagnies de gendarmes et six de chevau-légers faisant en tout quelques 800 chevaux et 1,200 hommes de pied. Avec quoy il se mit en devoir de faire une charge sur quelques quartiers du sieur Maréchal pour luy donner une échec. En cherchant l'occasion d'effectuer leur desseing, ils le rencontrèrent à cheval avec Monsieur de Montespan, baron de Lure et deux autres maréchaux de camp, estant avec luy ma compagnie et quelques autres seullement. Ce néanmoins quoique faible et fort inégale à leurs forces il se met en debvoir de les recevoir et soutenir leur effort et fist mieux. C'est que ne les voyant venir assez tost à la charge luy-même se mest à la teste et rallie sa troupe au sieur de Montespan; il les attaque et charge si rudement qu'il eut cinq lances rompues sur luy et son cheval tué et après avoir esté mêlé et que les ennemis eussent rendu quelques combats se trouvèrent percés et malvenus, ils tournent et veulent recourir à une prompte et ordonnée retraite à laquelle les autres ne leur donnèrent loisir de songer, ils les suivent et ramènent battant fort loing du champ de bataille. Tout fut mis en vraie déroute et sans perdre que deux chevau-légers des nostres et quelques blessés. Il se trouva environ 400 de morts ou prisonniers. Le chef qui était ledit marquis print et blessé par le sieur de Boisse, maréchal de camp du régiment de Navarre et ledit comte de Monteculli, colonel, avec beaucoup d'autres signalés et de marque. Il y a eu force chevaux gaignées; mais ce qui augmente la valleur, ce sont lesdits marquis, chevalier de la Toison d'or (l'ordre duquel a esté envoyé au roy) et ce comte qui ont déjà offert 50,000 écus de rançon. Ceste exploit

des rassemblements de Pernes, quelques énergumènes de Pierremont allèrent au district de Saint-Pol offrir leurs secours on leur donna des piques et on les renvoya avec des remerciments (1).

PIERREMONT. — *Petri mons, mons petreus*, était déjà le nom que portait cette commune en 1145, et qui vient sans doute des gisements de grès et de sable qu'on y trouve, chose assez rare dans cette contrée où la craie domine (2).

C'était la quatrième pairie du comté de Saint-Pol à 10 livres parisis de relief ; 7 à 8 hommages en dépendaient (3). La seigneurie principale possédée, en 1474, par la famille de Bailleul, passa par alliance dans celle de Hornes, puis dans celle de Salm. En 1569, messire Anthoine de Bailleul, seigneur de Pierremont, Gauchin-le-Gal, etc., avait une maison et une cense avec 7 mesures de manoirs, 200 mesures de terres, 25 mesures de bois et un petit terrage. Plusieurs membres de la famille de Hornes portèrent le titre de comte de Pierremont, entre autres un des fils d'Ambroise et de Marguerite de Bailleul (4).

On sait comment un des membres de cette famille, seigneur de ce village, se laissa entraîner par les spéculations de Law ; Saint-Simon raconte ce qui s'en suivit et sa triste fin à Paris en 1720. Le prince de Salm, devenu propriétaire de cette terre

où les carabins qui estèrent ont fort bien faict, ledict sieur maréchal proffistant de ceste occasion et poursuivant son heureux progrès, plus outre il est allé gaigner et se loger ès faubourgs de Saint-Paul en résolution de l'emporter comme on tient qu'il fera dans peu de jours et en attendons la nouvelle d'heure en heure, n'ayant cependant voulu manquer de vous donner ceste cy, que Dieu fera, s'il lui plaist, suivre d'autre meilleure.

De Montceaulx, le 12 septembre 1596.

MONTMORENCY.

(1) Archives du district de Saint-Pol, dépôt du Pas-de-Calais.

(2) Avant la Révolution il était défendu, d'après l'Annuaire du Pas-de-Calais de 1804, d'emporter les grés hors de l'Artois tant que les routes n'en fussent suffisamment approvisionnées, et Sauvage croit que c'est grâce à cette prohibition si les principales voies de communications étaient mieux entretenues que dans les provinces voisines.

(3) Sauvage. Histoire de Saint-Pol.

(4) Il fut d'abord chanoine à Mons puis devint capitaine d'une compagnie wallonne en 1650 et mourut vers 1680 en célibat, croyons-nous.

par sa femme, qui était issue de la maison de Hornes, fit aussi de mauvaises affaires, et son domaine de Pierremont fut vendu, en 1793, à M. Waymel, homme de loi à Lille, pour 45,000 livres; il ne contenait plus que 56 hectares dont 30 mesures de bois. Les droits seigneuriaux rapportaient, en 1789, 210 livres. Voici les autres fiefs moins importants : dans les comptes de Pierre Avrelant, de 1417, nous lisons que la veuve de feu Bauduin de Tilly « aians le bail et administration de Robert de Tilly, fils et héritier mineur d'ans dudit feu et d'icelle, pour le relief d'un fief seitué tant à Pierremont comme à Humières tenu du chastel de Saint-Pol à 60 sols, monte en tout compris relief de bail et cambrelage à 7 livres 10 sous. » C'est sans doute ce fief qui était passé en 1475 à Blanche de Tilly, veuve de Jean de la Vacquerie, dit Galois, situé sur Pierremont et Beauvois, nommé le *fief de Bullecourt*, contenant 60 mesures et chargé d'une rente de 9 livres, au profit de Robert de Tilly et de sa femme, ses père et mère. En 1659, il était la propriété de Mlle de la Vacquerie, et contenait 180 mesures. En 1475, François Millon avait un fief valant 10 livres; Perrotin Crochet un autre de 2 mesures, 7 quartiers, avec terrage, un de 34 mesures, un de deux quartiers et demi, un de 12 verges. Ces deux derniers tenus de M. de Bailleul. En 1569, François de Vienne, curé du lieu, avait une ferme, où il résidait, 9 mesures de manoirs et 101 mesures de terres. Jean le Boucq, chapelain de M. de Bailleul, 100 mesures de terres. Le sieur du Plouich avait le *fief de Hault-Pas* avec 12 mesures de manoirs et 118 mesures de terres (ce domaine passa au XVIIIe siècle à Mlle Talagros); Antoine de Canlers, avocat à Arras, une ferme avec 8 mesures de manoirs et 90 mesures de terres; Antoine Aubron, conseiller à Saint-Omer, une ferme avec 14 mesures de manoirs et 120 mesures de terres. Au XVIIIe siècle, la famille de Valicourt avait une ferme avec 22 mesures de manoirs et 109 mesures de terre, plus 8 mesures sur Wavrans et 10 sur Croix (1). Les sœurs noires de Saint-Pol et du Vieil-Hesdin

(1) Cette ferme fut brûlée le 4 mars 1782 sans qu'on en sut bien la cause; les fermiers furent arrêtés et M. Theliiez fut chargé de faire une enquête dont nous ignorons le résultat. Elle appartenait alors à Mme Marie Devienne, demeurant à Arras et veuve de M. Charles de Valicourt, seigneur de Bécourt.

les dames de Renaucourt, M. de Vadicourt d'Abbeville avaient quelques biens à cette époque, et le prieur d'Œuf un petit fief de 4 mesures et demie.

LIBESSART.—Appelé *Liversart* et *Libersart* dans les chartes anciennes, d'après M. Harbaville, vient de *liberum sartum*, les essars ou défrichements étant exempts de certains impôts. C'était une seigneurie vicomtière tout à fait distincte de celle de Pierremont, et dont était propriétaire la famille Paillard ou Paillarde (1). Un des bois de la commune porte encore le nom de *bois Paillard*.

Au commencement du XVe siècle nous trouvons encore la demoiselle Jehanne Paillarde, veuve de feu Jacques de Libessart, qui avait hérité à la mort de la demoiselle Perrine Paillarde, demoiselle de Beaucauroy, un fief sis à Pierremont tenu à demy lige du château de Saint-Pol; elle paya pour reliefs et droitures 40 sols, et pour le cambrelage 30 sols (2). En 1475, cette seigneurie était passée à la famille de Cunchy, seigneur de Bermicourt. La famille Lejosne de Libessart avait aussi un fief assez important, dont dépendait le fief appartenant à Robert de Cunchy; les autres fiefs étaient possédés par François Millon qui en avait trois autres valant 4 livres, 16 sous, dont deux tenus de M. de Cunchy, l'autre de feu Jacques Lejosne et un autre de 5 jour-

(1) On lit dans Ferry de Locre (Histoire des comtes de Saint-Pol, page 43) : « L'an 1331, le 3 d'apvril, mourut Jean Paillart, chevalier, seigneur de Libessart, et parent de messire Gilbert Paillart, aussi chevalier et par succession seigneur dudit Libessart et de Madame Marie du Pont de Rémy, femme audict Jean, tous enterrés en l'église de Cercamps dedans la chapelle des quatre Evangélistes. Ledit maître Jean fonda messe journalière audict monastère et donna aux religieux sept lots de vin de rétribution pour chacune semaine à l'advenant d'un lot pour chaque messe. » Un autre auteur dit que leurs épitaphes se trouvent dans la chapelle de Sainte-Barbe de la même abbaye : « Sont trois marbres noirs. Sur le premier on lit : Chy gist messire Jehan Pailliart, chevalier, jadis sieur de Libessart, qui trépassa l'an de grâce 1328, le 24 février, priez Dieu pour son âme. Sur un autre : Chy gist messire Gilbert Pailliart, jadis chanoine de Lillers et de St-Pol, lors frère à Jehan Pailliard, chevalier, seigneur de Libessart, qui trépassa l'an de grâce 1324, le 4 septembre. Sur un autre : Chy gist sire Jehan Pailliart, écuyer, sieur de Libessart, père à messire Jehan Pailliart, chevalier, qui trépassa l'an de grâce 1332, priez pour son âme. » Il est encore, ajoute ce même auteur, un autre marbre noir où sont encore deux hommes et femmes parents à iceulx Pailliart, mais il n'est possible de lire leurs titres à causes de l'ancienneté. Il y a quelques dates et détails difficiles à concilier.

(2) Archives du Nord. Compte de Pierre Evrelant, en 1417.

naux. Jean de Canlers à Montreuil avait un fief en rentes et un autre de 2 mesures. Bauduin de Fleury, un fief de 4 mesures tenu de M. de Cunchy, un fief de 10 mesures, un de 6, un de une mesure tenu de Jacques Lejosne. La terre de Libessart était tenue alors à 85 livres de rente par an pour le domaine de dame Tasse de Sains, demoiselle de Boyelles et belle-mère de Robert de Cunchy. En 1659, c'est Philippe de Cunchy, chevalier, seigneur de Bermicourt, Eclimeux, etc., qui possède ce domaine composé d'une cense avec 24 mesures de manoirs, 234 mesures de terres et 14 mesures de bois en deux parties. Philippe de la Haye, écuyer, seigneur français, avait une cense avec 9 mesures de manoirs et 120 mesures de terres (1). Comme nous l'avons dit dans la notice sur Bermicourt, Adrien de Cunchy, hérita de cette terre dans la première moitié du XVIIe siècle, et entra chez les Jésuites sous le nom du P. de Libessart; sa sœur, par suite d'arrangement, devint propriétaire de ses biens; elle épousa Maximilien de Wignacourt; un de leurs créanciers, Mlle Marie-Anne Preudhomme d'Ailly fit vendre la terre de Libessart sur la curatelle des enfants de cette dame. Elle fut adjugée à Saint-Pol le 16 mars 1671 par M. le conseiller des Lyons, chargé de présider la vente, à Philippe-François de Haynin, sieur de Wavrans, pour 20,000 livres, plus les frais, il déclara command Jean Courcol, écuyer, premier élu d'Artois, et dame Elisabeth de Rouvroy sa femme (2). Ce domaine, composé alors de 22 mesures de manoirs, 225 mesures de terres, plus 18 mesures de bois en deux parties, resta jusqu'à nos jours dans la famille de Rouvroy de Libessart (3). Il était loué 1880 livres en 1757. Il y avait

(1) Etait-ce le fief de la famille Lejosne? C'est douteux puisqu'on voit dans le registre aux confiscations de 1595 « François Lejosne tient en ferme du seigneur d'Hacquinghem la cense de Libessart pour 12 ans moyennant par an 180 livres », tandis que la ferme du sieur de la Haye était alors occupée par Simon Franchois pour 400 livres par an. Ces deux censes furent confisquées momentanément.

(2) Cette vente donna lieu à des réclamations de la part du duc de Longueville, comte de Saint-Pol, pour le paiement des droits de reliefs. (Archives de la famille de Rouvroy.)

(3) La famille de Rouvroy de Libessart est originaire de la Belgique. Pierre vint, dans la première moitié du XVIe siècle, s'établir à Neuf-Eglise, près Poperinghe, dont il devint le bourgmestre. La tradition veut qu'il ait

en plus des censives rapportant 221 livres, des droits seigneuriaux produisant 163 livres, compris dans quatre fiefs vicomtiers.

laissé une grande fortune à ses 3 fils et à ses 4 filles. Le fils aîné, Pierre, forma une branche qui ne tarda pas à s'éteindre par femmes ; le second, Guillaume, se maria avec Jacqueline Melys, veuve de M. Diedeman de la Rianderie. Après avoir été bourgmestre de Poperinghe, il mourut en 1631. C'est l'auteur de la branche des Rouvroy d'Artois ; le troisième fils, Jean, épousa Catherine de Labarre, c'est de lui que descendent les Rouvroy de Lille.

Branche d'Artois. Armes : *d'argent au chevron d'azur accompagné de 3 roses de gueules, au chef d'azur, chargé de 3 couronnes ouvertes d'or.*

Le second fils de Guillaume, qui s'appelait comme son père, vint à Arras y fut reçu bourgeois en 1612 et y épousa, en 1622, Marie le Sellier qui avait pour armes : *d'or à 3 bandes de gueules, au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.* Ils eurent dix enfants : un fils licencié ès-lois fut échevin d'Arras ; une fille, Elisabeth, épousa Jean Courcol, écuyer, premier élu d'Artois, seigneur de Bermicourt, Libessart, Valhuon, Metz-en-Béthonsart, Humerœuille, fils d'André et de Marie Boucquel. Ils n'eurent pas d'enfants et firent des donations importantes qu'on pourrait estimer à près d'un million, valeur actuelle, aux pauvres et aux églises d'Arras, surtout à celle de Sainte-Croix. Leur maison devint la pauvreté de cette ville (actuellement les sourds-muets). Les hospices d'Arras conservent leurs portraits en souvenir de leurs pieuses et grandes libéralités. Pierre, le frère aîné, continua la famille et eut trois enfants : 1° Marie, qui épousa Jean de Bretel, chevalier, seigneur de La Cocquerie ; 2° Guillaume, religieux de Saint Vaast. D'après le nécrologe de cette abbaye, il fut prieur de Gorres, Beuvry et Berclau, puis revint au couvent occuper diverses charges ; il était de mœurs pures et affables, homme simple et droit. Il mourut en 1729 ; 3° Jacques-Ignace, seigneur de Libessart et Bermicourt, par succession de sa tante Elisabeth, épousa, en 1693, Marie-Ursule Diedeman de la Rianderie. Son fils, François-Ignace, écuyer, comme son père, avocat au Conseil d'Artois, échevin d'Arras, mourut en 1752. Il avait épousé Marie Merlaude, fille de Jean, écuyer, secrétaire du roy en la chancellerie d'Artois, et d'Antoinette Lefebvre de Gouy. Le frère de Jacques fut conseiller au Conseil d'Artois et mourut en célibat en 1750. Un autre frère, Athanase, eut plusieurs enfants, dont un fut juge au tribunal civil d'Arras et adjoint de cette ville. Aucun ne laissa de postérité.

François-Ignace laissa deux filles mariées à MM. Worms de Bomicourt et un fils, Jacques-Ferdinand, écuyer, seigneur de Bermicourt, Libessart, etc., conseiller, puis doyen du Conseil d'Artois, membre du Conseil municipal d'Arras et de l'Académie de cette ville. Il mourut en 1814. De Catherine-Hélène Cauwet de Baly, fille de Louis, député à la Cour pour les Etats d'Artois, il eut trois enfants : 1° Louis-Ferdinand, mort en 1826, mari de Anne-Elisabeth d'Espalungues, fille de Louis, issu d'une des plus anciennes familles du Bearn, alliée aux Gassion, Salinis, Marignan, capitaine au régiment d'Eu, chevalier de Saint-Louis, et d'Elisabeth le Caron de Canettemont. Dont trois filles mariées au baron Lallart de Gommecourt, maire d'Arras, conseiller général et député du Pas-de-Calais, membre de l'Académie d'Arras, et aux comtes de Hauteclocque et de Thieulloy. La sœur de Ferdinand, Marie-Rosalie, devint la femme de Norbert du Quesnoy, député du Pas-de-Calais, dont un fils, Victor, qui épousa, en 1820, Zulma de Wasservas, baronne du Saint-Empire, dont postérité.

Quand il fut question de bâtir l'église du village, la tradition rapporte que les seigneurs de Pierremont et de Libessart voulaient l'avoir sur leur seigneurie, se prétendant tous deux seigneurs du clocher; par transaction, on la construisit sur la limite des deux domaines, et ils contribuèrent tous deux à la dépense (1). L'autel appartenait, dès le XIIe siècle, au chapitre de Thérouanne, et dans la répartition des bénéfices de 1454, les droits furent attribués à Michel de Fienles. Cette paroisse dépendait autrefois du doyenné de Frévent, et son église, sous le vocable de la sainte Vierge, était à la collation de l'évêque de Thérouanne (2), remplacé par celui d'Ypres. La dîme appartenait en grande partie à l'abbaye de Blangy (3). Elle rapportait, en 1661, 55 florins, et en 1785, 150 livres. En 1569, le reste de la

Branche de Lille. Armes : *de sable à la croix d'argent chargée de 5 coquilles de gueules.* Jean eut 5 enfants, son petit fils Jacques, né en 1646, chevalier, seigneur de Fournes, obtint de Louis XIV de prendre les armes des Rouvroy-St-Simon, et fut nommé trésorier de France, en 1693. Son fils lui succéda en cette charge en 1721. De Marie Jacobs, fille du seigneur d'Ascq, il eut 11 enfants. Un fut capitaine au régiment de La Tour du Pin, de Marie Lemestre d'Anstaing il eut deux fils dont un fut également officier, l'autre, Albert-Joseph, né en 1768, fut colonel et baron de l'empire, créé comte par Louis XVIII et mourut à Lille et 1841. Parmi les autres enfants de Jean-Baptiste, Pierre de Rouvroy de la Mairie, marié à Mlle de Tevel, n'eut que des filles. L'unique fils de Louis-Henri, son frère, seigneur de Beaurepaire, etc., mouruten célibat, comme son oncle Henri-Joseph, officier au régiment de Béarn ; le père de ce dernier, Louis-Joseph Anaclet, seigneur de Capinghem, officier aux dragons de la reine, chevalier de Saint-Louis, prévôt héréditaire de Lille, mort en 1820, eut : 1° Marie Constance, mariée à M. Cardon de Garsignies (leur fils fut évêque de Soissons); 2° Philippe, qui épousa Marie-Aronio de Romblay, dont un fils, Anaclet; 3° Edouard-Henri-Joseph, né en 1784, marié à Mlle de Morgan d'Epagny, dont postérité.

(1) Si les seigneurs ne furent pas d'accord, les habitants ne le furent pas toujours, et les sections de Pierremont et Libessart procédèrent en 1839 pour la vaine pâture.

(2) De dono altarium de Wavrans et de Pierremont (1133).

In nomine patris et filii et spiritus sancti. Ego milo Dei miseratione Morinorum episcopus, notum fieri volo tam futuris quam præsentibus quod fratribus nostris sanctæ Morinensis ecclesiæ canonicis altaria videlicet de Wavranz et de Pierremont, cum appendiciis, ad honorem Dei et beatissimæ ejus matris Mariæ, in perpetuum possidendo concessimus, ita scilicet ut in singulis festivitatibus ejusdem gloriosæ Dei genitricis Mariæ, de redditibus ipsorum altarium prædictis canonicis vinum ematur. Actum est hoc anno Domini M°C°XXXIII° Indictione XI^a. (Cartulaire de Thérouanne, pièce 133, page 13 de l'impression.)

(3) Des auteurs prétendent qu'elle lui fut donnée par Adam de Libessart en 1224, un inventaire des archives du couvent de Blangy indique Adam de Wavrans comme donateur en 1228.

dîme était possédé par le chapitre de Thérouanne, remplacé par celui d'Ypres, qui en tirait 55 livres, le prieur d'Œuf, *Le Coustre* (chantre), de l'église Saint-Sauveur à Saint-Pol, à cause de sa *coustrerie*, et enfin le sieur Lejosne, curé de Bruay. Nous retrouvons au XVIIIe siècle cette famille partageant encore une partie de la dîme avec le curé de Croix, le sieur Delaire d'Arras, enfin le collége d'Anchin à Douai qui avait pour sa part 80 livres par an. L'église possédait avant la Révolution 6 mesures 3 quartiers de manoirs et 32 mesures de terres, dont 11 sur Wavrans. Son revenu total montait à 1,000 livres (1). Le curé était à la portion congrue de 300 livres. Il y avait un vicaire touchant 150 livres. Son traitement donna lieu à des difficultés. L'abbaye de Blangy refusant d'en payer sa part, Mgr de Boulogne dut l'obliger en 1779. Sous la Terreur, on dépouilla cette paroisse de ses biens, dont faisait partie la maison où le clerc enseignait les enfants et le petit bois qui protégeait l'église contre le vent. Ils contenaient, compris le sol de l'édifice et le cimetière, 3 mesures. On prit aussi six chandeliers, une croix, un encensoir, deux bénitiers, deux lampes, deux calices, un saint-ciboire, deux burettes et leur plat, un soleil, une boîte aux saintes huiles, le tout en argent, et une cloche pesant 792 livres. Pierremont et Bryas avaient demandé au district de Saint-Pol, en l'an IV, de conserver leurs cloches, mais on n'en laissa qu'une (2). Cette église, grande et belle, date de 1759. Elle est en pierre, bien qu'on ait parfois employé la brique pour les réparations, et soutenue par des contreforts ; la voûte est en bois, les murs intérieurs sont ornés de pilastres doriques ; il y a de chaque côté 5 fenêtres ornées de moulures. Les religieux de Blangy firent travailler au chœur de 1760 à 1774 (3) ; l'autel est à la romaine et date de

(1) Note du Curé.

(2) Elle existe encore et on y lit : « Je fus nommé Philippine-Thérèse par très-haut et très-puissant seigneur Pierre-Philippe, par la grâce de Dieu, prince régnant de Salm-Kirbourg, et très-haute et très-puissante et serénissime princesse Marie-Etienne-Joseph princesse de Hornes, son épouse, dame de Pierremont, bénie par le sieur de Saint-Georges, curé de cette paroisse, faite par Gouvenet et Bauduin, année 1765. »

(3) Archives de l'abbaye de Blangy. — Dépôt du Pas-de-Calais.

1782, il coûta 350 livres.. On plaça alore un lutrin nouveau, une balustrade, une armoire, des siéges avec marche-pieds pour le clergé ; le tout coûta 80 livres. Les vitraux de la maîtresse fenêtre du chœur ont disparu. D'après l'épitaphier d'Havrincourt, ils représentaient les armes des Bailleul et de leurs parents les Noyelles. Actuellement on peut citer la chaire et les deux autels qui datent du règne de Louis XV et un assez joli tableau représentant la sainte Vierge remettant le scapulaire à un religieux. Ces objets viennent, croyons-nous, d'un couvent.

Il y avait dans la commune plusieurs petites chapelles assez anciennes, et un calvaire où, d'après une tradition, on avait vu en 1793, couler le sang des plaies du Sauveur. Aussitôt des personnes pieuses et des pélerins vinrent y prier. La société républicaine de Saint-Pol en informa le district qui, dans une séance extraordinaire du 28 mai 1793, décida que c'était la malveillance qui répandait ce bruit pour empêcher l'exécution du décret ordonnant de transporter les croix dans les églises, et décida l'envoi de commissaires que les citoyens de Saint-Pol offrirent d'accompagner (1).

RAMECOURT.

Ramecourt vient de *rami cort* la ferme du rameau et par extension de l'arbre et du bois. C'est le plus joli village du canton. Il occupe le fond d'une petite vallée qui se prolonge du côté d'Herlincourt et où coule un ruisseau prenant sa source à Pronay et

(1) Le sieur Jacques Poillon habitant Pierremont appartenait à une famille de fermiers, ancienne et considérée. Il fut arrêté et condamné par le tribunal révolutionnaire de Cambray pour avoir dit « que si on le guillotinait il dirait tout ce que son cœur pensait : Je vais mourir pour ma loi et mon roy, vous êtes un tas de gueux et de scélérats ». Il fut exécuté à l'âge de 56 ans, le 16 prairial an II (Vie de Joseph Le Bon, par M. Paris).

allant rejoindre la Ternoise à Gauchin après un parcours de 5,175 mètres avec une largeur qui varie de 3 à 11 mètres. Une partie importante de ce vallon forme le parc d'un assez grand château moderne. Cette propriété, avec ses vastes prairies, son bois s'étageant en amphithéâtre, ses ponts et ses chaumières rustiques, ses allées serpentant au milieu de beaux arbres, ses charmants points de vue, est une des plus agréables résidences du pays, et les habitants de Saint-Pol sont heureux que les châtelains les autorisent à en faire le but de leurs promenades (1).

L'ancienne chaussée de Saint-Pol à Hesdin ne suivait pas la route actuelle ; elle passait plus au nord. De chaque côté du cours d'eau qu'elle longe en partie, se trouvaient les *bois Boullart* et de *Saint-Ladre*, et un peu plus loin, en face de Gauchin, le *bois de Rocourt*. Ils ont été défrichés ainsi que les *bois du Quesnoy*, beaucoup plus important, et qui dominait le village.

La place est grande ; on y trouve les deux écoles de garçons et de filles (2). Une fabrique de genièvre, construite en 1823, fut transformée en sucrerie en 1830 ; l'élévation des droits y fit

(1) M. Lambert, dans le *Puits Artésien*, a donné une poétique description de ce village qui, d'après un plan ancien conservé à la mairie, était autrefois bâti à mi-côte, à gauche du ruisseau, le long de la rue conduisant à Wignacourt. Il fut sans doute détruit pendant les guerres des Français et des Espagnols. Ce qui semblerait l'indiquer, c'est qu'on trouve en divers endroits des restes de substructions et du bois carbonisé.

En 1850, en faisant le chemin de grande communication de Saint-Pol à Conchy, on trouva à un mètre de profondeur des quantités considérables de charbon de bois paraissant provenir d'un bivouac, des poteries, des vases, une espèce de bidon au goulot court et étroit, au ventre cylindrique et deprimé orné d'un manche, et ressemblant aux vases qu'on appelle en Espagne *alcazaras*. Il paraissait composé de trois matières : la couche intérieure formée d'une argile rouge, celle du milieu avait une teinte noire et ressemblait à du grés pour la solidité, enfin la partie intérieure était de couleur blanche et également très-dure. C'est sans doute l'endroit où campèrent des soldats espagnols ; pourtant des médailles d'Antonin-le-Pieux, de Posthume, etc., trouvés dans les environs feraient croire que les Romains avaient un poste en ce village.

(2) L'école de filles est due à la générosité de M. Levasseur de la Thieulloye, parent de la famille de Ramecourt, qui légua 30,000 francs au bureau de bienfaisance de la commune sous la condition de bâtir pour les filles une maison d'éducation dirigée par des religieuses qui soigneraient aussi les malades. Il donna en outre 6,000 francs pour bâtir la maison. On la construisit en forme de châlet, et elle fut terminée en 1842. Ce sont les sœurs de la Providence de Rouen qui l'occupent actuellement.

cesser la fabrication. Une autre fabrique de sucre beaucoup plus importante a été construite récemment près de la route nationale.

La population, en 1698, s'élevait à 58 personnes, plus 35 pour le hameau de Saint-Ladre, en 1806 à 198, en 1881 à 298, habitant 59 maisons. *Saint-Ladre, Pronay* et *les Montagnes* sont des hameaux qui dépendent de Ramecourt (1). Ce village avec Pronay payait pour aides, en 1460, 9 livres, et pour aides extraordinaires, en 1474, 30 livres. La contenance du territoire était, en 1569, de 946 mesures de terres et 120 mesures de bois. D'après le cadastre de 1837 de 809 hectares 11.60 dont 41 hectares 82.40 en jardins et prairies et 812 hectares 13. 10 en bois (une partie a été défrichée). La terre, par suite de nombreux accidents de terrain, est de nature et valeur très diverses. Voici les principaux lieux-dits : la *ferme de Saint-Ladre*, la *Basse-Boulogne* (auberge), la *Creuse-des-Savoyards*, la *Montagne*, le *Ravin-des-Grands-Fossés*, le *bois du Berlieu* ou d'*Huberlieu*, le *bois du Quesnoy*, le *bois du Pronay*. Les registres de catholicité remontent à 1637 ; quelques-uns sont plus anciens mais en mauvais état.

En mars 1269, Robert d'Artois mande et ordonne à tous les baillis et gens d'Artois de prendre sous leur protection et de défendre les biens que l'abbaye de St-Aubert de Cambray possédait en Artois à Aussimont, et *Ramecourt*, déclare en outre les prendre sous sa protection et avouerie (2). Le Carpentier parle de Jean de Beaumont qui épousa, vers 1300, Marguerite de Ramecourt. Elle appartenait sans doute à la famille Quiéret, Kiret ou Kiéret (3) qui était déjà seigneur de Ramecourt en

(1) En 1858, la population de Saint-Ladre était de 5 habitants, celle de Pronay de 30, celle des Montagnes de 14.

(2) Archives de Lille. Premier cartulaire d'Artois, pièce 232.

(3) Cette maison eut de belles alliances au moyen-âge et remplit des charges importantes. Elle se divisa en deux branches : celle des seigneurs d'Heuchin et de Tours-en-Vimeu et celle des seigneurs de Ramecourt. Cette dernière avait pour armes : *d'hermine à trois fleurs de lys au pied nourri de gueules*. Pierre Quiéret, écuyer, sieur de Ramecourt, échanson du duc d'Orléans, reçut le 20 décembre 1403, 10 livres pour ses gages pen-

1221 (1) et seigneur de Dourietz-sur-Authie, en 1245 (2).

En 1475, nous voyons la seigneurie de Ramecourt possédée par Antoine d'Ongnies, chevalier, sieur de Bruay. Elle était tenue en justice vicomtière et en deux fiefs valant 249 livres de revenu ; 18 hommages en dépendaient. En 1521, Cette terre fut confisquée momentanément par les Espagnols (3).

La seigneurie de Ramecourt, était possédée, en 1532, par Charles de Bours, sieur d'Aussigneul (sans doute Antigneul) (4).

Sa fille épousa Jacques du Bietz, sieur de Procourt, dont Isabeau qui porta ce domaine, en 1563, à son mari, François de Nédonchel, chevalier, sieur d'Isbergue et de Sailly-la-Bourse, lieutenant-colonel d'un régiment allemand. Il habitait parfois Ramecourt et mourut à Malines en 1577 ; il fut enterré aux Carmes de cette ville ; sa femme lui survécut jusqu'en 1588 (5).

Ils laissèrent 5 enfants : l'aîné, Antoine, sieur d'Isbergue et

dant quinze jours, lorsqu'il servait le duc d'Orléans en Lombardie. Fait prisonnier à Azincourt, il fut remis en liberté et il accompagnait le duc de Bourgogne quand ce prince marcha sur Paris en 1417. Après le traité de Troyes, il prit le parti du Dauphin et ferma aux Bourguignons les portes du château d'Airaines, dont il était gouverneur, en augmenta la garnison, alla rejoindre Jacques d'Harcourt pour opérer avec lui autour d'Abbeville et de Saint-Riquier, assista à la bataille de Mons-en-Vimeu. En 1422, celui des deux châteaux d'Airaines qu'il commandait fut pris et rasé. Il accompagna, avec le sire d'Humières, Maillotin de Bours-Maretz, quand celui-ci se battit en champ clos contre Hector de Flavy, en 1431, sur la Grande-Place d'Arras, fut gouverneur de Thouars cette même année et sénéchal du Ternois. Sa femme, Marguerite de Wast, dame de Wast-en-Senlis et de Pipemont, en 1418, lui apporta ce fief. Antoine, que Turpin pense être son fils, fut aussi sénéchal du Ternois : il épousa Jeanne d'Inchy et mourut en 1459 ; Guy, son fils, lui succéda dans les mêmes fonctions.

(1) Les archives de l'abbaye de Cercamps contiennent une vente faite en 1221, à Adam Quiéret, sire de Ramecourt, châtelain de Bergues, du fief de Renaud-le-Meunier. Le scel y est encore.

(2) Archives du Pas-de-Calais. Trésor des Chartes d'Artois. Notification de vente faite par Hugues Kieret.

(3) Archives du Nord. Registre aux confiscations

(4) Les archives des comtes d'Artois à Arras contiennent un acte de Hugues de Bours, châtelain de Béthune. On y voit son scel où figure un cœur dans un quadrilobe (Demay).

(5) Ils avaient tous deux réglé leur succession par leur testament du 31 juillet 1572. Les armes des Nédonchel étaient *d'azur à la bande d'argent.*

de Ramecourt, capitaine de 200 hommes d'armes, fut tué devant Lagny-sur-Marne en 1590 et inhumé dans l'abbaye de Saint-Martin de cette ville devant le maître-autel. Sa sœur avait épousé Jacques de Bryas. Son frère François, sieur de Sevelingue, hérita de lui, croyons-nous, et sa fille, ayant épousé Jean de Belleforières (1), seigneur de ce lieu, Sailly-au-Bois et Neuville-au-Cornet, porta à son mari le domaine de Ramecourt qui passa à leur fils Alexandre. Il prit pour femme, en 1634, Anne de Sainte-Aldegonde, dont Jean qui vendit cette terre, en 1678, à Charles-Ignace Legay, chanoine d'Arras. Elle se composait, en 1569, de 9 mesures de prés en deux coupes, de 36 mesures de Rietz dit *les Avesnes* occupés par le châtelain et d'une ferme louée alors en métairie avec 10 mesures de manoirs, 4 mesures de Rietz et 210 mesures de terres.

M. Legay, seigneur des Amiezois et du Petit-Bacouel(2), hérita de son oncle le chanoine la terre de Ramecourt vers 1692. Il avait épousé Françoise Théret qui se remaria avec Jacques Delattre, écuyer, sieur de Louez. Les difficultés qu'il eut avec les sœurs grises de Saint-Pol pour des droits seigneuriaux à Ramecourt se terminèrent par une transaction en 1729. Son fils, Pierre-François, eut une fille unique qui épousa, en 1753. M. de Servins. Celui-ci, devenu par cette union, seigneur de Rame-

(1) Les Belleforières avaient pour armes : *de sable semé de fleurs de lys d'or*

(2) Pierre-François Le Gay de Ramecourt fut conseiller secrétaire au Conseil d'Artois. Il obtint des lettres pour valoir titre de noblesse en 1745, à cause de cette charge, et épousa Marie Thérèse Ansart morte en 1761. Il fit partie de l'Académie d'Arras à son origine en 1738, de l'Académie des Belles-Lettres de Caen et fut correspondant du musée de Paris.

Il écrivit en 1740 une dissertation sur le pays des Atrébates et des Morins; en 1741, une autre dissertation sur la religion et les funérailles des Gaulois et un essai sur l'histoire d'Artois depuis les temps les plus anciens jusqu'à Jésus-Christ; enfin, en 1742, des observations géographiques sur les positions respectives d'un grand nombre de villages d'Artois, etc. L'Académie d'Arras le chargea aussi, en 1739, avec d'autres de ses collègues d'étudier l'origine du gouvernement, les mœurs des Artésiens et les évènements arrivés dans leur pays jusqu'à l'avènement de la monarchie française. Il mourut en 1754. Sa fille épousa François-Joseph-Henri de Servins d'Héricourt, auteur de quelques dissertations historiques, seigneur des Avesnes, chevalier de saint Louis, capitaine au régiment des grenadiers de France.

court et de Pronay, vint se fixer à Ramecourt. Il n'eut pas d'enfants et le neveu de sa femme, M. Dambrines, seigneur d'Equerchin, ancien officier au régiment de Normandie-cavalerie (1), hérita, vers 1783, de sa tante, ce domaine qui se composait, en 1757, de 11 mesures d'enclos, 263 mesures de terres, 35 mesures de rietz, 10 mesures de bois, dîme de sang, dîme champêtre, censives de 105 livres, droits seigneuriaux de 40 livres. En tout un revenu de 2485 livres. On vendit nationalement les 8 et 9 prairial an III, le château, bâti sur 8 mesures et demie, 167 mesures de bois, 15 mesures de manoirs, 231 mesures de terres. M. Dambrines de Ramecourt, mort récemment, put recouvrer une partie importante de ce domaine de famille.

Voici les autres principaux propriétaires de cette commune : en 1475, Robert de Créquy avait un fief de 5 journaux 37 verges, tenu de la seigneurie principale ainsi que celui de 4 journaux appartenant à Jean Martin ; en 1569, Jacques de Herlin, Pierre Montpetit et Nicolas de Gomiecourt, sieur d'Herlincourt y avaient des censes. Le *bois d'Huberlieu*, qui était un fief contenant 120 mesures, appartenait alors à Philippe de Montmorency, écuyer, et passa au comte de Calonne qui le possédait en 1780. Le *bois du Quesnoy*, contenant 140 mesures, et 48 mesures de terres étaient depuis longtemps la propriété de la famille de Bailleul. Ce domaine ne contenait plus que 103 mesures quand il fut vendu 37,000 livres, en 1792-93, sur la requête des créanciers du prince de Salm qui l'avait recueilli par succession. Au XVIIIe siècle.

(1) Il descendait de Claude Dambrine, écuyer à Arras; il fut avocat du roi à la gouvernance d'Arras, puis conseiller au Conseil d'Artois en 1703 ; il résigna son office en 1715, et mourut à Arras en 1716. Son fils, Claude-Philippe, écuyer, sire de Mercatel, Equerchin, né à Arras en 1683, fut conseiller au Conseil d'Artois après son père, en 1715, et mourut en 1746. Un de ses parents fut abbé d'Arrouaise en 1723, un autre abbé d'Hénin-Liétard en 1699. De Camille-Joseph Danvin, sa femme, il eut Adrien-Philippe-Augustin qui, né à Arras en 1721, succéda à son père comme Conseiller au Conseil d'Artois en 1747 et devint conseiller honoraire. C'était le frère de Madame Bataille, dont le procès criminel sous la Révolution est célèbre ; il fut lui-même arrêté à cette triste époque, condamné à mort à Cambray pour avoir correspondu avec des émigrés et exécuté en 1794.

Les Dambrine ont pour armes : *d'argent au sautoir engrelé de gueules accompagné d'un croissant de sable au chef et en pointe de trois étoiles de même.*

Deux fermes appartenaient l'une à la veuve Watelet, l'autre aux religieuses noires de Saint-Pol, la même ville possédait 92 mesures de terres. Les carmes, les curés de Mont et d'Héricourt y avaient quelque bien.

SAINT-LADRE. — A l'extrémité orientale de ce village près du pont Croussy qui sépare les territoires de Ramecourt et Saint-Pol, on voit la ferme dite *de Saint-Ladre* appelée par Turpin : *Hierosonima leprosorum.* Une partie des constructions a été démolie il y a peu d'années. C'était une ancienne maladrerie dont la chapelle était sous l'invocation de Sainte-Catherine (1). Elle avait été agrandie et dotée par plusieurs comtes de Saint-Pol, possédait 192 mesures sur Ramecourt et Gauchin et était desservie au XIIIe siècle par des religieux. Quant on construisit le pont Croussy, en 1811, on trouva au sud les fondations de l'ancien hospice dont les bâtiments s'étendaient en ligne transversale sous la grande route actuelle jusqu'en face de la rue qui mène à la ferme. Plusieurs procès eurent lieu à son sujet. En 1687, l'échevinage de Saint-Pol, qui en était l'administrateur, plaida contre les chevaliers de Malte (2); et au XVIIIe siècle de nouvelles difficultés s'élevèrent avec M. Legay, sieur de Ramecourt, qui fit rédiger un mémoire pour justifier ses prétentions contre « le maire et échevins de St-Pol administrateurs des biens et revenus de l'hôpital établi audit lieu, ayant pris fait et cause pour Paul Lambert, fermier de la cense de Saint-Ladre, appelant d'une sentence rendue au Conseil d'Artois le 12 août 1728 » (3).

(1) Voici comment Ferry de Locre raconte l'origine de cette maladrerie: « Environ l'an 1221 demy lieue pardela Saint-Pol vers le couchant fust batye une maison avec sa chapelle pour y recepvoir et entretenir les *meseaux et lépreux ;* et y fust à cest effet jointe une belle et ample métairie nommée *Saint-Ladre,* avec prairies et terres labourables. Les revenus dudit lieu sont aujour'hui employez à l'entretènement des pauvres de la dicte ville. Gauthier de Halluin est reconnu comme le principal fondateur de la dicte ladrerie, comme encore à présent on voit aux archives de la ville. Un siècle plus tard les lépreux ayant disparu, cette maison fut rasée conformément aux lois de Moïse.»

(2) Turpin, *Histoire des comtes de Saint-Pol*, page 383.

(3) Dans les baux de cette ferme on inscrivait autrefois la clause que les censiers devaient donner un déjeûner tous les ans aux officiers de la justice de Saint-Pol lorsqu'ils venaient le jour de l'Ascension à une cha-

PRONAY. — Ce hameau, appelé autrefois : *Prugniacum*, *Pruniacum*, *Proniacum* (XIIe siècle), *Prognay*, *Prunay*, doit son nom, paraît-il, à un mot de la basse latinité qui signifie lieu planté de pruniers. Roger, comte de Saint-Pol, concéda 3 parts de la dîme de Pronay au chapitre qu'il venait de fonder à Saint-Pol. Cette donation fut ratifiée par une bulle du pape Alexandre III, d'août 1175 Il existait très anciennement dans ce village une chapelle dédiée à la sainte Vierge. On pense qu'elle fut bâtie par les chanoines de Saint-Sauveur et que c'est la même que réédifia Gaucher ou Guy de Châtillon, époux d'Elisabeth de Camp-d'Avaine. C'est cette princesse qui fixa une des limites de la banlieue de Saint-Pol à l'*Epine* (bois) *de Pronay*, en 1221.

La seigneurie de Grenay dépendait autrefois de celle de Ramecourt. En 1475, elle appartenait à Jacquet le Vasseur dit le Mire qui la tenait de son père Hue. Elle valait alors, toutes charges déduites, 58 livres par an. Jean Rouget y avait un fief de 16 mesures tenu de Mlle de Cappendu. En 1569, cette terre comprenait 18 mesures de manoirs, 180 mesures de terres plus un terrage et un bois de 90 mesures. Elle fut confisquée vers 1595 pour fait de guerre ; elle était louée 300 livres par an au sieur Jean Vasseur pour les terres et à Antoine Dannel pour le bois au rendage de 333 livres (1).

pelle proche de cette ferme. On voulait en conclure qu'elle dépendait de la paroisse de cette ville, et c'était encore une source de difficultés.

(1) 1606, 24 février. Les archiducs Albert et Isabelle confirment, moyennant une somme de 800 livres payable pour une fois, à Charles Quignon, licencié ès-lois, procureur postulant au Conseil provincial d'Artois, la possession de la terre de Pronnay qui lui est venue par succession de feu son père, jadis lieutenant de Saint-Pol, qu'il avait achetée d'un gentilhomme français. La dite terre de Pronay, « seituée es milieu de la conté de Saint-Pol, toutte limitrophe de la France et à la teste de la ville de Doullens, de valeur et revenu annuel de 500 fl. en temps de paix, et en guerre en totalle désertion, à cause que les habitans dudit quartier sont constrainctz, au premier moment de la guerre, de tout abandonner, joinct que presque le total revenu de ladicte terre consiste en bois qui ne se pœuvent ameubler pendant la dicte guerre. » (Archives de la chambre des comptes de Lille, 42e registre des Chartes, f° 195.)

1626, 22 mai. Philippe IV permet à Messire François de Nédonchel, chevalier, s^r d'Isbergue et Ramecourt, de jouir de la terre et seigneurie de Pronnay qu'il a acquise le 10 mars 1626 de Louis Quignon, qui la possé-

Ce domaine des Nédonchel passa aux Mathon; il consistait en 10 mesures de manoirs, 30 mesures de montagnes et rietz, 151 mesures de terres et 87 mesures de bois à coupe de 9 ans, avec 30 livres de censives, 14 livres de droits seigneuriaux, en tout un revenu de 1144 livres en 1741. Des Mathon, il arriva par succession à M. et Mme de Servins, il fut vendu au marquis de Bertoult vers 1775.

Ramecourt et Pronay étaient si proches de Saint-Pol qu'ils en suivaient le sort et étaient pris ou repris avec cette ville. Quand la gendarmerie française vint la surprendre en 1536, ce fut dans ce village qu'ils se procurèrent de quoi nourrir leurs chevaux ; ils le pillèrent et le mirent à rançon, malgré la sauvegarde obtenue. Les habitants durent l'abandonner tant que les Français restèrent à Saint-Pol. Quand l'armée Espagnole vint recouvrer cette place la gendarmerie, attirée par les prairies de Ramecourt, s'y établit et prit le peu qui restait, emportant pour faire du feu le bois des maisons et même les arbres fruitiers. De 1542 à 1545, ce village fut onze fois envahi, les bois qui l'entouraient étant propres à dresser des embuscades. Les biens possédés par les partisans des Français furent confisqués par les Espagnols. Et on lit dans un registre aux confiscations de 1531 : « Quant aux terres et seigneuries de Cappendu et de *Pronay*, appartenans au seigneur dudit lieu, de *Ramecourt*, d'*Héricourt* et au bois de Hubertlieu, appartenans au seigneur de Bruay ; et à la terre et seigneurie de *Sains* appartenant à Charles de Poto, en la conté de Saint-Pol, l'empereur, par ses lettres patentes données à Bruxelles le 26e jour de mars 1521 (v.s.), de sa grâce espécial, les a baillié et accordé à la vesve et enffans du seigneur de Glajon pour en

dait par héritage de Jeanne Quignon, sa cousine germaine, en son vivant veuve de Wallerand Thiry, procureur au bailliage de Saint-Omer, pour la somme de 15,400 fl. « Auquel achapt ledit suppliant s'est de tant plus porté et laissé persuader que ladicte terre et seigneurie de Pronnay est ung hameau seitué en la paroisse dudict Ramecourt, et par ce moïen icelluy aura auctorité de mieux unir et pollitier les habitants notament en ce qui touche l'exercice de notre Sainte Religion et aussy les rendre plus promptz à nostre service et à la chose publique. » (Archives de la chambre des comptes de Lille, 59e registre, f° 138).

jouir soubz sa main comme dessus, pour et en récompense des terres de Chaumont, etc., au royaulme de France... (1). »

Vers 1544, Oudart de Campaigno et Adrien de Fresne, hommes de guerre sous le comte de Rœulx eurent part aux confiscations de Ramecourt et Jean de Courcelettes, capitaine de Tournehem à celle de Pronay (2).

Ramecourt et Verloingt, dit M. Lambert, situés dans la banlieue de Saint-Pol furent pendant plusieurs siècles desservis par le clergé de cette ville, composé de deux curés, administrant chacun leur tour. Il y avait néanmoins dans ces deux villages une église pour l'exercice du culte mais les revenus étaient partagés par les prêtres dont nous venons de parler et servaient à établir leur traitement. Peu de temps après l'arrivée des Carmes à Saint-Pol, vers 1615, un de ces religieux fut chargé de la paroisse de Ramecourt, mais légalement le village continua à être administré par les deux curés de la ville qui exerçaient chacun pendant une semaine (3).

En septembre 1761, Mgr de Pressy, évêque de Boulogne,

(1) Archives du Nord.

(2) On voit dans l'Almanach d'Artois de 1780 que le sieur Routart, seigneur de Pronnay (en partie sans doute), gouverneur de la ville d'Openheim, remplit des charges importantes en Espagne et mourut en 1653. Il est auteur d'un livre intitulé : *Oculus historiæ sive rerum, temporum, scriptorumque ab urbe condita ad nostra tempora designatio*, Louvain, 1628.

(3) Un mémoire du temps se plaint de cette organisation défectueuse. Les habitants favorisant tantôt l'un, tantôt l'autre, de leurs deux pasteurs, retardaient parfois les baptêmes, mariages ou enterrements pour les faire faire par celui qu'ils préféraient. L'éloignement de leur résidence offrait aussi bien des inconvénients et on ne les voyait guère que les dimanches et fêtes; on était parfois exposé à mourir sans sacrements. Mgr de Pressy, évêque de Boulogne, toujours si zélé pour le bien des âmes et si charitable, résolut de remédier à cet état de choses, mais pensant que ces villages, vu leur pauvreté, reculeraient devant la dépense d'un presbytère à construire, il résolut d'en faire lui-même les frais, et érigea Ramecourt en succursale avec Verloingt pour annexe. Il donna la préférence au premier de ces villages, 1° parce que il était le plus important, 2° parce que l'église de Verloing était dans une espèce de marais, séparée de Ramecourt par la rivière, ce qui, dans le moment des grandes eaux, eût empêché le curé de se rendre dans l'autre paroisse, tandis qu'à Verloingt on avait toujours la ressource de s'adresser à Saint-Pol dans le cas de nécessité, ce village en étant une espèce de faubourg. Il acheta donc en 1760, moyennant 700 livres, pour servir de logement au curé, une maison bâtie sur six quartiers et située près de l'église de Ramecourt.

obtint du roi des lettres patentes pour l'érection de Ramecourt-Verloingt en paroisse, avec résidence du pasteur dans le premier de ces villages (1).

La nouvelle paroisse fut à la collation de l'évêque de Boulogne. La dîme appartenait au chapitre de Sauveur à Saint-Pol pour la plus grande partie, et pour le reste aux curés de Saint-Pol, au prieur de Framecourt et au sieur d'Ongnies remplacé plus tard par l'hôpital de Saint-Pol, les Jésuites de Béthune. Celle de Pronay était distincte et le chapitre de Saint-Pol et deux particuliers en jouissaient. Une partie de cette dîme faisait partie du personat de Saint-Pol et fut vendue en 1612 avec ce titre. M. de Nédonchel, l'un des acquéreurs, l'eut dans sa part; elle passa aux Belleforières, Legay, etc.

La Révolution supprima cette paroisse et la réunit à la cure de Saint-Pol, le 22 août 1791. Un peu plus tard, en l'an II, on s'empara des vases sacrés consistant en un calice, un soleil, un ciboire, trois boîtes aux saintes huiles et une cloche de 45 livres; puis on aliéna les 8 mesures de terres et manoirs qu'elle possédait; enfin on vendit l'église elle-même. D'après l'estimation faite le 6 fructidor an VI, elle fut supposée pour la vente d'un revenu de 10 livres. Un autel, un banc, une balustrade, un christ étaient compris; mais on réservait la cloche et la tour avec 5 pieds de murs comme appui. Cet édifice, était sous le vocable de Saint-Léger et, paraît-il, clair, solide et assez beau.

(1) Le Parlement avant d'enregistrer ces lettres, ouvrit une enquête sur l'acceptation de cette donation, craignant que les habitants de Verloingt, mécontents de ne pas avoir le curé, ne fissent de l'opposition, « excités par des personnes qui ne sont pas toujours bien amies de la paix. » On voit dans cette enquête conservée aux archives du Pas-de-Calais (conseil d'Artois), que ces craintes ne se réalisèrent pas, et personne ne paraît avoir fait d'opposition. La délimitation de la nouvelle paroisse avec celle de Saint-Pol fut indiquée d'une manière regrettable. La ligne séparative passa à travers une auberge dite la *Basse-Boulogne*, et cela donna lieu à un fait assez singulier. Un des habitants de cette demeure étant décédé, on discuta pour savoir qui devait l'enterrer. La pièce où il était mort était bien sur le territoire de Ramecourt, mais la porte de sortie était sur celui de Saint-Pol. Pour trancher la difficulté, on le fit passer par la fenêtre. Un autre procès eut lieu pour cette même maison, avec M. Legay, relativement à la dîme. La commune en eut, avec la dame de Bourlon, un autre au sujet du presbytère. (Archives du Conseil d'Artois, liasses 834 et 872), Peu de communes figurèrent aussi souvent au Conseil d'Artois.

Il est probable que les verrières du chœur n'existaient plus. D'après l'épitaphier d'Havrincourt, on avait peint sur la plus grande les armes des Nédonchel, et sur la quatrième les écussons des Montpetit et Miraumont.

L'église démolie, fut rebâtie en 1810 sur de plus petites dimensions aux frais des habitants et devint annexe d'Herlin. On la reconstruisit en 1831 sur les anciennes fondations ; on vient d'ajouter une flèche au clocher. M. de Ramecourt, en 1847, a fait faire une chapelle funéraire qui sert de bras à l'église.

RŒLLECOURT

Rulcurt, Rollicurt, Rolecourt, Roillicourt, Raulecourt, Roëllecourt, Roullecourt, Rollecourt, Rolecourt, Ruillecourt, Ruillecourt-en-Saint-Pol, telles sont les diverses manières dont est appelé ce village à partir du XIIIe siècle. Son nom vient de *Rollonis cortis*, le courtil ou l'habitation de Rollon.

Ce village a un aspect assez pittoresque, avec ses maisons éparpillées dans une vallée sèche, où coulait, dit-on, la Ternoise, et que dominent au nord des côteaux boisés se prolongeant jusqu'à Saint-Pol. Au milieu des arbres on apercoit sur la hauteur la blanche façade d'un château carré, de style grec, orné d'un acrotère et d'un fronton. Il fut bâti en 1838 par le baron de Hauteclocque et appartient maintenant à M. du Hays. La route nationale traverse le village, et en est à peu près la seule rue. On l'a détournée il y a peu d'années pour adoucir vers Saint-Michel une côte assez raide. Elle passe contre *Epenchain*, hameau dépendant de Rœllecourt. L'autre hameau appelé *Rocourt* (1), est situé sur un plateau plus au nord. Les nombreuses plantations

(1) La population d'Epenchain était en 1858 de 76 habitants et celle de Rocourt de 65.

des prairies et des bois de ce village et de Saint-Michel donnent à toute cette partie du canton l'aspect d'un vaste massif de verdure (1).

Le territoire est accidenté : on y trouve la craie, le bief; l'argile partout domine. Il contenait, en 1761, 95 mesures de manoirs, 770 mesures de terre et 151 mesures de bois; le cadastre lui donne une étendue de 941 hectares 74.30,dont 56 hectares 83-55 en jardins et pâtures, et 104 hectares 11.70 en bois; une partie a été défrichée. Il y a 56 ares de biens communaux.Voici quelques lieux dits : Les *Fossés Cornailles*, le *Fond du bois Couteau*, les *Bargelles*, le *Chemin dez Morts*,le *Chemin des Corniaux*, la *Solle fontaine*, les *Bouillards*, le *bois de Beaumont*, le *bois de la Falecque*, le *bois Mal-Content*, le *bois d'Epenchain* (défriché). Il y avait en 1469, avec Epenchain, 60 feux, 91 maisons en 1881. La population était, en 1806, de 456 habitants, de 421 en 1881. On payait pour aides, en 1473, 8 livres, pour aides extraordinaires, en 1474, 26 livres, 8 sous, 8 deniers. Les registres de catholicité remontent à 1738. Cette commune fit partie en 1790 du canton de Monchy-Breton.

Ce village est connu depuis des temps très-reculés. Gérard de Rollecourt est témoin dans un acte de 1153 (donation d'Ingelram, comte de Saint-Pol (2). Un chevalier nommé Gaudefroy, en était seigneur au XIIe siècle; il fonda en 1120, à la sollicitation de Lambert, évêque d'Arras, un prieuré à Baillelet en Rœllecourt et le dota d'un personat qui était de sa provision, situé près du prieuré, au village de Bailleul-aux-Cornailles, et dépendant de l'abbaye de Saint-Bertin (3). Cet établissement religieux disparut par la suite et ses biens furent réunis à ceux de l'abbaye de Samer.Adam de Rullecourt vivait à cette époque (4).Lambertinus et Wallo de Rollecourt furent témoins dans une charte

(1) Si nous en croyons la chronique d'Aubigny, c'est là que se réfugiait une bande de brigands qui désolait le pays. Vers 1570, entre Saint-Pol et Saint-Eloy, le chef appelé grand Guillaume, fut pris dans le bois de Roellecourt et pendu. Sa bande se dispersa.

(2) Archives nationales. K. 1145.

(3) Ferry de Locre.

(4) Cartulaire de Marœuil.

donnée par Pierre, évêque d'Arras, pour approuver la donation dont il vient d'être parlé (1). En 1132, Milon, évêque de Thérouanne; en 1133, Renaud, archevêque de Reims; en 1167, le pape Innocent II, confirmèrent à l'abbaye de Saint-Eloy la possession des autels de Rollecourt, Ternas, Foufflin-Ricametz et leurs appendances (2). Un seigneur du premier de ces villages, appelé Lambert, chevalier, fut témoin, en avril 1219, dans la vente faite par Wattier de Baillelet à l'abbaye de Marœuil d'une portion de la dîme qu'il avait à Bavelincourt (3). Le cartulaire d'Aubigny mentionne, à la date de 1223, Hues de Rœllecourt, chevalier, Adelide sa femme, et Bauduin son fils, qui vivait encore en 1263; et le cartulaire d'Auchy contient l'acte d'acquisition par ce couvent, en 1295, d'un fief situé à Werchin, appartenant à Catherine, femme de Hugues de Roillecourt, et à sa sœur Colette, épouse du sieur de Bailleul. Jehan de Rulecourt était bailli d'Aire en 1301 (4). Le sire de Rœllecourt figura à la journée de Saint-Omer en 1340, avec deux écuyers. La dernière descendante de cette famille, Catherine, porta cette terre à Jean de Créquy, seigneur de Contes (5). Leur fille Marie, en fit apanage et la transmit à son époux, Colard de Ricametz, qui la laissa veuve vers 1406. Leur descendant, Jean, en était possesseur en 1473. Christophe vit ses seigneuries de Rœllecourt et d'Ecoivres confisquées par Charles-Quint en 1521. Il mourut peu après et l'empereur, par lettres datées de Bruxelles, le 19 juillet 1522, donna main-levée de cette saisie « pour en jouir paisiblement et pleinement, à demoiselle Guillemette de Maulde, douairière de Ricametz et ses enffants, comme à eulz escheuz par le trépas dudit Christophe de Ricametz leur frère, ainsy que faysait ledit feu auparavant la main mise (6). » Une autre seigneurie impor-

(1) Cartulaire de Thérouanne, page 25.

(2) Bibliothèque nationale, collection Moreau, 2-55 f° 159. — 2-56 f° 48. — 2-57 f° 161.

(3) Cartulaire de Marœuil.

(4) Archives du Pas-de-Calais. Trésor des Chartes d'Artois.

(5) La plupart des généalogistes de la famille de Créquy la donnent à tort comme dame de Rollancourt.

(6) Archives du Nord. Chambre des comptes.

tante appartenait au commencement du XIV° siècle, à Jeanne de Beauvoir, se disant dame de Rœllecourt et d'Epenchain. Elle n'eut de son mariage avec Georges de Fléchin, qu'une fille mariée à Porus de Noyelles, sieur de Corbehem, dont Péronne qui porta cette terre dans la maison de Bailleul, la plus riche du pays; elle consistait alors en une ferme avec 8 mesures de manoirs, 120 mesures de terre, 100 mesures de bois et un terrage, le tout relevant du château de Rollencourt. Marie-Marguerite de Bailleul, dame de Gauchin-le-Gal, Saint-Martin, etc., épousa en 1595, Ambroise de Hornes, capitaine général de la province d'Artois. En 1742, leur descendante Marie-Thérèse, porta à Philippe-Joseph, prince de Salm-Kirbourg, la terre de Rœllecourt, rapportant en 1757, 2089 livres dont 164 livres pour censives et droits seigneuriaux. Leur fils Frédéric, embarrassé dans ses affaires, vendit ce domaine le 21 janvier 1793 à Romain Gambert, ingénieur à Lille, pour 91,110 francs; il y avait 19 hectares de terres et manoirs plus le bois de Beaumont de 30 mesures, le bois de la Falèque de 16 mesures, le bois de Rœllecourt de 90 mesures; on vendit en même temps et provevenant de la même origine les fermes de Rocourt-Saint-Laurent et Epenchain. La propriété contenait en totalité 327 hectares et fut vendue 191,120 francs (1).

Le fief de la *Falecque* était possédé en 1569 par Jacques de Camp-d'Avaine, sans doute un descendant en ligne batârde des comtes de Saint-Pol; des auteurs disent de Longue-Avaine. Il y habitait une maison construite en pierre qui, par sa position sur un lieu élevé, pouvait résister à une attaque, puisqu'en 1537 on la considéra comme un château-fort. La tradition attribue aux Templiers la construction de cet antique manoir dont il ne reste plus de trace (2). Ce fief se composait d'un bois de

(1) M. Lambert, *Puits artésien*. On peut voir (archives du Pas-de-Calais) des dénombrements servis pour ce domaine, du 5 octobre 1590 au 17 juin 1760 (Titres féodaux).

(2) Avant que le baron de Hauteclocque eût fait bâtir en cet endroit un château, on voyait encore une éminence entourée de quelques restes de fossés, et en creusant les fondations on découvrit un ancien puits rempli d'ossements, de fers de chevaux, d'éperons et autres objets.

54 mesures, d'un bosquet de 10, de quelques terres et d'un terrage; il était possédé en 1762 par M. de Briois et M. de Maizières; nous croyons que le premier en resta le seul propriétaire.

En 1473, Jeannin de Beauffort tenait par don testamentaire de son père Jean et de sa mère Marie Paris, un fief de 97 mencaudées de terre, un de 3, un de 10 dit le *bois de Fauquemont* et un de 7 mencaudées de pré, tous tenus de Jean de Ricametz, à cause de sa terre de Rœllecourt, à l'exception d'un tenu de Jacques Sains (1). Philippe de Beauffort possédait un fief tenu de Bomy, Pierre de Bristel un autre de 40 sols tenu de Rocourt-au-Bois, Pierre Esbroussart un autre de même revenu relevant de Rocourt-en-Rivière, tenu de Dompré, un autre tenu de Pas où se trouvaient compris 15 à 16 hommages et valant 100 livres, les charges déduites 50 livres.

Voici quelques autres propriétaires : en 1569, Pierre de Warlincourt avait une ferme avec 6 mesures de manoirs, 100 mesures de terres et 11 mesures de bois; le sieur d'Olphus, une autre ferme avec 14 mesures de manoirs et 100 mesures de terres. En 1757, M. de Diesbach, seigneur de Baillelet-en-Rœllecourt, possédait une ferme rapportant 935 livres compris 70 livres de droits seigneuriaux; la veuve de M. de Ranguilluy, une cense avec 13 mesures de manoirs et 120 mesures de terre; en 1780, M. de Servins d'Héricourt était seigneur en partie avec une ferme de 154 mesures de terres et bois. Les Sœurs noires et grises de Saint Pol, les Annonciades de Béthune, les églises de Maisnil et Ricametz, MM. de Crény, de Scougeat, le baron de Liettres, M. Goudemetz avaient quelque bien à Rœllecourt.

Epenchain. — Ce hameau qu'on appela aussi *Espenchain*, *Espinchain*, *Epenain*, doit son nom, selon quelques auteurs, aux coteaux qui l'entourent et qui déversent ou épanchent leurs eaux pluviales dans la vallée. Il était connu dès le XIIIe siècle; en

(1) La bibliothèque de Valenciennes contient une pièce manuscrite qui indique les propriétés de Jehan de Beauffort sur Rœllecourt, Marquais, etc. (n° 573).

1221, le *Cauvelet d'Epenchain* était une des limites de la banlieue de Saint-Pol.

En 1251, Pierre de Camp-d'Avaine, ou, selon d'autres auteurs, de Longue-Avaine, donna à l'abbaye du Mont-Saint-Eloy une partie de la dîme de Rœllecourt, Rocourt et Epenchain, les trois quarts de cette dîme étaient possédés par l'abbaye de Samer remplaçant le prieuré de Baillelet-en-Rœllecourt ; elle en tirait 140 livres dont il fallait déduire 20 livres pour la portion congrue du curé. La chapelle de Sainte-Marie y avait aussi un dimeron et quelque bien.

La seigneurie passa par mariage, comme celle de Rœllecourt, de la famille de Beauvoir à celle de Fléchin, puis à celle de Noyelles. Antoine de Noyelles la possédait en 1474, et elle lui rapportait 132 livres, déduit « gaiges d'officiers et réfections de maisons et autres choses. » Elle relevait du sieur de Bailleul à cause de sa terre de Rocourt-au-Bois et en arrière-fief du château de Saint-Pol. Regnaut de Wignacourt avait un fief de 21 mesures tenu d'Antoine de Noyelles comme une autre appartenant à Pierre Lardon ; ce dernier en avait un second tenu de M. de Bailleul. En 1757, nous trouvons la famille de Hornes propriétaire d'une ferme avec 21 mesures de manoirs, 142 mesures de terres et censives de 101 livres. Ce domaine fut vendu avec ses autres biens par le prince de Salm. M. Lambert a raconté (1) l'anecdote de ce seigneur surpris par un orage dans une partie de chasse et se réfugiant chez son fermier d'Epenchain qui n'eut pas à s'en repentir. La chapelle du Rosaire de Saint-Pol avait une cense avec 13 mesures de manoirs et 50 mesures de terres et d'un revenu de 677 livres ; les sœurs Noires de Saint-Pol une autre cense, etc.

Il ne reste plus rien du château fort qui se trouvait à Epenchain, mais on voit encore une ancienne fenêtre et une porte cintrée placées dans une grange bâtie en briques. C'était autrefois la chapelle dédiée à la Sainte-Trinité et dont la collation

(1) *Puits artésien.*

appartenait à l'abbé de Saint-Eloy. Son revenu était de 100 à 120 livres (1), mais elle n'a jamais eu de cimetière; en 1569, il y avait un chapelain qui devait dire trois messes par semaine et le dimanche messe à eau bénite; il jouissait d'un petit dimeron, de 6 quartiers de manoirs et d'une pièce de terre sur Rocourt peu importante (2); plus tard, un père carme de Saint-Pol vint célébrer le saint sacrifice tous les dimanches; il était payé par le curé de Maisnil qui percevait le produit de cette chapelle, et venait lui-même y officier un des jours des Rogations. Elle fut vendue nationalement 840 livres le 29 Messidor an II, avec 4 à 5 verges de terrain. Le chœur avait 20 pieds de long sur 13 de large, la nef 27 sur 19.

Rocourt-au-Bois. — Ce hameau était aussi appelé *Rocourt-au-Bos* et *Rocourt-Saint-Laurent*, à cause d'une chapelle existant de temps immémorial et dédiée à ce saint. C'était un lieu de pélerinage; on y célébrait l'office le 10 août, fête du patron, et un des jours des Rogations. Elle était dotée de 2 mesures et demie de terres; elle fut détruite pendant la Révolution et remplacée en 1823 par une autre plus petite. La dîme appartenait pour un quart à l'abbaye de Saint-Eloy qui en tirait, en 1757, 250 livres. En 1473, nous trouvons comme seigneurs la famille de Bailleul, dont l'héritier le prince de Salm, au XVIIIe siècle, réunissait les quatre seigneuries voisines de Rocourt, Epenchain, Ocoche et Tachincourt. Le domaine de Rocourt se composait alors d'une grande et belle ferme rapportant, en 1757, 1775 livres, compris 60 livres de droits seigneuriaux et 20 livres de censives. Elle fut vendue le 16 août 1792 avec 180 hectares de bois et prairies 99,210 livres à M. Waymel, homme de loi à Lille (3).

(1) Note du Curé.

(2) Cahiers de centièmes. Archives du Pas-de-Calais.

(3) Bien qu'on fut déjà entré dans la période révolutionnaire, on inséra pourtant dans l'acte de vente que l'acquéreur était libre de résilier tous les droits féodaux fixes et casuels afférant au ci-devant fief, les censives, etc., à condition de payer le prix de ces droits conformément aux lettres patentes de mai 1790 et avril 1791.

En 1569, Louis Brazet, sieur d'Englebert, écuyer, avait à Rocourt une petite cense; une autre s'appelait la ferme de Creilen. Les annonciades de Béthune y possédaient, en 1780, un moulin en ruines.

Roellecourt et ses hameaux n'échappèrent pas aux désastres de la guerre. En 1474 : « la ville de Ruillecourt-en-Saint-Pol, en laquelle solait avoir 16 maisons qui payaient par an pour un aide 8 francs, n'est à présent que de 5 maisons qui payaient à ladite ayde 2 francs 2 sous et le sourplus a esté brullez. »

De 1534 à 1537, sa position de village frontière lui attirèrent souvent les soldats et le pillage, surtout lors de la prise de Saint-Pol où, malgré une sauvegarde obtenue, 1,000 Italiens à la solde de la France, vinrent saccager et détruire une partie des maisons et des meilleures. Ils firent aussi le siège de l'église où s'étaient réfugiés une partie des habitants, s'en emparèrent et en démolirent une partie. Ce village fut un des seuls où l'on viola des femmes pendant ces guerres cruelles du XVIe siècle. On emmena aussi une partie des habitants à Saint-Pol pour en tirer rançon. Les bestiaux et les grains furent complètement pillés ou pris, pour nourrir la garnison de cette ville, par les vivandiers Français. Les habitants durent se mettre à mendier, tant leur misère était grande. Quand l'empereur revint prendre Saint-Pol, les dégâts recommencèrent. On démolit les maisons pour avoir du bois pour les tentes. L'église fut encore pillée. De 1542 à 1545, mêmes dévastations ; aussi les habitants perdirent plus des 2 neuvièmes de leurs biens, et 100 des leurs moururent de misère ou de faits de guerre. Ils devaient pour aides arrièrées 89 livres 14 sous.

La paroisse de Rœllecourt avait autrefois pour dépendances Ocoche et Tachincourt. Aujourd'hui elle a pour annexe Saint-Michel. L'église dédiée à Saint-Omer était à la collation de l'abbé de Saint-Eloy qui avait aussi les trois quarts de la dîme à 8 du 100 sur 472 mesures ; elle rapportait 500 livres en 1789. Le prince de Salm, le curé, l'abbaye de Samer, remplaçant le prieuré de Baillelet, se partageaient le reste. L'église, avec son

cimetière, contenait un quartier en 1569. Elle avait 6 mesures de terres sur Rœllecourt, autant sur les communes voisines et un revenu de 100 à 120 livres (1). Le curé était à la portion congrue de 300 livres. Une retraite à laquelle assista saint Benoît Labre y fut prêchée en 1767 par des Pères Lazaristes ; une confrérie du Saint-Sacrement y existait alors. L'abbaye de Saint-Eloy venait de faire restaurer le chœur quand, peu après, l'église fut vendue nationalement à un individu d'Arras qui se contenta d'en emporter le plomb. On avait déjà pris en l'an II 2 chandeliers en cuivre, une cloche de 765 livres et des statues qui furent brûlés sur le mont à Saint-Pol, on put conserver une cloche et la chaire. Epenchain fut aussi dépouillé alors de 2 cloches de 100 livres et de 6 chandeliers de cuivre, et Rocourt d'une cloche de 101 livres. Un prêtre intrus tenta sans succès d'exercer à cette époque son ministère; une religieuse anglaise appelée miss Greffyn, fuyant Boulogne, vint habiter le presbytère. Quand le culte fut rétabli, le curé fut d'abord payé par la commune en vertu du décret de nivôse an XIII. Comme il ne restait plus que les ruines de l'église, il alla d'abord officier dans la chapelle d'Epenchain qu'on mit sous l'invocation de Notre-Dame. La dépense nécessitée par la restauration de l'édifice effrayait les habitants ; ce fut un simple ouvrier, appelé Lefebvre qui se mit, en 1805, à la tête de l'entreprise, et il parvint à y rendre possible l'exercice du culte. La couverture en ardoises et le pavé ne furent faits qu'en 1827 et 1832. Grâce aux démarches et à la générosité du baron de Hauteclocque et d'autres personnes, on a pu, il y a peu d'années, arranger le chœur et rendre l'église régulière en ajoutant un second bas-côté. La nef est séparée par des arcades soutenues par des colonnes de peu de hauteur et qui forment intérieurement une suite de pignons triangulaires assez élevés, dont chacun renferme une fenêtre ogivale. Le clocher est peu gracieux, c'est une espèce de mur où se trouvent deux baies pour suspendre les cloches que

(1) Note du curé.

garantit un petit toit. Au-dessous se trouve une espèce de balcon en charpente.

Dans le mur de l'église se trouve un grès où un artiste de peu de talent a sculpté un christ en croix et cette inscription : « Chy devant se chante un libéra tous les dimanches pour les âmes de feu Audrieu le Cocq et sa femme, 1620. »

M. de Fourment, d'après M. Lambert, utilisa une fabrique de sucre abandonnée pour en faire un peignage de laines ; il ne tarda pas à le vendre, et c'est aujourd'hui un vaste bâtiment où est installée grandement, si ce n'est commodément, l'école communale.

SAINT-MICHEL.

Quand on parcourt les environs de Saint-Pol, c'est à Saint-Michel que l'on trouve les promenades les plus agréables et les points de vue les plus beaux. Les habitants de cette ville en font souvent le but de leurs excursions champêtres (1).

(1) M. Lambert, dans le *Puits Artésien*, a donné une poétique description des sites pittoresques qu'on rencontre à Saint-Michel, et du charme qu'on éprouve à se promener dans les allées ombreuses du bois et près des eaux vives qui donnent aux prairies une si jolie verdure : « Soit qu'en partant de la ville on gravisse le *Mont* ou qu'on s'enfonce dans les bois de Saint-Michel pour descendre aux *Fontinettes*, soit qu'on suive la route d'Arras que la continuité des maisons et des jardins rend si agréable, soit qu'on remonte l'allée sinueuse des *Fonds viviers*, soit qu'on suive la promenade des *Wattimetz*, on arrive sur un point quelconque du village de Saint-Michel, où la nature semble avoir prodigué tous les agréments que peut offrir la campagne. La colline sur le penchant de laquelle s'élève le temple du village avec sa belle tour blanche que domine majestueusement les arbres qui l'entourent, rappelle à l'homme l'auteur de la nature ; derrière l'église se déroule à droite un vaste panorama : à ses pieds, on voit la belle vallée où coule la Ternoise et une partie du grand marais planté de peupliers ; plus loin, des maisons s'étagent en amphithéâtre, chacune entourée de sa prairie. Les méandres de la rivière, dont les eaux s'échappent mousseuses de l'antique moulin d'Agnez, forment une île où s'élève la jolie maison du meunier. Sur la rive opposée, les collines, les bois, les champs et leurs moissons, les troupeaux qui bondissent, charment agréablement la vue. A l'occident, une partie de la ville de Saint-Pol apparaît à vos yeux ainsi que l'ancien couvent des Sœurs noires et son

Saint-Michel avait 78 feux en 1469 et 94 maisons en 1881. La population était de 175 habitants en 1698, de 345 en 1805 et de 407 en 1881. En 1858, le hameau de *Grand-Camp* comprenait 49 habitants et celui du *Petit-Saint-Michel*, 43. On payait pour aides, en 1460, 9 livres, et pour aides extraordinaires, en 1474, 40 livres. Le territoire, en général, accidenté et de produit et qualité très variables, contenait, en 1569, 949 mesures de terres et prairies et 289 mesures de bois. D'après le cadastre de 1836, son étendue est de 596 hectares 44.80, dont 35 hectares 74.45 en pâtures et jardins, 57 ares 70 en viviers (ce qui est rare dans ce canton) et 90 hectares 10.76 en bois. La commune possède 2 hectares 83 ares de prairies. Nous voyons parmi les lieux-dits : le *champ Verrin*, les *Merlettes*, la *Plaine de la Fosse aux Loups*, les *Fosses à cailloux*, le *Watimez*, la *Justice*, l'*Epinette*, la *Temperie* ou *Templerie* (1), les *Mesures à Frisilles*, les *Fontinettes*

petit clocher, le moulin à vent de Gauchin et ceux de Pierremont et de Ramecourt dit d'*Envie*. Les villages de Croix et de Siracourt, la route de Frévent, le *Bois mal content* sur Occoche et le clocher de Maisnil, dont la pointe domine les arbres du village, donnent au panorama qui s'offre aux regards un aspect aussi charmant que varié. Le tableau change si on entre dans le chemin ombragé qui conduit à Agnez-Grand-Camp ; on arrive bientôt à un délicieux labyrinthe qu'on appelle l'*Allée des Soupirs*. Quand on en sort on peut admirer dans le lointain le beau château de Bryas. Enfin, si on descend dans les bois, en face de l'église, le long du *Pré de l'Enfer :*

D'un ruisseau doux et pur le cristal transparent,
Sur un lit de gravier serpente en murmurant.

(SAINT-ANGE).

Si on remonte le cours de ce ruisseau, on arrive bientôt à l'Ermitage, où la Ternoise prend sa source, au pied d'un chêne antique, dit chêne du Christ, etc. »

C'est en cet endroit, sur une des sources des *Fontinettes*, que M. Lambert a encore vu une grotte en cailloux, ornée de colonnes et de niches où étaient autrefois les statues des Naiades de la Ternoise. Nous ignorons si elle existe encore.

On trouvera peut-être que l'auteur de ces descriptions, entremêlées de citations poétiques, et dont nous ne donnons qu'un pâle résumé, s'est laissé entraîné un peu loin par son enthousiasme lyrique. De nos jours une partie des bois est tombée sous la hache du défricheur; le sifflement de la locomotive vient se mêler au chant des oiseaux; le moulin d'*Envie*, malgré son nom, est abandonné; une cheminée d'usine est venue dépoétiser le joli moulin d'Agnez ; pourtant Saint-Michel est encore un charmant village dont on admire de loin l'église à la flèche élancée, et l'on pourrait faire autour du château un parc ravissant.

(1) Cet endroit est situé à mi-chemin de Saint-Michel et d'Herlin. Dans une pièce de terre appartenant à M. Bonnière, on a trouvé les fondations d'une ancienne construction, longue de 20 à 25 mètres et large de

(petites sources), l'*Erable*, les *Sapins* (bois), le *bois Bayon* ou *Baillon* ou *Boullard*, le *bois Tourny*, le *bois de Saint-Michel*, le *Coupe-gorge* (ravin), le *château de Saint-Martin*, la *Fontaine du bois de la ville*, la *fontaine Gérard*, le *Marais*, le *Pré d'enfer*, le *Petit-Saint-Michel*.

Les registres de catholicité remontent à 1729.

Saint-Michel porta longtemps le nom d'*Agnez*, *Anez*, *Asnel*, *Anet*, *Grand-Camp*, du nom d'un hameau qui était alors la partie principale du village et qui existe encore. Plus tard seulement les maisons qui forment la commune actuelle furent bâties sur les bords de la Ternoise dans des terrains autrefois marécageux; une chapelle dédiée à Saint-Michel donna son nom à cette agglomération qui, se trouvant sur la route très fréquentée d'Arras à Saint-Pol, devint la section la plus importante du village. Sous la Révolution on voulut lui rendre son ancien nom d'*Agnez*. Mais ce fut en vain, et le nom de Saint-Michel est actuellement celui de la commune.

C'était une pairie du comté de Saint-Pol à 10 livres de relief (1). Deux moulins et un tiers de la dîme d'Agnez furent donnés par le comte Roger à l'église collégiale qu'il avait établie au château de Saint-Pol, comme le constate une bulle d'Alexandre III, d'août 1175 (2). Hugues d'Ocoche (3), compagnon du

8 à 10 mètres. Il y a une centaine d'années, Nicolas Dufour, en retira non seulement une quantité de grés et de cailloux, mais des blocs équarris de 70 à 90 centimètres cubes, composés de pierres et de ciment d'une telle solidité, que le temps ni les intempéries n'ont pu les désagréger; ils entourent la mare de M. Bonnière, à Herlin.

L'endroit où étaient ces constructions était très-bien placé comme point de défense. On dominait toute la vallée de la Ternoise dans la direction d'Anvin, sur une étendue de 8 à 10 kilomètres, et on pouvait parfaitement la surveiller ainsi que les hauteurs avoisinantes. Etait-ce un couvent de Templiers, ou un de leurs postes militaires, ou un château-fort? Ce qui est certain, c'est qu'il fut détruit pendant les guerres du XVIe siècle. Sa position stratégique près de Saint-Pol, dont il n'était distant que de 15 à 1800 mètres, en rendait la possession importante. (Renseignements fournis par M. Bonnière).

(1) Sauvage, *Histoire de Saint-Pol*.

(2) Turpin, *Histoire des comtes de Saint-Pol*, reproduit cette bulle, page 78.

(3) Voir la notice sur la famille d'Ocoche (commune de Maisnil).

comte Guy III de Chatillon, acquit, vers 1287, un domaine en ce village. Il l'augmenta, en 1288, d'un des moulins dont il vient d'être question qu'il échangea avec la collégiale contre quelques journaux de terres ; cet acte fut confirmé par Henri, évêque de Thérouanne. Hugues d'Ocoche fit construire un château dans sa propriété qui était assez humide et cet endroit s'appela jusqu'au XVIIe siècle *la Cressonnière*. Il fit aussi bâtir un oratoire dédié à saint Martin, aussi donna-t-on à son habitation le nom de ce saint si populaire en nos contrées. Il la fit fortifier en 1292. Le comte Guy son ami lui accorda sur ses domaines quelques droits de chasse qui passèrent à l'ancienne famille de Bailleul, seigneur de Bailleul-les-Pernes (1), qui succéda par alliance à

(1) Les de Bailleul-Saint-Martin avaient pour armes : *d'argent à la bande de gueules*. C'étaient, de tous les seigneurs du canton de Saint-Pol, les plus importants par leurs vastes domaines et leurs alliances qui les rendaient parents des principales maisons de l'Europe.

Ils tiraient leur nom de la terre de Bailleul-les-Pernes qu'Agnès, dame de ce lieu, apporta en dot à André, qui prit le nom de Bailleul. Le Carpentier dit que Bauduin de Bailleul est cité dans une charte de Saint-Vaast d'Arras, de 1111 et que ses descendants figurent dans les archives des abbayes d'Hénin-Liétard et d'Eaucourt. En effet, Bauduin, Ansel et Nicolas firent une donation à ce dernier couvent, en 1145. (Archives du Nord). Appartenaient-ils bien à la maison dont nous nous occupons? Car il y avait plusieurs familles de ce nom en Normandie, Ponthieu, Flandre, Brabant et Cambrésis. André et Agnès eurent un fils, Gossuin, qui, par son mariage avec Bonne d'Ocoche, devint propriétaire d'une partie des biens de cette riche maison. C'est peut-être son frère Michel, de Bailleul-en-Ternois, qui figura dans une séance tenue à Saint-Pol, en 1320 pour constater les dommages causés à la comtesse d'Artois par le seigneur de Beauval. Le fils de Gossuin, Pierre, dit *Quentin*, seigneur de Bailleul-Saint-Martin et Gauchin, chevalier, chambellan du roi Louis XI, sénéchal du Ternois fut, d'après Turpin, bailly du comté de Saint-Pol, de 1462 à 1469. C'est sans doute lui qui est cité dans les mémoires de Jean de Hennin comme ayant, avec le sieur de Neuville et ses fils, les sires de Moncheaux, de Bryas, d'Humières, etc., accompagné le comte de Saint-Pol lors de la marche des Bourguignons sur Paris, en 1465, et lors de la campagne de Liège. Il épousa, en 1460, Gillette de Saveuse, fille de Bon, capitaine-général du comté d'Artois. De Renaude d'Inchy, sa seconde femme, il eut 3 enfants, dont deux fils qui formèrent deux branches. La première ne tarda pas à s'éteindre. Son représentant, Adrien, seigneur de Fromentel, Plantin, Floringhem, n'eut de Marguerite de Neufville, dame de Boubers, qu'une fille, Jeanne, dame de Boubers, qui épousa, en 1526, Pierre de Berghes-Saint-Winoc, chevalier, sieur d'Ollehain.

La seconde branche, qui était celle des seigneurs de Saint-Martin, eut pour auteur Wallerand, qui épousa Péronne de Noyelles, dame de Corbehem, fille de Pierre, et d'Antoinette de Fléchin, dame d'Epenchain et de Roellecourt, dont François, seigneur de Bailleul-Saint-Martin, et Gauchin qui prit pour femme, Alix de Culembourg, dont Antoine, seigneur de Bailleul-St-Martin et Lesdain, qui épousa Marguerite de Mérode, fille du baron de Hautefalize et de Yolande d'Hénin-Liétard. Son fils Maximilien,

la maison d'Ocoche et continua à porter le nom de sire d'Ocoche. Gauvain de Bailleul et Gillette de Saveuse, sa femme, fille d'un capitaine général du comté d'Artois firent restaurer ce château-fort à croix en 1460 au moment de leur mariage (1).

comte de Bailleul, baron de Lesdain, seigneur de Saint-Martin, Rocourt, Saint-Laurent, etc., fut créé chevalier en 1596 et comte de Bailleul en 1614 (Dumont). D'après le P. Ignace, il offrit, en 1592, 50 livres et deux chênes pour réparer les dégâts causés par un ouragan à la cathédrale d'Arras, sous la condition que le chapitre l'autoriserait 1° à faire sonner les cloches aux obsèques de son père mort au château de Saint-Martin, mais devant être inhumé dans la cathédrale; 2° à se servir, à cette occasion, du poêle des chanoines. Les chanoines devaient en outre fournir un luminaire convenable. Le chapitre consentit et permit de plus qu'on plaçât les écussons des Bailleul aux endroits ordinaires pendant la cérémonie funèbre. Maximilien avait épousé Christine de Lalaing, fille de Philippe, comte de Lalaing, et de Marguerite de Ligne-Aramberg, dont 1° Marie-Claude, unie à Albert-François de Lalaing, comte d'Hoogstrate; 2° Marie-Madeleine qui devint la femme de Philippe-François de Croy, fils du comte de Solre et de Guillemette de Coucy; 3° Marie-Marguerite, dame de Saint-Martin, Lesdaing, Roellecourt, etc. Elle fut attachée à la personne de la Sérénissime Infante Isabelle, et, en 1630, épousa Ambroise de Hornes, grand fauconnier des Pays-Bas, gouverneur de Namur et, en 1649, capitaine général de l'Artois, fils de Gérard, gouverneur de Malines, général d'artillerie, créé comte de Baucignies par Henri IV, près duquel il était ambassadeur et d'Honorine de Withem; cette jeune femme qui, seule de sa branche eut postérité, reçut en dot 1,000,000 maravédis plus 327 pour acheter une robe.

Une autre famille de Bailleul dite de *Doux lieu* a fourni des personnages importants. Ses armes étaint : *de gueules au sautoir de vair*. Une autre était seigneur de Bailleul-en-Vimeu et Hornoy.

(1) Certains auteurs croient qu'au lieu de restaurer leur habitation, ils en construisirent une nouvelle dans un autre endroit du village, et ils s'appuient sur le nom de château *neuf* donné à leur nouvelle demeure, dont voici la description d'après Ferry de Locre : « Il conste de 4 tours qui vont flancquantes aux 4 coings du corps : l'entrée est au milieu avec tout appareil de ville. Le palais s'estend au long de la cour par dedans, et au dehors cottize les lisières du fossé, qui luy est très-large et profond, rempli d'eau très-claire, pétillante en forme de diamants, que luy vomit au pied ceste source qui donne naissance à nostre Thernoise. Au milieu duquel luy sont en guise de petites isletes deux beaux vergers, répartis au dedans en lune, demi-lune, quadrangle, tube, ovale, et aultrement; aux extrémités potencées, croisées, fleurdelysées, ancres, potées, crénelées et de six cens aultres façons, le toutdiapré de mille et mille couleurs et de fleurs; avec appenage de toutes sortes d'herbes odoriférantes, lesquelles balancent parmy l'air le baulme de leur beauté, et les petits arbrisseaux mignardement entrelassez, pour y servir à l'environ comme de remparts, y apportant tant de contentement, qu'on ne sçaurait souhaitter davantage. La même eau tant audict fossé, qu'en son coulant, est si féconde en cresson qu'à ceste occasion le village que premier elle rencontre porte à nom *cressonnière*. En après vous y voirez les montagnes esgalement bossues et hérissées de bois de très-hautte fustaye, qui défendent que ledict chasteau soit bastu de l'aquillon : le levant l'aguine quelque peu, et un peu plus le couchant; mais le midi l'embrasse à bras desployiez; et ces trois luy vont donnant mille harmonieuses musiques,

Cette date et leurs armes se voyaient sur la porte principale.

D'après le traité de Cambray, en 1529, et celui de Crespy, en 1544, ce village était sous la juridiction de la France bien que « soulant contribuer à la contribution d'Artois » (1). Il souffrit beaucoup pendant les guerres du XVIe siècle à cause de sa proximité de Saint-Pol dont il formait en quelque sorte la banlieue. La propriété y perdit les trois quarts de sa valeur, et on était en retard sur les impôts de 99 carolus d'or. Au commencement de 1537, le château de Saint-Martin tomba au pouvoir des impériaux et ses défenseurs furent faits prisonniers ; mais la garnison française de Saint-Pol se hâta de le reprendre, au mois de mai de la même année. Pendant que son armée était occupée à la Comté, François Ier vint loger à Saint-Michel et partit de là pour visiter les fortifications de Saint-Pol qu'il avait donné l'ordre de réparer. Le 8 juin suivant, une avant-garde des troupes de Charles-Quint, commandée par le comte de Rœulx, prit le château par composition. En y entrant on fut surpris de n'y trouver que 5 hommes qu'on avait laissés pour garder les portes. Les autres soldats s'étaient retirés (2). Peu après le comte de Bures vint s'y reposer et fit camper son corps d'armée dans les alentours (3).

Le lendemain, ses troupes passèrent la rivière qui coule le long du village de Saint-Martin, puis continuèrent leur marche entre le château de Saint-Pol et la forêt. Quelques jours après,

chastoullans les feuillages et branches des bois qui mollement tressaillent aux aubades de leurs zéphirs et comme à la senaude se vont entrechocquants ainçois deffians à quy mieux. Aux échos et resonnances, de quoy vous y oyez les oiseletz concerter de mille fredons, voltigeans qui deçà, qui delà, et sans cesse esguiser leur ramage, pour esmouvoir les trouppes plus pesantes à sortir de leurs grotesques et des bois et en danse de machabées ou satires, badizer, saulter, tourner, retourner, et rien observer plus constamment qu'une inconstante cadence. Voilà de grands plaisirs ! »

On voit que Saint-Michel a toujours inspiré la verve poétique.

(1) Léonard. — Traités de paix, tome II, pages 354 et 437.

(2) Peut-être étaient-ils sortis par un souterrain vouté dont on a retrouvé dernièrement une partie importante; des éboulements ne permettent pas de le suivre jusqu'au bout.

(3) Mémoires de Martin du Bellay.

cette ville fut reprise et saccagée. Plus tard, lors de la prise de Lillers, les Français établirent un camp à Saint-Michel, et se mirent à piller; les habitants s'enfuirent pendant trois semaines. Le château de Saint-Martin paraît avoir échappé à la ruine, puisque nous le voyons plus d'un siècle encore subir les attaques des Espagnols et des Français. En 1658, ces derniers, établis près de l'abbaye de Cercamps, se répandirent dans toute la province. Après avoir pris Béthune, ils voulurent en revenant par Saint-Pol, s'emparer de ce donjon, mais la garnison les repoussa et les délogea de la basse-cour où ils s'étaient établis; néanmoins, à l'approche de la nuit, ils revinrent en plus grand nombre, et le château fut emporté; depuis lors, il resta à la France. En 1569, M. de Bailleul, quand il vint déclarer le domaine pour la rédaction des cahiers de centièmes, après avoir énuméré les 24 mesures de pré et oseraies, les 110 mesures de terres, le *bois de Saint-Martin*, de 100 mesures, le *bois de la Fossette*, de 9 mesures, le *bois de M. Nicolle*, de 3 mesures, le *bois Tourni*, de 7 quartiers, le *bois Pandamaison*, de 16 mesures, un autre bois de 6 mesures, deux de 2 mesures et demie, les 20 mesures de bois enclavés dans la forêt de Saint-Pol, enfin les droits de terrage qui complétaient sa propriété, termina cette énonciation en ajoutant que tout ce qu'il avait, était au service de Sa Majesté le roi d'Espagne. Le château était alors entouré de fossés et précédé d'un jardin dont un ancien plan conservé à la mairie de Saint-Pol donne le dessin; c'était un parterre à la française divisé en huit carrés par deux allées formant la croix. Le mobilier fut alors estimé 1,000 florins, somme élevée pour le temps; et le bailli était M. Charles de Mons, écuyer, licencié ès-lois, etc.

Marie-Claire de Bailleul porta en 1627, le domaine de Saint-Martin à son mari, Albert de Lalaing, comte d'Hoghsrate. Elle n'eut probablement pas d'enfants, puisque cette terre passa à sa sœur Marguerite, qui avait épousé, en 1630, Ambroise de Hornes (1). Ce seigneur étant au service de l'Espagne, le châ-

(1) La maison de Hornes était plus illustre encore que celle de Bailleul. Nicolas fut grand maître de l'ordre Teutonique, Jacques avait le titre de

teau de Saint-Martin et ses dépendances, furent momentanément confisqués par Louis XIV (1). Quelques années après, cette habitation, déjà fort abîmée pendant les guerres, fut détruite par un incendie dont la cause n'est pas bien connue (2).

comte du Saint-Empire en 1450, Guillaume fut tué à Azincourt. Elle fournit des grands d'Espagne, des grands veneurs héréditaires, des ambassadeurs, des gouverneurs de province, etc. Elle avait pour armes : *d'or à 3 trompes de gueules virolées d'argent, les embouchures à senestre*. Le dernier descendant de cette famille, Maximilien-Emmanuel, prince de Hornes et du Saint-Empire (en 1736), comte de Beaucignies, de Hautkereke et de Bailleul, baron de Roxetel, de Lorres, de Lesdaing et de Saint-Martin, seigneur de Pierremont, Gauchin-Legal, Ostreville, Rocourt-Saint-Laurent, Rœllecourt, Epenchain, Herlincourt, Herlin-le-Sec, Cantereine, Occoche, Sains-les-Pernes, Auchy-au-Bois, Aumerval, Amettes, Floringhem, Lestrem, etc., chevalier de la Toison-d'Or, grand d'Espagne de première classe, grand-veneur héréditaire de l'Empire, conseiller intime, grand écuyer, grand maître de la cour, etc., mourut à Bruxelles en 1763. Il avait épousé 1° Marie-Charlotte de Bruce, comtesse d'Aylesberg, fille d'un pair d'Angleterre. 2° Henriette-Thérèse de Salm. 3° Marie-Albertine de Gavre. Malgré ses trois mariages, il ne laissa que deux filles de sa première femme ; l'une, Marie-Josèphe-Thérèse, née en 1725, morte subitement en 1783, au couvent de Belle-Chasse à Paris, où elle était allée faire ses dévotions, avait épousé au château d'Ische, en 1742, Philippe-Joseph Will Rhengrave, prince de Salm-Kirbourg, chevalier de l'Aigle-Blanc, né en 1719, mort en 1779. Elle eut deux fils et trois filles alliées aux princes de la Trémoïlle, de Croy-Solre, et de Hohenzollern-Singmaringen. La postérité des deux premières existe encore. Les fils ne paraissent pas avoir laissé d'enfants. Sa sœur épousa en 1751, Gustave-Adolphe, prince de Stolberg-Gendam. Elle était née en 1733, et mourut à Francfort en 1825. La famille de Salm avait pour armes : *de gueules à deux saumons addossés d'argent, l'écu semé de croix recroisetées au pied long d'or*.

(1) La famille de Hornes était aumônieuse : en effet, nous lisons dans les registres de catholicité de la paroisse, à la date de 1737, qu'il se trouvait au *gros* d'Arras un titre de rente annuelle de 203 livres 11 sols, au profit des pauvres de Saint-Martin, créé par Mgr le prince de Hornes, le 24 août 1706.

(2) Voici ce que rapporte la tradition : La comtesse de Hornes était une charmante personne, fort admirée à Versailles. Son mari, jaloux des hommages que lui offraient les seigneurs de la cour, l'emmena dans son château de Saint-Martin. Désespérée de l'isolement où elle vivait, elle profita d'une absence de son mari, et donna des ordres de départ; pendant qu'on préparait sa voiture, elle mit le feu à la maison pour être sûre de n'y plus revenir et partit. Les paysans, voyant la châtelaine s'occuper si peu de faire éteindre l'incendie, y mirent eux-mêmes peu de zèle; aussi ne resta-t-il bientôt plus de trace de cette demeure. Cette ruse féminine n'eut pas de succès. Son mari fit rebâtir le château et y ramena son épouse, qui dut s'enfuir de nouveau. Une allée où la comtesse, faisait, dit-on, ses promenades solitaires, porte encore le nom d'*Allée des Soupirs*.

M. Crépeaux a publié dans l'Almanach du Pas-de-Calais de 1838, une nouvelle intitulée : *La comtesse incendiaire*, qui est la mise en scène de cette tradition peu certaine.

On construisit à la place l'édifice sans caractère architectural qui existe encore. Il se compose d'un corps de logis sans étage, flanqué de deux pavillons avec étage. On changea l'orientation; la nouvelle façade fut tournée vers le sud-est, en face d'un pont-levis placé à l'entrée d'une avenue appelée l'*Allée des Soupirs*. M. Lambert croit que l'ancienne basse-cour était située à l'endroit où existe une auberge. On y voit encore l'arcade d'une grande porte surmontée d'une espèce de pigeonnier. De plus, on y a placé des armoiries. La nouvelle basse-cour fut démolie en 1820, et les bâtiments transportés à Grand-Camp pour agrandir la ferme. Quant au château, il était devenu avant la révolution, la demeure du receveur.

La chapelle castrale d'Occoche, qu'on avait transféré en l'église de Saint-Pol, puis au château de Saint-Martin, et dont le seigneur était patron, disparut sans doute dans l'incendie.

Ce domaine était passé au XVIIIe siècle, par alliance, dans la famille de Salm; il rapportait, en 1757, 3,077 livres compris le revenu d'un moulin à l'eau et des censives et droits seigneuriaux montant à 270 livres. Il relevait, en partie, du château de Saint-Pol, et les moulins de l'abbaye de Blangy. Le prince de Salm avait beaucoup de dettes, mais aussi de grands biens situés dans les environs de Saint Pol et de Béthune. Au moment de la Révolution, il résolut de les aliéner pour purger les hypothèques et liquider une situation embarrassée. On vendit donc, en 1792 et 1793, dans ces deux arrondissements, 2,228 hectares pour 1,111,707 francs. Sans les évènements politiques, le prince pouvait arranger ses affaires, au lieu de cela, ces ventes donnèrent lieu à de nombreux procès et les dettes furent difficilement payées (1).

(1) L'adjudication de ces biens était annoncée comme devant avoir lieu aux criées du tribunal de la Seine, quand M. Goudemetz, homme d'affaires du prince, espérant obtenir un prix plus élevé, les fit vendre dans le pays. On contesta plus tard ce droit. Malheureusement on était en pleine Terreur, et l'argent fut bientôt remplacé par des assignats; une des clauses de la vente portait que les acquéreurs pourraient conserver le prix jusqu'à ce que le vendeur eût obtenu des lettres de ratification pour purger les hypothèques ou qu'il eût rempli les formalités du décret volontaire, formalités qu'il devait mener à fin dans les six mois, sinon les acheteurs seraient tenus de faire poursuivre ledit décret aux frais du vendeur, et

Le domaine de Saint-Michel avait été acheté, le 23 juin 1792, pour 130,500 francs, par M. Charles-François Goudemetz, avocat et hommes d'affaires du prince de Salm. Il se composait des terres et seigneuries de Saint-Martin et Grand-Camp, avec tout le *pourpris* du château, les basses-cours, les prairies de la *Cressonnière*, 73 hectares de bois, les deux moulins à vent et à eau, les terrages, le tout formant 191 hectares. Le vendeur se réservait les droits seigneuriaux et les arbres plantés dans les rues, chemins vicomtiers et flégards (1). Malheureusement, M. Goudemetz s'était porté caution pour son ancien maître, ce qui

les sommes restant dans les mains des débiteurs, seraient aux risques et périls du vendeur. On voit combien ces conditions étaient compliquées et peu appliquables dans les circonstances difficiles où on était alors. Le prince de Salm consentit à la consignation de ce qui était dû dans les mains d'un notaire de Saint-Pol. Il y eut oppositions, saisies-arrêts, etc.; enfin le tribunal de Saint-Pol décida que les sommes resteraient, sans porter intérêts, dans les mains des acheteurs, jusqu'à la distribution à faire amiablement entre les parties. Quelques acquéreurs voyant la tournure que prenaient les affaires publiques, remirent leur prix d'acquisition à M. Goudemetz. Celui-ci, épouvanté de la baisse toujours croissante des assignats, versa, pour dégager sa responsabilité, ces sommes, dont une faible partie était en numéraire, dans la caisse du receveur du district, qui fut autorisé à les recevoir, à titre de dépôt, en pluviôse, an V. Cette affaire avait marché lentement; plusieurs des créanciers avaient, comme leur débiteur, porté leur tête sur l'échafaud révolutionnaire; ce fut seulement lorsque l'empire eut ramené le calme que quelques-uns, dont faisait partie le célèbre marquis d'Aligre, prétendirent que le jugement autorisant le dépôt avait été rendu au profit de M. Goudemetz et non des acquéreurs. Ils sommèrent donc ceux-ci, en 1812, de consigner leur dette à la caisse d'amortissement pour être distribuée aux droits des créanciers. On comprend que les acheteurs résistèrent, puisque ce payement en espèces eût été désastreux pour eux, les assignats n'ayant plus cours. Ils se prétendirent libérés par le versement qu'ils avaient fait à M. Goudemetz et dont celui-ci avait consigné le montant. Nous croyons qu'ils eurent gain de cause.

(1) Peu de temps après, le châtelain donnait l'hospitalité à Joséphine-Rose Tascher de la Pagerie, épouse du vicomte de Beauharnais, et à ses enfants, Eugène et Hortense, qui fuyaient les terroristes. Les registres aux naissances de la commune portent cette mention : « Eugénie-Hortense Bailly, née le 20 octobre 1792 an Ier de la République française, à 3 heures du soir, de légitime mariage de Raymond, cuisinier, et de Jeanne-Baptiste Gaubeau, de la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin en la ville de Paris, y demeurant habituellement, a été baptisé le lendemain par moi, vicaire à Saint-Pol, et a eu pour parrain Ernest de Salm Kirbourg, représenté par Eugène Beauharnais, et pour marraine Anna Roch représentée par Hortense Beauharnais, l'un et l'autre de la ville de Paris, libres et soussignés avec le père de l'enfant. Eugène Beauharnais (*sic*), Hortense *de* Beauharnais *(sic)*, Raymond Bailly, Turlotte, vicaire. » Peu après, le prince de Salm et le vicomte de Beauharnais furent condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire.

paraissait peu dangereux avec la fortune que possédait ce grand seigneur, mais l'arrangement des affaires, si simple aux premier aspect, s'embrouilla par suite des difficultés du temps, et il fut entraîné dans la ruine du prince. Le beau domaine qu'il avait acheté, ainsi que d'autres de ses propriétés ayant la même origine, furent revendus par autorité de justice les 7 et 8 février 1801. Tant de monde vint à la vente, qu'on dût la faire dans l'ancien couvent des Carmes de Saint-Pol. M. de Jonghe d'Ardoye devint l'acquéreur de la terre de Saint-Michel. A sa mort, elle passa par vente aux Bryas, puis par héritage aux d'Oultremont.

Voici les autres possesseurs de fiefs et domaines moins importants à Saint-Michel : en 1473, Jean Baillon, fief de 9 mesures, tenu de M. de Bailleul ; Gilles de Noyelles, fief de 8 mesures et demie, tenu du même et dont relevaient : 1° un arrière-fief à Hue Beauvallet, 2° un autre arrière-fief à Colin Lenglet, qui donnait à Gilles de Noyelles le droit de dîme sur tout le territoire de Grand-Camp, et valait 4 setiers de grains ; Pierre Bristel, un fief tenu de M. de Bailleul, et un autre tenu de Christophe de Guinehaut, sieur de Rocourt ; Gilles Esbloussart, un fief de 3 mesures, 1 quartier, tenu de Maisnil. En 1569, Adrien Barbet, sieur de Wattimetz, avait la cense de *Gonelle* avec 32 mesures de manoirs et 240 mesures de terres ; la demoiselle Marguerite Descordes, veuve de Jean de Bacquehem, écuyer, possédait une petite cense sur Agnez et le *bois Baillon* de 12 mesures ; Jacques Routier, un bois de 5 mesures à Grand-Camp ; Antoine de Nœux ou de Noeve, procureur à Saint-Pol, une maison de plaisance et 87 mesures de terres et prés tenus du comte de Hornes. Il fit don de ce domaine, en 1599, aux Jésuites, pour faciliter leur établissement à Arras. Ces religieux augmentèrent cette propriété en 1727 ; elles contenaient 130 mesures en 1789 (1). En 1674, Adrien Plant, greffier de l'élection d'Artois, avait le *fief de la Falecque*. Il passa au XVIIIe siècle, au prince de Soubise, comte

(1) Voir aux archives du Pas-de-Calais (Jésuites d'Arras) un cueilloir de ce domaine, de 1718 à 1760.

de Saint-Pol, qui en tirait 5 livres et avait en plus 4 mesures et demie de prairie. Les religieuses de Blangy possédaient à plein lige un fief sur le moulin du château et un pré, autrefois vivier, de 6 mesures. Le sieur d'Orignies ou d'Assignies avait alors un fief de 2 livres de produit; Jean Courcol, seigneur du Valhuon, un de 15 livres; l'abbaye de Clairmarais, un de 10 livres; le chapitre de Boulogne, un de 10 sols; le sieur Devillers, de Bapaume, une ferme de 136 mesures; les Carmes et les Religieuses noires et grises de Saint-Pol, quelques biens. Il y avait à cette époque un four banal.

L'église, sous le vocable de Saint-Michel, fut longtemps sous celui de Notre-Dame, et est annexe de Roellecourt. Autrefois elle l'était d'Ostreville (1) mais elle avait pour la desservir un vicaire chargé aussi de faire l'école et recevant 150 livres pour sa portion congrue. Le chapitre de Boulogne, après celui de Thérouanne, en avait la collation (2). La dîme appartenait, en 1569, au chapitre d'Ypres, après celui de Thérouanne, et rapportait, en 1757, 350 livres. L'abbaye de Blangy avait pour sa part 300 livres en 1785; l'abbaye d'Auchy, 24 livres. Le chapitre de Saint-Pol et le sieur Le Vasseur du Valhuon, remplacé plus tard par le seigneur d'Hamelincourt, percevaient le reste. L'église, en 1569, était bâtie sur 6 quartiers de pré et avait 6 quartiers de bois contigus (3). Elle possédait en plus 10 mesures de terres

(1) Ferry de Locre dit qu'au XVIIe siècle Saint-Michel était paroisse.

(2) Une charte, conservée dans le cartulaire d'Auchy-les-Moines, dit que Lambert, évêque des Morins, fit don à cette abbaye, en 1198, de l'autel de Saint-Michel. Cette donation fut confirmée par le pape Honoré III, en 1218. Nous croyons qu'il s'agit de la chapelle dont nous parlerons plus loin.

(3) On raconte qu'on avait dû bâtir l'église sur les bords de la Ternoise, près de la promenade des *Fonds-Viviers*, au petit marais. Mais le lendemain matin les pierres et les autres matériaux étaient disparus. On les retrouva près d'une petite chapelle fondée autrefois par un ancien chevalier qui y avait rapporté de ses voyages une statuette de la sainte Vierge. Cette chapelle était en mauvais état, mais en présence de ce miracle on se décida à y bâtir l'église; M. Lambert a encore vu le double écusson des fondateurs du temple (Bailleul-Lalaing) au-dessus du petit portail, mais il était fort abîmé, Est-ce en souvenir de ce miracle, ou selon d'autres auteurs est-ce pour vénérer une statuette de la sainte Vierge qu'un serviteur du sire de Bailleul rapporta de Brabant et qui, sans doute fut l'occasion de grâces signalées, qu'un pèlerinage autrefois fréquenté existait en cette église à Notre-Dame *Marchèse* (de Mars) ?

et 40 mesures et demie de bois. On reconstruisit le chœur, en 1760, puisque l'abbaye de Blangy versa à M. Goudemetz 400 livres pour sa part de la dépense. Le 22 août 1791, l'église fut fermée ; puis on lui prit une cloche de 1,284 livres, une de 899, 2 patènes, 2 calices, 1 ciboire orné de pierreries, le tout d'argent, 10 chandeliers, 3 plats, 3 bols en cuivre, 1 petite couronne d'argent, une grande, un bâton de chantre avec une fleur de lys en haut, etc. Le 14 messidor an III, les habitants demandèrent à conserver leur église, et elle ne fut aliénée qu'en fructidor an VI. Dans l'estimation faite à cette occasion on voit qu'on vendit en même temps un dais, le coffre d'une chaire, 2 morceaux de balustrade, un christ, un bénitier. Elle était alors bâtie sur 5 verges, compris la sacristie, la tour et les cloches furent réservées. Les femmes, par leurs cris, empêchèrent de la démolir, quand on avait déjà découvert une partie du toit (1).

Cet édifice appartient à la fin du style ogival tertiaire; il est assez long mais bas et il n'a qu'une nef, et pas de voûte en pierres. Les moulures des fenêtres sont prismatiques; la tour a 43 mètres ; sa hauteur et sa forme octogone dès la base, la ren-

(1) Voici comment Ferry de Locre décrit cette église : « Sa puissante cloche fredonne, non pas dans une gayole, mais bien dedans une tour très forte, qui sont les honorables présens des seigneurs de Bailleul. Aussy en ceste Egliseest leur commune sépulture et y paroissent leurs tombeaux relevez de marbre, avec la liste de ceux qu'ilz ont rencontrés par alliance conjugale, comme j'ay remarqué dedans une table d'allebastre que messire Maximilien de Bailleul, chevalier, seigneur desdits lieux, etc., a fait naguères mettre sur l'autel de la sacrée Vierge, mère de Dieu. » Le Père Ignace a encore vu ces monuments funéraires : l'autel avait pour rétable un marbre bleu avec, à droite, les écussons des Bailleul, Culembourg, Noyelles, Bourgogne : à gauche ceux des Lalaing, Croy, Luxembourg, Albert, de l'autre côté, à droite, les armes des Mérode, Boussue, Melun, Ligne ; à gauche, ceux des d'Aremberg, La Marche, Berghes, Egmont ; au-dessous, était l'épitaphe et de Maximilien de Bailleul et de Christine de Lalaing, sa femme, fondateurs de l'église. Ce sont peut-être leurs cercueils de plomb qu'on retrouva en 1830, en baissant le sol de l'église et qu'on recouvrit sans autre examen. Cette famille avait en outre une chapelle funéraire qui n'existe plus. Un des monuments portant la date de 147?, se trouvait sur la tombe de Jeanne de Bailleul, d'Antoine de Bailleul et de Marguerite de Mérode, sa femme. Les statues en marbre de ces deux époux se voyaient des deux côtés de l'autel ; on les avait représentés à genoux et ayant devant eux une table couverte d'un tapis sur lequel était un livre ouvert.

dent curieuse au point de vue architectural. Elle est couronnée d'un chaperon assez élevé en charpente. Quelques-unes des ouvertures ont encore conservé des meneaux. Les contreforts sont peu saillants et surmontés d'un petit clocheton garni de crochets et porté au premier étage par des culs de lampe en mauvais état, où on voit sculpté un animal fantastique, un ange tenant un écusson, etc. Une tourelle, servant d'escalier, est jointe à la tour. On a restauré cette église dans ces derniers temps. Dans le cimetière se trouvent d'anciennes fondations qui indiqueraient des parties démolies.

Il ne reste plus, des anciens monuments funéraires, que les plaques de Philippe de Bailleul, né le 4 décembre 1601, et de François, né le 20 février 1607; ils moururent jeunes puisqu'on les a représentés enfants et couchés dans un petit lit à baldaquin. Auprès sont gravés leurs quartiers de noblesse : *Bailleul*, *Lalaing*, *Mérode* et *Aremberg*. L'autel est en marbre. Au-dessus est placé un grand tableau représentant saint Michel terrassant le dragon, don de M. de Jonghe. Il y a deux chapelles; le bénitier, en grès, porte la date de 1631. La cloche est une des plus belles et des plus sonores du pays; elle pèse, dit-on, 1,500 kilos et date de 1780. Elle eut pour parrain le prince de Salm et pour marraine sa femme, née de Hornes: M. Goudemetz représenta le prince. Il y avait autrefois une confrérie du Rosaire; on a conservé quelques reliques, mais les authentiques sont perdus.

SAINT-POL (1)

I. — LA VILLE ET SON TERRITOIRE

Saint-Pol fut appelé *Tervana*, (2) *Paulopolis*, *Fanum sancti Pauli*, *Saint-Paul*. D'après la tradition voici l'origine de ce nom : lors d'nne invasion des Normands au IX siècle, Florent, comte de saint-Pol, invoqua saint Paul avec tant de ferveur qu'une nuée lumineuse déroba la ville à la vue des ennemis et le nom de l'apôtre remplaça celui de Tervane.

Cette ville est bâtie, sur les deux rives de la Ternoise. Elle occupe le fond d'une vallée assez étroite dominée par des collines (3). Le vieux château se trouvait au sommet de l'une d'elles, ce sont actuellement des jardins et une promenade nommée *le Mont* qui remplacent le donjon féodal. La route d'Arras à Montreuil traverse la ville dans toute sa longueur et forme la principale rue. Les autres voies de communication sont moins importantes et en général ont peu de largeur. Il y a deux places principales et, en dehors de la ville, un espace assez grand où se tient le marché aux moutons. L'établissement du chemin de fer a transformé la partie sud de Saint-Pol ; on y a établi des boulevards, un petit square ; des constructions assez importantes s'y sont élevées, et on y a bâti une nouvelle sous-préfecture et une gare vaste et élégante. Les maisons de Saint-Pol sont en général peu anciennes (4). Quelques constructions

(1) Le peu d'espace dont peut disposer l'auteur de cette notice, l'oblige à donner une monographie courte et incomplète de la ville de Saint-Pol. Il a écrit l'histoire de cette ville et de ses anciens comtes avec les développements que mérite la place importante tenue par ce comté dans l'histoire du moyen-âge; il espère la publier un jour.

(2) D'après M. Langon (étude sur le pays Tervannais), Saint-Pol n'aurait jamais porté le nom de Tervanne, comme le disent Malbrancq et d'autres auteurs.

(3) Ferry de Locre dit que Saint-Pol « est en fond entouré de lieux relevez et montaigneux. »

(4) M. Sauvage cite deux maisons comme ayant échappé à la ruine de 1537. L'une, rue d'Hesdin, porte la date 1444 ; l'autre, rue du Collège, la date 1423. Une maison, sur la route de Saint-Pol à Gauchin, a une fenêtre à meneaux de pierre. Sur un écusson on a gravé : 1604 ; on voit aussi les trois lettres : J. H. S.

neuves sont assez jolies comme architecture, et sur les routes qui arrivent à la ville se sont élevées plusieurs maisons de campagne.

Saint-Pol était autrefois défendu par des tours reliées par des murailles en pierre de taille dont l'épaisseur variait entre quatre et huit pieds; des fossés profonds et larges, alimentés, depuis la porte d'Hesdin jusqu'à la tour des arbalétriers, par des eaux sauvages protégeaient l'enceinte (1). Quatre portes donnaient accès dans la ville 1° *la porte de la poterne* ou de *Béthune;* 2° *la porte d'Aire* ou de *Verloingt*, ou de *Thérouanne* ou bien encore *le portail de l'Horloge*, car au-dessus il y avait une petite tour couverte en plomb où était placée une horloge et la cloche d'alarme (2); 3° la porte d'*Hesdin* ou de *Couture;* 4° *la porte d'Arras*. Auprès de cette dernière se trouvait un édifice qu'on appelait *les tourelles*. Il y avait trois places: 1° le *grand marché* ou *place du Sénat* ou *place du Palais*; là se tenait le marché aux grains et au fromage; 2° *la place de la Sénéchaussée* nommée autrefois *le Pilori;* on y faisait le marché du fil, de la laine et du satin; 3° *le petit marché* ou *la petite Place*; c'était jadis le cimetière entourant l'église; depuis, c'était devenu le marché aux légumes, volailles, gibier etc. Le marché au poisson se tenait rue Vascongne; enfin ce qu'on appelle *la promenade du Mont* (3) était au XVIIIe siècle le marché aux bestiaux. Il existait une halle et une boucherie au moyen âge.

D'après le cadastre de 1837, le territoire contient 789 hectares 10-65 (4) dont 403 hectares 81-80 en terres labourables, 8 hec-

(1) On peut voir dans l'*Histoire de Saint-Pol*, de M. Sauvage, une description fort bien faite, de l'ancienne enceinte. Il reste encore dans les jardins de MM. Graux et Deleau, les restes de deux tours et l'emplacement des fossés. Une autre tour se trouve dans les dépendances de l'hôtel d'Angleterre; enfin, la place d'un bastion se voit dans un jardin dit: *le Pré à Foin.*

(2) C'était le beffroi de la ville.

(3) Un plan de 1757, conservé aux archives de Saint-Pol, indique que la disposition du Mont est changé. Il se trouve également à ce dépôt la copie d'un plan de Saint-Pol en 1655.

(4) Au moyen-âge, le territoire de Saint-Pol était plus considérable que de nos jours: en effet, le comte Hugues IV, accorda une banlieue, confir-

tares 71-20 en pâtures, 345 hectares 96-05 en bois (en partie défrichés); 13 hectares 83-00 en jardins. Il y avait alors 4 moulins, 5 brasseries, 1 tannerie, 2 forges, 2 fours à chaux et 1 fabrique de pannes. On comptait 676 maisons (1); actuellement il y a 929 maisons et 7 usines. Quatre hameaux dépendaient de Saint-Pol : *Rosemond*, *Canteraine*, *Calimont*, *la Forêt*. Il y a 4 faubourgs : d'Aire, de Béthune, d'Arras et d'Hesdin. La ville possède 41 ares de pâtures, 153 hectares 06 de bois, 11 hectares 17 de terres labourables, le tout d'un revenu de 6,726 francs et d'un capital de 240,000 francs en 1863.

Saint-Pol paya en 1474 pour aides extraordinaires 373 livres 5 sous 5 deniers (2) et pour aides ordinaires en 1433, 62 livres.

Les registres de catholicité remontent à 1622.

La population était de 2,850 habitants en 1767, de 3,300 en 1807, de 3797 en 1881.

Le territoire est divisé en 3 sections dites de *Rosemond*, de *Calimont* et de *Canteraine*. Voici les principaux lieux dits : *La Forêt*, *le Bois de la ville*, *les Allemands*, *le Mont*, *le Calvaire*, *les Remparts*, *la longue haye*, *le vieux chemin le Pernes*, *le château d'Epine*, *les Moulins*, *les Terres neuves*, *le Château*, *la basse Boulogne*.

Saint-Pol était autrefois la capitale d'un comté comprenant sept châtellenies savoir : Saint-Pol, Pas, Orville, Frévent, Ergny-Saint-Julien, Lisbourg et Pernes : c'est actuellement le chef-lieu d'un arrondissement comprenant 6 cantons et d'un canton composé de 43 communes. Il y a un grand Doyen, un tribunal, une justice de paix, une sous-préfecture, une recette particulière des finances, un percepteur, un contrôleur des contri-

mée par Elisabeth de Châtillon, et dont voici les limites : « des hayes de Jean, fils de Herlin, jusqu'à l'espine de Pronay; item, au creux de Bevelet, à l'espine devant Croix ; item, aux quatre arbres plantés devant le temple de Wavrans à la croix devant Belval ; item, à l'espine de Belval et au frêne d'Ostreville et au cauvelet d'Espenchain, etc. »

(1) D'après Turpin, Saint-Pol, au XVIIIe siècle, avait une étendue de 14 mesures et 7 à 800 feux, compris les faubourgs.

(2) Aide de 500,000 écus accordée au duc de Bourgogne pour l'entretenement des gens de guerre, à payer par le comté d'Artois et le pays de l'Alleu.

butions directes, un sous-directeur des contributions indirectes, un magasin aux tabacs et un contrôleur, un receveur de l'enregistrement, un conservateur des hypothèques, une caisse d'épargne, un ingénieur des ponts et chaussées, un inspecteur de l'instruction primaire, un vérificateur des poids et mesures, un inspecteur des pharmacies, un commissaire de police, deux brigades de gendarmerie commandées par un lieutenant, une compagnie de sapeurs-pompiers, un conseil d'hygiène, une bibliothèque, un musée, un bureau des postes (1) et télégraphes, une chambre consultative et une société d'agriculture, une commission de statistique, un collège, une école communale de garçons, et une école de filles avec pensionnat et salle d'asile tenue par les sœurs de la Providence de Rouen, un pensionnat de garçons tenu par les frères maristes et un octroi.

Le chemin de fer d'Arras à Étaples y a son point d'intersection avec la ligne de Béthune à Abbeville.

Le comte de Saint-Pol était seigneur suzerain de la ville avec droit de haute moyenne et basse justice et il possédait des prairies dites les *Prés-le-Comte* contenant 12 journaux (2). Plusieurs seigneuries, dont quelques unes n'étaient pas sans importance, relevaient de la sienne..

Le fief de Rosemont appartenait en 1415 à Jehan d'Eps « fils et hoir de feu Monsieur d'Eps pour le relief et cambrelage de la terre d'Eps, *Rosemont,* Sains-les-Pernes et des appartenances tenues en premier fief du Chastel de Saint-Pol 4 livres 10 sols » (3). Ce fief au XVIIIe siècle était passé à M. d'Esquelbecq et valait avec quelques autres droits 40 livres. *Le fief de Calimont* était la propriété de la famille de Cunchy qui avait dans ce hameau une ferme composée de 8 mesures de manoirs et 240

(1) Il existe depuis 1760. Il y avait alors une voiture publique allant deux fois par semaine à Arras, et une vers Hesdin, une fois par semaine.

(2) Le dernier comte de Saint-Pol, le prince de Rohan-Guéménée, possédait au moment de la révolution, la maison de la sénéchaussee, une partie de la forêt Saint-Pol et quelques autres biens.

(3) Le 13 juillet 1395, Philippe de Quien, seigneur de Guernonval, Rosemont, etc., était capitaine du château de Gravelines. Il obtint d'ériger « pour le soulagement des habitants dudit Rosemont, » un moulin à vent. (Archives du Nord, 40e volume des Chartes, f° 162).

mesures de terres, dont faisait partie un bois défriché vers 1780 ; le tout d'un revenu de 1,444 livres. Le comte de Bryas était possesseur du *fief de Personat* rapportant 94 livres. Le comte de Hornes avait hérité du comte de Bailleul *la seigneurie de Canteraine* avec une ferme de 15 mesures de manoirs et 180 mesures de terres, plus un petit bois et 4 mesures 3 quartiers de bois enclavés dans la forêt de Saint-Pol, plus des censives rapportant 70 livres. Il possédait aussi des fiefs sur Troisvaulx et *Rosemont* d'un revenu de 82 livres et une seigneurie vicomtière dite des *Watimetz* s'étendant en partie sur Falempin et se composant, en 1621, de 12 mesures de manoirs amazés, (ou se trouvait autrefois le château de Watimetz ; il fut sans doute détruit pendant les guerres), de 35 mesures de terres et d'un petit bosquet de 4 mesures. Ce domaine était passé au XVIIe siècle à Adam Barbet, bourgeois d'Arras (1). Il avait appartenu en 1416 au seigneur d'Erin et était tenu à 60 sols du château de Saint-Pol. A cette époque Jean de Mazinghem avait un fief relevant du même château ; Il paya en 1415 pour reliefs et cambrelage 4 livres 10 sols. Jeannette Esbroussart possédait alors le *fief d'Esbroussart* valant 30 sols ; Pierre et Jean Planterose chacun un fief (2).

Les cahiers des centièmes de 1569 attribuent au comte de Bailleul une cense avec 12 mesures de manoirs et 70 mesures de terres, à Wallerand de la Vacquerie une autre avec 5 mesures de manoirs et 58 mesures de terres.

II — HISTOIRE

Roger. C'est le premier comte de Saint-Pol dont le nom figure dans des actes anciens, il fonda au château de Saint-Pol un

(1) Il existe aux archives du Pas-de-Calais, un terrier de cette seigneurie en 1621.

(2) Dénombrement de 1465, conservé aux archives de Lille.

chapitre desservi par 12 chanoines (1). Il vivait dans la première moitié du XIe siècle.

HUGUES Ier (1067). C'était le fils de Roger, il fut surnommé *Candavaine*, et ce nom fut également porté par ses descendants. (2).

GUY (1070). A cause de sa jeunesse, sa mère Clémence prit l'administration du comté, elle épousa en secondes noces Arnoul d'Ardres vaillant capitaine et sage administrateur. Après la mort de sa femme en 1078, il se retira à Ardres et laissa Guy à la tête du comté. Celui-ci, en 1071, avait suivi Philippe Ier dans sa malheureuse expédition contre Robert le Frison.

HUGUES II (1083). Fils de Guy prit la croix et se conduisit vaillamment en Palestine, mais il eut la douleur de perdre son fils devant Marra. Rentré dans ses états il guerroya contre Robert comte de Flandre et Bauduin son successeur. Ce dernier lui prit les châteaux d'Encre et de Saint-Pol (1117), mais il lui rendit peu après ce dernier à la prière du comte de Boulogne. (3) Hugues, après la mort de Bauduin, entra dans une ligue pour empêcher Charles de Danemarck d'entrer en possession du comté de Flandre. Celui-ci vainquit tous les confédérés, entra dans le comté de Saint-Pol, en rasa toutes les forteresses et contraignit Hugues à lui demander la paix (4). Il obligea les habitants de

(1) Nous avons suivi « l'art de vérifier les dates. » Certains auteurs font bâtir Saint-Pol par les Romains. Malbrancq prétend qu'Artus, roi de la Grande Bretagne, conquit, au commencement du VIe siècle, le pays de Boulogne et de Saint-Pol, et en donna le gouvernement à son neveu Léger, dont les descendants devinrent comtes de Boulogne et de Saint-Pol. Mais jusqu'à Roger, rien n'est certain, et jusqu'à ce seigneur, l'histoire des comtes de Saint-Pol se confond avec celle des comtes de Boulogne.

(2) On n'est pas d'accord sur l'origine de ce nom ; les uns en trouvent l'origine dans *candens avena*, blanche avoine ; d'autres dans *campus avenæ*, champ d'avoine.

(3) Ferry de Locre raconte, dans son style naïf et pittoresque, les dévastations commises à Saint-Pol.

(4) Les comtes de Saint-Pol, en cessant de se confondre avec les comtes de Boulogne, restèrent soumis à leur suzeraineté. Cette mouvance donna lieu à de nombreuses et longues contestations entre la France et l'Espagne pour savoir de qui relevaient les comtes de Saint-Pol. La France les réclamait comme possesseur du comté de Boulogne, et l'Espagne comme successeur des comtes de Flandre, qui pretendaient avoir des droits sur le comté de Boulgne. (Voir le « traité en forme de contredits touchant le

Saint-Pol à rebâtir leur ville. Hugues depuis lors ne figure plus que dans des fondations pieuses. Son fils lui succéda.

Hugues III (1130 ou 1131) est célèbre par ses cruautés. Il attaque les Colletons établis sur les bords de l'Authie, les force à se réfugier à Saint-Riquier, et, après s'être emparé de cette ville il met tout à feu et à sang. On lui attribue d'autres crimes (1), mais ils sont moins prouvés. Ce qui est certain, c'est que le pape Innocent II lança contre lui l'anathème et que le roi Louis-le-Gros se disposait à aller le punir quand il implora son pardon. En expiation de ses crimes il fit des donations importantes à l'abbaye de Saint-Riquier et fonda l'abbaye de Cercamps (1137)(2), où il fut enterré ainsi que la plupart des comtes de sa branche. Après avoir guerroyé avec succès contre Thierry, comte de Flandre, il mourut en 1141.

Ingelram (1141) ou Enguerrand, fils du précédent, ne figure que dans de pieuses fondations. Il mourut jeune et il avait épousé Ides d'Avesnes.

Anselme (1150), frère d'Ingelram, épousa Eustache de Champagne.

Hugues IV (1174), fils d'Anselme, partit pour la croisade, se distingua au siège de Saint-Jean-d'Acre (1189). A son retour, il rendit des services signalés au roi Philippe-Auguste qui, en récompense, lui donna trois terres de grande valeur. En 1196, une réunion importante eut lieu à Saint-Pol pour réconcilier Hugues avec le comte de Boulogne. Le comte de Saint-Pol, ayant pris parti pour le roi de France contre le comte de Flandre, vit ses Etats ravagés. Bientôt on fit la paix : Hugues et Bauduin prirent la croix ensemble (1202). Le comte de Saint-Pol se distingua à la prise de Constantinople et reçut du nouveau souverain

comté de Saint-Pol, par Jacques de la Guesle, 1634, » et les nombreux documents sur ce sujet conservés aux archives nationales et à celles du Nord et du Pas-de-Calais.)

(1) On l'accuse d'avoir fait assassiner Robert, comte de Ponthieu, et poignarder le curé de Beauval, pendant que celui-ci disait la messe. (Voir « la bête cantereine,» par Labourt.)

(2) Il donna aussi des biens importants à l'abbaye de Clerfay, près de Doullens.

de cette ville, l'épée de connétable et la possession d'une ville de Thrace. Hugues était sévère justicier, il donna à Saint-Pol sa première charte communale et reconnut les droits du chapitre de Saint-Pol. Il mourut de la goutte en Orient. De Yolande de Haynault, il ne laissa que deux filles et avec lui finirent les Camp-d'Avaine.

Elisabeth (1205). Cette fille aînée de Hugues épousa Gauthier de Châtillon (1196 ou 1197) (1). Ce seigneur après avoir pris part, en 1189, à la croisade, devint sénéchal de Bourgogne, grand bouteiller de Champagne. Il aida le roi de France à reconquérir la Normandie, prit de nouveau la croix contre les Albigeois, guerroya pour le roi en Bretagne et contribua à sauver la monarchie à la bataille de Bouvines. Le roi le récompensa et le comte promit de mettre à sa disposition le château de Saint-Pol quand il en serait requis pour son service. On croit qu'il mourut en 1219. Sa veuve lui survécut longtemps et se remaria à Jean de Béthune.

Guy II (1219), fils du précédent. Il épousa Agnès, issue du baron de Douzy et de Mahaut de Courtenay, fille de l'empereur de Constantinople. Elle possédait le comté de Nevers, du chef de sa mère. Guy, en 1221, jura fidélité au roi de France. En 1226, il alla rejoindre Louis VIII pour marcher contre les Albigeois et mourut au siège d'Avignon. De concert avec sa mère, il confirma la banlieue de Saint-Pol et bâtit la léproserie de Saint-Ladre.

Hugues V ou Huon (1226). On n'est pas d'accord pour savoir s'il était ou non le fils aîné de Guy (2). Sa première femme était fille du comte de Champagne et possédait de riches domaines. Il fut bouteiller de Champagne et se remaria avec Marie d'Avesnes qui lui apporta le comté de Blois et, d'après Turpin, il prit pour

(1) Il avait pour armes de gueules à 4 pals de vair, et appartenait à l'illustre famille de Châtillon-sur-Marne. Sa mère était une Montmorency, il était cousin germain de Philippe-Auguste.

(2) L'art de vérifier les dates, dit qu'il était frère de Guy et qu'il prétendit au titre de comte de Saint-Pol, auquel le fils de Guy paraissait avoir droit, soutenant qu'Elisabeth de Châtillon vivant encore, la représentation n'avait pas lieu dans le comté de Saint-Pol. L'affaire resta en suspens deux ans, jusqu'en 1228.

troisième femme Mathilde de Guînes. Il entra dans la confédération formée contre Blanche de Castille, assista le comte de Boulogne dans l'invasion qu'il fit des domaines du comte de Champagne ; celui-ci, aidé du comte de Flandre, vint à son tour ravager le comté de Saint-Pol, mais subit près de Frévent une sanglante défaite. Pendant ce temps, Hugues guerroyait près de Provins. L'année suivante (1230), il fit la paix avec la régente. En 1234, il accompagna le roi saint Louis contre les Bretons, et en 1241 contre le comte de la Marche. Il allait partir pour la croisade quand il mourut (1248). On le qualifia de beau et vaillant; il fit enceindre de nouvelles murailles le château de Saint-Pol et accorda aux bourgeois de cette ville le droit de prendre du bois dans la forêt.

Guy III (1248), fils de Hugues. Jean, son frère aîné, garda le comté de Blois et obligea Guy à ajouter à ses armes un lambel d'azur à trois échancrures ; ce furent les armoiries de la ville de Saint-Pol. Guy épousa Mahaut de Brabant, veuve de Robert de France, comte d'Artois (1250), et il réclama (sans succès) le comté de Boulogne. Il partit pour la croisade ; en 1276, il suivit Philippe-le-Hardi en Aragon ; en 1288 il marcha au secours du comte de Brabant, son neveu, attaqué par le comte de Gueldres, et gagna la bataille de Vaërengen. Il mourut en 1289 et fut enterré à l'abbaye de Cercamps à laquelle il avait fait travailler. Il fit, avec sa femme d'autres pieuses fondations et améliora l'hôpital de Saint-Pol.

Hugues VI (1289). Il épousa Béatrix de Dampierre, fille du comte de Flandre. Devenu possesseur de riches domaines, il céda à son frère Guy le comté de Saint-Pol. Cette cession fut approuvée par les comtes d'Artois et de Boulogne. Hugues mourut en 1307. Il fit de grandes générosités aux églises et couvents (1), il aimait et encourageait les lettres.

Guy IV (1292). Il épousa cette même année Marie, fille de Jean II, duc de Bretagne, et de Marie d'Angleterre, et fut nommé grand bouteiller de France. Ce fut un des grands person-

(1) Un des descendants est connu sous le nom de Saint-Charles de Chatillon (1364).

nages de son temps, oncle de trois reines, marchant de pair avec les princes du sang. Il guerroya plusieurs fois en Flandre pour le roi de France. Après avoir pris part à plusieurs ambassades et cérémonies importantes, il fut exécuteur testamentaire de Louis-le-Hutin (1). Il mourut en 1317. C'est le premier comte de Saint-Pol que l'on voit battre monnaie.

Jean de Chatillon (1317), fils du précédent. Ce fut un prince pieux dont l'histoire parle peu, pourtant il prit part à l'expédition de Philippe de Valois contre les Flamands et guerroya en Flandre contre les Anglais. On croit qu'il mourut en 1342. Il avait épousé Jeanne de Fiennes. Il confirma la donation faite par son père aux sœurs grises de Saint-Pol et bâtit une chapelle sur le chemin de Verloingt. Son fils lui succéda.

Guy V. Bien qu'il n'eût que 14 ans, on le fiança à Jeanne de Luxembourg, et, peu après, il accompagna son oncle Robert de Fiennes, connétable de France, dans plusieurs expéditions. En récompense, il fut nommé lieutenant du roi en Picardie, Vermandois et Beauvaisis. En 1354, il autorisa l'échevinage de Saint-Pol à sonner la cloche pour le marché aux grains. Il mourut en Angleterre où il s'était rendu comme ôtage du roi Jean et ne laissa pas d'enfants. Sa sœur lui succéda.

Mahaut et Guy VI (1360). Mahaut avait épousé, en 1354, Guy de Luxembourg, ce qui, de la maison de Châtillon, fit passer le comté de St-Pol dans la maison de Luxembourg (2). Il alla remplacer son beau-frère comme ôtage du roi, et en reçut en récompense le comté de Ligny en Barrois (1467). Après sa mise en liberté, la guerre se ralluma avec les Anglais (1368). Charles V vint à Saint-Pol tenir les Etats-Généraux ; on y décida un débarquement en Angleterre. Le comte de Saint-Pol,

(1) On l'accuse d'avoir contribué à la condamnation d'Enguerrand de Marigny. Dans un état du 10 septembre 1314 des gens d'armes de l'*establie* de Saint-Omer on voit : La bataille au comte de Saint-Pol où sont repris un grand nombre de chevaliers bannerets, autres chevaliers, écuyers, etc. On y trouve Hues de Berguenemicourt, Pierre de Hauteclocque, Andrieu d'Escoaves, Guy et Adam de Mons, Bours de Humerolles qui paraissent appartenir au canton de Saint-Pol, et Michel de Fontaines, sénéchal de Ternois. (Histoire généalogique de la maison de Tramecourt, par le comte de Brandt de Galametz.)

(2) Il descendait des comtes de Ligny. Ses armes étaient d'argent au lion de gueules et au lambel d'azur de trois pendants.

chassa les anglais du Ponthieu. Charles V, ayant établi sa ligne stratégique de Montreuil à Saint-Pol, ce pays fut ravagé par les ennemis, Guy revint pour s'opposer à la prise de sa ville. Il alla, en 1371, porter secours au duc de Brabant contre le duc de Juliers et fut tué à la bataille de Baewieder, où son fils Waleran fut fait prisonnier. Il laissa 9 enfants dont un fut évêque de Metz, cardinal et béatifié. Mahaut mourut en 1378 (1).

WALERAN (1371). Pour recouvrer la liberté, il dut payer une forte rançon. Comme il n'avait que 16 ans, sa mère d'abord gouverna pour lui. Waleran devint de plus comte de Ligny, seigneur de Bohain, châtelain de Lille; ce fut un des grands hommes de guerre de son temps. Etant allé en pèlerinage à N.-D. de Boulogne, il tomba dans une embuscade et devint prisonnier des Anglais. Sa bonne mine et son adresse dans les exercices du corps le firent bien recevoir à la cour Richard II d'Angleterre et il épousa Mathilde de Courtenay, sœur utérine de ce roi, ce qui ne le dispensa pas de payer une forte rançon. Ce mariage fit mettre en doute sa fidélité (2), et Charles V l'eut depuis en suspicion. Il rentra en faveur avec son successeur qui l'admit dans ses conseils et s'en fit accompagner dans ses expéditions. Waleran alla traiter de la paix avec les Anglais, porta secours à son frère l'évêque de Metz et marcha contre Wenceslas, roi de Bohême. Ce fut lui, dit-on, qui décida Richard à prendre pour femme Isabelle de France. La république de Gênes, s'étant donnée à la France, il en devint gouverneur en 1396. En 1398, il marcha contre Juliers. Richard, ayant été tué par ses sujets révoltés, Waleran alla recevoir Isabelle près de Calais et envoya un cartel au nouveau roi d'Angleterre. Après avoir tenté une descente dans l'île de Wight, il ravagea le Calaisis, mais subit un échec à Marck. En 1402, il se remaria avec Bonne de Bar, dont il n'eut pas d'enfants, et fut nommé par le roi de France, grand maître des eaux et forêts. En 1408, il réconcilia les ducs de Bourgogne et d'Orléans, alla secourir l'évêque de

(1) Nous suivons l'art de vérifier les dates, Turpin dit en 1374.

(2) Ferry de Locre dit que les Anglais ravagèrent le comté de Saint-Pol 1380, ce qui n'indiquerait pas qu'il fut de leur parti.

Liège, et fut chargé de remettre l'ordre dans les finances (1409). La France eut à cette époque à subir de cruelles épreuves, Waleran prit le parti du duc de Bourgogne qui le fit nommer gouverneur de Paris, connétable et grand bouteiller de France. Il guerroya en Normandie et en Artois. Après la paix de Pontoise, la disgrâce du duc de Bourgogne amena celle du comte de Saint-Pol, le roi lui redemanda l'épée de connétable et donna l'ordre de l'arrêter. Waleran se sauva dans son comté et mourut en 1415 au château d'Ivoi, dans le Luxembourg. Il eut de sa première femme une fille qui épousa Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, dont deux fils : Jean, qui fut duc de Brabant, Luxembourg et Lorraine, et Philippe, qui devint comte de Saint-Pol et de Ligny.

Philippe de Bourgogne (1415). Vu son jeune âge, le duc de Bourgogne, son oncle, exerça la tutelle et entraîna son neveu dans son parti (1). Philippe prit part à la plupart des évènements qui mirent la France dans un si grand danger, signa le traité de Poilly-le-Fort, en 1419; à quinze ans, il fut nommé gouverneur de Paris, puis remplacé par le duc de Clarence. Après avoir guerroyé en Brabant pour sa tante et son frère, il alla à Rome voir le saint Père, et mourut à Louvain en 1429; il n'était pas marié.

Le comté de Saint-Pol fut assez tranquille pendant son administration. Les Bourguignons, amis des Anglais, n'avaient pas à craindre d'être molestés par eux; ces derniers, du reste, exerçaient sur le comté une espèce de suzeraineté et y percevaient des impôts.

Jeanne (1429). C'était la fille de Mahaut et de Guy, et par conséquent, la tante de Philippe (2). Elle mourut en 1431. Jeanne aurait voulu laisser le comté de Saint-Pol à son neveu Jean, mais le frère de celui-ci, Pierre, fit valoir ses droits d'aîné (3).

(1) Quand Philippe apprit la mort tragique de son oncle au pont de Montereau, il jura de le venger; aussi jouit-il de la faveur du nouveau duc de Bourgogne.

(2) Monstrelet l'appelle *la demoiselle de Saint-Pol.*

(3) Un autre de ses frères devint évêque de Thérouanne, cardinal et chancelier de France.

Pierre Ier (1432). Il suivit le parti de Bourgogne et devint allié des Anglais, combattit contre le Dauphin et fut fait prisonnier. Mis en liberté, il devint chevalier de la Toison-d'Or à la création de cet ordre. Chargé par le duc de Bedford, régent du royaume et son gendre, de reprendre plusieurs villes du Ponthieu, il mourut subitement d'une maladie épidémique, près de Blangy-sur-Bresle, et fut enterré à l'abbaye de Cercamps, ainsi que sa femme Marguerite des Baux-d'Andréa. Ils eurent neuf enfants; son fils aîné lui succéda.

Louis (1433). Comme il n'avait que quinze ans, il fut mis sous la tutelle de son oncle, le comte de Ligny, dont il prit l'astuce, la cruauté et les goûts batailleurs : en 1435, il épousa Marie de Bar. Peu après eut lieu à Arras la célèbre assemblée qui amena la paix entre la France et la Bourgogne. En 1440, Louis hérita du comte de Ligny, et prit d'abord le parti des Anglais. Le roi de France donna ordre de saisir ses forteresses; la mère de Louis obtint qu'on les lui rendît, mais il dut promettre de renoncer à l'alliance étrangère et de rendre hommage au roi. Il l'aida à reprendre la Normandie ; puis alla combattre l'archevêque de Cologne et les Gantois révoltés. Louis prit part à Lille aux fêtes célèbres où le duc de Bourgogne fit jurer le *vœu du faisan* pour aller combattre les Turcs. Le comte avait prêté ce serment en y ajoutant « sauf la volonté du roi. » Cette clause déplut au duc et contribua à refroidir les rapports entre eux. Louis excita le roi contre Philippe, et celui-ci fit saisir une partie de ses biens. Le comte se hâta d'aller implorer son pardon et le duc lui reprocha son ingratitude et sa félonie. Louis assista au sacre de Louis XI, ce qui ne l'empêcha pas de prendre part à la ligue dite du *bien public*. A peine rentré dans les bonnes grâces du roi, il se joint au duc et commande l'avant-garde à la bataille de Montlhéry. Après la paix, Louis XI pour l'attacher définitivement à son parti, le nomma connétable, lui fit épouser Marie de Savoie, sœur de la reine, et lui donna le gouvernement de la Normandie. Le comte de Saint-Pol accompagna le comte de Charolais dans une expédition contre les habitants de Dinant et les Liégeois révoltés. En 1467, Philippe étant mort,

Louis XI envoie le comte de Saint-Pol renouveler l'alliance avec le nouveau duc. En 1469, Louis est nommé le troisième chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et va conquérir pour le roi Saint-Quentin, à la grande fureur du duc de Bourgogne, qu'il force, en 1472, à lever le siège de Beauvais. Celui-ci lui promet 10,000 écus, et Louis consent à le servir contre le roi. Voyant la colère de Louis XI, il lui propose une entrevue. Le roi accepte et lui accorde son pardon. Le comte, continuant ses fourberies, engage les Anglais à se joindre aux Bourguignons, puis les repousse de Saint-Quentin. Tant de trahisons reçoivent enfin leur châtiment. Le roi et le duc signent un traité à Soleure et promettent de se livrer le comte de Saint-Pol; sa femme était morte et ne pouvait plus le protéger.

Louis se retira à Mons, où Charles-le-Téméraire le fit saisir et livrer au roi de France. Le parlement le condamna pour crime de lèse-majesté à être privé de toutes ses charges, à la confiscation de ses biens, et à être décapité en place de Grève, ce qui fut exécuté le 19 novembre 1475. Louis avait 70 ans. Il laissa six enfants de sa première femme et deux de la seconde. Avec lui finit l'histoire des comtes de Saint-Pol. Ses successeurs n'eurent plus qu'un pouvoir honorifique sur le comté. La véritable suzeraineté fut exercée tantôt par la France, tantôt par l'Espagne. Si le comté de Saint-Pol eut à cette époque à subir les cruels ravages de la guerre, jamais sa capitale ne fut plus honorée de la présence d'autant de souverains. En 1450, le comte de Charolais vint y loger à « l'ostel de la *Fleur de Lys*, » et en 1463, alla recevoir dans cette ville Marguerite d'Anjou, l'héroïne de la guerre des deux roses, fuyant l'Angleterre. Le duc, repassa encore, mais plus tard par Saint-Pol. En 1464, le comte de Saint-Pol y reçut, avec la splendeur des fêtes de cette époque, le roi Louis XI. En 1470, Edouard IV, roi d'Angleterre, vint à Saint-Pol à la rencontre de la duchesse de Bourgogne, sa sœur.

Louis, en 1469, approuva la création de la corporation des archers de Saint-Pol; il leur fit des cadeaux et leur accorda des faveurs et des exemptions.

Jean (1475). Ce fils aîné de Louis de Luxembourg, resta fidèle

à la Bourgogne et devint chevalier de la Toisor-d'Or. La confiscation lui avait enlevé presque tous les biens paternels. Guy Pot, chambellan du roi, avait eu la plus grande partie du comté de Saint-Pol. Jean fut tué à la bataille de Morat, en 1476. Son frère lui succéda.

Pierre II (1476). Il prit le titre de comte de Brienne et épousa Marguerite de Savoie, sœur de sa belle-mère, et veuve du marquis de Montferrat. Il suivit également le parti de la Bourgogne. La guerre ayant éclaté entre ce pays et la France, l'Artois fut dévasté et Saint-Pol attaqué; mais sa garnison, composée de 200 Allemands à la solde de la France, fit une sortie qui empêcha la prise de la ville. Pierre mourut à Enghien, en 1482, et fut enterré à l'abbaye de Cercamps.

Marie de Luxembourg (1482). Elle était fille de Pierre et épousa, en 1483, son oncle Jacques de Savoie, comte de Romont, un des plus fidèles capitaines du duc de Bourgogne, et chevalier de la Toison-d'Or. Il mourut au château de Ham en 1486. Sa veuve se remaria, en 1487, avec François de Bourbon, comte de Vendôme (1). D'après le traité d'Arras, le roi devait rendre à Marie son comté, mais se réservait le droit de maintenir à Saint-Pol une garnison française. De nouvelles difficultés en retardèrent l'exécution jusqu'en 1488. François et ses successeurs restèrent fidèles à la France. Il assista au sacre de Charles VIII, le suivit en Italie, et mourut à Verceil en 1495. Sa femme lui survécut cinquante-et-un ans et ne laissa que le souvenir de ses bonnes œuvres. Elle mourut en 1546. Son cœur fut déposé à l'abbaye de Cercamps.

François II de Bourbon (1495). Il assista au sacre de François Ier, guerroya en Milanais, puis en France, et fut nommé gouverneur du Dauphiné. Saint-Pol était retombé sous la domination de l'Espagne et gênait beaucoup les troupes françaises. François Ier étant rentré en possession de cette ville, proposa d'échanger le comté contre les seigneuries de Chaumont et de

(1) Il avait les armes de France avec une bande de gueules chargée de 3 lions d'argent.

Sezanne, puis contre le comté de Montfort-l'Amaury; la guerre empêcha la réalisation de cet échange, et Saint-Pol ne tarda pas à être attaqué par les Espagnols, commandés par le comte de Bures. On venait de restaurer les fortifications, mais d'une manière insuffisante, et les Espagnols ne tardèrent pas à ouvrir une brêche entre la porte d'Hesdin et la porte d'Aire; ils montèrent à l'assaut et s'emparèrent de la place (juin 1537). Ils passèrent au fil de l'épée la garnison et une partie des habitants (1), pillèrent la ville, la détruisirent en partie, rasèrent le château et les fortifications qui ne furent jamais relevées. Une trève de dix ans permit de réparer en partie ces ruines, mais la guerre ne tarda pas à ramener la dévastation et ce ne fut que le traité de Crespy qui vint terminer les hostilités. François II ne défendit pas son comté,mais il chercha ensuite à atténuer sa détresse en diminuant les impôts et le protégeant contre les exactions des gens de guerre. Il nomma un sénéchal pour rendre la justice (2), et un receveur, des procureurs, des sergents, etc., pour tenir les plaids et recevoir les reliefs. Charles-Quint confirma les coutumes du pays et les privilèges de la ville, les titres ayant été détruits lors du siège. François mourut en 1545. Il avait épousé Adrienne d'Estouteville, qui lui avait apporté ce comté, que le roi érigea en duché.

François III, de Bourbon (1545) Il n'avait que dix ans, quand il succéda à son père, ce qui n'empêcha pas le roi de le nommer gouverneur du Dauphiné. Il mourut en 1546.

Marie de Bourbon (1546). C'était la sœur de François; elle lui succéda sous la tutelle de sa mère, dont on reconnut encore les droits sur le comté, en 1559, lors des conférences de Paris. Marie épousa : 1° Jean de Bourbon, comte d'Enghien, tué à la journée de Saint-Quentin; 2° François de Clèves, duc de Nevers

(1) Une rue de Saint-Pol fut appelée rue des *Coppes Gueules* à cause du nombre des malheureux qu'on y massacra.

(2) Charles Quint le 22 mars 1546 nomma un sénéchal; le traité de Crespy rendait pourtant le comté de Saint-Pol à la dame de Vendôme pour le tenir et le posséder comme avant la guerre. En 1548, ce même empereur accorda à l'échevinage l'autorisation d'augmenter les impôts sur la bière et le vin pour payer ses dettes et la dispense du droit de recognaissance pour ces impôts.

(1560), mort en 1563 ; 3° Léonor d'Orléans, duc de Longueville, grand chambellan, grand veneur de Picardie, etc. (1563). Il prit part aux expéditions militaires du temps et mourut en 1573 (1). Sa femme lui survécut jusqu'en 1601, et fut enterrée à l'abbaye de Vallemont, où reposaient déjà plusieurs de ses prédécesseurs.

François d'Orléans (1601). C'était le second fils de Léonor d'Orléans. Il épousa Anne de Caumont. Depuis plusieurs années la guerre dévastait le comté. En 1582, Saint-Pol fut pris et pillé par les Français. En 1593, 1,200 soldats Espagnols se plaignant de n'être pas payés vécurent à discrétion dans cette ville. François fit la guerre en Picardie et en Artois et devint gouverneur de cette première province. La paix de Vervins mit fit aux hostilités et son comté lui fut rendu. Il se sépara de sa femme du consentement de celle-ci en 1624, et mourut en 1631, un an seulement avant elle. Son fils ayant été tué au siège de Montpellier, son neveu lui succéda.

Henri d'Orléans (1631). Il était Duc de Longueville et avait épousé en 1607 Louise d'Orléans. Après avoir commandé plusieurs fois les armées royales, il prit part à un complot contre le cardinal de Richelieu et aux troubles de la Fronde, ce qui amena son arrestation. Rentré en grâce, il fut nommé gouverneur de Normandie. La guerre avec les Espagnols ayant recommencé, les Français vinrent investir Saint-Pol en 1638 et s'en emparèrent sans résistance. La garnison put se retirer à Béthune ainsi qu'un certain nombre d'habitants. En 1640, un parti Espagnol de la garnison de Béthune, battu par les Français, se réfugia à Saint-Pol. La femme d'Henri étant morte en 1637, il se remaria en 1642 avec Anne de Bourbon-Condé connue sous le nom de Duchesse de Longueville, que sa beauté, son esprit et ses aventures pendant la Fronde ont rendue célèbre. En 1649 les Allemands, revinrent à Saint-Pol et y commirent de graves désordres. En 1659 un renfort envoyé à la garnison d'Hesdin surpris à Saint-Pol par les Français se réfugia dans

(1) Il avait pour armes : d'Orléans au lambel de 3 pendants d'argent, au bâton d'argent mis en barre.

l'Hôtel-de-Ville et dans deux ou trois maisons. On y mit le feu, ce qui le força à se rendre et dévora cinquante maisons. La paix des Pyrénées termina la guerre et rendit Saint-Pol à la France (1659),

Jean-Louis Charles d'Orléans (1663). Succéda à 17 ans à son frère sous la curatelle de sa mère, seconde femme de François d'Orléans. Il se fit Jésuite en 1666 et, en 1669, céda ses biens à ses frères.

Charles-Paris (1669). Par la cession de son frère aîné il devint comte de Saint-Pol, il servit le roi avec distinction en Flandre, en Franche-Comté et à l'île de Candie. Il fut tué en Allemagne en 1772. On avait pensé à lui comme roi de Pologne. Il mourut en célibat. Après lui, son frère Jean-Louis connu sous le nom d'*abbé de Longueville*, redevint comte de Saint-Pol jusqu'en 1694. Avec celui-ci finit la branche des Longueville.

Marie d'orléans (1694). C'était la demi-sœur de Louis et de Charles. Elle avait épousé Henri II de Savoie, duc de Nemours (1), qui mourut en 1694. Demeurée sans enfants, elle vendit son comté de Saint-Pol, en 1705, à son cousin Louis de Melun ce qui donna lieu à des difficultés pour les droits. Elle mourut en 1707. Les habitants de Saint-Pol la regrettèrent : elle avait fait de sages règlements pour l'échevinage, aidé à rebâtir l'église et accordé la permission de prendre du bois dans la forêt.

Louis de Melun (1705). Il était prince d'Epinoy, gouverneur de Picardie, mestre de camp de cavalerie, duc et pair de France sous le nom de duc de Joyeuse, et avait épousé Armande de la Tour. Il mourut d'un accident de chasse en 1724, après avoir vu son malheureux comté subir les désastres de la guerre en 1720, puis ceux de la maladie appelée *la suette*, en 1723.

Charles de Rohan, prince de Soubise (1724) (2). C'était le neveu de Louis de Melun, il fut maréchal de France, gouver-

(1) Les armes des Savoie-Nemours étaient : de Savoie et sur le tout de gueules à la croix d'argent à la bordure camponnée.

(2) Il avait pour armoiries de gueules à 9 macles d'or rangées en fasces 3,3,3.

neur de Flandre et de Haynault. Sa famille posséda le comté de Saint-Pol jusqu'à la Révolution. Henri de Soubise, prince de Guéméné qui tenait de sa cousine devenue sa femme, le comté de Saint-Pol, mourut en émigration. Il avait beaucoup de dettes, et ses créanciers réclamèrent ses biens; mais la Convention par une loi du 21 novembre an II les réunit aux autres domaines nationaux; cependant la plus grande partie ne fut pas vendue.

Saint-Pol sous la révolution. — Les élections au premier degré pour les états généraux eurent lieu dans l'église des Carmes, le 4 avril 1789, sous la présidence de M. de Corbehem, lieutenant général de la Sénéchaussée (1). Le 8 août 1790 des gardes nationaux de Saint-Pol revenant de la fête de la fédération à Paris, suscitèrent des troubles dans la ville (2). Le District s'opposa à la division du district de Saint-Pol entre ceux d'Arras et de Saint-Omer ; il proposa de travailler au canal d'Arras à Étaples et de terminer le chemin de Béthune à Saint-Pol. Mais bientôt il s'occupa plus de politique que d'améliorations utiles, et l'arrestation des suspects, la saisie et la vente des biens des émigrés, la suppression des couvents et la fermeture des églises, les levées et réquisitions militaires occupèrent toutes les séances. La reddition de Valenciennes, l'insurrection de Pernes amenèrent beaucoup d'arrestations et de condamnations à mort. Lebon vint à Saint-Pol établir dans l'église paroissiale le tribunal révolutionnaire. L'église des Sœurs grises était devenue le siège de la société populaire. Saint-Just passant par Saint-Pol prétendit avoir été insulté par le comité de surveillance, et destitua une partie de ses membres (3). Darthé fut envoyé par Lebon pour procéder à de nouvelles arrestations. Enfin le 9 thermidor vient mettre un terme à tous ces excès, les

(1) Le bailliage de Saint-Pol devait d'abord avoir 4 députés, un pour le clergé, un pour la noblesse et deux pour le tiers état, sur les observations du Duc de Guînes, gouverneur de l'Artois, on lui en accorda 6. M. Leroux, doyen de Saint-Pol, fit partie de la commission chargée de préparer le cahiergénéral des doléances.

(2) D'autres désordres eurent lieu plus tard au sujet de la conscription.

(3) Les représentants Duquesnoy et Lesage vinrent également à Saint-Pol, pour s'enquérir de l'exécution des lois sur le recrutement, les suspects, la vente des biens nationaux etc.

portes des prisons s'ouvrent et les mêmes administrateurs qui avaient félicité la convention de la condamnation de Louis XVI, (1) organisent une fête « pour le triomphe de la liberté sur le despotisme. » Le représentant Berlier réorganise le comité de surveillance, le district etc.

L'EMPIRE ET LA RESTAURATION. En 1808 on chercha, mais sans succès, à améliorer les chemins vicinaux. Les commissaires voyers pour le canton étaient MM. du Sailliant et de Gouy. En 1811 même insuccès pour établir des fabriques de sucre indigène. En 1813 une cohorte de 750 hommes est formée à Saint-Pol. En 1814 un détachement de l'armée des alliés sous les ordres du baron de Geismar pille la sous-préfecture. En 1815, des Prussiens et des Anglais sont cantonnés à Saint-Pol et dans les environs. Louis XVIII avec le comte d'Artois et le duc de Berry traversent Saint-Pol en se rendant à Gand. Le duc d'Angoulême y passa plus tard ainsi que la duchesse de Berry. En 1818 un incendie fit des dégâts considérables.

III — LE CHATEAU.

Le Château de Saint-Pol fut plusieurs fois pris et repris comme la ville qu'il protégeait. On travailla beaucoup à le mettre en état de défense de 1174 à 1251. Il consistait en deux forts construits au-dessus de la Ternoise sur deux collines qu'on voit encore au Nord-Est de la ville. « Ils poussaient leurs fondements, dit Ferry de Locre, par dessus les plus hauts édifices de la ville. » L'un s'appelait *le vieux Château*, l'autre *le Château neuf* parcequ'il fut, dit-on, le seul rétabli au XIIIe siècle après que le comte de Flandre eut détruit cette forteresse, c'est de lui dont nous parlerons (2). Il était, selon Turpin, fort beau, grand et spacieux, ayant un donjon et plusieurs tours en une desquelles il y avait plusieurs corps d'hôtel bien bâtis de

(1) Une grande fête funèbre avait eu lieu à l'occasion de la mort du député Lepelletier ; une autre eut lieu pour la proclamation de l'acte constitutionnel.

(2) D'après le cadastre le terrain du château contient 2 hectares 40 ares.

pierre de taille. Un donjon indiquait la juridiction du seigneur. La tour plombée étant placée sur une éminence et plus grosse que les autres, on y faisait le guet, et dans le bas étaient les prisons; lors du siège de 1537, on avait placé dans cette tour une couleuvrine qui gênait beaucoup les assaillants. Au centre du château était une basse-cour qui était devenue une place d'armes. Sur l'un des côtés, vers la ville, se trouvait une grande et belle galerie à tourelles et à double étage et au-dessous encore des prisons. Au bout de la basse-cour une porte avec tourelles et pont-levis menait dans les ruines du vieux château qui servaient de seconde basse-cour et de cantonnement pour la cavalerie. Il y était resté quelques tours et murailles faites en plates-formes de 20 à 22 pieds d'épaisseur en grès et pierres de taille. Ordinairement on appelait cette construction féodale le *château à Croix*. On y arrivait par une pente assez douce partant de la place de la Sénéchaussée. Du côté opposé, un autre chemin plus large conduisait à un pont-levis jeté sur un fossé et regagnait le chemin d'Aire au-delà de la porte de Béthune. C'était par là qu'arrivaient les voitures. (1)

Le siège de 1537 fit disparaître ce château, et, selon Ferry de Locre, il ne fut jamais rétabli « pour estre trop près *ennœuillé* de lieux propres pour la batterie. » On construisit sur ses ruines un moulin qui disparut en 1794. Le prince de Soubise vendit la propriété d'une partie du terrain, en 1787, à M. de Corbehem dont la famille le possède encore.

Dans l'intérieur du château se trouvait une collégiale desservie par douze chanoines et sous le vocable du Saint-Sauveur, fondée par le comte Roger, vers 1030, elle fut richement dotée par lui et par ses successeurs à charge de prier pour leurs âmes. (2).

(1) Il ne reste plus du château que les fondations de quelques tours et d'une partie des remparts ; elles disparaissent tous les jours, l'emplacement est devenu un jardin d'où on jouit d'une belle vue. Des fouilles ont produit peu de résultats.

(2) Ils accordèrent aux chanoines le droit d'avoir une brasserie et de plus, quand on brassait à St-Pol, on devait leur donner chaque fois trois quarteaux de bière. Ils donnèrent en outre deux moulins à Agnez-Grand-

Le pape Alexandre confirma les droits et privilèges de ce chapitre, mais plus tard des plaintes s'élevèrent contre lui, et le pape Urbain désigna Thiébaut, évêque d'Amiens, pour faire une enquête.

Dans la chapelle de cette collégiale eut lieu, au XIIe siècle, une apparition miraculeuse de la sainte Vierge qui se renouvela à Arras, et mit un terme au *mal des ardents*. Le ménestrel Norman habitait le château de Saint-Pol. On ne connaît pas l'emplacement de la chapelle, pas plus que celle des douze maisons de chanoines. Turpin croit qu'elle se trouvait dans la partie du château regardant la porte de Béthune. Ce qui est certain, c'est que, le bruit des gens de guerre gênant les chanoines pour leurs offices, ils acceptèrent l'offre du comte Hugues de Châtillon qui, désirant augmenter les défenses du château, leur proposa de les transférer en ville, rue Vascongne (1). Le pape Innocent donna son consentement en 1245.

IV. — ÉDIFICES RELIGIEUX

Eglise paroissiale. — Elle existait déjà du temps du comte Roger (2), et fut bâtie lors du grand incendie qui dévasta Saint-Pol au commencement du XVe siècle. On la rebâtit, mais le feu la ruina de nouveau, lorsque les Français saccagèrent la ville en 1553 (3), et elle ne fut complètement restaurée qu'en 1614 (4). En 1674, le mayeur Lambert Poulain fit de nouvelles et importantes restaurations à l'édifice. Les fonds furent fournis

Camp, deux parts de la dîme de Saint-Pol, d'autres droits de dîme, la nomination à plusieurs cures, des privilèges importants et des biens fonds, parmi lesquels le domaine de Quesques. Il fut cause de vives discussions avec le chapitre de St-Omer ; elles se prolongèrent jusqu'en 1094.

(1) On conserva dans le château une chapelle attenante au donjon.

(2) Hugues d'Ocoche et la famille de Bailleul firent des libéralités à cette église.

(3) D'après une tradition rapportée par Turpin, les pierres de la porte de l'ancien château furent employées aux restaurations de l'église.

(4) En 1607, on leva un impôt sur la bière et le vin pour reconstruire cette église et on grava sur une pierre : « En l'an 1553, brûlée par les Français, fut réédifiée cette église Saint-Paul, par les mayeur, échevins et bourgeois. »

par l'échevinage et des personnes généreuses (1). Cette église fut vendue nationalement en Floréal, an VI, sur la mise à prix de 1519 livres (2). On n'aliéna, selon nous, que les matériaux, car le sol servit, en grande partie, à agrandir la place. La tour était réservée, mais la démolition du reste de l'édifice nuisit à sa solidité, et il fallut l'abattre. Le presbytère ne fut pas vendu. Déjà, en 1789, on avait volé l'argenterie de l'église, mais les vases sacrés avaient échappé (3). Les portraits du comte Léonor d'Orléans et les verrières qui ornaient le chœur (4), avaient déjà disparu, sans doute pendant les guerres.

Cette église était dédiée à l'apôtre saint Paul, et située sur la Petite-Place, le portail contre la rue des Ferronniers et le chœur près de la rue des Carmes. Reconstruite à diverses reprises, elle conservait l'empreinte des époques différentes où l'on y avait travaillé. La partie à l'est appartenait au style ogival du XVIIe siècle, ainsi que le chœur dont on admirait la voûte. Le reste de l'édifice était plus ancien, d'une architecture lourde et sans caractère artistique (5). La tour, placée au milieu, séparait les deux parties à peu près également (6). L'église était établie sur des dimensions considérables. Elle avait trois nefs ; deux de ses chapelles, dont celle de sainte Catherine, étaient à la nomination de l'évêque de Boulogne. Le comte de Saint-Pol avait droit de nommer à celle de saint Louis. La cure était à la collation de

(1) Mathieu de Corbehem et Péronne de Ransart, sa femme, laissèrent, par leur testament du 9 septembre 1645, 300 florins pour la réédification de l'église, et par un autre testament du 29 juillet 1651, 200 florins pour une verrière.

(2) On conserve aux archives du Pas-de-Calais le procès-verbal d'estimation de cette église fait par Branquart.

(3) Il y avait dans le trésor une statue en argent de saint Paul qu'on portait dans les processions. Peut-être était-ce celle dont parle Ferry de Locre où l'on avait placé une relque de cet apôtre et qui avait opéré plusieurs miracles. Ce fut sans doute à cette époque que disparurent la chape en velours brodé d'or appelée le *Manteau de Charles-Quint* parce qu'elle avait été donnée par cet empereur et un calice d'or offert, dit-on, par Louis XI. On put sauver un autre calice en vermeil du style de la renaissance avec médaillons ; il existe encore.

(4) Voir l'épitaphier de 1616 conservé au château d'Havrincourt.

(5) Notes manuscrites de l'abbé Ricouart.

(6) En 1625, on refondit les cloches ; elles étaient au nombre de cinq.

l'évêque de Boulogne (1); il n'y avait qu'un vicaire. Plus tard on lui adjoignit un prêtre sacristain (2). Les deux chantres étaient nommés et payés par l'échevinage. Le revenu de l'église, en 1791, montait à 1401 livres, 5 sous, 4 deniers (3).

CHAPELLES. Il y avait à Saint-Pol plusieurs chapelles : les principales étaient situées aux quatre portes de la ville. Celle de la porte d'Arras, contigüe au cimetière, était sous le vocable du saint Sépulcre et à la nomination de l'évêque de Boulogne. Un chanoine de Saint-Sauveur l'avait fait bâtir; elle jouissait d'un revenu assez considérable. Un vicaire de Saint-Pol la desservait. Elle fut vendue nationalement, démolie, puis rebâtie en 1825. La chapelle de la porte de Béthune, dédiée à la Madeleine, était à la nomination du magistrat, les anciens fondateurs ayant négligé d'exercer leur droit de collation. Elle avait été élevée par Antoinette-Madeleine de Monchy, dame de Senarpont. La chapelle de la porte d'Aire, était sous le patronage de Notre-Dame (4); la collation en appartenait aux comtes de Saint-Pol, comme celle de la chapelle du Saint-Esprit, située au faubourg d'Hesdin. Cette dernière, transformée en bureau d'octroi, sous la révolution, est la seule qui existe encore. C'est une construction assez petite, d'un style ogival, sans caractère architectural. Le portail est plus moderne et porte la date de 1640. C'était au-

(1) Comme nous l'avons déjà dit dans la notice sur Ramecourt, il y avait autrefois deux curés à Saint-Pol. Ils exerçaient leurs fonctions pastorales alternativement chaque semaine. D'après le chanoine Robitaille, cette organisation venait sans doute de ce que jadis il y avait à Saint-Pol deux paroisses qui, plus tard, furent réunies en une seule. Cet état de choses dura jusqu'en 1753 ou Mgr de Pressy décida la division de la cure. La première conserva Cantereine et Rosemont avec le titre de doyenné de chrétienté et la seconde se composa de Ramecourt, Verloingt et leurs dépendances.

(2) Le dernier curé, M. Leroux, de Quelmes, ayant refusé de prêter le serment constitutionnel, prit, avec un grand nombre de prêtres et de religieux du pays, le chemin de l'exil. En 1791, les électeurs nommaient curé de Saint-Pol, M. Duflos, curé d'Hesmond, qui fut sur le point d'être évêque constitutionnel du Pas-de-Calais et joua un rôle politique assez important à cette époque.

(3) La paroisse de Saint-Pol eut des difficultés avec les chanoines de Saint-Sauveur pour savoir qui devait porter le Saint-Sacrement dans les processions, et en 1703 pour les prières du Saint-Rosaire.

(4) Un ancien *pouillé* la met sous le patronage de sainte Geneviève.

trefois le but d'un pélerinage très-fréquenté pendant l'octave de la Pentecôte. M. le doyen Boyaval l'a fait revivre.

Collégiale. Comme nous l'avons vu, ce fut en 1251 qu'on la transféra rue Vascongne. Les maisons des chanoines étaient à l'entour. Cette église n'avait rien d'artistique. Elle fut fermée en 1791. Le district la demanda pour y établir le lieu de ses séances et le tribunal. On la transforma ensuite en caserne, puis elle fut vendue nationalement le 9 Floréal an IV, et démolie. Une partie de l'emplacement est devenue une place. Depuis Louis XIV, le nombre des chanoines avait été réduit de 12 à 7. Leur nomination était passée des comtes de Saint-Pol aux évêques de Boulogne. Ils recevaient chacun 300 livres par an. On célébrait journellement les heures canoniales dans cette église, et de plus les offices de paroisse. Il y avait deux chantres et trois enfants de chœur. Ce chapitre n'était pas riche ; il eut des des discussions avec la sénéchaussée, le marquis de Saint-Floris, etc., etc.

Les Carmes. Maximilien de Bailleul et Christine de Lalaing, sa femme, possédaient à Saint-Pol un vaste enclos, appelé la *Cour Bailleul*. Touchés du triste état où se trouvait l'instruction publique à Saint-Pol, ils en firent don, en 1615, aux pères Carmes, à charge d'y bâtir un collège pour y éduquer la jeunesse jusqu'à la philosophie. L'assemblée de la loi, convoquée à ce sujet, le 9 août de cette année, donna son approbation, et Mgr Dormy, évêque de Boulogne, le 8 mai 1617, accorda les autorisations nécessaires. Les archiducs se montrèrent également favorables et autorisèrent la levée d'un impôt sur le vin et la bière pour permettre à la ville de venir en aide au nouvel établissement. Celle-ci donna une subvention qui monta jusqu'à 750 livres par an. Le comte de Saint-Pol, ayant également approuvé cet établissement, on commença immédiatement les constructions, et le collège fut fondé. Il justifia les espérances qu'on en avait conçues, et en 1790, il prospérait sous la direction de 13 pères, mais la tourmente révolutionnaire ne l'épargna pas plus que les autres établissements religieux. Le couvent fut

fermé le 4 octobre 1791. En 1792, le district et le tribunal s'y installèrent. En 1793, il devint une prison. La ville l'avait demandé pour créer une rue nouvelle, mais la demande ne fut pas accueillie, et il fut vendu nationalement en Floréal, an VI. L'église fut conservée et rendue au culte en 1802; la façade est assez jolie, briques et pierres, dans le style dit des Jésuites ou de la renaissance, avec niches, consoles, moulures. Elle se termine par des pignons en étage. Un petit clocher, couvert en ardoises, se trouve au-dessus du portail. L'intérieur a été agrandi de 2 bas côtés en 1842 et 1848, et embelli par les divers curés qui se sont succédé dans ces derniers temps (1). Il y a 3 nefs séparées par des piliers ronds, et une tribune. Sur la porte on voit la date de 1682.

Sœurs noires. Ces religieuses, nommées ainsi à cause de la couleur de leurs habits, étaient appelées aussi *Conceptionistes*. Elles appartenaient à l'ordre de saint François et s'établirent rue du Collège (alors rue Vascongne), en 1430. Le comte d'Hostrate leur donna un terrain. Elles s'occupaient du soin des malades à domicile. En 1551, on bénit leur église; elle fut rebâtie de 1751 à 1767. Le bâtiment conventuel qui est contigu, porte la date de 1728. MM. de Locre, de la Diennée, de Gomiecourt, furent leurs principaux bienfaiteurs. Ces religieuses n'étaient pas riches. Le couvent se composait d'une chapelle, briques et pierres, éclairée par d'assez grandes fenêtres cintrées et avec un portail latéral surmonté d'un fronton soutenu par deux pilastres d'ordre dorique, de trois corps de bâtiment, d'une brasserie et d'une basse-cour.

Ce couvent servit, sous la Révolution, de magasin et de club. Le collège des Carmes, ayant été fermé en 1790 (2), le couvent des Sœurs Noires fut concédé à la ville le 25 prairial an XII pour y établir un pensionnat qui fut successivement dirigé par MM. Dereux, Lamiot, Joanne, Mondelot, Dumetz, Decroix,

(1) Particulièrement par M. Robitaille.

(2) Avant la Révolution il y avait à Saint-Pol un pensionnat dirigé par le chanoine Caignon.

Delobel, Wallet, Rémond. Plus tard, ces locaux devinrent un collège sous la direction de l'évêque d'Arras, et depuis peu d'années sous l'administration de la ville. La chapelle, en 1816, servit de grenier à fourrages, puis de magasin au tabac ; rendue à la ville, elle a été coupée en deux dans le sens de la hauteur ; le bas est un dépôt, le haut est une salle de concert et de réunion.

Sœurs Grises. Nommés ainsi à cause de la couleur de leurs habits. Depuis des temps reculés, un couvent de femmes existait à Saint-Pol, et l'on voit, en 1217, Jean de Châtillon confirmer donation faite à ce couvent par son père. Ruiné par les guerres et le siège de 1537, il fut relevé en 1616 par des franciscaines qui se chargèrent d'abord de desservir l'hôpital, puis se livrèrent exclusivement à l'éducation des jeunes filles (1). Elles ouvrirent d'abord une école. Par la suite elles y ajoutèrent un pensionnat. Elles suivaient une règle plus austère que les Sœurs Noires et étaient au nombre de 30 en 1787. Elles avaient reçu une assez grande quantité de donations, mais la construction de leur couvent d'abord, puis sa reconstruction en 1765, après un incendie qui l'avait dévoré en partie, avaient épuisé leurs ressources ; aussi n'étaient-elles pas riches. Sous la Révolution, cette maison servit au District ; un nouvel incendie la consuma en partie en pluviôse an III. Le reste fut vendu nationalement et devint une auberge. Actuellement c'est une élégante maison particulière. Il reste encore de l'ancien couvent un bâtiment en briques et pierres qui offre peu d'intérêt.

Sœurs de la Providence. Le magistrat de Saint-Pol fit venir de Rouen, en 1730, deux sœurs de la Providence pour instruire les jeunes filles et leur fournit un traitement. Une troisième sœur fut adjointe aux premières en 1731. En 1790, ces religieuses recevaient 200 livres chacune. Sous la Révolution, elles quittèrent l'habit religieux pour continuer à instruire les enfants.

(1) Cependant elles continuèrent à préparer les médicaments pour les malades de l'hospice.

De nos jours leur pensionnat est très prospère ; il y a, en outre, deux salles d'asile, l'une gratuite, l'autre payante. Elles sont au nombre de 8 et possèdent, rue d'Hesdin, une maison récemment embellie par leurs soins.

IV. — ÉDIFICES CIVILS.

La Sénéchaussée. Cet édifice ne date que de 1766. Il remplace une ancienne construction qui, après avoir été détruite lors du siège de 1537, fut brûlée en 1635. C'était la propriété des comtes de Saint-Pol qui y logeaient leur sénéchal ou son délégué. « Sous la Révolution, dit M. Sauvage, on s'en empara sous prétexte qu'en le bâtissant on avait empiété sur la voie publique. La mairie y fut transportée. Rendue aux héritiers du prince de Soubise, elle fut vendue par eux à un particulier qui le vendit à l'Etat pour en faire un palais de justice et une prison. » Elle a été dernièrement transportée à l'autre bout de la ville en face d'un caserne de gendarmerie. Ce changement a permis d'améliorer et d'agrandir le palais de justice. C'est une construction en pierre à étage avec fronton de style grec soutenu par des pilastres. Elle se présente d'une manière heureuse à une des extrémités de la place.

Palais du Sénat ou Hôtel-de-Ville. Dans les temps reculés qui doivent concorder avec l'établissement de la commune, il existait des halles ou hôtel-de-ville. On y travailla en 1415 et 1417 (1). Elles disparurent, croyons-nous, dans le grand incendie du XVe siècle, et lors de la prise de la ville, en 1537, elles furent détruites de nouveau. Nous pensons qu'elles occupaient l'emplacement actuel de l'hôtel-de-ville. Cet édifice dépourvu d'intérêt est en mauvais état, et l'on pense à le reconstruire. Sous la Révolution, il avait été loué et transformé en cabaret. A l'intérieur, la grande salle est ornée d'une cheminée assez vaste dont les jambages sont en bois sculpté. On conserve à l'hôtel-de-ville quelques tableaux, des objets gallo-romains et du moyen-âge, des

(1) Voir le compte de Pierre Evrelart. Archives du Nord.

médailles, etc. La bibliothèque qui s'y trouvait a été transférée dans une maison louée à cet usage.

L'Hôpital. D'après M. Danvin, Hugues IV, Camp-d'Avesnes, partant pour la croisade en 1190, lui fit des donations importantes, de concert avec Yolande de Haynault, son épouse, et il en est considéré comme le fondateur (1). Guy de Châtillon et sa femme donnèrent à cet établissement une existence légale et régulière par une charte (2). Ils le dotèrent richement, réservant l'administration et la vérification des comptes pour eux et leurs successeurs. Ceux-ci se firent suppléer par l'échevinage comme leur représentant. L'établissement, par suite des guerres, se trouvant dans une situation fort précaire, au XVIIIe siècle, on lui attribua les biens de l'ancienne maladrerie de Saint-Ladre (3). Les Sœurs Grises, ayant cessé de s'occuper de cet hôpital, elles furent remplacées par des servantes, et, depuis 1744, par des sœurs de Saint-Vincent de Paul.

La construction, en briques et pierres, est entre cour et jardin. La façade du côté de la rue avec deux ailes faisant légèrement saillie et percées de trois fenêtres chacune et un milieu avec ouvertures plus grandes, est assez monumentale. La façade sur le jardin n'est qu'un mur avec quelques fenêtres placées irrégulièrement.

Sous-Préfecture. Après avoir longtemps occupé une ancienne maison particulière de la rue de Béthune, la sous-préfecture vient d'être bâtie dans un quartier destiné dans l'avenir à devenir plus central qu'il ne l'est actuellement. Située sur une large rue, construite en briques et pierres, elle se compose d'un bâtiment principal avec deux annexes en retour.

(1) Voir dans Ferry de Locre le récit de cette fondation.

(2) On la trouve à la bibliothèque d'Arras, manuscrit 333, p. 263. Philippe-le-Bel et l'évêque de Thérouanne approuvèrent cette fondation.

(3) La suppression des dîmes causa à l'hôpital une perte importante de revenus. Les chevaliers de Malte, comme successeurs des religieux de Saint-Jean de Jérusalem, voulurent s'emparer des biens de la maladrerie de Saint-Ladre. En 1687, ils furent déboutés de leur demande.

Ecole. On a récemment bâti rue du collège une école de garçons assez vaste. C'est un bâtiment en briques et pierres à deux étages auquel on a cherché à donner un aspect architectural.

V. — ÉCHÉVINAGE.

On croit que Saint-Pol fut érigé en commune par le comte Hugues IV; sa fille Elisabeth confirma la banlieue en 1221 et le comte Hugues de Châtillon, en 1227, maintint l'échevinage dans ses droits et privilèges.

On sait peu de chose sur le rôle que joua le magistrat de Saint-Pol au moyen-âge. La ruine de cette ville, en 1537, ayant fait disparaître ses chartes, elle obtint de Charles-Quint, le 22 mai 1546, des lettres patentes qui reconnaissaieut ses anciens droits de renouveler la loi, de rendre la justice sous le ressort de la gouvernance d'Arras, de nommer un procureur, un argentier, un greffier, des sergents à verges, de continuer la levée de certains impôts, etc. Les comtes de Saint-Pol, au XVIIe siècle, contestèrent plusieurs de ces privilèges. Prenant pour prétexte le désordre que les guerres avaient amené dans l'administration et la comptabilité de la ville, Henri d'Orléans fit, en 1658, un nouveau règlement pour la nomination du magistrat. Jusque-là, les habitants seuls participaient à l'élection. Il décida que le sénéchal et le receveur fiscal, qui étaient ses représentants, le chapître de Saint-Sauveur, les deux curés de la ville, les capitaines des trois compagnies bourgeoises chosiraient les électeurs de concert avec le magistrat en exercice. De plus, le comte réservait pour lui et ses successeurs la nomination du receveur de la forêt de Saint-Pol et de l'hospice de Saint-Ladre, etc. Ce règlement donna lieu à de longs débats devant le Conseil d'Artois, qui en ordonna l'exécution par provision. En 1688, nouveau règlement du comte Charles d'Orléans pour rendre la charge de mayeur héréditaire, moyennant finance; la duchesse de Nemours eut la même prétention, mais ils furent déboutés par le Conseil d'Artois. Cependant la duchesse obtint, en 1703, des lettres patentes qui lui permirent d'aliéner en faveur de M. Saint-Amour la place de conseiller-maire. Le magistrat protesta, et la

vente du comté, en 1705, arrêta l'affaire. Un nouveau règlement la raviva; on alla encore au Conseil d'Artois, puis au Parlement de Paris. Enfin, des lettres patentes de 1765 confèrent au comte le droit de choisir le magistrat, mais sur une liste de trois noms qui lui seraient présentés pour chaque fonction. En 1767, de nouvelles lettres patentes réduisirent de 8 à 6 le nombre des échevins et donnèrent au comte le droit de nommer directement le mayeur, le procureur fiscal et le greffier, stipulant toutefois que, après avoir usé deux fois de ce droit, il ne pouvait plus choisir que des sujets ayant déjà exercé ces fonctions ou fait partie du magistrat. Il nommait les échevins et l'argentier sur une liste de trois noms pour chaque place. La reddition des comptes et l'adjudication des octrois et revenus avait lieu devant une commission composée des officiers de la sénéchaussée, du magistrat et des notables. Le comte conserva la nomination directe du receveur de l'hôpital.

A Saint-Pol comme partout, on dut voter de nouveaux impôts et droits d'octroi et de ville pour subvenir aux charges de la cité et réparer les désastres de la guerre. Ils rapportaient, en 1787, 5,686 livres 10 sols. Les dépenses montaient à 7,601 livres 5 sols. Le revenu de la forêt (1), des autres propriétés et des rentes comblaient le déficit. L'Artois était exempt de la gabelle, le magistrat de Saint-Pol, au XVIIIe siècle, dut défendre énergiquement ce privilège.

Il y avait à Saint-Pol six compagnies bourgeoises, plus une compagnie d'archers, dite de Saint-Sébastien, et une de canonniers. La première fut réorganisée en 1582. (2) Elle était croit-on, chargée de la police. Les archers avaient une salle et un jardin près du pont d'Hesdin et une chapelle à la paroisse. Les canonniers tenaient leurs assemblées dans un endroit appelé encore *le rempart des Canonniers*.

(1) D'après Ferry de Locre, la ville possédait une partie de la forêt de Saint-Pol, en vertu d'un accord avec Marie de Bourbon en 1587.

(2) Leur règlement, en 1691, a été conservé. Le magistrat leur donnait des gratifications.

VI. — COMMERCE-INDUSTRIE.

Bien que Saint Pol ait été le point d'intersection de la voie romaine d'Arras à Thérouanne avec celle d'Amiens à Thérouanne, (devenues depuis des chaussées Brunehaut), cette ville n'a jamais été commerçante ni industrielle. La Ternoise est un cours d'eau trop faible pour servir à d'importantes usines.

Le canal d'Arras à la mer proposé dès 1765 ne fut jamais exécuté (1). Cependant la fabrication du drap était très ancienne à Saint-Pol, et on a retrouvé un édit de 1383 du bailly et du magistrat de Saint-Pol relatif à cette industrie. Une fabrique d'étoffes en poil de chèvre et laine, prunelle, satin turc, drap serge fut établie sous la protection des états d'Artois (2). Elle disparut sous la Révolution. Une teinturerie et une calendre lui survécurent. M. Deleau, plus tard, créa une filature de coton. En 1814, il existait une fabrique de couvertures. De nos jours il ne se trouve plus que des salines, des corroieries et des fabriques de pannes ; la confection des chaussures occupe un assez grand nombre d'ouvriers. Le marché du lundi seul apporte à la ville de Saint-Pol une certaine animation. Le roi, en 1764, avait accordé et fixé au premier lundi de chaque mois un franc-marché qui subsiste encore. Les foires ont lieu du 15 au 24 mars et le 10 novembre (3).

VII. — EAUX MINÉRALES.

Il existait à Saint-Pol plusieurs sources d'eaux minérales dont l'une était connue depuis longtemps sous le nom de *fontaine de Midelbourg* ; leur effet ayant paru salutaire, le magistrat, en 1780, fit venir M. Piot médecin et chimiste célèbre pour les ana-

(1) Voir sur ce canal d'intéressants articles publiés par MM. Billet et Danvin dans le *Puits Artésien*.

(2) En 1781, les Etats d'Artois rédigèrent un règlement et on créa un bureau de visite où, depuis 1783, on devait présenter les étoffes pour les estampiller.

(3) Autrefois les foires avaient lieu les 26 janvier et 7 juillet et duraient 9 jours. « La franchise y tient son règne », dit Ferry de Locre, le marché aux bestiaux, etc., du vendredi, a cessé d'exister.

lyser. Le travail de ce savant fit assimiler ces eaux à celles de Spa et de Seltz, et, pour leur nature ferrugineuse, à celle de Forges (1). Il rédigea un mémoire dédié aux Etats d'Artois. En 1781 M. de Calonne, intendant de Flandre, envoya deux autres chimistes. La municipalité se préparait à faire élever un établissement thermal quand les événements politiques vinrent tout arrêter. Actuellement plusieurs des sources ont disparu; il s'en trouve encore dans des caves près de l'hôtel-de-ville (2).

VIII. — PERSONNAGES CÉLÈBRES. — ÉCRIVAINS NÉS A SAINT-POL.

1° Pierre de Croix, né en 1540 : frère prêcheur, théologien distingué.

2° Ferry ou Ferréol de Locre, curé de Saint-Nicolas à Arras, auteur de plusieurs chroniques, d'une histoire chronographique des comtes, pays et ville de Saint-Paul (Douai 1614), de miscellanées, d'une paraphrase des proverbes de Salomon, de l'éloge de l'évêque Moullart (1600). Il naquit en 1571, mourut en 1616.

3° Thomas Turpin, né à la fin du XVIe siècle, dominicain de Saint-Omer ; a laissé une histoire de son couvent, des notes et manuscrits inédits sur la ville et le comté de Saint-Pol, et une histoire des comtes de cette ville imprimée à Douai en 1731.

4° Guillard de Beaurieu auteur de « l'heureux citoyen » discours adressé à J.-J. Rousseau et dédié à la société littéraire d'Arras etc, né en 1728 mort en 1795.

5° Dominique Hannon, supérieur des sœurs de charité, prisonnier avec le cardinal Pacca dans la forteresse de Fontenelle ; né en 1757, mort à Paris en 1816.

6° Bacler baron d'Albe, né en 1761, mort en 1824, devint général de brigade, après avoir servi dans l'artillerie et dans le corps des ingénieurs. Puis il s'occupa de dessin, de peinture

(1) Elles contiennent du carbonate de fer, de la soude, de la magnésie, etc.

(2) Plusieurs pièces de poésies ont été composées en l'honneur de ces eaux.

et de lithographie. Il a orné de planches nombreuses des souvenirs de voyages.

7° J. de Corbehem, auteur de mémoires intitulés « dix ans de ma vie. »

8° Henri Billet, né en 1692, mort à Arras en 1867, avocat distingué, membre de l'académie de cette ville. Auteur d'un grand nombre de biographies et d'ouvrages d'économie politique.

9° Bruno Danvin, docteur en médecine, membre d'un grand nombre de sociétés savantes, fondateur du *Puits Artésien*, revue historique archéologique et littéraire du Pas-de-Calais, auteur de l'histoire du Vieil-Hesdin, un des organisateurs de la bibliothèque de Saint-Pol, né en 1808, mort en 1868.

Nous ne terminerons pas cette notice sans dire que le Carnaval de Saint-Pol était célèbre par une animation et une gaieté poussée parfois jusqu'à la licence; de nos jours il ne se distingue plus guère de celui des villes voisines (1).

SERICOURT

Sericort, *Sericourt*, *Siricourt*, *Syricourt* (XIIe et XIIIe siècles), d'après M. Ricouart, signifierait le courtil écarté, de *serus*, attardé.

C'est peut-être de tous les villages des environs de Saint-Pol celui dont l'aspect est le plus sauvage. Il est enfermé au fond d'une gorge que domine un bois d'où jaillissent les toits rouges d'une habitation. Cette commune, la plus petite du canton, se compose d'une ferme-château et de quelques maisons. Ce n'est

(1) Une chanson a été composée à ce sujet. Voir aussi le *Carnaval de Saint-Pol*, par Milon, 1831. Le *Carnaval de Saint-Pol*, chanson des jours gras, notice sur le *Carnaval de Saint-Pol*, par M. B. Danvin (Archives historiques du Nord de la France, 3e série, tome III), etc.

en réalité que le prolongement de Sibiville; il n'y a ni presbytère, ni école.

La population s'élevait en 1806, à 52 habitants ; en 1881, à 74. Il y avait, en 1741, 4 maisons; 16 en 1881. Le territoire contenait, en 1761, 39 mesures de manoirs, 459 mesures de terre et 15 mesures de bois ; en 1836, d'après le cadastre, 247 hectares 40, dont 19 hectares 45 en bois (en partie défriché), et 11 hectares 64-60 en pâtures et jardins. Lieux dits : Le *Sehu* (sureau), le *Gay*, le *Terroir à part*, le *bois de Montplaisir*, le *bois Charles*. Ce village fit partie en 1790 du canton de Framecourt.

Séricourt et Sibiville sont souvent réunis dans les chartes et documents historiques, et les seigneuries principales appartenaient aux mêmes personnes. Une partie de l'important domaine donné par Hugues de Camp-d'Avaine à l'abbaye de Cercamps, était située sur cette commune, et Jeanne de Chatillon, fille de Guy III, comte de Saint-Pol et d'Anne de Bretagne, quand elle épousa, en 1376, Miles des Noyers, chevalier, seigneur de Mesny, gouverneur d'Artois, reçut en même temps en dot les villas et domaines de Séricourt et de Sibiville.

La seigneurie principale, tenue de Rollancourt, appartenait en 1389, à Jean de Séricourt, dit *Croiseaux*, et en 1473, à Antonin de Séricourt. Ce fut sans doute un de ses descendants qui signa la sainte Ligue au château d'Happlincourt en 1577 (1). Les cahiers de centièmes de 1569, indiquent comme principale propriété une cense avec amazements, court, prez, jardins et pâtis, le tout contenant 18 mesures, plus 180 mesures de terre et un bosquet de 12 mesures. Cette ferme était habitée par David Lefebvre, soit à titre de propriétaire, soit comme fermier (2).

En 1645, cette seigneurie était possédée par la famille de Beau-

(1) Roger.

(2) C'est sans doute un de ses descendants, Maximilien Lefebvre, censier à Séricourt et lieutenant de Sains-les-Hauteclocque, qui fut nommé expert par M. de Montboissier-Canillac, abbé commendataire de Cercamps, quand il fit en 1741, avec son abbaye, un partage canonique entériné par le grand conseil.

voir (1). François de Beauvoir, seigneur de Séricourt, était né et résidait à Arras, il avait été capitaine, grand bailli de Lens et Hénin-Liétard en 1708, puis conseiller et procureur du roi à la gouvernance de Douai, et enfin conseiller au conseil d'Artois en 1721. Il mourut en 1741 et fut enterré à Saint-Géry. Il avait épousé une demoiselle de Caverel, qui vivait encore en 1757; ils n'eurent sans doute que des filles, puisque les demoiselles de Beauvoir vendirent, en 1773, à M. Willerval, avocat à Douai, ce domaine composé d'une cense avec 14 mesures de manoirs, 150 mesures de terres, 12 mesures de bois, dîme, censives et terrage. rapportant ensemble 49 livres, plus 19 livres de droits seigneuriaux. Cette propriété est encore dans la famille.

La famille de Hauteclocque avait eu par alliance, dès le XIIIe siècle, une seigneurie vicomtière à Séricourt, tenue de l'abbaye de Blangy. Guy de Hauteclocque, la possédait à cette époque. En 1473, Regnauld en était propriétaire et habitait le village; elle consistait alors en deux fiefs rapportant 40 livres par an, plus en une habitation, des prés, des terres, etc., chargés de 30 sous envers l'église. Une partie du *fief de Précourt*, situé sur Sibiville, s'étendait sur Séricourt, et le propriétaire prenait le titre de sieur de Séricourt. En 1569, Pierre Blass ou Blassel, seigneur de Ramecourt en partie, possédait la *ferme de Cocqueville*, consistant en 7 mesures de manoirs et 72 mesures de terres. L'église Saint-Hilaire de Frévent avait, en 1757, 4 mesures de terres à Séricourt.

Un des fiefs les plus importants appartenait à l'abbaye de Cercamps (2). Il s'étendait, en 1698 : 1° sur 173 mesures de terres

(1) Elle avait pour armes d'*argent au chevron d'azur accompagné de trois roses au naturel la queue feuilletée de Sinople, 2 en chef et 1 en pointe.*

(2) Voici, d'après les archives de l'abbaye, l'origine du domaine de ces religieux :

1180. — Cuno de Séricourt abandonne à ce couvent 2 mesures de terre, puis le bois de Saint-Hilaire; sa sœur avait épousé Aléaume de Hauteclocque.

1184. — Adam Kiéret, seigneur de Dourietz, fait don de divers biens sur Séricourt et Sibiville.

1233. — Jean de Rosières, chevalier, donna sa villa ainsi que d'autres biens et des droits seigneuriaux, le tout dans ce village.

1222. — Barthélemy de Séricourt, homme de Roger, seigneur de Rollan-

et rapportant par an 17 livres, 5 sols, 10 chapons, 2 poules, un septier de blé; 2° sur 34 journaux et donnait un revenu de 10 livres, 12 sols.

L'église, sous le vocable de saint Martin, est fort petite, et dépendait autrefois de Nuncq ; aujourd'hui, c'est une annexe de Sibiville. L'abbaye de Cercamps tirait de sa part de dîme, 105 livres, en 1741. Le seigneur recevait le reste. Cet édifice fut racheté sous la Révolution par les habitants : on y voit la pierre tombale d'une dame de Carbonnel.

Quelques restes d'un château bâti au dernier siècle, subsistent encore.

SIBIVILLE

Sebéville, *Sebiville*, *Sibiville* (XIIe siècle), *Sibillæ villa* (1246).

Ce village pittoresque, présente de jolis points de vue ; il est situé dans un vallon étroit et boisé, où aboutissent de profonds ravins qui, tantôt se contournent, tantôt se réunissent. Un auteur les compare aux fossés que la main de l'homme creuse autour des bastions et dit qu'on pourrait croire à un vaste travail de fortification. Les accidents du terrain nuisent à la qualité du sol,

court, vend aux mêmes religieux 80 journaux sis en cette commune entre ce terroir et la grange (ferme) de la Montjoie, avec un terrage et une partie de la dîme. Vers cette époque, Alexis de Séricourt cède à l'abbaye 6 journaux de terre dit le *Champ d'Engelrand*. Guidon de Hauteclocque, qui en était seigneur par sa mère, y donna son consentement.

1265. — Mathieu de Hauteclocque lui vend plusieurs pièces de terres situées à la Montjoie, Séricourt et la Cressonnière, qu'il tenait d'Ansel de Cayeux.

1266. — Cette abbaye achète 18 journaux de terres sur Séricourt et Sibville.

1400. — Elle voulut supprimer le four banal de Séricourt pour ne conserver que celui de Sibiville.

1402 — 1407 — 1409 — 1411 — 1481 — 1562. — Procès et discussions de ces religieux avec le comte de Saint-Pol, le sire d'Ellencourt, etc., pour la justice et la dîme de Séricourt et Sibiville. En 1436, ils obtiennent à ce sujet des lettres de non préjudice contre les officiers du comte de Saint-Pol.

mais ils se modifient peu à peu et se transforment en ondulations dans la plaine située du côté de la route nationale. Là se trouvent les belles fermes de la *Montjoie* (1), dépendance de Sibiville, habitées en 1858, par 16 habitants. Un petit cours d'eau dit le *ruisseau de Sibiville* ou la *rivière des Aires*, va rejoindre la Canche à Frévent. (2)

On comptait, en 1469, 38 feux, et, en 1881, 68 maisons. La population s'élevait en 1806 à 354 habitants, en 1881 à 285 ; on payait pour aides en 1460, 10 livres et pour aides extraordinaires en 1494, 33 livres, 5 sols, 4 deniers. Le territoire contenait, en 1569, 132 mesures de bois et 1116 mesures de terres et manoirs ; en 1761, 76 mesures de pâtures et 699 mesures de terres ; en 1836, d'après le cadastre, 734 hectares 65-70, dont 38 hectares 90-60 en manoirs et jardins, et 26 hectares 19-65 en bois : citons quelques lieux dits : *le terroir à part*, *la Mesure Noire*, *le Point du Jour*, *la Tête de Mort*, *les Equenettes*, *les Écrivains*, *les Préaulx*, *le Paussart*, *les Annonciades*, *le Buisson du Pape*, *la Corbierre*, *les Barbacannes*, *le bois de Magny*, *le bois de Saint-Flayel*. Les registres de Catholicité remontent, avec lacunes, à 1651. Ce village fit partie en 1790 du canton de Framecourt.

L'origine du mot Sibiville a occupé les érudits. M. Harbaville la trouve dans *Sibaldi villa*, *ou Sibillæ villa*, maison de Sibold ou Silbold ou Sybille. D'autres le tirent de Silicis Bicornis villa, demeure aux cailloux cornus, ce village étant, d'après un dicton populaire, une boite à cailloux ; d'autres encore la cherchent dans le mot Sibylle. Les sites sauvages du pays ayant pu, selon

(1) La Montjoie, *Mons Jovis*, le Mont de Jupiter. On croit qu'il existait autrefois un temple de ce Dieu sur une colline près de Sibiville. Sur cet emplacement on bâtit une ferme et ses dépendances. Elle fut fortifiée au moyen-âge. A l'ouest existe un puits très-profond et très large, où l'on trouve encore des traces très-visibles des fortifications élevées à diverses époques. Les enclos sont parsemés de blocs de maçonnerie qui rendent la culture difficile, et à plusieurs époques des monnaies y ont été trouvées.
Un cimetière franc a été découvert à Sibiville, à peu de distance de l'église. Les corps y étaient renfermés dans des cercueils en bois tombant en pourriture, et on y avait placé des urnes en terre noire, des fers de lance, etc. La plupart de ces tombes ne contenaient qu'un squelette.
(Renseignements trouvés dans un travail de M. Cappe de Baillon).

(2) M. de Cardevacque, dans une notice sur Frévent, dit qu'une voie romaine suivait cette rivière et passait par Sibiville et la Montjoie.

la croyance populaire, devenir le refuge de ces devineresses et sorcières.

En 1079, Gérard, évêque de Cambray, informé que Walter et son frère Sicher, d'accord avec Anselme de Ribemont, avaient fondé une abbaye dans une île appelée *Anchin*, ajouta à leur donation, de concert avec Mahaut épouse dudit Sicher, des terres à Sibeville (1). Ce village est aussi mentionné à l'année 1232 dans les titres de l'abbaye de Saint-Vaast. Enfin, en 1376, quand Jeanne de Chatillon épousa Miles des Noyers, une villa et un domaine sis à Sibiville, firent partie de sa dot.

Mais la plus grande partie de la commune et la seigneurie principale étaient possédées par l'abbaye de Cercamps-les-Frévent. En effet, Hugues de Camp-d'Avaine comte de Saint-Pol, fit don en 1202 à ce couvent, que son grand père avait fondé en expiation de ses crimes, de 605 mesures de terres, dont une partie était en friche, avec droits de dime etc., mais réserve d'une partie du terrage. Ce domaine fut encore augmenté par des donations et acquisitions. (2)

(1) Archives de la chambre des comptes de Lille.

(2) Nous allons indiquer les principales donations et acquisitions en suivant l'ordre chronologique. Les archives de ce monastère. qui sont presque intactes au dépôt du Pas-de-Calais, nous ont fourni ces renseignements.

1158. — Echange fait par l'abbaye de Cercamps avec Eustache de Sibiville, de quelques champs audit seigneur, pour la plus grande commodité des uns et des autres.

1180. — Donation faite par Guyard de Bunneville, de terres à la Montjoie ; elles furent plus tard contestées à l'abbaye, mais elles finirent par rester en sa possession.

1184. — Autre donation de plusieurs herbages sur Frévent et sur Sibiville.

1190. — Autre donation des terres de *Sollefay* à la Montjoie, par Guillaume, fils d'Eustache de Sibiville, chevalier ; acte passé devant Hugues, comte de Saint-Pol.

1207. — Autre donation de 34 mesures de terres, par Villermus, de Sibiville.

1221. — Autre donation faite par Gualo, chevalier, seigneur de Bertangles, sa fille, veuve d'Henri de Berlencourt, et autres personnages, de diverses propriétés situées sur Cercamps, Sibiville et la Montjoie. Cette même année, Guy ou Guidon de Hauteclocque, consent à la donation faite par Vincent de Sibiville, du bois contigu à la grange (ferme) de la Montjoie, sur laquelle il avait des droits seigneuriaux, du chef de sa femme, la demoiselle de Rosières.

1222.— Achat fait par l'abbaye, de 80 mesures de terres, entre Séricourt et la Montjoie (avec terrage et partie de la dîme), appartenant à Barthé-

Cette abbaye eut souvent des procès avec le curé du lieu et les autres décimateurs relativement aux droits de dîme (1). Elle eut aussi des difficultés pour ses droits de haute, moyenne et basse justice, et des procès pour ses droits seigneuriaux (2).

lemy de Séricourt, homme de Roger, seigneur de Rollencourt. L'évêque de Thérouanne confirma cette vente.

1231. — Autres acquisitions de terres sur Sibiville.

1232. — *Ratification* par *Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol*, de donations et ventes faites par Adrien Kiéret, sieur de Douriez, à ces religieux, et acquisitions faites par les mêmes, devant Pierre de Jumer, sénéchal de Saint-Pol, de propriétés à la Montjoie, provenant de Clabaud de Bouriel, sieur de Rocourt.

1234. — Accord entre Guillaume, seigneur de Sibiville, et l'abbaye, pour leurs droits et possessions.

1256 — Juillet. — Vente par Bauduin de Moncheaux ou Monchel, de 162 journaux et demi, tant en terres qu'en bois, sur Sibiville et Séricourt, avec dîme et terrage, appelé le *fief Castel*.

1261. — Donation d'un fief à Sibiville avec toutes ses appartenances et dépendances, par devant l'official de Thérouanne, par Marguerite, femme d'Anselme Dubois, et veuve de Guillaume de la Cour.

1265. — Acquisition de 15 journaux de terres à la Montjoie ; autre acquisition de terres et rentes, en janvier de cette année, provenant de Mathieu d'Autecloke. (Le scel de ce seigneur est joint à la charte, les trois cloches y sont encore),

1297. — Acte relatif à la donation faite par Hugues de Camp-d'Avesnes.

1369. — Accord conclu entre le sire de Ternas et l'abbaye, pour un manoir sis à Sibiville.

1376. — Abandon fait au même couvent par Guillaume de Sibiville, de quelques pièces de terres à Everchin, en dédommagement de ce qu'il n'avait pas payé des rentes seigneuriales.

1400. — Cession par Wallerand de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de tous les droits seigneuriaux qu'il avait sur deux fiefs sis à Sibiville,

1677. — La ferme de la Montjoie souffre beaucoup de la grêle.

(1) On peut voir au dépôt du Pas-de-Calais un grand nombre de titres concernant les discussions que l'abbaye de Cercamps eut relativement à ses droits de dîme, en 1212, 1220, 1253, 1260, 1268, 1401, 1525, 1567 et 1613, avec le curé et les autres décimateurs.

(2) On trouve également dans les archives de l'abbaye de Cercamps, beaucoup de pièces relatives aux difficultés et procès que ces religieux soutinrent à propos de la justice de Sibiville en 1402, 1407 et 1411, etc., contre les seigneurs d'Ellencourt, qui avaient des biens dans la commune. L'abbaye l'emporta et fit reconnaître ses droits à la haute et moyenne justice par la sénéchaussée de Saint-Pol en 1541, 1562 et 1568. Déjà en 1380 et 1389, Wallerand de Luxembourg, comte de Saint-Pol, avait admis ces droits de justice haute et moyenne à Sibiville et vicomtière à Séricourt, à la suite de difficultés soulevées par la mise en prison d'un individu qui avait mené paître ses vaches à la Montjoie. Cet emprisonnement avait été fait par Jean de Mauriaucourt, sergent de l'abbaye de Frévent. Nonobstant cette abbaye fut obligée, en 1436, de se faire délivrer, des lettres de non préjudice par les officiers du comte de Saint-Pol, qui avaient transgressé ses droits, et en 1411, elle eut encore des difficultés à ce sujet avec le prieur de Lucheux.

En 1606, l'abbaye fit condamner à 60 sols parisis d'amende, le sire de

Le domaine des moines de Cercamps, en 1780, consistait, en un manoir amazé de 6 quartiers et une ferme avec 40 mesures de manoirs et 600 mesures de terres, plus *les bois Grosset* et *de la Montjoie* de 40 mesures, 2 fermes dites de *la Montjoie ;* l'une avait 16 mesures de manoirs et 285 mesures de terres, elle était louée 1,900 livres ; l'autre avait 16 mesures de manoirs et 272 mesures de terres, et était louée le même prix. Une troisième ferme contenait 75 mesures. Il y avait en plus *le bois du Fay* de 32 mesures, *le bois Charles* de 21, des terrages rapportant 199 livres, 2 seigneuries, celle *de la Montjoie* et celle de Sibiville qui s'étendait sur 696 journaux, dont 225 tenus en coteries et le reste en fief rapportant, en 1638, 90 livres, 32 chapons, 24 poules, 11 septiers d'avoine et un chapeau de boustons la veille du Saint-Sacrement. En 1761, le produit était de 231 livres pour les droits seigneuriaux et censives et de plus de 5,103 livres pour le reste du domaine. Tous ces biens furent vendus nationalement et les belles fermes de *la Montjoie* achetées par M. d'Esquelbecq.

On a pu voir qu'il y eut jusqu'au XVe siècle une famille de Sibiville, seigneur du village en partie ; elle disparut alors. Voici quels furent depuis les principaux propriétaires de fiefs et domaines : en 1469, il y avait 2 nobles habitant la commune, l'un appartenait à la famille de Hauteclocque et possédait 2 fiefs dont un dit de *Précourt* ou *Procourt.* Un de ses descendants servit dénombrement à l'abbaye de Blangy en 1517. Le second fief était le plus important. De la famille de Hauteclocque il passa, au commencement du XVe siècle aux seigneurs d'Ellencourt ; il

Servins ou de Carnin qui, avec six de ses serviteurs, avait chassé «lièvres, perdrix et autres venaisons; » sur les propriétés du couvent à Sibiville. Il paraît que le possesseur d'un manoir de cette commune devait fournir une prison pour l'exécution de la justice dudit lieu appartenant à ce monastère, puisqu'il y fut contraint en 1585. On conserve aussi aux archives du Pas-de-Calais (même fonds), le sceau aux causes de Sibiville. On voit une gerbe dans le champ. Il est appendu à une sentence de bannissement prononcée en 1573, contre Jean de Croisettes, surnommé, *faut-il dire*, qui avait volé du grain à l'abbaye.

Il existe dans ces mêmes archives un *vidimus* des maire et échevins de Frévent, et des lettres du bailly de Saint Pol, à la date de 1448, touchant la justice et l'échevinage de Sibiville.

se composait de 7 mesures de manoirs et 99 mesures de terres. Vers 1560, il était la propriété de Pierre de Flers, bourgeois d'Arras, seigneur et baron de Croisettes, demeurant au village de Tilnes qui avait, paraît-il, des dettes. Ses créanciers firent saisir ce bien qui fut adjugé, en 1600, à François Legris, qualifié de seigneur de Séricourt en partie. En 1636, il était possédé par Jeanne de la Vacquerie, veuve de M. de Crespieul; puis il passa à Antoine Le Carlier (1).

Il mourut en 1697, laissant deux filles, dont l'une pour faciliter le mariage de sa sœur renonça à sa part dans la fortune; aussi celle-ci apporta-t-elle, en 1699, à son mari, M. Charles de Duglas (2), capitaine au régiment de Cazal-infanterie, les seigneuries de *Cresques*, *La Hayette* et *Précourt*. Ce dernier fief n'était pas considérable, puisqu'en 1757 il ne rapportait que 264 livres, compris le revenu de 48 mesures de terres, 17 livres de rentes foncières et droits seigneuriaux, 26 chapons et demi, une poule, 60 sols parisis de reliefs. Il donnait pourtant le droit de prendre le titre de seigneur de Sibiville, les Le Carlier se prétendaient

(1) C'était un cousin du P. Ignace, dont les manuscrits sont célèbres. Il avait épousé Agnès-Marguerite Théry, et fut conseiller au conseil d'Artois, échevin d'Arras, etc. Il avait pour armes *de gueules et d'argent à droite deux roues d'or et à gauche un lion rampant de sable lampassé et armé de gueules.*

(2) La famille *Duglas*, *Douglas* ou *du Glas*, a pour armes : *d'azur au château d'argent donjonné de trois tours couvertes et girouettées, chargées en cœur d'un écusson d'argent, au cœur de gueules surmonté d'une couronne fermée d'or, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or. Supports deux sauvages : devise « jamais Glas en arrière.»* Ce sont les armoiries des Douglas au cœur sanglant, ainsi nommés, dit-on, parce qu'un descendant de cette famille écossaise fut tué en portant à Jérusalem le cœur de Robert Bruce, son ami. D'après M. Laroche (notice sur la famille Le Carlier), notre branche s'établit dans le Laonnais, et Olivier Du Glas, écuyer, vicomte d'Arrency, Ployart, etc., épousa en 1530, Isabeau de Wignacourt. Parmi leurs descendants, on trouve un gentilhomme de la chambre du roi (1555), un évêque de Laon (1581 à 1598), un capitaine de chevaux-légers, un colonel du régiment du Languedoc, un capitaine au régiment du roi, etc. Ils conclurent des alliances avec les Coigniet de Ponchartrain, de Brodart, Quarré du Repaire, Le Carlier, etc. Plusieurs membres de la maison des Duglas habitèrent Arras et y furent reçus bourgeois. D'autres se fixèrent à Douai et on voit au musée de cette ville l'épitaphe qui suit, provenant du couvent des Clarisses : « D. O. M. Cy gist haut et puissant seigneur messire Philippe-Henri, comte de Duglas, colonel du régiment infanterie du Languedoc, brigadier des armées du roy, seigneur de Sibiville et autres lieux, décédé à Douay, le 28 mars 1748. Priez Dieu pour son âme. »

même seigneurs du clocher, titre que leur contestait l'abbaye de Cercamps. Enfin, le 21 mai 1700, messire Charles Archambauld, comte de Duglas, obtint en sa faveur un arrêt contradictoire contre l'abbé de Lionne, par lequel il était maintenu en sa qualité de seigneur du *fief de Précourt* et par là regardé comme le fondateur et patron de l'église paroissiale de Sibiville, avec jouissance des droits et honneurs dus au patron. En conséquence le curé du lieu était tenu de recommander nommément ledit comte, sa femme et leurs successeurs au prône des messes paroissiales et à leur rendre les honneurs accoutumés. Cette terre donnait entrée aux Etats d'Artois.

Le comte de Duglas laissa trois fils et une fille. Deux de ses fils furent militaires et moururent en célibat. Le troisième, ayant hérité de ses frères la terre de Sibiville, épousa, le 14 janvier 1749, Mlle de Beugny de Vassan dont une fille unique, Eléonore-Julie, qui devint, par son mariage en 1768, marquise de Bertoult, et mourut sur l'échafaud révolutionnaire. Cette famille était déjà propriétaire d'un petit fief dans la commune.

En 1473, Jean Lecoq avait un autre fief tenu de l'abbaye de Cercamps. En 1569, Guillaume de Wignacourt et Jean Deslaviers y possédaient des fermes. Au XVIIIe siècle, les Annonciades de Béthune, le séminaire d'Amiens, les églises de Bunneville et de Saint-Hilaire et Saint-Vaast de Frévent y avaient quelque bien (1).

La guerre opéra ses ravages dans le village; aussi Jacquemin Verdin collecteur de la ville de Sibiville attesta, le 10 décembre

(1) L'abbaye d'Auchy avait sur Sibiville des biens et rentes qu'elle loua en 1256 à l'abbé de Saint-Eloy, moyennant une somme annuelle de 40 sols parisis comme le prouve l'acte suivant extrait du cartulaire d'Auchy-les-Moines.

« Nous Jehans, abbés del Mont-Saint-Eloy, à tous li convens de cet meisme lieu faisons savoir à tous ceuls qui cest escript verron, que nous avons prins à cense héritablement à hommes religieux Wille l'abbé et le couvent d'Auchi, toutes les rentes et toutes autres choses que il avoient à Sebiville, pour XL sols de Par, par an, à paier a le Saint Remy a leur certain mandement à Humières sy loin, assavoir trois poules que il avoient a Sebiville an XI de nos hostes, cascun an a le Saint Remy, et trois capons au Noel, et XX deniers de ces mesmes hostes a le Saint Remy, et XX deniers au Noel, et une pottevine et demie, et tout ce qu'il avoient en tout le teroir del commun de Sebiville en dime et en terage sy loist, assavoir de XX garbes une, fors en ce que li abbès et li couvens de

1405, qu'il n'avait pu y rien recevoir. Les Français, en revenant de Lillers, y restèrent trois jours, consommant tout ce qu'ils purent trouver, et mirent le feu à deux maisons et à une cense à Séricourt ; ils abattirent plusieurs granges et un grand nombre d'arbres fruitiers pour se chauffer ; les prairies et les jardins furent ravagés. Bien que les habitants eussent obtenu une sauve-garde, ils furent mis plusieurs fois à composition, et durent porter pour 100 écus de réquisitions à Hesdin. Après la paix, ils souffrirent encore des gens du roi logés à Frévent lors du voyage de Boulogne. Vers 1545, 50 mesures de terres restaient en friche (1).

Sibiville faisait autrefois partie du doyenné de Frévent et avait Canettemont pour annexe. Aujourd'hui Séricourt en dépend. L'église, sous le vocable de Notre-Dame, célébrait sa fête paroissiale le jour de la Nativité de la sainte Vierge. La collation appartenait à l'Evèque de Boulogne, et la dîme, pour la plus grande partie, à l'abbaye de Cercamps ; le sieur de Harancourt en avait une partie qui lui fut confisquée, en 1595, et, en 1653, l'abbaye dut plaider contre son héritier pour le forcer, comme décimateur, à contribuer à l'entretien du chœur. Déjà, en 1594 et 1595, ce monastère avait dû faire des règlements à ce

Chiercamp en tenoient et toute leur partie del terage qu'il avoient en tout ce que cheux de Chiercamp devazt dit tenoient del commun de Sebiville s'il est assavoir de XXXVI garbes deux et le quatre partie d'une ; et de toutes ces choses nous estièmes receveurs, et y aviemes et encore avons le prevosté et toutes escaances de prevoté, et en toutes les garbes que nous et li abbés et li couvens d'Auchi devant dit avièmes ensamble, nous prendièmes IV sestiers Saint-Polois de blé avant part, cascun an ; et pour l'alégement et pour le profit de l'une et de l'autre pous leur devons cascun an XL sols a le Saint Remy si comme il est devant dit, en tel manière que nous devons avoir et recevoir à toujours héritablement toutes les coses devant dites, et quant qu'il avoient a Sebiville tout closement par les XL sols devant nommez. Et pour ce que ce soit ferme et estauls permanaulement, nous avons donné ces présentes lettres a l abbé et au couvens devant dit, scellées de nos scels. Ce fut fait en l'an del Incarnalion Notre Seigneur M. CC. LVI, el mois de julié ».

(Ancien Cartulaire page 328, imp. page 191.)

Ce même couvent de Saint-Eloy acquit en 1312, 17 mesures de terres sur cette commune tenues de l'abbaye de Cercamps pour la dîme.

(1) Archives de la chambre des comptes de Lille.

sujet. Le Séminaire d'Amiens, les sieurs d'Espierres, de Canettemont et Herman, ainsi que le curé du lieu, participaient dans de faibles proportions à la dîme. L'église, en 1569, était établie avec le cimetière sur un demi-quartier et le presbytère sur la même quantité de terrain. Sous la Révolution, elle perdit 100 livres de revenu compris le produit de 10 mesures de terre, donation faite par un ancien curé à charge de 12 obits, on aliéna aussi les 5 quartiers de manoirs et les 3 quartiers de terre affectés à la cure. L'église elle-même fut vendue, et les habitants la rachetèrent à l'acquéreur. Elle est bâtie sur un tertre entouré de tilleuls, et son aspect est plus pittoresque que curieux; le chœur est ogival et appartenait à l'abbaye de Cercamps, tandis que la nef était la propriété des familles Duglas et de Bertoult. Un membre de cette dernière famille fit construire le clocher en 1773. La cloche est ancienne.

Un bâtiment assez vaste, en pierre, mais sans architecture est un ancien collège constitué régulièrement en 1835, dans lequel on enseignait les humanités et même pendant quelques années la philosophie et la théologie en faveur des professeurs qui se destinaient à l'état ecclésiastique. Cet établissement a favorisé beaucoup de vocations religieuses dans le diocèse d'Arras.

SIRACOURT

Ciriacourt (1205), *Ciraucourt*, *Chiracourt*, *Syracourt*, *Siliacourt*.

Le territoire de cette commune s'étend sur un plateau fertile où l'on trouve le grès et le sable. Il contenait, en 1569, 730 mesures ; en 1761, 86 mesures de manoirs et 575 mesures de terres. Le cadastre de 1836, indique 314 hectares 14-10, dont 38 hectares 76-95 en jardins et pâtures, une partie dépend de deux fermes importantes appartenant à MM. Bonnière et Devaux. Il n'y a jamais eu de bois ; la place du village est grande. Voici quelques

lieux dits : *le chemin Pierron*, *le Frémion*, *la Chapelle*. La population était en 1698 de 98 habitants, en 1806 de 158, en 1881 de 204 avec 42 maisons. Siracourt fit partie en 1790 du canton de Fleury.

Ce village est souvent réuni à Croix dans les chartes. Le plus ancien document où il en soit parlé date de 1160. Il est relatif à un différend qui s'était élevé entre les dames d'Etrun et l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer, qui avaient tous deux des biens et juridictions dans cette commune (1). Les comtes de Saint-Pol, ont été jusqu'au XVIe siècle seigneurs de Siracourt en partie, et les archives de la chambre des comptes de Lille, contiennent beaucoup de documents sur la recette de leur domaine qui consistent, en 1569, en un manoir non amazé, 140 mesures de terres et un petit terrage (2). Une autre partie de la seigneurie était

(1) Voici cette acte. « Dei gratia abbatis de strumis eum omnibus sororibus, suis omnibus christi fidelibus ad quos litteræ istæ pervenerint salutem, Notum fieri volumus omnibus hæc scripta legentibus,quod quærela quæ inter nos et abbatum sancti Judoci suprà mare pro octavâ parte villæ de Siriacourt, quam nos ab ipso quærebamus ventilata est in præsentiâ Odonis sanctæ romanæ Ecclesiæ diaconi cardinalis apostolicæ sedis legati taliter est terminata. Quod prœdictus abbas de consensu capituli sui pro octava parte dictæ villæ, decem solidos illius publicœ monetæ quæ teneri currebat,se et ecclesiam suam,nobis nostræque Ecclesiæ in perpetuum singulis annis solvendos promisit et reddendos constituit, in festo nativitatis seu intra octavam partem prœdictæ villæ sibi et ecclesiæ suæ tenendam et perpetuo posidendam, salvo censu nostro concessimus et ejusdem rei determinationem prœdicto abbati per manum D^i cardinali O prefecti Wiopicienni. Si vero monetam mutari contigerit, talis solvatur in censu qualis in partibus Sti Judoci publici contigerit *expendi* »
(Cartulaire de St Josse sur Mer).

(2) Comme ces comptes se ressemblent beaucoup nous n'en citerons qu'un seul :
« Jehan Despouillettez, conseillier de monseigneur le duc de Bourgogne, sénescal de Ternois et bailli de la conté de Saint-Pol, et Rogier Dehobes, secrétaire de mondit seigneur le duc, et son procureur général audit pays de Ternoys, et commissaires en ceste partie de par icellui seigneur comme ayant le bail, garde, Gouvernement et administracion de nos seigneurs de Brabant, ses nepveux, mineure d'ans, et de leurs terre et possessions quelconques, à Jehan de Lannoy, nagaires recepveur de ledicte conté de Saint Pol, ou aultres à quy ce puet touchier ou appartenir, salut.
Veue et visetée par nous certaine requeste à nous baillée de la partie de Hue Du Bos, fermier de la maison, terres et aultres choses estans à Siracourt appartenans à nosdis seigneurs faisans mencion de la perte par lui faicte en ladicte ferme en l'année mil IIII et xv pour cause et fortune du passage des Engloys et aultres gens d'armes du Royalme de France passans le pays environ ledit lieu de Siracourt et par icelle ville meismes pour aler le piteuse bataille et journée naguères advenue vers

possédée en 1473, par Bauduin de Pernes. Au XVIe siècle Aloys du Bois, avait un fief de une mesure et demie, le sieur d'Ellencourt un autre fief, Louis Dubois de Siracourt un autre fief, situé en partie sur Héricourt et Croix. Le chapitre Saint-Sauveur de Saint-Pol, possédait 10 mesures de terres, et Jeanne de Monceaulx, 27 mesures. Mais le seigneur du clocher, était alors Messire Pierre Asset, chevalier, sieur de Noves, Agny etc., né à Arras, conseiller, puis président au conseil d'Artois, en 1555. Il mourut en 1580, et fut inhumé dans l'église de la Madeleine de cette ville (1). Son domaine passa à Amand de Cuinghem, son proche parent (2). Il eut deux fils et 4 filles,

Rousseauville, qu'il disoit par sadicte requeste estre et monter à trente livres parisis, et aussy certaine infourmacion par nous sur ce faicte en la ville de Saint Pol le XIIIe jour de ce présent mois de janvier, sur laquelle nous avons fait, juré et dilligemment oys et examinés plusieurs tesmoings dignes de foy, congnoissans ledicte perte ou celle que ledit Hûe Du Bos, fermier dessus nommé, avoit eue sur ce et à l'occasion de ce que dit est, par lequelle infourmacion est souffiissamment apparut ledit fermier avoir esté endomagié à cause dudit passage et autrement au temps dessusdit tant en blés, advaines et aultres grains, comme en chevaux, moutons et aultres bestiaulx en le somme de vint livres parisis, Pourquoy et par vertu du povoir et commission à nous Commis et donné à Bruges soubz le scel de secret de nostre dit seigneur le Duc le 1er jour de may de l'an passé et ainsy seigné en marge : Par mons^r le Duc, T. d'Orgelet ; comme par le teneur du vidimus, sur ce fait du dit pouvoir, lequel est devers vous, puet plus ad plain apparoir, en considéracion aux depposicions desdits tesmoings et aultres choses qui faisoient à voir et considérer, nous, les dictes vint livres avont modéré et modérons à la somme de sèze livres parisis, de lequelle somme de seze livres vous mandons que icelluy Hugues Du Bos fermier dessus nommé vous tenez pour quitte et deschargié quand au regard de ladicte somme de seze livres pour ledicte année IIIIe et xv, par prenant et vous faisant payer de luy de en quoy, après icelle somme défalquié et rabatue, il porroit estre tenus envers vous à cause de ladicte recepte ; et par portant pardevers messeigneurs de la Chambre des Comptes à Lille ledit vidimus, avec ces présentes, ledicte somme de sèze livres vous sera par eulz déduicte et rabatue de vostre dicte recepte, sans aucune difficulté, ausquelz, par vertu de nostre dit pouvoir, requérons, et prions, de nous, que ainsy leur plaise faire. » « Donné audit lieu de Saint-Pol, soubz le propre scel de nous, senéscal, et le seigné manuel de moy, procureur dessusnommés, ledit XIIIe jour de janvier l'an mil IIIIe et sèze. » signé : Hobes.

Original sur parchemin, scellé d'un petit scel en cire rouge.

(1) Il portait pour armes : « *Ecartelé au 1er et 4e d'or au lambel de sable à 3 pendants ; au 2e et 3e échiqueté d'argent et d'azur.*

(2) Philippe de Caverel, abbé de Saint-Vaast, d'après Lefebvre d'Aubrometz, contribua beaucoup à faire sortir cette famille de son obscurité, Daniel de Cuinghem avait épousé Barbe du Bois de Noffle ou Noves sans doute parente de celui dont il a été question plus haut, Amant son

l'un d'eux, Philippe épousa Péronne de Ville, dont Philippe, chevalier, qui n'eut de Marie Claire de Couronnel, qu'une fille Marie Charlotte Eléonore. Son mariage avec Raoul Tanneguy Le Prevost de Saint-Julien (1), porta la seigneurie de Siracourt dans cette famille où elle resta jusqu'à la Révolution. Elle se composait, en 1780, d'une ferme avec 17 mesures de manoirs et 146 mesures de terres, d'un terrage, de censives de 35 livres, de droits seigneuriaux de 50 livres, en tout un revenu de 985 livres, ce domaine était autrefois plus considérable, une ferme avec 5 mesures de manoirs et 68 mesures de terres était passé à une demoiselle de Maugre, puis à une dame de Cambry.

En 1780 nous trouvons M. Wartel, conseiller au conseil d'Artois, propriétaire d'un ferme de 7 mesures de manoir et 110 mesures de terres avec droits seigneuriaux, et M. Bonnières, possesseur d'une autre ferme.

Siracourt eut sa coutume en 1507.

Ce village souffrit beaucoup de la guerre; il fut tellement ravagé au commencement du XVe siècle qu'on ne pouvait plus y toucher aucun revenu (2).

neveu, fils de Gérard dit de Hem, chevalier, sieur de Borfeld, lieutenant général de la Chatellenie de Lille et Phalempin homme d'armes de Charles-Quint et de Isabelle de Monchaux fut grand bailly de Saint-Vaast et chevalier d'honneur du conseil d'Artois en 1628. Il avait épousé Catherine Vignon, mourut en 1636 de la peste et fut enterré à Arras à Saint-Vincent-en-Ronville. Il avait armes : *Ecartelé au 1er et 4e d'argent et 4 chevrons de gueules au 2e et 3e d'argent au chef de gueules.*

(1) La famille Le Prévost, d'origine normande descendait de Nicolas, conseiller du roy et avocat général à la Cour des aydes de Rouen. Il se maria en 1608 et son fils Robert, chevalier, créé baron de Saint-Julien, épousa Catherine de Moncel, dont Richard Tanneguy qui obtint le titre de marquis et se maria en 1699 avec Christine de Monchy, fille du baron de la Houssaye. Leur fils Robert Tanneguy fut admis aux Etats d'Artois, en 1737 pour la terre de Siracourt. La famille de Saint-Julien avait en outre, près de Saint Pol, un fief à Grand-Camp et portait pour armes : *de sinople au chevron d'or accompagné en chef de 2 roses d'argent et en pointe d'un épervier emportant une alouette, le tout d'argent, au chef de gueules chargé d'un croissant d'or.*

(2) La pièce suivante, extraite des archives de la Chambre des Comptes de Lille le prouve :

Recepte sur Siracourt. — De Hue Du Bois, de meurant audit lieu, qui de nouvel à prins, et à lui demouré par fin de renquier, le ferme de la terre et exploits que mondit seigneur a en ledicte ville pour en joïr et en possesser, l'espace de six ans entiers commenchans au jour saint Jean-Baptiste l'an mil CCC et trèze, parmy qu'il est et sera tenus de y faire et

Siracourt ne fut pas plus heureux au XVIe siècle. Quand les Français ou les Allemands allaient d'Hesdin à Saint-Pol et réciproquement, Siracourt et Croix étaient pillés et les habitants battus, outragés et mis à rançon ; il en mourut 28 de misère et mauvais traitements; le village fut même pendant quelque temps abandonné vers 1536. En 1545, lors de l'enquête faite par ordre du gouvernement Espagnol sur les dégâts de la guerre, Pierre Allart, prêtre, déposa *in verbo sacerdotis*, que ces communes avaient été malheureuses par leur situation au croisement des routes d'Hesdin à Saint-Pol, et de Thérouanne à Doullens, et leur refus de prêter serment au roi de France, ce qui les priva de la sauvegarde qu'on leur offrait.

Siracourt fit partie autrefois du doyenné de Frévent, et fut toujours annexe de Croix. Il n'y a jamais eu ni presbytère ni château. L'église sous le vocable de Saint-Germain était à la collation de l'abbé de Blangy. Le dîme appartenait 1° pour la moitié à cette abbaye qui la louait, en 1785, 250 livres compris la moitié de dîme de Serny, l'autre moitié était au chapitre d'Ypres; 2° au couvent de Saint-Jean-au-Mont, qui en tirait 77 livres en 1757; 3° au monastère de Saint-Josse-sur-Mer; 4° au collège d'Anchin à Douai. Cette dîme amena, en 1691, un procès entre les abbayes de Blangy et de Saint-Jean-au-Mont. L'abbaye de Saint-Josse et le collége d'Anchin, furent condamnés en 1699, par le conseil d'Artois, à contribuer, proportionnellement à leur dîme, à la portion congrue du curé de Croix. L'église était bâtie, en 1569, sur un quartier et demi, et possédait, avant la Révolution, 2 mesures sur la commune, d'autres biens sur les villages voisins, en tout un revenu de 80 livres(1). Cet édifice, dans certaines de ses parties, parait ancien ; mais les réparations importantes dont il a été l'objet, en ont fait disparaître le caractère architectural ; il

retenir en la forme et manière qu'il a fait paravant, son temps durant et plus à plain est contenu et déclaircit ès-lettres de ce faisans mencion, par rendant chacun an à mondit seigneur, aux termes de Noël, Pasques et saint Jean-Baptiste, et pour ce receu pour l'an de ce compte... XLI.

(1) Note de M. le curé.

reste pourtant dans le chœur deux fenêtres de style roman qui ont conservé leurs moulures. L'église fut presque complétement rebâtie en 1632. En 1778 on fit de grands travaux au chœur et on la couvrit en ardoises (1). La tour est carrée et en briques ; elle sert d'entrée, et l'on passe sous une voûte à arêtes. La porte est fermée d'un arc surbaissé et surmontée d'une niche. Le tableau du maître autel représentant la Sainte-Vierge et les apôtres, parait assez ancien et n'est pas sans mérite. Il ne reste plus rien de la maitresse verrière du chœur où, d'après l'épitaphier d'Havrincourt, de 1616, était écrit : « cette verrière a esté donnée par Messire Pierre Assette, chevalier, seigneur de Nove, Agny, Chiracourt, et dame Anne de Lamothe sa compaigne le 10e jours d'octobre l'an 1564. Priez Dieu pour eux. » On y voyait aussi les écussons des Asset et des Lamothe.

TERNAS

Thena, *Therna* (XIIIe siècle), *Ternast* (1429), selon M. Ricouart, pourrait venir de *Ternæ* ou *Tenay aquœs* ou *aquis* les sources de la Ternoise ayant existé, dit-on, à l'extrémité nord du territoire.

Bien que ce village soit situé sur un plateau, il s'y trouve une petite vallée sèche qui descend vers Roellecourt. Servait-elle de lit à la Ternoise ? Certains auteurs l'affirment, et ajoutent que d'autres sources jaillissaient aussi dans cette dernière commune et venaient augmenter les eaux de la rivière. Actuellement elles sont toutes taries, en admettant qu'elles aient existé. Ternas tire un certain produit de ses carrières de grès; sa place est plantée d'arbres et encadrée de barrières destinées à per-

(1) Archives de l'abbaye de Blangy. Dépôt d'Arras.

mettre aux curieux de suivre commodément les péripéties du jeu de paume, attention rare dans les villages des environs de Saint-Pol. La population était en 1806 de 152 habitants, en 1881 de 214. Il y avait, au XVIIIe siècle, 28 maisons; aujourd'hui il y en a 43. Le territoire contenait, en 1761, 69 mesures de manoirs et 165 mesures de terres; en 1836, d'après le cadastre, 250 hectares 83, dont 27 hectares 81 en vergers et 5 hectares 04 en bois. Nommons quelques lieux-dits : *le Pot à la Truie*, *le Camp la Guerre*, *le bois Lasenne*, *la rue du Bouffiard*. Ternas fit partie, en 1790 du canton de Magnicourt-sur-Canche.

Ce village est souvent annexé dans les anciens titres à Fouffin-Ricametz. D'après le P. Ignace, il faisait partie jadis de Gouy qui, à cause de cela, se serait appelé *Gouy-Ternas*. Ce village figure dans une charte de 1132 par laquelle Milon, évêque de Thérouanne, en confirme l'autel à l'abbaye de Mont-Saint-Eloi. Renaut, archevêque de Reims, en 1133, et le pape Honorius II, en 1167 (1), approuvèrent cette donation (2).

Ternas était une seigneurie vicomtière dont dépendait un fief appelé *Allennes*, et elle relevait, d'après une sentence du Conseil d'Artois du 11 août 1699, en partie de la pairie de Saint-Martin, appartenant alors au comte de Hornes, en partie de l'abbaye de Saint-Eloy, et en partie de M. d'Ignaucourt, seigneur de Sus-Saint-Léger.

Hugues de Mons, chevalier, tuteur de demoiselle Gilles de Lisques, fille mineure de feu Isaac de Lisques et de demoiselle Bonne de Mons avait un fief, en 1473, consistant en rentes et terres. Il passa par héritage à Guillaume de Haullefort puisque nous lisons dans un registre aux confiscations de 1595 « reçu 27 livres de Jean Lequien, censier de la maison et cense que Guillaume de Haullefort a audit Ternas, sur quoi Bonne de Mons,

(1) Bibliothèque nationale, — Collection Moreau.

(2) Des lettres de janvier 1272 relatives au partage de la haute justice de la ville d'Aubigny entre les comtes d'Artois et de Saint-Pol, données par Etienne de Péage et Jehan de Fraiecourt, scellées de leurs sceaux et ceux de Robert d'Artois et de Guy de Châtillon mentionnent un Jehan de Ternas parmi les habitants d'Aubigny, mais était-il noble ? Nous n'avons pas trouvé d'autres personnages portant ce nom au moyen âge.

grand-mère dudit Guillaume, demeurant avec Mme de Mérode, en Brabant, print son douaire de la moitié. » Jean Tacquet ou Tasquet possédait, au XVe siècle, une seigneurie importante. Il avait épousé une demoiselle de Bristel. Sa fille Isabeau porta ce domaine à son mari, N. Lescuyer, fils de Jean, vicomte de Doullens (1). Leur fils Robert, sieur de Bristel, Ternas, Allennes, etc., fut condamné, en 1566, par François de Saveuse, sénéchal du comté de Saint-Pol, à payer à l'abbaye de Cercamps une rente de 45 sols parisis (2).

En 1569, sa propriété se composait d'une maison et d'une cense avec jardin de plaisance, bâtie sur 8 mesures de manoirs, il cultivait en outre 8 mesures de terres et en louait 237 mesures, dont 233 mesures en ferme. Il donnait en outre en location la *fermes d'Allennes* avec 10 mesures et demie de manoirs et 90 mesures de terres. Sa femme, Eléonore Vasseur, lui avait de plus apporté un droit de terrage et un bosquet de 12 mesures. Il fit bâtir, à la fin de sa vie, un petit château qui n'est plus aujourd'hui qu'une ferme, mais on y voit encore au-dessus de la porte de l'écurie ses armoiries qui étaient : *d'azur à 8 lozanges d'or posées en sautoir*. Il mourut à Ternas, sa résidence habituelle, et y fut inhumé en 1549 (3). Sa fille Jeanne, née à Arras en 1564, fut mariée, le 28 janvier 1585, à Pedro Colonna, sieur

(1) Epitaphe de l'église Saint-Barthélemy, à Béthune, derrière le chœur sur un tableau de bois peint avec armes timbrées :

Chy gist que Dieu absoude
Noble homme feu Jehan de l'Escuyer, escuyer,
en son vivant vivant viscomte de Doullens, sieur de Bristel,
Ternas-en-Ternois, Barafle et Marricourt en partie
et de Berghes-les-Halewyn, qui est décédez
et morut l'an 1555, le 29e jour de décembre,
Vous qui par cy passés priés Dieu pour l'âme
du trespassé.

Quartiers : Escuyer, Estrée, Tacquet, Bristel. de la Brande, de la Porte, Halewyn, de Vriendt.

Voir *Recueil de généalogies de Flandre*, par Arthur Merghelynck, écuyer. — Bruges, 1877, page 119.

(2) Archives de l'abbaye de Cercamp. Nous croyons que c'était pour une fête, qui se célébrait chaque année dans ce monastère le jour de la Saint-Nicolas d'hiver et dont le prix annuel était de 5 sols 7 deniers.

(3) Dépôt du Pas-de-Calais. Archives du gros. On trouve aussi dans les titres féodaux des dénombrements servis pour cette seigneurie à partir de 1577, etc.

de Podoville, contador-major de l'armée des Pays-Bas, qui avait pour armes : *d'argent au lion de sable*, et la seigneurie de Ternas resta dans cette famille jusqu'au 17 février 1698, époque où elle fut vendue par Ignace-Philippe de Lannoy, comte de Beaurepaire, seigneur de Caucourt, du consentement de son épouse, Marie-Françoise Colonna, conformément à leur contrat de mariage du 25 mai 1683, à George de la Verdure, chevalier, sieur d'Hesquilles, Gavrelle en partie, conseiller au Parlement de Flandre, et à sa femme Françoise de Douai. Cette terre appartint successivement à divers membres de cette famille (1).

A la fin du XVIIIe siècle, elle devint la propriété de la famille le Boucq de Ternas (qui la possède encore de nos jours), par le mariage de Joseph François le Boucq, chevalier, sieur de Rupilly, Placy, Grand-Molpos, etc. (2), avec Anne-Albertine-Joseph de Castro-y-Lemos, fille de Michel-François-Joseph-Dominique, lieutenant-colonel au régiment de Tournaisis et de Charlotte-Françoise-Joseph-Narcisse de la Verdure. Cette terre comprenait alors 14 mesures de manoirs, 240 mesures de terres, 9

(1) La famille de la Verdure était originaire du Boulonnais ; elle a fourni un abbé de Ruisseauville, un chanoine de Tournay, un théologien célèbre à Douai, etc. Les armes étaient écartelées : *au 1er et 4e d'azur fretté d'or de 6 pièces, au 2e et 3e d'argent au lion de sable colleté d'or, sur le tout un pin d'argent terrassé de sinople.* Cette famille avait un hôtel à Arras, rue des Portes-Cochères. (Voir *les Rues d'Arras*, par MM. Godin et d'Héricourt, tome I, p. 290.)

(2) La famille Le Boucq a pour armes : *d'azur à trois ruches à miel d'or posées 2 et 1*. Elle est valenciennoise, a fourni des échevins à cette ville, et remonte à Alexandre Le Boucq, seigneur du Maretz. Son fils épousa, vers 1450, Isabelle de Sars. On trouve dans leurs descendants un surintendant de l'artillerie, un trésorier des troupes, des officiers aux régiments de Solre, de la Marine, du Beauvaisis, etc. M. Le Boucq de Beaudignies fut créé vicomte par Louis XVIII. M. Le Boucq de Ternas fut conseiller au Parlement de Flandre, en 1777, puis à la Cour de Douai. Son fils, François-Marie, chevalier de Malte et de la Légion d'honneur, devint sous-préfet de Châlons-sur-Marne, adjoint de Douai, etc. Il mourut en 1855.

D'Adélaïde Le Bailly d'Inghem il eut 6 enfants, dont un fils, Amédée, élève de l'école des Chartes, qui est mort récemment; c'était un travailleur infatigable et un généalogiste aussi érudit que véridique. Il a publié dans les mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de Douai, dont il faisait partie divers travaux sur la Confrérie de Sainte Dorothée, l'évêque Moullart, etc. Il a fait imprimer l'histoire des choses les plus remarquables advenues en Flandre, Hainaut, Artois, de 1596 à 1674, mise en lumière par le sieur Pierre Le Boucq, gentilhomme valenciennois, 1857, et dernièrement un important travail sur la chancellerie d'Artois.

mesures de bois, 60 livres de droits seigneuriaux, et produisait en tout, 1,400 livres de revenus, non compris la ferme d'Allennes qui était louée 700 livres et se composait de 10 mesures de manoirs et 90 mesures de terres avec un terrage, etc. Il y avait un moulin à blé.

L'église a toujours dépendu de Foufflin et était à la collation de l'abbé de Saint-Eloy dès le XIIe siècle, comme nous l'avons dit plus haut. La dîme appartenait à l'abbaye de Samer à cause du prieuré de Baillelet-en-Roellecourt et valait 400 livres, dont il fallait déduire 66 livres pour compléter la portion congrue du curé. Le monastère de Saint-Eloy en avait aussi une partie moins importante. Cet édifice n'offre rien de remarquable. Il fut bâti sur un quartier et demi de terre, et au commencement du XVIe siècle, comme l'indique l'inscription suivante qu'on lit au-dessus d'une porte aujourd'hui fermée et située dans la muraille de droite :

En l'an chinc cens et XI
J'ai esté accomplie
Pour les mauvais confondre
A ce ne doubtes mie.

Sur le côté droit de cette inscription se trouve ce jeu de mots : « X tout X bien », dis (parles), toudis (toujours) bien. Elle est surmontée d'un petit écusson qui offre 3 fasces et une bande sur le tout ce sont les armes de la famille de Mametz, qui porte : *d'or à 3 fasces d'azur à la bande de gueule*, mais pourquoi les avait-on placées là ? D'après l'Epitaphier d'Havrincourt, en 1616, on voyait à la première verrière « un seigneur et une dame vestu de cottes d'armes, et la femme avec manteau de mesme pourtant armoirie Coulonna-Lescuyer. Au pied de la table d'autel était un grès servant de pavement sur lequel était escript : Cy gist le corps de Robert Lescuyer, en son vivant escuyer, vicomte de Dourlens (et il ne se pouvait lire le surplus), fait l'an 1595. Il y avait aussi 4 écussons surmontés d'un cimier avec cygne d'argent quis ont Lescuyer. » Tous ces vieux souvenirs ont disparu. Sous la Révolution on prit à l'église une cloche et deux sonnettes, le

tout pesant 300 livres, et les 3 mesures de terres qu'elle possédait sur la commune (1).

TROISVAUX

Troyvaulx, *Trois Waulx* (XVe siècle), *Troisveaux*.

Ce village, bâti sur un plateau élevé dominant au sud-ouest la rive droite de la Ternoise, doit son nom à trois petites vallées sèches qui déchirent son territoire vers le nord-est. L'une part de la forêt de Saint-Pol, une autre descend d'Huclier, et la troisième, plus importante, court de Grossart vers Belval, dépendance de Troisvaux, traverse ce hameau où elle se réunit avec deux autres vallons, rejoint ensuite ceux de Béthonval et de Saint-Martin-Glise pour aller ensemble déverser leurs eaux sauvages à Wavrans (2).

Par suite de ces accidents de terrain, le territoire de Troisvaux est de nature et de qualité très-diverses, et comprenait, en 1569, 1026 mesures de terres et 35 mesures de bois; en 1761, 110 mesures de prés et manoirs et 632 mesures de terres; en 1836, d'après le cadastre, 617 hectares 19-60, dont 34 hectares 02-35 en pâtures et jardins, et 55 hectares de bois (en partie défriché). Voici quelques-uns des lieux dits qu'on y trouve : le *Territoire à part*, la *belle Vallée d'Enfer*, le *Porte-Peu*, le *Parterre*, le *Fond maquignon*, le *Fond Taquin*, le *Dimeron*, la *Blanche rue*, les *Boullards*, le *bois de Teuf*. D'après un plan de Troisvaux de 1749 (3), on voit qu'il y avait trois bois : le *bois Marœuil*,

(1) Inscription de la cloche de Ternas :
« L'an 1819, j'ai été nommée Sophie par Monsieur François-Marie Le Boucq de Ternas, chevalier de Malte et de la Légion d'honneur, et par demoiselle Sophie Briois. J'ai été bénite par maître François Blondel. curé de Ternas.

(2) Lambert. *Puits Artésien*.

(3) Ce plan, conservé aux Archives du Pas-de-Calais, est accompagné d'un index, il a été dressé par Branquart, arpenteur à Saint-Pol, pour le comte de Bryas.

à M. de Hauteclocque de Quatrevaulx ; du côté de Belval, le *bois de Calimont ;* le bois dit le *Château d'épines*, contigue à la forêt de Saint-Pol. La population s'élevait à 185 habitants en 1698 ; à 242, en 1806, et maintenant à 286. En 1858, le hameau de *Belvalet* était habité par 51 personnes, et celui de *Blanche-Notre-Dame* par 11. Il y avait 32 feux en 1469, et 57 maisons en 1881. On payait pour aides en 1460, 10 livres, et pour aides extraordinaires, en 1474, 33 livres, 5 sous, 4 deniers.

Troisvaux relevait, d'après M. Harbaville, pour deux de ses seigneuries, de Rollencourt, puis de Bryas, et pour la troisième, du château de Saint-Pol. Bien qu'un acte faisant partie des archives de l'abbaye de Saint-Crespin, à Soissons, donne comme témoin de la vente du terrage d'Houvin, faite en 1295, à ce couvent, par Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol, Enguerrand de Troisvaux, demeurant au Valhuon, aucune famille de ce nom ne paraît dans l'histoire, et la seigneurie principale appartenait, au commencement du XVe siècle, aux Saint-Aubin. Jeanne, héritière de ce nom, en épousant, vers 1460, messire Guilbert de Griboval, chevalier, seigneur de Gauchin-le-Gal et autres lieux, lui porta cette terre qu'il augmenta, puisque nous lisons dans un compte de Pierre de Wavrans, de 1470 à 1471 : « De Messire Guilbert de Griboval, Chevalier, seigneur de Gauchin, pour les droits seigneuriaux par luy deubz à mons^r^ pour raison de l'achapt d'un fief et plusieurs terres cottières par luy achettées par décret à Jehan Frère, demeurant à Troisvaux, pour la somme de III^c^ frans, lesquels droix seigneuriaux desdis fiefz et cotteries ont esté estimées, tant pour ledit quint denier dudit fief comme pour le VI denier des cottières à la somme de LVI frans dont mons^r^ luy en a donné XXX fr., et le résidu monte... XXVI fr. »

Plusieurs fiefs relevaient, en 1473, de cette seigneurie, savoir : 1° un de 3 journaux à Jean de Fontaine ; 2° un de 12, à Regnaut Sarrazin, prêtre ; 3° un de 5, à Guilbert de Bristel ; 4° un de journal et demi, à Adam de Fontaines, prêtre ; 5° un de 2 journaux, à Adam de Serroul : 6° un de 6 quartiers, à Jacotin Tic-

quet; 7° un de 50 sols de rentes à Me Eustache du Colet; 8° un de 3 journaux, à Adam Corion; 9° un de 3, à Robert de Créquy; 10° un de 12, au même; 11° un autre, à Jeanne Brebière, veuve Gi, pour son fils; 12° un autre, à Adam Corion. — De la famille de Gribeauval, cette seigneurie passa dans la famille de Lannoy (1), puis dans celle de la Viefville, qui la possédait en 1569, mais n'avait plus comme domaine que 7 mesures de bois. Nous pensons que la famille de Bryas réunit ce fief à celui qu'elle possédait déjà dès 1473, et devint seigneur principal jusqu'en 1789 ; mais cette propriété ne fut jamais bien importante; elle ne comprenait, au XVIIIe siècle, qu'une maison, avec 21 mesures de terres et manoirs loués au garde, le *bois de Lépron* de 6 quartiers, le *bois de Grossart* de 7 mesures, un autre bois de 11 mesures et un autre de 6 quartiers, en tout 21 mesures de bois, un champart de 150 livres, des censives et droits seigneuriaux rapportant 286 livres, 500 livres de revenu pour l'ensemble du domaine.

La troisième seigneurie était possédée au XVe siècle, par Antoine de Willerval, sieur du Frestoy; elle était située sur Troisvaux, Saint-Pol, Rosemont, etc., donnait droit de haute, moyenne et basse justice, et rapportait annuellement 100 livres. Nous croyons qu'elle passa à Antoine de Bailleul, écuyer; elle consistait en une cense avec 12 mesures de manoirs, 108 mesures de terres, plus un droit de dîme sur Calimont et Rosemont. La famille de Hornes en hérita par mariage.

Nous lisons dans un compte de 1487, que Jehan Caffet, demeurant à Troisvaux, paya le relief de 6 journaux et demi de terres à raison de 12 deniers par journal, ci : 6 sols, 6 deniers. En 1569, il y avait à Troisvaux et Belval, la résidence de deux nobles. Au XVIIIe siècle, la famille Dambrine, d'Arras, y avait une ferme, avec 12 mesures de manoirs, 184 mesures de terres et 4 mesures de bois. Le sieur de Bethonval, propriétaire de la seigneurie de Grossart, avait un petit fief de 25 mesures et 4 mesures et demie de terres. Les sieurs Thelliez et Hollande, les

(1) Les Archives du Pas-de-Calais, contiennent un compte de la seigneurie de Troisvaux, confisqué momentanément, croyons-nous, sur M. de Lannoy. Conseil d'Artois, B. 710.

Sœurs-Noires de Saint-Pol et le chapitre de Saint-Sauveur de cette ville, le curé d'Huclier, y avaient quelque bien.

La guerre dévasta Troisvaux plus que les autres villages, à cause de sa proximité de Saint-Pol, soit que la garnison vînt le rançonner, soit que les ennemis allant attaquer la ville, y exerçassent des déprédations. En 1405, Hue Desclemon, collecteur, ne put y rien recevoir, et Nicolas Fontaine, *marchand de satin* de cette commune, vint déposer, en 1537, que les habitants avaient été pillés plusieurs fois et dépouillés de leurs meubles et bestiaux; les lansquenets du camp de l'empereur devant Saint-Pol démolirent et emportèrent une partie des maisons, et prirent même une partie de la charpente de l'église pour faire du feu. Ils avaient commencé par enlever les objets servant au culte : un affreux orage détruisit, en 1536, la plus grande partie des récoltes; en 1537, les terres restèrent en friche, et les malheureux cultivateurs devaient pour arriérés de taxes, 71 livres, 10 sous. Le lundi 10 juin 1537, quelques jours avant la prise de Saint-Pol, une partie de l'armée assiégeante, raconte Martin du Bellay, commandée par les comtes de Bures et de Reux, vint se loger dans ce village « qui est au-dessus du grand bastion, et le reste de leur armée, tant de cheval que de pied au long de la prairie qui va droit à Monchy (Monchy-Cayeux), parmy les prés, hayes et villages à l'entour. » De 1542 à 1545, on souffrit beaucoup de la part de l'armée française, revenant de la prise de Lillers et de Pernes, ainsi que de la garnison de cette dernière ville. Les propriétaires voyaient aussi leurs biens confisqués par le parti ennemi; ainsi, en 1521, on saisit sur Etienne-Martin de Thérouanne, une maison occupée par Adam du Puich, à 40 sous de loyer, plus 3 sous 4 deniers de rentes foncières, à payer chaque année à M. de la Viefville, seigneur du lieu, et 4 sous à donner à l'église.

Belval. — Ce hameau, appelé aussi Belleval, est situé au nord de Troisvaux, dans un vallon étroit, et ses rues se changent en torrents les jours d'orage. Les jolis points de vue qu'on a des hauteurs environnantes, l'aspect agreste que lui donnent

les accidents du terrain, enfin, les bois et plantations qui couvrent les pentes des vallons, justifient son nom de Belval, belle vue. Ce n'est, du reste, qu'une agglomération d'une douzaine de maisons et d'un château qui forme le côté d'une cour entourée de bâtiments à usage de ferme. C'est une construction à étage et en pierres; en face se trouve une prairie ombragée de vieux tilleuls. Un plan de la franche vassalerie d'Hucqueliers et des seigneuries de Belval et Hamel, donne le dessin des maisons, du château et de l'église de ce hameau (1).

L'ancienne voie romaine de Saint-Pol à Thérouanne, longeait les haies à l'Ouest et séparait ce territoire de celui de Béthonval. En 1221, la Croix devant Belval formait une des limites de la banlieue de Saint-Pol. C'était une terre à clocher donnant entrée aux Etats d'Artois ; en 1473, la seigneurie principale appartenait à noble homme Mauroy le Vasseur; Guilbert des Près, tenait de lui un arrière fief. Le fief de Belvallet, appartenait à cette époque à Agneux le Butte *alias* le Buletel et était tenu de Bours : il avait deux autres fiefs sur Belval, un de 24 livres de produit, l'autre de 3 livres chargés 1° de 10 écus d'or de rente au profit de Mathieu de Werp, 2° de 70 sous pour Adin de Werp, fils du précédent, 3° de 4 riders d'or de rente viagère, due à Pierre de Bristel ; cette déclaration fut faite par Frauchoquin fils d'Agneux. Le 12 octobre 1426, Jean de Belvallet, écuyer, son descendant, fit dénombrement pour cette seigneurie, ce que renouvela Jean en 1547 (2). Son fils Louis en 1569, possédait ce domaine composé d'une maison d'habitation

(1) On voit qu'il n'y avait, en 1752, que trois petites fermes et quatre maisons ; une chapelle existait à la sortie du village du côté d'Hernicourt, et cinq petits bois autour de l'habitation du seigneur, un à M. Havannes qui paraît avoir eu un fief, le *bois Clinquemaille* au sieur Thélus, le *bois Thélus* sans doute au propriétaire, un petit bois au seigneur de Fiefs, un autre à Mme Maquatel (?) sur le mont de Caux un petit bois portant ce nom, enfin le *bois Marionette*. Un endroit s'appelait alors *la Justice*.
Ce plan, avec index, est conservé aux Archives du Pas-de-Calais. Il fut fait par Lanne, arpenteur à Saint-Pol pour Monseigneur Englebert, Frédéric-Ferdinand, comte de Bryas, marquis de Molinghem, baron de Mauriametz, seigneur de Troisvaux, Britel, Grossart, Verloingt, Béthonval, Béthonvallet, Huclier, patronat de Saint-Pol, Canteraine, etc. ; aussi en tête se trouve un bel écusson double des Bryas.

(2) Lepez. Bibl. d'Arras, manuscrit 204, p. 351.

d'une ferme avec 29 mesures de manoirs, 240 mesures de terres et 16 mesures de riétz. Il passa en partie à Philippe de Hauteclocque, seigneur de Wail, par son mariage avec Marguerite de Belvallet en 1632. Un de ses descendants le vendit en 1758 à M. de Raulin, dont la famille possédait depuis le XVIe siècle la seigneurie de Belval (1). Sous la Révolution, cette terre fut vendue nationalement sur M. François-Louis-Denis de Raulin, lieutenant des maréchaux de France, membre des Etats d'Artois, gouverneur et sénéchal des ville, terre, comté et sénéchaussée de Saint-Pol; elle se composait, en 1780, d'un château et jardin sur 2 mesures, d'un moulin à vent, d'une brasserie, de 139 mesures de terre, d'une ferme avec 24 mesures de manoirs et 232 mesures de terre, du bois de *la Frunai*, de 5 mesures, du bois *Bordeau*, de 3 mesures, du bois de *la Hetroie* de 5 mesures, du bois *d'Aulne*, de 3 mesures, d'un bois de 10 mesures, d'un de 3. Le plan cité plus haut indique encore au XVIIIe siècle plusieurs autres seigneuries : un fief au comte de Bryas, un autre dit de Cunchy, sans doute du nom de son propriétaire, comme celui d'Antigneul, un autre au seigneur de Valhuon, un autre à Mlle Wattelet; M. de Fiefs, en 1780, y avait une ferme avec 11 mesures de manoirs et 100 mesures de terres.

(1) Les Raulin de Belval ont pour armes : *d'argent à 3 roses de gueules au cœur d'or en abime soutenu et feuillé de sinople.*
Ils descendent de Nicolas Raulin, conseiller pensionnaire de Saint-Omer, en 1413. Jacques fut reçu bourgeois d'Arras en 1467. Son second fils devint échevin de cette ville. Son petit-fils, Philippe, seigneur de la Motte-en-Quercy et de Belval, conseiller au Conseil d'Artois, en 1556, fut chargé par Philippe II, d'une mission importante. Son fils anobli en 1590 par ce souverain eut parmi ses descendants, Louis, seigneur de Belval, maréchal-de-camp, habitant à Arras l'hôtel Mingoval, rue de Beaudimont, mayeur de cette ville et reçu en 1743 aux Etats d'Artois. Un de ses 6 enfants, Louis-César, officier, puis lieutenant des maréchaux de France, sénéchal et gouverneur de Saint-Pol jusqu'en 1790, habitait le château de Belval. M. Thelliez de Poncheville raconte les démêlés qu'il eut au sujet de ses fonctions. Il émigra avec ses frères, reprit du service et périt en 1812 en Russie. Il n'eut de Mlle de Gaudechart qu'une fille qui épousa le comte de Béthune. Ses trois frères furent également militaires. Cette famille a formé les branches de la Motte et de Belval, fourni des grands maîtres des eaux et forêts de Haynault et des officiers des régiments italien et étranger, etc., une prieure du couvent de la Paix à Arras. Elle a conclu des alliances avec les familles de Flers, de Neufville, de Bernimicourt, de la Forge, de Beaulaincourt, de Leval, de Lascaris, de Werbier, Théry de Gricourt, etc.

Belval payait centième à Huclier.

Sur le bord de l'ancienne voie romaine, en face du village de Conteville, on voyait une modeste croix de bois avec l'inscription suivante : « Ce monument a été élevé à la mémoire du sieur Jean-Baptiste Crépy, maire d'Hestrus, mort en cet endroit, le 2 décembre 1825, par suite d'un homicide déclaré involontaire par un arrêt de la cour d'assises du 10 juin 1827. Priez Dieu, etc. » Il revenait du marché de Saint-Pol, et on ne saura sans doute jamais la vérité d'une manière certaine sur cet évènement.

L'église de Troisvaux était à la collation de l'évêque de Boulogne et sous l'invocation de saint Simon et saint Jude; la dîme rapportait au chapitre de Saint-Pol 554 livres, dont il fallait déduire 200 livres pour la portion congrue du curé; les sieurs Herduin et Laurent en avaient aussi de faibles parties. Cet édifice était bâti, en 1569, sur un quartier, et le presbytère sur une mesure. Il possédait 3 mesures de terre sur la commune. Cette cure fut supprimée le 22 août 1791, et réunie à celle de Saint-Pol. Quand elle fut rétablie, le décret de nivôse, an XIII, décida que le curé serait payé par la commune.

Belval a depuis longtemps une chapelle qui sert de secours à Troisvaux ; elle était à la collation du même évêque et sous le vocable de saint Vaast. Une partie de la dîme fut confisquée sur le sire de Harancourt, par les Espagnols. Le collecteur s'appelait alors Eustache Boitel. Cet édifice, de style ogival, a été dernièrement restauré. Le portail est joli, grâce au clocher, dont la tour se compose d'abord d'une partie carrée terminée par une galerie à ogives, puis d'une partie à pans coupés, et enfin d'une flèche en bois. Dans le bas se trouvent des niches, culs de lampe, ornés de figures de diables et d'autres sculptures assez bien conservées et d'une bonne exécution. Le porche se compose d'un arceau gothique surmonté d'une niche. On y voit aussi un écusson avec quatre quartiers d'armoiries (1).

(1) On trouve, aux Archives du District de St-Pol, le procès-verbal de la vente des objets provenant du dépouillement *(sic)* des églises de Troisvaux et Belval, le 1er pluviôse an II. Le sieur Guislain Hivain, cabaretier,

WAVRANS

Waverans (XIIe siècle), *Waverens, Wavans*, le marais ou la rivière, du teuton *wawez*, rouler, couler avoir des vagues (*waage*, flot en flamand; *wave*, vague en anglais).

La Ternoise coule au milieu des belles et vastes prairies de cette commune et y fait tourner deux moulins, dont un à huile; elle reçoit à Wavrans divers petits affluents, savoir : 1° le *ruisseau de Béthonval*, venant d'Hernicourt et ayant un parcours de 1.700 mètres; 2° la *rivière de Saint-Martin*, qui prend sa source à Wavrans et rejoint la Ternoise après avoir parcouru 870 mètres. Falempin, hameau perdu au milieu des arbres, est situé dans une vallée sèche qui se dirige vers Wavrans, en longeant une plaine que le défrichement d'un bois important a rendue plus aride.

Ce village comptait en 1469, 17 feux; en 1881, 49 maisons. La population a varié de 51 habitants en 1698 à 221 en 1806 et à 243 en 1881. On payait pour aides, en 1460, 20 livres, et pour aides extraordinaires, en 1474, 66 livres, 10 sous, 8 deniers. La contenance du territoire était, en 1569, de 713 mesures de terres et 43 mesures de bois; en 1761, de 716 mesures de terres, 8 mesures de rietz, 148 mesures de bois, 140 mesures de manoirs et 22 mesures de prés; en 1837, d'après le cadastre, de 480 hectares 75.60, dont 46 hectares 23-60 en jardins et prairies. En 1761, la pauvreté du lieu possédait 2 mesures d'oseraies, et il y avait deux marais communaux, l'un de 20 mesures, l'autre de 2, où les habitants d'Hernicourt et de Saint-Martin-Glise avaient le droit de mener leurs bestiaux; le village ne possède plus que 4 hectares 8 ares en terres et 8 ares en prairies. Autrefois, Con-

fut chargé de la recette, elle produisit 258 livres 15 sous, on donna 254 livres aux pauvres; il y eut une erreur de 3 livres 15 sous et 1 livre de timbres. Voici quelques prix : 1 surplis, 3 livres; un autre, 23 livres; les 6 chasubles 3, 7, 8 et 9 livres; les 8 chapes, de 2 à 21 livres. Ils furent achetés ainsi que les nappes et linges d'autel par des gens du pays. Nous espérons que c'était pour les rendre plus tard à l'église, si les temps devenaient meilleurs.

teville en dépendait, aujourd'hui on y a joint Falempin, Saint-Martin-Glise et quelques maisons formant, avant 1789, les fiefs de la *Bouloie* (1) et du *Haultpas*, situés à l'extrémité de Pierremont et de Libessart. Les registres de catholicité remontent à 1737. Wavrans fit partie, en 1790, du canton de Fleury, et c'est une des stations du chemin de fer d'Arras à Etaples.

La banlieue de Saint-Pol s'étendait en 1221 jusqu'à l'église de Wavrans; cette commune était tenue en deux fiefs, l'un du château de Saint-Pol, l'autre de la pairie de Blangy. L'évêque Milon donna à son chapitre de Thérouanne l'autel du lieu en 1133. Cette donation fut confirmée par le pape Alexandre en 1179 (2). Une famille du nom de Wavrans était seigneur de ce village. Hugues, sire de Waverens, fut témoin de la charte d'Etrée-sur-Canche en 1201. Dans un acte cité par le cartulaire de Thérouanne et datant de 1388, figure comme seigneur Willermus de Wavrans. Le nom de Guillaume, sire de Waverens, se trouve, en 1357, dans une reconnaissance de droits sur un pré à Marles (3); il avait épousé Marie d'Ocoche. Le P. Anselme dit que leur fille Isabeau devint la femme de Gilles de Wailly, sieur d'Authieulle et d'Adinfer (4).

(1) En 1858, le hameau de Falempin avait 55 habitants, celui de la Boulloie, 15

(2) Dans la répartition des bénéfices de 1254, les droits des chanoines furent attribués au chantre. Dans une note du cartulaire on voit que Berthold, seigneur de Nédonchel, avait accordé au chapitre 22 sous par an à prendre sur son moulin de Wavrans et ses riches domaines.

(3) Les Archives du Pas-de-Calais contiennent cet acte provenant de l'abbaye de Chocques muni de son sceau où figurent 3 fleurs de lys dans un losange et de celui de sa femme avec les coqs des d'Ocoche. Ils confirmèrent la fondation d'un obit annuel fait à l'abbaye de Chocques par Jean, sieur de Marles, et Péronne, son épouse, en novembre 1254.

(4) La famille de Wavrans se perpétua puisque Lefebvre d'Aubrometz parle de noble homme François de Wavrans, écuyer, maître-d'hôtel du comté d'Egmont, gouverneur de Flandre et d'Artois, puis de Philippe de Caverel, abbé de Saint-Vaast; il mourut à 93 ans, en 1635, sans alliance, et avait aussi pour armes : *d'or à 3 fleurs de lys de gueules*. Le trésor des chartes d'Artois contient une quittance de 1302 où figure Marie, fille de feu Robert de Nédonchel, chevalier, sieur de Wavrans, et une autre d'Isabeau, sa veuve, de 1306. Dans les archives communales d'Arras on trouve aussi une charte de 1374, relative aux dépenses de l'hôtel d'Artois, avec le sceau de Gilles de Wavrans, bourgeois d'Arras. Guillaume était lieutenant du bailli de Saint-Omer en 1360. Dans les temps modernes,

Jean d'Authieulle, seigneur de Wavrans, périt à Azincourt, en 1415. En 1473, la terre et seigneurie de Wavrans était passée par mariage à la famille de Saint-Aubin (1).

En 1569, il existait à Wavrans un château garni d'un assez beau mobilier. Il était habité par Antoine d'Oultreleaux, écuyer, sieur de ce lieu ; il était propriétaire de 20 mesures de manoirs, 50 mesures de terres, 63 mesures de bois, plus d'un moulin et de prairies, tenues en fief, de Mlle de Lannoy, à cause de sa terre de Blangy. Son fils Louis posséda aussi cette seigneurie. Elle passa ensuite aux familles d'Hénin-Liétard et d'Alsace qui ont conservé ce domaine jusqu'à nos jours (2).

Cette famille a pour armes : *de gueules à la bande d'or.* Son domaine se composait, en 1757, d'une maison seigneuriale avec

Dumon cite Jacques de Wavrans habitant Ypres, anobli en 1734, et Joséphine, épouse de J.-B. de Gheus, échevin de cette ville, vivant à la même époque. Félix fut évêque de ce diocèse et membre honoraire de l'Académie d'Arras en 1769. Charles Pressin, écuyer, seigneur de Grandcroix, conseiller héréditaire de Tournay, avait épousé, au XVIIIe siècle, Marie de Wavrans. Comme plusieurs communes portent ce nom, nous l'avons déjà dit dans des circonstances analogues, il n'est pas facile de savoir de laquelle ils étaient seigneurs.

(1) On trouve dans les Archives de la Chambre des comptes de Lille : « Terre et Seigneurie de Wavrans appartenant à M. de Saint-Obin et ses enfants mineurs « quy sont sept et là où ilz ont droit à cause du trespas de Madame leur mère. Tenue en deux fiefs, l'un du château de Saint-Pol, l'autre de M. de Neufville à cause de sa terre de Blangy. Valeur en rentes 50 livres. Contenance : 120 mesures de terre : 26 mesures de pré ; 1 moulin. Le tout d'un revenu de 160 livres par an. Le seigneur de Saint-Obin expose : « Sy ay délaissié le service de Madame d'Orléans là où je avoi IXXX frans de gaiges ordinaires et le maistrise des eaues et forestz de Canny, et gruïer des bos tenans en garennier pour venir au service de mon tres redoubté seigneur et prince Monsieur le duc. » Antoine Malingre : fief valant par an 100 s. tenu de M. de Saint-Obin chargé d'un franc de rente vers l'église de Wavrans. Jeannette Millon : fief de 3 mesures tenu de Wavrans. Gillotin Paillet : fief de 32 l. par an tenu de Blangy-en-Ternois. Baudrain de Floury : fief de 10 mesures tenu de M. de Saint-Obin. Pairie à Gouy tenu du château de Wavrans par Jean, seigneur de Gouy et de Tortefontaines. »

La famille de Saint-Obin avait pour armes : *d'or au chef de gueules.* (Leblond. Quartiers généalogiques.)

(2) Les registres du Gros d'Arras mentionnent, à la date du 19 octobre 1719, la vente de la terre et seigneurie de Wavrans par noble demoiselle Marie-Bernardine de Haynin, demeurant à Arras, au profit du sieur Jean-François Wagrez, conseiller du roi à Valenciennes. Sans doute on opéra le retrait lignager, puisque François, comte d'Alsace, et d'Hénin-Liétard, chambellan de l'empereur Charles VI, en 1740, était encore seigneur de ce village, ainsi que son fils Jean, lieutenant-colonel au service de l'empereur.

16 mesures de manoirs, de 33 mesures de prairies, de 189 mesures de terres, du tiers de la dîme champêtre et de la dîme de sang de Sautricourt, censives et droits seigneuriaux de 129 livres de produit, d'un droit de gambage de 15 livres, d'un moulin à blé et d'un à l'huile, le tout d'un revenu de 364 livres.

Voici les autres propriétaires importants de la commune avant 1789. En 1569, Wallerand Obert, avocat à Arras, à cause de la demoiselle Marie Prevost, sa femme, y avait une cense avec 12 mesures de manoirs et 90 mesures de terres : messire Jehan de Beauffort, écuyer, bailly de Beauffort, une autre cense avec 11 mesures de manoirs et 81 mesures de terres; la demoiselle Catherine Flamen, veuve de Jehan Lebrun, une ferme. En 1757, le marquis de Croy y avait un fief de 18 livres et un de 2 livres; M. de Wailly, un de 4 livres ; le chapitre de Boulogne, un de 18 livres et un de 2 livres. Le *fief du Hault-pas* était possédé, en 1569, par le sieur du Plouich ; le sieur Pelet de Willerval en était propriétaire en 1757, ainsi que de celui de la *Bouloie*. Ces fiefs passèrent à son héritière, la demoiselle Talagros. François Bracqueville, Jehan de Libessart, le sieur de Corbehem et les dames du Vivier, à Arras, y avaient des fermes plus ou moins importantes au XVIIIe siècle (1).

Wavrans et Conteville, sur le passage des troupes allant d'Hesdin à Bèthune, souffrirent beaucoup des guerres du XVIe siècle, surtout quand les Français allèrent s'emparer de Pernes et quand les Allemands vinrent reprendre Saint-Pol ou marchèrent sur Montreuil. Les chevaux et l'artillerie y passèrent plusieurs fois, abimant les récoltes qui n'étaient pas encore assez mûres pour qu'on pût s'en emparer. Les habitants effrayés de ces dégâts, se hâtèrent de vendre à vil prix leurs récoltes et leurs bestiaux. Deux maisons furent brûlées, plus des trois quarts des habitants perdirent leur fortune ou leur vie, quatre furent emmenés prisonniers et durent payer rançon. En 1537, le village était en retard de ses contributions, de 142 livres, et en 1544, de 63 livres.

(1) Pour Saint-Martin-Glise, voir la notice sur Hernicourt.

L'église de Wavrans, sous le vocable de saint Sulpice, était à la collation de l'évêque d'Ypres. La dîme appartenait, en 1569, à Guillaume de Wignacourt, sieur d'Origny, et au chapitre de Thérouanne. En 1761, le marquis d'Hennin d'Alsace, avait deux dîmes rapportant 300 livres, le curé un dîmeron. En 1569, l'église était bâtie sur une demi-mesure et possédait une mesure de jardin et 3 mesures de terres sur la commune; en 1761, 5 quartiers de manoirs, 4 mesures et demie de terres et une rente de 57 livres. Sous la Révolution, elle perdit ses biens ainsi que deux cloches, pesant, l'une 608 livres, l'autre 408. La cloche actuelle est moderne. Cette paroisse fut supprimée en août 1791; elle avait Conteville pour annexe, bien qu'il y eut un vicaire. Aujourd'hui le curé dessert l'église de St-Martin comme dépendance.

L'Église a été classé au nombre des monuments historiques du département, par la Commission des Antiquités du Pas-de-Calais, et a obtenu en 1867, un léger secours pour sa restauration (1). A l'intérieur, on remarque le tabernacle et l'ancien

(1) Voici un résumé de la description qu'a donné de l'église M. le chanoine Robitaille : « Elle a 22 mètres sur 7 et une seule nef. Le chœur qui parait de construction plus récente, en est séparé par une arcade ogivale assez évasée dont la courbure est ornée d'un tore cylindrique en spirale, losangée et de plusieurs moulures anguleuses établies en retraite. Il est de forme pentagonale. L'édifice est construit en pierres blanches calcaires de moyen appareil, le soubassement est en grès à la hauteur de 3 mètres 75. Une pierre portant la date de 1418 paraît antérieure à l'édifice. Des niches sont pratiquées le long des murs; les pendentifs sont en pierre et bois sculptés ainsi que les dais. Les statues sont modernes. On voit dans les balustrades des galeries des arcades cachées sous le badigeon. Les fenêtres sont ogivales, deux fois plus hautes que larges, les meneaux ont été brisés. La voûte de la nef, un peu surbaissée, est en ogive, les nervures sont par groupes de 7, reposant à leur naissance sur les dais dont nous venons de parler. La clef de voûte est une énorme moulure. La voûte du chœur est un plafond. La porte est ogivale, elle a une seule ouverture avec moulures semblables à celles des fenêtres et couronnée d'une archivolte. A l'intérieur un petit porche gothique existe sous la tour qui est quadrilatérale et de 25 mètres de hauteur. On y monte par un escalier en hélice dont les marches sont d'une seule pièce. Chaque côté est percé d'une baie à plein cintre et elle est terminée par une flèche quadrangulaire construite en bois, couverte en ardoises et de forme écrasée. Les contreforts de l'église n'ont pas de caractère. » Un autre auteur dit : « Cette église est de style ogival tertiaire et présente peu d'intérêt à l'extérieur; le chœur est moderne, la nef est en bon état et est la partie intéressante par ses voûtes traversées de moulures formant de riches compartiments. Les rosaces et les niches sont finement sculptées et l'arcade qui la sépare du chœur est remarquable par les cannelures qui la coupent en sens divers. »

tableau qui le surmonte représentant l'*Adoration des Mages ;* ils proviennent de l'abbaye de Ruisseauville.

En 1752, le château existait encore (1), et avait une certaine importance. La ferme était de l'autre côté de la rivière et avait un assez beau pigeonnier isolé ; on avait déjà démoli un moulin à l'huile qui était sur la rive droite de la Ternoise et du côté de Saint-Pol, le moulin à blé près du château existait seul (2).

(1) Sans doute à cause de l'humidité du terrain ou du mauvais état du château on le démolit pour bâtir la ferme où elle est actuellement, l'entrée provient sans doute de l'ancien manoir, elle est curieuse et se compose d'une porte formant un cintre surbaissé, surmonté d'un assez grand fronton. Au milieu se trouve une niche avec 2 colonnettes de style renaissance et d'un joli travail ; dans le bas on a représenté en rond de bosse 2 anges ou génies les ailes déployées, sculptés en rond de bosse ; ces colonnes sont cannelées et soutenues par des consoles. Deux petites niches qui se trouvaient de chaque côté et une tête de saint qui ornait le haut du fronton, ont été brisés.

(2) Un plan de la Ternoise aux environs de Saint-Pol, conservé aux Archives du Pas-de-Calais nous a fourni ces renseignements.

TABLE

CANTON DE SAINT-POL

PAR LE COMTE G. DE HAUTECLOCQUE.

		Pages
Notice sur	Beauvois	1
—	Bermicourt	6
—	Blangermont	18
—	Blangerval	23
—	Bryas	27
—	Buneville	38
—	Croisettes	42
—	Croix	50
—	Ecoivres	55
—	Flers	60
—	Foufflin-Ricametz	69
—	Framecourt	74
—	Gauchin-Verloing	79
—	Guinecourt	87
—	Hauteclocque	91
—	Haute-Côte	108
—	Héricourt	110
—	Herlincourt	137
—	Herlin-le-Sec	146
—	Hernicourt	149
—	Humerœuil	157
—	Humières	161
—	Ligny-Saint-Flochel	169

— Linzeux 181
— Maisnil. 185
— Marquay 191
— Moncheaux. 197
— Monts-en-Ternois. 205
— Neuville-au-Cornet 210
— Nuncq. 215
— Œuf-en-Ternois 221
— Ostreville 230
— Pierremont 234
— Ramecourt 245
— Roëllecourt 256
— Saint-Michel 265
— Saint-Pol. I. La ville et son territoire. 279
— II. Histoire. 283
— III. Le château 298
— IV. Edifices religieux 300
— V. Echevinage 308
— VI. Commerce, industrie. 310
— VII. Eaux minérales. 310
— VIII. Personnages célèbres, écrivains nés à Saint-Pol. 311
— Séricourt. 312
— Sibiville. 315
— Siracourt. 323
— Ternas. 328
— Troisvaux.. 333
— Wavrans. 340

Arras. — Imp. Sueur-Charruey et Delville, 20 et 22 Petite-Place.

Arras. — Imp. Sueur-Charruey et Delville, Petite-Place 20 et 22.